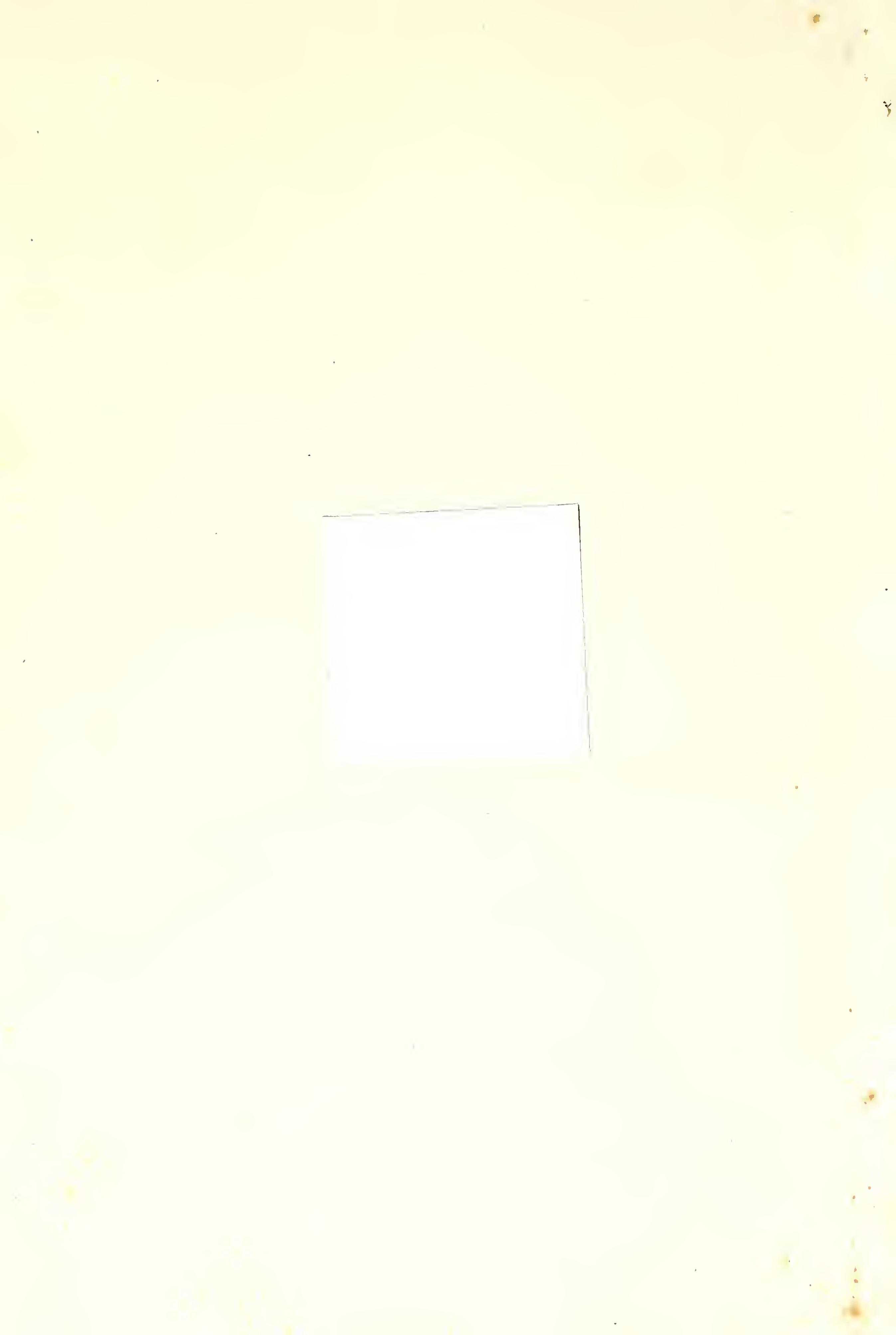




DICTIONNAIRE

DU

TAPISSIER

DICTIONNAIRE

DU

TAPISSIER

CRITIQUE ET HISTORIQUE

DE L'AMEUBLEMENT FRANÇAIS

Depuis les temps anciens jusqu'à nos jours

PAR

J. DEVILLE



PARIS

C. CLAESEN, ÉDITEUR

30, RUE DES SAINTS-PÈRES, 30.

LIÉGE

26, RUE DU JARDIN BOTANIQUE

BERLIN

ALEXANDRINENSTRASSE, 92.

—

1878-1880

DICTIONNAIRE

DU

TAPISSIER

PREMIÈRE PARTIE

SIÉGES, MEUBLES



TABLE ALPHABÉTIQUE

A

B

C

D

E

F

G

H

I

M

Q

R

S

T

V

X

TABLE

DES EXTRAITS D'INVENTAIRES, PIÈCES, NOTES JUSTIFICATIVES.

PRÉFACE

La société française plus vive, plus ardente, plus changeante que celle des autres nations, a, de plus, un amour-propre excessif; ses élans cependant ne sont pas toujours blâmables et produisent souvent un progrès de plus, soit dans les arts, soit dans les usages.

De 1830 à 1850, par mode ou par passion, les arts ont progressé d'une manière surprenante; chacun se croyait un artiste; la peinture obtenait la faveur du public le plus distingué; si les riches ornaient leurs hôtels de tableaux, les moins favorisés acquéraient un dessin, une esquisse, une pochade. Ce sont ces pochades qui ont produit, presque pas à pas, une nouvelle école, dite des coloristes, dont la valeur a acquis, de nos jours, une si grande célébrité.

De 1840 à 1860 la musique s'est généralisée ; un salon sans piano aurait paru vide et austère. Après l'opéra dont la vogue était européenne est apparue l'opérette ; après la romance, la chansonnette; après les concerts, les cafés chantants ; les roulades de la Malibran étaient restées sans écho, on lui a préféré et l'on préfère encore les hoquets d'une chanteuse acrobate. Certes ce n'est pas du progrès et plus d'un artiste doit travailler bien tristement dans son cabinet; mais cependant, si le public amateur n'a pas progressé en qualité, il a du moins progressé en quantité et vu produire bien des artistes instrumentistes.

C'est à partir de 1860 que la mode d'avoir la passion du bibelot, de la collection a pris son essor. Jusque-là quelques familles possédaient une galerie de tableaux, quelques vases de Sèvres, quelques potiches ; les artistes seuls, dans leurs ateliers, avaient réuni quelques objets anciens pour leur servir de modèle plutôt que par amour de la curiosité. Les souvenirs de l'Ecole romantique de 1830, la fréquentation du public avec les artistes ont amené chez quelques amateurs le goût de la curiosité et de la collection. Ces amateurs devaient avoir facilement et

promptement des émules : ne pas savoir peindre ou dessiner ! ne pas être musicien ! n'avoir rien à présenter qui puisse prouver une capacité artistique, n'était pas digne d'un homme à la mode ; c'est de cette ostentation qu'est née la passion démesurée de la collection, en offrant aux parvenus le droit de se poser en connaisseurs ou en protecteurs des arts anciens et modernes.

Il y a des collectionneurs sérieux comme il y a des collectionneurs amateurs ; les premiers ont acquis, par leurs recherches continues, un savoir qui ne peut que leur attirer le respect de ceux qui ont le moindre sentiment artistique ou l'amour du travail. A côté des savants collectionneurs de médailles, de vases étrusques, d'armes, de tapisserie, de meubles, on est tout étonné de connaître des collectionneurs de chiffons, de chaufferettes, de boutons, de clous, etc., etc.

Mais, où le respect et l'étonnement laissent place à la critique, c'est lorsque l'on est forcé d'écouter, de la part d'un collectionneur amateur, ces longues dissertations, ces fastidieuses demandes d'approbation à la capacité de celui qui a su trouver ces tristes imitations achetées pour des sommes si minimes, que ce n'est pas le marchand qui en a profité, mais bien lui l'acquéreur qui est persuadé d'en avoir le bénéfice. Ce sont des illusions qu'il n'est pas facile de faire tomber ; bien mal reçu serait celui qui oserait dire à Mme X. que ses deux petits vases de Sèvres pâte tendre, qu'elle à payé 30 fr. la paire, ne sont que d'affreuses copies que l'on trouve reproduites en tous les tons de gros bleu, bleu pâle, rose ou jonquille, à choisir dans tous les bazars.

Celui qui oserait dire à monsieur X. que son armoire est une mauvaise contrefaçon en bois blanc teint, que..... que ce brazero en cuivre repoussé n'est qu'un horrible estampé, reproduction mécanique qui ferait honte à un apprenti chaudronnier....., que ce tableau, acheté la veille pour un Rubens ou un Teniers, n'est qu'une copie vendue au mètre carré, celui qui dirait cela, serait considéré comme un jaloux, un envieux ou un ignorant des richesses artistiques de notre pays.

Cette passion de la curiosité a eu deux résultats bien distincts : le premier a produit cette mode de meubler un appartement avec les étoffes les plus disparates, avec les meubles et les siéges les plus incohérents qu'il soit possible de réunir pour former un ensemble qui devrait être digne et sérieusement artistique ; tout est sacrifié à la potichomanie, à l'étalage désordonné d'objets sans valeur et sans utilité.

Autrefois il n'y avait que quelques fabricants de vieux meubles, de vieux objets

de curiosité, de vieux tableaux. Aujourd'hui tous les industriels travaillent d'après les vieux documents, copient les vieux modèles sans essayer de produire quelques nouveautés en rapport avec les usages du siècle ; la plupart, avides d'affaires, alignent des chiffres, flattent par une imitation servile le goût de l'acquéreur et et satisfont les économistes qui préfèrent les chiffres au talent !

Qu'importe un dessinateur, aujourd'hui, dans une fabrique ? l'album des reproductions n'est-il pas là, tout fait, pour faciliter le travail et la vente ? Ces copistes, ces reproducteurs sont si illusionnés que parmi eux il y en a qui s'attachent à faire des sculptures ou des ciselures informes, à tremper des satins, des velours de Gênes neufs dans des cuves de lie de vin pour les défraîchir et donner ainsi un aspect plus vieux à tous ces produits si facilement acquis par ces soi-disant amateurs ou connaisseurs du jour.

Le second résultat de ces hallucinations de notre époque est plus avantageux, hâtons-nous de le reconnaître. Les ouvriers, qui constamment travaillés par l'école socialiste (la sœur de l'école dite économique) s'occupent plus des avantages promis, que de perfectionner leur travail, ont cependant acquis la connaissance de tous nos styles divers par la multiplicité de ces reproductions anciennes. Si, à cette connaissance des styles, les ouvriers français voulaient apporter plus de perfection dans leur main-d'œuvre, ils retrouveraient immédiatement cette supériorité ébranlée par ces promesses de théoriciens inconscients et aussi par l'abus des expositions qui ont permis à l'étranger de leur faire concurrence avec des prix plus minimes et des aptitudes plus adonnées au travail. Le public accepterait plus facilement ces exagérations de prix de main-d'œuvre qui jusqu'à ce jour ne sont pas en rapport avec la mauvaise qualité du travail produit généralement.

Dans la société française qui subit aussi facilement les soubressauts de la mode que ceux de la politique, il est très difficile de prévoir quelle sera la suite de cet engouement, non pour la collection sérieuse, mais pour ce ramassis de vieux bibelots, de vieux meubles dépareillés, de vieilles loques, qui n'ont de vieux que leur qualification.

Les collectionneurs amateurs laisseront-ils la place aux collectionneurs sérieux, qui eux-mêmes formeront des galeries comme il en existe en Italie, en Hollande ou en Angleterre ? Reviendront-ils à des sentiments d'intérieur plus harmonieux ? Tel Mécène se contentera-t-il d'avoir un hôtel ou un château purement Louis XV tandis que son ami en aura un parfaitement Renaissance ? Tel bourgeois plus ou

moins parvenu comprendra-t-il que six assiettes, trois plats, deux potiches écornées et une commode boiteuse n'offrent pas un intérêt archéologique et reviendra-t-il à meubler son intérieur « *d'une façon honnête* » comme on disait il y a plus de cent ans ?..... Ou enfin continuera-t-il à accepter et même à protéger toutes ces imitations incohérentes, à ce point que par sa faute, la contrefaçon ne serait plus le monopole de la Belgique, mais bien celui de notre pays ; c'est ce que le temps, notre vieux maître, nous apprendra !....

AVIS

AU LECTEUR

A une époque où chaque membre d'une corporation, ouvrier ou patron, tend à se réunir en association ou en chambre syndicale, soit pour élever la capacité professionnelle des apprentis, soit pour lutter en commun contre la concurrence étrangère, et relever ainsi la réputation industrielle et de goût qui, jusqu'à ce jour, était le monopole de notre pays. Au moment où une école, dite économiste, a changé, par ses principes, la base de notre commerce et de notre réputation industrielle, en abandonnant les vieux principes de nos productions manuelles ou individuelles pour les remplacer par de nouveaux, plus lucratifs, basés sur là production mécanique ou coopérative, si facile à imiter, j'ai pensé qu'il serait utile de présenter à tous les jeunes membres de ma corporation, qu'ils soient patrons, ouvriers ou apprentis, ce dictionnaire ou plutôt ce recueil de documents sur l'ameublement, appuyé par des pièces justificatives ou inventaires anciens. Ils y puiseront plus facilement que les apprentis de mon temps, qui étaient moins encouragés qu'aujourd'hui, des exemples, des modèles de style ou de productions des diverses époques de notre histoire industrielle, qui pourront les aider, avec le concours de leur travail et de leur intelligence, à acquérir cette capacité personnelle si réputée des anciens tapissiers.

Heureux si mon travail peut leur être utile ; si, dans toute industrie, qui, comme celle de l'ameublement, a pour base le goût, le dessin, la main d'œuvre parisienne, je puis trouver des imitateurs, parmi mes collègues des chambres syndicales, en faveur de la jeunesse qui doit être, aujourd'hui, bien indécise à choisir une voie tracée, parmi ce dédale de principes sociaux ou commerciaux dont les apôtres ne sont même pas convaincus.

Je ne saurais trop remercier l'Administration des Archives qui m'a facilité, par

tous ses représentants, ce travail long et souvent difficultueux, de recherches dans les nombreux documents dont ils sont les respectés gardiens, et particulièrement le si honorable monsieur L. Douet D'Arcq, chef de la section historique, qui a bien voulu me donner une preuve de plus de sa bienveillance, en me communiquant un travail sur l'ameublement du roi Jean (1630), qui prendra la première place en tête des pièces justificatives à l'appui de mon travail, pièces publiées dans la deuxième partie de cet ouvrage.

J. DEVILLE.

Paris, 1er Janvier 1879.

Paris. — Typ. Pillet et Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins.

DICTIONNAIRE DU TAPISSIER

FAUTEUIL MEUBLANT

Le fauteuil est un siége composé d'un fond, d'un dossier et de deux accotoirs.

Il y a des fauteuils de toutes sortes, de toutes formes, de tous styles, les uns sont en métal peint ou doré, les autres en bois naturel, ciré, verni, laqué ou doré; il y a des fauteuils construits tout en bois, d'autres cannés, d'autres garnis en bourre ou en crin; des fauteuils de salon, de chambre, de fantaisie. La quantité en est si grande, la variété des styles si considérable qu'il est utile de les subdiviser en plusieurs sortes et en plusieurs chapitres. Les fauteuils les plus usuels dits fauteuils meublants doivent être classés dans la première série; les fauteuils de fantaisie ou confortables formeront la seconde série de documents à présenter à l'étude du lecteur.

Les fauteuils appelés autrefois faudesteuils n'étaient pas tous pliants comme certains auteurs paraissent l'assurer; en consultant les vieux manuscrits français ou étrangers on trouve sur les miniatures intercalées dans ces manuscrits ou dans de vieux dessins une quantité innombrable de types qui prouvent la diversité de leurs formes et la perfection que les sculpteurs et les ouvriers avaient employée à leur exécution. L'ouvrage si intéressant du Moyen-Age et de la Renaissance de Paul Lacroix et Ferdinand Séré, ceux de Willemin, de Viollet-le-Duc et de tant d'autres qui reproduisent les miniatures, les anciens documents de nos musées et de nos bibliothèques facilitent les recherches de ces époques reculées antérieures au XVe siècle.

Dieterling, de Vriese, Ducerceau, Lepautre, Boubiena, Berain, les musées publics ou les collections particulières permettent d'étudier plus facilement les formes, les usages de ces siéges du XVe au XVIIIe siècle.

Enfin Delafosse, Salambier, Lalonde, Rondel, Percier Fontaine, Jacob Desmalter et des modèles encore existants en assez grand nombre faciliteront l'étude de ceux des XVIIIe et XIXe siècles.

Les plus anciennes miniatures formant l'ornement des vieux manuscrits donnent des types d'anciens trônes, sur lesquels sont assis les Rois, les Empereurs, les Evêques ou les Saints illustres de ces époques reculées, quelques types seulement, plus modestes, appropriés à des personnages secondaires, donnent aussi un moyen de suivre presque pas à pas la voie tracée, l'émulation apportée, par les confréries, et plus tard, par les corporations, à ces industries de fabriques de de siéges de tapisserie associées l'une à l'autre.

Les fauteuils, reproduits sur les miniatures, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, venaient d'Italie ; ce n'est qu'à partir du IXe siècle qu'on en voit fabriqués en France et à Paris. Au XIIIe siècle, les commissaires-priseurs dans les ventes annonçaient pour donner plus de valeur aux meubles soumis à l'encan : « Ceci est de la Fabrique de Paris. » (CH. LOUANDRE, *Moyen-Age et la Renaissance. Ameublements.*)

Les premiers rois Francs, obligés qu'ils étaient à une vie nomade, se transportant d'un lieu à un autre pour présider leurs vassaux ou rendre la justice, pouvaient avoir un fauteuil pliant plus facile à transporter et les suivre dans leurs voyages, mais il se trouve encore des types ou dessins représentant des fauteuils d'un emploi plus sédentaire. Ces reproductions de miniatures des manuscrits présentent souvent des fauteuils plus vastes, plus hauts que ceux de nos jours ; ce serait une erreur de croire que cette largeur, cette hauteur provenaient de ce que les hommes étaient plus grands qu'aujourd'hui ; il faut aussi se rappeler que ces miniatures représentent pour la plupart des trônes élevés sur lesquels étaient assis seulement le roi ou le seigneur et maître dominant l'assemblée, presque toujours debout ; enfin que le sol, étant carrelé ou dallé, nécessitait des bancs ou tabourets pour poser les pieds de ce seigneur ou de la dame chatelaine. C'est par cette dernière raison que bien des fauteuils flamands étaient garnis de barres ou traverses qui auraient été placées plus haut si elles n'avaient eu que l'intérêt de la solidité.

Les premiers fauteuils étaient couverts de coussins en forme d'oreiller, de traversin ou simplement d'un tapis appelé banquier ; puis vinrent les fauteuils garnis de cuir ou d'étoffe tendus par dessus une légère piqûre de bourre dont le travail rappelle la façon des selliers. Au milieu du XVIe siècle parurent les fauteuils à fond garni en bourre ou en crin avec une épaisseur plus prononcée, à dossier toujours plat ou à pelote dont la façon était l'œuvre des tapissiers nostrés et courtepointiers. Cette sorte de garniture se perfectionnant produisit rapidement les fauteuils à fond et dossier piqués à épaisseur, les fauteuils à garniture capitonnée, à élastiques, etc., etc.

Devant une telle quantité de documents, de modèles, de styles si différents, il est nécessaire, il est plus facile de procéder en suivant les époques relatées dans les anciens et nouveaux ouvrages concernant l'ameublement, et de fixer ainsi la progression qu'a suivie la fabrication des fauteuils meublants, desquels dérivent les canapés et les chaises qui les accompagnent.

IVe Siècle. — Des six premiers siècles de l'ère chrétienne il ne reste que fort peu de documents. Le manuscrit du Virgile de la Bibliothèque Vaticane à Rome qui date du IVe siècle contient une miniature dont une représentant Neptune est reproduite dans le Moyen-Age et la Renaissance : (*Miniatures des manuscrits par* A. CHAMPOLLION FIGEAC.) Le dessinateur ou enlumineur a assis Neptune sur un fauteuil dont les pieds montants de devant rappellent le style sévère des anciens Romains ; ils forment deux espèces de faisceaux de lances ; le dossier est carré, les pieds de derrière sont terminés par un clocheton en forme d'œuf ou pomme de pin. Devant le fauteuil est un tabouret carré qui paraît être en bois.

Ce manuscrit existe encore, c'est un des plus anciens monuments conservés dans les bibliothèques du monde.

VIIe Siècle. — Fauteuil de Dagobert attribué à saint Eloi. — Le fauteuil connu sous le nom de fauteuil de Dagobert est le plus ancien specimen qui ait été conservé de nos siéges français. Il était primitivement pliant. Suger lorsqu'il en fit la restauration au XII[e] siècle le rendit fixe en y ajoutant un dossier : telles sont les opinions des R.R. P.P. Martin et Cahier et du savant architecte M. Viollet-le-Duc. Il devait être tendu d'une peau ou d'une étoffe, fixée sur les deux traverses de côté, mobile comme pour les pliants. Ce fauteuil est en bronze doré, sa proportion ou hauteur de siége, est moins élevée que celle des autres fauteuils reproduits dans les miniatures des IX[e] et X[e] siècles. Son style n'est pas pur, le siége rappelle les siéges Curules des Romains, le dossier grec ou roman fait pressentir le style gothique.

VIII[e] Siècle. — L'auteur n'a trouvé aucun document, de ce siècle, spécialisant une forme de fauteuil.

IX[e] Siècle. — Willemin dans son magnifique ouvrage publié en 1825, reproduit des fauteuils ou trônes de style bysantin ou grec, extraits d'un manuscrit exécuté en 886, conservé à la bibliothèque Royale ou Impériale, sous le n° 510, bibliothèque incendiée en 1871, pendant la Commune. Ces trônes ou fauteuils sont surmontés d un dais porté par quatre colonnes peintes, enrichies de dorure et quelquefois de pierres précieuses. Leur siége est couvert de coussins, le dossier d'une draperie ou d'un dosseret en étoffe ; enfin, sur le devant, est placé un banc, espèce de marche, pour élever les pieds. Un autre document publié dans le Moyen-Age et la Renaissance présente une forme de fauteuil plus simple et qui est plus en rapport avec les proportions des fauteuils de nos jours. C'est un fragment tiré d'une miniature représentant David jouant de la harpe. *(Miniature de la Bible de Metz n° 1, appartenant à la Bibliothèque Nationale de Paris.)*

A côté de David est un musicien sonnant dans une espèce de trompe assis sur un fauteuil. Ce fauteuil a un dossier avec traverses, les pieds sont reliés par des barres d'entre jambes, les pieds de devant montent jusqu'à la hauteur d'appui et semblent attendre des accotoirs qui n'existent pas. Des boules servent de clochetons aux extrémités supérieures des pieds de devant et aux montants de derrière ou de dossier ; le personnage assis cache le fond du siége et ne permet pas de voir s'il était en bois ou tendu d'une étoffe.

X[e] Siècle. — L'auteur n'a trouvé aucun document de ce siècle spécialisant une forme de fauteuil.

XI[e] Siècle. — Willemin reproduit encore dans son ouvrage un siége épiscopal en forme de fauteuil, conservé dans l'église de Bari *(ville de la Pouille, près Naples)*, lequel aurait appartenu à l'archevèque Hélie, qui gouvernait ce diocèse en 1089.

Ce dessin qui reproduit seulement le profil de ce fauteuil en fait comprendre très-bien les formes et les proportions. Le siége est supporté sur le devant par deux hommes au lieu de pieds, et sur le derrière par deux colonnes. Ces deux

hommes, espèces de consoles, et ces deux pieds de derrière ou colonnes reposent sur un socle en même matière, probablement du bois doré. Sur ce socle, entre les pieds, sous le siége, est placé un lion retourné; enfin, une marche ou un banc, en saillie, est supportée par deux lionceaux.

XIIe SIÈCLE. — M. de Caumont, correspondant de l'Institut de France, a publié un abécédaire archéologique dont la dernière édition date de 1859. Dans cet ouvrage si intéressant et si sérieux, page 281, est représentée une Vierge en bois, assise sur un fauteuil, que l'honorable auteur cite comme existant dans une chapelle de l'église de Tournus (près Mâcon). Cette statue, exécutée en bois doré, date du XIIe siècle; le fauteuil sur lequel est assise la sainte Vierge, par ses proportions, doit avoir environ soixante-quinze centimètres du dessus du dossier, qui, formant retour sur les côtés pour servir d'accotoirs, présente un siége plus naturel d'exécution que ceux des siècles précédents. Les archivoltes supportées par de petites colonnes indiquent le style Roman. Le fonds du siége est en bois; les pieds qui le supportent sont quatre colonnes romanes posées elles-mêmes sur un châssis formant socle et servant pour poser les pieds. Sa forme simple et architecturale pourrait très-bien être reproduite pour de certains siéges modernes dans notre époque où la reproduction des anciens modèles est devenue une habitude et une nécessité.

XIIIe Siècle. — Au XIIIe siècle les siéges perdent cette ornementation et cette forme qui avaient été prises sur les types de l'Ecole bysantine, pour en prendre d'autres plus en rapport avec les usages de l'époque. Les murailles commencent à être couvertes de tapisserie ou de toiles peintes, les siéges s'exécutent en bois partie tournée, partie découpée ou même sculptée, les coussins, placés sur les siéges, sont plus en rapport avec la forme du fauteuil, qui lui-même rentre dans des proportions plus usuelles ou plus familières. Les miniatures des manuscrits ne représentent plus que des saints ou des monarques, elles représentent aussi des scènes plus simples et plus naïves, qui permettent d'étudier plus facilement les mœurs, les costumes, les intérieurs. Le savant M. Viollet-le-Duc, qui a si bien étudié les arts de cette époque, est l'auteur qui reproduit le plus de documents concernant le XIIIe siècle; il cite un fauteuil en bois tourné reproduit sur un bas-relief de l'église d'Avallon. Une pièce d'orfèvrerie, en cuivre émaillé, collection du prince Soltykoff, qui représente un fauteuil dont le siége est entouré d'une galerie courant sur trois côtés et figurant les accotoirs; les quatre pieds ou montants sont un peu plus élevés que cette galerie ou rampe et sont terminés par quatre pommes tournées ou clochetons. M. Viollet-le-Duc reproduit aussi des vignettes de fauteuil, de forme pentagone ou hexagone, dont les pieds en forme de colonnes supportent le siége qui lui-même sert de base aux colonnettes supportant les accotoirs et le dossier. Ces derniers siéges sont assez vastes de proportion et sont les premiers modèles qui permettent de juger du commencement du style ogival ou gothique.

XIVe Siècle. — Il y a peu de documents concernant les siéges du XIVe siècle. C'est pendant ce siècle qui commence à Philippe de Valois et se termine sous

Charles VI, que la France envahie par les Anglais eût à supporter une guerre longue et cruelle; les querelles intestines parmi les grands; la peste, et la folie du roi Charles VI. Toutes ces calamités ne pouvaient qu'arrêter dans leur essor les productions relatives à l'ameublement français et reculer d'autant le travail chez l'artisan.

Dans un manuscrit intitulé : *Manuscrit de la Chasse,* en date de 1380, par Gaston Phœbus, comte de Foix, seigneur de Béarn *(manuscrit qui faisait partie de la Bibliothèque Royale),* on trouve un dessin de fauteuil dont la forme rappelait ceux des siècles précédents. Ce fauteuil de grandeur moyenne avait deux accotoirs supportés par de petites colonnettes, les pieds droits étaient sculptés et servaient d'appui à un cintre ogival qui supportait le siége. Des boules tournées et sculptées terminaient les montants du dossier et les deux accotoirs. Ce fauteuil qui était doré a été heureusement reproduit dans l'ouvrage de Wuillemin. D'autres documents existent, mais ils concernent les bancs à dossier ou canapés, et par conséquent se trouveront dans l'article concernant ces sortes de siéges. Quant au manuscrit du comte de Foix, il a été brûlé pendant la Commune, avec tant d'autres dont la perte est irréparable.

Dans l'inventaire de Charles VI, publié par l'honorable M. L. Douet d'Arcq, on remarque la description du fauteuil ci-dessous *(pages 392-151).*

« Item une chayère de parement *(de parade)* ployant garnye aux quatre bouts d'enhault de quatre testes de lyons d'argent doré, et aux boutz d'embaz de quatre pattes de lyons dont en fault *(en manque)* une et au long des membreures garnyez de pièces de cristal rondes soubz lesquelles a fleur de lis d'or sur champ d'azur de painture et entre deux crystaulx, ouvraize d'argent fait à jour et le siége de veluiau *(velours)* vermeil vielz *(vieux)* semé de mesmes perles. »

Dans un autre fragment des comptes de Charles VI, 1398 à 1401, on trouve encore cet intéressant article :

« A Jehan de Troyes *(sellier du Roy)* pour une grande chayère de bois appelée faulx d'esteuil de six membreures, peinte sur vermeil de la devise dessus dite (à branches de genestes. . . . . et tigres) dont le siége est garni de veluiau azur sur fil, et clouée de cloux dorez et frangée de frange de soye de quatre couleurs achetée de lui ledit jour et délivrée à Gilet de Fresnes, premier barbier varlet de chambre du Roy nostre Sire pour servir à seoir ledit Seigneur quand l'on le peigne. . . pour ce. . . . . 8 L. T. »

Il y a d'autres exemples de ces siéges. Ces exemples se trouvent dans les extraits d'inventaires publiés plus loin, dans les inventaires mêmes déposés à l'Hôtel des Archives ou publiés par quelques chercheurs savants et érudits.

XVe SIÈCLE. — Le xve siècle fut un siècle de transition pour l'ameublement; le Moyen-Age fit place au style à l'époque que l'on appelle Renaissance. Cette transition ne s'est pas opérée en peu de temps. Les premières années du siècle virent se continuer la guerre contre les Anglais, jusqu'à ce que Jeanne d'Arc s'imposant par sa foi mystique au Roi Charles VII, à la Cour, à l'armée, eut relevé les courages abattus et triomphé de l'étranger.

La fortune de la France était considérablement dispersée par suite de cette longue et désastreuse guerre; les seigneurs suzerains ou vassaux formaient une Cour plus par intérêt que par respect. La bourgeoisie à laquelle on avait eu recours pendant les malheurs de l'invasion s'était élevée en force et en grandeur. C'est ainsi que Jacques Cœur, argentier, devint membre du Conseil du Roi, jusqu'à ce que la jalousie des grands le fit exiler. Les restes de son palais, à Bourges, démontrent hautement à quel degré de savoir étaient parvenus les artistes de cette époque, encouragés par lui et par Agnès Sorel. Le sanguinaire et sombre Louis XI qui succéda à Charles VII, nous a laissé aussi une dénomination à quelques meubles de son époque. Les lois somptuaires avaient perdu de leur force et dans les documents peu nombreux de cette époque, on trouve cependant assez d'indices pour se convaincre des progrès qu'avait fait l'ameublement civil chez les nobles comme chez les bourgeois. Les siéges en bois doré, en cuivre, font place aux siéges en bois de chêne sculpté; les premiers sont un mélange des deux styles si différents, le gothique et la Renaissance; ils sont cependant d'un aspect flatteur produit par des détails coquets de sculpture, encadrés dans des lignes simples et souvent sévères; les derniers sont naturellement d'un style plus pur et plus accentué.

Certains fauteuils prennent la forme et le nom même de *chaire;* d'autres conservent encore la forme en *X,* mais fixe; d'autres, enfin, plus simples et plus en rapport avec nos siéges modernes sont l'œuvre des Flamands.

Une des plus belles chaires conservées de cette époque, est celle qui fait partie de la collection Soltykoff. Le siége en forme de coffre fermé par une serrure le dessus de bois sur lequel on plaçait un coussin de plume était encaissé dans deux accotoirs pleins en bois. Le dossier très-élevé, couronné par une galerie dentelée et sculptée, est à panneaux richement sculptés dans le style gothique.

D'autres chaires plus simples ont des dossiers à panneaux dans le style Renaissance. Wuillemin reproduit de ces siéges dans son ouvrage qu'il attribue au XVIe siècle et cite les vers suivants de Gilles Corrozet, qui nous font connaître le nom, la place que ces siéges occupaient dans nos ameublements :

Chaire, compaigne de la couche,
Chaire près du lit approchée
Pour deviser à l'accouchée.

. . . .

Chaire bien fermée et bien close
Ou le muscq odorant repose
Avec le linge delyé,
Tant souef fleurant tant bien plyé.

D'autres chaires plus riches étaient surmontées d'un dais et devaient servir aux nobles dans les cérémonies. Certains grands fauteuils étaient couverts d'une sorte de housse en étoffe riche. L'ampleur et la beauté de l'étoffe employée donnaient à ces siéges un aspect de richesse que ne pourraient reproduire les housses ajustées sur les dossiers et fonds de siéges que l'on retrouvera au XVIIe siècle sur des fauteuils de même proportion. M. Viollet-le-Duc reproduit dans son dictionnaire un fauteuil

du xve siècle, tiré d'un bas-relief en bois, d'une des stalles de la cathédrale d'Amiens, faites à cette époque.

Ce fauteuil est monté sur des pieds en X; les barres horizontales du dossier, les accotoirs, les pièces de devant et de côté du siége sont ornementés d'un effilé ou frange dont la tête est fixée par des clous en cuivre distancés. C'est un des plus anciens exemples d'un travail de tapissier courtepointier attenant au bois d'un siége.

Dans Willemin existe la reproduction d'un petit fauteuil sur pieds en X sur le côté, tiré du roman de Renaud de Montauban dont les miniatures sont attribuées à Jean de Bruges. Ce fauteuil à dosseret, est couvert d'une étoffe tendue tombant en tablier sur le devant du siége et sur le derrière du dossier.

XVIe Siècle. — Le xvie siècle a vu Louis XII, François Ier, Henri II, Charles IX, Henri III et Henri IV se succéder. C'est le siècle de la Renaissance qui a vu aussi tant d'artistes étrangers venir à Paris apporter les produits de leurs talents et augmenter l'éclat d'une époque qui a laissé d'innombrables souvenirs de sa valeur artistique.

Après les fauteuils garnis de cuir qui étaient d'origine flamande, paraissent les fauteuils garnis en plein sur le fonds du siége. L'intérieur n'est plus en laine ou en bourre mais en crin de cheval ou de bœuf. Les dossiers tendus d'une simple bande primitivement sont aussi remplacés par des dossiers garnis d'une légère piqûre.

Certains fauteuils sont couverts en velours *(veluyeau)* ou en tapisserie; l'emploi des franges d'origine probablement italienne quoique la description du fauteuil de Jehan de Troyes, précédemment cité, du commencement du xve siècle puisse en contester la certitude, se répand et constitue depuis cette époque une nouvelle sorte de production des siéges employés pour l'ameublement.

Les bois de ces fauteuils pour la plupart en chêne, en noyer, ou imitation d'ébène, sont de proportions beaucoup plus usuelles, leur construction ou ce que l'on appelle aujourd'hui leur coupe indique un grand progrès de la part des menuisiers en siéges. Certains dossiers sont cintrés, d'autres possèdent un léger renvers aux montants du dossier qui en donnant plus de grâce au fauteuil, en facilite l'usage et permet d'obtenir ces siéges plus maniables, moins grands de proportion et plus confortables. C'est de cette époque que l'on peut réellement fixer l'origine du meuble de salon; les anciens documents, les anciennes gravures ne représentent plus seulement une chaire ou un banc à dossier à côté desquels sont un ou deux tabourets, ils désignent ou représentent plusieurs fauteuils et plusieurs chaises assorties, même des canapés rangés symétriquement suivant l'ordonnancement de l'architecte qui a construit le château et en a décoré l'intérieur. Les murailles sont couvertes de tapisseries plus ajustées aux emplacements désignés, enfin il se présente un ensemble de coloris, de décoration beaucoup plus accentué qui dénote aussi le progrès du tapissier. On ne dit pas encore un meuble de salon dans les inventaires mais on dit: un emmeublement composé de 8 fauteuils, 4 grandes chaises, 12 pliants, etc.

Les bois de fauteuils étaient pour la plupart sculptés; certains avec un dessin et une exécution d'une finesse qui semblerait étonnante si l'on ne pensait à ces meubles appelés cabinets, en ébène ou en noyer conservés jusqu'à nos jours. L'art pour tous reproduit un des premiers fauteuils du XVIe siècle tiré d'une gravure de Jollat vers 1530. Ce fauteuil, en chêne probablement, à siége de bois, a le dossier cintré sur plan et sur face; il est d'origine lorraine et précède les formes des siéges apportés par les italiens. Un autre fauteuil de même époque et bien certainement aussi d'origine française est reproduit par Willemin; le siége est encore en bois, et recouvert d'un coussin de velours, le dossier est tendu d'une tapisserie terminée dans le bas par une petite frange. Les accotoirs sont à volute avec feuilles sculptées, enfin les pieds sont carrés et non tournés comme ceux du précédent. Les autres fauteuils connus d'après des modèles de l'époque encore existants, sont garnis de crin à épaisseur, quelques-uns sont garnis de frange, presque tous sont couverts d'une étoffe maintenue par de gros clous de cuivre unis. Enfin, certains de ces fauteuils sont couverts d'une étoffe brodée d'après un dessin spécial assorti à la forme du fauteuil dont les dossiers sont presque toujours plus larges que hauts. Les troubles, la guerre civile, ont arrêté l'essor de l'industrie à la fin du XVIe siècle; la finesse du travail sous Henri II a fait place, pour les siéges comme pour les meubles, à des lignes, à des ornementations plus largement traitées, dont l'ensemble a produit un style ou plutôt un genre de décoration qui devait s'affirmer et commencer la réputation du règne suivant, celui de Louis XIII proclamé roi en 1610.

XVIIe Siècle. — Le XVIIe siècle doit être partage en deux époques: celle de Louis XIII qui fut roi en 1610 jusqu'en 1643 et celle de Louis XIV qui succéda à Louis XIII. Ces deux Rois ont donné chacun au style de leur époque le nom qu'ils portaient; Mazarin, successeur de Richelieu, Colbert, Louvois, qui protégeaient les arts, l'industrie et le commerce ont droit aussi à leur part du souvenir de ces grandes époques.

Tant de monuments, tant de descriptions, d'anciens produits de ces époques existent encore, que contrairement à l'absence des documents des siècles antérieurs c'est plutôt cette quantité qui produit la difficulté d'un choix des types à présenter à l'étude des progrès de l'ameublement pendant tout ce siècle.

Sous Lous XIII pendant les premières années du XVIIe siècle, les siéges furent à pieds tournés, les formes étaient à peu près les mêmes que sous le dernier règne. Cependant si les bois de ces siéges restent un peu stationnaires, la couverture et la garniture firent encore des progrès. Le velours de Gênes et de Venise sont employés pour couvrir les siéges d'un salon; les dessins des tapisseries au métier ou à la main, des brocards, présentent des proportions plus accentuées et plus en rapport avec les proportions des bois de ces siéges. Les bois de fauteuil presque toujours en noyer ont souvent les pieds tournés en forme de navette ou fuseau dans le style flamand, de grosses boules, exagérées même, relativement à la finesse de ces pieds, sont la base de ces pieds fluets reliés l'un à l'autre par un entrejambe mouluré en forme d'X. Le siége est large mais peu profond, le dossier de

même proportion est d'un renvers encore plus accentué que ceux des fauteuils des siècles précédents. Les accotoirs quelque fois tournés sont le plus souvent galbés, c'est-à-dire découpés suivant la forme que prend l'assiette des bras du personnage qui s'assied. Ces galbés sont moulurés et la crosse ou devant de l'accotoir repose sur une console en forme de volute. Puis viennent les fauteuils à pieds à entre-jambes et accotoirs galbés, avec moulures profilées assez simples. C'est sur ces fauteuils que l'on voit pour la première fois des couvertures d'étoffe qui s'attachent, soit pour l'été en toile de Perse ou en toile sur laquelle on a appliqué des galons de couleur tranchante, soit pour l'hiver où ces couvertures sont remplacées par d'autres en velours de soie en damas de soie même et ornementées de broderies ou d'applications d'étoffes différentes soutachées ou brodées elles-mêmes.

Au milieu du xviie siècle, à la fin du règne de Louis XIII, les fauteuils présentent d'autres formes à l'étude des amateurs de nos différents styles français. Certains fauteuils dans le goût Italien comme l'on disait alors sont couverts de velours garnis de dentelles ou de milanaise. Les bois sont peints d'une couleur assortie au velours employé, en bois de poirier noirci façon d'ébène, ou même tout enveloppés de velours.

Dans le curieux inventaire du mobilier du cardinal Mazarin dont la publicité est due à Son Altesse Monseigneur le Duc d'Aumale, on y remarque les détails suivants, qui donnent mieux que tous commentaires les types et termes techniques employés à cette époque pour ce qui constitue un ameublement.

Page 181 :

. . . .

Quatorze siéges savoir : Deux fauteuils et deux chaises à dossier, garnis de moyenne crépine or et argent des trois costez, le derrière des fauteuils et chaises de mesme velourz que le devant, le bois des fauteuils tout couvert de velours cloué sur ledit bois, les siéges pliants garnis tout autour d'une mesme crépine doublés de toille rouge, les bois desdites chaises à dossiers et lesdits siéges pliants peints de rouge.

. . . .

Page 183 :

. . . .

Deux fauteuils de velours garnis de mesme dentelle et de crespine moyenne des quatre costez, le bois tout couvert de velourz et garny de dentelle, le dossier par derrière de velours garny de dentelle comme le devant, la crespine au bas dudit dossier à double rang en servant pour le devant et l'autre pour le derrière avec leurs housses de serge verte traînantes. Six siéges pliants garnis de dentelle et crespine moyenne tout autour, montez sur leurs bois peints de vert avec fillets d'or, lesdits fauteuils et siéges ayant des housses traînantes de serge verte.

. . . .

Page 211 :

. . . .

Un autre emmeublement de tapisserie de laine à petit point rehaussé de soie

faite à panaches de diverses couleurs composé de six fauteuils, six chaises à dossier et six siéges pliants et d'un lit de repos.

Les fauteuils composés de cinq pièces le dossier, le fond, la barre et les deux bras et les chaises à dossier, de leur fond, dossier et barres, lesdits fauteuils, chaises et siéges pliants garnis de frange de soie de diverses couleurs, montez sur leurs bois de poirier noirci, à colonnes torses, ayant des housses de serge d'Aumalle verte. La housse du lict de repos de mesme ouvrage, large de trois quarts, longue d'une aune et demie à laquelle sont attachées deux pantes de quartier et demi de haut, garnie de la mesme frange. Le traversin du lict de mesme ouvrage garni de plumes; le bois du lict de poirier noircy avec un matelas couvert de toille verte.

. . . .

C'est aussi sous le règne de Louis XIII que parurent les premiers fauteuils à pieds contournés dits à pieds de biche. Ces pieds terminés par un sabot ou pied de biche ont un peu d'analogie avec ceux des fauteuils Louis XV qui ne parurent que près d'un demi siècle plus tard; ils sont d'une courbe moins accentuée et ont été peu reproduits de nos jours quoiqu'ils aient cependant une valeur ou plutôt un mérite incontestable. Enfin c'est à cette époque que les fauteuils cannés commencèrent à faire partie des ameublements de château, de salons de campagnes ou d'appartements plus modestes; il s'en trouve encore quelques types qui prouvent le soin que l'on mettait à la sculpture de leurs bois en hêtre, en noyer ou en chêne.

Le siècle de Louis XIV, le grand Roi, a peu produit de changements dans les formes des bois des siéges qui existaient sous le règne précédent, mais il a donné à ces formes une ampleur et une telle richesse d'ornementation dans les sculptures ou dans la couverture de ces sièges que l'on ne peut les voir sans les admirer et penser aux fastes de Versailles et de Louis-le-Grand. La dorure à l'eau, d'origine italienne remplaçant la dorure mate à l'huile, permet d'obtenir des effets par les brunis, et vient encore augmenter son éclat. Presque tous les siéges des appartements de Palais ou d'Hôtel sont faits en bois doré en plein et il est à remarquer le talent des dessinateurs et des menuisiers ou sculptueurs en siéges qui comprenaient beaucoup mieux que ceux de nos jours la valeur de ces brunis scintillant sur des fonds mats et qui réservaient à chacun de ces effets la place qu'ils doivent occuper dans une ornementation étudiée. Les pieds des grands fauteuils de salon ne sont plus à volute ou en pieds de biche, ils sont à quatre faces en forme de gaîne avec gaudrons et fleurons sculptés, les accotoirs plus longs et moins mouvementés sont terminés presque tous par une feuille d'acanthe en volute; certains ont des entre jambes en forme d'X au milieu duquel une petite rosace remplace le clocheton. Quelques fauteuils ont des barres de devanture richement sculptées, d'autres ont des ceintures en bois qui remplaçent les franges ou effilés. Enfin sur la fin du règne commencent à apparaître des fauteuils à dossier cintré, légèrement cambrés et dont les pieds terminés par une feuille sculptée sont les premiers indices du style Louis XV

Le travail du tapissier a fait à cette époque de notables progrès; les siéges et

les dossiers sont garnis à épaisseur; le crin emballé dans une toile claire dite d'embourrure est maintenu par des points de ficelle que l'on appelle des piqûres et qui forment bourrelet autour des fonds et des dossiers en suivant les contours du bois. Les gros clous de cuivre sont remplacés par des petits clous dorés. Lorsque l'on ne cloue pas les étoffes avec ces clous dorés, on emploie des petites crètes ou galons qui servent à cacher les clous ordinaires; enfin les franges ne sont plus de simples effilés elles sont retorses et quelquefois composées de torsades ou jasmins et de migrets. Certains dessins représentent des fauteuils de cette époque dont le siége est entouré d'un petit lambrequin découpé, crêté, frangé pour cacher les pieds, mais l'usage peu pratique de ces sortes de décorations a dû en modérer complètement l'emploi. Les étoffes qui couvrent les fauteuils, sont fort riches, on emploie des brocards, des velours genre vénitien à plusieurs couleurs dits à parterre, des lampas brochés à fleurs ou à ornements, des brocatelles, des damas de Lyon, enfin des tapisseries d'Aubusson, des Gobelins, même de Savonnerie ou tapisserie veloutée.

Chaque étoffe a son dessin approprié à la forme ou à la grandeur du fauteuil. Les tapisseries représentent des sujets variés à personnages ou à fleurs encadrés dans des ornements uniformes. On ne peut, en voyant ces splendides ameublements, que remarquer avec admiration combien l'art du dessin était approprié à tous les arts industriels grâce aux encouragements donnés si noblement par le grand Roi et ses sages ministres entourés d'architectes de première valeur qui ont dû contribuer par leurs conseils et leurs dessins à la pureté et à la perfection des lignes, et, regretter qu'aujourd'hui malgré le dévouement de quelques industriels ce souvenir ne stimule pas davantage nos jeunes artisans. Le besoin de faire des chiffres si prôné par l'Ecole économiste a fait plus d'adeptes que d'artistes, et a pour un temps, qui, il faut l'espérer, sera de courte durée, amoindri la supériorité artistique de notre pays.

XVIIIe Siècle. — Louis XIV est mort en 1715; son petit-fils trop jeune pour régner fut soumis à la Régence du duc d'Orléans pendant sa minorité. Ayant atteint sa majorité Louis XV, Roi de France, entouré d'une cour adonnée comme lui-même aux plaisirs et à la licence, eut deux maîtresses: la Pompadour et la Du Barry, qui ont laissé de cette époque indépendamment d'un triste souvenir une dénomination appropriée à l'ornementation intérieur des Palais et des petites maisons hantées par ces nobles que l'on appelait Roués et qui furent par leur dévergondage la cause de cette Révolution qui devait entraîner par ses excès la perte de cette maison Royale et de cette noblesse qui avaient fait briller de tant d'éclat la réputation de la France!

Louis XVI, roi après Louis XV ne régna que de 1774 à 1789; son règne a donné aussi son nom à une époque distincte dans ce XVIIIe siècle et ce n'est qu'avec un sentiment de regret et de tristesse que les amis des arts doivent étudier ces progrès si rapides et si merveilleux qui furent arrêtés si brusquement.

Enfin, après les tristes saturnales de la Révolution nous verrons apparaître pendant les dernières années du siècle une époque que l'on appelle celle du Directoire.

Nous allons étudier l'époque Louis XV en laissant de côté ces dénominations de Régence, de la Pompadour, de la Du Barry, dénominations plus appropriées aux ensembles de décoration qu'aux fauteuils seuls.

Aux fauteuils meublants d'un salon sont adjoints de plus petits fauteuils assortis tantôt comme bois tantôt comme étoffe, et auxquels on donna à cette époque le surnom de cabriolets. De même qu'au milieu du XVIe siècle nous avons vu paraître le titre de salon donné aux grandes pièces de réception, nous voyons dès le commencement du XVIIIe siècle donner à de plus petites pièces et par conséquent plus intimes les noms de petit salon et même de boudoir.

Les bois des fauteuils à cette époque étaient dorés, peints ou laqués, soit d'une couleur uniforme, soit d'une couleur à plusieurs tons, à filets, et même, avec fleurs ou ornements de couleur différente, genre de peinture auquel on donna le nom de camaïeux; enfin les fauteuils meublant un salon plus simple étaient en bois naturel de chêne ou de hêtre poli avec un encaustique. Les formes de ces fauteuils divers tout en conservant ces mêmes pieds cambrés et sculptés dits Louis XV sont tantôt vastes, tantôt de petite proportion; presque tous ont une agraffe, un cartouche, un bouquet au milieu du cintre du dossier. Les plus riches sont rehaussés d'une petite guirlande de fleurs courant sur les dossiers et les devantures des siéges.

Les tapissiers garnissent ces fauteuils par les mêmes moyens employés sous le regne précédent; l'usage des tapisseries à la main en soie, des tapisseries des Gobelins ou d'Aubusson qui représentent des sujets Watteau, les Fables de La Fontaine, donnent l'idée de les monter sur des châssis détachés pour les dossiers, les fonds et même les manchettes. Ces châssis mobiles offrent le même avantage que ces housses ou couvertures employées sous Louis XIII et qui permettaient sur le même bois d'obtenir un fauteuil d'été ou un fauteuil d'hiver suivant les étoffes qui le couvraient.

Les dossiers sont d'une proportion plus haute que ceux des fauteuils de la fin de l'époque précédente; en général ils sont plats et n'ont de mouvements que par leurs contours du siége ou du dossier. Les petits fauteuils qui se plaçaient devant ces grands fauteuils meublants, proportionnés aux panneaux sur lesquels ils sont adossés, sont par leur petitesse plus renversés, plus cambrés, plus cintrés. C'est cette cambrure, cette facilité de les transporter qui leur a fait donner le nom de cabriolets; leurs accotoirs sont plus mouvementés et toujours d'une coupe gracieuse. Leur dossier qui a dans les premiers temps la forme violon prend sur la fin du règne la forme dite à médaillon. Indépendamment des tapisseries, les lampas brochés à fleurs coloriées, les damas de Lyon, les velours frappés dits d'Utrecht servent à les couvrir. Les crêtes à biais, à dent de rat servent à cacher les clous quand ces étoffes ne sont pas maintenues par des petits clous dorés se touchant les uns les autres.

L'exécution, la coupe de ces bois contournés sont d'une difficulté notoire et indiquent une valeur de goût et une hardiesse de main qui n'a pas été dépassée si même elle a été égalée depuis. Plus d'un menuisier en siéges serait aujourd'hui

fort embarrassé d'exécuter un fauteuil Louis XV, Roccoco, s'il n'avait un ancien modèle sous les yeux. Nous avons déjà remarqué la façon intelligente dont les grands fauteuils étaient garnis, cette intelligence d'approprier la garniture à la forme des bois est encore plus apparente lorsque l'on remarque le travail de garniture de ces petits fauteuils placés devant ou à côté des grands fauteuils meublants. L'épaisseur, l'ampleur de garniture des grands font valoir le goût des ouvriers qui savaient aussi bien tirer parti des petits fauteuils auxquels ils donnaient une épaisseur moindre, serrée, arrondie, ou une demi-épaisseur se terminant à pelote au bas du dossier suivant le renvers, la forme ou la proportion du siége. Le talent de garnisseur date réellement de cette époque ; l'occasion de le remarquer davantage se trouvera à l'étude des canapés, des bergères, des chaises longues de cette époque.

Epoque de Louis XVI. — Les fauteuils, les siéges de l'époque de Louis XVI sont complètement différents des fauteuils de l'époque précédente. Pour bien couper un bois de fauteuil Louis XV, il fallait du goût dans l'observation des proportions, la connaissance du dessin pour le construire. Pour exécuter un fauteuil Louis XVI il faut non-seulement ces qualités, mais encore la connaissance plus approfondie de la ligne qui vint arrêter l'exagération des contours, et qui suivit les phases de la mode devenue plus fine et plus raisonnée. Avant de passer aux pieds droits cannelés, à l'époque de transition, les pieds sont encore contournés en forme de console, terminés par un bouchon espèce de toupie qui remplace le sabot à feuille ou à ressaut. Les mouvements du dossier présentent encore une espèce de forme à violon avant de donner celle à médaillon ; viennent ensuite les dossiers cintrés sur une partie carrée, à ressaut, ou à anse de panier, enfin les dossiers deviennent droits presque carrés et produisent souvent une sorte de tableau fixé entre deux colonnes terminées par un clocheton.

Il y eut aussi à cette époque des fauteuils meublants de grande dimension et des petits fauteuils dits cabriolets.

Les moulures de ces fauteuils grands ou petits sont à profil uni ou à profil enrichi de perles, de feuilles d'eau, de rubans enroulés, de piastres, de feuilles de laurier. Les plus riches sont enguirlandés de petites fleurs courantes ; un nœud de ruban, un bouquet de fleurs sont les motifs tour à tour adoptés pour le milieu ou fronton du dossier.

La finesse, la richesse du travail sont encore un sujet d'admiration pour la merveilleuse exécution de ces sculptures que l'on croirait de bronze ciselé et qui témoignent de la patience et du savoir des sculpteurs de cette époque.

Comme sous le règne précédent les bois sont dorés ou peints de couleur fantaisie ; on emploie cependant un peu le bois de noyer, et même quelquefois les bois d'acajou ou d'amaranthe. Enfin certains fauteuils, en bois d'acajou ou en bois de rose plaqué, sont ornementés par des applications de moulures ou de motifs en bronze ciselé et doré.

Les tapissiers suivent pour la garniture les progrès des menuisiers en siéges ; ils exécutent cette garniture tantôt à pelote, ronde à mi-plat ou demi-ronde quand

les formes sont arrondies, tantôt à épaisseur et piqûre carrée quand l'étoffe représentant un tableau ou motif régulier a besoin d'une saillie uniforme pour lui rendre toute sa valeur. C'est de cette époque que datent les plates bandes que nous verrons se reproduire d'une façon plus accentuée dans le siècle suivant. Beaucoup de personnes croient que le capitonnage n'existait pas sous Louis XVI, c'est une erreur, il s'en est fait, peu il est vrai, mais les tapissiers de cette époque en savaient faire l'emploi. Ils ont fait plus d'un fauteuil à coussins détachés, à plates bandes bordées, plus d'une chaise longue ou lit de repos, plus d'une porte battante où ce genre de garniture était adapté (1).

Les étoffes qui couvrent les fauteuils Louis XVI sont différentes de celles employées sous le règne précédent. Aux damas de soie ont succédé les lampas ou satins brochés et même brodés, les damas ne sont plus employés que pour les salons simples. Les dessins de ces étoffes suivent le mouvement prononcé en faveur des siéges ou des meubles. Ces dessins représentent tour à tour des motifs à oiseaux, des vases de fleurs, des amours, des carquois entrelacés par des guirlandes de fleurs, des bouquets détachés noués par un ruban ou enfin des rayures. Le coloris de ces étoffes de soie est léger, souvent de deux couleurs dont une a deux ou trois tons, les bleu pâle, les rose, les jaune, les lilas, les gris ont remplacé les cramoisi, les bleu de France, etc.

Les tapisseries des Gobelins, de Beauvais ou d'Aubusson sont tissées plus finement, les dessins dans le même genre de composition que ceux des étoffes de soie sont exécutés sur un fond clair avec un encadrement ou contre fonds de couleur claire ; les guirlandes, les bergères, les sujets genre Boucher sont reproduits avec une perfection inouïe et qui de plus a le charme de s'assortir avec la finesse des sculptures. On retrouve encore parmi ces restes de si charmantes compositions, des sujets persans, chinois, polonais, qui témoignent non-seulement de la valeur et du soin que mettaient les artistes à produire leurs compositions, mais encore de leurs études sur les mœurs et les usages des pays étrangers.

Les velours frappés dits d'Utrecht sont à plus petits dessins, presque toujours détachés ou à rayures.

Les passementiers avaient fait aussi d'immenses progrès ; les crêtes, les glands, les franges devinrent variés de façon et de coloris et furent fabriqués avec une richesse et une finesse étonnante. Les migrets, les petites boules sur les franges furent employés journellement. Comme sous le règne de Louis XIII les ornements en passementerie jouèrent un grand rôle dans la décoration, elles tranchèrent presque toujours en couleur claire sur une étoffe de couleur différente et plus foncée. Ces passementeries furent aussi faites de couleurs variées, de là vint ce nom de passementerie perse adopté depuis.

Indépendamment des formes de fauteuils que nous avons vu se produire à cette époque, certains fauteuils furent ornementés de petits festons ou draperies. On en

(1) Monsieur Fortier, mon honorable confrère, en a vu plusieurs ; je me rappelle parfaitement avoir dégarni, étant apprenti, des siéges à coussins capitonnés en soie rose et blanc à plates-bandes bordées d'un galon tressé blanc.

trouve plusieurs dessins mais ils paraissent avoir été peu reproduits. La désignation de fauteuil à la polonaise, à la turque, à la chinoise leur est donnée sur la plupart de ces anciennes gravures de Radel, Lalonde, Salambier et tant d'autres.

La Révolution de 1789 si promptement suivie des massacres et de la Terreur en 1793 vint arrêter brusquement l'élan national de l'art industriel. On peut aujourd'hui préférer telle ou telle époque des siècles précédents, on ne peut contester l'immense progrès des artistes industriels sous Louis XVI. L'industrie incontestablement brillait par ses propres forces. La cour pouvait encourager le luxe mais il ne faut pas oublier qu'elle ne donnait plus ces encouragements si fastueux du Règne de Louis XIV ; qu'en 1776 deux ans après l'avènement de Louis XVI, les corporations avaient été sinon détruites du moins bien amoindries de leur force et de leurs droits en faveur de l'artisan particulier.

Directoire. — Après les malheurs de la Révolution ; les massacres, les levées en masse, la Terreur, avaient brisé la carrière de tous les ouvriers artisans et celle de nos artistes ; le Directoire et le Consulat vinrent apporter un peu de calme dans cette population si amoindrie mais qui avait encore conservé quelques souvenirs et quelques capacités relatives à l'Industrie. C'est non-seulement à quelques artistes mais aussi à quelques vieux praticiens que nous devons d'avoir eu une désignation bien modeste de l'époque dite du Directoire. Voulant rompre avec tous les souvenirs du passé les artistes cherchèrent dans l'Ecole athénienne, puis même dans les documents égyptiens, une voie pour adapter ces ornementations à nos meubles, à nos intérieurs ; ces essais furent peu nombreux et exécutés dans quelques hôtels habités par les parvenus du jour, hôtels plutôt restaurés que construits à neuf. La fortune qui produit le luxe dans les mœurs et dans les usages avait reçu une trop rude secousse pour se relever aussi facilement que le courage de nos artistes. Peu de types ; quelques dessins le plus souvent à la plume nous témoignent des efforts tentés à cette époque par des artistes que l'on appelait Prud'hon, David et derrière eux un artisan dont le souvenir n'est pas encore effacé, Jacob Desmalter.

Un fauteuil dont nous présentons le dessin à dossier cambré sur champ, terminé en volute, le siége monté sur pieds en X, avec pieds à griffes, les accotoirs terminés par une tête de lion, est de cette époque. Le siége est composé d'un châssis garni à épaisseur, carré, des manchettes très-plates, une frange à boulots termine le bas du dossier en bois dont un petit panneau est couvert d'étoffe. Quelques bois de fauteuil sont à palmettes en acajou ciré, ornementés de raies de cœur ou de feuilles d'eau et de petites rosaces rappelant le genre Louis XVI, d'autres sont garnis de bronze ; enfin, quelques-uns pour lesquels la forme gondole est adoptée, sont en bois de citronnier d'érable avec incrustations en amaranthe ou en bois noir. La garniture de tous ces siéges est carrée, raide, dure, et malgré sa difficulté d'exécution, est loin d'égaler le travail des ouvriers de l'époque précédente.

Les étoffes aussi ont perdu de leur aspect si chatoyant : les lampas sont à petits dessins détachés ou à rayure ; les tapisseries des Gobelins n'existent plus qu'à

l'état de souvenir et sont remplacées par des tapisseries, fines, à dessin, fabriquées au métier à la Jacquart et qui présentent des ornements en grisaille sur un fond uni rouge, vert ou bleu.

Les perses ou étoffes imprimées sont restées des modèles d'exécution, leurs dessins sont faits d'après nos meilleurs artistes et présentent aussi des motifs grecs, égyptiens, ou des emblêmes mythologiques que l'on croirait gravés sur du papier, mais qui laissent froid et ne peuvent faire oublier les anciens coloris si vifs, si harmonieux de nos anciennes toiles imprimées.

Empire. — L'Empereur, dont le règne a duré depuis 1804 jusque 1815, n'a accordé que peu d'encouragements à l'industrie. Il est certain qu'il aurait voulu faire plus, mais le manque d'hommes par suite des guerres continuelles avec tous les Etats de l'Europe, ne pouvait produire que peu d'émules et par conséquent peu de types à un style qui a pris et conservé le nom de cette époque. Les siéges furent moins étudiés que les draperies et tentures. Les bois de fauteuil de cette époque sont presque tous en acajou, en bois peint ou bronzé, et enfin quelques-uns en bois doré, destinés aux palais impériaux ou aux hôtels des maréchaux.

La forme de ces fauteuils était généralement carrée, la façade du siége à ceinture légèrement cintrée, les accotoirs rarement à manchettes, les montants des pieds de devant, tournés à balustre ou en forme de sabre ou de glaive; enfin, lorsque l'on abandonnait cette forme d'un carré pour le dossier, c'était pour la remplacer par un rond régulier ou par une forme de bouclier, car l'ornementation prenait ses motifs sur les trophées guerriers, les branches ou les couronnes de laurier. Les fabricants de siéges suivaient les principes de l'école de David et ceux des décorations de Percier et Fontaine, savants architectes de l'époque. On trouve encore quelques fauteuils en acajou sur lesquels étaient adaptés des motifs en bronze dont le dessin laisse à désirer, mais dont la ciselure et la dorure étaientmieux exécutées que l'on ne les produit aujourd'hui.

La garniture de ces fauteuils était à épaisseur piquée carrée pour le fonds, à épaisseur carrée, ou à pelote pour le dossier. Plus la garniture était piquée, serrée dans son point, plus l'ouvrier était orgueilleux d'un travail difficile, mais fort peu confortable. Il est vrai d'ajouter que ce genre de garniture était nécessité par l'emploi des galons et des bordures qui encadraient les étoffes de ces siéges.

Ces galons étaient épinglés par les ouvriers, puis cousus à l'aiguille courbe par les ouvrières tapissières dont la réputation de travail est encore présente aux souvenirs des vieux tapissiers. Les étoffes généralement employées étaient le drap uni, à motif imprimé, le velours frappé dit d'Utrecht ou uni, le velours de soie et le lampas ou satin broché dont le dessin presque toujours jaune d'or sur un fond satin uni était un motif adopté pour le siége et pour le dossier, ou enfin, un semé de rosaces ou d'étoiles. Une crète dite *dent de rat* ou *corde à puits*, servait à cacher les clous, le galon cousu autour de l'étoffe au bord de la plate bande constituant la passementerie ou l'ornementation de ces siéges. On employait peu de perse pour les siéges, quoique la fabrique de Jouy ait été encouragée publiquement par l'Empereur; les gourgouramps de coton ou sortes de damassé en coton chamois ou rouge,

de l'Inde, plus modestes et plus simples, servaient à couvrir les meubles de campagne ou des petits appartements.

Restauration. — La Restauration date de 1815 et s'est terminée en 1830. L'indemnité de guerre, suite de nos défaites, la France amoindrie, le changement de gouvernement, qui entraîne tant de déplacement dans les régions politiques ou officielles, ne pouvaient pas produire en si peu de temps un style, une époque remarquable dans la confection des ameublements. Les fauteuils de salon dérivent pour la plupart des fauteuils de l'Empire.

Les dossiers carrés sont conservés, mais avec une forme plus cambrée; les accotoirs arrondis sont terminés par une tête de dauphin, par une volute ou un col et tête de cygne. Les pieds sont droits et cannelés, ou aussi en forme de volute, tous très-sobres de sculpture. Les bois employés sont l'acajou ou le palissandre; quelquefois ce palissandre est enrichi d'incrustations, de filets de cuivre; enfin, l'on emploie le bois d'érable avec incrustation d'amaranthe et la racine d'orme. On adapta pour certains meubles de salon la forme gondole qui nous venait de l'Angleterre et de l'Allemagne, mais l'emploi de ces formes était mieux approprié aux petits salons et aux boudoirs qu'aux grands salons de réception. La garniture fut la même que sous l'Empire : piqûre carrée, galons ou bordures, sauf cependant l'emploi de châssis s'adaptant aux fonds des fauteuils ou des chaises, soit pour les formes carrées, soit pour les formes gondoles.

Les étoffes furent aussi les mêmes que celles employées sous le règne précédent, mais cependant en changeant les lampas à rosaces ou étoiles par des lampas à motifs jaune d'or ou blanc d'argent.

Les damas de soie, les cotelines de soie, dont les fabriques de Tours et de Lyon commençaient à se remonter, furent aussi employés pour la couverture de ces siéges. Les perses anglaises obtenant la levée d'interdiction qui les frappaient vinrent concourir avec les perses de Jouy.

Les galons, les bordures, les crêtes, les lézardes furent les ornements employés comme sous l'Empire pour cacher le travail ou les clous nécessités pour la confection des fauteuils.

Sous la Restauration, les meubles et certains siéges de fantaisie obtinrent un peu de succès par leur nouveauté, mais les fauteuils meublants n'ont rien laissé qui puisse faire oublier les talents des artisans des siècles précédents, les sculptures si bien assorties à ces formes qui donnèrent pas à pas à chaque siècle, on pourrait presque dire à chaque règne une dénomination répandue dans toute l'Europe et qui a su mériter la réputation et l'admiration de tous, pour ces œuvres d'ameublement, qui représentent une des branches de notre industrie nationale.

A ce vide formé autour des ateliers industriels, un autre triste souvenir de cette époque est encore présent à la mémoire des vieux tapissiers encore existants. Jamais à aucune autre époque on a vu détruire autant de ces vieux fauteuils, de ces vieux meubles qui sont aujourd'hui si recherchés et payés des prix vraiment exagérés.

1830 à 1870. — La Révolution de 1830 vînt encore arrêter la production

pour plusieurs années, mais il faut le reconnaître, peu d'années après, c'est-à-dire vers 1835, le goût subissant encore les suites de la pression artistique, se porta sur la reproduction des vieux types de nos siéges et de nos meubles. Le gothique, la Renaissance, reproduits avec quelques variantes, étaient les styles qui fournissaient le plus d'éléments capables de satisfaire l'engouement général. On copiait mal, mais enfin l'on copiait et par conséquent l'on cherchait à sortir d'une production habituelle qui n'offrait que peu d'avenir à nos artistes et peu de satisfaction pour nos industriels. La copie d'un modèle donne incontestablement le talent, même le goût aux artisans; cette envie de reproduction ne fit que s'étendre, l'on vit bientôt se reproduire les siéges des époques de Louis XV et de Louis XVI, et vers 1850 nos fabricants, nos sculpteurs avaient assez de capacité pour copier tous ces vieux modèles. L'habitude de la copie a pris depuis une extension tellement grande, que nos artisans sont arrivés à une perfection générale, non-seulement chez les menuisiers en siéges, mais chez nos sculpteurs et chez nos tapissiers; tous savent aujourd'hui construire, garnir un fauteuil de telle ou telle époque. On emploie, on adapte aussi facilement une sorte de bois qu'une étoffe du fauteuil à exécuter; on en reproduit les passementeries, les clous, la manière de faire, mais là ne doit pas s'arrêter ce talent de copiste et les vieux praticiens seraient heureux de voir les jeunes moins entraînés par l'espérance d'un bénéfice plus ou moins facile, devenir plus studieux, plus dignes de ces générations d'artisans, d'industriels qui les ont précédé et qui avaient de plus qu'eux le mérite de la composition. Il ne suffit plus de copier, il faut composer, et tel artisan le plus réputé, serait bien embarrassé de créer un modèle sérieux

Nos architectes sont peu capables de dessiner, de proportionner un siége, mais en jetant en arrière un regard sur ces richesses, sur ces décorations d'intérieur que nous avons vu se succéder pendant plusieurs siècles on ne peut oublier que pas à pas les artisans, les tapissiers les ont suivi dans leurs programmes ou leurs plans de construction. Les jeunes industriels d'aujourd'hui prétextent le goût du public; ils devraient ne pas oublier que ce goût attribué au public, est plutôt un goût cosmopolite introduit par une foule d'étrangers qui achètent sans connaissance des vieux usages, de ce savoir vivre d'intérieur que possédaient à un si haut degré nos vieilles familles françaises; qu'enfin, on ne saurait trop le répéter, ce besoin de production si favorisé par nos économistes, par les commissionnaires en marchandises, est une plaie à notre travail, à notre réputation industrielle qui nous fait descendre tous les jours au rang des autres nations, nos rivales aujourd'hui, et qui de plus ont pour elles l'avantage de la reproduction à des prix de façons plus avantageux pour l'acheteur. Le travail de l'artisan subit un temps d'arrêt dans sa valeur artistique depuis près d'un siècle; les révolutions, les guerres y ont contribué certainement, mais le maintien des corporations sagement organisées, n'aurait-il pas un peu contribué à maintenir parmi nous cette émulation qui pendant dix siècles avait donné de si grands résultats pour notre pays.

FAUTEUILS DIVERS ; CONFORTABLES

Indépendamment des fauteuils meublants de grand ou de petit salon il y a encore une assez grande quantité de sortes de fauteuils garnis, de fauteuils à poche, de bergères, de fauteuils à la Voltaire, enfin de fauteuils confortables. Ce sont ces divers fauteuils qui vont servir de sujets à la présente étude.

Les grands fauteuils qui étaient exécutés pour servir de repos et qui par conséquent étaient construits dans des proportions différentes suivant l'âge ou la taille de celui pour lesquels ils étaient destinés paraissent ne pas être d'une époque antérieure au règne de Louis XIII.

Le bois du dossier, des accotoirs étaient envleoppés d'étoffe, le siége garni en crin d'une façon adhérente ou à coussin détaché également en crin. Ces siéges assez durs n'avaient de confortable que les proportions de hauteur ou de profondeur qui permettaient de s'étendre et se reposer. Une ceinture en bois sculpté entourait le fonds du siége, elle était naturellement apparente et en bois de chêne ou de noyer.

Après ces fauteuils dont les joues étaient ouvertes, vinrent les fauteuils garnis c'est-à-dire à joues garnies ; les côtés étaient tendus d'une toile, couverts d'une légère couche de crin ou piqûre et enfin recouverts de l'étoffe du fauteuil. Ces premiers fauteuils à joues garnies avaient rarement une ceinture : une crète ou des clous dorés maintenaient les étoffes.

Les tapissiers firent aussi des fauteuils à oreilles vers cette époque. Ces deux oreilles placées de chaque côté du dossier servaient à reposer la tête. Ces fauteuils étaient le plus souvent placés dans les vestibules ou dans les salles des gardes pour le service des officiers ou intendants obligés à de longues veilles ; de là le nom de fauteuils de veille. Certains de ces fauteuils avaient une ferrure, sorte de crémaillère apparente qui servait à pencher le dossier plus ou moins en arrière.

Les fauteuils employés dans les ameublements jusque sous Louis XIV étant d'une dimension assez grande il n'est pas étonnant de voir une si minime quantité de fauteuils de repos. Ce n'est que sous Louis XIV que l'on a commencé à employer les formes de fauteuils à coussin détaché, à joues garnies, manchettes et bois apparent ; le coussin était en crin ou en plume à plates-bandes (1) ; le bois était assorti de forme et d'ornementation aux autres siéges du salon.

Sous Louis XV, ces fauteuils placés près du foyer de la cheminée furent fabriqués de forme gondole tout en restant assortis comme les précédents à l'ornementation. C'est de cette époque qu'ils prirent les noms de fauteuil bergère ou marquise.

(1) Dans les époques précédentes on employait aussi les coussins en plume mais en forme de façon d'oreiller.

Ils étaient généralement assez vastes, plus larges que profonds et bas de hauteur de siége. A quelques-unes de ces bergères on adaptait sur la devanture par une attache un tabouret à quatre faces semblables qui s'emboîtant dans cette devanture de bergère en formait une espèce de chaise longue.

Sous Louis XVI les bergères restent, comme les précédentes, assorties aux meubles de salon dont elles font partie; leur forme plus droite permet de laisser la ceinture du siége et la devanture ou la console des accotoirs apparentes tandis que le dossier est garni en forme de coussin et à bois recouvert, les plates bandes existent, un petit galon couvre la couture du travail. C'est principalement de ces sortes de fauteuil que débute la garniture capitonnée; quelques coussins de plume sont remplacés par des coussins de crin à capitons produisant des carrés plutôt que des losanges.

Sous le Directoire le peu de modèles produits pour les fauteuils de salon a naturellement réduit à un très petit nombre ces fauteuils confortables.

L'Empire qui a produit davantage a laissé plus de modèles de ces fauteuils que l'on appelait encore des bergères. La simplicité des ameublements se traduisait par la simplicité des factures du Tapissier ou des inventaires d'ameublement. On remarque cette définition presque invariable de: Un meuble de salon composé de un canapé, six fauteuils, six chaises, deux bergères, et deux tabourets qui étaient toujours l'appoint du meuble.

« Vous me ferez le meuble pour le prix convenu, disait l'acquéreur, mais je ne paierai pas les deux tabourets... » et le marché était conclu.

Qu'il y a loin de cette époque où les affaires étaient si faciles et les ameublements si uniformes. Aujourd'hui lorsqu'on se fait meubler on achète premièrement les fantaisies de toutes formes ou de toutes nuances, les plus excentriques, quant au meuble meublant, celui qui compose l'ameublement du salon on n'en parle pas, on le regarde à peine, on serait presque tenté d'en dire au tapissier ce que l'on disait des deux tabourets de pieds de nos grands parents. La plupart des dames de nos jours trouvent que le meuble n'est rien, n'est qu'un embarras au choix de leurs rêveries inconséquentes et n'acceptent souvent d'en prendre un que pour satisfaire à leur mari qui a conservé des idées un peu plus sérieuses. La Restauration qui dans les premières années a conservé les bergères a le mérite d'avoir étendu la variété dans ses modèles. On a commencé à faire des fauteuils gondoles puis quelques fauteuils très-profonds et enfin le fauteuil dit Voltaire qui parraissent avoir été pris sur des types anglais ou allemands. Ces fauteuils un peu plus bas, plus profonds, avaient le dossier renversé et cambré, quelques uns étaient garnis d'oreilles, certains même se renversaient à volonté par une petite crémaillère qui plus ou moins arrêtée donnait plus ou moins de pente ou renvers.

Le nom donné de Voltaire vient-il de ce que Voltaire en avait possédé un, cela paraît peu probable, car rien dans la construction ou dans les détails ne rappelle son époque; dans aucun des livres, dans aucun des ouvrages de dessins parus on n'en rencontre un exemple; il faut en conclure que le nom a été donné par un fabri-

cant vers 1825 pour flatter le goût ou l'opinion des acquéreurs plus ou moins attachés à l'école philosophique du jour.

C'est depuis 1838 que l'on peut attester l'apparition des fauteuils dits confortables. Dervilliers, un tapissier de cette époque, est celui qui a remplacé les bergères, les fauteuils à la Voltaire, par des fauteuils dits confortables et garnis sur élastiques.

L'armature du dossier de ces fauteuils à forme gondole était en fer; l'usage de ces armatures en fer s'est perdu vers 1840 époque à laquelle ces dossiers gondoles ont été exécutés en bois de hêtre dont la stabilité était préférable. Les fonds de ces siéges étaient tendus de sangles sur lesquelles on fixait des élastiques; puis enfin sur une espèce de plate forme on appliquait la garniture des toiles et crin. A part quelques-uns, tous ces fauteuils étaient garnis à capitons; cette façon permettait de donner plus de souplesse à la garniture et un aspect plus chatoyant. On fit d'abord de ces fauteuils pour le tour du foyer, plus ou moins larges, plus ou moins profonds, plus ou moins hauts de dossier; ces fauteuils n'avaient qu'un nom celui de confortable. Il y en avait à bois recouvert, d'autres à bois apparent, c'est à dire qu'une moulure en bois suivant les contours du dossier venait s'appuyer sur des consoles d'accotoirs ou sur le siége même et permettait d'assortir les ornements ou sculptures à l'ensemble du meuble de salon. Ces sortes de fauteuils furent employés non seulement comme accessoires au salon, mais pour former un ameublement entier de grand ou de petit salon, de chambre ou de boudoir.

Il s'en fit de toutes formes, carrés, gondoles, ovales, mais depuis 1850 ces siéges dont la mesure, la proportion étaient une preuve de savoir, de connaissance, de la part du fabricant, prirent des formes si variées, si multiples que l'on vint à fabriquer des fauteuils qui n'ont plus de confortable que le nom, encore a-t-on trouvé le besoin pour satisfaire à des goûts ignorants de les surnommer; fauteuils crapauds, puffs, bébés, impératrice, anglais, américains etc. !!! La plupart sont trop bas, trop mous et n'ont été produits que par des fabricants sans capacité qui ne cachent leur ignorance que par la richesse des étoffes qu'ils jettent dessus. Certains de ces fabricants ont su donner du charme par le choix des coloris, par le choix des étoffes et des passementeries employées, aucun n'a pu en raisonner les proportions ou l'usage. Ces fauteuils seront plus tard le souvenir du second Empire, triste époque où l'effet, l'apparat, la fantaisie ont rejeté en dehors le talent raisonné. Plus on est assis bas, mieux on se croit bien assis, plus le fauteuil est mou, mieux on le croit bien garni, un peu plus on préfèrerait des coussins pour se coucher près terre. En entrant dans les salons de nos jours on se demande involontairement si ces femmes, si ces hommes étendus et renversés nonchalamment sont les descendants de cette société française qui brillait autrefois par son éclat, sa belle tenue et son savoir-vivre.

FAUTEUIL DE BUREAU

Ce n'est qu'à partir du règne de Louis XV que l'on fabriqua spécialement des fauteuils pour les bureaux. Jusqu'à cette époque les fauteuils reproduits sur les tableaux ou sur les gravures anciennes ne sont que des fauteuils de même forme que ceux des fauteuils meublant le salon dans lequel se trouvaient la table ou le bureau à écrire.

Les fauteuils de bureau sous Louis XV étaient de forme gondole presque toujours cannés au dossier et au fond, deux petites manchettes garnies et couvertes en maroquin servaient à poser les coudes. Les pieds de ces siéges n'étaient pas disposés comme habituellement on place les pieds aux autres fauteuils; le plan du siége donnait sur la devanture un avancement qui obligeait le personnage assis à écarter les jambes. Cet avancement étant assez prononcé nécessitait un troisième pied sur le milieu de la devanture, les deux premiers placés comme ordinairement à la naissance des accotoirs enfin le quatrième était au milieu, derrière le siége; quelques-uns de ces fauteuils possédaient un coussin détaché en maroquin.

Sous Louis XVI, les fauteuils de bureau furent en acajou ou en bois peint; leur forme était gondole mais le troisième pied de la devanture paraît avoir été abandonné. Ils étaient cannés ou garnis en plein et presque tous à épaisseur carrée fond et dossier, couverts en maroquin à plates-bandes et nervures.

Sous l'Empire, les fauteuils de bureau prirent une autre forme tout en restant de forme gondole ou arrondie. Le siége avait la forme d'un demi cercle, les pieds de devant tournés, ou en forme de console, ou enfin étaient sculptés et représentaient des pieds de chimère ou de lion dont la tête montait jusqu'au niveau des accotoirs; le dossier presque toujours en bois plein suivait le mouvement en demi-cercle du siége en conservant une hauteur uniforme.

Quelques-uns avaient ce dossier en rampe garni et couvert en maroquin; la forme du dossier relevant au milieu en forme de tricorne avait fait donner à ces siéges le nom de fauteuils Bonaparte. Les bois employés étaient l'acajou généralement et quelquefois le chêne ou le noyer.

La Restauration n'a rien changé aux formes de l'Empire, elle s'est bornée à une autre ornementation presque toujours très-simple.

Il est à remarquer que les fauteuils de bureau du temps de l'Empire comme ceux de la Restauration sont un peu plus élevés que ceux construits sous Louis XV tandis qu'en sens contraire les bureaux même devenaient moins élevés.

On a fabriqué quelques chaises de bureau dans le genre des fauteuils mais en petite quantité.

La garniture d'un siége de bureau doit toujours être ferme, dure même, et, par conséquent, sans élastiques; la devanture doit en être fortement arrondie pour ne

pas couper les jambes de la personne qui passe souvent de longues heures à son travail. Depuis la Restauration on n'a pas trouvé mieux que ces anciennes formes; quelques fauteuils ont le siége tournant pour faciliter à l'écrivain de se tourner vers la personne qui lui parle; quelques autres ont acquis une ornementation plus ou moins grecque, palmettes, pieds écartés, dits à sabre mais sans obtenir le droit d'une généralité.

Les bureaux étant devenus plus bas on prend plus facilement un fauteuil ou une chaise du cabinet dans lequel se trouve placé le bureau. Quelques fauteuils sont couverts en tapisserie, en velours; on en recouvre de certains par économie en moleskine, toile peinte imitant le maroquin; c'est une fausse économie cette dernière étoffe n'étant pas solide pour un emploi journalier.

FAUTEUILS DE PAILLE

Nos ancêtres, qui ne connaissaient ni le luxe d'aujourd'hui ni ce besoin de confortable si répandu ; qui, enfin, étaient plus économes, n'avaient pas tous des fauteuils sculptés et garnis, se servaient souvent des fauteuils de paille. Il n'y a pas bien longtemps que dans les vieux châteaux l'on en trouvait encore; plus d'un voyageur en voit encore quelques-uns dans les chaumières de nos bons paysans. Les formes de ces fauteuils variaient suivant les provinces, ceux faits en Flandre, à balustres tournés en forme de fuseau ou navette, n'étaient pas de la même forme que ceux fabriqués en Normandie, en Bretagne ou dans le Berry.

Ces derniers étaient plus bas et recouverts d'un coussin piqué (capitonné), couvert en toile à carreaux rouges ou bleus; quelques-uns même avaient un autre coussin garni au dossier et qui était maintenu soit par des attaches ou pattes boutonnés, soit par une espèce de fourreau, qui, comme une housse, enclavait le dossier.

Certains fauteuils étaient paillés de paille de deux couleurs qui reproduisaient quelques lignes rouges ou bleues sur le siége. Ces couleurs étaient obtenues par la teinture des brins de paille employée à cet effet.

Les tourneurs en chaises ont fait aussi depuis l'emploi des chaises cannées, quelques fauteuils en merisier cannés, mais en petit nombre; la plupart des fauteuils cannés sont fabriqués par les menuisiers en siéges et sortent par conséquent de ces sortes de fauteuils à bon marché.

TRONE

Le Trône est un siége sur lequel s'assoient les Rois, les Empereurs, le Pape, et même les Evêques, qui occupaient autrefois un trône ou fauteuil épiscopal réservé dans le chœur des églises.

Le mot Trône, pour les tapissiers praticiens, n'indique pas seulement le siège d'honneur réservé au souverain, il comprend l'ensemble du siège et du dais garni où non de rideaux, qui le surmonte, l'estrade sur laquelle il est placé, les attributs, etc. etc.

Le siège par lui-même était généralement un fauteuil dont la richesse et l'ampleur de construction lui donnaient cet aspect d'apparat qui devait lui être spécial.

Willemin reproduit une quantité de dessins des temps anciens pris dans les manuscrits de la Bibliothèque Royale. L'un d'eux reproduit dans cet ouvrage est tiré d'un manuscrit du IV[e] siècle (886) n° 510 B. R. Son baldaquin ou dais, ses colonnes sont enrichis d'ornementations et de pierres précieuses, un large traversin ou coussin servait comme garniture de siége.

On trouve beaucoup d'autres trônes dans ce même ouvrage, que l'espace ne permet pas de reproduire et qui sont tirés de manuscrits grecs du même siècle, un seul en forme de chaise c'est-à-dire sans accotoirs, sans dais, mais toutefois élevé sur un gradin est tiré du manuscrit des Heures de Charles le Chauve.

X[e] et XVI[e] Siècles. — Le même ouvrage de Willemin présente encore quelques dessins de trônes de la fin du XV[e] ou du commencement du XVI[e] siècle avec ou sans dais et colonnes pour les supporter.

« Deux de ces siéges, tirés par extrait, dit l'auteur, sont pris dans les précieux exemplaires des Remèdes de l'une et de l'autre Fortune, ils témoignent de la diversité qu'une époque de transition telle que celle du commencement du XVI[e] siècle amenait dans les formes de l'architecture, des objets de goût et d'ameublement. Ces deux trônes sont montés sur pieds en X posés sur des griffes ou pattes de lion qui supportent eux-mêmes des accotoirs. De grands dossiers à panneaux sculptés indiquent une finesse de travail et une conception de décoration complétement étudiée. » (Ce sont peut-être les deux premiers siéges sur lesquels on remarque ces houppes de frange qui entourent les boules des têtes d'accotoirs ou du haut du dossier.)

Plus loin on trouve de la même époque le trône de Louise de Savoie, mère de François I[er], immense fauteuil à grand dossier avec pilastres supportant un fronton avançant comme un dais et sur lequel est placé le blason de sa famille. Le siége est encore couvert d'un coussin et élevé sur une estrade sur laquelle est aussi placé un oreiller pour poser les pieds de la Reine. Puis enfin encore dans Willemin, le premier qui de notre siècle a reproduit tous ces anciens documents,

qui les a réunis dans un ouvrage, véritable modèle, où puisent tous les jours ceux qui font des recherches archéologiques, on trouve le portrait de François Ier sur son trône, tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque Royale (Histoire des Rois de France, par Du Tillet). Cette planche sans coloris est reproduite dans l'ouvrage le *Moyen-Age* et la *Renaissance* sous le titre suivant : *Fac simile d'une miniature du Recueil des rois de France de Du Tillet.*

L'ensemble du Trône, si l'on en accepte la miniature comme reproduction réelle, change complètement l'effet des décorations attribuées jusqu'alors à ces sortes de siéges.

Le fauteuil ou siége par lui-même a perdu de ses vastes proportions, mais il est surmonté d'un dais ou baldaquin, entouré d'un lambrequin dentelé garni de glands, d'où sortent deux rideaux en velours bleu de France brodés de fleurs de Lys en or et doublés de velours écarlate, se développant en manteau derrière le Trône Royal. Deux lions placés sur les marches du trône et probablement en bois doré servent à poser les pieds; enfin un tapis ou un riche jeté d'étoffe brodée est étalé sur le fauteuil même.

Les Trônes qui se succèdent ensuite sont rares et difficiles à trouver dans les divers documents ou gravures publiés. Les inventaires du Garde-meuble n'en désignent pas et l'on ne trouve réellement la dénomination de Salle du Trône que vers le milieu du XVIIIe siècle. Certaines vieilles gravures représentent bien des cérémonies, lits de Justice tenus à... mais ces gravures n'offrent pas à la vue les détails du siège du Trône caché par le Roi, sa Cour ou les personnages assemblés. Le dais seul apparent est presque toujours en tapisserie, de forme carrée, suspendu au plafond par des câblés et quelquefois surmonté de panaches. Ce dais ne possède pour tenture ou draperie qu'une partie à plat formant fond et qui s'appelait queue (un Daiz à queue...) Ce genre de décoration qui parait à première vue plus ancien que la décoration de la miniature du Trône de François Ier était cependant le genre adopté sous Louis XIII et pendant les premières années du règne de Louis XIV.

Ci-contre sont deux dessins de dais surmontant le trône, le premier en date de 1715, le deuxième dressé dans la chapelle de Versailles le 3 juin 1724.

Le règne de Louis XV a vu tenir peu de lits de Justice et par suite il est assez difficile de trouver des dessins en gravures qui représentent ces sortes de décorations.

Le règne de Louis XVI a laissé aussi peu de traces, et à part les deux jolis tableaux de Greuze représentant le roi Louis XVI et la reine Marie Antoinette, tableaux reproduits en gravures, l'auteur de cet ouvrage n'a vu qu'un riche fauteuil Louis XVI en bois de noyer doré (puis bronzé probablement après 1789) qu'un amateur anglais lui avait donné à réparer, avant de l'exporter, dont la grandeur, la richesse, les ornements indiquaient bien sa destination.

Le trône de l'Empereur Napoléon a été dessiné par Percier et Fontaine et exécuté par Jacob Desmalter; le dessin original qui appartient à Janselme (le successeur de Jacob Desmalter) le représente sur une estrade beaucoup plus

élevée que celle indiquée dans l'album des œuvres de Percier et Fontaine. Le dais en forme de couronne garni de panaches, un peu étroit, supporte un immense rideau tombant en forme de manteau relevé par deux colonnes ou enseignes Impériales. Le rideau ou manteau était en velours cramoisi brodé d'abeilles d'or et doublé de satin violet. Le fauteuil et l'oreiller de pieds étaient en velours violet, disent Percier et Fontaine dans la légende qui fait suite à la gravure qui le représente dans leur recueil.

Le premier projet dessiné et colorié par Percier et Fontaine était en bleu de France.

Les trônes exécutés depuis la Restauration ont peu brillé par leur décoration et par leur exécution souvent faites à la hâte il est juste de l'ajouter pour la réputation du garde-meuble de notre époque.

PRIE-DIEU

Les premières églises n'avaient pas de chaises ni de bancs; ce n'est qu'à la fin du xve siècle, dit le savant M. Viollet-le-Duc dans son dictionnaire de l'ameublement, que l'on plaçât des bancs dans les églises, des Prie-Dieu dans les chapelles ou oratoires des châteaux.

Il est cependant à présumer que les seigneurs, les hauts dignitaires, si fiers de leur personne, ne devaient pas se contenter d'un coussin ou d'un tapis pour s'agenouiller, surtout à ces époques où les services religieux étaient si longs et si multipliés, devant de simples desservants, qui avaient leur stalle et leur pupitre de chaque côté du chœur. Les miniatures, les anciennes gravures donnent fort peu de dessins de ces sortes de meubles ou siéges. Sur une feuille de Dyptique en ivoire sculpté du xie siècle (collection de M. Rigollot, à Amiens), reproduite dans le Moyen-Age et la Renaissance, on voit un saint personnage agenouillé sur un prie-Dieu assez bas de proportion. Le même ouvrage en reproduit un autre, sans siége, pour s'asseoir, sur lequel prie Etienne Foucher, évêque de Paris sous Louis XII. Willemin qui a tant produit pour les amateurs d'études archéologiques, n'en présente aucun.

Dans l'inventaire du château de Chenonceaux, 1603, 8 janvier (prince Galitzin), page 32, on lit :

« Un prie-Dieu brizé garny de damas cramoisy passementé d'or, avecques une table servant au dit prie-Dieu, garnye de velours de mêsme coulleur, une chaise et ung oreiller semblables, estimez le tout ensemble vingt-cinq livres, cy. . . . . XXV l.

Dans l'inventaire des meubles du cardinal Mazazin, 1653 (duc d'Aumale), on remarque :

« Un couvert de prie-Dieu orné d'une broderie de mêsme que la couverture, avec un mollet d'or et soie à l'entour, d'une aulne un tiers de long compris la marche, et d'une aulne de large environ compris le costez du prie-Dieu. Deux carreaux de velours de mêsme broderie que le prie-Dieu avec leurs boutons aux quatre coins. »

On cite fort peu de prie-Dieu dans les inventaires du garde-meuble; deux ou trois tout au plus, parmi lesquels on remarque en 1770 :

« Pour Madame la comtesse du Barry, une chaise en prie-Dieu couverte de velours cramoisy, cloué de clous dorés avec gallons d'or faux. »

Les anciens prie-Dieu étaient donc plutôt un pupitre couvert d'étoffe devant lequel on plaçait un ou deux coussins pour s'agenouiller; celui dela comtesse du Barry paraît être un des premiers fabriqués en forme de chaise et servait probablement dans une tribune de la chapelle de Versailles ou dans un oratoire.

La fin du XVIII[e] siècle et le XIX[e] ont vu ces chaises prie-Dieu que l'on voit encore aujourd'hui dans les églises ou les oratoires; la plupart sont couverts en velours ou en tapisserie. Ceux exécutés sous la Restauration affectaient un certain genre gothique, plutôt Anglais que Français, jusqu'au moment où nos dessinateurs et nos sculpteurs ont su assez connaître des styles pour les approprier à leur destination. Fourdinois père, a exécuté de 1847 à 1848, un prie-Dieu pour l'Empereur Soulouque. Ce prie-Dieu, dessiné par Prignot, est un des beaux modèles à présenter parmi ceux faits de cette époque.

Le banc de nos églises avec sa porte d'entrée, sa banquette et son petit appui en forme de pupitre sous lequel se plaçait un petit banc en bois, ou garni en toile et en paille pour s'agenouiller, disparaît tous les jours; bien des églises de village l'ont remplacé par des siéges détachés. On n'a plus son banc à l'église, mais on y trouve deux chaises de paille, l'une de forme ordinaire pour s'asseoir, l'autre, basse de siége à dossier élevé avec une manchette en bois, sert à s'agenouiller. C'est sur cette dernière chaise que la jeune mère assied son enfant pendant le service divin et que la vieille grand'mère a fait tendre une tapisserie par dessus un peu de crin, lorsque par son zèle ou par le nombre des années, elle a pu prendre possession d'une place toujours respectée.

CHAISES

Une chaise est un siége monté sur quatre pieds dont les pieds de derrière servent de montants au dossier. On disait autrefois une chaise sans bras dans de vieux manuscrits ou inventaires par opposition à l'emploi de chaise ou chaire à bras, expression qui désignait un fauteuil ou faudesteuil comme il l'a déjà été expliqué à ce mot.

De la chaise de salon à la chaise légère il se présente une quantité de sortes de ces siéges tellement différentes les unes des autres que comme pour les fauteuils il faut les diviser en plusieurs catégories.

Chaises meublantes ou de salon. — Les chaises meublantes sont à dossier et à fonds garnis comme les fauteuils du salon auxquels elles sont assorties; leur couverture est d'un dessin de proportion plus petite pour les tapisseries ou les étoffes dont le motif est spécialement fait pour ces siéges; quant à la couverture en étoffe au mètre courant elle est la même que pour les fauteuils ou canapés; le surplus de la largeur de l'étoffe, en ce cas, est mis de côté pour élargir l'étoffe qui recouvre le fauteuil assorti. Ces parties d'élargissement qui doivent être toujours cousues au raccord s'appellent apiècements. Les chaises meublantes ou de salon ne datent réellement que du XVI[e] siècle, époque à laquelle comme il est indiqué à l'article des fauteuils, on a commencé à constituer un ameublement de salon.

Les bois de ces chaises sont moins bas, moins profonds et moins larges que ceux des fauteuils, suivant en cela les principes de construction d'un siége qui veulent que plus un siége est élevé sur pieds moins il doit posséder de profondeur.

Dans les grands salons on voit quelquefois deux sortes de chaises; les plus grandes sont adaptées à la décoration des lambris et généralement moins nombreuses que les autres qui sont plus petites, plus maniables et que l'on appelait chaises courantes. Depuis, le nom de chaises courantes a été donné aussi à des chaises légères à dossier de bois.

Les chaises sont plus difficiles à garnir pour l'ouvrier tapissier que les fauteuils; le manque de taquets sur le devant qui n'existent qu'aux fauteuils, oblige à plus de soin et de capacité pour maintenir les bourrelets à une hauteur proportionnée aux taquets de derrière ou du dossier.

Nous ne donnons que quelqxes types de chaises meublantes en dehors de ceux publiés pour les fauteuils, ceux de l'un désignant ceux de l'autre.

Les chaises meublantes s'appelaient dans les anciens inventaires chaises à dossier, c'est-à-dire à dossier garni; les chaises courantes ou à dossier de bois s'appelaient chaises cacquetoires ou à perroquets. Sous Louis XIV, les chaises salon à dossier assorti à celui des fauteuils prirent aussi le nom de chaises à la de Reine.

Chaise cacquetoire ou à perroquet. — On appelait autrefois chaises cacquetoires, puis chaises à perroquet les chaises à dossier de bois tourné, découpé ou sculpté. Plus maniables que les chaises à dos garni et surtout que ces immenses fauteuils de l'époque, elles servaient plus facilement à la conversation, c'est probablement ce qui leur a fait donner primitivement le nom de cacquetoires car malgré l'élévation de leurs dossiers à traverses sculptées ou tournées elles ne paraissent avoir aucun rapport avec les mâts de perroquets.

Dans l'inventaire de Chenonceau en 1603 (Prince Galitzin), dont extraits publiés plus loin, on lit:

« Plus deux couvertures de petites chaises cacquetoires de soie de diverses

couleurs rehaulséez d'or et d'argent, aussy sur canevas estiméez à raison de quarante solz, pièce, cy. XXC [s] »

Plus loin :

« Trois aultres chaises cacquetoires semblables aux trois chaises cy-dessus estimées à quatre livres dix solz pièce, cy . . . . IV [l] X [s]. »

Ces chaises, évidemment, étaient à dossier de bois puisque d'autres chaises à la suite sont spécifiées comme toutes garnies :

« Cinq aultres chaises toutes garnyes de velourz cramoisy haulte coulleur, chamarréez de passementz, franges et crespines, estiméez ensemble. XXVIII [l] »

Dans l'inventaire du mobilier du cardinal Mazarin, il est cité :

« Une vieille chaize à perroquet couverte de moquette. »

Dans un inventaire du Garde-Meuble, Archives vol. O' 3353, on lit :

« Dix perroquets de tripe rouge, » ce qui veut dire, dix chaises à perroquet couvertes de tripe (sorte de panne rouge.)

Chaise courante. — Les chaises courantes sont des chaises à dossier de bois, comme il est dit plus haut, elles sont assorties aux autres siéges composant l'ameublement du salon ; le fond en est garni soit en étoffe semblable, soit en étoffe de fantaisie. Le luxe et le désir du confortable ont fait abandonner l'emploi de ces siéges dans un ameublement de salon, aujourd'hui surtout que les chaises de laque dorée ou noir et or, plus légères, plus petites font partie du complément obligatoire de nos ameublements.

Sous l'Empire et sous la Restauration, époques où nos ameublements étaient plus modestes, la chaise gondole à chassis, la chaise anglaise, la chaise à croisillons ont tenu une place assez marquée à côté du fauteuil à volute.

Chaises de salle à manger. — Qu'un auteur, qu'un peintre ait voulu représenter la luxure, dans les festins d'autrefois, en traduisant sa pensée par des personnages couchés sur des lits, la coupe à la main, rien de plus facile à concevoir, mais la réalité a ses bornes et la recherche dans les documents spéciaux est plus positive, plus réaliste et oblige à dire qu'il est presque impossible de tirer une conclusion, de donner une preuve de ces fantaisistes productions.

La réalité ne prouvera jamais qu'un lit soit bien d'emploi pratique autour d'une table, surtout si à ce lit on en ajoute d'autres ; vingt lits pour vingt couverts prendraient un espace tellement considérable, qu'il est difficile d'admettre une salle de festin assez vaste pour les contenir ; puis les lois d'hygiène, puis le service, puis tant d'autres raisons trop longues à énumérer, rappellent l'esprit à la réalité, et l'on ne peut que se demander si ces mœurs des Romains n'étaient pas par l'histoire aussi fabuleuses que leurs récits.

Sur les vieilles fresques de Pompéï ou d'Herculanum on trouve des traces de chaises qui servaient spécialement pour les salles à manger, on y trouve des personnages couchés sur des lits la coupe à la main, mais entre l'orgie et la vie usuelle il y a une différence profonde.

En France, malgré les droits féodaux des seigneurs et maîtres il n'est trace dans aucun de ces documents si étudiés, si reproduits par tant d'archéologues

éminents, de ces festins de la Rome antique ; la religion chrétienne avait fondé la famille et le respect des uns pour les autres.

Dans les grandes salles des châteaux féodaux où le pélerin, où l'étranger étaient admis, un banc plus élevé à dosseret souvent surmonté d'un dais, indiquait la place du seigneur et maître près duquel s'asseyait la dame du seigneur, ou le convive qu'il voulait honorer; de simples bancs rangés le long de la table, ou de plusieurs tables étaient réservés pour les invités inférieurs, les pages et même les serviteurs. Des vitraux, des miniatures donnent quelques indications, quelques types à étudier des festins des siècles suivants; il est rare d'y trouver une chaise; on y voit le seigneur, ses principaux invités assis sur de vastes fauteuils ou sur un banc à dais, encore fallait-il posséder un haut titre de noblesse pour y être admis; les autres invités sont assis sur des formes ou bancs généralement couverts d'un tapis que l'on appelait *banquier*. Ce n'est que vers l'époque de la Renaissance sous François Ier, sous Henri II, que des siéges détachés paraissent avoir été généralement adoptés.

Sur les vieilles gravures flamandes, on voit représenter souvent un festin; un ou deux fauteuils, un ou deux escabeaux et deux bancs forment le tour de la table; ces ameublements beaucoup plus bourgeois si l'on veut bien admettre cette qualification paraissent avoir été adoptés en France; cependant il ne faut pas oublier qu'aucun des inventaires connus ne parle de salles à manger proprement dites avant la fin du XVIIe siècle.

L'inventaire de Gabrielle d'Estrées cite:

En la salle dudit hôtel (sans autre qualification) a été trouvé: une longue table, ... un buffet..... deux formes (banquettes) de douze pieds de long chascune et une autre petite forme. Tel est le détail le plus catégorique d'une salle..... (à manger, très-probablement, pendant le XVIe siècle.)

Dans l'inventaire des meubles du cardinal Mazarin (Mgr le duc d'Aumale) on remarque:

Huit fauteuils et trente-deux escabeaux garnis de même damas cloués de clous dorés, en bois peint couleur de noix et bordés d'un filet d'or—(qui certainement étaient destinés pour les festins.)

Sous Louis XIV, dans les inventaires détaillant soit la salle des Buffets, soit le Garde-Meuble, on trouve des chaises en assez grand nombre pour en comprendre l'emploi; ces chaises étaient presque toutes cannées au fond et au dossier, mais de forme plutôt appropriée aux siéges de salon qu'à ceux que l'on pourrait supposer pour salle à manger.

Sous Louis XV, les chaises de salle à manger sont désignées spécialement; elles conservent le même type que les chaises de salon mais la plupart sont garnies en cuir, en tapisserie et même en étoffe de Perse. Dans une estimation du mobilier du château de Fontainebleau établie en 1780 et qui certainement indique un mobilier plus ancien qne cette date lui semble attribuer, on lit à l'évaluation attribuée à la salle à manger:

1 chaise haute de siége,
42 chaises de velours,
etc.....

Sous Louis XVI, les chaises devinrent d'une forme plus précise, elles furent plus simples que les chaises de salon, souvent en bois peint et quelquefois faites avec ce nouveau bois alors importé, l'acajou, devenu depuis si répandu. Les chaises cannées fond et dossier possédaient généralement un coussin détaché pour le siége. Les chaises garnies étaient couvertes en velours ou en maroquin. L'usage des tables rondes qui ne s'est répandu dans toutes les classes que depuis cette époque, a contribué par son emploi à l'usage des chaises de salle à manger.

Les chaises de salle à manger peuvent avoir un dossier élevé; mais le tapissier ne doit pas oublier qu'un dossier trop élevé gêne le service des domestiques. Le siége doit être plus éleve que celui des chaises de salon; à ce sujet, il est à remarquer qu'au commencement du siècle elles avaient la même hauteur que celle des chaises de salon.

Les bois de toutes sortes sont aujourd'hui employés pour les siéges de salle à manger; malgré la diversité de ces bois, de ces styles adoptés, le public a respecté jusqu'à présent une sorte d'uniformité qui fait que dans une salle à manger on peut encore voir douze, dix-huit, vingt chaises semblables; que n'a-t-on ce même goût d'ensemble pour nos salons! Il faut espérer que quelque original ne donnera pas la mode d'attacher à chaque dossier une assiette de Chine, de Delphes ou de faïence, plus ou moins authenthique dont on placarde tous les murs depuis quelques années.

Chaises chauffeuses. — Une chaise chauffeuse est une chaise plus basse que les autres et qui se place devant ou près du foyer; il y a eu à toute époque de ces chaises plus basses; il en existe quelques-unes encore, asssez rares il est vrai, mais qui en confirment l'existence ancienne.

Les chaises chauffeuses qui peuvent être aujourd'hui considérées comme chaises de fantaisie se font de toutes formes, de toutes grandeurs, de tous styles, à bois apparent ou à bois recouvert; la plupart sont couvertes en tapisserie, faite à la main; en tous cas elles doivent être couvertes en étoffe solide, leur emploi étant assez fréquent dans les réunions intimes. Sous l'empire et sous la Restauration les deux modèles les plus répandus étaient la chaise Voltaire ou Anglaise ayant la même cambrure de dossier que les fauteuils de ce nom; puis la chaise à grille dont le fond était garni en plein ou à coussin détaché et dont le bois du dossier construit à barreaux comme une grille supportait un coussin à plates-bandes, souvent capitonné.

Ce n'est qu'à partir de 1830 que le modèle de ces chaises pris sur le gothique puis sur la Renaissance s'étendit jusqu'à toutes les sortes de fantaisie imaginable.

La chaise chauffeuse étant plus basse que la chaise meublante doit naturellement être profonde et renversée, étant plus vaste et par conséquent plus lourde l'emploi des roulettes est plus nécessaire que pour les chaises hautes.

Chaise à la vierge. — La chaise à la vierge est une chaise chauffeuse dont le type a été pris sur un tableau de Raphaël représentant la Vierge assise et tenant l'Enfant Jésus; les deux montants du dossier tournés en forme de fuseau, terminés à la partie supérieure par une grosse boule tiennent pour s'accoter une bande transversale ou deux, en étoffe ou en tapisserie. Le siége en forme à violon est garni à bourrelets très arrondis.

Chaise fumeuse. — La chaise fumeuse est une chaise basse dont les montants de derrière supportent une manchette au lieu et place du dossier; cette manchette permet à la personne assise de se tourner à droite ou à gauche, même en se mettant à cheval sur le siége beaucoup plus étroit derrière que devant, d'appuyer ses deux coudes comme sur les chaises voyeuses.

Chaise voyeuse. — Ces chaises sont hautes de siége; comme aux précédentes, une manchette posée sur les deux montants des pieds de derrière sert à reposer les coudes de la personne qui regarde jouer sur une table à jeu; la forme de fond est à violon ou à bidet. L'usage de ces chaises qui paraissent dériver des anciens escabeaux garnis n'est pas nouveau; dans tous les anciens inventaires de mobiliers du cardinal de Mazarin, de Fontainebleau, de Versailles on trouve de ces chaises voyeuses; dans celui de Fontainebleau on trouve dans les salons de jeux:

« Quatre voyeuses en prie-Dieu
« Deux voyeuses en bidets. »

La construction de ces siéges est assez difficile; la hauteur, la largeur, le renvers proportionné obligent à du soin de la part de l'ouvrier chargé de les construire.

Chaise de laque. — Depuis vingt-cinq ans environ la chaise de laque est devenue une nécessité, un complément à l'ameublement d'un grand ou d'un petit salon; la quantité dépend de l'usage auquel elles sont destinées.

La grâce, la légèreté, la décoration laquée constituent la qualité de la chaise de laque appelée aussi chaise légère.

Ces chaises étaient primitivement cannées; sur le châssis canné le tapissier rapportait un petit coussin garni en crin à capitons; aujourd'hui elles sont presque toutes garnies en plein.

Les fabricants qui pendant un certain temps s'étaient distingués dans la composition, le choix et l'exécution de leurs modèles sont restés stationnaires depuis quelques années. Trois ou quatre modèles toujours reproduits suffisent à entretenir le travail de leurs ateliers, travail presque mécanique s'il ne fallait tenir compte du laquage en couleur qui varie suivant les nuances employées, pour les étoffes ou les tons donnés par la peinture des lambris.

Les laqueurs ont une capacité réelle, notable, supérieure même à celle des Anglais; cependant pour la véritable laque noire à ornements dorés en relief ils n'ont jamais pu rivaliser avec les chinois ou les japonais qui possèdent une matière particulière que l'on ne trouve pas en Europe. Un de nos fabricants M. Gallais a fait venir en France de cette matière terreuse qui sert en Chine pour l'apprêt, il a dû renoncer à son emploi.

Sous Louis XIII il y avait des vieux meubles de laque de Chine à Paris, il n'es

pas question de chaises qui probablement n'existaient qu'en bambou. Ce n'est que sous Louis XV et Louis XV que l'on a reçu quelques-unes de ces chaises dont on retrouve encore quelques traces. Sous ces trois règnes il y avait des chaises peintes en couleur avec filets d'or ou d'argent, mais cette peinture n'avait rien de commun avec la peinture dite laquée qui après chaque couche donnée est passée dans un four.

On trouve dans l'inventaire du cardinal Mazarin, page 186;

« Vingt-quatre siéges de même velours . . . .
. . . .
le tout garny de franges et mollet d'or et d'argent et montez sur leurs bois peint de vert avec fillets d'or. »

Plus loin, page 208:

« Douze sièges plians . . . .
. . . . .montez sur leurs bois marbrés de diverses couleurs. »

Toute personne qui s intéresse à l'ameublement a remarqué des siéges peints en couleur de deux ou trois tons genre appelé camaïeu. Certains sièges, même des époques Louis XV et Louis XVI recevaient non-seulement ces effets de tons sur les moulures mais avaient encore les coquilles ou les fleurs sculptées peintes de tons assortis à la fleur même que l'artiste sculpteur avait reproduite.

Pour ces sortes de siéges la peinture laquée est certainement préférable comme solidité mais l'effet qui résulte du brillant, du ponçage nécessité pour ce genre de peinture ne produit pas un résultat tellement supérieur que l'on ne puisse regretter l'ancienne manière moins coûteuse et plus harmonieuse dans ses effets.

Les italiens ont laqué des siéges et des meubles; généralement le fond de leur décoration était blanc, bleu ou verdâtre; les sculptures seules étaient dorées; le laque de Venise avait acquis une réputation à la fin du xvii[e] siècle.

Les espagnols donnaient à leur laque un ton cuir plus ou moins foncé relevé d'or et quelquefois d'incrustations de nacre ou d'ivoire qui, par leur aspect rappelle le genre Mauresque.

Les laqueurs français emploient quelquefois ce genre de décoration et imitent assez bien ces mêmes incrustations. Ce genre d'effet paraît abandonné aujourd'hui et n'être plus employé qu'en Angleterre à Birmingham, ville réputée par ses fabrications de meubles, siéges et petits objets laqués.

Chaise de fantaisie. — Les chaises de laque, les chaises en bois naturel, légères de forme lorsqu'elles étaient autrefois couvertes en étoffe variée; de nuance différente au meuble de salon s'appelaient chaises de fantaisie, aujourd'hui cette dénomination s'adresse à toute chaise qui par sa forme, sa proportion, son étoffe, est en dehors de l'ameublement de la pièce dans laquelle elle est placée. De certains noms particuliers leur sont donnés par les tapissiers fantaisistes; la liste serait trop longue à citer, mieux vaut s'en tenir aux dénominations générales de, chaise chinoise, grecque, mauresque ou gothique, etc.

Chaises confortables. — On appelle généralement confortable une chaise qui doit l'être par ses proportions de hauteur, profondeur, largeur raisonnées par le fabricant; elles sont toutes aujourd'hui enveloppées d'étoffe ou ne laissant que peu de bois apparent. De même que la chaise meublante est assortie au fauteuil qui l'accompagne, de même la chaise confortable est un diminutif du fauteuil confortable.

Les premières chaises confortables furent tirées des modèles de fauteuils gondoles; le bois, ou plutôt la moulure du dossier encadrait la garniture plus ou moins souple; les pieds étaient cannelés ou à sabre. On a fait sous la Restauration ces premières chaises, entr'autres la chaise Voltaire à dossier cambré comme celui du fauteuil; la chaise Anglaise, de même genre que la précédente mais à pieds droits. On a fait un genre de chaise dite Spanischer (probablement allemande) dont la forme du fond, le renvers du dossier peuvent être comparés aux chaises Impératrices, mauvaises chaises s'il en fût; les chaises Bébé, à violon, américaine, gondoles, sont autant de diminutifs de fauteuils de même nom.

Chaque tapissier doit avoir chez lui une série de ces sièges en diverses proportions pour satisfaire le goût de ses clients, leur donner un numéro d'ordre ou de grandeur et ne pas s'arrêter à toutes ces qualifications fantaisistes.

Chaises de paille et de canne.. — On a fait bien des chaises de paille à toutes les époques, les unes en frêne, les autres en mérisier à barreaux tournés, à barres plates et quelquefois sculptés. Plus d'une salle à manger de nos grands parents était meublée de ces chaises en bois de merisier et à fond de paille. A part les chaises d'Eglise et quelques chaises de promenades publiques les chaises sont aujourd'hui en merisier et cannées en jonc. Ces dernières chaises sont plus légères, mieux faites, les bois mieux compris et mieux exécutés par les tourneurs et à des prix tellement modérés que l'emploi des chaises de paille a été abandonné facilement.

Les chaises cannées sont faites généralement en bois de merisier teint en jaune, en rouge ou en noir; on en fabrique même en chêne, en noyer ou en acajou naturel; les unes sont à châssis, c'est-à-dire que le châssis canné est posé sur les pieds, les autres dites à pièces sont différentes en ce que le cannage est monté sur des pièces de devant et de côtés, montées sur champs, ajustées et mortaisiées sur les pieds de devant et de derrière. Elles ne sont pas plus solides mais leur aspect se rapproche plus des chaises faites par les menuisiers en siéges qu'il ne faut pas confondre avec les tourneurs.

La fabrication de ces chaises a pris une extension considérable et parmi les tourneurs il ne faut pas oublier ces tourneurs de la Lorraine et de Paris qui joignant aux pieds torses ou tournés des châssis sculptés grossièrement, il est vrai, produisent ces chaises, soi-disant gothiques en hêtre ou en chêne teinté, dont le prix est si bon marché et qui ornent bien des salles à manger, bien des antichambres de nos jeunes ménages.

SIÉGES DE CABINETS DE TOILETTE

Les siéges de cabinets de toilette se divisent en deux catégories: la première comprend les siéges de cabinets de toilette particuliers, la seconde ceux des cabinets d'apparat ou plutôt salons de toilette.

Il ne faut pas oublier que le meuble dit table de nuit n'a été propagé qu'au commencement du XVIIIe siècle; de là cette quantité de siéges particuliers que l'on trouve dans les anciens inventaires et dont il faut cependant tenir compte.

Chaise percée. — La chaise percée était une chaise contenant un vase d'étain ou de faïence que l'on plaçait le soir près du lit avant l'invention de la table de nuit et l'adjonction de cabinets d'aisance aux appartements. S'il y avait de simples chaises percées, il y en avait aussi de riches et ornementées — :

Ainsi dans l'inventaire des meubles du cardinal de Mazarin on trouve, p. 202:

« Une chaise percée de bois brizé, avec son fourreau de cuir noir, un bassin d'étain et une housse de damas de soye rouge cramoisy garnye d'un mollet de soye. »

On remarque seulement de ces chaises percées jusque dans les inventaires de l'époque de Louis XIV et Louis XV.

Ces chaises ont perdu leur nom et leur utilité par la multiplicité des cabinets d'aisance dits déjà à cette époque lieux à l'anglaise. Après une dénomination sans détail de *cabinet à l'anglaise*, on lit dans un inventaire de Fontainebleau dressé en 1780:

« 2 Rideaux de vitrages.................	84 L.
1 Gradin bois d'acajou................	250
1 Table de nuit......................	84
1 Lunette garnie de velours............	36
1 Paire de bras, 1 branche............	72 »

La chaise percée prit seulement à partir de cette époque son rôle de précaution pour les malades; dans aucun des inventaires suivants il n'en est parlé et en dehors du simple tabouret ou chaise habituels, il ne paraît plus que ce tabouret sur lequel sont figurés trois ou quatre in-folios aux dos desquels sont annotés ces mots: « Histoire des Pays-Bas. » Ces sortes de chaises percées qui paraissent être une facétie de nos ancêtres sont maintenant passées à l'état de souvenir et il ne reste que ces siéges d'invention moderne produits par le travail intellectuel et manuel de ces inventeurs avides d'un brevet plus ou moins justifié.

Fauteuil percé. — Les fauteuils percés qui, comme les chaises et les tabourets contiennent un vase, rappellent involontairement le fauteuil du Malade imaginaire. Il s'en fabriquait de certains avec luxe et quoique il ne s'en trouve pas dans les inventaires anciens sous cette dénomination il est à supposer que les fauteuils d'affaires n'étaient autres que ceux-là. Il existe encore quelques-uns de

ces fauteuils dont la forme et les sculptures fixent la date aux époques de Louis XIII à Louis XVI.

Depuis le commencement du XIX[e] siècle, ces fauteuils devenus comme les chaises, des fauteuils à l'usage des malades ont perdu de leur conformité et ne présentent plus aujourd'hui qu'une boîte carrée à fermeture à jalousie surmontée d'un dossier et de deux accotoirs à volute en chêne, en noyer ou en acajou, de forme qui marque les époques de l'Empire ou de la Restauration.

Chaises d'affaires ou à layettes d'affaires. — Dans les anciens inventaires on trouve souvent après les chambres à coucher dans un cabinet probablement contigu ces dénominations:

« Inventaire du mobilier de Chenonceaux (1603).

Une chaise à layette d'affaires garnye de velours cramoisy haute couleur estimée quarante sols, cy... 40 s.

Inventaire du château de Versailles (1705):

Chaise d'affaires.. sans prix.

Inventaire du Garde-Meuble de Versailles pendant les six derniers mois de 1750:

Une chaise d'affaires composée de deux dossiers cintrés avec deux châssis, l'un pour la lunette, l'autre pour la couvrir, la ditte chaise couverte de toille blanche avec deux housses garnies de *falbana* de mousseline brodée. La ditte chaise a été faite pour Madame Adélaïde qui a demandé un fauteuil en place. »

« Trois fauteuils en chaise d'affaires garnis chacun d'un fond, quatre panneaux, une lunette, deux accotoirs sculptés couverts de toile blanche avec double housse de Bazin garnies de mousseline brodée en *falbana* pour servir un à Monsieur le Dauphin, un à Mademoiselle Henriette et l'autre à Madame Adelaïde... »

Les chaises d'affaires (quelques-uns disent que le Roi seul en possédait) remplaçaient les tables de nuit qui ne parurent que sous Louis XV (Voir le dictionnaire de Voltaire).

Bidet. — Ce petit meuble, inexprimable, comme le diraient les Anglais, indispensable pour les cabinets de toilette, a été fait soit en forme de tabouret monté sur quatre pieds avec ou sans couvercle, soit en forme de chaise avec dossier et manchette; il était fabriqué généralement en hêtre verni ou peint. Il en existe encore assez de vieux types pour que le dessinateur puisse en reproduire d'anciens modèles. Ce n'est qu'à partir de 1750 que ce petit meuble prend son nom conservé jusqu'à nos jours.

Dans l'inventaire de 1750 extrait du Garde-Meuble de la couronne, à la suite des siéges d'affaires on trouve:

« Un bidet couvert de toile blanche avec doubles housses de bazin garnies de mousseline brodée en *falbana* pour servir à Madame Adélaïde. »

Dans l'inventaire du château de Fontainebleau en 1780:

Un bidet... 60 s. »

Certains bidets étaient à dossier canné avec manchette garnie en cuir et servant de couvercle à une boite dissimulée derrière le dossier. Le siége était composé d'un

couvercle canné couvrant la cuvette en faïence décorée ou en porcelaine de Chine même. La plupart étaient bien coupés, bien décorés et beaucoup mieux compris que ceux fabriqués depuis de longues années. Ceux d'aujourd'hui sont en bois d'acajou, de palissandre, de chêne ou autre suivant le bois choisi pour le mobilier de la toilette, toujours de même forme et possédant toujours une cuvette aussi mal faite par le fabricant de porcelaine que mal ajustée par l'ébéniste qui a fabriqué ces bidets.

Fauteuils bains de siéges. — Il existe encore de ces vastes fauteuils à dossier canné dont le fond, aussi canné, se levait pour laisser libre une cuve ronde et creuse en cuivre pour le service auquel elle était destinée ; certains bois datent de l'époque de Louis XIII jusqu'à celle de Louis XVI. Il semble que depuis le premier Empire l'emploi de ces siéges soitdisparu par la multiplicité des salles de bains car l'on n'en trouve nulle part à moinsde penser à ces cuves en zinc ou en cuivre fabriquées par les chaudronniers de nos jours. Dans aucun des inventaires anciens il n'en est question, peut-être à ces époques, XVII[e] et XVIII[e] siècles, se confondaient-ils avec les chaises ou fauteuils percés ou d'affaires dont il a déjà été question.

— La deuxième catégorie des siéges de toilette a rapport aux cabinets de toilette de coiffure ou de réception.

Il y a toujours eu chez les femmes coquettes, chez les femmes à la mode, chez les petites maîtresses une pièce spéciale désignée sous le nom de cabinet de toilette de Madame. Toute personne a vu de ces anciennes gravures représentant une de nos élégantes devant sa toilette, entourée des galants du jour et ayant derrière elle le coiffeur ou la femme de chambre montés sur un marchepieds pour déployer leurs talents à la hauteur de la coiffure de la dame.

Dans un inventaire de 1699 intitulé Ménagerie de Versailles, on trouve :

Un petit fauteuil à coeffer, le bois garny d'étoffe etc.

(Voir à la partie : Inventaires publiés à lafinde cet ouvrage.)

Dans un autre inventaire en date de 1780 du château de Fontainebleau, on lit dans la pièce dite cabinet à la poudre :

6 rideaux de croisée	10,000 fr.
6 embrasses de rideaux	
6 cordons de sonnettes	
4 rideaux de vitrages	
12 chaises dont 6 à carreaux	
1 écran	
Un fauteuil de toilette neuf, ferrure du fauteuil mécanique et pupitre	2,500
2 commodes à la Régence	9,000
A reporter.	21,500 fr.

Report. . .	21,500 fr.
2 consoles neuves........................	17,746
2 tables de piquet......................	500
3 paires de bras........................	4,500
1 feu...................................	16,000
1 pendule	900
1 lustre en cristal, cordon fin en soye......	1,600
	32,346 fr. »

Quel était ce fauteuil mécanique, en quoi était-il couvert pour coûter la somme de 2,500 fr. » c'est ce que les petites maîtresses d'aujourd'hui ne seraient pas capables de dire ou même de supposer malgré leur luxe.

Les fauteuils de toilette ou à coiffer doivent être bas de dossier, bas de siége pour faciliter leur service.

Le Directoire, la Restauration ont pu en produire quelques-uns; ces divers siéges ne devaient pas égaler le luxe du précédent fauteuil indiqué. De nos jours, les fauteuils de toilette plus modestes sont ou cannés ou le plus souvent garnis à bois recouvert comme les fauteuils dits confortables; leur dossier bas en forme de rampe courant autour de la partie gondole du siége permettent au coiffeur plus de facilité pour le service. Reste à leur capacité d'égaler ces anciens coiffeurs qui ornementaient la devanture de leurs boutiques, de ces longs bâtons décorés en mirliton coloriés et qui portaient suspendus en l'air les blasons ou les armoiries de leurs principaux clients. (Ces bâtons qui étaient devenus tricolores sous la première de nos Républiques sont aujourd'hui complètement disparus.

Chaise de toilette. — La plupart des cabinets de toilette de nos jours devenus fort petits ne comportent souvent qu'une simple chaise basse ou haute suivant le choix de la dame. C'est plus modeste mais aussi plus respectable, et dans ce modeste cabinet où les hommes n'entrent pas, l'honnête femme apprend à sa fille à se suffire à elle-même, à maintenir ce respect dû à la mère de famille et bien certainement ne lui parle pas des fauteuils de 2,500 livres des cabinets à la poudre du siècle précédent.

BANC, BANQUETTE, FORME

Un banc est une planche montée sur quatre pieds qui sont eux-mêmes reliés ensemble par des barres ou traverses pour leur donner de la solidité.

Les pieds d'un banc peuvent être sculptés, tournés ou découpés, ils n'en constituent pas moins le banc qui, différent de la banquette, n'a jamais de ceinture courante sous la tablette du dessus. Il y avait au Moyen-Age des bancs à dossier, à accotoirs, à coffre même. Dans les châteaux, dans les grandes salles de cérémonie, dans les églises, il existait de ces siéges que l'on pourrait comparer à des

canapés de nos jours, mais qui n'avaient alors que cette simple dénomination de bancs. On étendait des tapis, des coussins sur le dessus, suivant la richesse du possesseur. Ces tapis jetés sur ces siéges se nommaient Banquiers. Certains bancs étaient même à dossier surmonté d'un dais; de là ont été adoptées ces expressions de Banc du Roi, de la Reine, etc.

Viollet-le-Duc donne dans son dictionnaire des dessins de bancs du XI et du XIIIe siècles. Willemin reproduit une miniature : Le roi René dans son cabinet, du XIVe siècle. Dans le fond du cabinet existe un banc à coffre sur lequel est placée une couette (ou coussin).

Un inventaire manuscrit en date du 31 decembre 1420, château de Vyncennes (archives P. 1189) donne diverses définitions :

Un banc sans perche (sans dossier, dit Viollet-le-Duc) de cinq pieds de long ou environ.

Au retrait de ladite chambre, un banc à perche et à marche de six pieds ou environ.

Au XVe siècle, les bancs perdirent de leur importance; l'usage qui s'était répandu de l'emploi du canapé garni et couvert d'étoffe avait fait perdre l'emploi et la dénomination de ces bancs à dossier et à accotoirs, des anciennes salles de réception.

Il ne reste plus depuis déjà longtemps que les bancs de collége, de corps-de-garde, de marchand de vin de campagne et les bancs de jardin.

Banquette, Forme. — La banquette est un siége qui ne diffère du banc primitif que parce qu'elle est construite à ceinture comme les siéges qui doivent être garnis. Les banquettes étaient garnies et couvertes d'étoffe dans l'ancien temps, ce n'est que depuis un siècle environ qu'elles ont été garnies simplement et recouvertes de housses, ces siéges étant principalement employés dans les cérémonies.

Quelques banquettes étaient cannées. Les banquettes du XVIe au XVIIIe siècles s'appelaient Formes; on en trouve de nombreuses citations dans les anciens inventaires :

Inventaire du donjon du bois de Vincennes 1420 :

Item trois *fourmers*, trois tables et deux paires de tréteaulx.

Inventaire de Gabrielle d'Estrées : 1595.

Une longue table de quinze pieds ou environ seize, sur deux tréteaulx.

Deux formes de douze pieds de long, chacune, ou environ, et une autre petite, le tout de bois de chesne, prizé. . . . . 3 écuz.

(Archives O'3492. Versailles) 1750.

Sept formes de moquette fond blanc à fleurs, de plusieurs couleurs, dont cinq de six pieds de long et deux de quatre pieds sur dix-huit pouces de haut et quinze pouces de large, clouéez de cloux dorez pour servir chez la Reine au grand-couvert.

En 1770, quatre années avant le règne de Louis XVI, dans l'inventaire du garde-

meuble O'3493 (Archives), les formes prirent le nom de banquettes, et depuis, elles l'ont toujours gardé.

Pour le service du Roi :

Neuf banquettes couvertes de peluche cramoisie, longues de six pieds sur dix-sept pouces de large pour servir au grand couvert.

Pour servir dans la salle de spectacle amphithéâtre (même date, même volume), quatre banquettes avec chacune deux accotoirs, garnies, couvertes de velours bleu avec galon d'or faux à chainette, cloués de clous dorés, les bois peints en bleu à filets d'or.

Sous le règne de Louis XVI, on retrouve souvent les mêmes dénominations. Enfin, sous le Directoire, sous l'Empire, les banquettes deviennent ce qu'elles étaient il y a peu d'années, des siéges plus ou moins longs, garnis d'une façon économique, couverts d'une toile ou d'une serge et recouverts de housses en velours de couleur appropriée à la cérémonie, avec galons et franges de soie ou d'or faux.

Les banquettes qui servaient il y a une vingtaine d'années pour les bals, même chez les particuliers, ont été remplacées par de petites chaises légères, dorées et maniables; l'usage de ces chaises est plus facile, mais il reste à décider si l'ensemble de ces chaises est aussi approprié, aussi cérémonial pour un bal que les banquettes dont le ton, dont la ligne uniforme avantageaient les toilettes des dames.

Une banquette d'antichambre se fait quelquefois sur pieds, dans les grandes antichambres, ou dans les vestibules d'un hôtel, mais dans les appartements, la banquette d'antichambre est généralement montée sur un coffre qui sert à placer le bois ou les ustensiles du domestique.

Aujourd'hui que des pièces sont spécialement destinées au billard, on fabrique de ces sortes de banquettes à dossier avec ou sans accotoirs et presque toujours élevées sur une marche ou estrade, pour faciliter la vue sur le billard. Quelques-unes de ces banquettes ont une marche attenant au siége même et s'abattant à bascule, ou enfin, se tirant comme un tiroir. La richesse de l'ameublement, la décoration de la pièce consacrée au billard, donnent naturellement le style qui doit être adopté pour la confection de ces banquettes. Les étoffes généralement employées sont la moquette, le velours et le maroquin.

Le cardinal Mazarin possédait un billard, mais l'inventaire de son mobilier ni les inventaires du garde-meuble sous Louis XIV, ne parlent de banquettes de billard.

On fabrique en grande quantité des petites banquettes à dossier et presque toujours à accotoirs pour les comptoirs des magasins de commerce, elles sont simples, garnies sans élastiques, devant presque toujours servir à écrire. Plus d'un riche négociant de nos jours a débuté dans les affaires en siégeant sur une modeste banquette de comptoir, couverte en étoffe de crin ou en velours râpé.

CANAPÉ

Un canapé est un siége à plusieurs places dont la forme varie assez souvent mais est néanmoins toujours assortie aux fauteuils qui l'accompagnent; les uns sont composés d'un fond, d'un dossier et de deux accotoirs à jour ils font l'effet d'un fauteuil élargi; les autres sont à joues ou côtés garnis et font l'effet d'une large bergère. Les uns sont garnis à coussin détaché, les autres à fond plein avec ou sans élastiques. La longueur d'un canapé est généralement de 180 à 2 mètres; au-dessous de 1 mètre 70 centimètres de long, ce siége qui ne peut plus contenir que deux places s'appelle une causeuse, une marquise, etc. Le siége d'un canapé étant plus profond que celui des fauteuils doit être construit plus bas. La quantité de siéges placés autour de la cheminée a fait abandonner en partie l'usage du canapé, mais il est cependant nécessaire à l'ameublement d'un salon, tant pour son emploi que pour son effet décoratif sous une glace, ou un panneau, etc. Le savant ouvrage intitulé le *Moyen-Age* et la *Renaissance*, donne dans son premier volume une vignette représentant la Mère de Dieu d'après une fresque bysantine de l'abside de Sainte-Marie Transtevera; la Vierge est assise à côté de Jésus-Christ sur un siége qui doit s'appeler plutôt un banc ou canapé qu'un trône (les trônes n'étant qu'à une place.) La forme cintrée du dossier, les accotoirs, les coussins représentent bien ce qu'aujourd'hui on appelle un canapé.

Willemin dans son ouvrage donne plusieurs bancs à accotoirs à dossier et même à dais du xive siècle; c'est sur ces bancs ou canapés que se plaçaient des tapisseries nommées banquiers et des carreaux, couettes ou coussins.

Dans un inventaire manuscrit aux Archives nationales en date du 18 juin 1420 P. 1189 concernant le château de la Bastille, on lit:

Item. Un dossier et demi ciel de l'ouvrage de Paris à V bestes, où il y a un lyon au milieu et à petits arbres sur champ herbeux contenant X aulnes et demie.

Item. Un autre tapiz à cinq bestes, de gros fille de Paris contenant X aulnes ou environ et y a au milieu une licorne et est le dit tapis sur champ herbeux.

Item. Six quarreaux en un banquier de tapisserie A, P et A sur laine.

Ces trois articles qui se suivent paraissent bien être la garniture ou habillement d'un de ces bancs à dossier dont on retrouve des dessins ou documents dans les miniatures ou dans les bas reliefs.

Il est à remarquer que dans les inventaires du château de Chenonceaux, dans celui du cardinal Mazarin faits l'un au commencement l'autre à la fin du xviie siècle il n'est pas question de canapés mais seulement de lits de repos; il en existait cependant et il se trouve sur de vieux dessins et en nature même, de ces grands canapés des époques de Henri IV et de Louis XIII.

Sous Louis XIV les canapés sont grands et vastes comme les fauteuils, mais ils

n'atteignent leur caractère sérieux d'ornementation que sous Louis XV; contournés, mouvementés, sculptés, ils font presque corps avec la décoration des panneaux ou trumaux sous lesquels ils sont placés. Lepautre, Radel Oppenord en ont composé d'une hardiesse et d'une structure admirables. Sous Louis XVI les canapés en suivant la structure des siéges prirent aussi la forme gondole, à corbeille, à médaillon, etc.; certains avaient un côté plus élevé que l'autre ce qui leur fit donner les quelques noms de fantaisie, à la Turque, à la Polonaise, etc.; ceux à joues garnies s'appelaient plus spécialement des sofas.

Les canapés de l'époque de Louis XVI sont plus bas et par suite plus profonds que sous le règne précédent, leurs joues ou côtés garnis leur donnent un aspect plus confortable.

Sous le Directoire et sous l'Empire les canapés perdent leurs formes si variées et si décoratives pour s'assortir d'une façon plus sévère avec les fauteuils à volute ou à dossier carré. Ils sont cependant garnis de même que sous Louis XVI c'est-à-dire généralement à carreau de crin garni et détaché du fond, les dossiers se font à pelote ou à épaisseur; quant aux joues, elles sont simplement tendues et l'on ne dissimule ce vide que par deux oreillers en plume et couverts de la même étoffe que celle du meuble adopté.

La Restauration a continué pendant plusieurs années à exécuter ce genre de canapés et de garniture; cependant le carreau détaché fut remplacé par un fond garni en plein, puis à élastiques et enfin à garniture capitonnée.

Sous Louis Philippe les canapés prirent suivant la mode, le style adopté aux ameublements Renaissance, Louis XV etc. L'usage, la capacité, la connaissance des styles aidant, on est arrivé aujourd'hui à reproduire les anciens siéges d'une façon et d'une imitative parfaite.

Canapé confortable. — On appelle canapé confortable un canapé dont le bois en hêtre est tout enveloppé par la garniture capitonnée. Les formes en varient comme les fauteuils, l'usage comme canapé en est généralement abandonné aujourd'hui par suite du désir de posséder un ameublement de style. Comme pour les fauteuils confortables la coupe du bois dépend de la capacité de l'ouvrier, capacité qui est plutôt diminuée que perfectionnée, Jeanselme, Sellier avaient acquis leur réputation par cette bonne coupe de siége confortables que l'on a perdue le jour où des marchands qui n'avaient du tapissier que l'enseigne ont voulu fabriquer des formes impossibles, basses, renversées et garnies avec si peu de soins que l'on croirait ces siéges emballés et piqués comme des matelas.

Sous Louis XIII on fit de grands canapés profonds, bas de siége avec les deux joues montant jusqu'au niveau du haut du dossier et prenant la forme d'oreilles. Ces canapés garnis d'un coussin ou carreau possédaient aussi deux rondins ou traversins garnis en crin. Ils étaient beaucoup plus confortables que ceux faits le siècle suivant. C'est à ce titre qu'il est juste d'en parler en cet article.

Canapé confident. — Un canapé confident est composé d'une partie au milieu pouvant contenir de deux à quatre places; à chaque extrémité en dehors des accotoirs se trouve encore une place disposée en angle et arrondie. Ces angles se

trouvant placés entre deux accotoirs semblent des fauteuils attachés au canapé du milieu. Il existait de ces canapés au commencement du XVIIIe siècle, on en remarque quelques-uns dans les inventaires du Garde-meuble, mais on n'y trouve pas l'origine du nom adopté pour un siége qui ne présente aucune facilité à se dire des confidences. On a fait des canapés confidents sous Louis XV, Louis XVI, sous la Restauration, ceux que l'on fait aujourd'hui ne sont que la reproduction des anciens types.

Le canapé confident a pour seul mérite, mais il est incontestable, l'avantage d'être très décoratif.

Borne. — La borne est un canapé de milieu, rond ou ovale autour duquel on peut s'asseoir. Deux canapés confidents de petite dimension placés dos à dos feraient l'effet d'une Borne. Ce genre de canapés parait n'exister que depuis l'Empire ; à cette époque ils se faisaient généralement ronds, le dossier du milieu au lieu d'être mouvementé était composé de plusieurs oreillers adossés à une sorte de colonne ou borne sur laquelle on plaçait un vase de fleurs, un bouquet de lumières ou une statue. Dans les galeries ou dans les très-grands salons on plaçait un de ces siéges à chaque extrémité ; de là son nom de Borne. Il se fait naturellement de ces canapés ou bornes un peu de toutes formes, c'est-à-dire carrés, octogones, pentagones, etc.; de toutes grandeurs car aujourd'hui on est tellement enclin à s'embarrasser de siéges que dans un petit salon on en rencontre quelquefois à trois places, soit à peu près 170 centimètres de diamètre pour une surface libre souvent de 4 mètres au plus.

Siamoise. S. — On appelle S ou Siamoise une sorte de canapé à 2 ou 3 places disposées de manière à s'asseoir et causer confidentiellement. C'est à ce meuble qu'aurait dû être donnée cette qualification de confident. Les S diffèrent de cet assemblage de deux fauteuils que l'on appelle vis-à-vis, en ce sens que le dossier est remplacé par une manchette, sorte de main-courante qui sert soit d'accotoir, soit pour s'adosser. On place les S comme canapés de fantaisie dans un des angles d'un grand ou petit salon tout en réservant une circulation tout autour. Ce meuble date seulement de l'époque de la Restauration.

Canapé Marcus. — Le canapé Marcus tire son nom du fabricant qui avait une certaine vogue sous la Restauration. Le dossier et les joues étaient cambrés, le fond du siége plus bas et plus profond que ceux des canapés ordinaires donnaient à ce siége l'aspect d'un divan canapé. Le bois simple ou sculpté était apparent. Les côtés ou accotoirs étaient très-élevés.

Canapé pommier. — Le canapé Pommier à peu près de la même époque que le précédent était carré ; le dossier un peu plus bas que la hauteur ordinaire tournait sur les deux côtés en conservant la même hauteur et se trouvait ainsi remplacer les accotoirs. Quelques-uns étaient entourés de frange autour du siége, les autres étaient simplement à ceinture de bois apparente.

Les premiers canapés Pommiers datent de l'époque du Directoire, l'usage en est passé aujourd'hui, mais il ne faut pas oublier que comme on en a fait de plusieurs grandeurs ce sont ces canapés de petite dimension qui ont donné l'idée des

premières causeuses confortables; on fait aujourd'hui certaines causeuses de forme carrée qui ne sont autres que de petits Pommiers.

Causeuse, tête à tête, ottomane. — Les premiers petits canapés gondoles bas de siéges, de forme arrondie qui datent de Louis XV et Louis XVI s'appelaient des Ottomanes. Placés généralement dans les boudoirs, ces petits canapés étaient richement sculptés, couverts d'étoffe de soie à fleurs, le fond garni à carreau détaché, et le dossier à épaisseur. Bimont en 1756 dans son Manuel du Tapissier, des Inventaires de la même époque en signalent plusieurs.

Le tête-à-tête n'est autre qu'un petit canapé que l'on place près de la cheminée pour former le cercle du foyer, soit vis-à-vis d'un second, soit vis-à-vis de fauteuils de fantaisie. Le tête-à-tête n'a de différence avec la causeuse qu'en ce qu'il a son dossier mouvementé, bas du milieu pour remonter sur les côtés comme un dossier de fauteuil et retourner enfin se perdre sur les accotoirs.

On a supprimé depuis, ce mouvement pour le rendre plus simple, plus droit et le tête-à-tête est devenu la causeuse. On fait des causeuses à bois apparent comme à bois recouvert cette dernière sorte qui aujourd'hui est le plus généralement adoptée est presque toujours couverte en étoffe de fantaisie; le capiton se prête plus, non-seulement au confortable, mais encore au chatoiement, aux reflets qui enrichissent ces étoffes de soie colorées qui font la réputation des villes de Lyon et de Tours. Il se fait des causeuses de toutes formes, et comme pour les fauteuils confortables, les formes données à ces siéges font reconnaître la capacité du tapissier.

C'est sur la causeuse près du foyer que la dame de la maison fait asseoir à côté d'elle l'amie en visite.

Les causeuses ont en général 150 à 160 centimètres de long; elles doivent être basses de dossier pour dégager la taille ou la toilette des dames, mais le siége tout en étant plus bas que celui des fauteuils ne doit pas être si bas que la dame perde ce maintien de bonne tenue qui caractérise la femme comme il le faut.

LIT DE REPOS

Sofa, Méridienne, Chaise longue. — Les lits de repos existaient sous Louis XIII et sous Louis XIV. Plus d'un de ces siéges sont notés dans l'inventaire du cardinal Mazarin et dans ceux du garde-meuble de la fin du XVIIIe siècle. Ces siéges que l'on pourrait appeler chaises longues étaient composés d'un fond sur lequel se posait un matelas ou carreau enveloppé d'étoffe, le dossier garni en même étoffe à oreilles et à accotoirs couverts de même, était placé à une extrémité et par suite donnait l'effet d'un fauteuil dont le fond ou le siége considérablement allongé, aurait jusqu'à six pieds de profondeur. Un traversin indiqué dans le détail de ces lits de repos et très-probablement un oreiller donnaient à ces siéges l'aspect et le nom si bien appropriés. Des canapés furent appelés aussi sofas sous

Louis XIV et Louis XV. Comme la longueur était moindre, cette dernière dénomination parut devenir sinon la meilleure, du moins la préférée pour les petits canapés. On trouve dans les inventaires de l'époque de Louis XVI la description de ces sortes de chaises longues ou petits canapés.

Sous le Directoire, sous l'Empire, il était peu de salons qui ne continssent un sofa de chaque côté de la cheminée; le sofa, à cette époque, tenait lieu de la causeuse ou du tête-à-tête de nos jours. Ce siége était composé de trois dossiers, plutôt que d'un dossier et de deux accotoirs; l'un, haut à la tête, celui du fond partait de ce dossier de la tête pour aller en descendant retrouver celui des pieds qui se trouvait presque à la hauteur d'un accotoir.

Les sofas s'appelèrent aussi méridiennes et ne furent abandonnés que vers 1830, époque où le tête-à-tête et la causeuse vinrent les remplacer de chaque côté du foyer. Quoique remplissant le rôle de la causeuse, le sofa ou méridienne tenait le milieu entre la causeuse et la chaise longue. On ne connaît pas de sofa ou méridienne garni à capiton. On les garnissait généralement tendus avec ou sans coussin et couverts de tapisserie dite de Henry, de satin à rosaces avec galons en bordure, enfin, de drap imprimé ou de damas anglais (c'est-à-dire damas de laine). Les sofas remplacés par les causeuses dans le salon ne devaient plus reparaître dans l'usage que sous le nom de chaises longues, siége plus spécialement réservé au repos.

Une chaise longue a environ 1^{m}60 de longueur, sa forme qui varie suivant les fauteuils qui l'accompagnent ou la fantaisie du fabricant, est composé du fond généralement arrondi ou gondole, le dossier élevé d'un côté, placé presque sur un des angles de derrière, se termine d'un côté par une manchette ou accotoir, de la longueur de celle d'un fauteuil; de l'autre côté, ce même dossier se termine par une rampe ou longue manchette qui vient s'arrêter en tournant sur le côté opposé au dossier.

Une chaise longue tête à droite, est construite le dossier à droite en la regardant, la rampe ou manchette à gauche et *vice versâ*.

La chaise longue se garnit presque toujours à capitons et élastique, afin de lui donner plus de souplesse. Quelques-unes sont à bois apparent, c'est-à-dire qu'une moulure de bois unie ou sculptée, suit le mouvement du dossier et forme aussi ceinture autour du fond.

Il se fait des chaises longues de forme carrée, qui, par conséquent, rappellent davantage la forme du lit de repos, mais en conservant toutefois une manchette plus longue que l'autre.

Les anciennes chaises longues de l'époque de Louis XV et de Louis XVI étaient composées de deux parties, l'une, sorte de fauteuil très-profond à deux accotoirs, l'autre, était une espèce de tabouret que l'on approchait, que l'on attachait même à la première partie et qui possédait aussi quelquefois un petit dossier servant à appuyer les pieds; il en existait toutefois d'une seule partie à dossier gondole, mais alors elles s'appelaient Duchesses.

Un tapissier qui connaît son métier, juge très-bien à première vue, par la forme de la chaise longue, la valeur du fabricant et le goût de celui qui en a décidé la commande.

DIVANS

Le Divan est un meuble qui n'existe dans les ameublements que depuis la fin de l'Empire, et qui n'est que la copie de ces divans dont les voyageurs qui ont visité l'Orient ont gardé le souvenir.

Chez les Turcs, chez les Maures, chez les Chinois même, un Divan se composait et se compose encore d'une plate-forme en bois très-basse assez profonde, sur laquelle on jette des coussins en forme de matelas et des quantités d'oreillers. Ces coussins qui couvrent la plate-forme sont souvent en simple toile, l'intérieur en crin ou en bourre; on étend dessus un tapis qui cache le tout; peu de ces coussins sont enveloppés séparément d'étoffe; quant aux oreillers, ils sont soit en ces tapisseries si fines, soit en satin brodé.

Les premiers divans faits en France avaient environ 2 mètres de long sur 80 cencentimètres de profondeur; la garniture à un carreau détaché ou à fond garni en plein, était supportée par un socle avec plinthe ou plusieurs pieds; presque tous étaient à double bourrelet sur la devanture et les côtés. Ces deux bourrelets étaient séparés par un câblé et figuraient deux coussins superposés. Des oreillers détachés étaient appuyés sur le mur et servaient de dossier ou d'appui à ceux qui s'y plaçaient.

Ces premiers divans étaient couverts en drap, en damas de laine, en velours ou en tapisserie dite de Henry. On en fit plus tard pour des salons et ils furent quelquefois couverts en soie ou étoffe riche.

Certains cafés ou estaminets ont pris, il y a vingt-cinq ans, le nom de Divans parce que les banquettes sur lesquelles s'asseyaient les consommateurs étaient un peu plus profondes. Cette dénomination donnée à ces établissements pour indiquer plus favorablement que l'expression Estaminet un endroit où l'on peut fumer, a passé d'autant plus vite que le prix des loyers augmentant, les maîtres de ces établissements ont diminué la profondeur des divans autant que celle des verres en même temps que la largeur des tables.

Divan à coffre. — Quelques divans possédaient un coffre dissimulé dans la garniture du fond qui servait soit à déposer des effets de toilette, robes, etc. ou un matelas comme il sera expliqué au chapitre de Divans-Lits.

Divan à accotoirs. — Le Divan à accotoirs est celui auquel on a ajouté à chaque extrémité un accotoir ou manchette qui le jour servait à s'accoter, et la nuit servait à appuyer l'oreiller ou les pieds de la personne endormie.

Divan à dossier. — Le Divan à accotoirs et augmenté d'un dossier fixe devient une sorte de canapé qu'il est complètement superflu d'analyser. Certains furent

faits avec dossier imitant des oreillers, d'autres avec forme mouvementée comme un canapé. Ni divan, ni canapé, ce siége est heureusement abandonné, tant à cause de la place qu'il occupait, que par son manque de spécialité.

Kieff. — Un Kieff, sorte de divan ou de lit de repos turc est ainsi construit :

Le fond ou siége a environ 1 mètre 80 centimètres de profondeur sur 1 mètre 50 centimètres de largeur, sa hauteur est celle d'un divan ordinaire. Le dossier a environ 1 mètre de hauteur totale, les deux accotoirs environ 1 mètre de profondeur. On y ajoute une quantité de coussins, oreillers ou petits traversins. C'est un meuble de réelle fantaisie sur lequel on est plutôt couché qu'assis ; si le lecteur veut bien se le figurer en y ajoutant une marquise ou une coquette entourée de ses petits chiens et de tous les coussins possibles, il en comprendra probablement l'excentricité.

DIVAN-LIT

Les Expositions de 1834, 1839, 1844 et même de 1849 ont brillé par un assortiment de pianos qui exécutaient tous seuls les symphonies les plus variées, tout autant que par la quantité de divans-lits, fauteuils de malades, etc., etc. La nomenclature de toutes ces inventions brévetées serait trop longue à énumérer pour les définir, même celles spéciales aux divans-lits.

Un divan-lit est composé généralement d'un fond ou siége, de deux accotoirs qui remplacent les dossiers de lit, d'un coffre qui contient le coucher, et enfin d'oreillers ou d'un dossier pour s'appuyer. L'étude approfondie des inventeurs a pu produire toutes sortes de moyens pour contenir le coucher tout dressé où les objets nécessaires au coucher (matelas, traversin, etc.,) soit dans le coffre, soit dans le dossier qui s'abat à bascule, soit enfin par des moyens mécaniques qui le font monter ou descendre, en y ajoutant encore les ustensiles de toilette et des tiroirs à habits. Il n'en restera pas moins certain que si l'on veut être bien couché il ne faut pas se servir d'un divan-lit. Mais les petits ménages, mais les appartements qui sont trop petits ! dira-t-on ?... Si d'une chambre vous voulez faire un salon, si d'un salon vous voulez faire une chambre, ayez un divan-lit médaillé à toutes les Expositions, joignez-y une table de nuit-lavabo, une commode-bureau, un fauteuil-chaise longue, un piano et un tabouret de piano casier à musique, vous deviendrez facilement le protecteur des Inventeurs qui occupent une place intéressante près des commissions d'Exposition.

VIS-A-VIS

On appelle Vis-à-vis ces siéges à deux places qui figurent deux chaises ou deux fauteuils placés à côté l'un de l'autre en sens inverse et qui font que les deux personnes qui s'y placent se trouvent se regarder en vis-à-vis.

On a fabriqué quelques-uns de ces siéges il y a une quarantaine d'années, puis après les avoir abandonnés les fantaisistes de nos jours les ont repris comme une excentricité de plus à ajouter à celle de nos ameublements. Ils sont moins bien faits que les anciens, mais avec le temps peut-être reviendra-t-on à de meilleures proportions et à une coupe un peu plus convenable.

DOS-A-DOS

On avait fait des Vis-à-vis, il était tout naturel que des fantaisistes à bout de ressources d'imagination vinssent à créer, inventer le Dos-à-dos.

Deux tabourets siéges, garnis en forme d'oreiller ou coussin, montés sur pieds sont placés à côté l'un de l'autre; sur la jonction de ces deux tabourets fixez un oreiller perpendiculairement, vous obtiendrez par chacune de ses faces un dossier à chaque tabouret, effet qui peut se traduire aussi par deux chaises attachées dos à dos.

Cet oreiller qui sépare les deux personnes assises ne peut servir d'accotoir; il constitue donc le dos-à-dos réellement.

Quelle est l'utilité de ce meuble, où peut-on bien le placer pour qu'il soit utile? Est-ce au milieu d'un cercle de fauteuils ou chaises? Quelle figure doivent faire les deux personnes dos-à-dos vis-à-vis de celles qui les entourent?

C'est cependant un siége qui se fait et qui malheureusement représente bien les idées fausses de ceux qui les achètent et de ceux qui les vendent. Il est aussi inutile d'en expliquer la manière de faire à ceux qui ne savent pas constituer un ameublement, qu'à ceux qui sachant travailler, meubler un salon, doivent regretter ces fantaisies burlesques.

TABOURET. PLACET

Siége à plusieurs pieds qui n'a ni dossier ni accotoirs; sa hauteur moyenne est de quarante-deux centimètres.

Les Duchesses avaient le droit de s'asseoir sur un tabouret à la Cour pendant le repas du Roi, au cercle de la Reine, etc. Il y a des tabourets à dessus de bois, anciens, en vieux chêne ou en noyer dont les pieds tournés ou sculptés enrichissent l'aspect de ce siége simple et primitif. Les tabourets des XIV[e], XV[e] et XVI[e] siècles avaient presque tous leurs pieds reliés par des barres ou par des entrejambés en forme de T ou d'X.

Les plus anciens tabourets garnis étaient couverts d'un cuir de veau ou de

peau de porc. On tendait des sangles sur le dessus du siége; on appliquait une piqûre de crin, de laine ou de bourre, puis on couvrait avec le cuir que l'on piquait avec du fil serré pris du cuir à la sangle, en forme de carré diminutif de celui du siége On piquait ensuite de l'angle du carré du milieu à l'angle du bois, ce qui formait une espèce de cadre. Ces piqûres qui avaient l'avantage de maintenir le crin, étaient le plus souvent faites par des selliers. On en piquait aussi en losange, en rond; on formait quelquefois des dessins, une fleur de lys, etc. On fixait le cuir au tour du bois par de gros clous de cuivre polis ou dorés. Les tabourets garnis en crin et couverts d'un velours, d'une tapisserie, d'une étoffe, sont d'une époque plus récente. Les uns avaient une ceinture de bois apparente, les autres un effilé ou une frange. Ce genre de garniture date du temps de Henri II. Les tabourets étaient sanglés, garnis d'un bourrelet tout autour piqué de deux ou trois points, puis on remplissait la cuvette formée par ces quatres bourrelets, de crin, et l'on couvrait le tout d'une toile et de l'étoffe. Ce n'est que sous le règne de Louis XV que l'on a commencé à emballer le crin sur la sangle dans une toile d'embourrure; on formait la piqûre du fond, puis on rabattait et piquait les bourrelets à un ou plusieurs points. Les premiers tabourets sans entrejambes doivent dater du règne de Louis XIII.

On fait aujourd'hui des tabourets à siége élastique, à piqûre de crin capitonné, lorsque l'étoffe est souple, mais la généralité est à garniture tendue, et la couverture faite avec une étoffe qui, par son dessin doit être vue des deux ou quatre faces que présente le tabouret lorsqu'il est placé au milieu d'une salle ou d'un salon.

Le tabouret étant de toutes les époques, il y en a de tous les styles. L'inventaire de Gabrielle d'Estrée donne le détail de plusieurs placets ou Tabourets.

Tabouret de paille ou canné. — On fait des tabourets en bois très-ordinaires que des ouvriers, sortes de vanniers ou de rempailleurs, couvrent d'une paille tressée et quelquefois colorée.

On canne aussi des dessus de tabouret en jonc. Ce travail de genre indien ou chinois s'exécutait déjà au xve siècle; on en voit encore quelques anciens qui datent du règne de Louis XIII.

Aujourd'hui on fait une quantité de tabourets cannés pour les magasins les ateliers; leur légèreté, la modicité de leur prix pour ce travail exécuté presque toujours par des tourneurs en chaises en a répandu l'emploi.

Tabouret pour piano. — Les tabourets de piano sont d'invention moderne, plus moderne que les pianos mêmes, car à l'époque où l'on fit les premiers clavecins ou pianos forte, les tabourets étaient des chaises à dossier. Ces chaises à dossier étaient en général assez riches de sculpture. Celle de Marie-Antoinette longtemps conservée au garde-meuble était en bois doré, style Louis XVI naturellement; les pieds cannelés, la ceinture du fond du siége à moulures sculptées à feuille d'eau. Le fond du siége en forme de bidet ou violon avait sur la partie avancée, un chassis rond tournant sur une vis de bois nécessaire pour élever ou baisser la hauteur du siége à la volonté de l'artiste; le siége était garni piqué d'épaisseur carrée.

Le dossier fixe portant sur les pieds de derrière était en forme de lyre, surmonté d'une manchette assez longue et assez large. Cette manchette pouvait servir d'appui à l'auditeur, au professeur ou même à l'exécutant lorsqu'ayant terminé son morceau il se tournait vers la compagnie. La garniture de la manchette était assortie à celle du siége ou tabouret mobile.

Les tabourets de piano venus après, beaucoup plus simples, étaient formés d'un châssis ou siége rond ajusté sur une vis qui tournait elle-même dans une filière en bois formant le centre d'une colonne montée sur trois pieds ou patins.

La plupart des tabourets de piano se font aujourd'hui sur un fût ou siége à quatre pieds. Le chassis rond est tournant et monté sur une vis ou filière en fer qui est dissimulée à la vue par un clocheton renversé en bois pareil à celui des pieds. La garniture d'un tabouret de piano ne doit pas être montée sur élastique ; on peut la faire à capitons mais comme pour tous tabourets le tapissier doit se rappeler que le dessin de l'étoffe qui le recouvre doit avoir un centre et non un pied qui indique un sens ou une façade.

Le tabouret de piano étant le complément de l'instrument peut se faire en bois assorti à celui du piano ou à celui de l'ameublement de l'appartement au gré de l'acquéreur.

Tabouret de pieds. — Les tabourets de pieds plus petits et moins élevés que le tabouret siége ont suivi toutes les phases ou façons de ce dernier meuble.

On avait souvent des bancs ou des tabourets de pieds en bois dans les temps anciens, la plupart des salles des châteaux ou maisons d'habitation étant presque toujours dallées ou carrelées.

On a fait aussi des quantités de carreaux en bourre ou en crin, même en plume qui sont décrits à l'article *coussin*.

Escabeau, Escabelle. — Petit siége de bois qui est carré, dont on se servait autrefois pour s'asseoir à table, qui n'est ni couvert ni rembourré et qui n'a ni bras ni dossier.

Signifie aussi quelquefois marchepied ou un petit siége de bois sur lequel on peut monter pour s'élever plus haut.

(Dictionnaire de Furetière).

On peut après cent cinquante ans répéter ce qu'en disait le dictionnaire de Furetière. Ce siége ne se fait plus en France si ce n'est par imitation soit de ces anciens tabourets, soit de ces siéges qui se font en Suisse ou dans le Tyrol. Quoique le dictionnaire de Furetière dise tabouret sans bras ni dossier il ne faut pas perdre de vue ces chaises escabeaux ou plutôt escabeaux à dossier que l'on faisait autrefois et qui n'ont disparu en France que depuis le XVI[e] siècle. Les vieux inventaires ne parlent pas d'escabeaux et c'est plutôt par les quelques modèles qui sont restés ou par quelques gravures que l'on en remarque l'aspect et la construction. Les uns sont à pieds découpés dans des planches, les autres à pieds tournés et épatés ou écartés ; il s'en est fait de fort riches de sculpture ou d'ornementation, mais le connaisseur acquiert la conviction en voyant ces modèles ou gravures que leur origine était Allemande, Flamande ou Suisse. On appelle encore de nos jours escabeau une

sorte de tabouret à une ou deux tablettes qui sert à s'élever plus haut, comme le dit le *Dictionnaire de Furetière*.

PUFFS

On appelle Puff, un siége sans accotoirs ni dossier, presque toujours rond, quelquefois ovale ou carré, et qui a la hauteur d'un tabouret de siége. Ce siége est garni sans bois apparent (autrement, il s'appellerait tabouret), son épaisseur est couverte d'une frange de 35 à 40 c. de hauteur environ, ou figure plusieurs coussins superposés les uns sur les autres.

Les premiers puffs ont été faits vers 1845; le dessus comme aux siéges de fantaisie, est généralement couvert d'une tapisserie ou d'une étoffe brodée, les côtés ou l'épaisseur, de frange, de satin ou velours. Il se fait des puffs très-riches et d'un prix fort élevé; la brodeuse et le tapissier rivalisant souvent de fantaisie ou d'excentricité pour leur confection.

Le puff se place au centre du cercle formé par les siéges autour du foyer. C'est un meuble plus embarrassant qu'utile, gênant les jambes de celui qui se présente au cercle de la famille et sur lequel on est toujours mal assis. On confectionne un puff de la façon suivante : On sangle le bois ou fût qui a environ 22 c. de hauteur, on y coud les élastiques qui doivent être très-doux, puis on emballe son crin dans de la toile d'embourrure, on le pique au fond, sur les côtés à deux ou trois points, on y met ensuite la piqûre de crin, la toile douce et la couverture d'étoffe.

Autour, s'il est simplement frangé, on tend d'abord une soie, un satin de laine ou une percale de couleur pour faire fond ou dessous à la frange qui est cousue tout autour de l'étoffe du dessus; sur la tête de la frange on rapporte un petit câblé, une crête ou un galon cousu.

PLIANT

Les premiers fauteuils, faudesteuils ou trônes étaient pliants, ils suivaient le Roi ou le seigneur; les vieilles miniatures, les plus anciens documents représentent des Rois, des Empereurs assis sur des fauteuils en forme d'X ou de pliants. Les pieds de devant et ceux de derrière en forme d'X supportaient une étoffe tendue sur laquelle on plaçait un coussin et quelquefois une espèce de traversin qui, jeté sur les accotoirs, tenait lieu de dossier.

A une époque beaucoup plus avancée, alors que les siéges avaient pris des formes plus accentuées suivant les besoins d'ameublement, les pliants étaient simplement

des siéges composés de deux châssis en bois tourné, en fer ou en bronze enclavés l'un dans l'autre et fixés l'un à l'autre par une traverse ou par deux vis rivées sur un point de centre. Une étoffe ou un cuir tendus sur les deux côtés supérieurs de ce châssis se rapprochaient ou s'écartaient à volonté et constituaient ce qu'on appelle un pliant.

Les pliants paraissent avoir été un siége distinctif, une sorte de souvenir des anciens fauteuils pliants qui avaient été remplacés par un trône. On disait plus tard : avoir un pliant à la cérémonie de tel ou tel couronnement.

« Il fut décidé que le Dauphin n'aurait qu'un siége pliant devant le Roi d'Angleterre, mais qu'il aurait un fauteuil devant la Reine. » *(Littré, Lafay. Mémoire de la Cour de France.)*

« M. le duc de Guise n'avait qu'un pliant devant Madame sa femme. »
(Saint-Simon. Littré.)

L'étoffe simple ou brodée, si elle n'est pas jugée de force suffisante pour porter une personne assise, est doublée d'une toile forte ou de sangles, qui, elles-mêmes, peuvent être cachées par une contre-doublure. L'étoffe n'est pas toujours clouée et arrêtée sur les traverses du bois de ce siége, elle tombe aussi de chaque côté en tablier et est terminée à chaque extrémité par un effilé ou une frange. On fait aujourd'hui beaucoup de pliants en bois léger, doré ou laqué, couverts en satin chinois brodé, ils n'ont plus leur ancienne destination, ils rentrent dans le domaine de la fantaisie.

Il s'en fait encore en mérisier tendus d'une étoffe ordinaire souple, ils sont souvent portés par le domestique ou la personne âgée dont la vieillesse ne permet plus de longues marches.

Dauphine. — La Dauphine était une chaise pliante, c'est-à-dire que l'un des châssis étant surmonté d'un dossier, le pliant devenait une chaise sur laquelle on s'asseyait dans le sens opposé à celui des anciens pliants. Il y a beaucoup de ces pliants dont le nom de Dauphine rappelle son emploi à côté du trône, ou siége du monarque, qui sont richement sculptés. Les côtés, pieds en X, ou traverses, sont sculptés ou gravés, le dessin de cette ornementation est composé de dauphins courant l'un derrière l'autre; le dossier représente des arceaux, reposant sur des petites colonnettes en ébène dont la base s'appuie sur la traverse du bas; le fronton représente quelquefois un bas-relief finement sculpté et dont le sujet est tiré de l'Ecriture Sainte, tel que le jugement de Salomon, etc. (Voir Willemin.)

L'étoffe était un cuir frappé et doré, représentant un blason, des fleurs de lys, ou un velours, ou enfin, une de ces tapisseries à la main, genre Sarrazinois. Le bois était en poirier, en vieux chêne ou même en buis.

Ces siéges étaient bas, quelquefois on les empêchait de se plier en les fixant par une ou deux bandes de fer, au lieu de sangles; la solidité y gagnait, mais le siége y perdait de son caractère.

On en fabriquait dans les XIIIe XIVe et XVe siècles, et leur usage était assez répandu dans les Flandres. On peut en faire une chauffeuse légère et maniable pour nos appartements modernes.

Enfin, l'on fait des chaises, des fauteuils à châssis canné qui se plient à la jonction des pieds au-dessous du dossier. Les Chinois ont aussi quelques-uns de ces siéges pliants dont le bois est du bambou naturel et le cannage en jonc ordinaire. La disposition des bambous, partie du fond entrelacée dans la partie du dossier, est le seul mécanisme; on pourrait dire la seule charnière employée pour les faire se plier.

COUSSIN

(Anciennement COUETTE)

Les coussins se divisent en deux catégories, ceux destinés à être placés sur un siége, sur un banc, sur un canapé pour s'accoter et ceux destinés pour supporter les pieds. Dans les vieux dessins, dans les anciennes miniatures on en remarque de plusieurs sortes; ceux placés sur des siéges ont la forme d'un oreiller et assez souvent sur les siéges bysantins, la forme d'un traversin. Ils étaient garnis de plume, avaient, lorsqu'ils étaient carrés une ganse autour et un gland à chaque coin. Lorsque ces coussins avaient la forme d'un traversin, ils étaient terminés aux deux extrémités du rouleau par un plissage (sans plate-bande ou rond) froncé au milieu et fixé par une rosace ou cartisane d'où sortait une jupe ou effilé. Ces coussins en étoffe étaient brodés, on en trouve peu en tapisserie.

Aujourd'hui la plupart des coussins sont en tapisserie, (l'ouvrage de la dame ou de la demoiselle de la maison) en broderie sur satin, sur velours et sur drap. Ils sont garnis en plume, de préférence au crin qui se tasse, s'aplatit et leur fait prendre une mauvaise forme. Ils doivent être doublés en étoffe unie, satin, marceline ou velours, plus propres à faire valoir le dessus qu'une étoffe à ramages. Les coussins sont entourés généralement d'une ganse ou d'un biais et terminés par quatre glands. Certains coussins sont entourés d'une frange, d'autres sont de forme à coins rentrés; une cartisane avec ou sans jupe couvre le centre du plissage des coins rentrés.

Les formes, les ornements ou agréments d'un coussin peuvent varier à l'infini, c'est au tapissier à choisir ou ordonnancer les ornements qui peuvent le mieux faire valoir l'étoffe ou la tapisserie qui lui a été confiée.

Coussins de pieds, Carreaux. — Les coussins de pieds se fabriquent en crin, en bourre, en crin végétal, même en foin; les uns sont arrondis sur les côtés et sur les angles légèrement, les autres plus carrés sont à plates bandes piquées sur l'épaisseur et d'un travail plus difficile.

Pour faire un coussin ou carreau d'épaisseur, on coupe deux morceaux de toile à carreau un peu plus grand que l'étoffe qui doit le recouvrir; on coud autour une plate-bande en même toile, on surjete la plate-bande tout autour du dessous. On place sa toile ainsi préparée sur un petit établi en maintenant les quatre angles par un long clou comme une broche de patère. On emplit son coussin de crin, on

appointe son second morceau de toile sur le dessus avec des épingles, puis avec un carrelet droit on pique sa piqûre du fond régulièrement, en arrêtant par un nœud sa ficelle à chaque point. On surjete ensuite le morceau de toile de dessus à sa plate bande avec une aiguille ou un petit carrelet et du gros fil. Le coussin formé, les quatre coins libérés du clou qui les maintenait, on pique avec un carrelet courbe les épaisseurs de son coussin en suivant bien le fil horizontal de la toile, et même en comptant les fils perpendiculaires de l'épaisseur, Un point mal placé entraine les suivants et par suite ferait perdre la régularité du coussin. La quantité de points est donnée par la hauteur de la plate-bande ou la finesse de la carre que l'on veut obtenir ; le dessus comme le dessous du coussin doivent avoir la même quantité de piqûres. On couvre ensuite d'une toile douce le coussin, on appointe les plate-bandes, on fait surjeter cette dernière toile par l'ouvrière et enfin on le recouvre de son étoffe.

C'est un travail des plus difficiles du métier et auquel les praticiens seuls attachent de l'importance. Sur une vignette tirée d'un manuscrit du Xe siècle, Bibl. Imp^le^, (1) Bible G-3, on voit devant un lit un quarreau à plates-bandes et qui parait couvert en tapisserie. On fait aussi des coussins carrés à plates-bandes figurées par un chassis sur champs en bois ordinaire ; on emplit ce chassis de bourre ou de foin, rarement de crin, et l'on couvre avec une étoffe qui enveloppe le tout. C'est une contrefaçon à bon marché des carreaux ou coussins d'épaisseur, et par suite sans intérêt pour le tapissier. De même que l'on fait des coussins carrés à épaisseur, on en fait aussi des ronds, des ovales, etc.

Il s'est fait et se fait encore des coussins pour les bergères, les canapés d'ancien style, leur indication en sera donnée avec celle des siéges qui y sont adhérents.

LIT

(Voir aussi Ensemble de Lit).

Le mot Lit a deux significations en tant qu'ameublements : Dans la première on appelle Lit un meuble composé de deux dossiers et de deux pans ou côtés. Ces côtés s'appelèrent aussi bateaux sous le premier Empire et sous la Restauration.

On appelle couchette un bois de lit généralement assez simple de construction et de petite proportion.

On dit un Lit de bois (d'acajou, de palissandre, etc.) comme on dit un Lit de fer ; lorsque l'on dit un bois de Lit, les praticiens comprennent par cette expression un bois ou fût de Lit qui doit être garni et recouvert d'étoffe.

Par la deuxième signification de Lit, on comprend aussi un Lit complet dans son ensemble, c'est-à-dire garni de ses rideaux, de ses matelas, en un mot de tout l'en-

semble de la décoration; ainsi l'on dit un Lit à baldaquin, un Lit d'ange, un Lit à colonnes, un Lit à alcôve, etc., etc.

Ces deux applications du mot Lit, étaient employées autrefois comme aujourd'hui.

La première partie ne contiendra pour le lecteur que l'étude du Lit de bois ou du bois de Lit garni et couvert d'étoffe, laissant la deuxième signification adoptée à traiter dans la troisième partie consacrée aux Portières, Croisées ou Ensembles de Lits garnis de leurs rideaux.

Les peuples de l'antiquité, Egyptiens, Grecs ou Romains possédaient des lits construits en bois ou en métal; les anciens auteurs en ont donné des descriptions si merveilleuses que l'on se demande si l'idéal ou la fiction n'y entrent pas pour une grande part. Les lits en ivoire, incrustés, en or, couverts de pierreries sur lesquels étaient étendues des peaux de bêtes, s'il faut en croire les anciens auteurs, servaient tout autant pour le coucher que pour le repos des riches personnages de ces temps reculés.

Les nombreux documents tirés des bas-reliefs, des fresques d'Herculanum ou de Pompeï nous font connaître en partie les formes de ces Lits et certifient du luxe déployé pour leur ornementation. L'espace manque à cette étude pour reproduire tous ces anciens documents étrangers à l'ameublement en France et qui cependant offrent tant d'intérêt.

Tout en ne s'arrêtant pas à en étudier les détails d'ornementation, il est cependant utile de constater que toutes ces peintures murales représentaient des Lits étroits qui semblent n'avoir été destinés qu'à une seule personne. Ils sont un contraste frappant à ceux si larges employés en France dans les xve et xvie siècles. Les Lits modernes tendent tous les jours à reprendre ces vastes dimensions et peuvent être comparés maintenant à ces Lits des siècles cités ci-dessus du moins aux Lits anglais. Les Lits sont des meubles si usuels, si pratiques et sont tellement partie importante de l'ameublement que comme pour les Fauteuils, il est préférable de les étudier par siècles et suivre ainsi pas à pas leurs diverses formes nécessitées souvent par les usages, les mœurs ou les modes de leur époque.

On donnait quelquefois le nom de chambre à la garniture complète d'un Lit. Cette dénomination que l'on remarque au xive siècle sera étudiée plus particulièrement dans le chapitre consacré aux ensembles de Lits avec rideaux.

On appelait Lit de paremens ou de parade les Lits qui servaient aux réceptions ou cérémonies. On appelait autrefois Ruelle d'un Lit non pas le côté qui s'étendait près de la muraille, mais l'espace réservé entre le côté du Lit et la muraille. C'est par cette Ruelle que les domestiques s'approchaient du Lit pour recevoir les ordres de la personne qui l'occupait. Deux lits vus de pied dont la tête ou grand dossier était adossée à la muraille étaient séparés par une Ruelle.

Les quatre parties d'un bois de Lit sont réunies et fixées par des tenons et mortaises maintenus entre eux par de longues vis à tête, à œil, que l'on visse et serre avec une clef ou tige de fer. Quelques Lits anciens ou même modernes ne se démontent pas, ils sont assemblés, chevillés et ne forment qu'un corps, ce sont

presque toujours des Lits recouverts d'étoffe mais leur usage est incommode pour le transport ou les réparations.

A partir du XVIIe siècle l'usage ayant fait adopter l'emplacement de certains Lits le long de la muraille au lieu d'être vus de pieds, on y a adapté d'énormes roulettes à équerres qui avaient pour but d'avancer ou de reculer ces Lits pour en faire le coucher. La Ruelle du Lit se trouvant supprimée; la force même de ces roulettes disjoignait les assemblages des Lits. Il a fallu bien des années pour changer ces roulettes mobiles contre des galets qui ne roulent que sur un sens déterminé et qui par conséquent fatiguent moins le corps du Lit.

IXe Siècle. — C'est dans le magnifique ouvrage de Willemin, qui le premier de notre siècle a reproduit les anciennes miniatures des Musées ou des Bibliothèques de la France, que l'on trouve le plus d'exemples des anciens Lits des premiers siècles de l'ère chrétienne. Le croquis ci-contre est tiré d'un manuscrit du IXe siècle. Voici ce qu'en dit Willemin dans sa Notice :

(Extrait d'un Manuscrit de 886. Bibl. du Roi n° 510)

« Ce manuscrit d'origine grecque et d'une magnificence qui ne le cède à aucun autre, contient les oraisons de Saint Grégoire de Naziance... Les Lits et les Trônes représentés sur ces diverses planches peuvent servir à donner une idée de la forme de ces meubles dans l'Empire de Bysance à la fin du IXe siècle. On voit que les incrustations et les pierreries les revêtent de toutes parts, que ces derniers couvrent même les draperies, exagération pittoresque qu'il ne faut pas sans doute prendre à la lettre. »

On ne peut certes mieux dire, et le Lecteur n'est pas sans voir par le dessin et la forme même du Lit représenté, qu'il devait être en métal précieux appliqué sur une armature en bois ou en fer. Le Tabouret et les sandales indiquent plutôt un Lit pour se coucher qu'un lit de repos; cependant la hauteur et le peu de pente du dossier peuvent laisser des doutes à ce sujet.

Le deuxième Lit reproduit est tiré du même manuscrit et paraît être plutôt un Lit de repos qu'un lit même, l'absence du matelas quoiqu'il soit entouré d'une pante d'étoffe plissée qui indique un certain travail d'ornementation confirme cette supposition.

XIIe Siècle. — Le XIIe siècle donne naturellement plus d'exemples de Lits que les siècles précédents la différence des types que l'on remarque prouve les pas faits dans l'ameublement, soit dans les formes, soit dans les détails. Le premier exemple est donné par une vignette du manuscrit d'Herade de Landsberg (Bibl. de Strasbourg) représentant Salomon couché sur un Lit magnifique, vignette reproduite dans les ouvrages de Willemin et de Viollet-Leduc; ce dernier ouvrage reproduit le Lit surmonté d'une draperie, quoique cette observation n'ait pas lieu d'être placée dans ce chapitre, il est utile de la remarquer, car cette draperie tombant en forme de rideau est aussi un acheminement à d'autres formes de Lits.

Le Lit, comme ceux présentés provenant des siècles précédents est en bronze doré ou en cuivre et si ce n'était l'ornementation des socles et probablement des

côtés ou pans, on croirait voir certains Lits de fer anglais de nos jours. Un tapis est jeté sur le lit et tombe sur le devant ; c'est la future courtepointe ou tapis de lit. Le matelas est plus prononcé, l'oreiller même existe, le drap est brodé, enfin un tabouret est placé devant le lit, le dossier de la tête est plus élevé que celui des pieds, le style général est Bysantin.

Le deuxième exemple est tiré d'un bas-relief du portail de la cathédrale de Chartres exécuté dans le XIIe siècle et reproduit dans l'ouvrage de Willemin accompagné de la Notice suivante :

« Ce Lit copié sur un bas-relief de la cathédrale de Chartres qui représente l'accouchement de la Vierge, est de forme très-élégante, il est surmonté du berceau garni de sangles croisées précaution usitée encore dans quelques contrées et qui avait pour but d'empêcher l'enfant de tomber lorsqu'on imprimait des balancements au berceau. Les bois façonnés au tour entraient généralement dans la composition des siéges, qui retiennent cependant encore quelque chose des formes architecturales et massives de l'âge précédent. »

Le Lit comme celui désigné précédemment indique bien le genre du coucher, le matelas, les draps qui le couvrent et possède aussi une espèce de dais ou baldaquin adhérent au bois même et qui rappelle certains de ces fauteuils et canapés avec dais dont l'usage était alors admis.

XIIIe Siècle. — Willemin attribue au XIIIe siècle, Viollet-le-Duc au XIVe, un Lit dont le dessin ci-contre représente la forme. Sa disposition est particulière. Outre sa proportion, sa forme qui est plus conforme aux meubles modernes que ceux précédemment indiqués, il est à remarquer qu'au milieu du pan de côté, un espace est resté vide, probablement pour faciliter l'entrée dans le Lit. Le luxe de son ornementation, son genre qui tient à la fois du style Byzantin et du Gothique, en sont un des plus jolis exemples de forme, de proportion ou de conception parmi les rares documents de ce siècle.

Le deuxième exemple est un Lit pris d'une miniature de l'histoire de Saint-Graal, représentant la mort de Joseph d'Arimathie (Bibliothèque Royale), reproduit dans l'ouvrage le Moyen-Age et la Renaissance.

Ce Lit n'a aucun bois apparent, il est enveloppé de sa courtepointe, possède un traversin et un petit oreiller dont la dimension ne doit pas être prise pour une erreur du dessinateur, car tous les dessins de lit leur donnent cette proportion. Le lit correspond à ceux dont la dénomination était Lit d'Ange ou Lit en housse au XVe siècle.

Un baldaquin moins long que le lit, un demi-ciel comme l'on a dit plus tard, garni d'un bandeau ou pante et de rideaux qui le recouvrent, en complète sa représentation.

XIVe Siècle. — Le XIVe siècle a laissé peu d'exemples par les miniatures des manuscrits de cette époque de Philippe de Valois, Charles V et Charles VI. Mais si les reproductions par dessins, vignettes ou miniatures manquent, les inventaires commencent à suppléer à cette absence et permettent d'en étudier au moins les descriptions. C'est du commencement de ce siècle que les Lits prirent cette largeur

démesurée qui dura les deux siècles suivants et à laquelle largeur on a si souvent fait allusion. Il n'est donc pas étonnant de voir les Lits désignés sous les noms de Chambre ou demi-Chambre. On disait dans les inventaires de tapisserie : Un tapis de chambre pour désigner toute la tenture d'une chambre faite en tapisserie d'Arras, de Flandre ou autre. On disait une Chambre dans les inventaires de 1380 à 1420 pour désigner un Lit garni de son ciel ou dais, de ses rideaux et de son tapis de lit. Les détails de ces ensembles pourront être donnés plus spécialement dans le chapitre consacré aux Lits d'ensemble; il faut cependant remarquer dans celui-ci que les lits de cette époque étaient généralement enveloppés d'étoffe et sans bois apparent lorsqu'ils prenaient cette dénomination. Tout au contraire et très-probablement pour bien en spécifier la différence, les autres lits en bois apparent prenaient la dénomination de : Un bois de Lict. (Voir les extraits d'inventaires de cette époque, à la fin de cet ouvrage).

Les Licts avec un ciel attaché au plafond, sont les premiers exemples de ces Lits de parade. Ces ciels ou châssis aussi grands que le Lict lui-même furent promptement remplacés par des ciels supportés par des colonnes. Un des plus anciens exemples de ces Lits est la miniature représentant le roi Charles VI (reproduite dans Willemin), manuscrit n° 5070, fonds La Vallière ; bibliothèque du Roy.

L'ensemble représente un immense dais attaché aux poutres saillantes du plafond par des cordes ou câblés et qui supporte lui-même des rideaux. Sous cette chambre ou garniture de Lit, on entrevoit le dossier du Lict en bois sculpté à fronton; le coucher composé de plusieurs matelas, un traversin, un oreiller est recouvert d'une courtepointe en étoffe semblable à celle des rideaux.

De ce même siècle, dans un manuscrit connu sous le nom de : Les Miracles de Notre-Dame, bibliothèque du séminaire de Soissons, on trouve une miniature reproduite dans le dictionnaire de Viollet-le-Duc, qui donne la forme d'un dossier de lit à peu près dans le même genre que le précédent. Le dossier est en bois apparent, le corps du lit est enveloppé par la courtepointe. Sa largeur paraît moins grande que celle des autres lits reproduits dans les manuscrits du siècle suivant. Ce sont les premiers exemples de ces lits, qui, plus tard, lorsqu'ils étaient entièrement enveloppés d'étoffe, étaient appelés Lits d'Ange.

XVe Siècle. — Le xve siècle qui a vu Charles VII, Louis XI, Charles VIII, a laissé aussi peu de documents. Les quelques lits dont on peut constater la forme sont des Lits d'Ange ou tout enveloppés d'étoffe; cependant Jacques Cœur, Agnès Sorel, dont on a cité le luxe dans leurs ameublements, devaient posséder des Lits à colonnes beaucoup plus riches que ces lits couverts d'étoffe sans bois apparent.

Le journal *l'Art pour Tous* a reproduit des détails de quenouilles et de colonnes d'un Lit qui aurait appartenu à Louis XI; les siéges, les meubles de cette époque prouvent aussi que les menuisiers en meubles devaient en exécuter, malgré leur absence dans les collections particulières ou au Musée de Cluny; on ne peut conserver le moindre doute sur ce genre de Lits détruits trop probablement par nos guerres et nos révolutions.

Willemin reproduit trois miniatures de ce siècle; l'une entr'autres est tirée d'une

légende de Saint-Nicolas et représente un vaste Lit garni et recouvert d'étoffe rayée avec ciel de même grandeur que le Lit, rideaux, etc.

Un autre Lit représenté dans le même ouvrage est monté sur une estrade. Le ciel aussi grand que le Lit est entouré d'un bandeau à dessin qui cache la tringle sur laquelle glissent les rideaux. La manière dont sont tirés les rideaux, dont le rideau de pieds est relevé, se répète dans plusieurs dessins de cette époque et en fait voir l'emploi. Une courtepointe drapée à plis et festons, fort peu naturelle d'exécution et qui n'a existé que dans la pensée de l'artiste, fait entrevoir cependant l'intention d'arriver à ce genre d'ornementation. Le coucher est un peu plus haut que ceux du siècle précédent, un traversin, un petit oreiller complètent l'ensemble qui ne laisse pas voir le dossier de ce Lit.

Le Dictionnaire de Viollet-le-Duc donne le dessin d'un double Lit placé sous un immense baldaquin.

Enfin au xve siècle il y avait des Lits à Quenouille ; on en trouve des traces dans les documents flamands en Touraine et dans le midi de la France. Les lits à quenouille étaient exécutés d'une façon particulière. Deux des quatre pieds du corps du Lit étaient tournés et montaient en forme de quenouille ou de baluste jusqu'à la hauteur du coucher en se terminant par une boule ; les deux autres pieds placés du côté du chevet étaient assortis comme genre de tournage, mais beaucoup plus élevés, ils atteignaient environ 1 mètre 60 centimètres de hauteur, entre ces deux quenouilles était adapté un chevet enveloppé d'étoffe généralement et quelquefois simplement en bois de chêne ou de noyer comme les quenouilles.

Le dessin qui représente un Lit à quenouilles est tiré d'une vieille gravure flamande très-probablement du xvie, siècle, mais qui indique et correspond à ces dénominations des Lits à quenouilles des Inventaires du xviiie siècle.

XVIe Siècle. — En entrant dans le siècle de la Renaissance on s'arrête, on hésite, il semble que l'on doive se recueillir ; après avoir cherché, étudié les quelques documents assez rares des siècles antérieurs, se trouver en présence de tant de richesses et de tant de documents est pour le chercheur un obstacle, une difficulté, car il faut savoir choisir parmi les projets, les dessins de meubles, les meubles mêmes conservés dans les Musées ou dans les collections particulières. L'imprimerie seule, inventée par Guttenberg, n'a certes pas produit ce surplus d'esprit inventif et artistique du xvie siècle qui a étonné et étonne encore le monde entier, il faut aussi se rappeler cet esprit de corporation des arts et métiers produit lui-même des corporations religieuses qui les avaient précédées, formées et mises à l'œuvre. Plus d'un artisan, d'un industriel, d'un artiste même de cette époque, ont été cités par nos auteurs modernes soit par une biographie, soit par un portrait intercalé dans un roman, tous les présentent comme faisant partie d'une corporation, aucun n'ose soutenir ni même rappeler les puissants résultats produits par ces corporations si puissantes.

De ce xvie siècle les progrès dans les arts, les progrès dans l'ameublement ont laissé plus de souvenirs que la guerre étrangère de François Ier, que la guerre civile sous Henri III et Henri IV. Les encouragements de François Ier, de Henri II,

Henri III, Diane de Poitiers ou Gabrielle d'Estrée leur ont acquis une réputation sans précédent; les artistes de cette époque s'appelaient de Vriese, Ducerceau, Dieterlin, Delorme pour ne parler que de ceux qui s'occupaient plus spécialement des arts appliqués à l'industrie. L'Angleterre sous le règne d'Elisabeth, suit le même élan donné par l'Italie, élan qui s'est étendu aussi bien en Allemagne, en Flandre qu'en Espagne.

Le style de la Renaissance n'a jamais été critiquée; on peut préférer tel ou tel style, celui de la Renaissance sera toujours un sujet d'admiration par son degré de valeur artistique, point de départ des autres styles qui lui ont succédé dans les arts industriels.

Les Lits à colonnes qui ont été si répandus à cette époque de la Renaissance s'appelaient aussi Lits à piliers lorsque ces piliers ou colonnes supportaient le dais, ciel ou baldaquin; ou à demi-piliers lorsqu'ils étaient comme les lits déjà désignés à quenouilles. Certains Lits étaient fort riches d'ornementation, d'ensemble et de détails; quelques-uns avaient leurs colonnes remplacées par des statues. On en trouve un exemple dans le Lit exposé dans le musée de Cluny, ayant appartenu à Pierre de Gondi au château de Villepreux. Un autre exemple reproduit d'après une ancienne gravure est désigné comme Lit de Diane de Poitiers à Chenonceau. Cette gravure représente un immense lit dont le baldaquin ou ciel à corniche fronton est supporté par quatre statues posées elles-mêmes sur quatre fûts ou embases de colonnes. Le dossier des pieds est ornementé d'un panneau sculpté représentant Diane. Le baldaquin a pour ornements les armes et le chiffre entrelacés de Diane de Poitiers, courant sur la corniche. (L'auteur regrette de ne pouvoir se rappeler la signature de cette ancienne gravure copiée en 1848.)

Ducerceau a produit quantité de modèles de meubles et de lits dont certainement quelques-uns ont dû être exécutés, mais il ne reste de traces de cette conception que les gravures de l'artiste si éminent qui en a jeté les premiers éléments. Indépendamment des Lits à colonnes, Ducerceau avait composé des Lits en forme de conque ou de bateau qui semblent avoir servi de types pour les compositions des artisans du Directoire ou de l'Empire et avant eux du célèbre artiste Berain. Le dessin reproduit d'après Ducerceau devait à cette époque paraître une excentricité, il paraît aujourd'hui presque naturel et malgré sa difficulté d'emploi on ne serait pas étonné d'en voir construire de semblables. Les lits à colonnes de Ducerceau sont plus connus mais ils n'en prouvent pas moins le degré de talent du compositeur et les pas immenses faits par le XVI[e] siècle sur les précédents.

De Vriese, un dessinateur sculpteur de la même époque, a produit aussi de ces Lits a dais ou baldaquin supporté par des colonnes ou par des montants comme celui indiqué ci-contre. Le genre de ce lit qui était vu de face et non de pieds avec ses petites colonnes, ses panneaux découpés rappelle le style flamand, et comme les lits de son contemporain Ducerceau peut encore servir de modèle aux artisans de notre époque. Enfin si l'on veut trouver quantité de modèles encore existants de ce siècle de la Renaissance il suffit de visiter la plupart de

nos châteaux particuliers et souvent historiques. Presque tous possèdent un Lit qui aurait servi à Henri IV et celui qui voudrait les reproduire n'aurait que l'embarras du choix. Il est juste d'ajouter que notre Roi galant homme avant de monter définitivement sur le trône avait de gré ou de force occupé bien des résidences. En Italie, en Espagne, on trouve beaucoup de lits de cette époque. L'Ecosse possède le lit de Marie Stuart dont la façon d'ensemble est assez originale, mais ce serait s'écarter de l'ameublement français que de s'étendre à ces modèles étrangers.

Sous la Renaissance, le bois de chêne a été en partie abandonné pour être remplacé par le noyer, le poirier ou l'ébène, tous bois pouvant s'approprier plus favorablement aux finesses de sculptures et de moulures à cette époque.

L'Inventaire de Gabrielle d'Estrées en date de 1599 dont un extrait est publié à la fin de cet ouvrage donne la description sommaire de quelques lits.

Entre autres :

Item, un Liet d'yvoire à fillets noirs, de Padoue, garny de son estuy de cuir rouge.

Item, une couche à haultz pilliers tournez fermant à viz, garny de son enfonceure, une paillasse de toille, un matelas de fustaine d'un costé et de toille de l'autre.

Item, une couchette à bas pilliers de bois de noyer façon de camp à quatre viz, qui se ploye et ferme, garny de son enfonceurre, de tringles, une paillasse, etc. etc.

Les Lits de parade de Gabrielle d'Estrées couverts de velours ou de soye riche seront détaillés plus convenablement aux lits d'ensemble. A part les deux grands lits de Pierre de Gondi et de Diane de Poitiers cités plus haut et qui avaient une certaine élévation, les lits en général étaient bas, leur largeur était moindre que celle des lits du siècle précédent. La menuiserie en était fine, les parties telles que le fond, les quatre colonnes, le dais, se montaient et se fixaient au moyen de chevilles, tenons et mortaises, ce n'est que sur la fin du siècle que l'emploi des vis de lit paraît avoir été adopté.

XVIIe Siècle. — Le xviie siècle est d'autant plus riche en documents qu'il existe encore un assez grand nombre de meubles de cette époque. Ces meubles sont plus simples que ceux exécutés ou au moins composés par les artistes du siècle précédent, par suite de la guerre civile qui avait arrêté l'essor si prononcé des commencements du siècle. La hauteur des Lits comme ensemble est beaucoup plus élevée et si l'emploi des Lits à colonnes tend à disparaître, du moins en voit-on reparaître qui, par leur ensemble décoratif, figurent des Lits à colonnes, placés soit en travers soit vus de pieds. Les bois de Lits appelés aussi à cette époque chalits sont garnis et recouverts d'étoffe ; quelques-uns de la fin du siècle possèdent un dossier qui, quoique recouvert d'étoffe, est surmonté d'un fronton en bois sculpté.

La ruelle n'existe plus que pour certains Lits de parement ou parade, encore sont-elles fort rares puisque les Lits vus de pieds laissent libres les deux côtés.

Lorsque les Lits sont montés sur colonnes, ces colonnes sont dissimulées et

enveloppées d'un fourreau d'étoffe assortie à l'étoffe employée pour les rideaux ou custodes (cantonnières.) Les bois de ces colonnes sous les fourreaux sont couverts d'une simple couche de peinture de la couleur des rideaux.

Les Lits prirent plus de hauteur dans leur ensemble ; de là très-probablement cette suppression des colonnes ; pour supporter les ciels ou baldaquins on les attachait avec des câblés et jeux de glands qui partaient du plafond et qui rappelaient quelques anciens Lits disposés de cette manière, mais en bien moins haute dimension, tel celui de Charles VI, signalé précédemment.

Les Lits sous Louis XIII comme ceux sous Louis XIV possèdent un grand dossier de tête souvent découpé et enveloppé d'étoffe. Le corps du Lit et les pieds sont de la hauteur donnée par le coucher et disparaissent sous l'immense courtepointe à trois pantes qui les recouvre ; la plupart sont garnis en toile, en serge ou en taffetas uni, la housse seule est en étoffe plus riche. Certaints Lits sont même possesseurs de deux housses, une d'hiver, une d'été.

Les étoffes employées sous Louis XIII sont généralement unies ornementées de broderies, de galons, de migrets, de milnaises de couleur différente d'or ou d'argent ; les dessins que forment ces applications donnent la preuve de la capacité des tapissiers de cette époque, capacité qui n'a pas encore été dépassée ni même atteinte pour ce genre de travail.

Les Lits sous Louis XIV sont d'étoffe beaucoup plus riche, les brocards or et argent, les lampas brochés remplacent les damassés de Lyon et les velours d'Utrecht ou de soie ; par suite leur ornementation est plus sobre en tant que broderies, les galons, les franges, les migrets restent seuls employés.

Parmi les extraits d'inventaires produits plus loin on remarquera que le cardinal Mazarin possédait, indépendamment de Lits garnis, plusieurs Lits en bois entres autres :

— Un bois de Lict de la Chine composé de quatre colonnes à balustre garnies de cuivre doré avec quatre vazes du même bois pour mettre sur les dites colonnes.....

— Un bois de lict de poirier noirci.

Dans un inventaire de 1692 — Garde meuble. — Un Lit bois sculpté et doré.

Ci-dessous quelques extraits de Lits garnis.

Château de Chenonceaux 1603.

(Chambre de deuil.) Un Lict de velours noir, brodé de devises de la Royne avecques un fond et doulcier de taffetaz noir frangé et esprepiné de franges et crespiné de soye blanche et noire.

Ung bois de Lict fermant à vyz les quatre quenoilles garnyes de taffetaz noir.

1615. Chasteau de Turenne.

Plus, autre boys de Lict complet quy sert au Lict de velours vert quy se monte avec des crampons, les quatre quenouilles couvertes de velours vert.

Plus, ung autre Lict (c'est le même que ci-dessus dont la couverture est détaillée) à double pante de velours vert, fonds, dossier et soubassement, le tout chamarré par deux laiz d'un petict passement d'or et d'argent à jour garny d'une

grande frange de soye verte couverte de crespine d'or et d'argent avec la petite frange au bout des dictes pantes, le dossier est garny de chasque costé d'une petite frange de soye verte couverte d'une autre d'or et d'argent faicte à jour et une frange moyenne de soye violete couverte d'une autre d'or et d'argent.

Suivent les rideaux non moins détaillés.

1644. Même château de Turenne, (en Limousin.)

Premièrement ung daiz noir de serge avec son cordouez qui a servy à la Chambre de Monseigneur quand elle a esté tendue de noir.

Plus ung Lict à housse de serge noire avec sa couverte de parade de mesme étoffe et couleur.

Plus ung partere ou marchepied du mesme Lict aussi noir, etc.

1653. Inventaire du cardinal Mazarin.

La courtepointe doublée de taffetaz vert garnye par le bas de moyenne crespine comme dessus, et d'un mollet aux costés.

Le dossier et trois fourreaux de colonnes de lames d'argent doublées de toile verte. Quatre pommes servans à mettre au haut des colonnes non comprises dans le nombre des pièces cy-dessus, couvertes de velours, garnies de dentelles avec quatre bouquets à mettre sur les dictes pommes or et soye sur fil de fer. Le Lict long de six pieds et demi et autant de large et de sept pieds trois pouces de haut. La housse de Lict cy-dessus composée de trois rideaux de drap d'Hollande vert doublée de taffetaz, garnie par bas d'une frange d'or et d'argent et d'un mollet aux costez.

Trois mattelas de bourlanisse couverts de fustaine de deux costez, un traversin de treilly rempli de plumes.

Le bois de Lict complet avec visses pour le monter.

Un autre bois de Lict de la Chine profilé de cuivre doré, composé de quatre colonnes à balustres brizées en deux, et de quatre vazes pour mettre sur les dites colonnes du chevet composé d'un double rang de quatorze colonnes à balustre chacun. Le premier de neuf pouces de haut environ posé entre deux triangles, celles du dessus ornées d'ovales et quarrées de cuivre doré.

La deuxième d'un pied et demi de haut posé entre sa baze et sa cimaize, la base ornée de cartouches à fleurons et ovalles en forme de bouches, de cuivre doré dont il manque six fleurons. Les quatres balustres ornez de deux gorges et un pied aussy de cuivre doré profilées, la cimaize faite à arcade large de huit pouces ornée de fleurons, cartouches et vazes, le bord d'en haut, l'astragalle et le triangle des arcades bordés de cuivre doré uny, la frise et les dits triangles ornez de vazes et fleurons à cartouches et d'un chérubin dans le milieu.

1671. — Mobilier de la Couronne (Versailles.)

Un emmeublement de satin rouge cramoisy en broderie d'or ou il y a des ovalles d'histoire de l'ancien testament garny de crespine frange et mollet d'or doublé de taffetas rouge et cramoisy consistant en Lit complet, etc.

Le dit Lit composé de trois pantes quatre cantonnières et trois soubassements de satin en broderie d'or avec ovalles d'histoires et de trois rideaux, le fond dos-

sier, trois pantes de dedans ; quatre fourreaux de pilliers et la courtepointe de satin rouge cramoisy chammarez de galon d'or.

Quatre pommes de satin brodé avec leurs glands, trois matelas de futaine et un chevet. Le bois du Lit de six pieds de long sur sept pieds et demi de haut.

1692. — Un lit en dôme de gaze rayé or et argent et couleur de feu garny de petite frange et frangeon or et argent composé d'un fond, dossier, dix rideaux, (?) trois soubassements, sept festons et la courtepointe de la dite gaze.

Une couchette à bas pilliers de bois doré et sculpté.

Deux matelas, un lit de plume et un chevet (traversin.)

Une couverture de ratine blanche. Une enveloppe de futaine blanche.....

Il faut s'arrêter ; la liste serait trop longue ; le lecteur pourra en consultant les Inventaires publiés plus loin, étudier toutes les formes de ces Lits si riches et si nombreux pour le xviie siècle.

Le dernier Lit cité a sa particularité. Il est en bois sculpté et doré, à bas pilliers c'est-à-dire à demi-colonnes, il est en gaze rayée d'or et d'argent couleur de feu.

L'Inventaire ne dit pas à quelle dame il était destiné, il est orné de sept festons et de dix rideaux. C'est la première fois peut-être que l'on voit employer cette expression de festons, sorte de draperie qui a remplacé les pantes ou les lambrequins.

Les dessins de Jean Marot représentent quelques modèles de Lits à festons. Peut-être ce lit est-il fait sur les indications de cet artiste car il possède dix rideaux; Marot sur ses dessins figure quelquefois indépendamment des rideaux de tête quatre rideaux de côtés, deux rideaux de fond de lit, d'autres rideaux au nombre de trois ou quatre qui courent sur une tringle en dehors du lit même et qui paraissent remplir l'office de moustiquaire. Berain, Marot, Mansard, Lepautre, Roubo, Bossé tels sont les artistes de ce siècle qui a vu les fastes du Grand Roi prospérer et perfectionner pour employer une expression plus moderne les usages et les ameublements intérieurs.

Le lit de Guillaume III qui est placé dans une des salles du palais de Hampton-Court près Londres, prouve aussi le degré d'aptitude que possédaient les tapissiers anglais.

XVIIIe Siècle. — Le xviiie siècle a vu la fin du Règne de Louis XIV; la Régence, les règnes de Louis XV et de Louis XVI, enfin la Révolution et le Directoire. A part la fin du règne de Louis XIV, dont le luxe avait été arrêté par suite des guerres et des malheurs du pays, chaque époque a particularisé par ses modes ou ses mœurs les divers styles adoptés pour les ameublements.

Les nombreux artistes qui ont le plus contribué à la réputation de ce dernier siècle écoulé sont Delafosse, Lepautre, Ballechoux, Toro, Blondel neveu, Oppenord, Boucher, Davilev, Salambier, Radel, Lalande, Cauvet, Huet, David et Prudhon (ces deux grands artistes ont produit : l'un, quelques projets de décoration, l'autre des modèles de vases et d'attributs).

Les travaux de grande décoration et de luxe ont été certainement exécutés au moment de la splendeur de Louis XIV, c'est-à-dire de 1670 environ à 1700.

L'auteur de ce travail, fidèle autant qu'il lui est possible à ce principe de ne citer ses exemples que d'après des documents authentiques, est obligé de suivre les dates données par les Inventaires si nombreux du garde-meuble déposés aux Archives. Or, ces Inventaires ont le défaut de ne pas posséder de dates précises, quelques-uns même en manquent complétement.

L'auteur a déjà fait remarquer cette lacune, et peut ici donner des preuves de ces différences de dates en notant toutefois que les Inventaires ne sont pas toujours faits dans l'année même qui a vu terminer un ameublement. Ainsi, dans un Inventaire en date de 1708, on trouve le détail de l'ameublement de Madame de Maintenon à Versailles; elle s'était mariée en 1684, il est probable que c'est de cette époque que date son ameublement. Le lecteur trouvera dans un inventaire de 1715 le détail du mobilier de neuf vaisseaux, des chaloupes et galliottes servant sur le canal de Versailles; or, le luxe, la richesse de ces ameublements de plaisir, qui dépendent des fastes de Versailles, ne peuvent que faire partie de ces folles dépenses de l'Isle enchantée, soit vers 1670. Sous Louis XIV, la richesse des lits exécutés pour les châteaux royaux ou princiers dépasse tout ce que l'imagination peut permettre de se figurer; on croit rêver ou lire de ces récits des Mille et Une Nuits, de ces descriptions du luxe de l'Egypte ou de Pompéï, lorsque l'on étudie les descriptions de ces lits de brocard d'or et d'argent si nombreux à cette époque. Malheureusement tous ces rêves ont un réveil, et la Révolution de la fin du siècle vient s'adjoindre au souvenir de ces temps de luxe et de progrès artistiques. Les lits des premières années du siècle sont comme ceux du siècle précédent, presque tous en lit d'ange, c'est-à-dire garnis, vus de pieds généralement avec grand dossier et fronton. On les appelle lits à dôme, à baldaquin, à ciel; la courtepointe est toujours la même, garnie de ses pantes enveloppant le coucher. Le lecteur trouvera, dans les extraits d'Inventaires portés à la fin de ce travail, la description de ces lits si riches dont il est parlé plus haut. Voici la description de deux lits du roi Louis XIV, cités non pour leur richesse, mais pour leur dénomination, forme et caractère.

Année 1708. — Château de Versailles. N° 1637, Garde-Meuble.

Chambre du Roy :

Un lit d'ange à dôme suspendu, tout de broderie très-riche au point d'Espagne à jour, remply d'ornements, fleurs, carquois et cartouches, etc., etc.....

Les bois de lit en couchette de 7 pieds de large sur 7 pieds 1/2 de long, dont les pilliers du pied sont de petits enfants sur des aigles, portant sur leur teste une cassolette, le tout en bois sculpté et doré.

On peut voir des lits de ce genre dans les dessins de Jean Marot.

Année 1718. — Versailles. Garde-Meuble. — Inventaire après le décès du roi. — Chambre à deux lits pour le Roy. — ..... L'un des deux lits pour le Roy à la Duchesse (demi-ciel) et à Impérialle (dôme surmonté d'une couronne) du dit damas jaune enrichy de compartiments de grand et petit galon d'or et orné de feuilles, feuillages, graines et branchages de broderies d'argent, le tout lizeré de chenille amarante, etc., etc.

Régence, Louis XV. — Après la mort du Roi, sous la Régence et sous le règne de Louis XV, les lits reprirent des proportions plus usuelles, les folies de la Régence ne paraissent pas s'être étendues jusque sur les ameublements. On peut citer une commode Régence, peut-être un lit désigné de même, la généralité ne peut se trouver et par conséquent spécialiser un style. La Régence est l'époque de transition entre Louis XIV et Louis XV, mais il ne faut pas oublier que sous Louis XIV l'on avait déjà adopté des meubles ou des siéges à pieds contournés dits Louis XV.

On fit plus petit, plus contourné, tout aussi bien sous la Régence qu'aux époques de la Dubarry ou de la Pompadour.

Les Lits d'ange enveloppés d'étoffe furent remplacés par des Lits à bois apparent, dont les dossiers sculptés possédaient un panneau garni et couvert d'étoffe assortie à celle des rideaux.

Quelques-uns étaient vus de pieds à grand et petit dossier naturellement, quelques autres étaient vus de face à dossiers égaux ; enfin, parmi ces derniers, certains possédaient un troisième dossier appuyé sur le mur qui donnait à ces lits l'aspect de canapés.

Une courtepointe à pante dentelée ou lambrequin recouvrait le coucher de ces lits et portait deux traversins assez minces en étoffe pareille.

Malgré la quantité de gravures de l'époque, représentant ces lits à trois dossiers, on a dû en faire peu, il s'en trouve rarement en nature; il est probable que les matelas placés sur le fond, n'ayant pas la même fermeté qu'un coussin de canapé, ne produisaient pas un effet assez régulier : le lit reproduit ci-contre est la copie d'un ancien de ces lits réparé par l'auteur.

L'Hôtel de Soubise, reconstruit au commencement du siècle sous les ordres de Ballechoux, et dont une grande partie des dessins originaux déposés à la Bibliothèque sont signés du sculpteur Harpein, possédaient plusieurs chambres de parade et à alcôve; le Lit vu de pieds donné plus loin est tiré de l'ouvrage de Ballechoux et a été pris sur les dessins originaux; il est de forme d'ange; son grand dossier seul possède un fronton sculpté en bois doré; s'il n'était aussi fin de contours, on le croirait du siècle précédent. Lorsque l'on compare la coupe de tous ces lits à dossiers et à pans sculptés de l'époque de Louis XV avec celle des lits exécutés de nos jours dans le même style, on regrette la capacité de nos anciens menuisiers en siéges ou en meubles et celle des sculpteurs de la même époque, qui savaient donner de si jolis contours et mettre tant d'originalité dans l'ornementation. A la fin du règne de Louis XV, les pieds, les contours devinrent plus sobres de mouvement, mais les nœuds de rubans, les chapeaux de bergères, les couronnes et les guirlandes de fleurs parurent et donnèrent encore plus de finesse à leur ornementation jusqu'à ce que des lignes plus droites vinrent apporter tout un changement dans les formes des ameublements et constituer le style qui prit le nom de Louis XVI.

Louis XVI. — Le style Louis XVI, qui a tant de succès de nos jours, était et restera, tant qu'il sera bien rendu, un des styles les plus faciles à adopter à nos

ameublements. Facilité de constructions, d'emploi, facilité même de dessin ou de reproduction, tout lui est acquis. La pureté des lignes, la finesse d'exécution sont les premières conditions pour établir un lit Louis XVI. Les ébénistes, les sculpteurs de notre époque peuvent les copier ou en composer facilement; il n'en serait pas de même du style Louis XV pur, pour lequel il faut un dessinateur, un compositeur, un sculpteur émérites. On peut élever ou abaisser les dossiers d'un lit Louis XVI, donner plus ou moins de longueur aux pans du lit sans en changer complètement l'aspect. On ne pourrait diminuer un lit Louis XV de quelques centimètres, soit sur sa hauteur soit sur sa longueur, sans avoir à en reconstituer tous les galbes et toutes les sculptures.

En plus de la quantité de gravures et de dessins laissés par les artistes de cette époque, il reste beaucoup d'exemples de modèles de lits Louis XVI; les jolies gravures de genre qui représentaient des scènes d'intérieur laissent voir à quel point de talent tous ceux qui s'occupaient d'ameublement intérieur en étaient arrivés.

Tous les lits Louis XVI avaient les pans ou côtés de très-peu de largeur, difficulté de reproduction d'aujourd'hui avec l'habitude d'emploi des sommiers élastiques.

Les dossiers étaient égaux pour les lits vus de face, inégaux pour les lits vus de pieds ou de coin, car c'est de cette époque que date cette sorte de lits.

Les dossiers étaient pleins ou garnis, les uns plus nombreux en bois peint ou laqué, d'autres en bois doré, enfin quelques-uns en bois naturel, plaqués, cirés ou vernis avec ou sans garniture de bronzes dorés. C'est l'emploi de ces bois veinés qui fit abandonner l'usage des lits garnis.

On a produit à cette époque quelques lits de forme originale à la Polonaise, à la Turque, à la Chinoise, genre Boucher, on en a fait fort peu à colonnes, les ciels ou baldaquins étant plus petits que le lit, on n'employait que deux colonnes pour les lits vus de pieds ou des tiges de fer galbées, suivant la forme que prenaient les rideaux et enveloppées de même étoffe pour les lits de face. Comme au siècle précédent, on a fait aussi des lits à Tombeau, mais avec cette différence qu'à cette époque ces lits, appelés à Tombeau, possédaient un baldaquin en pente.

Le lecteur trouvera encore, dans les Inventaires publiés plus loin, les détails de tous ces lits en soie, en mousseline, en perse, garnis de nœuds, de volants, en étoffe brochée, etc.

Quelques-uns de ces lits étaient d'un prix extraordinaire, celui du Roi à Versailles ou aux Tuileries avait coûté, rideaux compris, plus de 82,000 livres; celui de Marie-Antoinette, plus de 130,000 livres, archives O'3354. L'Inventaire du Garde-Meuble ne désigne pas si ces lits étaient placés à Paris ou à Versailles, il désigne seulement les deux chambres par ces intitulés : — Chambre du Roi en hiver. Chambre de la Reine en hiver. Voir pour les détails aux extraits d'Inventaires.

Que dire de ces prix, la soie, le bois, l'or étaient-ils d'un prix plus élevé? Non, c'étaient seulement les façons qui étaient plus chères et plus lentes, mais au moins à cette époque elles étaient payées en raison de la valeur de l'ouvrier, car leur savoir était tout autre que celui des ouvriers de nos jours. On pourra se con-

vaincre de la vérité de cette opinion en lisant, dans la 4e partie consacrée aux Inventaires, les prix détaillés matière et main-d'œuvre de certaines pièces d'orfévrerie ayant fait partie de l'argenterie du Roi Louis XVI.

Directoire. — Le Directoire, qui fit suite à la Révolution, apporta un changement aussi complet dans l'ameublement qu'il en avait apporté dans les mœurs et les usages.

La forme des lits fut changée non-seulement par l'emploi des bois d'acajou, d'érable, même de palissandre, mais encore par les formes qui furent inspirées par les études des styles grec, pompéien ou égyptien. C'est de cette époque que datent les lits à dossier à volute, les pans à bateau. La plupart des lits étaient très-bas et garnis d'un ou deux matelas au plus; les uns avaient deux dossiers égaux, d'autres un grand et petit dossier, d'autres enfin n'avaient qu'un dossier de tête.

Les lits étaient généralement moins larges que les lits du temps de Louis XVI, ils étaient simples comme presque tous les meubles de cette époque, et les quelques dessins ou modèles qui en restent ne permettent pas d'accepter comme une vérité la réputation de luxe attribuée à quelques courtisanes du Directoire. Percier, Fontaine, les architectes, et Jacob Desmalter ont acquis une certaine réputation pour leurs dessins et leurs modèles. Ci-contre un lit style Pompéï et un tiré de l'ouvrage de Percier et Fontaine. Ce dernier, contrairement aux autres lits de cette époque, est assez élevé de coucher, il a été exécuté en bois de plusieurs sortes et très-probablement par Jacob Desmalter, qui reproduisait presque tous les projets de ces architectes si habiles.

XIXe Siècle. — Empire. — L'empire a vu se continuer ce genre de lits en bois de diverses provenances, cirés, encaustiqués ou vernis. Quelques-uns étaient garnis de motifs en bronze doré ou bronzé.

On fit même quelques lits en bois peint avec ornements peints en bronze, d'autres peints en acajou.

Les lits se divisaient en deux sortes assez distinctes, l'une à pilastre supportant des vases ou cassolettes, des bustes, des statuettes même; l'autre sorte était au contraire prise sur les formes à volute, arrondies, avec pans en bateau.

Comme sous le Directoire, Percier et Fontaine comme dessinateurs, Jacob Desmalter comme ébéniste se distinguèrent par une pureté de lignes qui, aujourd'hui, paraîtraient raides, froides et même disgracieuses. Les couchers bas furent abandonnés et remplacés par d'autres très-élevés. C'est sous l'Empire que l'on a commencé à remplacer les courtepointes par un simple tapis de lit jeté sur le coucher et qui souvent même était en mousseline sur un transparent de couleur. L'emploi de deux traversins s'est généralisé, les lits étant presque toujours à dossiers égaux et placés au milieu d'un panneau ou d'un côté de la chambre. Sur le lit, les couchers furent encore augmentés d'un édredon apparent; on avait tant d'engouement pour les lits à coucher élevé que, même dans l'été, certaines personnes y laissaient l'édredon par conviction décorative.

Les lits en bois construits d'une façon assez massive, les couchers de plusieurs

matelas étaient généralement fort lourds, c'est ce qui a amené l'emploi de coulisseaux, espèce de rails en bois sur lesquels roulaient les galets des pieds des lits et qui en rendaient l'emploi plus pratique.

Restauration. — La Restauration a vu se continuer le même genre de lits que sous l'Empire. Les ornementations de casques, de boucliers, de sabres furent remplacés par des ornementations de couronnes, de palmettes, de cols de cygne, etc. La généralité devint plus unie, tant par suite de la diminution de la fortune publique que par l'emploi de ces bois plaqués et veinés qui semblaient autoriser l'absence des sculptures. Cette simplicité dura plusieurs années et ce n'est que sur la fin de la Restauration que l'on commença d'employer des moulures à perles ou guillochées, des filets de cuivre sur le palissandre en assez grande quantité. On fit aussi quelques lits à colonnes pour de riches ameublements, mais ces colonnes étaient de simples montants tournés sans aucun sentiment artistique.

Louis-Philippe. — Ce n'est réellement qu'après 1830 que le goût s'accentua pour l'ameublement et que commencèrent à se former ces ouvriers, ces fabricants qui ont produit de si beaux spécimens de leurs talents industriels.

Les Lits à volute furent remplacés par des lits à pilastres à crosses à modillons qui lorsqu'ils étaient exécutés par des industriels comme Jacob Desmalter fils, Meynard, Marchand, Fierobe et quelques autres, prenaient un degré de perfection qui a certainement mérité leur réputation. Le goût du Romantique et de la Renaissance se répandant tous les jours de plus en plus, ces Lits à pilastres furent bientôt abandonnés pour faire place aux lits gothiques Renaissance en chêne à grand baldaquin et à colonnes torses ou tournées sur profil étudié; enfin le goût de l'ameublement persistant à s'aventurer chez tous, chacun a choisi sur un style des siècles passés le genre qui devait présider à l'ameublement qu'il commandait ou qu'il exécutait. Ce fut un véritable élan, les Industriels s'étaient adjoint des dessinateurs et les mobiliers exécutés par des fabricants ébénistes qui s'appelaient Fourdinoy, Janselme, Grohé, Lhoste, etc.; des dessinateurs comme Fossey, Liénard, Prignot, etc.; des tapissiers comme Laflèche, Brizard, Charre, Meurice et tant d'autres existant aujourd'hui devaient facilement avec les moyens de communication étendus sous l'Empire par l'ouverture des voies ferrées et avec les premières expositions universelles, présenter à l'Europe une preuve de goût et de la bonne confection.

La Révolution de 1848 qui avait obligé bien des artistes à porter leurs talents à l'étranger, n'avait causé que quelques années d'arrêt dans l'essor de la tapisserie; celle de 1870 plus terrible, augmentée des malheurs de la guerre, verra-t-elle ses traces s'effacer, c'est ce que le temps apprendra.

Aujourd'hui tous les styles anciens étant connus, on fabrique des lits de toutes sortes, on n'a même que l'embarras du choix; restent le goût et la perfection qui malheureusement ne sont pas assez généralisés.

C'est depuis 1830 qu'est reparu l'emploi assez répandu des Lits de coin, emploi souvent obligé par l'exiguité des chambres à coucher. On fabrique aujourd'hui quantité de lits capitonnés et couverts en étoffe; leur forme Louis XV

mouvementée a fait place aux lits Louis XVI, suivant en cela plutôt l'usage de la mode que le respect du style de l'ensemble de la chambre à meubler; ces lits qui rappellent les anciens lits d'ange ou les lits à panneaux garnis sous Louis XV et Louis XVI, sont généralement usités dans les châteaux ou dans les maisons de campagne.

Cette passion d'imitation est tellement répandue que depuis les lits en sapin, en chêne, jusqu'aux lits en bois sculpté et doré on ne peut plus fixer ou citer un style, un genre, une mode appropriés à notre époque.

LIT DE CAMP. — GALETAZ. — LITS DE SANGLE.

Un lit de camp est un lit portatif qui se démonte aisément pour porter à l'armée ou en voyage *(Dictionnaire de Furetière)*.

Gabrielle d'Estrées possédait des lits de camp ou comme on l'indiquait dans plusieurs Inventaires de façon de camp :

Item une malle de cuir dans laquelle il y a un bois de lit façon de camp qui se ploye et ferré prisé deux écus.

Item un tour de lit de drap vert garny de passement et frange de soye vert tel quel servant au tour du lit cy-dessus, prisé six écus.

Le cardinal Mazarin possédait aussi plusieurs lits de campagne qui se démontaient pour le voyage, entre autres celui ci-dessous indiqué :

Item le bois brizé pour ledit lict de bois de noier, garni de toutes ses ferrures, estant dans un coffre carré couvert de cuir noir et barré.....

Certains lits de camp étaient surmontés d'un pavillon garni de rideaux et supporté sur ces lits de camp par des tringles de fer qui s'y adaptaient.

L'Inventaire des Tentes et Pavillons du Roi Louis XIV ne donne pas malheureusement le détail de l'ameublement intérieur de ces tentes ou pavillons.

Après les lits de camp en bois qui se démontaient sont parus les lits formés de toiles tendues sur des pieds dans le genre de ceux que l'on fait aujourd'hui et pour lesquels les fabricants spéciaux ont apporté et apporteront tous les jours des perfectionnements de solidité ou de légèreté dignes d'approbation.

Les lits de camp se démontent ou se transportent facilement, ils ne doivent pas être confondus avec les lits de corps-de-garde, sortes de planches en biais posées sur un tasseau fixé au mur qui soutient le côté de la tête et sur des tréteaux ou traverses qui soutiennent sa partie basse ou des pieds.

Les premiers lits de domestique étaient composés d'une aire en planche placée sur des tréteaux et sur laquelle on posait les matelas; dans l'Inventaire de Gabrielle d'Estrées on en trouve plusieurs dont un ainsi désigné :

Item deux petits tréteaux sur lesquels y a trois aiz servans de couche, une

paillasse de toille, un matelas de toille garni de bourre, un traversin garny de plume et une couverture de catelongue blanche, prisez le tout ensemble trois écus.

On remarque dans quelques inventaires un lict de galetaz; ce mot galetaz n'a jamais signifié que le grenier dans lequel il était plâcé et non la qualification d'un lit.

Les lits de sangle parurent seulement peu de tempsaprès car les premiers que l'on remarque de cette dénomination datent de 1653 et sont indiqués dans l'Inventaire du cardinal Mazarin ou autres inventaires depuis cette époque. Le *Dictionnaire de Furetière* en donne l'indication suivante:

Un lit de sangle ou baudet, celui qu'on dresse sur un chassis pliant et portatif qui se soutient par des sangles attachées d'un côté à l'autre.

Voici un des articles de l'Inventaire du cardinal Mazarin concernant ces lits:

Un lict de sangle avec une paillasse, un mattelas et un traversin.

Une gravure de Bosse (1646) représente un lit de sangle tel qu'il serait fait encore aujourd'hui.

Les lits de sangle se trouvent depuis cette époque dans tous les inventaires de chambre de domestiques, de galetaz ou mansardes; ce n'est que depuis trente ou quarante ans qu'ils se sont trouvés abandonnés et remplacés par les lits de fer.

Il y a une trentaine d'années on plaisantait dans les ateliers de tapissiers ces jeunes ouvriers qui n'ayant pas encore le moyen de s'acheter un lit, entouraient leurs modestes lits de sangle d'une draperie faite en calicot ou en quelque vieille étoffe mise au rebut; on peut en parcourant les anciens inventaires s'assurer que l'idée n'en était pas nouvelle car l'on en trouve plusieurs garnis de pentes en serge, même en tapisserie chez Gabrielle d'Estrées.

Indépendamment des lits de camp et des lits de sangles il y avait encore dans presque tous les châteaux des lits de veille.

C'étaient des lits façon de camp le plus souvent et quelquefois de simples lits de sangle que l'on apportait le soir dans l'antichambre ou le vestibule et sur lesquels couchaient les veilleurs de nuit, ils étaient presque toujours recouverts d'une housse de serge d'aumale ou de drap vert, probablement parce qu'ils n'étaient pas toujours complètement hors de la vue. On trouve même de ces lits dissimulés dans des armoires tout aussi bien agencés que l'on pourrait les faire aujourd'hui au grand bonheur des exposants de ces sortes de meubles à plusieurs services.

Inventaire 1751. — Garde-meuble.

Un lit dans une armoire qui se brise pour être serré le jour, ledit lit de serge d'Aumalle cramoisy garny d'un chassis avec tringles tournantes en dessous, fonds dossier, trois grandes pentes, quatre petites, deux grands rideaux de six lez chacun sur huit pieds de haut, deux bonnes grâces, le bois du lit sanglé de trois pieds et demi de large garny de deux matelas de laine et futaine, un lit et traversin de plume et coutil, et deux couvertures de laine pour servir au garçon du château qui couche dans l'appartement du Roy.

Reste à savoir comment le tout se montait et se démontait, c'est certainement un sujet d'étude à laisser à ces inventeurs dont il était parlé plus haut et qui trouveront moyen de le compléter par une toilette, un porte-manteau, une glace, un vase, etc., etc. Il est juste d'ajouter que les armoires étaient plus grandes à cette époque que de nos jours.

LITS DE FER

C'est une erreur grave de croire que les lits de fer sont d'invention moderne et que leur apparition date de ce siècle, encore quelques-uns disent-ils d'importation anglaise. Dans les anciens temps, pendant les huitième, neuvième et dixième siècle, on fabriquait des lits en métal de fer ou de cuivre souvent dorés; les lits publiés dans l'ouvrage de Willemin tirés des manuscrits de ces anciens siècles sont bien en métal et la plupart enrichis d'ornements repoussés ou fondus et ciselés. Un des plus curieux tiré du manuscrit de la Bibliothèque Impériale, Bible n°s 6 et 3, xe siècle est reproduit dans le Dictionnaire de M. Viollet-le-Duc, c'est un des spécimens des plus rares et des plus intéressants. Ce lit en fer semble sortir d'un de nos ateliers modernes.

Les pieds montants, le dossier avec ses retours sur les largeurs du lit, le dossier de la tête plus haut que celui des pieds, les équerres ou écoinsons qui maintiennent les montants semblent d'hier. Des cordes relient les différentes barres de construction et sont disposées probablement en filets sur le fond; elles remplacent le treillis ou le fond en fer que l'on fait aujourd'hui pour recevoir les coussins ou mattelas.

Il est fort peu question de lits de fer dans les différents inventaires, cependant on en trouve quelque-uns, les uns partie en bois, partie en fer, les autres complètement en fer comme celui de la Gouvernante des enfants de Louis XVI en 1785.

Un lit de fer à quatre colonnes de huit pieds six pouces de haut, cinq pieds de large, six pieds de long, tringle en dessus dorée et celle en dessous couleur d'eau, etc. —

Tels sont, à quelques exceptions près, les exemples trouvés dans les inventaires ou dans les vieux dessins. Des modèles en nature, il n'en existe pas et il n'est par suite pas étonnant d'entendre la prétention énoncée assez souvent que ces lits sont d'invention moderne.

Les vieilles gravures anglaises, pas plus que celles d'origine française, ne donnent de lits de fer; il paraît cependant certain que des lits de fer ou de cuivre étaient fabriqués en assez grande quantité au commencement du siècle; l'usage ou plutôt leur première apparition en France date de 1820 environ; presque tous

étaient à colonne montante soutenant des tringtes horizontales mobiles qui servaient a supporter les rideaux enfilés sur tringles au moyen d'anneaux ou d'une coulisse faite à la tête des rideaux.

Le bas prix obtenu par la fabrication mécanique de ces lits a bien vite augmenté la production, et depuis 1840 environ, une extension considérable s'est produite dans l'emploi de ces sortes de meubles ; quant à la perfection, elle a peu progressé si toutefois, comme pour beaucoup d'autres objets d'ameublement, elle n'a pas diminué.

Après avoir fait quelques lits en cuivre dont le prix était assez élevé, quelques lits en fonte à motifs aussi mal composés que fondus, les fabricants se sont livrés à la production à bon marché. On vend aujourd'hui dans certaines usines les lits de fer au poids, peinture comprise. Les lits de sangles, les lits de camp ou de veille se sont trouvés bien vite repoussés et remplacés.

Les lits de fer rendent de grands services pour les ameublements à bon marché, de campagne, de collége ou même de casernes où ils ont remplacé les lits de bois plus difficiles à entretenir dans leur propreté.

BERCEAU. — BERCELONNETTE.

Le Berceau est un Lit d'enfant, qui est mobile et branlant afin de l'endormir. Le comte Louis de Flandres avait un berceau d'argent.

Viollet-le-Duc cite dans son Dictionnaire un berceau d'enfant en osier pris sur un manuscrit latin du IXe siècle F. 56 n° 434 B 1.

Willemin donne le dessin d'un berceau du XIIe siècle pris sur un des bas-reliefs du portail de Notre-Dame de Chartres. Ce berceau est arrondi comme un œuf et représente très-probablement ces berceaux creusés dans un bloc de bois. Le même auteur cite un autre berceau du XVe siècle tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque Royale M. S. 6896 : Ce petit Bers (on disait Bers pour Berceau encore à cette époque) ou Berceau, est garni de ses bandelettes pour préserver l'enfant des dangers d'une chute, lorsqu'on imprime à ce meuble un léger balancement à l'aide du pied.

Il faut sauter au XVIIIe siècle pour retrouver dans les Inventaires d'autres berceaux et encore y sont-ils fort rares. — Dans un Inventaire en date de 1785 ayant pour titre : Pour servir à la Reine pendant ses couches à Versailles, on lit parmi tous les détails que l'on trouvera dans la partie concernant les Inventaires, la Note suivante relative au berceau : Avoir garni le berceau de quatre pieds huit pouces de long sur vingt-huit pouces de large, le dedans matelassé de laine, l'arche et le dossier matelassé idem, couvert de damas vert orné de galons d'or à clouer et clous dorés.

Avoir fait la petite courtepointe ornée d'un large galon d'or rebordé sur le quarré de molet et frange dito sur les soubassements, doublée de toile et de taffetas vert.

Une paillasse.....
Une petite couverture satin blanc.....
Un oreiller.....
Six petits matelas..... etc.

Avoir garni la remuette. Le dessus de la table et les rebords matelassés de laine couverts de toile et damas vert, etc.

La description du bois de ce berceau est malheureusement absente, il ne reste qu'à y remarquer la couleur verte adoptée pour le damas et sa garniture de galon d'or, décoration assez lourde et assez originale pour cette sorte de meuble d'enfant. Les dessins de meubles parus sous le premier Empire ne donnent pas d'exemples particuliers de berceaux; on en trouve davantage sous la Restauration où certains basculant sur un pied fixe assez élevé garni d'une flèche se terminaient par une tête de cygne pour supporter les rideaux, et prenaient le nom de Bercelonnettes.

Ces formes de berceaux qui rappellent la coque d'un navire ou d'une conque, ont duré assez longtemps; on en a fabriqué quelques-uns de forme carrée, mais l'usage ne paraît pas s'en être répandu. On a fabriqué quelques berceaux de luxe; celui donné au comte de Paris par la ville de Paris, celui du prince Polignac (exécuté par Fortier) étaient des modèles dignes de remarque. A part quelques autres, la généralité des berceaux est aujourd'hui en fer peint ou doré, et la richesse des uns ou des autres consiste plutôt en la valeur des rideaux de mousseline, de tulle ou de dentelle que dans le corps du meuble même.

Les berceaux en fer garnis d'un filet tressé en coton ont repoussé même bien loin en arrière cette quantité de berceaux en osier avec arche ou capote garnis d'une petite perse que l'on voyait autrefois dans les chambres de nourrice. La garniture intérieure des berceaux n'a pas varié, des matelas en paille d'avoine, un oreiller en crin, une ou deux petites couvertures en laine ou en futaine en composent tout l'ensemble.

BAHUT, HUCHE, ARCHE DE MARIAGE.

Le mot Bahut, répété dans bien des Dictionnaires, a une signification assez indécise. Les uns en font un coffre, les autres en font un meuble, même plus, car l'on entend dire : un vieux bahut, d'un vieux meuble aussi bien que d'un vieux siége ; devant cette quantité d'emplois de ce mot il est bon de se reporter au Dictionnaire de Furetière qui a donné le premier la définition du Bahut, définition reproduite dans les dictionnaires plus modernes.

Bahut S. M.; coffre couvert de cuir en forme de voûte quoique plusieurs ne croyent pas qu'il soit de l'essence du bahut d'être tel. Ce mot vient de Bajula selon Nicod à cause qu'on le porte sur des mulets. — Ménage le dérive de l'allemand *Bahuten* qui signifie garder; d'autres par métaphore de l'hébreu, *Thebat*, qui signifie même chose. — Ducange le dérive de *Bahudum* qu'on a dit dans la basse latinité pour signifier une espèce de coffre. Quelques-uns croient qu'il vient du mot celtique Bahu qui signifie coffre dont le dessus est fait en rond. Le mot Bahut n'est plus guère en usage, en sa place on dit coffre. — *Bahutier* (toujours Dictionnaire de Furetière) ouvrier qui fait des bahuts, des coffres, des valises, des malles, des cantines, le tout couvert ordinairement de veau, de vache, de roussi, de porc et de toutes sortes de cuirs à la réserve du chagrin. Bahutier commence à vieillir, plusieurs aiment mieux dire Mallier et même Coffretier que Bahutier. On dit proverbialement qu'un homme fait comme les Bahutiers, qu'il fait plus de bruit que de besogne lorsqu'il parle beaucoup et travaille peu, car en effet les Bahutiers après avoir cogné un clou donnent plusieurs coups de marteau inutiles avant que d'en cogner un autre. Voici donc la définition du Dictionnaire de Furetière qui indique bien que le mot déjà vieilli signifiait un coffre en cuir mais aucunement un meuble comme pourraient le faire croire les dictionnaires plus modernes. Il est facile de s'assurer de cette définition en parcourant quelques inventaires:

XIII[e] siècle. Histoire. Fatrasies Edit. Jubinal 11-216. Et uns vieus baüs occist quatre ducs, son corps défendant.

Froissard 1. 1. 24. XVI[e] siècle.

Premièrement, il (Huc le dépensier) fût traîné sur un bahut à trompes et trompettes par toute la ville de Herford.

Inventaire Gabrielle d'Estrées (1599.)

Item trois coffres de bahuz dont l'un plat et deux ronds garnis de deux serrures fermans à clef zet l'autre à une serrure fermant aussy à clef garny de barres de bois le tout prizé ensemble quatre escuz trente sols. . . . . . 4 liv. 30 s. dans lesquelles armoires et coffres cy-dessus ont été trouvez les habits à l'usage de ladite défuncte dame qui ensuivent. . . . .

En la chambre du dict concierge avons trouvé un coffre de Bahu, vieil façon de garde robbe, de cinq pieds de long ou environ à trois serrures, une d'ycelles fermant à clefs.

Prizé 40 sols . . . . 40 s.

Dans l'inventaire du château de Chenonceaux, 1603, on trouve encore un petit coffre de Bahu carré fermant à clef contre la serrure duquel s'est encore trouvé le scellé apposé aux armes du Roy et qui est recognu être le seel du siège Présidial de Tours, lequel scellé avons différé de lever jusqu'à ce que les autres meubles estant au dict cabinet aient esté inventoriés et néantmoings fait estimer le dict coffre qui a esté estimé par les dicts apreciateurs à la somme de trois livres cy . . . . 3 liv.

Les inventaires de Charles VI, ceux des châteaux de la Bastille ou de Vyncen-

nes ne parlent pas de bahuts mais de coffres ou d'arches de mariage; l'inventaire du cardinal de Mazarin n'en cite ni comme coffre ni comme meuble; il faut donc aujourd'hui considérer cette expression comme ancienne, même vulgaire pour désigner un vieux meuble d'une sorte ou d'une autre.

Le Dictionnaire de Viollet-le-Duc donne la définition du bahut fixe comme étant un coffre long posé sur trois pieds courts ou sur le sol, fermé par un couvercle qui se relève au moyen de pantures ou charnières et muni d'une ou plusieurs serrures; en cet état, c'était toujours un coffre.

Avant de constater ce qu'était une huche il est utile de signaler le coffre si semblable au bahut et qui se nommait :

Arche de Mariage. — C'était une sorte de coffre en bois sculpté avec couvercle cintré. L'*Art pour tous* en reproduit un en date du XVIe siècle, les peintures apparentes des siècles précédents sont disparues et ont laissé la trace seule du travail du sculpteur en bois.

L'*Art pour tous* a reproduit aussi un meuble de style Renaissance à hauteur d'appui, le couvercle est remplacé par un dessus fixe, le meuble s'ouvre par une porte qui forme panneau de milieu lorsqu'elle est fermée. Ce meuble existe et appartient au musée de Cluny; l'*Art pour tous* fixe son origine au règne de Louis XIII et l'indique comme Flamand. Non-seulement il y a à contester ce nom de Bahut mais même la provenance indiquée; à part deux petits panneaux qui peuvent être Flamands, les colonnes avec leur chapiteau, les deux niches des avant-corps indiquent bien le style Français, et sont en rapport avec les tables et autres meubles si bien exécutés en Touraine au XVe siècle. Si dans les vieux inventaires des XVe et XVIe siècles on ne trouvait les mots Aumoires, Dressoirs, Crédences, on pourrait croire que le Bahut est à lui seul le point de départ de ces meubles appelés Cabinets, Crédences, meubles à un ou deux corps; il n'en est rien cependant, le mot Bahut ne peut être attribué réellement, en dehors des coffres en cuir, qu'à ces coffres en bois si bien définis par le savant M. Viollet-le-Duc et qui paraissent n'être descendus aujourd'hui qu'au simple rôle de coffres d'antichambre.

Huche. — Laissons encore le *Dictionnaire de Furetière* définir le mot Huche : Grand coffre de bois dans lequel les bourgeois et les paysans pétrissent le pain; à Paris, les boulangers disent Paitrain. — Se dit aussi d'un coffre qui est dans la dépense où on serre le pain et autres choses qui servent sur la table.

Si le Bahut est difficile à trouver dans les inventaires comme meuble, la Huche l'est encore plus. Aucun de ceux cités dans cet ouvrage ne décrit une Huche qui par ses proportions se rapproche bien plus de ce meuble que l'on appelle Bahut que les anciens coffres ou arches de mariage.

COFFRES, COFFRETS

La quantité de coffres et de coffrets inventoriés dans les anciens inventaires, exposés dans les musées est innombrable. Selon leur dimension ils servaient à contenir les parures, bijoux, dentelles ou vêtements des femmes, quelquefois même les papiers précieux. Les inventaires de Charles VII et autres de 1420 publiés par M. L. Douet d'Arcq, ceux de Gabrielle d'Estrées, du cardinal Mazarin donnent des descriptions détaillées de tous ces coffres ou coffrets sculptés ou marquetés si richement et dont une certaine quantité sont désignés comme de façon d'Allemagne.

De même que pour les anciens coffres de Bahut les premiers étaient garnis de pentures en fer ou en cuivre doré ; leur intérieur contenait souvent une quantité de casiers ou petits tiroirs que l'on apercevait quand le couvercle ou le côté qui s'ouvrait était abattu. Les coffres qui vinrent après étaient sans ferrures apparentes, les côtés, le dessus étaient très-finement sculptés; ceux faits pendant la Renaissance ont dépassé en finesse, en dessin, en exécution tout ce que l'imagination peut prétendre créer; les coffrets marquetés, indiens, chinois ou mauresques ne sont rien à côté de la délicatesse de leur travail. Le journal l'*Art pour tous* a reproduit un coffre de mariage qui aurait appartenu à Philippe II roi d'Espagne: son encadrement, la disposition de ses tiroirs, la porte qui ouvre la partie du milieu, enfin la serrure et les petits boutons de tiroirs donnent à ce coffre l'aspect complet de ces petits meubles qui plus tard furent appelés Cabinets et qui n'avaient de différence avec ces sortes de coffres que parce qu'ils étaient posés sur des pieds ou sur des socles.

Les Espagnols, les Italiens exécutaient généralement ces coffrets en ivoire et ébène. Les Allemands et les Flamands les exécutaient en marqueterie de bois; en France ils étaient plus spécialement en poirier, en cerisier, en buis, en ébène, en cuivre poli ou doré. Les intérieurs de ces coffres étaient généralement en étoffe, en soie, velours ou maroquin.

BUFFET, BUFFEC

Aux articles Table ou Chaise de salle à manger il a été déjà noté que jusqu'au milieu du XVIIIe siècle il n'existait pas de salle à manger proprement dite. Pour la pièce ou le Roi mange, dit un inventaire du Garde-Meuble de 1685. C'est la première dénomination donnée dans un des nombreux et anciens inventaires du Garde-Meuble.

Furetière, dans son Dictionnaire, décrit ainsi le Buffet : Meuble qui sert pour mettre les pots et les verres, la vaisselle et autres choses nécessaires pour le service de table. Autrefois c'était un meuble de bois orné de menues colonnes et séparé par un plancher au-dessus duquel se mettaient des brocs, des bouteilles et au-dessus les verres et la vaisselle, etc.

Depuis, on a mis au milieu une petite armoire pour y serrer le linge ou le couvert d'un bourgeois et enfin on en a fait une grande armoire avec plusieurs tiroirs et volets.......

Il ne s'en suit pas de ce qu'il n'y avait pas de salle à manger proprement dite qu'il n'existait pas de buffets; on en trouve une certaine quantité. Les châteaux possédaient pour la plupart des salles dites des Buffets. Avant de s'étendre sur ces meubles de forme moderne il est bon de parcourir les anciens inventaires. Celui de Gabrielle d'Estrées indique : *Item*, dans la salle dudit hôtel a été trouvé une longue table de quinze pieds de long ou environ seize, sur deux treteaux; deux formes (banquettes) de douze pieds de long chacune ou environ, puis :

Item un Buffet de salle à quatre grandes colonnes faites à arcades de bois de noyer ayant une layette roulée prisé trois escuz cy.......................... III e.

Cette salle désignée devait être celle qui servait aux festins, mais elle ne porte pas cette qualification toujours absente de salle à manger.

Dans l'inventaire du château de Turenne, en date de 1615, à la suite des tables qui servent dans la grande salle...;

Plus une autre petite table à mettre devant Madame lorsqu'elle mange dans le lict; on trouve un article spécial aux buffets :

Plus cinq Buffectz, tous unis qui servent aux chambres et à la salle. Plus aultres sept Buffectz failtz à armoiries, etc.

L'inventaire du mobilier du Cardinal Mazarin, 1653, n'en mentionne aucun; il est juste d'ajouter qu'il ne mentionne non plus de dressoirs ou de crédences, ce qui fait supposer que ces meubles étaient remplacés dans son hostel par ces armoires établies dans les lambris et que l'on appelle vulgairement placards.

On voit sur de vieilles gravures des meubles à un ou à deux corps à portes qui ne sont autres que des buffets car lorsqu'ils sont à deux corps celui du dessus est en retraite de celui du dessous et le tiroir placé dans la ceinture du corps de dessous établit bien la différence du buffet avec l'armoire.

Ces meubles de l'époque de Louis XIII et même Louis XIV disparaissent presque complètement sous Louis XV et sous Louis XVI; il ne faut pas oublier que ces époques étaient celles par excellence des lambris à panneaux sculptés, du respect de la ligne et du dessin, que bien de ces jolis panneaux Louis XVI s'ouvraient pour laisser apparaître les porcelaines de luxe qui commençaient à être en faveur.

Si le lecteur veut bien se rappeler les quelques voyages qu'il a pu faire tant en France qu'à l'Etranger, s'il veut bien même se souvenir de telle ou telle salle à manger parisienne meublée ou décorée depuis la première Révolution, il se souviendra facilement que dans ces salles à manger du Directoire, de l'Empire

ou de la Restauration, les buffets entraient pour bien peu dans l'ameublement. Un meuble à deux ou trois portes au-dessus desquelles étaient un ou plusieurs tiroirs, le tout très-simple en acajou ayant par dessus un marbre souvent très ordinaire, telle était la constitution d'un buffet. Ce n'est que sous la Restauration qu'une tablette posée sur des consoles en acajou a commencé l'aspect et donné l'idée des dressoirs et buffets si importants de nos jours.

Pourquoi tant de simplicité, pourquoi cette absence de ces meubles si répandus aujourd'hui, c'est qu'à ces dernières époques comme aux époques antérieures les appartements étaient assez vastes pour contenir des offices confortables, c'est que la domesticité était plus honnête, plus nombreuse et plus facile. Un buffet aujourd'hui, malgré toute son importance, rend moins de services que l'aspect qu'il possède ; le dessert est dressé sur la table ou dans l'office, les vases, les plats de luxe sont sur la table et retirés de l'étagère du buffet pour faciliter le service du repas, enfin le coffre à argenterie enlève même aux tiroirs l'emploi qu'ils rendaient autrefois.

Un buffet est un meuble usuel, cela est incontestable, mais celui qui fait meubler une salle à manger ne doit pas s'en exagérer l'importance; telle personne doit orner sa salle à manger d'un buffet à corps vitré, telle autre doit posséder un buffet à étagère ou dressoir, telle autre enfin peut préférer un beau tableau une tenture, une tapisserie si sa fortune où son appartement lui concèdent un office assez vaste et assez clair pour son service. De ces observations il résulte que quelle que soit la position de cette personne, elle ne doit pas oublier qu'un buffet est plutôt une ornementation plus gênante que le bénéfice de son aspect.

Les buffets de nos jours atteignent des proportions beaucoup trop accentuées; quant à leur style, quant à leur forme ils subissent l'impression du décorateur, qu'il soit architecte ou ébéniste, ils sont faits ou du moins doivent être faits en rapport avec le style ou l'ornementation de la salle à manger et doivent témoigner du goût et du talent de celui qui l'a exécuté.

Beaucoup de buffets, de dressoirs ont été exécutés en vue de nos Expositions trop répétées; les ébénistes peuvent confirmer l'opinion émise ci-dessus, celle de savoir si l'espoir de vente de ces produits exposés a répondu à leurs efforts.

Dans de certaines salles à manger vastes et confortables plus d'un architecte a disposé dans les lambris des tablettes qui s'abattent à volonté pour aider au service des domestiques, elles sont faites pour remplacer ou accompagner l'usage des buffets ou dressoirs et permettre de conserver aux salles à manger le plus d'espace possible et laisser à la table dressée toute la valeur qu'elle doit comporter.

DRESSOIR

Le vieux glossateur du xve siècle, Nicot, dit : Le Dressoir n'est jamais à armoire ne tiroir ; au reste, ajoute-t-il, c'est le meuble qui est en *chambre* ou salle sur lequel on estalle la vaisselle d'argent aux heures du disner ou du souper.

Le Dressoir était une sorte de crédence à corps, sur lequel était adjoint une étagère à une ou plusieurs tablettes appelée degrez. Ces Dressoirs étaient, suivant les lois somptuaires, à cinq degrés pour la Reine ou la duchesse de Bourgogne, à quatre degrés pour les princesses ou duchesses, à trois degrés pour les comtesses, enfin à deux pour les femmes de chevaliers, baronnets. Ils étaient adossés à la muraille ou placés en avant suivant la disposition de ces grandes salles où le seigneur recevait ses convives et servaient à étaler les vases précieux, l'argenterie, la vaisselle, les aiguières, les hanaps, etc.

Willemin a reproduit plusieurs Dressoirs dans son ouvrage dont il est donné ci-contre quelques exemples. L'un est sans dais, mais à dossier à deux tablettes en sus du socle, ce qui ne paraît pas cependant constituer deux degrés. Un autre, surmonté d'un dais, est bien à deux degrés en étagère et peut servir plus facilement d'indication pour ces usages hiérarchiques indiqués plus haut.

A la suite d'une table avec deux trétaulx, d'un banc sans perche de cinq pieds, l'inventaire du donjon de Vincennes en date du 31 décembre 1420 cite aussi : — *Item* ung Dressoir et ung coffre de noyer fermant, de chinq pieds ou environ...

(Les inventaires de Gabrielle d'Estrées et du cardinal Mazarin ne citent pas de Dressoirs.)

Dans l'ouvrage de Viollet-le-Duc, page 101, parmi les citations toujours intéressantes citées par l'auteur, on trouve la description de Dressoirs pour les fêtes ou cérémonies chez le duc de Bourgogne et à la cour. (Alienor de Poictiers.)

Sur ledit Dressoir était étendu un Dorset (Dorsal) de drap d'or cramoisy bordé de velours noir, et sur le velours noir estait brodée de fin or la devise de Monseigneur le Duc Philippe, qui estait le fusil. Pour déclarer de quelle façon est un Dorseret pour ce que beaucoup de gens ne scavent que c'est : un Dorseret est de largeur de trois draps d'or, ou d'un autre drap de soye et tout ainsi faict que le ciel que l'on tend sur un lict, mais ce qui est dessus le Dressoir ne le passe point plus d'un quartier ou d'une demi aulne et est à gouttières et à franges comme le ciel d'un lict, et ce qu'est derrière le Dressoir depuis en hault jusques en bas est à *deux costez*, bordé de quelque chose autre que le Dorseret n'est; et doit être la bordure d'un quartier de large ou environ aussi bien au ciel que *derrière*.

Il y avait dans les grandes cérémonies plus modernes, sous Louis XIV, sous Louis XV, de grandes fêtes, des festins qui nécessitaient d'autant plus la forma-

tion de Dressoirs portatifs ou provisoires que ces palais ne possédaient pas de salles à manger proprement dites. Sur ces Dressoirs couverts de linge ou d'étoffes souvent précieuses on étalait les faïences, les porcelaines, les cristaux, la vaisselle plate ou l'argenterie, et des lumières à profusion. Ces Dressoirs ne peuvent mieux se comparer qu'à ces buffets que l'on dresse dans une salle les jours de fête et sur lequel les invités peuvent venir prendre quelque nourriture ou des rafraîchissements.

Aujourd'hui le nom de Dressoir est donné à un buffet ordinairement assez long qui ne comprend qu'un dessus ou tablette à hauteur d'appui, deux ou quatre tiroirs disposés dans la ceinture, une tablette au milieu de la hauteur des pieds ou consoles posés eux-mêmes sur un socle. Enfin, au retrait du dessus, un fronton ou un simple acrotère. On fabrique aussi des Dressoirs sortes d'étagères très-élevées suivant la mesure donnée par les panneaux de l'appartement devant lesquels ils doivent être placés.

ARMOIRE, AUMOIRE

Armoire, meuble de bois fait en forme de buffet, qui sert à serrer les habits ou autres hardes. On trouve *Armoria* et *Armorica* dans la plus basse latinité, dit d'un coffre ou Armoire qui était dans l'église, proche l'autel. Armoire à tant de tiroirs... de guichets. On l'appelle ainsi à cause qu'on y serrait autrefois les armes, et maintenant les titres de familles et mille autres choses. C'était aussi le lieu où les anciens chevaliers tenaient leurs habits de joûtes et de tournois, leurs écus et leurs armes.

Armoire à vaisselle. C'est un ouvrage de menuisier qui sert à mettre la vaisselle d'étain et autres choses de cette nature appartenant à la cuisine.

Telle est la définition de l'Armoire donnée par le Dictionnaire de Furetière, en 1744.

Les Armoires se divisent aussi en plusieurs catégories, et, depuis l'Armoire de cuisine jusqu'à l'Armoire à glace de nos jours, il y a bien des différences de forme et d'emploi. Si l'on consulte les vieilles gravures, ce sont celles d'origine flamande qui donnèrent le plus facilement un aperçu de ces meubles à portes, si utiles autrefois à nos bourgeoises, à nos paysannes, pour serrer le linge et les hardes, comme le dit le vieux Dictionnaire. L'Armoire était aussi un meuble employé dans les magasins et même dans les pièces qui servaient de bureau à nos ancêtres.

Les grandes et lourdes Armoires en chêne, à portes, à panneaux sculptés, paraissent avoir remplacé, vers le XVIe siècle, les anciens coffres Bahut, avec d'autant plus d'avantage qu'elles étaient plus utiles ou plus pratiques que ces meubles plus anciens. Il ne faut pas en conclure cependant qu'il n'existait pas de ces Ar-

moires aux mêmes époques que celles où l'on possédait des coffres Bahuts ou huches.

L'honorable L. Douet d'Arcq, dans son Recueil de pièces inédites relatives au règne de Charles VI, cite, 2[e] volume, page 310 (1395) :

Item au bois de Vincennes; c'est assavoir en la tourelle, emprès la grant chambre du Roy en allant à l'Estude, c'est assavoir es Aumoires encontre le mur devers le dit Estude.

Premièrement au premier estage hault desdictes Aumoires devers la cheminée, signées A.

Item en l'Aumoire signée B..., etc., pluis plus loin, page 385, Inventaire du Louvre 1420 — 3 mars.

Et premièrement en la seconde Aumoyre du bas etaige des longues Aumoyres de la dicte chambre à commencier du costé de la cheminée, etc.

Voici donc des Aumoires ou Aumoyres à deux étages, c'est-à-dire à corps du haut et du bas bien spécifiées.

Viollet-le-Duc, dans son Dictionnaire, donne le dessin d'une Armoire conservée dans la salle du Trésor de la cathédrale de Bayeux. Cette Armoire (comme beaucoup d'autres de ces mêmes époques) était destinée à renfermer les châsses et vases précieux de l'église; elle était couverte de peintures représentant des sujets religieux; cette Armoire, attribuée au XIII[e] siècle, avait toutes ses pentures ou ferrures apparentes et, comme l'indique le dessin, était à deux étages ou au moins à deux rangs de portes superposées sur le même plan; ces portes ou volets s'appelaient aussi quelquefois des fenestres, comme l'indiquent quelques inventaires plus récents.

Les Armoires de Noyon et de Saint-Germain-l'Auxerrois sont de la même époque; ces Armoires d'église n'avaient ni la même forme, ni la même dimension que les Armoires utilisées dans les ameublements civils.

Les Armoires des XV[e], XVI[e], XVII[e] siècles étaient généralement de vastes proportions massives et différentes les unes des autres, suivant en cela plutôt l'usage ou la mode de la localité, de la province, peut-être même de la corporation, que le goût particulier de l'artisan. Les Armoires de la Touraine étaient généralement à pilastres, à larges portes de style Renaissance, avec panneaux moulurés représentant de petites façades architecturales, comme on en fabriquait en Flandre, en Allemagne, en Italie et en Espagne. D'autres de ces Armoires de Touraine étaient à panneaux bas-reliefs sculptés dans sa masse, et exécutés avec finesse et suivant des dessins d'ensemble qui excitent encore l'admiration.

Les Armoires normandes étaient plus mouvementées, les moulures des encadrements de panneaux plus fines et plus simples; les motifs sculptés dans les panneaux et même sur les champs étaient plus plats, plus naïfs que sur les Armoires de Touraine, et, quoique le dessin soit moins sérieux et moins monumental, elles possédaient un certain charme d'aspect.

Les Armoires flamandes étaient plus hautes, plus profondes que les Armoires précédentes; soit à colonnes, soit sans colonnes, les moulures, les corniches

étaient saillantes et les panneaux découpés à plusieurs épaisseurs, superposées ou couvertes par des jeux contrariés de moulures qui n'étaient obtenus que par un travail de patience et une sûreté de main-d'œuvre habituels au pays. Quelques-unes, plus riches, à panneaux sculptés, possédaient des consoles ou des pilastres à tête de chimère, de lion ou même de satyres grimaçant. Tailleber, un des artisans du XVIe siècle, de Bruges, a laissé de bons modèles qui existent encore.

Les Armoires allemandes ou de Strasbourg n'étaient pas de mêmes proportions que les précédentes, elles étaient plus basses, plus profondes encore ; leurs colonnes torses en bois noir, leur corniche, leurs pieds énormes, leurs lourdes portes leur donnaient plutôt l'aspect d'un monument funèbre que d'un meuble ; c'est sur ces Armoires que l'on remarque les moulures guillochées ou ondées, comme on disait alors, et que l'on retrouve sous cette désignation dans les vieux inventaires ; c'est aussi sur ces Armoires allemandes que l'on remarque les premières mosaïques en marqueterie de bois qui depuis ont produit, pendant un certain espace de temps, la réputation des ouvriers allemands, si patients et si soigneux.

Les Armoires italiennes, comme les cabinets, étaient lourdes de proportion, mais fines de détail ; leurs marqueteries d'ivoire gravé accusaient facilement cette Renaissance florentine qui acquit une si grande réputation ; enfin les Armoires anglaises, quoique ayant subi les influences des époques et des styles différents, se faisaient remarquer par leur style gothique fleuri à dentelures, colonnettes relevées souvent par des blasons coloriés et dorés.

C'est à partir de la fin du XVIIIe siècle que les Armoires perdirent de leur importance dans les ameublements ; le luxe des appartements, les changements apportés dans les usages les firent reléguer dans les gardes-robes ou dans les pièces de service, et ne laissèrent dans les chambres de maître que ces Armoires dites placards qui, sous les lambris, cachaient une défectuosité dans les constructions. On ne trouve plus, à partir du XVIIe siècle, que des Armoires de garde-robe ou de lingerie, aussi dans l'Extrait de l'inventaire du cardinal Mazarin, on lit :

Dans la garde-robe et antichambre (p. 219) :

Deux grandes Armoires en bois de chesne à mettre des habits, de sept pieds de haut et cinq pieds trois pouces de large.

Dans un inventaire de 1751 on trouve, dans une chambre d'un garçon de service qui couchait dans l'appartement du Roi, à Versailles : Un lit dans une Armoire, qui se brise pour être serré le jour, etc., etc., et c'est probablement le début de ces lits dissimulés, peu commodes par eux-mêmes, mais nécessités par l'emplacement. Ce n'est qu'après la Révolution, sous le Directoire et sous le premier Empire, époque où les usages étaient devenus plus simples et plus modestes, que les Armoires comme meubles reparurent dans les chambres. Les bois d'acajou, des îles étaient en vogue, et le talent de l'ébéniste consistait à

plaquer des feuilles d'acajou ronceux sur des portes plates que cette moire du bois enrichissait.

Aujourd'hui les Armoires, même celles en bois d'acajou ronceux ou de palissandre, sont reléguées dans les lingeries ou dans les pièces secondaires si l'appartement ne comporte pas une lingerie complétement installée, c'est-à-dire avec ces placards en chêne à tablettes, casiers ou compartiments, spéciaux aux besoins d'ordre de la dame de la maison.

L'ancienne Armoire de cuisine, en chêne ou en noyer, a aussi fait son temps, et, dans les cuisines de nos jours, on rencontre plus facilement des Armoires en hêtre de mauvaise condition que ces belles Armoires spécifiées au commencement de cet article; il est vrai que la cuisine même a perdu de sa grandeur et que rarement la maîtresse de maison la visite et y donne ses ordres.

CABINET (A TIROIR)

Il y a deux sortes de Cabinets; les uns plus anciens sont ces coffres à quantité de tiroirs quelquefois ornementés d'une petite porte, de frontons, colonnes, statuettes presque toujours incrustés en marqueterie de bois ou d'écaille, quelquefois garnis de bronzes dorés, de pierres précieuses et montés sur un pied en forme de table; les autres sont ces meubles à deux corps, celui du haut à porte, celui du bas se composant soit d'un deuxième corps de meuble à portes soit d'une table en sorte de console. Ces derniers cabinets sont en bois d'ébène, de chêne ou de noyer. Les portes des premiers cabinets sont appelées quelquefois fenestres dans les inventaires anciens.

Dans l'inventaire de Chenonceau, en 1603, indépendamment des coffres désignés on trouve les dénominations de :

Ung Cabinet de lapis et d'agathe, couvert de velours incarnadin en broderie d'argent avesques les chiffres de la dicte deffunte Royne estimé neuf cents livres .... CM l.

En ung aultre petit Cabinet a tirouers estimé 4 livres 10 solz ont esté trouvez les meubles cy-après : cy.................................. IV l. X s.

Cinquante-cinq nœuds de taffetaz orangé en broderie d'argent, soixante-cinq autres nœudz de taffetaz, etc., etc.

Ce contenu en quantité assez considérable peut prouver que ce Cabinet était de certaine grandeur.

Dans l'inventaire des meubles du cardinal Mazarin publié par Mgr le duc d'Aumale, comme dans les Inventaires du Garde-Meuble concernant le château de Versailles, on remarque une très-grande quantité de ces meubles dont la richesse n'a pas encore été égalée. Voici le détail d'un des cabinets inventoriés, faisant partie de la succession du cardinal Mazarin, (page 352.)

Un autre cabinet d'ébène relevé de corniche par les eôtés et profilé de cuivre doré, posé sur quatre lions de cuivre vermeil doré à double corps, le fond du dit cabinet de lapis avec un dôme entre deux pillastres orné de dix tableaux de mignature; dans celui du milieu sur la porte est représenté Apollon et dans les autres au devant des tiroirs sont les neuf Muses, et, aux quatre coins de la face de chaque tiroir est une médaille où sont les portraicts de deux poètes anciens et deux modernes couvertes d'un cristal de Venise enfermé dans une petite corniche à festons de cuivre vermeil doré; le dit cabinet posé sur un pied à huit colonnes de poirier noirci façon d'ébeine ayant trois pieds un pouce de haut, trois pieds de large, un pied deux pouces de profondeur.

Voici donc un de ces cabinets si rares et si estimés aujourd'hui, dont l'origine était certainement italienne, parfaitement décrit, l'espace ne permet pas de citer dans cet article toutes les sortes de ces meubles que le lecteur pourra consulter dans les extraits d'inventaires publiés à la fin de cet ouvrage; cependant il n'est pas sans intérêt, avant de terminer la première partie des cabinets à tiroirs, de citer les suivants détachés d'un inventaire plus récent. — Garde-Meuble 1720, — dont quelques-uns sont indiqués comme vieux et même usés et défectueux. Les cabinets suivants sont notés en marge d'une décharge ainsi conçue :

Veu la lettre de M. le comte de Maurepas du XI décembre mil sept cent quarante-sept et receu du sieur Buffon intendant du Jardin Royal du XXV avril suivant. Deschargés.

Art. 10. Un cabinet d'ébène avec filets d'étain fait par Dominico Cussey, appelé le Cabinet de la Paix tout couvert de Jaspe, lapis et agattes, enrichy sur le devant de quatre figures de héros de bronze doré sur un fonds de lapis; au milieu est un portique soutenu de deux colonnes de lapis avec bazes et chapiteaux de bronze doré ayant sur le frontispice les armes de France couronnées sur fond de lapis supportées par deux anges, le tout en bronze doré; dans l'enfoncement du portique est la statue de Louis XIII, assise, tenant de la main gauche un bouclier ciselé de la devise de Sa Majesté, ayant sous ses pieds un tapis et un carreau, le tout de bronze doré, le corps d'en haut est orné d'une petite niche dans laquelle est la figure de la Paix. Le cabinet porté sur un pied de bois doré soutenu par devant de deux pilastres fond d'azur et de quatre figures qui représentent les quatre principaux fleuves du Monde, haut de huit pieds sur cinq pieds trois pouces de large et dix-neuf pouces de profondeur.

Art. 11. — Un autre cabinet pareil au précédent et de mesmes mesures, aussi appelé le Cabinet de la Paix, tout couvert de jaspe, lapis et agattes, en deux parties, celle d'en bas est ornée d'un grand portique avec niche en perspective, dans laquelle est la figure de la feue Reine Marie-Thérèse d'Autriche habillée en Pallas, au dessus les armes de France et d'Espagne supportées par deux anges et aux côtés quatre figures de Vertus en bas relief, porté sur son pied de bois sculpté doré dont les quatre figures représentent les quatre parties du Monde.

Ces cabinets si riches si nombreux dans les anciens inventaires que sont-ils

devenus? quelques-uns existent encore dans les châteaux Royaux, dans les musées, dans les collections particulières, mais la grande partie n'existe plus, la Révolution les a détruits et, de tant de richesses, de tant de preuves des capacités, artistiques et industrielles il ne reste que le souvenir et quelques dessins! Ces cabinets si riches, marquetés d'ébène, d'ivoire, d'étain, d'écaille même, garnis de bronzes dorés sont l'origine des meubles de Boule, l'usage n'en a cessé que lorsque les commodes, appelées quelquefois cabinets, dans les premiers temps, sont venues les remplacer. Il n'est pas rare de voir citer dans un salon, dans une salle à manger une commode dont l'ampleur, la hauteur plus pratique permettait de placer dessus un vase, un buste, des candelabres, premiers objets de luxe ou d'étalage dont on a tant abusé depuis.

CABINET A PORTE

La deuxième sorte de ces meubles, étaient dits Cabinets à porte; ils ne présentaient plus ces tiroirs si nombreux apparents ou dissimulés par une porte; ils n'étaient pas exécutés avec ces divers bois, placages, marqueteries, ciselures, dorures, pierres précieuses, ils étaient meubles, c'est-à-dire plus sévères, leur richesse, leur ornementation ne dépendaient que de la conception du dessin, des principes d'architecture respectés dans leur ensemble et enfin du talent déployé par le sculpteur ou par l'ébéniste qui les avaient exécutés. Sans prétendre amoindrir le talent si merveilleux des marqueteurs, graveurs ou ciseleurs, sans vouloir diminuer en quoi que ce soit la bonne conception de leurs dessins il est incontestable que les ouvriers qui d'une seule matière, d'un seul bois, qu'il soit noyer ou ébène, produisaient un meuble riche et digne de figurer dans ces riches salons d'autrefois, avaient obtenu aussi le droit d'une réputation de capacité au moins égale et qui ne s'est pas démentie depuis trois cents ans.

Les premiers cabinets à portes datent de l'époque de la Renaissance, époque à laquelle ils ont pris leur nom au moment où les uns, sortes de Bahuts posés sur quatre pieds rivalisaient avec les autres portés sur un corps du bas à portes lui-même et présentant l'aspect de ces meubles déjà appelés à deux corps. La construction de ces meubles, quelque fine que soit l'exécution des moulures, des panneaux, des portes, presque toujours en bois massif, était plutôt confiée à des menuisiers ou à des sculpteurs qui se réservaient l'attrait de leur talent en opposition avec celui des ébénistes marqueteurs.

Les cabinets Henri II Henri III et même quelques-uns de l'époque de Louis XIII, sont toujours des types ou des modèles fort recherchés par les amateurs et les fabricants d'aujourd'hui.

De Vriese, du Cerceau et quantité d'autres artistes ont dessiné une grande partie de ces meubles reproduits aujourd'hui par les fabricants contemporains avec une exécution et une entente digne de tous éloges.

On remarque dans les œuvres de Du Cerceau :

Un cabinet à corps du haut posé sur des chimères ; les deux portes à panneaux et attributs sont séparées par une caryatide. Divers tiroirs dans le corps du meuble et même dans le socle rappellent encore les cabinets désignés précédemment à tiroirs et indiquent bien certainement l'époque de transition entre ces deux sortes de meubles. Puis encore de Ducerceau : Un cabinet en meuble à deux corps reproduit dans l'*Art pour tous* ; les portes sont séparées l'une de l'autre par des pilastres ornementés, la ceinture seule contient deux tiroirs.

L'inventaire des meubles de Gabrielle d'Estrées cite seulement.

Deux cabinets d'Allemagne, un petit que l'on a apporté de Paris et une petite table d'Allemagne représentés par la dite garde et estimés la somme de douze escus .... 12 E.

Dans l'inventaire du cardinal Mazarin parmi tous ceux cités en marqueterie garnis de pierres précieuses on remarque néanmoins celui-ci tout en ébène (page 261) :

Un autre cabinet d'ébène semé de moulures à ondes (guillochées) et compartiments garnis de diverses fleurs, masques et demies figures, la frize de monstres marins, ayant dans le milieu des portes un oval à huit pans, dans le milieu duquel est un Amphion sur un Dauphin ; posé sur un pied de quatre colonnes d'ébène unies par le devant et quatre pillastres de poirier par derrière, et entre les colonnes par dessus la frize pendent trois simaizes contournées à cartouches et gravées, celle du milieu des armes de feu Monsieur le cardinal de Richelieu, long de cinq pieds, un pied sept pouces de profondeur et haut de cinq pieds dix pouces compris le pied.

Les cabinets à portes ont disparu peu à peu et dans les inventaires qui datent depuis 1750 il n'en est plus question si ce n'est pour désigner ces meubles qui servaient à classer des médailles (médaillers) ou quelques petits objets précieux.

Ce n'est que depuis une vingtaine d'années que la décoration progressive des ameublements et la mode des reproductions ont obligé à reproduire ces meubles lorsque le style adopté dans un ameublement en demandait l'emploi.

MEUBLES DE BOULE

Boule (André-Charles), ébéniste-sculpteur, né à Paris en 1642, mort en 1732, a attaché son nom à un genre de meubles de luxe fort recherchés aujourd'hui, dont les ornements consistent en incrustations de divers genres. Possédant la science du dessin et doué d'un goût exquis, il dessinait lui-même les ornements de ses meubles. Il obtint de Louis XIV le titre de graveur du sceau et un logement au Louvre. *(Dictionnaire de Bouillet).*

Si Boule a donné son nom à ces meubles en marqueterie de cuivre, d'étain et d'écaille, garnis de bronzes dorés, il ne s'ensuit pas qu'il en fût le premier inventeur. Berain y avait contribué par ses dessins. On trouve dans l'inventaire du cardinal de Mazarin, en 1653, page 254, des cabinets en écaille avec marqueterie de cuivre et d'étain. On trouve aussi dans les premiers inventaires du Garde-Meuble de Versailles, 1685, des tables en écaille de tortues à compartiments de cuivre et d'étain avec bronzes dorés ; c'était donc une reproduction de ces meubles, qui provenaient d'Italie, mais une reproduction si parfaite, si étudiée, si perfectionnée, que le nom de Boule est resté à tous meubles exécutés avec ces matériaux. Les premiers meubles de Boule n'étaient pas ces meubles à une ou deux portes, à hauteur d'appui, que l'on voit de nos jours figurer dans un salon, entre les deux croisées; la plupart étaient des commodes ou meubles à tiroirs (car le nom de commode n'était pas encore communément employé) et qui, généralement, étaient placés dans les salons de réception. Ce sont ces meubles qui furent remplacés, dans la décoration, par des consoles, puis par des meubles en marqueterie de bois de diverses couleurs, sous Louis XV et sous Louis XVI. Il n'existe pas de traces de meubles de Boule sous Louis XVI, et même les pendules en vernis Martin, à fleurs peintes, de ces époques, prouvent aussi que la fabrication de ces meubles était sinon abandonnée, du moins bien amoindrie. La Révolution a arrêté complétement ce genre de travail, déjà bien épuisé, et le Directoire ou l'Empire n'en ont pas produit. Quelques meubles en bois de palissandre ou d'acajou ont été exécutés à la fin de l'Empire et sous la Restauration, mais ce n'était que ce que l'on appelait alors des meubles d'entre deux à filets de cuivre. Ce n'est qu'à partir de 1830 que ces meubles sont reparus. Primitivement aussi mal dessinés que mal exécutés, garnis de bronzes communs, aussi mal fondus et ajustés que mal ciselés et dorés, ces meubles de mauvais goût n'ont fait que faire regretter davantage cet artiste si éminent qui leur avait donné son nom. L'exportation aidant, la fabrication des meubles de Boule a pris des proportions énormes pour retomber encore, par suite de ces excès de mauvais goût. Certes, il y a de nos fabricants, de nos ébénistes, prêts à bien faire et capables de donner de bons types à ces meubles, mais ces meubles sont rares et d'un prix très-élevé, prix facile à comprendre quand on se rappelle la difficulté d'un bon dessin approprié à ces sortes de meubles et à leur exécution.

Les meubles de salon, genre de Boule, sont, à part leur effet, assez inutiles et ne servent à placer que quelques cahiers de musique ou les boîtes à jeux; encore ces meubles sont-ils souvent plaqués simplement sur du bois blanc (par de certains ouvriers). Leur dessus est généralement en marbre, noir ou blanc, suivant la sorte de marbre adoptée pour la cheminée du salon qui les reçoit. Ce genre de marqueterie de cuivre et d'écaille a été adopté pour toutes ces sortes de petits meubles appelés étagères, tables, boîtes à liqueurs ou de jeux, tout aussi bien que pour des lits, des commodes ou des armoires à glace; l'excès de quantité en a détruit la valeur, et la mise à l'encan tous les jours répétée à l'Hôtel

des Ventes a achevé de les détourner de l'envie de possession des soi-disant amateurs de nos jours.

Les extraits d'inventaires publiés à la fin de ce travail donnent le détail de plusieurs meubles de marqueterie (genre Boule) qui permettront d'en étudier la richesse.

COMMODE

La Commode est un meuble composé d'un seul corps garni de tiroirs qui servent à serrer le linge ou les menus objets de toilette suivant son importance ou la destination qui lui est appropriée.

Le *Dictionnaire de Furetière*, en 1740, n'en fait pas mention; de Littré dit qu'un dictionnaire de 1760 en parle comme d'un meuble nouvellement inventé; cependant on trouve plusieurs commodes dans les nombreux inventaires du Garde-Meuble que l'on peut fixer de 1720 à 1740. Il y a peu de dates fixes dans ces inventaires, certains ne sont pas datés, d'autres datés en 1740 par exemple possèdent en marge des annotations qui indiquent que tel ou tel meuble a été transporté de Versailles au château de X... en 1720 ou en 1725; cette lacune de dates se fait sentir plus spécialement pour les commodes et ne permet pas de donner une date fixe à la première citée dans ces divers ameublements. Il est probable que ce nom de commode donné à ce meuble l'a été par suite de son adjectif qualificatif; jusqu'alors les meubles étaient une armoire ou un cabinet; or, les cabinets malgré leur richesse et le soin apporté par l'ouvrier à leur constituer une grande quantité de portes ou de tiroirs ne présentaient pas cet avantage d'utilité que possèdent les commodes; On y enfermait des bijoux, des petits objets de valeur, mais comment aurait-on pu y placer ces dentelles, ces nœuds, ces objets de toilette que l'on plaçait autrefois dans les bahuts ou dans les coffres.

Dans l'appartement du duc d'Orléans, inventaire du Garde-Meuble, 1700, Versailles, on lit :

Un bureau en commode de bois de noyer à deux grands tiroirs fermant à clef avec anneaux de fer, longs de 3 pieds 5 pouces sur 25 pouces de large.

Dans un autre inventaire général des meubles de la Couronne, Versailles, 1720 à 1730 on trouve une certaine quantité de commodes.

Ainsi, article 521 :

Deux commodes de marqueterie à fleurs de bois de plusieurs couleurs, fond d'ébène représentant sur le dessus un vase de fleurs posé sur un bout de campanne avec festons de fleurs, oiseaux, papillons et deux masques grotesques d'hommes; ornées de six fleurs de lis aux coins et milieux des côtés; le devant garni de trois grands tiroirs dont les entrées de serrures et anneaux sont de

bronze doré, longues chacune de 4 pieds 2 pouces sur 2 pieds 7 pouces de large et de 2 pieds 8 pouces de haut.

Art. 420. — Une commode de bois de palissandre à placage, à dessus de marbre de Rance, bombée par devant ayant trois tiroirs fermant à clef, avec entrées de serrures, mains fixes et ornements de bronze doré, longue de 3 pieds 8 pouces sur 24 pouces de profondeur et 31 pouces de haut.

Voici deux des preuves que ces meubles étaient employés avant 1760; il y a une autre remarque à faire, c'est que ces meubles étaient plutôt considérés comme des meubles dits depuis de Boule pour orner des salons que pour faire le service auquel ils sont consacrés aujourd'hui dans les chambres à coucher; on pourra s'en assurer en consultant les inventaires du XVIIIe siècle.

Ce n'est que vers 1750 que l'on en trouve, mais encore en petite quantité dans les chambres ou pièces secondaires.

Les dessins de Berin, de Lepautre donnent des modèles de ces belles commodes dont la richesse d'ornementation n'a pas encore été égalée.

Les commodes plus simples en bois massif soit d'acajou soit de palissandre ou même de noyer paraissent provenir de la Hollande. Les vieux dessins, les vieilles gravures flamandes ou hollandaises en représentent quelques-unes à ventre ou bombées, et posées quelquefois sur des pieds courts, camards, à sabots ou enfin en forme de toupie.

Sous le règne de Louis XV les commodes deviennent d'un emploi plus général et se répandent plus facilement dans les chambres à coucher; ces meubles si souvent désignés par paire deviennent uniques, c'est-à-dire qu'ils ne sont plus considérés comme ces consoles ou meubles qui doivent ornementer un ou plusieurs trumeaux et former un ensemble; on ne trouve plus deux commodes accouplées dans un salon, mais on trouve une commode dans les descriptious de chambres à coucher et l'on croit la voir placée comme de nos jours vis-à-vis de la cheminée ou au moins dans le milieu d'un panneau, garnie de deux ou trois potiches.

Les pieds des commodes sous Louis XV étaient généralement hauts, menus, effilés et contournés, les bronzes qui les ornaient plus mouvementés et surtout plus fins et de dessin et de ciselure que sous le règne précédent. C'est sous ce même règne de Louis XV que les commodes comme beaucoup d'autres meubles ont été peintes ou laquées en tons de fantaisie avec des effets ou rehaussés d'or, d'autres enfin ornementées de fleurs comme ces cartels peints et vernis par le procédé Martin.

Si l'on considère cette variété, cette quantité de sortes de commodes qui existaient sous Louis XV on revient malgré soi à cette pensée que la commode était un meuble qui devait exister bien avant le XVIIIe siècle, ou si cette opinion n'est pas admise, on ne peut qu'admirer par le résultat combien nos artisans en meubles avaient dû faire des progrès en peu de temps, progrès hélas bien vite arrêtés par nos Révolutions.

Sous Louis XVI le goût, la mode avaient changé, et, des premières commo-

des à ventre, bombées, contournées, il n'en reste que bien peu d'exemples. Comme pour les sièges, la ligne a bien vite remplacé les mouvements fantaisistes des sculpteurs pour adapter aux décorations des effets plus étudiés et dont la finesse d'exécution prouvait le soin et le talent des ouvriers tels que Riessner, Gouttière et celui des dessinateurs comme Salambier et autres. Beaucoup d'amateurs plus passionnés de la finesse de ciselure d'un bronze adapté sur un meuble que du dessin de ce meuble même, oublient que si cette époque pure de Louis XVI avait sa qualité, l'époque de transition entre Louis XV et Louis XVI a laissé des souvenirs ineffaçables pour les vrais artistes, souvenirs qui font toujours penser à Lepautre, de Lafosse et autres. Sous Louis XVI les commodes effectent plusieurs formes ou dispositions, les unes sont à portes les autres à deux ou trois tiroirs tenant toute la hauteur du corps et divisés seulement sur la largeur de la façade ; ce sont ces commodes que l'on appelait commodes Tombeaux. Les pieds droits, cannelés ou unis étaient aussi hauts que les pieds des commodes Louis XV.

Les commodes se répandant de plus en plus dans l'ameublement des chambres à coucher on en fit à quatre et même à cinq tiroirs superposés ; naturellement les pieds perdirent de leur hauteur et les placages à fleurs furent remplacés par des cadres de moulures garnis de bronze ciselé ou uni, les bois marquetés furent remplacés par l'acajou, l'amarante, le bois de violette, le noyer même, mais peu furent exécutés en palissandre. Deux poignées régulières étaient adaptées à chaque tiroir, de chaque côté d'une entrée de clef placée au milieu ; les dessus étaient presque tous en marbre. On trouve encore beaucoup de ces sortes de commodes à portes ou à tiroirs en bois marqueté ou uni, mais on en trouve fort peu qui soient peintes ou laquées ; il s'en est fait cependant quelques-unes en laque de Chine. Quant à la marqueterie de métal ou d'écaille dans le genre dit Boule, elle paraît avoir été abandonnée et remplacée par les bois naturels unis. Sous le Directoire, les commodes comme les meubles et les sièges, ont pris un caractère de simplicité qui devait s'étendre presque jusqu'à nos jours ; elles étaient faites généralement en bois de noyer ou d'acajou quelques-unes sans poignées aux tiroirs, fort peu avec des baguettes ou des ornements en cuivre ; d'un aspect fin ou plutôt insuffisant, elles rappelaient encore le genre de Louis XVI. Ce n'est que sous l'Empire et la Restauration que les formes devinrent plus lourdes ; presque toutes en acajou, quelques-unes en palissandre.

Comme pour les armoires, ce ne fut pendant de longues années que les veines des placages en bois ronceux qui vinrent ranimer cet effet simple et souvent primitif. Quelques-unes furent ornées de bronzes dorés mat et bruni et dont les effets auraient porté à croire qu'ils étaient repoussés plutôt que fondus ou ciselés.

Sur la fin de la Restauration parurent ces commodes à incrustation de filets de cuivre sur palissandre qui firent en partie la réputation de Jacob Desmalter, Lemarchand, Meynard et Fierobe.

Enfin à partir du règne de Louis-Philippe reparurent ces meubles soit à

portes avec tiroirs dits à l'Anglaise, soit à tiroirs superposés, apparents, avec moulures placées en encadrement à chaque tiroir; les dessus de marbre entaillés dans le dessus, les boutons tournés remplaçant l'usage des poignées.

On fait aujourd'hui de ces commodes de tous bois, de toutes sortes; l'intelligence des ébénistes, leur savoir, leur permettent de reproduire tous les styles et toutes les formes que l'acquéreur désire et d'y joindre les effets de sculpture qui doivent les ornementer.

Il ne faut pas quitter cet article sans noter ici ce genre de meubles à bon marché qui est d'une production notable; si l'on fabrique des commodes de luxe, on en fait aussi en noyer, en bois de sapin, avec ou sans ornementation de baguettes imitation bambou, qui sont répandues depuis la plus modeste chambre de domestique jusqu'à celle du maître pour sa villa aux bords de la mer ou sa maison de campagne aux environs de Paris.

Plus d'un amateur doit s'étonner qu'aujourd'hui avec la capacité réelle ou supposée par quelques-uns, que l'on ne produise pas de ces commodes à ventre ou mouvementées qui faisaient l'admiration du siècle dernier; il ne faut pas oublier que pour construire une commode de cette sorte il faut non-seulement un talent acquis mais encore des modèles étudiés en terre glaise ou en plâtre qui entraînent à des frais d'étude ou de dépense qui seraient peu accueillis par les soi-disant amateurs de nos jours. On fabrique aussi quelques commodes avec adjonction de service, telles sont les commodes-bureau. Le premier tiroir de ces commodes se tire, le devant de ce premier tiroir s'abat et laisse par sa disposition la facilité de s'en servir comme d'un bureau avec les petits tiroirs à papier et même avec le maroquin collé sur le fond du tiroir comme le sont les bureaux à cylindres ou autres.

SECRÉTAIRE

Le Secrétaire est un meuble qui se fabriquait au commencement de ce siècle et se plaçait assez communément dans les chambres à coucher, avant que l'armoire à glace n'eût empiété, par son utilité pour la dame, sur les habitudes d'ordre et d'économie du mari. Il est juste d'ajouter immédiatement que, si la dame a toujours conservé ses besoins de coquetterie, l'homme a ajouté à son appartement, pour ses besoins personnels, une pièce qu'il appelle son bureau, son cabinet ou même son fumoir, dans laquelle il place son bureau et une caisse de sûreté pour placer ses papiers, ses valeurs ou ses cigares.

Le Secrétaire était un meuble d'un seul corps, d'environ 1 mètre 70 centimètres de hauteur, large de 120 et profond de 45; le bas se composait, soit de deux portes qui fermaient un intérieur destiné à recevoir quelques livres de dépense. Le haut était composé d'un panneau au bas duquel des charnières étaient fixées

sur la jointure horizontale et qui, en s'abattant, permettait de se servir de cet abattant comme d'une tablette pour écrire; la partie ouverte laissait voir des petits tiroirs dont un ou deux ne s'ouvraient généralement que par la pression sur un bouton dissimulé et qui servaient de cachette ou petite caisse. Enfin, au-dessus de ce panneau qui s'abattait existait un tiroir, sous la corniche ou sous le marbre qui le couvrait, et rappelait ainsi la disposition de la commode. Le premier Secrétaire qui soit inscrit sur les nombreux documents du Garde-Meuble date de 1760 ; la description en est fort catégorique et désigne plutôt un bureau qu'un Secrétaire même :

Un Secrétaire de vernis Martin, bombé et chantourné sur tous les sens, orné de cartouches fond jaune, peints de divers fruits, fleurs et oyseaux des Indes, le dedans de bois satiné à placage ; le devant, fermant à clef, s'abat pour former une table couverte de velours jaune encastré, et renferme deux tiroirs doublés de satin jaune, celui à droite garni d'encrier, poudrier et boëte à éponge, de cuivre blanchi, et trois secrets à coulisse, le Secrétaire porté sur quatre pieds de biche de bronze d'or moulu, long de trois pieds sur dix-sept pouces de haut. — (Fontainebleau.)

Il y a peu d'exemples de meubles Secrétaires exécutés sous Louis XV, la plupart de ceux dont il existe encore des modèles assez nombreux datent du règne de Louis XVI.

Le panneau s'abattant quelquefois marqueté avec un motif de milieu dont l'encadrement rappelle l'encadrement des tiroirs leur donnait un aspect d'élégance et même un certain caractère que l'on ne retrouve plus dans ceux exécutés sous le Directoire, l'Empire ou la Restauration. C'est en 1835 environ que les armoires à glace dont il a été parlé plus haut ont remplacé ces meubles devenus inutiles avec les nouvelles modes et les nouveaux usages.

Dans les anciens inventaires on remarque aussi des bureaux-Secrétaires, c'est une sorte de meuble qui trouvera sa place à l'article concernant les bureaux, plus spécialement que dans celui-ci, où la description du bureau-Secrétaire donnée plus haut ne figure que parce qu'il portait le nom seul de Secrétaire.

CHIFFONNIER, CHIFFONNIÈRE

Le Chiffonnier est un meuble qui n'a de différence avec la commode que par son surplus de hauteur et, par conséquent, de tiroirs superposés. Il ne se trouve pas de ces meubles dans les Inventaires, ni avant l'époque de Louis XVI, ni après. Ce ne sont que les dessins et quelques types encore existants qui prouvent que, sous le règne de Louis XVI, il en était déjà fabriqué.

Le tiroir du bas de ces Chiffonniers anciens, comme ceux des époques suivantes, était double, c'est-à-dire que, quoique la façade représentât deux tiroirs,

en tirant les deux poignées on sortait un tiroir double de profondeur, qui devait servir à serrer le gros linge.

Les modes ont apporté des changements dans les styles, dans les formes mêmes des commodes; les chiffonniers n'étant que la reproduction de ces diverses commodes il n'y a rien à ajouter qui soit intéressant à ce sujet.

Les chiffonniers se font bien rarement aujourd'hui, leur place est dans une chambre ou un cabinet de toilette d'homme. On fait des chiffonniers à porte qui laissent voir des tiroirs à l'anglaise lorsqu'ils sont ouverts; c'est une question d'appréciation de confortable qu'il faut laisser à l'acquéreur.

Petit chiffonnier. — Il existe une seconde sorte de chiffonniers que l'on appelle et que l'on appelait *petit chiffonnier*. Le petit chiffonnier est d'origine plus ancienne : c'était un petit meuble large d'environ 60 centimètres, de 1 mètre 40 centimètres de hauteur, garni de tiroirs du haut en bas et qui se plaçait dans les chambres de dames, qui y serraient les petits objets et futilités nécessaires à leur toilette. On trouve de ces chiffonniers de l'époque de Louis XV en marquetterie de bois et garnis de bronzes dorés, poignées ou entrées de clef.

Ce petit meuble se fait encore, il est même trop souvent le produit de ces fabricants de paccotille dont la production encombre nos bazars et l'Hôtel des Ventes.

Il se fabrique de ces petits chiffonniers un peu de toutes les époques en prenant pour point de départ le règne de Louis XV; ils n'ont jamais été considérés que comme meubles de fantaisie et non comme meubles meublants. Seuls, quelques fabricants y ont apporté le soin et l'exécution que l'on est en droit de demander à une époque où notre industrie doit par tous les moyens prouver sa supériorité sur toutesles imitations étrangères qui, suites de nos expositions trop répétées, ne profitent qu'à des concurrents dont la main d'œuvre est plus économique que celle de nos ouvriers français.

Chiffonnière. — La chiffonnière était un petit meuble contenant, comme certaines petites tables à ouvrage de dames, un tiroir avec tablette pour écrire et un ou deux tiroirs pour serrer tous ces petits objets ou instruments de travail employés par nos grand'mères; le dessus du meuble garni sur trois faces d'une petite galerie était généralement en marbre. C'est un de ces petits meubles que l'on pourrait classer avec les tables à ouvrage, les corbeilles de mariage ou les petits bureaux de dame.

On trouve quelques-unes de ces chiffonnières de l'époque de Louis XVI; la plupart datent du Directoire ou de l'Empire; sous la Restauration elles ont été remplacées par les corbeilles de mariage, puis par les tables à ouvrage proprement dites.

Il s'est bien fait quelques tables de ce genre sous Louis XV, mais elles étaient plutôt tables à ouvrage et il n'est fait aucune mention à cette époque de dénomination de chiffonnière.

ARMOIRE A GLACE

L'armoire à glace est incontestablement un meuble moderne, mais avant d'être meuble de chambre à coucher avec sa porte à glace d'un seul panneau, il ne faut pas oublier : qu'en parcourant les desseins de Haberman et autres, l'on acquière la preuve que ces artistes avaient posé les premiers principes ou fondements de ce meuble aujourd'hui si répandu ; que sous Louis XV et même sous Louis XIV, si les manufactures de glaces de ces époques avaient produit des glaces de plus grande dimension, on pourrait aujourd'hui compter ces armoires au nombre des anciens meubles. Très-rares sous les Directoire, un peu plus nombreuses sous le premier Empire, les armoires à glace dont on retrouve des dessins et même des modèles de Jacob-Desmalter, paraissent avoir pris leur origine en Angleterre, dans ces chambres où la cheminée était généralement remplacée par un poële et qui, par conséquent, interdisait la glace qui surmonte les cheminées de nos appartements. Les armoires à glace se sont multipliées constamment depuis la Restauration et ont suivi la marche ascendante des progrès de nos ébénistes ; après avoir été longtemps d'un modèle simple mais d'une façon irréprochable, elles sont devenues en suivant le goût, la mode ou le luxe plus riches d'exécution, plus étudiées de dessin et d'ornementation. On fabrique aujourd'hui des armoires à glace pour toutes les bourses, en tous les bois, depuis le sapin verni jusqu'au bois d'ébène, sans oublier les bois marquetés, les bois laqués, garnis de bronzes, etc. ; il s'en trouve même, mais heureusement peu, en bois doré.

Posséder une armoire à glace était et est encore un rêve de jeune fille ou de jeune femme, mais l'abus et même la mode tendent à les faire disparaître dans les grandes et riches chambres à coucher pour les transporter dans les chambres de toilette. Indépendamment de l'armoire à glace à une porte on en a construit qui font corps avec deux encognures à étagère, ce sont celles-là qui rappellent le plus ces anciens meubles à portes vitrées du temps de Louis XV.

On fabrique aussi des armoires à glace à deux ou trois portes pour serrer la garde-robe de la dame, ces armoires ont l'avantage par le développement de leurs portes de produire des effets de glace qui reflètent la toilette sous toutes ses faces, mais pour les posséder il faut de la place, une vaste chambre à coucher, pièce assez rare dans nos appartements exigus.

Les intérieurs de toutes ces armoires à glace sont généralement en bois de chêne, ils étaient autrefois en citronnier ou en érable pour les armoires en acajou, en acajou au contraire dans l'intérieur des armoires en palissandre.

TOILETTE

Lorsque l'on voit chez un amateur ou dans quelques rares et vieilles maisons de province ces petites cuvettes en faïence ou porcelaine, rondes ou ovales, aussi petites qu'un plat à barbe, ces aiguières ou pots à anse qui semblent plutôt des huilliers en faïence qu'une garniture de toilette et que l'on compare ces ustensiles avec les cuves et les pots à eau de nos jours, on se demande quels pouvaient donc être les anciens cabinets de toilette comparativement aux modernes comme grandeur ou comme confortable.

Avant de nous étendre sur l'ensemble, c'est-à-dire sur le cabinet de toilette, il faut comme l'indique le titre de cette étude, se renfermer dans le mot simple de toilette.

Il existait très-peu de toilettes proprement dites au XVIIe siècle; ainsi dans l'inventaire du cardinal Mazarin (page 219), *Garde-robe de madame de Mercœur*, on trouve des armoires, des siéges, un lit même; le seul article qui puisse indiquer une table de toilette est celui-ci :

Une table à tiroir avec une housse de serge d'Aumalle rouge.

Et l'article suivant, qui paraît donner au précédent la preuve de son emploi est :

« Une aiguière d'estain, deux pots de chambre d'estain, une bassinoire de cuivre, quatre chandeliers de cuivre ».

On jetait probablement sur la table une serviette ou nappe; quant au miroir il n'en est même pas question. Ce n'est que dans quelques inventaires du XVIIIe siècle que paraissent ces tables à tiroirs qui devinrent plus tard des meubles spéciaux.

Ainsi, inventaire du garde-meuble de 1752, on lit :

« Une table à tiroirs de bois de Hollande de 3 pieds 1/2 de long sur 26 pouces de large et 28 pouces de haut pour servir dans la garde-robe de Monseigneur le duc d'Aquitaine. »

Dans l'inventaire des meubles du château de Compiègne 1785, appartement du roi:

Cabinet garde-robe, on ne trouve rien que quelques rideaux, une chaise d'affaires, une table de nuit, un bidet, deux gradins; de même que dans le cabinet à la poudre on trouve :

16 Parties de rideau en taffetas chiné.........	5.850 fr.
12 Chaises et carreaux.......................	
1 Écran...................................	
1 Commode................................	3.000 »
1 Lustre et cordon..........................	1.000 »
2 Paires de bras..	2.600 »
2 Tables en stuc et pieds dorés..............	1.200 »
1 Feu ancien...............................	1.000 »
1 Baromètre à cadran.......................	120 »

mais toujours pas de table de toilette proprement dite; cependant il en existait puisque l'on trouve souvent des fauteuils de toilette! Il faut donc en conclure

que l'on n'attachait alors aucune importance à ces meubles ou tables qui étaient probablement placés dans ces cabinets à portes vitrées, situés de chaque côté d'une alcôve ou dans un cabinet attenant à la chambre. Le peu de toilettes indiquées par les vieilles gravures fait vite passer à ces toilettes du Directoire ou de l'Empire qui portaient le nom de lavabos si peu commodes et si faciles à renverser.

A la fin de l'Empire, sous la Restauration, sont apparues ces tables de toilettes le plus souvent en acajou avec un miroir, une tablette dans l'entre-jambe, que l'on appelait et appelle encore toilette à l'anglaise.

Puis sont apparues, sous Louis-Philippe, ces toilettes appelées commodes, parce que, indépendamment de la partie de dessus garnie en marbre blanc, le corps de la toilette présentait des tiroirs superposés comme ceux d'une commode et que, couvertes de leur couvercle abattu, les toilettes produisaient l'effet d'une petite commode.

L'emploi de ces meubles était subordonné à ces petits cabinets de toilette de 1 mètre carré que des architectes, ou plutôt des propriétaires, trouvent assez vastes et assez clairs pour un appartement. L'inconvénient de ces petits cabinets de toilette s'est fait sentir depuis quelques années et une pièce plus vaste appelée souvent chambre, a dû remplacer le petit cabinet qui ne sert plus que de porte-manteaux. Avec l'espace le confort s'est fait sentir, la petite toilette de nos parents est devenue une large table entourée d'un rideau qui cache les brocs et autres ustensiles. Le dessus est en marbre avec tablette d'étagère et sert à placer deux garnitures de cuvettes, pots à eau, étalage de brosses, peignes, pots de pommade, etc.

Plus la garniture est complète, plus il y a de ces pommades et de ces élixirs rangés comme l'étalage d'un parfumeur, plus le jeune mari est satisfait; il oublie que la simplicité, là plus qu'ailleurs, est la preuve de la modestie et de la bonne tenue de son épouse et qu'un cabinet de toilette doit être aussi particulier que la chambre d'une dame anglaise.

Il se fait aussi des toilettes qui contiennent des réservoirs et conduits d'eau pour l'arrivée et la sortie. Ces meubles utiles et commodes dans le salon d'un coiffeur sont difficiles à disposer dans un appartement particulier.

La Toilette duchesse était une toilette à laquelle était adaptée un grand miroir à bascule souvent ovale qui servait plutôt pour la coiffure que pour l'usage de propreté.

La Toilette de campagne qui paraît exister depuis bien longtemps est ce petit miroir posé sur un socle garni d'un tiroir pour contenir les peignes. Ce petit meuble de 50 centimètres de haut sur 45 centimètre de socle environ, se plaçait sur une commode ou sur une petite table et servait autrefois particulièrement à nos dames qui toutes ne connaissaient pas le besoin d'une toilette en mousseline.

Toilette en mousseline, tulle ou guipure.

On appelle toilette Pompadour, à la Du Barry ou Marquise, ces sortes de toilettes enveloppées de mousseline ou d'autre étoffe légère; il est à remarquer toutefois que ces dénominations, fort justes du reste, ne sont données que par les femmes coquettes de nos jours ou par des tapissiers fantaisistes, heureux

de donner un nom plus ou moins entraînant. On peut se convaincre de l'inutilité de ces qualifications en parcourant le dernier volume de cet ouvrage qui contient les extraits d'inventaire des époques précédentes; aucun ne cite ces toilettes et les quelques meubles désignés pour la Pompadour ou la Du Barry ne font pas allusion à ces fantaisies. Il est certain cependant que dans les cabinets de toilette qui servaient de réception appelés souvent Cabinets à la Poudre, il devait y avoir de ces petits meubles coquets dont la désignation spéciale n'est que moderne quoiqu'ils existent depuis près de deux siècles. Une table en bois blanc enveloppée de percale ou de soie de couleur, une jupe de dessus en mousseline ou en tule, telle est la première partie de ces sortes de toilettes; un miroir posé sur la table, une petite armature supportant des rideaux en même étoffe que la jupe, quelques nœuds de ruban, voire même quelques fleurs artificielles, complètent l'ensemble de ces fantaisies qui ne sont utiles que par leur miroir, pendant que la dame se fait coiffer par la femme de chambre ou le coiffeur.

Aux femmes coquettes il faut de ces petits riens, de ces fantaisies qui dénotent leur caractère; les critiquer serait une occasion de subir leurs reproches ou de dépiter ces tapissiers qui dépensent tout leur goût ou tout leur talent à ces sortes de fantaisies qui commencent à la marchande de modes et finissent chez la marchande à la toilette.

Indépendamment de ces inventaires presque muets, relativement aux toilettes en mousseline ou guipure, on trouve quelquefois un vieux dessin ou une vieille gravure représentant une toilette en étoffe et dont l'époque peut être fixée au XVII[e] siècle, tel celui-ci joint trouvé à la Bibliothèque Richelieu sans indication de provenance ou de propriété. La toilette est entourée d'un lambrequin qui paraît être en toile brodée.

Il est à remarquer, dans un des derniers volumes des inventaires du garde-meuble à l'avant-dernière page, la désignation suivante :

3 avril 1792. Pour le service de Monseigneur le Dauphin :

Une garniture de toilette en point d'Angleterre pour être blanchie et renvoyée à Paris sitôt la réparation faite.

BIBLIOTHÈQUE

Les Perses, les Égyptiens, les Grecs, les Romains possédaient des bibliothèques et l'histoire fixe à chacun de ces peuples la possession d'une bibliothèque contenant des milliers de volumes.

Charlemagne, Empereur des Francs avait une bibliothèque. Or, pour ces quantités de volumes il fallait non-seulement des palais mais encore des casiers, des rayons, comme l'on dit de nos jours, pour les classer, les ranger et les tenir à la disposition du lecteur.

L'Histoire, qui rappelle aux lecteurs ces quantités innombrables de volumes, peut être exagérée, il ne s'ensuit pas moins pour l'opinion du chercheur qu'il en existait de considérables, et qu'il faut conclure, que tous ces cataclysmes que l'on appelle Révolution, Guerre, ou incendie de nos jours, sont le fait de ces masses ignorantes et barbares qui se soulèvent à un moment donné et viennent amoindrir la puissance de l'étude ou du travail.

Les premières bibliothèques en France furent bien modestes si on compare les quelques traces de ces sortes de meubles avec les quantités énoncées dans l'histoire.

Une des premières bibliothèques dont on retrouve la reproduction par les anciennes miniatures intercalées dans les vieux manuscrits est celle du Roi René en 1450 ou environ. Cette miniature qui représente dans l'intérieur de son cabinet le Roi René écrivant, représente aussi une de ces sortes de corps d'étagère à 3 tablettes posée sur des consoles ; quelques livres y sont placés et un rideau qui s'ouvre ou se ferme en le glissant sur une tringle de fer sert à garantir les livres de la poussière.

Il y a eu certainement à ces époques reculées d'autres bibliothèques plus vastes et contenant plus de volumes ; les Collèges, les Universités, les Abbayes même qui possédaient des salles si vastes, si bien ordonnées garnies de lambris, de stalles, de bancs, si riches de sculpture devaient posséder de ces meubles nécessaires à la conservation des documents et des livres utiles à l'étude des professeurs et des élèves, livres d'autant plus rares ou précieux qu'ils étaient souvent manuscrits. Si les historiens nous ont rappelé ces pertes pour la science, les chroniqueurs, nos érudits dont nous possédons heureusement encore des exemplaires ne disent rien de ces meubles auprès desquels ils travaillaient continuellement.

Les inventaires de Vyncennes, de la Bastille, de Louise de Savoye ne parlent pas de meubles contenant des livres ; seul, le château de Chenonceaux dressé en 1603 après le décès de Louise de Lorraine, donne quelques renseignements.

« Dans le cabinet appelé la Librayrie au costé du dict cabinet a esté trouvé ce qui en suit :

« Deux vollumes in-f° de la Cosmographie universelle de André Thevet couverts de velin blanc dorez sur la tranche et à petit fer, estimez....... 6 d.

. . . .

Suit le détail de 100 volumes dont le dernier est :

« Ung aultre livre en italien intitulé ; La Roza, de Messer Petro Bymbo, estimé dix sols.. X. S.

» Ce faict sommes sortiz dudict cabinet appelé la Lybrayrie et d'icelui faicf extraire ung cabinet façon d'Allemagne, etc., etc. »

Les appartements particuliers d'alors possédaient donc une Librayrie et des coffres-bahuts, ou de ces meubles appelés cabinets qui servaient à renfermer les livres ; les bibliothèques n'existaient probablement que chez les savants qui plaçaient pour plus de facilité leur volumes sur des rayons, comme ceux du roi René. Les vieilles gravures flamandes, italiennes, allemandes ou anglaises con-

tiennent de ces dessins de bibliothèques, ayant tantôt la forme d'un cabinet, tantôt celle d'un casier ou rayon. Les documents et même les salles des bibliothéques Richelieu, Mazarin, de l'Arsenal contiennent des exemples de ces vastes bibliothèques du 17e et du 18e siècle. Presque toujours elles étaient construites faisant corps avec les lambris des salles destinées à ce service, avec ou sans portes grillagées, derrière lesquelles étaient tendus des rideaux de taffetas vert. Ces bibliothèques ou armoires étaient d'un seul corps, c'est-à-dire composées de portes de toute la hauteur du meuble et s'ouvrant d'un seul panneau ou châssis du bas au haut. Dans l'inventaire du cardinal de Mazarin, il est bien parlé de tables couvertes de drap vert, mais aucunement des bibliothèques, qui étaient très-probablement considérées comme faisant partie de son immeuble. Dans tous les inventaires du château de Versailles, dans les inventaires des autres palais ou châteaux, il est quelquefois parlé de rideaux pour garnir les portes des bibliothèques, mais jamais du meuble même. Ce n'est que sous Louis XVI que l'on fit de ces meubles détachés comme on les fait encore de nos jours; ils étaient généralement en marqueterie de bois divers et quelquefois en bois peint. C'est aussi de cette époque que l'on peut fixer l'origine des bibliothèques à deux corps ou à portes superposées; mais si les portes du bas étaient à panneaux de bois, celles du haut étaient encore grillagées et avec rideaux de taffetas. Ce n'est que sous l'empire que parurent réellement les bibliothèques en acajou à portes vitrées, soit à un seul corps soit à deux corps, (dont celui du bas était plus profond que celui du haut), Suivant le style de l'époque, les lignes étaient simples, les acretaires assez prononcées, les angles vifs et un socle ou une plinthe, portait le meuble; le bois d'acajou était encaustiqué et quelquefois orné de motifs en cuivre bronzé ou doré.

Sous la Restauration, les bibliothèques prirent ces formes unies que tous connaissent encore, avec portes assez larges, vitrées dans le haut; les angles et les moulures devinrent plus arrondis ou adoucis; on en fit en acajou ou en palissandre verni. Ces meubles étaient supportés sur des pieds profilés ou tournés; l'usage des deux corps paraît s'être généralisé depuis cette époque, le corps du bas étant plus pratique pour contenir les albums, les atlas, les ouvrages de grands formats qui se répandaient de plus en plus. La qualité du dessin ou de la conception de ces meubles, comme de tous autres de cet époque, s'étaient notablement amoindries; les veines seules d'un placage de bois plus ou moins ronceux suffisaient aux contemporains pour en fixer la beauté ou la valeur.

Ce n'est enfin qu'à partir du règne de Louis-Philippe que les bibliothèques, comme les autres meubles, prirent d'abord quelques formes plus étudiées pour arriver enfin à être exécutés suivant le style de la pièce qui devait les recevoir; la Renaissance, le gothique, le Louis XIII, le grec même furent adoptés pour ces diverses sortes de meubles ainsi que toutes les espèces de bois connus.

On fait aujourd'hui des bibliothèques à plusieurs portes de toutes grandeurs; si vastes même que souvent on se demande si derrière ces portes à glace les livres sont réellement des ouvrages palpables ou des dos de livres figurés.

VITRINE, MEUBLE VITRE

Indépendamment des meubles de boule ou des meubles d'entre-deux en bois, à portes vitrées on a fait aussi quelques meubles auxquels on a donné le nom très-bien approprié de vitrines. Certaines vitrines sont construites en bois, d'autres en fer peint ou doré et d'autres enfin en cuivre. Des glaces transparentes maintenues par ces légères carcasses de bois ou de métal laissent voir l'intérieur avec tout le jour possible et permettent de laisser complet à l'amateur l'effet des objets exposés. Quelques-uns de ces meubles sont même garnis de tablettes en glace et possèdent comme fond une glace étamée.

Les vitrines qui se sont répandues de plus en plus dans nos ameublements, sont le plus souvent employées dans les cabinets ou dans les galeries de ces riches amateurs qui collectionnent tous ces petits objets que l'on ne peut laisser à l'air, à la poussière ou à la merci de domestiques maladroits.

On fait des vitrines de toutes formes, et de tous styles suivant leur emplacement, à un corps du bas seul ou surmonté d'un corps du haut; on en fait même qui comme de petites bibliothèques s'attachent à la muraille; la première qualité de ces meubles est dans l'ajustement des glaces et des châssis qui les maintiennent; la forme vient après, le contenu étant plus intéressant que le contenant.

TABLE D'ANTICHAMBRE DE VESTIBULE

La table d'antichambre est généralement en chêne ou en noyer, quelquefois en bois noir; son dessus est tendu d'un drap ou d'un velours assorti à la couleur d'ensemble de la pièce dont elle fait partie; elle a presque toujours la forme d'un carré long, elle possède un ou deux tiroirs, ses pieds sont tournés torse ou à profil, quelques-unes possèdent une entrejambe.

Dans les temps anciens, l'antichambre étant plus vaste, les tables avaient de plus grandes proportions; toutes, anciennes ou modernes, devaient posséder ou possèdent une écritoire, plumes, papier pour le visiteur, et servir à la réception de tous ces petits paquets attendus par leurs propriétaires.

Dans de certains hôtels, l'antichambre étant considérée comme salle d'attente pour les visiteurs, le vestibule même qui sert d'entrée soit à l'escalier, soit aux

appartements de réception possède une table et quelques siéges. La table doit être naturellement de plus vastes proportions ; comme celle de l'antichambre elle reçoit papier, écritoire, etc. ; sa construction doit être plus simple et assortie à la décoration d'ensemble du vestibule ou de l'escalier. Quelques-unes de ces tables anciennes sont à pieds de biche et accusent ainsi l'époque Louis XIII ; par-dessus on étend un tapis de drap ou de velours, voire même de moquette. Près de ces tables se place le grand fauteuil à oreilles pour la veillée du domestique de garde.

Placer des tapis brodés sur ces tables eût été une faute grave pendant les derniers siècles, durant lesquels les emplois d'étoffe étaient sinon obligatoires, du moins organisés suivant chaque appropriation.

Le luxe qui s'est propagé de tant de façons différentes a pu oublier ces règles, passer par-dessus ces principes repoussés aujourd'hui, il n'en est pas moins certain que la table d'antichambre ou de vestibule doit rester simple, couverte d'étoffe unie et ne pas faire disparate avec les autres tables de l'intérieur de l'appartement.

TABLE A MANGER

Les tables à manger, étaient d'après les anciens documents, composées d'une aire ou tablette plus ou moins large, plus ou moins longue placée sur des tréteaux faits bien certainement comme ceux qui supportent les établis dans les ateliers de tapissiers, ou comme ceux employés il y a encore peu d'années chez les restaurateurs qui avaient la spécialité des banquets ou repas de noces. Quelques auteurs disent que les tables étaient rondes et entourées de lits sur lesquels les convives étaient couchés, suivant ainsi l'usage des Romains de la décadence ; il est possible que dans les premiers siècles cet usage se soit continué, mais rien cependant dans les vieux manuscrits ou dans les vieilles miniatures ne vient confirmer cette opinion ; les vieilles miniatures qui représentent les chevaliers de la Table-Ronde présentent bien une table ronde en octogone, mais les convives sont assis sur des chaises ou sur des bancs, et si le lecteur veut bien se rappeler les mœurs des premiers Francs et la difficulté de placer des lits autour d'une table, il aura vite fait justice de cette opinion.

Une miniature tirée du *Liber Evang.* 1118 — n° 9222 — Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles (reproduite dans le Moyen-Age et la Renaissance) du XIIe siècle.

Le Vitrail des Tanneurs offert à la cathédrale de Bourges pendant le XIIIe siècle ;

Le Vitrail de la Passion du même siècle à la cathédrale de Rouen, et d'autres

représentent des tables carrées plus longues que larges montées sur pieds comme celle du XIIe siècle ou sur des tréteaux comme celles peintes sur les vitraux désignés ci-dessus. La nappe jetée sur la table tombe tout autour en formant des festons séparés par des tuyaux, effets produits par la plume ou par le pinceau, mais qui ne peuvent se réaliser à l'exécution qu'en admettant un bandeau rapporté autour de ces tables. Certaines vignettes indiquent de ces bandeaux rapportés autour de la table, entre autres :

La vignette d'une Bible manuscrite du Xe siècle. Manuscrit n° 6-3, reproduite dans le Dictionnaire de Viollet-le-Duc ;

La vignette tirée du manuscrit d'Hérade de Lansberg, Bibliothèque de Strasbourg reproduite par le même auteur.

Les tréteaux furent remplacés par des pieds comme ils sont indiqués dans la vignette du XIIe siècle citée plus haut, mais ils reparaissent encore souvent dans les siècles suivants dans les inventaires des pièces dites aux buffets, sorte d'offices où l'on plaçait les tables et dressoirs qui devaient servir aux banquets que l'on donnait dans les vastes salles ou dans les salons de cérémonie du château, la salle à manger n'existant pas avant le XVIIIe siècle.

Les premières tables étaient donc carrées ou en forme de parallélogramme plus ou moins grand ; celle du seigneur placée devant un banc ou banquet surmonté d'un dais et sur le siége duquel on étendait un banquier ou tapis. La table du seigneur était placée assez souvent sur une estrade et dominait ainsi toutes les autres dressées pour les convives de noblesse inférieure ou pour les gens de la maison dans les repas plus familliers. Le seigneur n'était pas comme en Angleterre placé à un bout de la table mais au milieu de la longueur et entouré de ses convives préférés par ordre de parenté ou de titre de noblesse. Ces degrés de hiérarchie si usités et si nécessaires même, qui étaient poussés dans les temps reculés jusqu'à l'ordonnancement des dressoirs et buffets, ont dû souvent causer plus d'une discussion de préséance entre les convives. C'est en s'appuyant sur ces discussions hiérarchiques que Voltaire suppose, dans son *Dictionnaire philosophique*, que l'emploi des tables rondes a été adopté par le roi Arthus.

La plupart des dessins de table reproduits jusqu'à l'époque de Louis XIV les représentent carrées ; ce n'est que par exception que l'on en trouve accusant la forme de fer à cheval ou d'un T sans jambage, sur les vieux dessins ou tableaux.

Wuillemin qui a reproduit tant de ces dessins anciens, présente la copie d'un intérieur de salle de festin tiré d'une bible du XIIIe siècle ; la table sur des tréteaux comme au XIIe siècle, est placée ainsi que le banc à dais sur une estrade.

Le Moye-Age et la Renaissance a reproduit une miniature du XIIIe siècle de la Bibliothèque Royale (manuscrit 6944) dite la Table-Ronde. Cette table paraît avoir environ un mètre de large ; elle est de forme circulaire ; au centre sont les pages ou serviteurs ; au tour extérieur sont les convives assis sur un banc divisé en autant de stalles qu'il y a de couverts.

Plus loin, dans le même ouvrage, on trouve dans la copie d'une miniature

de l'Institution de l'Ordre du Saint-Esprit, n° 36, fonds Lavallière (Bibliothèque Nationale) du xiv[e] siècle, une table sur quatre pieds sans entrejambes, couverte d'un naperon placé devant un banc monté sur une estrade.

Du xiv[e] siècle, Willemin donne la reproduction d'une table octogone posée sur un seul pied.

Le xvi[e] siècle donne à Willemin deux types de table bien distincts ; l'une dite de la chambre de Henri II, supportée par quatre colonnes est plutôt une table de chambre ou de salon ; la seconde est une table dessinée à Mussillac en Bretagne ; les patins découpés et sculptés qui supportent cette table sont reliés par une barre dans le milieu, le tout en est simple mais fait entrevoir le sentiment de Ducerceau. A la fin du xvi[e] siècle, l'inventaire de Gabrielle d'Estrées donne aussi une opinion des tables à manger ; il est à remarquer même que si à cette époque les salles à manger n'étaient pas encore désignées nominativement, il y avait des salles spéciales pour les festins.

Ainsi :

Item en la salle du dit hostel a esté trouvé une longue table de 15 pieds de long ou environ, (celui chargé de l'inventaire ne l'avait pas mesurée exactement) seize sur deux tréteaux ; deux formes (banquettes) de douze pieds de long chacune ou environ et une autre petite forme ; le tout de bois de chesne prizé ensemble trois escusz. . . . . 3 es.

Item un buffet qui a quatre grandes colonnes faites en arcades de bois de noyer ayant une layette roulée, prisée trois escuz. . . . . 3 es.

Item une table qui se tire par les deux bouts de quatre pieds de long ou environ, scize sur un chassis à pilliers tournés, prisée 2 escuz et demy, cy ... 2 es. 30 s.

Ducerceau, un des maîtres de la Renaissance, a reproduit plusieurs tables rondes, carrées ou autres, mais la richesse déployée pour leur ornementation devait les destiner plutôt pour des chambres ou salons que pour des tables à manger.

Dans l'inventaire du Cardinal de Mazarin, dans ceux du garde-meuble de 1650 à 1700, on ne trouve ni une table ni une salle à manger proprement dite, ce qui certifierait l'opinion de quelques-uns que chacun à cette époque mangeait dans sa chambre. Ainsi dans l'inventaire du garde-meuble, château de Turenne et de ces dépendances, on lit à la date de 1685 : Pour la pièce où le roi mange, une table, un fauteuil, quelques chaises, mais la qualification de table à manger n'est pas plus donnée que celle de salle à manger.

Dans un inventaire du garde-meuble, beaucoup plus particulier, celui des meubles qui ont servi à garnir les différentes pièces de l'hôtel destiné à recevoir les ambassadeurs du roi de Siam, inventaire dressé le 28 juillet 1686, on trouve une pièce désignée spécialement : salle à manger, elle contient :

Un dais de drap d'or frizé, dévissé, provenant du garde-meuble,

1 tapis de table de Turquy.

24 chaises de mocquiet pour la table.

6 formes de mocquiet.

Pas de table !

Dans un autre inventaire en date de 1750 (garde-meuble) on remarque :

24 tables pour servir en différents endroits et qui certainement étaient destinées pour le service des salons où devait se tenir le repas.

En 1765, dans l'inventaire des tentes, pavillons, marquises, mansardes et cannonnières du roy on voit pour la première fois : Salle à manger du roy. Cet inventaire donne le détail de l'agencement de la tente réservée à cet usage, mais encore pas de table ni même de siége.

En 1780, dans l'inventaire du mobilier de monseigneur le comte d'Artois, on trouve les détails d'une salle à manger : 2 fauteuils, 12 chaises en paille satinée, mais encore pas de table.

Enfin même année, dans l'inventaire de Fontainebleau, à la pièce désignée salle à manger, 42 chaises, des rideaux, mais toujours pas de table ; la pièce dite des buffets y attenant désigne une table de quadrille prisée 30 fr. plutôt table de jeu que table à manger.

Cependant, malgré toutes ces remarques qui tiennent à prouver le manque de salles à manger, il fallait bien des tables, il fallait bien une salle pour le dîner en famille ; les vieilles gravures flamandes, anglaises ou françaises, nous représentent de ces tables entourées par des convives ; certaines tapisseries des Flandres nous représentent des festins.

Oui, il y avait des tables qui se rapportaient les unes à côté des autres pour les repas nombreux, oui, il y avait une salle pour les dresser, mais de salles à manger point, avant la fin du XVIII[e] siècle.

Les premières tables allongées qui soient connues datent de l'époque de Louis XVI, sauf celle citée dans l'inventaire de Gabrielle d'Estrées. Les tables étaient montées sur 4, 6 ou 8 pieds suivant la grandeur, s'ouvraient par le milieu en se développant sur des coulisses et recevaient une quantité de rallonges correspondantes ; la plupart de ces tables étaient rondes. Ce n'est qu'à la fin du premier Empire et sous la Restauration que l'on a commencé de fabriquer quelques-unes de ces tables sur un seul pied en forme de vaste guéridon. Primitivement rondes elles sont devenues ovales, et aujourd'hui l'usage en est tellement répandu que la modeste table à plusieurs pieds, souvent boiteuse de nos grands parents, est passée à l'état de souvenir.

Les tables à manger se font aujourd'hui en tous bois, en tous styles, en toutes formes, carrées ou rondes, en toutes mesures avec une perfection reconnue par tous et qui rejettent bien en arrière certaines tables à manger que l'on trouvait il n'y a pas plus de 25 ou 30 ans encore, en Bretagne, dans les fermes ou dans les maisons de paysans.

Ces tables possédaient complètement la physionomie de leur emploi ; longues d'environ deux mètres, montées sur quatre pieds reliés par des barres ou entrejambes avec tablette du dessus très-épaisse, et dans ce dessus étaient creusées de place en place des espèces de cuvettes, qui faisaient l'office de gamelle ou d'écuelle pour recevoir la soupe versée par le fermier ou le chef de la famille,

TABLE SERVANTE

Une Table servante ou plutôt une servante est ce petit meuble qui se plaçait chez nos grands oncles, près de la table à manger, et qui servait à y déposer la bouteille, la carafe, le pain et souvent même la desserte, en attendant que Madelon vint pour l'enlever. A cette époque, où la fortune et le luxe n'avaient pas atteint le degré qu'ils possèdent aujourd'hui, ce petit meuble avait sa raison d'être en ce sens qu'il économisait le temps de service de la domestique. Les plus anciennes de ces Tables servantes datent de la fin du XVIIIe siècle. En 1788, dans un inventaire du château de St-Germain, on trouve dans une salle à manger :

« Une Table servante en noyer, prisée 12 fr. »

La servante est composée de quatre pieds supportant une tablette de dessus en marbre, avec rebords, percée de deux trous assez grands pour contenir chacun une cuvette dans laquelle on place la bouteille ou la carafe. Sous cette tablette existe un petit tiroir qui contient le tire-bouchon et quelques menus objets; enfin entre les pieds en dessous de la tablette à tiroir du dessus, deux autres tablettes distancées, en bois pareil à celui des pieds ou cannées ; les pieds étaient montés sur roulettes.

Certaines caricatures de Grandville, de Charlet ou de H. Monnier, représentent le gourmet assis devant sa table chargée de mets, ayant à sa droite sa servante comme complément à ses besoins.

La servante servait plus généralement pour le déjeûner : elle est aujourd'hui disparue de l'usage.

TABLE A THÉ

Aujourd'hui que l'usage s'est répandu de servir le thé, suivant en partie l'habitude anglaise, on a adopté l'emploi d'une table facile à transporter pour le domestique chargé du service. Cette table généralement adoptée, se compose de deux parties : un X se pliant et servant de pieds ou supports; un dessus ovale, dont les quatres parties cintrées, se relevant, forment une espèce de plateau que le domestique tient au besoin par deux poignées, ce plateau qui contient les tasses et le service, se place au besoin sur l'X, préalablement apporté.

Le thé pris, le domestique remporte le plateau, puis l'X qui a servi de pieds.

L'imagination de certains fabricants a produit une autre espèce de table à thé

ou à collation. C'est une table composée de deux plateaux superposés, celui du dessus plus petit que celui du dessous, lequel est fixé sur quatre pieds légers. Deux poignées servent aussi à transporter ces tables, ou doubles plateaux; l'usage en est moins répandu en France qu'en Allemagne, d'où elles proviennent probablement. On aime mieux en France passer dans la salle à manger que voir apporter ces espèces de pièces montées en camp volant qui n'ont rien de familier ni de cérémonial.

TABLE A DÉCOUPER

La Table à découper existait autrefois, on en trouve la preuve dans les anciens inventaires, dans les salles dites des buffets ou d'office, salles qui devaient être vastes et être d'une importance d'autant plus réelle que jusqu'au XVIIIe siècle, il n'y avait pas de salle à manger. Dans ces vastes offices ou salles des buffets, on prenait deux tréteaux, un dessus de table que le maître d'hôtel allait porter et établir dans une salle, salon ou chambre que le maître avait désigné pour prendre le repas; peut-être même ces salles des buffets servaient-elles pour les repas journaliers.

Depuis vingt-cinq ans environ, la table à découper est devenue meuble de salle à manger, elle se place devant ou entre les fenêtres, ou enfin devant un panneau de la salle à manger. Elle se compose d'un corps de table posé sur quatre pieds avec une tablette ou même deux, placées entre les pieds de ladite table; le corps se compose d'un tiroir, d'un dessus souvent en marbre découvert, et d'un couvercle en bois qui se lève pour le service et s'abaisse après le repas.

Quelques-unes de ces tables sont munies d'un coffre qui sert à placer l'argenterie et quelques objets de service.

Les fabricants de meubles de nos jours ont su les assortir à tous les styles adoptés pour les salles à manger; on les exécute dans le bois employé pour la décoration, c'est-à-dire chêne, noyer, bois noir, acajou, etc., etc.

On fabrique aussi des étagères à découper; ces derniers meubles qui ont l'aspect des anciens dressoirs, ne sont que l'adjonction d'une étagère à ces tables; ni étagères, ni tables, ces meubles sont en tout cas une preuve de plus de l'intelligence et du savoir des fabricants d'aujourd'hui qui ont su joindre l'aspect décoratif aux besoins usuels d'une salle à manger.

La table à découper est un meuble moderne et utile si l'on veut tenir compte des habitudes ou plutôt des usages de notre époque.

TABLE DE LIT

Un socle en forme de triangle ou quelquefois carré ; sur l'un des angles de ce socle triangulaire ou sur le bord d'une des faces, s'il est carré, est fixée une colonne montante qui forme le pied d'une table d'environ soixante-cinq centimètres sur quarante-cinq. Telle est la table de lit. (Voir le dessin.) Le socle se glisse sous le lit, le dessus ou la table se trouve au-dessus du coucher et peut servir à la personne malade ou infirme qui est couchée. Certaines de ces tables ont un dessus qui se déploie en pupitre pour supporter un livre. Quoique ces sortes de tables paraissent d'invention moderne, et que l'on en trouve aucun modèle ancien, il est à remarquer dans l'inventaire de Turenne en 1615 l'article suivant qui prouve que les anciens fabricants de tables en avaient déjà exécuté :

Plus, autre petite table à mettre devant Madame lorsqu'elle mange dans le lict.

Plus, une table neufve qui se plie par les piedz l'ung sur l'autre quy sert au lict de velours violet, etc., etc.

Ces tables de lict ne devaient pas être à quatre pieds mais bien sur un seul pied en forme d'X ou de Z pour obtenir un usage pratique.

TABLE DE NUIT

Les collectionneurs d'imitation d'armoires normandes, d'assiettes d'auberge écornées ou de ces loques d'étoffe que des marchands trempent dans la lie de vin ou dans une infusion de thé pour les vieillir, seraient probablement bien embarrassés si on leur posait la question suivante : Où le grand Roi Louis XIV plaçait-il son vase de nuit ? Telle est la question peu résolue et que l'on peut se poser lorsque l'on pense à ce petit meuble aujourd'hui indispensable que l'on appelle table de nuit.

En consultant les vieilles miniatures représentant des intérieurs de chambres à coucher, les vieilles gravures de Rembrandt ou autres Flamands, on voit quelquefois le vase sous le lit mais pas la table. Dans les inventaires divers, dans ceux de Chenonceaux, du cardinal Mazarin il n'en est pas question. Voltaire, dans son *Dictionnaire philosophique*, dit : Table de nuit inventée en 1717, meuble commode qu'on place près d'un lit et sur lequel se placent plusieurs ustensiles.

Ce n'est en effet que sous Louis XV que furent fabriqués ces premiers petits meubles, on en trouve encore quelques-uns de cette époque, puis un plus grand nombre naturellement de l'époque de Louis XVI. Ces tables étaient petites, mouvementées en bois naturel ou marqueté, puis carrées ou rondes pendant le règne

suivant. Les portes étaient à coulisses et se manœuvraient comme une sorte de jalousie ; le dessus de ces tables sous Louis XVI était en marbre. Un petit tiroir était placé au-dessus de la case réservée au vase ; des petits pieds contournés sous Louis XV, ou droits, cannelés sous Louis XVI fixent l'époque de leur construction. Sous le Directoire, ces tables étaient carrées, accusaient le style grec et étaient exécutées en bois peint ou en bois des îles, acajou, etc. Sous l'Empire et la Restauration, les tables de nuit prirent la forme d'un fût ou d'une gaîne ronde ou carrée, sans pieds, à porte du haut en bas, avec ou sans tiroir. C'est le modèle que l'on retrouve encore dans les chambres secondaires où l'on a relégué les vieux meubles de famille. Aujourd'hui les tables de nuit se font en tous bois, ou laquées, elles sont un peu de toutes formes suivant le genre adopté pour l'ameublement. On y a ajouté deux petits volets qui s'abattant ou s'écartant donnent plus ou moins de grandeur au-dessus de la table.

La nouvelle mode ou habitude d'employer des lits vus de pieds a produit l'emploi de deux tables de nuit placées de chaque côté du lit, l'une à droite, l'autre à gauche ; pour dissimuler leur aspect, on a adopté la forme de petits chiffoniers qui, indépendamment du vase, contiennent aussi les objets de toilette de nuit. Le luxe aidant, on est arrivé à fabriquer de ces petits meubles d'une valeur assez élevée mais qui accompagnent bien l'ensemble de ce genre de lits, dits vus de pieds.

Le Grand Roi avait son vase dans une chaise dite d'affaires, siége qui placé le jour dans la garde-robe était apporté le soir près du lit.

TABLE DE SALON

La table de salon se place, soit devant un canapé, soit au milieu même du salon ; quelquefois le salon, s'il est assez grand, en contient plusieurs. Suivant les modes, suivant les usages, la table de salon a servi de point de centre à une réunion ou est restée abandonnée.

Les premières tables de salon, à l'époque de la Renaissance, étaient en noyer, en ébène, à dessus de bois marqueté, à dessus de marbre ou de mosaïque ; souvent elles étaient couvertes d'un tapis entouré de pantes, en tapisserie ou en étoffe brodée, à applications et assorti à l'ameublement. Ces tapis de tables qui seront étudiés plus spécialement à l'article Tapis de tables, étaient fort riches et recouverts souvent d'un deuxième tapis en maroquin ou en peau galonné et servant de housse à celui d'étoffe.

Dans les salons de nos jours on voit quelquefois un immense tapis de table recouvrir une table en bois blanc n'ayant que quatre pieds tournés en bois d'ébénisterie ou dorés ; il ne faut pas en conclure que c'est par imitation de l'ancien, jamais l'on n'a fait de tables plus riches que celles des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

En consultant les extraits d'inventaires qui font partie de cet ouvrage, on pourra se convaincre de la richesse déployée. S'il était possible de publier la quantité inventoriée de ces tables soit au garde-meuble soit dans les inventaires des Princes ou des particuliers, le lecteur serait probablement frappé comme l'auteur de cet ouvrage de leur rareté de nos jours et des actes de vandalisme qui ont dû être exercés pendant la première Révolution

Les tables étaient fort riches, et plus d'une dans les inventaires portent le nom de l'artisan, sculpteur ou ciseleur qui l'avait exécutée. Le cardinal Mazarin en possédait plusieurs, les unes à pieds d'ébène, d'autres à pieds d'écaille ou en bois doré, presque toutes à dessus de marbre rare ou avec incrustations en mosaïque de jaspe, cornaline, calcédoine, lapis, améthystes, agates, etc., représentant des feuillages, des fleurs, des oiseaux, etc. ; les tables étaient généralement longues de quatre pieds, larges de deux à trois, hautes de deux pieds huit pouces, anciennes mesures.

Les tables sous Louis XIII et sous Louis XIV étaient faites plus généralement en bois doré à pieds de biche ou à gaîne avec ou sans entrejambes. Beaucoup étaient garnies de bronze doré avec incrustations d'écaille, de cuivre et d'étain ; le dessus, comme pour les tables du siècle précédent, était en marbre s'il n'était pas à incrustations, et presque toujours couvert d'un tapis d'étoffe et d'une housse en cuir ou en serge. Sous le règne de Louis XV, les tables sont devenues plus mouvementées de forme, suivant en cela le style de l'époque, les tables en bois doré à dessus de marbre étaient plus spécialement attribuées au grand salon. Celles en bois de rose, en poirier façon d'ébène ou en vernis Martin, garnies de bronzes ciselés, étaient destinées pour les petits salons ou boudoirs.

Sous le règne de Louis XVI, les tables de salon furent complètement changées et d'aspect et d'emploi; les mœurs, les habitudes d'intérieur ou de réception ayant plus spécialisé la destination d'une pièce, le grand salon ne fut plus employé que les jours de cérémonie, par suite la table de grand salon ne fut plus considérée que comme accessoire à l'ameublement.

Les tables de salon usuel ou petit salon étaient rarement faites en bois doré, la plus grande partie étaient en bois de rose plaqué, en acajou, en amarante, en bois de violette, garnies de ces bronzes si fins, si bien ciselés, qui font et feront longtemps encore l'admiration des amateurs. Les tables des boudoirs étaient sculptées, laquées ou peintes dans le genre dit du vernis Martin avec sujets, fleurettes ou ornements exécutés par les meilleurs artistes de l'époque, Riesner, Gouttière, Boucher lui-même, ont coopéré à la décoration de ces tables avec un talent égal à celui des Ducerceau, de Vriese, Boule et autres des époques antérieures.

Les dessus de marbre ne furent pas complètement abandonnés, mais les tapis de table disparurent complètement et furent remplacés par des panneaux de velours ou de drap encadrés d'un champ en bois ou d'une moulure en bronze.

Après la Révolution, sous le Directoire, les tables perdirent cette richesse qui les avait caractérisées jusque-là ; rarement carrées, presque toujours rondes, sur

quatre pieds à chimères où à têtes de lion ou sur un seul pied comme les guéridons, elles firent partie plus afférente du mobilier. L'Empire, la Restauration même, changèrent peu ce genre de table ronde à dessus de marbre ou à dessus tendu de drap ; la simplicité de ces meubles était si habituelle, que si l'on veut se rappeler l'ameublement des salons de ces dernières époques, on voit toujours au milieu, la table ronde sur laquelle est posée la lampe avec son abat-jour.

Depuis 1830, c'est-à-dire depuis que le goût de l'ameublement, le luxe ont repris leur marche ascendante, les tables ont repris pas à pas plus de richesse. C'est à cette époque que l'on a adopté ces formes diverses, carrées, ovales, mouvementées, à pieds plus ou moins tortillés, soi-disant Louis XV, avec des entre-jambes plus gênants qu'utiles, en acajou, en palissandre et en marqueterie. Ces tables sont enfin revenues aujourd'hui grâce aux progrès de nos ébénistes, à la connaissance des styles ce qu'elles doivent être, c'est-à-dire, en rapport avec l'ameublement et avec l'usage de leur destination ; si elles sont moins riches que celles exécutées dans les siècles précédents, elles possèdent au moins cette qualité de bon goût qui doit être attribuée à chaque meuble.

GUÉRIDON

Un Guéridon est une table ronde montée sur un pied ou colonne à trois ou quatre patins. Il ne faut pas croire que le guéridon ne date que du temps de l'Empire ou de la Restauration ; c'est l'époque en effet où l'usage en a été le plus répandu, mais il en existait bien avant. L'Inventaire du cardinal Mazarin contient, page 217 : Deux guéridons de bois de cormier garnis de rouge, façon de Paris, posés sur un pied à balustre dont la base est portée par trois harpies de cuivre.

Ce mot de guéridon, dont l'étymologie est inconnue est reproduit dans le même inventaire, page 273 avec une adjonction : Deux guéridons à bras qui s'allongent et s'accourcissent, de bois de poirier noircy sur lesquelles se doivent mettre des platisses et bobèches d'argent qui ont été inventoriées.

On trouve beaucoup de guéridons dans les inventaires du mobilier de la couronne, XVII[e] et XVIII[e] siècles.

On dit une table guéridon lorsque son diamètre est assez grand pour former une table de milieu de salon, mais la dénomination simple de guéridon indique plus spécialement cette table qui n'a que 70 centimètres de diamètre environ, qui passe d'une pièce dans l'autre, sert tout aussi bien à poser le déjeûner du matin qu'à poser la lampe qui éclaire la famille au petit salon.

On a fait quelques guéridons à dessus de marbre, mais le meuble perd de son

avantage de mobilité s'il devient lourd, et par conséquent de son attribution. C'est sur un petit guéridon en acajou bien simple, que l'Empereur Napoléon a signé son abdication à Fontainebleau.

TABLE A JEU

La dénomination de table à jeu n'est pas aussi ancienne que la passion du jeu ni même que les jeux de cartes déjà si anciens aussi. L'inventaire de Gabrielle-d'Estrées, celui même du cardinal Mazarin qui décrit un billard ne mentionne pas de table à jeu.

Il est probable que l'on jouait sur les tables de salon recouvertes d'un tapis. Ce n'est que dans les inventaires du garde-meuble du XVIIIe siècle que l'on trouve des tables spéciales au jeu, encore les appelait-on des tables de quadrille, de tri, ou de brelan.

En 1750, dans un des inventaires du garde-meuble, on lit :

Deux tables de quadrille dont le dessus se brise et les pieds rentrent en dedans.

C'est bien la description de tables à jeu de nos jours; cette expression de tables de quadrille est assez souvent répétée. Dans un autre extrait de même année on lit encore :

Une table de piquet de 3 pieds 4 pouces de long sur 26 pouces de large, à pieds de biche, de bois de noyer, couverte de drap vert pour servir chez monsieur le comte de Noailles.

Dans un autre inventaire, toujours du garde-meuble, en date de 1752, on trouve cette autre définition répétée pendant plusieurs années dans les châteaux Royaux :

Six tables de tri de 25 pouces de haut, les trois pieds à pieds de biche, couvertes de velours vert avec des rebords de bois de noyer pour servir en différents endroits.

La quantité de ces tables Royales couvertes en velours n'a-t-elle pas amené ce dicton de : « Jouer sur le velours. »

Ce n'est que sous Louis XVI que toutes ces tables quittèrent leurs noms de tri ou de quadrille pour prendre le nom général de table à jeu.

On a fabriqué et l'on fabrique depuis toutes sortes de systèmes de tables à jeu, les unes sont à dessus plié assujetti par deux charnières et dont deux pieds se tirent à volonté entraînant dans leur cours une sorte de tiroir; d'autres appelées plus spécialement tables d'écarté sont plus petites; le dessus toujours plié pivote avant d'être déplié sur le dessus de la table dont les pieds restent fixes.

C'est depuis Louis XVI que l'on fait aussi des tables dites de bouillote, tables abandonnées aujourd'hui qui étaient rondes, pliantes ou fixes et montées sur quatre pieds, comme l'étaient autrefois celles de brelan.

Les tables à jeu sont aujourd'hui de toutes sortes de bois ou de tous styles, naturellement assorties au salon où elles sont destinées, elles sont placées de préférence dans le petit salon, le grand salon étant plus spécialement réservé aux dames ou à la réception.

TABLE A TROIS FINS ET DE TRIC-TRAC

On appelle ainsi une table dont le dessus s'enlève et se retourne au besoin, un côté de ce dessus ou couvercle est tendu de maroquin ou cuir pour servir de table à écrire, à jeu ou de table de salon. Cette table a environ 125 centimètres de longueur sur 62 à 65 de largeur. Le corps de cette table contient une case vaste et profonde pour le jeu de tric-trac. Deux parties de côté ménagées servent à placer les flambeaux, les pions ou dames et les marques ou pavillons. Ces tables datent de l'époque de Louis XVI, il ne s'en trouve pas avec pieds Louis XV et les inventaires divers n'en parlent pas avant cette époque.

TABLE A OUVRAGE (CORBEILLE DE MARIAGE)

La table à ouvrage est un petit meuble qui se place généralement dans la chambre à coucher ou dans le petit salon de la dame ou de la demoiselle de la maison. Il n'y a pas de traces de ces petites tables dans les anciens inventaires ou sur les anciennes gravures concernant l'ameublement; cependant il devait en exister parmi ces petites tables incrustées en ébène et ivoire de l'époque de la Renaissance La table à ouvrage est généralement bien faite, riche d'ornementation, avec ou sans inscrustations de bois, d'ivoire ou d'écaille ou enfin de cuivre ou d'étain; elle est souvent donnée par le futur à sa fiancée comme cadeau remplaçant l'ancienne corbeille de mariage qui dans le bon vieux temps était un coffre sculpté à couvercle bombé, contenant les présents de fiançailles. Ces coffres aussi étaient souvent très-riches d'ornementation et présentaient soit dans les panneaux sculptés soit dans les parties incrustées le blason de la famille.

Ces coffres devenus beaucoup plus petits à partir du xviie siècle, servaient à renfermer les bijoux et les parures. Sous l'Empire et sous la Restauration ces coffres exécutés en bois d'érable ou de citronnier, garnis quelquefois de perles d'acier, servaient à serrer le châle, les dentelles et les bijoux.

On fait aujourd'hui ces tables de tous styles et de façons très-différentes, la fantaisie peut là s'étendre à son aise, l'uniformité de l'ameublement n'a pas à réclamer son droit, c'est essentiellement un petit meuble de fantaisie, un petit meuble de dame ; aussi parmi les fabricants de Paris trouve-t-on des spécialistes qui ne font que ce genre dit de petits meubles ou de marqueterie. Cette fabrication a tant d'étendue qu'elle est devenue une branche importante de l'ébénisterie; à côté de la table à ouvrage qui coûte 40 à 50 francs pour les petits ménages, on trouve aussi de ces tables qui valent 1,000 et 2,000 francs.

Les intérieurs sont à compartiments souvent mobiles en bois des îles et servent à placer les ciseaux, les aiguilles, les fils, les petits riens qui deviennent une guipure, une broderie ou une tapisserie sous les doigts de nos dames

---

TABLE A LA TRONCHIN

On appelle table à la Tronchin, une table qui sert pour écrire et dont le dessus s'élève ou s'abaisse à volonté pour se dresser au niveau de la personne qui désire écrire, soit assise sur un siége plus ou moins élevé, soit debout. Le fonctionnement dépend d'un mécanisme ou crémaillère introduit dans les quatre pieds.

Il existait des tables à la Tronchin sous Louis XVI, sous le premier Empire, mais ce qui paraîtra le plus étonnant, si l'on considère que pendant les époques de Louis XIV à Louis XV il n'en existait pas, c'est que l'inventaire des meubles du cardinal Mazarin en spécifie une en ces termes, page 273 :

Une table de bois de poirier noircy qui se hausse et se baisse par un ressort qui est dans le pied, posée sur quatre roulettes.

Les tables à la Tronchin sont rares de nos jours, le bruit des crémaillères, la difficulté du service, les ont fait sinon abandonner, du moins en modérer l'emploi, d'autant plus que les ameublements d'aujourd'hui contiennent presque tous une pièce spéciale appelée Bureau ou Cabinet, dans laquelle on place toutes les sortes de tables ou de meubles nécessaires à l'étude ou au travail.

TABLE GIGOGNE

Une table Gigogne est une petite table d'environ 50 centimètres sur 40, montée sur quatre petits pieds ou deux doubles pieds ; au-dessous de cette première table se placent une deuxième, une troisième table, etc. La quantité ne dépasse pas toutefois six tables enclavées les unes dans les autres, qui détachées servent à placer soit les tasses de thé, soit des livres. Ces tables sont généralement en laque de Chine ou bois des Indes, pays d'où elles proviennent ; on les place dans les boudoirs ou les petits salons. On en fabrique en France en laque, en palissandre, même en acajou.

TABLE PORTEFEUILLE

Une table portefeuille est une table qui, ouverte, a environ 120 centimètres de long sur 60 à 65 centimètres de largeur, dont les parties abattantes pliées produisent une table (ou plutôt la brisure d'une table) qui n'a plus que 20 sur 60 ou 65 centimètres. Les pieds de milieu sont fixes, ceux qui supportent les abattants manœuvrent en rayon et sont eux-mêmes maintenus à la partie de pieds du milieu par une charnière. Ces tables offrent l'avantage de se ranger facilement par le peu de place qu'elles occupent lorsqu'elles sont fermées et de produire par leur développement une table assez longue. Il ne s'en fait que depuis 1830 ou environ.

BUREAU

Il existe une quantité de sortes de bureaux, soit en consultant les anciens documents, soit en consultant les différentes sortes qui se produisent et se renouvellent tous les jours.

En parcourant les anciens Inventaires on remarque des tables à écrire bien

avant l'époque où ces meubles s'appelèrent définitivement Bureaux. Presque toutes étaient recouvertes d'un tapis, soit en étoffe, soit en maroquin. Trevoux, dans son dictionnaire de 1730, dit : « Bureau est aussi une table garnie de quelques « tiroirs ou tablettes où les gens d'affaires ou d'étude écrivent et mettent leurs « papiers (Abacus) j'ai enfermé ces papiers dans mon bureau. » Ainsi, à cette époque, les bureaux n'étaient encore qu'une table à écrire.

Dans les inventaires qui précèdent celui des meubles du cardinal Mazarin, il n'existe aucun indice qui puisse faire attribuer à une table la désignation de table à écrire ; encore, dans ce dernier inventaire faut-il s'en rapporter aux tapis qui devaient les couvrir.

Dans les meubles de son Éminence on lit, page 203 :

« Quatre tapis de table de damas rouge cramoisy, à trois fleurons portant les armes de son Éminence, pareils à la tapisserie de la grande Gallerie..... »

Etc., etc..... Ces quatre tapis sont suivis de :

« Quatre couvertures de maroquin du Levant, rouge cramoisy, servant auxdits tapis, garnies à l'entour d'un gland d'or à chaisnette et d'un mollet d'or, doublés de taffetas rouge. »

Plus loin :

« Un tapis de table de damas vert à ramage, à quatre pantes, garni de mollet d'or, à la Roumaine, doublé de toille verte, long de deux aunes et demi tiers, les pantes comprises, large d'une aune trois quarts avec les pantes, ayant une tache d'ancre dans le milieu. »

Voici maintenant parmi les tables une table à huit pans qui, par son tapis en cuir, indique son emploi très probable comme table de conseil.

Page 265 :

« Une autre table à huit pans dont le corps est d'ebeine, orné de compartiments de pierres rapportées profilées d'or, scavoir : éliotrope, lapis, jaspe de plusieurs façons, cornalines, agathes, avec une frise d'un pouce et demi de large orné de lapis et marbre vert, profilée d'estain et dorée sur l'épaisseur de l'ebeine posé sur un pied à quatre grands cartelons joinctz ensemble par ledict pied ornez comme la table, profilé d'estain et doré sur les filetz ; et sur les roulleaux des ditz cartelons sont vingt-quatre roses de relief de cornaline rapportées ; ladite table ayant quatre pieds et deux pouces de diamètre, son pied ayant de hauteur deux pieds et six pouces ; une couverture de cuir doublée de serge de Mony pour ladite table. »

Si de ces tables à tapis de cuir ou de maroquin du Levant on voulait en conclure que ces tapis de maroquin n'étaient que des housses pour les préserver, il serait facile de prouver que d'autres tables étaient aussi garnies de tapis, mais que ces derniers étaient en velours, en drap ou en soie brodée et que, par conséquent, la destination ou plutôt l'emploi de ces tapis d'étoffe étaient appropriés à l'ensemble du salon pour lesquels ils étaient destinés et enfin que certaines tables avaient deux tapis, l'un d'étoffe, l'autre de cuir vert ou autre couleur et par conséquent employés à deux usages.

En 1720, en suivant pas à pas cette étude sur les tables à écrire ou bureaux, on

lit dans un inventaire du Garde-Meuble de Versailles, chambre des Perruques :

« Deux tables à écritoire couvertes de velours rouge avec un galon d'or autour de la partie brisée et sur le tour de la table, » etc.

Plus loin, dans le même volume du Garde-Meuble et toujours de la même date, on trouve dans l'antichambre de madame de Maintenon :

« Un bureau de bois de sapin à trois grands tirois et anneaux de cuivre, long de 3 pieds 4 pouces, sur 2 pieds 1 pouce de large ; avec un tapis de damas rouge à quatre soubassements, garny de frange et molet d'or doublé de toille et sa housse de taffetas uni. »

Dans la chambre de madame de Maintenon, voici maintenant une autre description relative à ces meubles qui prennent avec plus d'autorité le nom de bureau et quittent la forme et la dénomination de table à écrire :

« Deux petits bureaux de marqueterie d'étain sur fond de bois de noyer, et quatre tiroirs et un guichet par devant, le dessus brisé avec trois tiroirs en dedans, portés sur leurs pieds de huit pilliers en gaîne de même ouvrage et bois argenté aux chapiteaux et base, les boules en pommes de pin argentées longs de deux pieds neuf pouces et demi sur un pied neuf pouces de large avec un tapis de taffetas vert doublé de serge. »

Et l'article suivant qui indique bien le moment de la transition de ces tables à écrire aux bureaux :

« Une table à écrire de bois violet, brisée par les deux bouts soutenus de portants en fer doré, couverte de velours vert, etc., etc. »

La rapidité avec laquelle se produisent les diverses formes de bureaux doit rappeler facilement à l'esprit du lecteur qu'à cette epoque, au commencement du XVIII[e] siècle, l'ébénisterie faisait des progrès immenses et aussi qu'une partie de ces progrès était due à l'esprit inventif et pratique des Allemands.

Dans l'appartement du duc d'Orléans, (même date) on trouve un (bureau commode de bois de noyer à deux grands tiroirs fermants à clef.)

Plus loin, en 1743, dans l'inventaire des meubles du marquis de Fontanille, on lit :

Item, un bureau en partie de bois noirci et le dessus d'ébeine à plaques de cuivre découpé dans lequel il y a une fenêtre (porte) et sept tiroirs fermants de clef.

Il existe dans le Musée du Louvre un bureau à cylindre dit par les uns Bureau de Saint-Cloud et par les autres Bureau Louis XVI. Comme bronzes, comme forme, comme exécution enfin, c'est une œuvre capitale : jamais on a trouvé mieux fini. Ce bureau que l'on peut consulter aujourd'hui, soit par les photographies, soit par des dessins, soit même par un modèle que l'on a permis de prendre, était l'œuvre de Riesner. On évalue ce meuble un prix si fabuleux que la raison doit le ramener à ses justes proportions, l'admirer et regretter de ne pas trouver plus d'exemples des capacités des ouvriers du dernier siècle, qui eux ne copiaient pas mais savaient composer.

Sous Louis XVI, les bureaux prirent encore d'autres formes variées et c'est

surtout de cette époque que l'on remarque ces petits bureaux dont la tablette du dessus s'avance et qui possèdent un casier garni de cases de cartons ou de petits tiroirs; quelques-uns même ont une porte et de chaque côté de cette porte des petits tiroirs composant le casier. Les grands bureaux étaient généralement plats comme les tables-bureau et étaient garnis de trois ou cinq tiroirs avec tablette, se tirant à chaque extrémité et qui, tirées, donnaient plus de longueur au-dessus.

La finesse des bronzes égalait celle déployée pour les autres meubles et la marqueterie des bois employés, de diverses couleurs ou provenances, leur donnaient une élégance et un aspect de coquetterie moins en rapport avec leur usage que les bureaux des règnes précedents. Ce n'est qu'à la fin du règne de Louis XVI et sous le Directoire, que sont parus ces immenses bureaux à cylindre que l'on remarque encore de nos jours, chez quelques notaires respectueux des vieux usages de leurs prédécesseurs.

La plupart étaient construits en acajou avec ou sans ces moulures et ces poignées unies en cuivre si bien ajustées et dont l'ornementation ou la conception rappellent la façon de Jacob Desmalter. Leur énorme proportion les a fait délaisser pour d'autres plus proportionnés aux besoins du siècle ou à la grandeur des pièces où ils peuvent être placés, et rapidement on a dû produire les bureaux ministre, plats sur le dessus, mais à deux corps de tiroirs superposés dont un dit à caisse, puis enfin, par des bureaux à casier, piano ou toute autre dénomination que l'on a bien voulu leur donner, pour arriver enfin à une variété qui n'a plus de limites autres que celles données par les styles auxquels ils sont appropriés.

Il est à remarquer au sujet de cette longue statistique des bureaux que, si aujourd'hui on fabrique des bureaux laqués en tons clairs ou même foncés, qu'aucune mention n'est faite de ce genre de bureaux dans le dernier siècle où l'on comprenait mieux l'appropriation d'un genre de décoration aux meubles d'un usage fixe et pratique.

BUREAUX DE DAMES. BONHEURS DU JOUR

Parmi tous ces meubles à écrire, il ne faut pas oublier cette quantité de petits bureaux en marquetterie, en bois de fantaisie, en forme plate, à dos d'âne (ou à pupître), dont le dessus s'abattait, et ceux à petits casiers qui datent de Louis XV et Louis XVI; enfin ces petits bureaux à étagères ou à petite bibliothèque vitrée, qui avaient pris le nom de Bonheurs du jour et dont la bibliothèque servait à placer le plus souvent des petites statuettes en porcelaine de Saxe ou de Sèvres. Ces petits meubles qui sont si nombreux, sont devenus la spécialité de certains ébénistes (dits en petits meubles), qui y adaptent toutes les fantaisies produites par

la mode et qui, comme les tables à ouvrages, sont pour l'article de Paris une des branches les plus importantes de production. Si certains ne produisent que des meubles communs quoique couverts de bois de rose ou de bronze vernis et mal ciselés, il ne faut pas oublier que leurs prix sont en rapport avec l'exécution, et que d'autres fabricants établissent de ces petits meubles avec un soin digne d'éloges et de comparaison avec les anciens et jolis petits meubles, si recherchés par les amateurs.

BUREAUX DE COMMERCE

Les anciens bureaux à pupître des études qui servaient aux clercs de notaire, doivent donner une idée des bureaux employés dans les anciennes maisons de commerce, si toutefois nos grands parents ne se contentaient pas d'une simple table plate à un ou deux tiroirs, en sapin, teinte en noir, plus par les taches d'encre, que par une couche de peinture. Aujourd'hui chaque commerçant a son bureau, celui ou ceux de ses employés ; les fabricants de ces meubles si nombreux dans la rue Chapon et dans les rues adjacentes en fabriquent tous les jours des quantités innombrables ; leur chêne, souvent remplacé par du hêtre jauni et ciré, n'est certe pas de provenance exemplaire ; les tiroirs, les serrures en sont de mauvaise confection, mais leur aspect et leur bas prix satisfont les acquéreurs et leur permettent de présenter au public qui est en relations avec eux, ce cachet d'agencement que l'on ne trouve qu'à Paris.

CRÉDENCE

Il a été donné le nom de Crédence à deux sortes de meubles ; les uns et les plus anciens, étaient ces meubles en ébène ou noyer, sorte de cabinets, buffets ou dressoirs dont le corps du haut, à portes généralement, était porté sur des pieds ou colonnes. Le dessus était entouré d'une galerie ou sorte d'acrotère placé au fond et retournant quelquefois sur les côtés ou retours ; le dessous du corps du meuble possédait un fond à panneau plein, uni ou sculpté. Le dessus servait à placer des vases ou statuettes, l'intérieur des objets utiles à la salle à manger ; le dessous même était souvent garni de plats, de vases en cuivre comme l'on en voit aujourd'hui par imitation des anciens meubles de cette espèce.

On posait souvent sur la Crédence une nappe ou un petit tapis. C'est sur cette nappe que se plaçaient les plats chargés de mets ou les vases contenant le liquide à boire dont on faisait l'essai avant de les présenter aux convives. (Voir le Dictionnaire de l'ameublement de l'honorable M. Viollet-le-Duc).

Des Crédences se plaçaient aussi dans les églises tantôt une de chaque côté de l'autel, le plus souvent une seule à droite, du côté de l'Epître, cette dernière servait à placer le calice, les burettes, les livres des Epîtres ou Evangiles.

Il existait et existe encore une deuxième sortes de Crédences qui se fixaient au mur; cette dénomination beaucoup plus moderne a été donnée à des tablettes supportées par des petites consoles placées en-dessous. On trouve encore beaucoup de ces modèles d'origine flamande, les autres de formes plus française, datent de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV. Les premières Crédences flamandes, sortes de petites étagères quelquefois à deux tablettes superposées, munies même d'une petite barre ou galerie tournée qui préservait les vases, les divers objets, même les assiettes posées sur ces tablettes; Quelques-unes de ces Crédences étaient exécutées par des tourneurs qui déployaient leurs talents à des effets de découpage ou de tournage parfaits.

Les Crédences françaises, si l'on peut établir un genre, une nationalité à ces petits meubles, étaient composées d'une tablette contournée supportée par un mascaron, une coquille, une feuille sculptée, en bois le plus souvent doré. On trouve de ces Crédences dans les églises de chaque côté de l'autel, souvent recouvertes d'une tablette de marbre comme nos grandes consoles; on en a conservé d'autres qui, dans les appartements servaient à placer des candélabres, des statuettes, des bustes ou des vases. L'emploi des consoles, des étagères, des appliques de lumières a fait disparaître l'emploi autrefois plus général de ces sortes de supports.

CONSOLE

La Console dit le *Dictionnaire de Furetière*, est une pièce de menuiserie qui est en saillie et sert à soutenir quelque buste en bois ou quelque vase.....

Les Consoles sont de plusieurs formes. Suivant les styles adoptés et les époques qui se sont succédées, les unes sont vastes et larges, disposées comme une table qui n'aurait que trois faces apparentes; les autres contournées et présentant l'aspect d'une demi-table ovale ou mouvementée, supportée par trois ou quatre pieds rentrants ou droits.

Il y a des Consoles dont la tablette est supportée par des chimères ou des satyres, d'autres par des pieds montants, d'autres enfin, soutenues par des volutes ou enroulements en forme de console; expression employée par les architectes de toutes les époques.

En consultant les anciens dessins de Dicterlin, de de Vriese, de Berain, de Vouet, de Ducerceau, de Lepautre et de quantité d'autres artistes qui représentent plus généralement des cabinets ou des tables, on entrevoit facilement l'origine de la console, appropriée à nos meubles par ces artistes éminents qui comprenaient si bien le mérite d'adapter les principes d'architecture à nos ameublements.

Les consoles dérivent aussi des premières crédences, celles destinées dans les églises à recevoir les vases ou les objets du culte et placées de chaque côté de l'autel.

Sous Henri II, Henri III et même sous Louis XIII les premières consoles étaient généralement comme il a été remarqué plus haut, de ces vastes tables à dessus de bois ou de marbre épais, profilé sur les trois faces apparentes, avec des chimères ou des faunes pour les supporter. Ce n'est qu'à l'époque de Louis XIII que commencèrent à paraître ces sortes de tables montées sur quatre pieds de biche avec entre-jambes, mascarons ou figures de satyres sur la ceinture. C'est aussi de cette époque que l'on voit sur les inventaires si nombreux cette dénomination de : « *table en console.* »

Sous Louis XIV où tout était étudié et approprié aux lambris, à la décoration, à la richesse des intérieurs, les consoles prirent un autre aspect. Tout en conservant la forme de table adossée à un trumeau, elles étaient plus carrées que les précédentes ; les tablettes étaient en marbre, souvent entaillées dans le corps de table , enfin les chimères, les pieds de biche furent abandonnés pour des pieds droits dits à gaîne qui néanmoins étaient toujours reliés par des entrejambes. Quelques-unes de ces tables consoles étaient à huit pieds, c'est-à-dire à quatre doubles pieds; les ceintures sculptées avec ôves, goudrons ou feuilles; la plupart étaient dorées, mat et bruni.

Sous Louis XV, les consoles reprirent une forme contournée, suivant en cela les ensembles des décorations adoptées; c'est de cette époque que les consoles prirent une part réelle et afférente à la constitution d'un ameublement de salon. Le temps, les Révolutions répétées de notre pays ont pu en détruire beaucoup, mais il en reste encore une si grande quantité qu'en les voyant on ne peut que se demander si ce n'est pas ce charme qu'elles produisent par leur aspect, cette diversité de contours, cette hardiesse ou cette légèreté d'exécution qui les ont fait respecter par nos Vandales révolutionnaires. Qui dit console, dit Louis XV, tant l'époque de ce règne est restée la marque de ces meubles.

Les consoles Louis XV étaient dorées ou peintes en rapport avec l'ameublement ; certaines étaient peintes en camaïeu, et à part celles faites pour les églises, les vestibules ou les salles à manger souvent en chêne, on en voit pas en bois naturel adoptées pour les salons.

Sous Louis XVI, les consoles reprirent des formes ou des lignes plus droites selon les principes du nouveau style adopté pour cette époque. Il en existe peu ayant les pieds en console, à volute avec feuille d'acanthe, la plupart étaient sur pieds droits cannelés, ornées de perles, feuilles d'eau, etc; la ceinture en était

cannelée ou ornementée de feuilles d'eau, de rubans ou de piastres. D'un pied à l'autre. couraient sur la ceinture, des guirlandes de fleurs, des nœuds de ruban, des chûtes reliées ou attachées à un cartouche ou à un médaillon placé au milieu. Les entrejambes reliés au milieu supportaient un vase, une corbeille de fleurs ou un petit trophée de carquois, de flèches, de flambeaux attachés par des guirlandes de fleurs ou des rubans. Les plans de ces consoles étaient plus variés que ceux de l'époque précédente. Suivant l'emplacement elles étaient carrées ou à coins arrondis ou cintrés même sur la façade.

On a fait de ces consoles en bois doré, en bois peint ou laqué, de toutes couleurs, en chêne, en noyer et même quelques-unes en acajou, en amarante, avec ou sans application de motifs en bronze doré.

Certes les consoles Louis XVI ont obtenu et obtiennent encore de nos jours une grande faveur par leur finesse d'exécution, mais elles ne font pas oublier leurs aînées malgré le talent des Salambier, Delafosse, Lalonde, Cauvert, Gouttière, de Wailly et autres.

Sous le Directoire, les consoles furent remplacées par de ces meubles appelés aussi entre-deux qui, composés de plusieurs tablettes superposées et fixées à des pieds tournés montants servaient assez souvent de jardinières. Les pieds minces, les croisillons qui quelquefois servaient de galerie à ces sortes d'étagères, donnaient à ces meubles un aspect plus ou moins grec ou pompeïen.

Sous l'Empire, avec les éléments du style romain si sévère, les consoles reprirent encore un peu de vogue, mais ce n'était plus cet aspect si chatoyant qui les faisait remarquer sous Louis XV et Louis XVI. Certaines consoles avaient les pieds simplement découpés sur profil et plaqués en acajou ; quelquefois dans des hôtels luxueux, ces pieds étaient sculptés avec feuilles d'acanthe, têtes de lion, de griffon ou d'aigle et supportaient un tiroir corps du meuble, couvert lui-même par un marbre en général fort ordinaire.

Quelques consoles étaient supportées sur des pieds tournés en colonne unie; enfin d'autres étaient ornementées de bronzes dorés avec soin, mais mauvais presque toujours de dessins ou d'exécution. Indépendamment des consoles en acajou on en fabriquait aussi en bois peint, mais on en fit fort peu en bois doré

La Restauration n'amena que fort peu de changements à ces formes de l'Empire ; la seule perfection ajoutée à ses meubles, si c'en est une, fut l'emploi ou application de glace étamée au fond de ces meubles, et un peu plus de variété dans les bois employés à leur construction. Indépendamment de l'acajou, on vit du palissandre, de l'orme, de l'érable avec ou sans filets incrustés, devenir l'idéal de ces meubles autrefois si élégants. Ce n'est que vers 1840 que l'on sortit enfin de ces derniers genres pour reprendre l'emploi des consoles mouvementées et contournées, d'abord assez mauvaises de formes, puis perfectionnées jusqu'à l'époque où la passions des anciens meubles les fit reproduire suivant les styles adoptés pour la décoration de nos appartements.

Les consoles sont aussi bien faites comme exécution que celles du siècle derniers, mais pour elles comme pour les siéges et les autres meubles, on se demande

si nos ébénistes n'ayant pas un modèle type auraient la même énergie et la même habileté de conception que nos anciens artisans. Il ne suffit plus de bien copier, il faut créer, et on ne saurait trop le répéter, les artistes créateurs sont rares, sinon impossibles à trouver dans un siècle qui subit autant de variations dans ses modes que de changements de gouvernements.

ÉTAGÈRE DE SALON

On appelle Étagère de salon ce meuble à tablettes superposées par des pieds montants, dont celle du dessus maintenait généralement un ou deux tiroirs. On en plaçait déjà sous le Directoire devant des trumeaux ou devant quelques entre-deux de croisée; elles étaient souvent disposées avec un dessus ou corps de tiroirs se changeant en jardinière avec cuvette en zinc pour recevoir les pots de fleurs qui la garnissait.

L'Empire qui avait adopté plus spécialement les consoles en volutes, a laissé fort peu de traces de ces meubles qui ne furent produits en grande quantité que sous le règne de Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe, jusqu'à l'époque ou le luxe déployé dans l'ameublement vint les reléguer dans le petit salon, puis enfin, dans les pièces secondaires. C'est tout au plus si ces petits meubles si coquettement parés de petits objets par les dames de ces époques déjà éloignées seraient acceptés par leurs petites filles pour leur chambre à coucher, dans lesquelles on place maintenant une armoire à glace ou tout autre meuble de luxe.

L'Étagère qui était en accajou ou en pallissandre avec sa galerie découpée, ses pieds tournés, a fait son temps; il est juste d'ajouter qu'elle avait un inconvénient: elle obligeait à un entretien presque journalier, à essuyer, en un mot, tous ces petits riens qu'elle supportait.

On a bien fait quelques étagères en marqueterie, en bois doré, mais la vitrine ou le meuble d'entre-deux à portes vitrées ont vivement fait renoncer à ces anciens meubles; il existe aussi une quantité de petites étagères qui s'attachent à la muraille et qui sont composées de trois ou quatre tablettes fixées les unes au-dessus des autres par de petites colonnes tournées montantes; on les rencontre dans les modestes chambres de garcon; on en remarque aussi sur quelques vieilles miniatures des siècles écoulés.

ÉCRAN

L'Écran est un meuble ou plutôt un châssis tendu d'étoffe, monté sur des patins que l'on place devant les cheminées pour se garantir de l'ardeur du feu, Les Écrans sont souvent tendus d'une tapisserie ou d'un satin brodé, ouvrage de la dame de la maison. Le cadre du châssis, lorsque le bois est apparent, se fait généralement assorti à l'ameublement.

Le plus ancien Écran dont il soit fait mention dans les anciens documents est celui inventorié dans l'inventaire du château de Chenonceaux, publié par le prince de Galitzin.

« Inventaire des meubles estant à Chenonceaux, le 16 janvier 1603 (Louise de Lorraine, veuve de Henri III).

« Un escran de taffetaz de pareille coulleur, (cramoisy), frangé de petites franges d'or et d'argent. »

L'inventaire des meubles du cardinal Mazarin, publié par Monseigneur le du-d'Aumale en contient plusieurs.

« Page 179: Un escran à deux faces de velours en broderie, pareil au lict, ce dessus ayant un fourreau de serge rouge avec son pied en triangle à trois dauphins dorez » ayant entre lesdicts dauphins un escusson des armes de France et de Navarre, » *(C'est ce que l'on appellerait aujourd'hui l'Ecran-bannière).*

« Page 184: Un escran à deux faces, garny de dentelle et de molet d'or et d'argent tout autour, posé sur un pied de bois peint de vert, avec ornements de dorure.

On trouve une quantité innombrable d'écrans dans les inventaires du Garde-Meuble des xviie et xviiie siècles, tous tendus d'étoffe plus ou moins riche, suivant leur destination.

Les calorifères, les petites cheminées de nos jours en ont diminué l'utilité, ce n'est plus aujourd'hui qu'une fantaisie ou le désir d'installer un ouvrge de dame qui font que l'emploi n'en est pas entièrement disparu.

Les écrans des époques de Louis XIV à Louis XVI étaient composés d'un châssis qui s'élevait ou s'abaissait dans une coulisse réservée dans l'encadrement du châssis même et qui était maintenu par un contre-poids ou un ressort.

On employait beaucoup d'écrans sous l'Empire et sous la Restauration; on y ajoutait même quelquefois, maintenue par des charnières, une tablette s'abattant, qui servait à y placer un livre ou un ouvrage en cours d'exécution. On fait quelquefois de nos jours des écrans dont le panneau ou châssis d'étoffe est remplacé par une glace unie ou gravée qui par sa transparence laisse la vue de la flamme du foyer.

Écran à rouleau ou Écran store. — On appelle ecran a rouleau, une espèce de

petit store qui s'enroule ou se déroule dans un rouleau en bois ; le petit store est généralement en taffetas moiré de couleur assortie à l'ameublement et frangé dans le bas. Ce petit ustensile ne date que de la Restauration et s'emploie fort peu de nos jours.

Écran à main. — Un écran à main est cette sorte de petit éventail à manche tendu en papier ou soie chinoise, ou en taffetas sur lequel on a peint un petit sujet et qui n'est désigné dans cet article que parce que, placé sur la cheminée, il fait partie des petits ustensiles d'ameublement.

Écran bannière. — Cet écran destiné à rendre les mêmes services que l'écran placé devant le foyer, prend son nom de sa forme bannière, étoffe ou tapisserie attachée à un bâton transversal assujetti lui-même à un petit mât monté sur trois ou quatre patins par une ganse terminées par de petits glands.

La principale qualité de tous ces genres d'écrans est la légèreté réelle et apparente.

Écran pare-étincelle. — C'est une sorte de store ou toile métalique que l'on place dans l'âtre d'une cheminée qui descend et préserve ainsi des étincelles du feu qui pétille ; c'est un préservatif non-seulement utile pour les enfants, mais pour les dames dont les robes légères peuvent si facilement s'enflammer.

GAINE, FUT, COLONNE, SOCLE

Une gaîne est une espèce de socle ou support de peu de largeur et d'une hauteur qui varie généralement de 1 mètre à 1 mètre 40 ; plus étroit du bas que du haut et qui sert à placer un buste ou une statuette. Lorsque le buste fait corps avec la gaîne le tout prend le nom de terme.

Un fût est une colonne ronde ou carrée coupée à une certaine hauteur et qui remplit le même but que la gaîne.

Une colonne n'a de différence avec le fût que parce qu'indépendamment de son socle elle possède aussi son chapiteau.

Enfin un socle est ce bloc rond ou carré qui, posé sur un meuble ou sur une cheminée sert à supporter un buste, une statuette, un bronze, une pendule, etc.

Les inventaires ne parlent pas de ces sortes de supports. On les considéraient très-probablement comme faisant corps avec l'objet qu'ils supportaient. Mais cependant, si nous avons à en parler, c'est que plus d'un de ces objets a été fait en bois apparent ou couvert de velours ou de drap concurremment avec le marbre. On a fait beaucoup de gaînes en bois ; il s'en trouve quelques-unes dans les an-

ciens dessins ou sur les anciennes gravures ; on en voit même en marqueterie de boule ou de bois divers.

Les gaînes de la Renaissance et de l'époque de Louis XIII, étaient le plus communément en noyer ou poirier noirci ; celles du règne de Louis XIV en marqueterie de cuivre et d'étain avec bronzes dorés ; celles de Louis XV et Louis XVI en bois doré ou peint et ornements dorés, ou en marqueterie de bois plaqué comme certains autres meubles de cette époque.

De même que pour tout autre meuble le dessin de son ornementation, sa proportion, sa coupe, en font sa valeur ; le tapissier doit savoir les placer non-seulement en les casant, en les fixant solidement (aptitude difficile à obtenir des ouvriers de nos jours), mais encore savoir choisir la place où elles doivent être posées. Une gaine sera rarement bien placée devant une croisée ; on les place ordinairement au milieu d'un panneau ou d'un trumeau. On place quelquefois de ces gaînes dans des angles de salon et sur le dessus on place un candélabre à plusieurs lumières. On a fait depuis quelques gaînes enveloppées de velours mais ce sont de ces fantaisies qui ne répondent nullement à l'emploi auquel elles sont destinées ; les statues, les bustes, les bronzes ont besoin d'un socle qui conserve un peu plus de sévérité que ceux couverts d'étoffe. C'est sous Louis XVI que l'on a remplacé les gaînes par des fûts ou colonnes coupées, en bois d'acajou ou de noyer avec ou sans cannelure, avec ou sans ornements en bronze doré. L'époque de l'Empire qui aussi a produit de ces meubles ne nous a laissé que des colonnes lourdes par leur sculpture et par leur base, bien moins jolies que celles de l'époque précédente.

Sous l'Empire, on a fait aussi quelques socles carrés avec embase ou plinthe en bois d'acajou ou de chêne ; leur sévérité pouvait s'accorder avec celle du style de l'époque mais elle laissait froid, et le buste ou le vase Egyptien non sans mérite, placés sur ces socles, seraient bien vite relégués au grenier, l'un portant l'autre par les dames d'aujourd'hui.

La Restauration a peu produit de ces sortes de meubles ; ce n'est qu'à partir de 1840 que l'emploi de gaînes a repris un peu d'ensemble et s'est trouvé adapté aux décorations des galeries ou des salles de fêtes de quelques grands hôtels.

De tous temps on a fait des petits socles en bois noirci, en ébène, en marbre, en bronze, en velours, pour recevoir une statuette, une pendule, un globe ou cylindre en verre pour la couvrir ; la description de toutes ces sortes de socle est inutile à traiter si ce n'est celle des socles en velours ; quoique abandonnés aujourd'hui, grâce à une meilleure entente des marbres du dessus des meubles ou des dessus de bois. Il ne se trouve pas moins des cas où l'on est obligé d'employer de ces socles, les uns simples, les autres contournés à effets de moulures ou de profils sont quelquefois très-difficiles à exécuter, et, le gaînier qui colle les intérieurs des petits coffrets a souvent été appelé à remplacer pour ce travail l'ouvrier tapissier. Pour bien faire un socle, il faut deux qualités : la première, que le tapissier sache juger avec goût la proportion et la forme du socle à exécuter, la seconde, le soin que l'ouvrier doit apporter à son exécution soit en le clouant, soit en le collant. La couleur du velours ou de l'étoffe est généralement assortie à l'ameu-

blement, cependant elle peut être différente, mais encore faut-il l'assortir ou l'adapter à l'objet qui doit être placé sur le socle. Une pendule en bronze doré mat serait très-mal sur un socle en velours jaune ; c'est au tapissier à savoir discerner quelle couleur doit être adoptée pour faire valoir la pendule en ne choquant pas la vue dans le salon tendu de rideaux jaunes qui la contient. On fait quelquefois de grands socles pour porter une statue grandeur naturelle et ces socles sont enveloppés d'étoffe plus ou moins riche ; le tapissier ne doit pas pousser l'amour de son métier au point de faire bénéfice de ces écarts de décoration qui ne sont acceptables que pour des salles de fêtes ou d'exposition provisoire.

TORCHÈRE

Quoique les torchères rentrent plutôt dans la catégorie des bronzes ou de l'éclairage, il est cependant utile d'en parler puisque quelques-unes ont été exécutées en bois pour recevoir des candélabres. Voici ce que dit le *Dictionnaire de Furetière*, au sujet de cette sorte de meuble :

« Torchière, s. f. (l'Académie dit torchère) espèce de guéridon fort élevé sur lequel on met un flambeau, une girandole, des bougies, dans les salles des palais des grandes maisons. On appelle cette espèce de guéridon torchière, parce qu'on y met des gros flambeaux de cire aussi gros que des torches. »

On a beaucoup parlé dans les romans (et même représenté dans les pièces de théâtre) des valets ou des hommes d'armes placés derrière les convives dans les salles de festin, qui portaient des torches ou des candélabres ; ce genre de décoration et d'éclairage peut être aussi vraisemblable que la légende du bon roi Dagobert, mais si l'on veut bien se rappeler les longues heures passées à table, la façon avec laquelle se coulaient les chandelles de suif ou de cire, la quantité de serviteurs et même de seigneurs placés debout derrière les convives on remarquera facilement que cette sorte d'éclairage devait perdre énormément de son charme et de son utilité. Il faut laisser de côté ces rêves dignes des Mille et une Nuits et revenir aux réalités de l'ameublement.

De Laborde, dans son *Glossaire*, dit que la torchère se nommait autrefois un torsier ; il cite celui de l'inventaire du duc d'Anjou en date de 1365.

« Un très-grant torsier d'argent porté de trois pates dorées, et sont les bors du pié dorez à plusieurs souages et obesvoies à jour et est à huit costés pointus. Et y a un hault piller garny de souages dorez et au milieu a un gros pommel à six émaux de noz armes. Et le dict torsier est ront comme une tour, garny de plusieurs souages doréz, crénelez devers le hault et la couverture est comme de tieule, et y a quatre fenestres flamenges (flamandes) Et sur le bout d'en hault a une

échausguette où il a une gaîte (sentinelle) qui tient une trompe à la bouche. Et paise L T marcs IIII onces.

Dans le roman de La Rose on lit aussi :

« 1300. « Il venist lors en repostaille ou par nuit devant les cortils (coutil) « sans chandelle et sans tortils (chandeliers.) »

De Laborde cite aussi de Froissart, 1380. « Et adonc allumèrent grand foison de falots et de tortils pourtant qu'il fesait moult brun. »

Voici donc l'origine de ces torchères appelées primitivement tortils, puis torsiers; leur étude en serait trop longue et trop en dehors du travail tracé concernant les meubles et non les bronzes ou les œuvres de métal.

Les premières torchères si l'on consulte les vieilles gravures (car les inventaires de 1500 à 1700 en font trop rarement mention) paraissent venir d'Italie par leur forme d'abord et par leur usage ensuite qui devait en être répandu dans les églises. A part quelques-unes de façon tournée ou représentant une colonne torse, ou enfin un personnage tenant un candélabre, les torchères prirent rapidement sous Henri IV et Louis XIII la forme de gaîne ou de trépieds en chêne ou en noyer. Sous Louis XIV, quoique leur emploi paraît avoir considérablement diminué par suite de l'emploi des lustres ou des candélabres à plusieurs bougies, on en retrouve encore généralement placés dans les angles toujours difficiles à éclairer. Les torchères sont dorées et finissent par n'être plus employées que dans les salons ou dans les salles de bal ou de fêtes. Les gravures des plaisirs de l'Ile enchantée en reproduisent plusieurs.

Sous Louis XV, sous Louis XVI on retrouve encore quelques torchères adaptées aux styles de ces époques. L'Empire a employé aussi quelques torchères en bois, mais seulement pour les grandes cérémonies, celles en bronze leur ayant été substituées. Depuis, sous la Restauration comme sous Louis-Philippe, leur usage s'est complètement trouvé abandonné et à part quelques-unes en bronze, on en a plus employé.

De nos jours, on fait quelques torchères pour les grands salons ou pour certaines salles de fêtes, mais c'est plutôt la passion d'imitation des usages anciens qui fait les reproduire qu'un besoin réel.

Indépendamment de ce système d'éclairage adopté pour les grandes salles des anciens châteaux, il existait une autre sorte de luminaire que l'on appelait Bras.

Bras. — « On appelle Bras, dit encore le *Dictionnaire de Furetière,* les chandeliers qu'on applique contre les murailles et qui ont la figure d'un bras. »

En effet, on voit sur de vieilles gravures de ces bras qui portent une énorme bougie haute et grosse comme un cierge, ayant tantôt la forme d'un bras humain, tantôt celle d'une branche sortant d'une applique. Les flamands, qui avaient des lustres en bois sculpté, avaient aussi des bras sur appliques, quelquefois garnis d'un gland en passementerie ; il en existe encore soit de cette origine, soit des époques de Louis XIII, de Louis XIV et même quelques-uns de l'époque de Louis XVI.

Ceux qui se font aujourd'hui sont en bronze à plusieurs branches et sortent

comme certaines torchères de la limite tracée par cette étude qui n'a eu pour sujet que ces bras en bois sculpté à une seule lumière.

BILLARD

Le Billard était une table de bois recouverte d'étoffe et montée sur plusieurs pieds, garnie de blouses, entourée de bords ou bandes et sur laquelle on poussait des billes avec des bâtons ou queues faits exprès. Telle est à peu près la définition donnée par le *Dictionnaire de Furetière*. On dressait aussi des billards dans les jardins, mais il est probable que ces derniers étaient ces jeux de bagues que l'on enfilait sur un bâton.

On a perfectionné les billards en remplaçant la table de bois par des tables de pierre, puis d'ardoise ; par des blouses plus ou moins dissimulées, par des bandes plus ou moins élastiques, l'ensemble est toujours resté à peu près le même.

Les premiers billards étaient non-seulement très-vastes, mais encore très-élevés ; aujourd'hui ils sont plus bas et plus petits.

Le cardinal Mazarin possédait un billard :

Un billart couvert de drap du seau vert avec le bord garny de mesme drap cloué sur un gallon de soye de gros clous dorez garny d'une passe de fer et de ses sonnettes, cinq billes et six billarts (les queues s'appelaient billarts.)

Deux bancs en façon de demi-cercle couverts de serge rouge, l'un rompu par le pied.

Les inventaires de Versailles et des châteaux royaux sous Louis XIV, quoique l'on dise qu'il était très amateur de ce jeu, ne désignent que fort peu de billarts ou billards.

Inv. 1708—O'3345. Archiv.

Un billard couvert de drap vert long de onze pieds quatre pouces sur six pieds de large avec sa passe, son but garny de trois grelots d'argent et de dix chandeliers de fer brisés, avec bobeches et bassins de cuivre, la housse de cuir doublée de serge verte.

Les billards sont devenus depuis quelques années de véritables meubles ou instruments de précision, très répandus dans les estaminets, dans les cabarets de village aussi bien que dans certains appartements, ils sont faits en toutes conditions de prix ou de qualités.

PIANO

Le *Dictionnaire de Furetière* ne parle pas de piano, il donne seulement la définition de : « ..... Clavecin, d'autres écrivent clavessin, instrument de musique « dont on joue en touchant un clavier..... Dans les tons transposés les cadences « qui se font sur les feintes ne sont pas toujours bien justes, particulièrement « sur le clavessin Rousseau. »

Littré dans son dictionnaire, dit au sujet du piano forte : « ..... Déjà en 1716, « un facteur nommé Marius avait substitué les petits marteaux aux languettes « pour frapper les cordes ; deux ans après Cristoforo, Florentin, perfectionna « cette invention et fit le premier piano qui a servi de modèle à ceux qu'on a fait « depuis. »

La première forme des pianos ou clavecins fut cette forme dite à queue que l'on voit de nos jours et qui est préférée par les musiciens. Primitivement de petite dimension, ils ont acquis depuis une longueur et une largeur si importante, qu'ils sont devenus un meuble embarrassant dans les salons où ils sont placés. La forme prêtant peu à l'ensemble d'un ameublement on a cherché, dès l'époque de Louis XVI à la modifier et elle fut remplacée par celle dite piano carré ; cette sorte de piano encore trop importante pour les petits appartements fut encore changée vers 1830 pour être remplacée par celle des pianos droits dont la table d'harmonie est perpendiculaire au lieu d'être horizontale.

Les pianos droits sont les plus faciles à disposer dans un appartement, toutefois ils sont placés de préférence dans le petit salon.

Les pianos à queue sont placés en France près d'un mur ; en Russie, en Allemagne ils le sont dans un angle la pointe ou queue tournée vers le centre ; il est juste d'ajouter que les salons de ces pays étrangers sont beaucoup plus vastes que les nôtres.

Les premiers clavecins étaient en bois laqué, même doré, couverts d'attributs délicatement peints et ornementés de fines sculptures. Ces bois légers et laqués étaient-ils préférables aux bois sourds de palissandre et d'acajou, c'est ce que les facteurs de pianos doivent savoir ; quant à l'effet décoratif, le plus simple des clavecins du siècle précédent, était certainement préférable aux pianos à queue de notre époque.

PUPITRES-LUTRINS

Les pupitres sont des meubles que l'on peut classer facilement à la suite des bibliothèques en ce sens que les premiers pupitres servaient souvent à la lecture de manuscrits ou de lutrins pour les chantres dans nos vieilles églises.

Il se fait une quantité de sortes de pupitres; les uns sont de simples accessoires adaptés à des meubles ou à des siéges, les autres sont meubles eux-mêmes par leurs proportions ou leurs destinations.

Ces diverses variétés de pupitres existaient déjà dans les temps anciens et sans tenir aucun compte du pupitre du musicien, celui qui a parcouru ou étudié les différents exemples de nos meubles, a pu se convaincre de leur diversité de formes et d'emploi aussi nombreuse que celle de nos jours.

Les anciens inventaires ne parlent pas de pupitres, mais les anciens dessins, les vieilles gravures en représentent quelques-uns. Certains sont adaptés à un bras du fauteuil ou de la stalle et tournant sur une tige de fer servaient à placer les manuscrits ou les parchemins sur lesquels les clercs ou les scribes écrivaient ou exécutaient ces merveilleuses miniatures devenues trop rares aujourd'hui; d'autres qui sont meubles avaient cette forme que l'on retrouve de nos jours; ils étaient moins profonds et servaient généralement à écrire debout. C'est le lutrin qui a donné la forme de nos pupitres à musique qui montent et descendent par une crémaillère à la volonté du lecteur. Il en est de même pour ces pupitres d'enfant ou d'écolier que l'on place sur une table; il s'en est fait de tous temps car l'on en remarque sur les vieilles gravures ou miniatures, représentant des intérieurs de colléges.

(Miniature du 5ᵉ volume M. et Renaissance. xvᵉ siècle, Imprimerie.)

Le dessin représenté est tiré d'une miniature des *Chroniques du Hainaut*, Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles.

Il s'est fait de splendides lutrins qui sont une des sortes de pupitres, mais ils font partie de l'ameublement religieux et sont par conséquent hors du présent travail de recherches.

PORTE BATTANTE, TAMBOUR

Les portes battantes sont généralement des portes faites d'un châssis de bois de sapin ou de chêne garnies d'étoupe, plus facile à amoindrir le bruit que le crin, et recouvertes de drap de serge ou d'autre étoffe riche ou simple.

Les anciennes portes battantes étaient presque toujours couvertes de drap vert avec double encadrement de crête et de clous dorés ; ainsi dans un inventaire du Garde-Meuble, six derniers mois de l'année 1750 (Archives O'3492) on lit :

« Une porte battante à deux vanteaux, couverte des deux côtés de drap vert et clouée de clous dorés, de neuf pieds, quatre pouces de haut et quatre pieds huit pouces de large pour servir à la porte de la salle à manger de madame la marquise de Pompadour. »

Plus loin, dans un inventaire de 1770, on trouve une porte battante en même étoffe clouée de clous dorés avec galon d'or faux, destinée à Madame la comtesse du Barry.

Plus loin encore, dans l'inventaire même date, pour la salle de spectacle de Versailles :

« Vingt-sept portes dans les corridors, à deux vanteaux garnis de drap vert, clouées de clous dorés avec galon d'or faux, les panneaux d'en bas sont en bois apparent. »

On a dû faire certainement, comme de nos jours, de ces portes recouvertes de velours frappé ou uni.

Tambour. — Lorsque deux portes battantes, montées sur un chambranle en même étoffe qui les encadrent, sont avancées par des côtés ou retours qui forment un avant-corps, on appelle cet ensemble un tambour.

Les portes battantes sont généralement ferrées par des ferrures portant sur un pivot qui les obligent à retomber et se fermer sans aucune pression. On fait aujourd'hui quelques portes à panneaux capitonnés ou contenant une glace sans tain pour donner du jour ou permettre de voir la personne qui s'introduit soit dans le cabinet, soit dans le magasin, car ce système de portes s'étant généralisé on en emploie aujourd'hui dans les maisons de banque ou de commerce tout aussi facilement que dans les appartements.

Sourdine. — On appelle sourdine les battants de fenêtre ou même les persiennes qui sont garnies d'étoupe et couvertes d'un treillis que l'on peint en gris de la couleur des persiennes pour mieux les dissimuler. Cette garniture assourdit le bruit du dehors : delà le nom qui lui a été donné. Il ne se trouve que très-peu de sourdines dans les détails des anciens inventaires. La moleskine qui sert quelquefois à les couvrir est une mauvaise étoffe qui se détériore à l'action du soleil ou de la pluie ; le treillis peint lui est préférable. Chez la marquise de Pompadour 1762, à Saint-Hubert :

« Deux autres paillassons de toile écrue remplis de laine, de neuf pieds sur six pieds, pour boucher les croisées. »

Bourrelet. — **Bourlet.** — On trouve dans l'inventaire de la salle de spectacle de Versailles en 1770, des bourrelets d'appui en velours ; ce nom de bourrelet vient de la façon de garniture qui porte ce nom (garniture à bourrelet). Ces bourrelets d'appui n'étaient autres que cette longue manchette ou rampe d'appui qui court devant les loges ou les galeries.

A l'intérieur de ces galeries et pour éviter de se cogner les genoux, on a fait

quelques coussins couverts en étoffe ayant la forme d'un petit matelas. Ces coussins se nommaient matelas ou genouillères.

Le nom de bourrelet est aujourd'hui particulièrement adopté pour ces petites bandes de toile qui contiennent un peu d'étoupe et que l'on cloue le long des feuillures des battants de portes ou de croisées. Il s'en fait en percaline ou en toile; il esi presque inutile de faire observer que les premiers sont moins solides et résistent moins aux courants d'air et d'humidité que les seconds en toile. Les bourrelets se font de toutes grosseurs et sont cousus mécaniquement ; autrefois c'était le travail de la vieille ouvrière de l'atelier pour laquelle on trouvait ainsi l'occasion de lui faire encore gagner quelques modiques journées. Depuis l'habitude de peindre les lambris en bois naturel, en tons de fantaisie on fait aussi des bourrelets de nuances assez nombreuses pour permettre d'assortir la couleur à la peinture de la pièce dans laquelle ils doivent être posés. Envoyer un apprenti poser du bourrelet à la porte cochère de l'hôtel de Monsieur X... est une vieille farce d'atelier.

On fabrique aussi des bourrelets en ouate encollée que l'on colle dans l'intérieur des feuillures ; ces derniers n'ont aucune durée.

PARAVENT

Un Paravent est un meuble formé de plusieurs châssis généralement de même hauteur et de même largeur, tendus de papier ou d'étoffe et qui, joints par des charnières le plus souvent en même étoffe se développent et se replient les uns sur les autres pour les transporter d'une place à une autre.

Les premiers Paravents paraissent provenir de la Chine et du Japon; il s'en fait en laque ou en bambou. Quelques anciennes gravures représentent des Paravents mais ces gravures, comme les inventaires qui en font mention ne datent que de la fin du xviie siècle. L'inventaire du cardinal Mazarin n'en mentionne qu'un, tandis que les inventaires du garde-meuble des époques de Louis XIV, Louis XV et surtout Louis XVI en produisent une quantité si innombrable que l'on se demande comment il se fait qu'il en existait autant et pour quel usage?

Ces Paravents devaient naturellement servir pour se garantir des courants d'air, mais probablement aussi du soleil, car il n'y avait pas ou peu de persiennes et de stores. On s'en servait aussi pour entourer une table à jeu ou à manger et former ces petits aparté que l'on aime à faire dans ces grands et immenses salons de châteaux, qui servaient aussi bien dans l'intimité soit pour manger (puisqu'il n'y avait pas de salle à manger proprement dite), soit pour jouer aux cartes, etc. On disait et l'on dit: on jouait la comédie devant un Paravent; mais on ne trouve pas

dans les récits des fêtes ou des mœurs de ces époques l'emploi plus particulier de ces meubles.

« Inventaire du garde-meuble du château de Versailles (en 1690, page 342, O' 3,336, archives).

« N° 6. Un Paravent de six feuilles sur six pieds sept pouces de haut, de bois de *lac* noir du Japon, représentant des *païsages* fleurs, arbres et oiseaux d'or et de couleur dans des cadres de papier doré; la bordure de l'étoffe de soie des Indes, couleur abricot et blanc, le Paravent doublé de papier noir à fleurs et ronds de grisaille. »

Autre inventaire vol. O' 3,331.

« 137. Douze feuilles de *paravans* de drap rouge gallonné d'or et d'argent.

138. Huit feuilles d'autres *paravans* de la Chine dorées d'un costé avec animaux et verdures chinoises, et de l'autre costé peint sur papier blanc et noir de six pieds neuf pouces de haut.

139. Vingt-neuf feuilles de *paravans* de serge rouge galonnées de soye pour servir dans l'antichambre des Tuilleries. (Deschargé dix-sept feuilles suivant le certificat du 16 octobre 1694. »

La nomenclature serait trop longue à donner et le lecteur pourra en constater la quantité dans les divers inventaires publiés à la fin de cet ouvrage.

On en fait des Paravents en velours, en tapisserie, mais il est bon de remarquer que, la légèreté nécessaire pour le service en est aussi une des qualités essentielles et qu'elle a toujours été rendue par les Chinois ou les Japonnais qui les premiers en ont donné le type. Certains Paraventss ont à panneaux et encadrements; quelques-uns sont à charnières de cuivre à développement, mais cette dernière sorte de ferrement est plus lourde et moins solide que la simple jointure en étoffe qui a de plus l'avantage d'intercepter l'air plus complétement.

DESSUS DE CHEMINÉE

Tout le monde a vu dans nos maisons de paysans, au haut de ces vastes cheminées une pante ou bandeau, souvent en toile à carreaux ou à dessin chiné et flammé, comme l'on disait autrefois; ce bandeau courant avec ses dentelures sur toute la longueur de l'entablement est l'origine de nos dessus de cheminée en velours ou autre étoffe.

Cette pante était, dans les châteaux, en tapisserie ou en étoffe brodée et quelquefois représentait au milieu le blason de la famille.

La cheminée d'une des salles du château de Fontainebleau en 1633, reproduite sur une vieille gravure, représente un ensemble de décoration : indépendamment d'une pante en étoffe fixée sous la corniche qui entourait le coffre de la cheminée,

deux rideaux relevés dont le bas se trouvait au niveau du dessus de la cheminée et laissaient voir un panneau peint représentant le triomphe de Vénus. La cheminée même en chêne ou noyer était supportée par deux cariatides et se trouvait aussi étoffée par le haut.

Sous Louis XIV et sous les règnes suivants les cheminées devenant plus basses et étant presque toujours surmontées d'une glace, l'usage de ces pantes ou décorations parut abandonné ; cependant un inventaire de 1675, garde-meuble pour le château du Val, cite dans le salon :

« Un Dessus de cheminée de la même brocatelle de Venise, contenant 4 lez et deux bandes de cours sur une aulne trois quarts de hault doublé de toile bleue. »

Ce n'est que depuis quarante années au plus que, le goût se portant par l'Ecole Romantique aux imitations anciennes alors bien naïves, l'idée vint de recouvrir et même d'envelopper les cheminées de velours ou de tapisserie. En peu de temps la mode s'en répandit tellement qu'eût-on une belle ou une laide cheminée on eût cru ne pas être meublé complétement si l'on n'avait eu un Dessus de cheminée et même des rideaux pour l'entourer ? Il est vrai que cette époque était le commencement de cette passion du bibelot, et que pour les faire ressortir un fond de velours était préférable au marbre, mais combien les architectes durent-il de fois détourner les yeux de ces exagérations d'emploi d'étoffe ! On a fait de très-jolis dessus de cheminée ; les bandes de tapisserie que l'on y adaptait donnaient la preuve du bon goût et du talent de la dame qui les avait brodées, mais lorsque ces décorations n'étaient pas adoptées par l'obligation d'agrandir ou de cacher la cheminée étaient-elles bien utiles ? et n'est-il pas toujours préférable de voir une belle cheminée en marbre ?

Aujourd'hui ce genre de décoration perd tous les jours de son importance et un simple dessus sans aucun bandeau de frange, sans aucune pante, paraît avoir la faveur générale. La plupart des cheminées étant faites en marbre blanc, la tablette de velours posée dessus n'a plus pour but que de faire valoir les bronzes ou les objets qui y sont placés. Une coupe en marbre ou en bronze, des candélabres, offriront certainement plus d'attraits sur ce velours que si ils étaient posés sur ce marbre blanc trop peu meublant pour nos nouvelles habitudes. Lorsque l'on a vu des garnitures de cheminée, des flambeaux posés sur un dessus de cheminée capitonné, on ne peut que se féliciter d'en voir l'usage diminuer et être presque abandonné aujourd'hui.

COFFRE A BOIS

Indépendamment des Coffres à bois qui servent dans les antichambres, il y a une autre sorte de Coffres à bois qui se placent près de la cheminée dans une chambre, un cabinet ou un petit salon. Ces Coffres qui ne contiennent que quelques bûches,

pour la consommation du jour et qui sont faits pour éviter de déranger le domestique, sont généralement couverts de moquette, de velours, de bandes de tapisserie et de velours, ou enfin, de tapisserie à la main.

La mesure de ces Coffres est donnée soit par la longueur des bûches, soit par l'emplacement; on y place les bûches debout lorsque la dimension du coffre ne peut les tenir en longueur ou en largeur; l'intérieur est parementé comme le dessous du couvercle, en percaline. On ne couvre pas l'intérieur entièrement: le choc des bûches en aurait trop vite troué, déchiré la percaline.

PANIERS NICHES A CHIEN

Un inventaire du garde-meuble de 1751, de Versailles, donne ainsi la description des paniers à chiens :

« Trois Paniers à chien à deux places, d'ozier garnis en dedans de toille à carreaux rouges et blancs et couverts par dessus de moquette toute rouge ; garnis chacun de deux petits matelas de laine et toille avec des souilles de toille blanche pour servir aux chiens de Monseigneur le Dauphin et de Mesdames. » On en retrouve plusieurs autres semblables dans les inventaires suivants. Aujourd'hui les Paniers sont remplacés par de petites niches en moquette ou en velours, l'intérieur est garni d'un petit matelas et les cloisons sont tendues de peaux de mouton. L'usage du Panier était plus facile pour l'entretien et la propreté, mais peut-on critiquer celui qui ne fait qu'obéir à des ordres d'amateurs ou d'originaux qui ont la passion du chien poussée à un tel degré !

DICTIONNAIRE

DU

TAPISSIER

DEUXIÈME PARTIE

FAÇONS, ÉTOFFES

FAÇONS, ÉTOFFES

FAÇONS

Ouvriers tapissiers et Ouvrières. — Les maîtres tapissiers autrefois comme dans la plupart des autres métiers, ne pouvaient exercer leur profession qu'après avoir fait leur apprentissage et même un chef-d'œuvre pour témoigner de leur capacité ; seuls les fils de maîtres pouvaient leur succéder sans obtenir l'assentiment des jurés ou syndics de la corporation, encore n'est-il pas bien sûr qu'à la fin de leur éducation professionnelle ils n'aient pas été obligés de donner preuve par le chef-d'œuvre de leur capacité comme tous autres.

La durée de l'apprentissage était de six années, puis de quatre, enfin de nos jours elle l'est souvent de trois ; sortis d'apprentissage les apprentis, avant de passer ouvriers s'appelaient valets comme dans beaucoup d'autres corporations. Le temps ne paraît pas fixé entre l'apprentissage et le droit de compagnonnage ou de maîtrise ; il paraît cependant avoir été de deux ou trois années. Les ouvriers français, appelés garçons tapissiers depuis le commencement du XVIII[e] siècle, payaient un droit d'entrée dans la corporation ; ceux des pays étrangers payaient un droit de vingt-cinq sols, prix d'une journée d'alors (XVII[e] siècle.)

Les habitudes des ouvriers n'étaient pas les mêmes que celles d'aujourd'hui. Avant 1789, les nobles qui possédaient de vastes domaines, plusieurs châteaux, un hôtel à Paris, avaient ce que l'on appelait alors maison montée. Parmi les fournisseurs, le tapissier tenait une place importante ; il était chargé de l'ameublement non seulement de l'hôtel à Paris, mais de celui des divers châteaux de province ; il était le tapissier de la famille et il n'était pas étonnant de se voir continuer des clientèles de père en fils ; depuis la Révolution de 1789 et surtout depuis une trentaine d'années, il existe bien peu de maisons à Paris qui puissent être assurées d'une clientèle de trente à quarante ans. Le mouvement des fortunes, les facilités de changement, l'engouement des frivolités, la facilité des communications soit avec les départements, soit avec l'étranger, ont produit un chiffre d'affaires incomparable avec celui de l'ancien temps et ont fait aussi perdre cet attachement du client à son fournisseur ; il s'est formé des spécialités, mais ces spécialités sont-elles aussi avantageuses pour le public qu'on veut bien le dire ? Les ouvriers qui, autrefois devaient savoir leur métier, aujourd'hui qu'ils ont aussi spécialisé leur travail, sont-ils aussi capables que les anciens ? Ce n'est qu'avec doute que l'on peut l'affirmer ; la production existe : donc, progrès, disent les économistes. Les expositions trop répétées, l'abaissement des droits qui protégeaient les transactions, la suppression des corporations qui obligeaient l'artisan à savoir, ont permis aux étrangers par leurs façons moins coûteuses et par leur facilité d'imitation de concourir avec avantage contre nos productions, disent les

tapissiers qui voient tous les jours s'éteindre ce savoir, ce goût si peu encouragé de nos jours, et qui avait élevé si haut la réputation parisienne ou française.

Les ouvriers tapissiers ont commencé à garnir les siéges en bourre, puis en crin, vers le milieu du XVIe siècle; leur façon est restée assez stationnaire jusqu'au milieu du siècle suivant, époque à laquelle on a abandonné en partie la garniture plate pour la remplacer par la garniture à épaisseur.

Sous Louis XIV, les tapissiers ont ajouté à leur capacité, celle des façons, des rideaux, des lambrequins et même des draperies qui jusqu'alors avaient été assez simples.

Ces progrès, continués sous Louis XV sont arrivés à leur degré de perfection sous Louis XVI, où tout était familier aux ouvriers, tentures, rideaux, siéges à piqûre carrée, si fine et si difficile. (On trouve dans les inventaires de cette époque quelques siéges à capitons.)

Pendant le premier Empire, les ouvriers tapissiers, élèves pour la plupart des maîtres de l'époque de Louis XVI, possédaient aussi une capacité hors ligne. Les siéges piqués carrés, les applications de bordures ou de galons, les tentures, les draperies, en ont donné la preuve.

Sous la Restauration, le manque d'hommes, suite des guerres précédentes et le manque de luxe ont naturellement retardé l'essor de la nouvelle génération.

La capacité n'a reparu que vers 1840, à la suite de la reprise des affaires et du luxe, qui depuis ne s'est pas arrêté. Une Ecole professionnelle, des concours de dessin, surveillés par un Comité de patronnage (1), composé de patrons et d'ouvriers, fonctionne depuis quelques années et produit déjà des résultats très favorables. L'Exposition de 1878 permettra d'en acquérir la preuve par les siéges exposés par les apprentis de la corporation; le dessin seul, laisse encore à désirer; c'est au gouvernement à favoriser les efforts d'un comité si dévoué et si uni, soit par des encouragements, soit par une surveillance plus étendue sur le choix des ornements modèles soumis à l'étude de ces apprentis dont l'industrie décorative est particulière en son genre. Les ouvriers que nous avons vu gagner 25 sols au XVIe siècle, gagnèrent en 1800, 3 fr.; en 1820, 3 fr. 50; en 1830, 4 fr.; en 1848, 5 fr. et aujourd'hui gagnent 7 à 8 fr. par journée, sans les veillées.

Les ouvrières tapissières de même que les ouvriers, ont eu aussi leur part dans la réputation acquise aux ouvriers tapissiers; simples, modestes, travaillant toujours devant leur établi, elles ne sont pas sans mérite. Il existe des ouvrières tapissières qui pendant trente et quarante ans sont restées toujours à leur même place, devant le même établi, sans espoir de pension de retraite, car elles savent mieux que les utopistes ou soi-disant protecteurs du travail des femmes que les associations, les pensions projetées, tombent toutes devant la facilité avec laquelle on trouve des concurrentes pour leur travail manuel sans même s'inquiéter des machines à coudre.

(1) Le Comité fondateur était composé de messieurs Chardon, Pelletier, Ternisien, Meunier, Verdellet, Valette, Bel et Pitou.

Les ouvrières tapissières aux XIVe, XVe et XVIe siècles faisaient de la tapisserie, de la broderie indépendamment des rideaux, des lambrequins, des dais, des courtepointes si ouvragés. C'est à partir du XVIe siècle que les brodeuses, les tapissières au métier sont devenues des spécialités.

La capacité des ouvrières était à la hauteur de celle des ouvriers du XVIIe siècle, jusqu'au commencement du XIXe siècle ; aucun tapissier ne conteste leur mérite lors qu'il retrouve quelques débris de ces tentures, de ces rideaux sur lesquels les bordures étaient toutes cousues à l'aiguille courbe. De vingt sous qu'elles gagnaient sous le premier Empire, époque jusqu'à laquelle elles faisaient un apprentissage, on les voit gagner 25 sols sous la Restauration, puis 30 sous Louis-Philippe. (Les facétieux les appelaient alors les mécaniques à 30 sols.)

Depuis, leur sort s'est amélioré et aujourd'hui elles trouvent facilement, lorsqu'elles savent travailler, 2 fr. 75 et 3 fr.

VEILLÉE

On appelle Veillée les heures supplémentaires du soir employées généralement plus aux commérages et aux lazzis qu'à un travail suivi. Il est vrai qu'un garçon tapissier qui a passé une partie de sa journée en ville à remuer des meubles et des tapis, est souvent fatigué et peu disposé à travailler sérieusement. Les veillées commençaient autrefois le 4 octobre, jour de la Saint-François, un des patrons de la corporation ; le maître offrait le gâteau de veille et quelques bouteilles qui étaient partagées entre les ouvriers et ouvrières, elles finissaient le premier samedi d'avril. Les veillées étaient de trois heures, de sept à dix heures du soir ; aujourd'hui la plupart des veillées sont de six à neuf heures ; les jeunes patrons, peut-être aussi les jeunes patronnes, désireux d'être libres plus tôt, ont-ils accepté cette nouvelle habitude avec un peu de légèreté, c'est ce que le temps leur apprendra ; les ouvriers tapissiers n'ont pas un métier si dur qu'ils ne puissent pendant trois ou quatre mois travailler jusqu'à dix heures. Ils éviteraient ainsi la mauvaise habitude de se rendre au café. Les prix des veillées sont basés par les prix des journées donnés plus haut.

POSE DES TABLEAUX

La pose des tableaux n'est point aussi simple et facile que beaucoup d'ouvriers et de patrons semblent le croire. Il y a des règles pour poser des tableaux comme il y en a pour poser des rideaux ou garnir un siége.

Tel tableau en hauteur (c'est-à-dire plus haut que large), doit être posé plus bas que tel autre tableau en travers (c'est-à-dire plus large que haut). Un tableau doit être posé juste au milieu d'un panneau, entre deux portes ; ce même tableau, s'il est situé entre une porte et un angle du salon, doit être posé quelques centimètres plus près du chambranle de la porte que de l'angle du salon ; les angles perdant de leur aspect, si ce tableau était placé rigoureusement au milieu, paraîtrait toujours plus près de l'angle de la pièce que du chambranle. On pose les tableaux soit avec deux gonds fixés au mur, correspondant à deux pitons fixés au montant du cadre, soit avec un gond fixé au mur au niveau de la baguette, crête ou bordure d'encradrement de la tenture, caché par une rosace et auquel on accroche un cablé qui, en s'écartant en triangle, a ses deux extrémités nouées aux deux pitons fixés au cadre.

Le cablé doit être assorti et se perdre sur le fond de la tenture auquel il est assorti, afin de laisser toute la valeur au tableau, soit en couleur tranchante si le ou les tableaux sont posés régulièrement dans les panneaux et si enfin les rideaux ou tentures sont agrémentés d'une couleur différente au fond de la tenture.

Les pitons se posent généralement aux deux tiers de la hauteur d'un tableau ; on obtient plus ou moins de pente en baissant ou en relevant le point où se fixent ces pitons. Lorsque l'on pose deux rangs de tableaux, ceux du dessous doivent être moins penchés que ceux du dessus ; enfin le jour où l'effet d'un tableau ne s'obtient que par ce plus ou moins de pente.

En Italie, les tableaux dans les salons ou galeries se posent généralement à plat sur le mur, cela tient surtout à l'élévation des pièces ou salons plus élevés que les nôtres.

En Flandre, en Hollande, les tableaux se posent aussi par deux gonds fixés dans la corniche ; deux pitons placés au milieu du corps de la moulure d'encadrement et à une hauteur variant suivant le degré de pente voulue, deux bouts de cablé attachés aux gonds et aux pitons se trouvent ainsi tomber perpendiculairement ; à chaque gond du haut une rosace, quelquefois un gland cachent l'attache du cablé qui vient se nouer simplement au piton correspondant fixé derrière le cadre. Cette manière de pose est la préférable, le domestique en époussetant le tableau ne peut changer son équilibre, il reste droit, tombant naturellement par la force de son propre poids.

Sur certains dessins ou gravures anciennes on voit des tableaux rivés, fixés à un très gros anneau, posés soit par des cablés, soit par des gonds ou crochets ;

c'est une fantaisie qui a le tort de détacher l'œil du tableau et par suite lui fait perdre une partie de l'intérêt qui doit s'y attacher.

Le choix des tableaux qui doivent être placés du côté droit ou du côté gauche suivant l'effet du jour, la hauteur, la pente à leur donner, la manière enfin dont ils doivent être posés, soit avec soit sans cablé, font un devoir au maître tapissier d'assister, de guider son ouvrier; et souvent même de conseiller et persuader son client qui n'est pas toujours un artiste.

Les tableaux se règlent généralement par le bas sur une même ligne, c'est ce qui est préférable ; ceux placés au-dessus peuvent descendre ou monter afin de régulariser les parties formant champs autour des tableaux.

TAPISSERIE A LA MAIN

Dès l'époque où le métier à tisser de l'étoffe fut inventé, la tapisserie à la main ou à l'aiguille, c'est-à-dire, l'emploi de fil, de laine, de soie, même de fils d'or ou d'argent passé d'une maille à une autre, et constituant ce travail, fut facilement trouvé. La coquetterie, le besoin de briller, de distinguer la propriété d'une étoffe, enfin le besoin même d'occuper leurs mains, furent pour les femmes un ardent stimulant à enrichir par leur travail manuel les étoffes tissées. Les tapisseries à la main, de date si ancienne, ont dans tous les temps été adaptées soit à la décoration de l'ameublement d'un palais, d'un château, d'une salle, d'un meuble, soit à la toilette. La tapisserie à la main qui a précédé la tapisserie au métier, était fort en faveur dans les châteaux féodaux de notre pays, où les dames châtelaines exerçaient leurs talents dans les longues soirées d'hiver, ou pendant l'absence de leur seigneur. Attribuer une date à la plus ancienne tapisserie est presque impossible. On faisait des tapisseries pour les Eglises, des dessus d'autels, des tapis pour le sanctuaire, des tableaux ou panneaux pour accrocher aux murailles qui rappelaient les blasons, les armoiries des familles, puis enfin des sujets avec figures tirés de la Vie des Saints, etc.

Les tapisseries faites pour l'ameublement civil servaient pour couvrir des dosserets ou dossiers, des tapis de bancs ou banquiers, des courtines ou rideaux, enfin des tentures, immenses panneaux destinés à couvrir les murailles froides et tristes des châteaux féodaux.

Il est à remarquer dans les récits, par les recherches faites sur ce sujet, le peu de temps employé souvent à leur exécution, peu de temps qui prouve que souvent dans ces grandes salles des châteaux féodaux, la dame du seigneur avait plus d'une compagne. On cite des tapisserie faites à l'occasion d'un mariage, d'un couronnement, d'une entrée dans une ville; ces cérémonies n'étaient pas toutes

prévues par avance et leur production, quelques années après, aurait perdu du prestige attaché à ce travail.

L'emploi des tapisseries à la main est difficile à décrire. Une tapisserie à la main est la reproduction d'un dessin qui a un style, un coloris quelconque, sans parler de la forme ou de la grandeur ; c'est au tapissier à savoir en conseiller l'emploi et à diriger la confection de l'ameublement pour lequel elle est destinée.

Les tapisseries à la main ne sont pas toutes faites sur un métier, il s'en suit que celles faites sans métier ne sont pas toujours droites et régulières ; on doit y remédier en les redressant sur un établi ; on trace des lignes droites, (au besoin avec une équerre), on appointe la tapisserie, (l'envers en dessus), puis on l'encolle légèrement, soit avec la colle de pâte, soit avec de la colle de seigle ; il faut avoir soin que cette colle ne soit pas trop claire pour ne pas traverser le canevas, de mettre dans cette colle un peu de poivre ou autre ingrédient pour préserver la tapisserie des piqûres de vers qui s'attachent facilement aux laines mal lavées.

Quelques-uns se contentent de passer derrière une tapisserie appointée un fer à repasser chaud en séparant la tapisserie du contact du fer par une mousseline ou une toile fine et humide, mais cet apprêt n'est suffisant que si la tapisserie a été bien exécutée.

Les tapissiers qui entreprennent de garder les tapis, rideaux et siéges de leurs clients pendant l'été ou leur absence, ne peuvent être responsables de leur préservation contre les vers. Les laines employées sont d'une autre fabrication que celles à tisser et sont plus susceptibles ; on voit souvent des rideaux de velours ou même de drap à bordure en tapisserie à la main, dont la bordure est mangée par les vers, tandis que l'étoffe qui fait le corps du rideau n'être pas atteinte. Aujourd'hui l'imitation des tapisseries anciennes est arrivée à un tel degré de savoir de dessin ou d'assortiment de coloris que l'on ne peut qu'admirer le talent des dames ou des fabricants qui les exécutent, — et cette admiration ne peut être amoindrie que par le souvenir de ces tapisseries entreprises il y a plusieurs siècles, alors qu'il y avait moins de documents et surtout moins de transactions commerciales d'une province à une autre. Comment les dames pouvaient-elles assortir ces quantités de laines, de soies, de perles, de fils dor ou de soie nécessaires à leur travail ?

Ces tapisseries s'emploient aujourd'hui généralement pour les fantaisies, pour un siége détaché, pour des bandes rapportées sur des rideaux, il est rare d'en voir destinées à une tenture ou à un ameublement complet.

TAPISSERIE AU MÉTIER

Il existe depuis des siècles plusieurs sortes de tapisseries au métier. Les premières servent à faire des tentures pour couvrir les murailles, pour faire des rideaux, pour couvrir des meubles, les autres pour étendre sur le sol.

La première sorte porte le nom généralisé de tapisserie; la seconde, quoique quelquefois faite de même façon porte le nom de tapis. On dit une tapisserie de chambre pour indiquer la tenture d'une chambre; on dit un tapis de Turquie tout aussi bien que d'Aubusson pour indiquer un tapis de pieds qui couvre le sol; il y a même des tapisseries et des tapis des Gobelins.

Les Perses, les Arabes, les Maures, les Siciliens sont les premiers qui aient fabriqués des tapis et des tapisseries. Les tapisseries s'appellent de haute lisse lorsqu'elles sont faites sur métier dont la chaîne est tendu perpendiculairement; elle s'appellent de basse lisse, lorsqu'au contraire cette chaîne est tendue horizontalement sur le métier. Ces deux manières de faire s'appliquent aussi bien aux tapis qu'aux tapisseries.

Non-seulement il serait trop long de s'étendre sur les divers genres de fabrication des tapis ou tapisseries relativement à ce travail qui a pour but l'étude de l'ameublement pour les tapissiers nostrés ou courtepointés, mais encore tant de renseignements ont été fournis par des connaisseurs, des auteurs spéciaux et érudits, qu'après eux tous, il n'y a plus qu'à s'incliner et se renfermer dans un travail plus modeste et plus approprié aux documents qui font l'objet de ce travail sur l'ameublement.

Jubinal, Lacordaire, de Laborde, Douet d'Arcq, Duhamel, de Monceaux, Clairambault, Castel, sont parmi bien d'autres les auteurs que chacun doit lire s'il porte intérêt à cette fabrication, à cet art, qui a donné et donne encore une réputation à notre pays.

Relativement à la question qui peut se poser au sujet de la provenance ou de l'emploi de ces tapisseries, il est utile de distinguer et leurs façons et leurs marques en ne citant en cet article que les tapisseries destinées à nos ameublements intérieurs en France.

Voici quelques notes tirées d'un travail fait en 1718 par des Jurés tapissiers, en suivant autant que possible leur ordre par degrès d'ancienneté et en y joignant aussi quelques remarques relatives aux tapissaries de Flandre et même d'Angleterre.

Plusieurs auteurs prétendent que les Sarrazinois, lors de l'envahissement de la France par les Maures, introduisirent l'art de fabriquer des tapisseries; il est à remarquer cependant que les premières fabriques fondées ou instituées pour ce

genre de travail ne se trouvaient pas sur la partie du territoire qui avait été envahie et occupée par eux. (Sauf Aubusson).

Tapisserie de Bruxelles. — C'est à Bruxelles que fut fondée la première tapisserie de haute lisse ; on y fabriquait des tapisseries à personnages ; sa réputation n'a été détruite qu'a la suite des nombreuses guerres des Flandres par l'établissement de la manufactue des Gobelins, dans laquelle on réunit tous les meilleurs artistes ou artisans de ce genre de travail.

La marque de la fabrique de Bruxelles était une espèce de cœur souvent rouge et bleue avec deux B.

Tapisserie d'Anvers. — La fabrique de tapisserie d'Anvers est presque aussi ancienne que celle de Bruxelles ; sa spécialité était les verdures ; sa marque était une espèce d'ornement confus, entrelacé, en manière de chiffres.

Tapisserie d'Oudenarde. — Les tapisseries de cette fabrique étaient du même genre que celles d'Anvers ; c'est elle qui a commencé à faire de petits personnages plus appropriés pour les tentures d'ameublement intérieur que ces grands personnages destinés pour les Eglises ou les grandes cérémonies ; ses marques de fabrique étaient l'une, une forme d'ornement avec une espèce de croix, et l'autre, une façon de cœur avec des lunettes par dessus.

Anguien et Bruges. — Ces deux villes possédaient aussi des fabriques de tapisserie ; leurs marques ne sont pas indiquées dans le Recueil des statuts des communautés des Marchands Tapissiers.

Tapisserie d'Angleterre. — Des fabriques existaient en Angleterre à la même époque que celle des Flandres ; leur travail était d'un goût exquis ; c'est dans l'une de ces fabriques que l'on a copié pour la première fois des tableaux de Raphaël et de Jules Romain. Le roi Jacques à son arrivée en France pour témoigner sa reconnaissance à Louis XIV, lui fit don de riches tapisseries dont l'une représentait les Actes des Apôtres.

Tapisseries de France. — Les statuts des tapissiers Sarazinois hauteliciers datent de 1188, sous Philippe-Auguste : il en existait donc déjà depuis de longues années. Henri IV, par un édit de janvier 1607, rétablit les manufactures de toutes sortes de tapisseries, dans la capitale et dans les villes qui s'y trouvaient propres. La direction de ces diverses fabriques fut confiée aux sieurs de Connuans et François de La Planche, installés dans la galerie du Louvre. Pierre Dupont ne vint qu'ensuite et publia en 1632 un petit volume de trente-six à trente-huit pages in-quarto intitulé : « De la Stromatourgie ou de l'excellence de la Manufacture des tapis et tapisseries dits de la Turquie. » Pierre Dupont a attribué aussi dans son livre l'introduction des tapisseries de haute et basse lisse aux Sarazinois. C'est de toutes ces fabriques existant à cette époque que sont sorties les fabriques des Gobelins, de Beauvais et d'Aubusson.

Manufacture Royale des Gobelins. — Cette manufacture fut fondée par Louis XIV en novembre 1667. La magnificence, la réputation de cette manufacture sont si connues, qu'il est inutile de les rappeler ici. Que d'artistes, que de maîtres ont participé à sa réputation !

La valeur de ces tapisseries en fait un sujet de rareté recherché par les amateurs riches ou favorisés. La plupart sont tendues dans les palais, dans les musées, dans les églises; quelques unes dans les châteaux: dernières reliques d'une splendeur passée ou souvenir d'un cadeau royal à un ancêtre, à un membre de famille. Il se fait des siéges en tapisserie des Gobelins, mais la valeur de ces tapisseries est si élevée que naturellement elle est mieux appropriée aux panneaux, lambris ou rideaux. Les marques des Gobelins sont les noms des artistes qui y ont travaillé, et très-souvent des fleurs de lys.

Tapisserie d'Amiens. — La fabrique d'Amiens était de haute lisse et sa marque une S double entortillée.

Tapisserie de Tours. — Cette ville possédait des fabriques recommandables; leurs marques ne sont pas indiquées.

Tapisserie d'Arras. — Les Jurés-Tapissiers font exactement la même observation pour cette ville; peut-être à l'époque où ils publièrent ces diverses notes et appréciations, les fabriques d'Arras avaient-elles considérablement perdu de leur réputation et de leur qualité; il est juste de rappeler qu'aujourd'hui on fait assez de cas des tapisseries d'Arras, moins pour leur qualité incontestablement, que pour leur ancienneté ou la naïveté des scènes qu'elles représentaient.

Tapisserie de Beauvais.— La manufacture de Beauvais, fondée par Louis XIV, qui eût parmi ses directeurs Oudry et d'autres artistes réputés, est celle dont le travail se rapproche le plus de celui des Gobelins. Sa marque ordinaire est un cœur rouge avec un traique blanc dans le milieu et deux B.

Tapisserie d'Aubusson. — La fabrique d'Aubusson est aussi fort ancienne; (peut-être celle-ci est-elle un des restes des établissements des Sarazinois); elle fut érigée en Manufacture Royale par Louis XIV. Les tapisseries d'Aubusson sont presque toutes faites en basse lisse.

C'est d'Aubusson que la France et l'Etranger tirent la plus grande quantité de ces tentures, rideaux ou siéges que l'on emploie pour la décoration des appartements. La fabrique d'Aubusson est arrivée aujourd'hui à un tel résultat de qualité et de conception qu'elle peut entreprendre tous les genres: verdure, fleurs, ornements, personnages mêmes, en toutes grosseurs ou finesses, selon le prix accordé à la main d'œuvre et surtout selon le prix que l'on a mis à la peinture qui doit servir de modèle, car à Aubusson, comme partout, l'envie de production à bon marché s'est développée au même point que dans d'autres fabriques ou industries.

A Aubusson, plus que partout ailleurs, on est sujet à la mode, à l'enjouement du public. Les fabricants de nos jours peuvent se rappeler que leurs fabriques n'ont pas toujours été aussi prospères, la mauvaise peinture, la mauvaise teinture, la mauvaise fabrication, amènent vite le délaissement de la part des amateurs et la mode suivant les exemples de ces derniers, on voit des villes florissantes diminuer leur production et plus tard leur population, pour n'avoir pas su continuer et perfectionner la valeur de leurs produits.

Tapisserie de Feuilletin. — La fabrique de Feuilletin est aussi très-ancienne,

comme sa voisine d'Aubusson dont elle paraît être la succursale; elle ne fabrique que de la basse lisse.

Telles sont les manufactures et fabriques de tapisserie qui ont donné tant de relief à la réputation française à l'étranger; c'est à elles de savoir en continuer les bons principes. Quant à la Manufacture des Gobelins, il est facile de se persuader que le Gouvernement fera tout son possible pour en perpétuer les bonnes traditions. Il y a quelques jours, la Ville de Paris et l'Etat même, représenté par l'Administration des Domaines, dont certainement la Manufacture des Gobelins relève aussi, intentaient un procès au Conseil de fabrique de l'église Saint-Gervais au sujet d'anciennes tapisseries appartenant à cette église, et vendues pour en consacrer la valeur à d'autres dépenses ou acquisitions. L'Etat a gagné son procès et ces vieilles tapisseries si ardemment défendues seront réintégrées dans le Trésor de l'église.

Il n'est pas possible que l'Etat, qui a pris si hautement la protection de nos valeurs artistiques ou archéologiques, laisse plus longtemps employer par l'Administration des Domaines ces vieilles tapisseries des Gobelins qui ont certainement une valeur moyenne de 10,000 francs chaque, (celle coupée et usée de Saint-Gervais avait été vendue 8,000), à tendre les vestiaires provisoires, les salles d'attente des domestiques, les galeries d'arrivée des voitures, à l'intempérie de la pluie, de la neige, du vent, du soleil et de la poussière. C'était déjà un abus que de les tendre dans les salles intérieures des Expositions, abus que les amateurs ont le regret de voir continuer et que tout intelligent Directeur devrait faire cesser.

Rentraiture. — Le Rapport des Jurés tapissiers en 1718 en dit ceci :

« Cet art, disent les anciens tapissiers, consiste à remettre presque dans leur premier état les tapisseries que les ans ou quelque accident ont en partie rompues ou décolorées ; on rapporte des fils de chaîne que l'on noue aux anciens fils non détériorés et l'on refait le tissu suivant le dessin et les nuances détériorées ou disparues.. »

On voudrait en dire autant aujourd'hui, d'autant plus que le goût des tapisseries anciennes est plus répandu que jamais; il y a fort peu de bons rentrayeurs, quant à la façon dont les marchands de tapisseries anciennes prétendent les réparer, il faut les citer à leur honte et à celle de ceux qui y croient : peinture, teinture, morceaux réappliqués dans tous les sens, tout leur est bon. Pour certains marchands, c'est toujours du Gobelin qu'ils vendent; pour d'autres ce sont toujours des Teniers, des tapisseries de Flandre. On encadre des tapisseries du XVIe siècle avec des bordures du XVIIIe ; tout se vend, et l'acheteur qui prétend s'y connaître, a toujours fait une bonne affaire au détriment du rusé vendeur!.....

Les tapisseries faites au métier n'ont pas sujet d'être encollées comme les tapisseries faites à la main ; un simple appointage, un coup de fer sur la tapisserie tendue, redressée et maintenue pendant vingt-quatre heures suffisent à cet inconvénient assez rare.

Leur nettoyage serait aussi très-simple si, avec des employés intelligents on

possédait une sorte de lavoir ou une petite rivière et un endroit pour les étendre.

Emploi des tapisseries. — Les tapisseries des premiers siècles, c'est-à-dire avant le xive siècle et qui, par conséquent, devaient se ressentir de la période Sarazinoise, paraissent avoir été employées plutôt comme des tapis jetés sur des bancs, sur des siéges ou même sur des lits plutôt que pour couvrir les murailles. Ces tapisseries devaient être à haute laine ou veloutées comme le sont encore presque tous les tapis de Perse et ceux de Turquie ; quelques chercheurs amateurs ont pu trouver des petits morceaux de ces tapisseries (des loques, on pourrait dire) clouées dans l'intérieur d'une vieille tourelle ; la certitude de leur provenance est trop difficile à affirmer ; ces fragments proviennent-ils d'une tapisserie clouée au xiiie siècle, la tourelle même, date-t-elle bien du xiiie ou du xive siècle ? c'est ce dont il faudrait avant tout être certain.

Les tapisseries du xive siècle étaient assez grossièrement faites si l'on en juge par quelques restes attribués à cette époque ; cependant, quelques-unes destinées aux Églises ou aux châteaux des Seigneurs suzerains étaient enrichies de passés d'or, d'argent ou de soie. Généralement ces tapisseries représentaient des verdures avec quelques animaux, quelquefois des personnages de toutes dimensions et sans effet perspectif, mais point de ces ensembles formant tableau ; elles étaient encadrées de bordures à fleurs et à feuillages.

On les tendait sur les murs par esprit décoratif et pour en éviter la fraîcheur ; elles n'étaient pas fixées comme de nos jours : on les clouait, ou plutôt on les appointait par le haut, en suivant une ligne horizontale fixée presque toujours par la hauteur des tapisseries, — les petites portes de l'époque n'étaient pas coupées dans la tapisserie, on se contentait d'en soulever un pan ou une partie. — Les tapisseries du xve siècle sont beaucoup plus répandues, — du moins en trouve-t-on une quantité assez considérable dans les inventaires de la Bastille et du château de Vincennes, — les descriptions ne laissent aucun doute sur leur emploi ; les unes sont des tapis de muraille, les autres des tapis de couche, des ciels, dossiers et couvertures de lit ; leur provenance est indiquée d'Arras, de Paris, de Reims, de La Marche, etc. ; on y remarque des tapisseries de « bonne renommmée ,» expression assez répétée et qui probablement était une qualification.

Enfin, en plus de ces tapisseries on trouve aussi quelquefois :

Item, une eslèze de tapisserie d'Arras sur vert perdu à or et soye contenant une aulne. *(Bastille, 1420).*

Ces eslèzes étaient certainement des parties faites en supplément pour élargir un panneau destiné à une place donnée.

Les tapisseries sont enrichies d'or, d'argent, de soie, de perles même ; les unes sont à personnages à cheval, à personnages d'hommes et femmes sur « esbatemens d'amours ; » les autres représentent des armoiries, des jeux d'échecs, des chasses, etc., etc.

L'inventaire du xvie siècle, des comptes de Louise de Savoie, est très curieux en ce qu'il donne les prix des façons de brodeurs et des fournitures, qui indiquent

plus de richesse dans l'exécution et aussi un penchant à relever souvent les tapisseries par des effets de broderie.

Les salles des châteaux ont leurs murailles couvertes de ces tapisseries, mais il est facile, en consultant l'inventaire de Gabrielle d'Estrées, de reconnaître que plus d'une tenture de son mobilier était de broderie sur toile d'or et d'argent ou sur velours ; c'est de cette époque que l'on commence à appeler tapisserie toute tenture d'étoffe dans une chambre. Les tapisseries étaient mieux ajustées sur les murailles, elles étaient tissées pour les mesures des panneaux sur lesquels elles devaient être tendues.

Au XVII[e] siècle, l'emploi des tapisseries fut encore plus répandu ; on en trouve partout : sur les gravures de Bosse, représentant des intérieurs qui paraissent ceux de bourgeois de l'époque, tout aussi bien que dans l'inventaire des meubles du cardinal Mazarin. Ce magnifique inventaire si explicite donne les provenances des tapisseries ; indépendamment des sujets de composition exécutés, on en voit d'Angleterre, de Bergame, de Portugal, de Bruxelles, de Flandre, exécutées sur les dessins de Raphaël, d'un disciple d'Albert Durer, etc. ; on y remarque des dessus de portes, des petits ou des grands panneaux ; il n'existait encore que peu de lambris et l'on ne peut se figurer une chambre de cette époque sans la voir tendue entièrement de tapisserie.

A la fin du XVII[e] siècle, les tapisseries paraissent diminuer comme emploi, mais elles augmentent énormément de qualité ; les manufactures sont ouvertes, encouragées. Le roi Louis XIV a créé les Gobelins et la confiance qu'il a temoignée à tous les artistes est récompensée par une renommée qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours et qui partage encore l'admiration de tous entre le monarque et ses protégés.

Ces magnifiques tapisseries ne pouvaient être clouées sur les murs comme dans les siècles précédents, il leur fallait des encadrements, des lambris pour les rehausser ; les architectes chargés des décorations intérieures de tous les palais de cette époque y ont contribué avec un goût et un talent qui n'ont pas encore été égalés.

Sous Louis XV, sous Louis XVI, les tapisseries sont restées stationnaires comme emploi et toujours placées par panneaux dans les lambris.

Après la Révolution, qui avait détruit tant de ces belles tapisseries et la manufacture elle-même, l'Empire a vu reparaître quelques tapisseries avec des dessins, des ornementations appropriés au style de l'époque ; l'Aubusson, le Beauvais ont repris un peu de valeur d'emploi, mais toutes laissent des regrets à celui qui a vu les splendeurs des tapisseries des époques précédentes.

La Restauration et le règne de Louis-Philippe ont encouragé et relevé un peu l'éclat des tapisseries des manufactures Royales. Ce n'est que sous le dernier Empire que le goût du public s'est porté de nouveau sur les tapisseries. Les fabriques d'Aubusson ont eu alors à produire considérablement et ont prouvé qu'en France la réputation de ce genre d'étoffe n'était pas encore perdue ; siéges, cantonnières, rideaux, panneaux, tentures en plein, tout a été fait et à tous prix.

A côté de cette passion exagérée pour la tapisserie, qui ne peut pas être employée partout aussi facilement qu'un lez d'étoffe au mètre courant, la mode a produit le désir des vieux meubles et, par suite, des vieilles tapisseries.

Ces vieilles tapisseries qui servaient, il y a vingt-cinq ans au plus, à tendre le devant des maisons les jours de Fête-Dieu, ou à étendre sur le sol, se paient aujourd'hui des prix fabuleux et viennent tendre les murs de nos appartements. Tout est bon : la plus grosse tapisserie de Felletin, sale, rapiécée, mal réparée, vient s'accoupler à une tapisserie de Flandre, sans égard pour l'époque ou le dessin de l'une ou de l'autre. On en couvre généralement les murs tant bien que mal, suivant les parties ou panneaux que l'on a pu acquérir ; l'aspect général en est toujours avantageux, mais malheureusement la façon dont elles sont posées laisse presque toujours à désirer et ne rappelle pas avec avantage les talents ou au moins la capacité des tapissiers sarazinois ou contrepointiers d'autrefois.

ETOFFES DE SOIE

Les étoffes de soie employées pour l'ameublement comprennent les tissus de soie pure et les tissus mélangés de fil, de coton et quelquefois de laine.

Les tissus de soie pure sont les damas, les lampas, les satins, les marcelines, le quinze-seize ou les taffetas.

Les plus anciennes étoffes de soie proviennent de la Perse, de la Chine et des Indes.

La première fabrique d'étoffes de soie en Europe, dit Rollin dans son histoire ancienne, fut fondée par Roger, roi de Sicile, en 1130.

Une fabrique royale de soie fut fondée sous la direction de Guillaume Briçonnet, à Tours, en septembre 1470, par ordonnance du roi Louis XI. Celle de Lyon l'était depuis 1466.

Dans ces diverses fabriques ou manufactures, on devait produire indistinctement les étoffes en soie pure ou mélangée.

Damas de soie, dit de Lyon. — Le Damas de soie de Lyon a 55 c. de largeur. La chaîne et la trame qui forment le dessin sont toutes deux en soie, il est livré à l'acheteur tel qu'il sort du métier, c'est-à-dire sans apprêt. Ce Damas qui s'emploie plus particulièrement aujourd'hui pour les siéges, s'emploie et s'employait aussi pour rideaux ou tentures. Son prix varie de 13 à 20 francs suivant sa force, son poids ou sa qualité.

Bimont, dans son ouvrage publié en 1756 l'évalue 14 à 15 livres l'aune (de 1 m. 30 c.) en 20 pouces de largeur. Dans un deuxième ouvrage publié en 1774,

cet auteur parle du Damas comme de l'étoffe de soie employée le plus généralement pour les tentures et siéges. Il a par lui-même, dit-il, un brillant que les autres étoffes n'ont pas, les couleurs en sont fines et par conséquent solides, on peut le nettoyer quand il est enfumé et le retourner quand il est gras, alors il est bon pour des meubles de campagne et assez honnète. Quant il est fort, il a deux avantages, le premier est d'être d'un meilleur user pour les siéges, le second, est que ses fleurs paraissent mieux.

Le Damas s'emploie encore de nos jours en grande quantité, mais le luxe toujours croissant des appartements entraîne à le remplacer par des lampas à plusieurs couleurs, tissés ou brochés.

Damas de Soie, 75 c. ou des Indes. — Le Damas des Indes, de même façon que le Damas de Lyon, a 75 c. de largeur. Dans cette étoffe la chaîne est cuite, c'est-à-dire qu'elle rend à peu près poids pour poids après la teinture. Ce Damas s'emploie en général pour rideaux et tentures, il en était de même en 1772 (voir Bimont). Avant de le livrer au commerce, le fabricant le soumet à une opération que l'on appelle l'apprêt; l'apprêt consiste à enduire l'envers d'une couche de gomme et à faire passer ensuite le tissu sur un cylindre chauffé à la vapeur. Cette opération donne du soutien à cette étoffe qui est fabriquée dans une réduction très-peu serrée et qui n'a pas besoin d'offrir une grande résistance puisqu'elle s'applique le plus souvent à des rideaux ou à des tentures. On fabrique du Damas des Indes en 140 et même 150 de largeur. Celui en 75 vaut de 13 à 16 francs le mètre. Celui en 140 vaut de 24 à 28 francs.

Le Damas des Indes est évalué par Bimond à 16 livres l'aune en 27 pouces de largeur (1760).

Lampas. — Le Lampas, étoffe de soie de même largeur que le damas de Lyon, est composé d'une chaîne et d'une trame de soie. Il a une seconde chaîne appelée poil ou chaîne de liage, parce qu'elle sert à lier la trame. La chaîne elle-même qui sert à faire le fond de l'étoffe est liée par une trame que l'on appelle coup de fond et qui doit toujours être en soie. C'est par un abus regrettable que certains fabricants, désirant donner plus de main ou d'apparence à cette étoffe, mettent quelquefois ce coup de fond du Lampas en coton; il y a là une économie mal entendue, qui est toujours au préjudice de l'acheteur, à moins que la chaine soit en si grande abondance que le coton ne puisse pas apparaître lorsque la nuance vient à passer; mais alors l'économie devient nulle. Il y a un avantage incontestable à mettre toujours ce coup de fond en soie.

Les Lampas subissent ordinairement l'opération de l'apprêt, excepté lorsqu'ils sont fabriqués dans une qualité exceptionnellement forte.

Les Lampas se divisent à l'infini. Ils sont ton sur ton et prennent alors le nom de damas sergé, parce que le dessin est lié par une armure sergée. Ils sont à deux, trois, plusieurs couleurs, ils sont brochés, c'est-à-dire avec des fleurs ou ornements tissés avec une navette spéciale, ou lancés c'est-à-dire avec une navette marchant dans toute la largeur de l'étoffe et produisant des effets variés à l'infini.

Les Lampas sont presque aussi anciens que les damas, on trouve encore de

ces Lampas sergés de plusieurs couleurs ou brocffés qui datent de Louis XIII, et qui ont servi de type non seulement comme dessin mais encore comme fabrication à nos frabricants d'aujourd'hui. Les Lampas plus lourds de poids de soie, plus coûteux de façon, sont naturellement plus chers que les damas.

Bimont, dans tous ses détails sur les damas de soie, ne fait pas de distinction pour les Lampas, il les appelle simplement damas à fleurs de deux, trois ou plusieurs couleurs.

Les Lampas, ayant un fond satiné, sont plus brillants que les damas de Lyon. Ils ont un envers prononcé qui ne permet pas de les retourner, leur façon empêche de les teindre, mais le brillant de leur fond de satin produit des effets plus riches que ceux produits par le damas.

Les Lampas valent selon leur espèce de fabrication, leur qualité ou quantité de couleurs de 20 à 80 francs le mètre.

Brocard. — Le Brocard n'est autre qu'un lampas fort riche dans lequel entre souvent l'emploi d'or ou d'argent joint à celui de la soie quand il n'y entre pas même les deux matières. Gabrielle d'Estrées, le cardinal de Mazarin, Louis XIV, possédaient des rideaux de Brocard d'or et d'argent.

La valeur des matières employées, les difficultés de façon donnent à cette étoffe un prix fort élevé.

Satins. — Les Satins tout soie se fabriquent généralement en 70 c. de largeur. Il s'en fait depuis 50 c. jusqu'à 1 m. 40 c.; lorsque la qualité en est inférieure ils subissent l'opération de l'apprêt.

Satins mélangés. — Les Satins tramés coton se fabriquent en général en 140 c. de largeur; lorsqu'ils sont d'une qualité suffisante, c'est-à-dire très fournis en chaîne, ils peuvent sans inconvénient s'employer pour siéges aussi bien que pour rideaux et tentures.

La richesse des effets du Satin en fait une étoffe très attrayante lorsqu'elle est présentée sur le comptoir du marchand d'étoffes, mais il ne faut pas oublier que ces effets se perdent dans les plis réguliers d'un rideau de croisée ou sur une tenture à plat, que les satins essentiellement unis de tissu nécessitent des broderies ou passementries riches ou voyantes, pour leur donner une valeur qui se perd à la première tache ou à la teinture, qu'enfin leur solidité est loin d'égaler celle des damas, des lampas et même des brocatelles.

Les Satins se sont employés sous le premier Empire, encadrés de bordures de deux, trois ou plusieurs couleurs; on cherchait à créer un nouveau style, et il ne faut pas oublier encore qu'à cette époque un Satin parsemé d'étoiles ou de rosaces était une étoffe de luxe qui répondait à la simplicité du tyle adopté. On a beaucoup employé depuis quelques années, généralement dans de mauvaises conditions, du Satin uni; son emploi qui diminue tous les jours va bientôt s'éteindre pour revenir à des étoffes plus meublantes.

Les Satins tout soie valent en 70 c. de largeur, de 15 à 25 fr. le mètre; ceux en 50 ou 55 c. valent de 8 à 15 francs.

Brocatelle. — La Brocatelle se fait en toutes qualités, généralement en 55 c.

de large ; quelquefois pour rideaux ou tentures en 1 m. 65 c. de largeur. C'est une étoffe qui a été comprise d'une façon fort intelligente, et l'on est arrivé à produire un effet très-satisfaisant avec presque peu de soie, aussi certains acheteurs pensent-ils que la Brocatelle doit être une mauvaise étoffe. C'est une grande erreur, la Brocatelle est une mauvaise étoffe lorsque l'on y met peu de soie, mais lorsque l'on veut y mettre la quantité de soie suffisante, c'est la plus belle et la meilleure des étoffes de soie pour meubles. Les damas de soie 55 c. de la plus belle qualité s'engraissent et se noircissent après un court usage, la Brocatelle en très-belle qualité est assurément d'un meilleur emploi.

Dans la Brocatelle, la chaîne est en soie, il y a une trame de soie liée par une seconde chaîne que l'on appelle Poil ou chaîne de liage ; la chaîne est liée par un coup de fond qui est en fil de lin.

La Brocatelle en 55 c. se vend de 8 à 18 francs le mètre ; en 1776 Bimont l'évalue unie à 8 livres ; à fleurs, à 9 livres l'aune en 20 pouces de largeur.

La Brocatelle en 1 m. 65 c. vaut environ trois fois le prix de celle en 55 c. On ne fabrique de Brocatelle de cette largeur que depuis une vingtaine d'années.

Comme le lampas, la Brocatelle se fabrique en ton sur ton, à deux, trois ou plusieurs couleurs, brochées ou coloriées.

Bimont dit que de son temps on employait cette étoffe pour les tapisseries de cabinet et de bibliothèques ; aujourd'hui elle s'emploie pour salons ou chambres à coucher.

Son nom quelquefois employé de Brocatelle de Tours fait supposer que cette étoffe a été fabriquée principalement en cette ville.

La Brocatelle s'appelait autrefois brocat, dénomination qu'il ne faut pas confondre avec brocard.

Reps de soie. — Le Reps de soie est une étoffe composée d'une chaîne de soie et d'une trame de coton ou de laine ; sa largeur varie de 1 m. 25, 1 m. 40 à 1 m. 65 c.

Les Reps se font généralement d'une couleur, quelquefois de deux, on les emploie pour des rideaux ou tentures de chambre ou de petit salon. La concurrence ou plutôt la passion de la part des fabricants de produire cette étoffe à bon marché l'a fait abandonner pour l'ameublement et ne lui a laissé de débouché que pour la carrosserie.

Son ton plus mat que le lampas ou la Brocatelle, ton produit par son travail côtelé, sa raideur en emploi, ses reflets éteints peuvent produire un ensemble ou plutôt un aspect satisfaisant dans les ameublements de style Louis XVI.

Le Reps, d'invention presque nouvelle, rappelle la popeline ou côteline. Les Reps en 1 m. 25 c. de largeur valent en une couleur de 18 à 25 francs. L'on en fabrique même dans les prix de 15 francs ; mais comme il est dit plus haut, ces bas prix sont aux dépens de la qualité.

Quinze-Seize-Gros de Tours. — Le nom de Quinze-Seize vient de sa largeur : quinze seizièmes d'aune. C'est une espèce de taffetas tout soie.

Les Quinze-Seize valent de 15 à 22 francs le mètre.

Le Gros de Tours se vendait suivant ses largeurs de 12 à 17 livres l'aune.

Ces deux étoffes étaient généralement employées sous le premier Emp're.

Marceline. — La Marceline est une étoffe légère en soie qui se fabriquait principalement et se fabrique encore en Italie, à Lyon, à Saint-Etienne ; elle se fait de presque toutes largeurs, et sert à doubler aujourd'hui les rideaux qui se doublaient autrefois en taffetas ou gros de Tours.

Son prix en 55 c. de largeur qui était il y a vingt ans de 2 à 3 francs, est monté aujourd'hui à 4 et même 5 francs le mètre.

Comme pour les reps sa fabrication et notamment sa teinture sont devenues mauvaises, et par suite ont obligé par précaution de doubler les rideaux de couleur en marceline blanche qui se passe moins au soleil que celle de couleur.

Foulard. — Le Foulard se fait en 75 ou 80 c. de largeur ; fabriqué en bourre de soie ou soie commune, dite soie d'Alger, il sert pour les doublures des rideaux en étoffe de soie de grande largeur. Il se vend aujourd'hui de 2 francs 50 c. à 4 francs le mètre. Son aspect moins brillant que la marceline, sa force, quand il en a, lui font quelquefois donner la préférence sur la marceline.

Les Foulards provenaient autrefois de la Chine ou des Indes.

VELOURS

Le Velours est une étoffe tissée sur des métiers, composée de deux chaînes, l'une de poil de chèvre ou en laine formant le velouté, l'autre en fil servant à lier le velouté avec la trame qui est en coton. Le Velours se fabrique généralement à Amiens; celui en poil de chèvre se fabriquait autrefois à Utrecht, de là son nom de velours d'Utrecht.

Le Velours a soixante centimètres de large, c'est une des meilleures étoffes à employer pour l'ameublement par sa solidité et la modicité de son prix.

Les Velours de belle qualité étant plus serrés de tissu sont ceux dont on voit moins le fond et par suite préférables pour les tentures à plat, à ceux de qualité inférieure. Le Velours se fait aujourd'hui de toutes les couleurs et de toutes les nuances : les plus riches de coloris sont celles de couleur franche. L'effet produit par le velouté à plat ou par les reflets est riche et sert de fond à toutes les autres étoffes qu'il fait valoir. Un trône, une grande salle de cérémonie, un théâtre sont de préférence tendus en Velours, non pas par l'avantage économique, mais parce qu'il sert toujours de fond aux personnages, aux costumes, aux toilettes, aux riches objets d'art, tableaux, dorures, qui forment l'ensemble d'une fête ou d'une cérémonie.

Le Velours est une des étoffes les plus anciennes créées pour l'ameublement

Velours frappé ou ciselé. — Beaucoup de personnes appellent le Velours frappé du Velours d'Utrecht, c'est une erreur, tous les Velours, de quelque provenance qu'ils soient, peuvent être frappés.

Le frappage se fait à la vapeur, en passant le Velours entre deux rouleaux; l'un en bois qui supporte l'encollage, l'autre en cuivre qui frappe et forme le dessin.

Velours épinglé. — Le Velours épinglé (espèce de moquette), est appelé ainsi lorsque la totalité ou partie des laines tissées ne sont pas coupées. On en fabrique fort peu, comparativement aux Velours unis.

Velours de soie. — Le Velours de soie se fabrique à Lyon principalement. Il a les mêmes avantages que le Velours de laine ou de poil de chèvre. Son prix est naturellement plus élevé ; son emploi, qui est presque aussi ancien que celui des Velours de laine ou de poil de chèvre, a suivi les modes ou plutôt les changements produits par les styles adoptés pour les ameublements ; cependant, il est à remarquer qu'à presque toutes les époques on a employé de ces Velours de soie si brillants de reflets.

Le Velours de soie est une étoffe beaucoup plus solide que l'on ne le croit généralement ; il est facile de s'en assurer par les restes de ces rideaux ou de ces siéges, débris des anciens ameublements.

Velours de Gênes, de Venise. — On appelle ainsi une étoffe de soie de 57 c. ou 75 c. de largeur, dont une partie, le fond, est satiné et l'autre partie, le dessin ou ramage est velouté ou épinglé. On en fabrique d'une ou plusieurs couleurs, son prix varie de 20 à 100 fr. le mètre. Il s'en fait même de lamé d'or ou d'argent. Il reste encore quelques specimens de ces Velours fabriqués à Gênes, à Venise ou à Lyon, qui prouvent le degré d'avancement où étaient ces fabriques il y a plusieurs siècles.

Velours de coton. — Les plus beaux Velours de coton se fabriquent en Angleterre et en France. Un beau Velours de coton fait prsque autant d'effet dans les couleurs foncées que le Velours de soie, mais les fabricants se sont laissés entrainer à un tel bon marché de production que l'on en emploie fort peu à notre époque pour l'ameublement. Les rideaux, les tentures, les tablettes couvertes de Velours de coton font très-bon effet. On en emploie pas pour les siéges qui aujourd'hui sont élastiques ou capitonnés, ce genre de garniture causant plus facilement au Velours l'inconvénient de se froisser et même de se déchirer.

Les Velours de coton qui se vendaient autrefois de six à huit francs se vendent aujourd'hui de deux à sept francs.

On garnit souvent les étoffes de rideaux, unies ou mates, comme le drap, le reps de laine ou de soie, de rubans, d'applications de Velours, c'est une diversion à l'emploi des passementeries et un accord avec les siéges qui sont en Velours.

On appelait autrefois les Velours, *veloux* et *veluau*. Dans l'ouvrage publié sur

les pièces inédites du règne de Charles VI publié par l'honorable Monsieur Douet d'Arcq,

On lit, page 392, Comptes et Inventaires :

151. — *Item,* une chayère de parement ployant garnye aux quatre bouts d'enhault de quatre testes de lyons d'argent doré, et aux bouts d'embaz de quatre pates de lyons, dont en fault une, et au long des membrures garnie de pièces de cristal rondes soubs lesquelles a fleurs de lis d'or en champ d'azur de peinture et entre deux cristaulx ouvrage d'argent fait à jour et le siége de veluiau vermeil vielz semé de menues perles.

Plus loin..... :

155. — Une selle couverte de veloux vermeil pour l'Oliflambe.

Plus loin encore :

160. — *Item,* une vieille selle de roucin couverte enbandée de veluiau vermeil et noir et harnois de meme, ouvrée de broderie et de lormerce de cuivre doré. »

Le veloux paraît être le Velours de laine ou de poil de chèvre, le veluiau le Velours de soie. Il serait trop long d'énumérer les citations de Velours. Celles ci-dessus ne présentent d'autre intérêt que leur date et la diversité de dénomination ou de leur emploi.

FRISE

Frise : toile forte et ferme moins forte que la véritable Hollande.

Frise, espèce d'étoffe de ratine grossière qui n'est pas croisée ; elle est faite de laine frisée d'un côté.

Les Italiens appellent Frisonné un drap velu des deux côtés. *(Furetière.)*

ETOFFES DE LAINE

Satin de laine. — Cette étoffe moderne est employée principalement pour les doublures de rideaux ; elle est composée d'une chaîne et d'une trame en laine ; son grain croisé lui donne une certaine solidité ; elle se tisse en écru, puis est dégraissée et teinte de la nuance demandée.

Le Lasting, n'est autre qu'un satin de laine un peu plus apprêté.

Camelot. — Le camelot était une étoffe généralement employée pendant les deux derniers siècles, son tissu non croisé comme le satin de laine était composé de laine et de poil de chèvre ; il est à remarquer que Bimont n'en parle pas dans son Manuel des Tapissiers en 1766, on en trouve cependant quelquefois l'expression dans les anciens inventaires.

Serge. — La serge est un même genre d'étoffe que le satin laine ; il en est beaucoup question dans les anciens inventaires. Le mobilier du cardinal Mazarin contenait plusieurs rideaux en serge d'Aumalle. Bimont cite un siècle après les serges d'Aumalle, des Gobelins, de Bricourt, et donne les prix suivants :

Serge d'Aumalle, 40 à 50 sols l'aune ;
» des Gobelins, 4 livres à 8 livres 10 sols ;
» de Bricourt, 30 à 40 sols.

Ces serges avaient alors 20 pouces de largeur ; il s'en fabriquait en toutes couleurs : rose, cramoisi, vert, etc., etc.

Les serges ne servent aujourd'hui que pour couvrir des portes battantes ou doubler des rideaux.

Moire, Mohair ou Mohere. — La Moire tire son nom, dit Littré, de *Mo*, dénomination de l'Asie-Mineure ou de Mohair, mot anglais, nom qui a été souvent employé au commencement du siècle. Le moiré s'obtient par le tissage et par l'apprêt. On dit moire pour désigner une étoffe de soie ou de laine. On n'emploie le mot mohair que pour désigner les moires en laine ou en poil de chèvre. Bimont estime la Moire de soie 19 livres et celle de laine 40 sols l'aune.

La Moire de laine qui s'employait assez généralement il y a trente ans pour les antichambres, les chambres ou les petits salons, est presque oubliée aujourd'hui. La Moire de soie ou soie et coton, s'emploie aussi beaucoup moins qu'à cette même époque. Ces étoffes unies, par le fait ne s'employaient que garnies d'applications de velours ou de bandes de soie souvent de couleur différente à l'étoffe pour en relever l'effet trop froid, suite de son unité de tissage.

Dans l'inventaire du Garde-Meuble, en date de 1680, on trouve le mot mohere pour désigner une étoffe à rideaux.

Damas de laine. — Le Damas de laine qui a remplacé depuis cinquante ans au moins ces étoffes précédentes est formé d'une chaîne et d'une trame en laine, le grain du fond est croisé ; le damas ne se distingue de ces dernières étoffes que par la quantité de dessins que l'on peut obtenir. Les effets brillants des fleurs ou ornements sont produits par la trame qui se détache en relief sur le tissu. Comme dans toutes les étoffes à double face, l'effet contraire se reproduit à l'envers où le fond devient relief tandis que le dessin creuse.

Il n'y a pas d'étoffe plus solide et plus facile à employer avec succès, que le Damas de laine qui, depuis vingt ans, a laissé place au reps, étoffe qui produit des plis sur le comptoir du marchand mais qui, employé en rideau, perd tout son effet.

Le Damas de laine se retourne, se nettoie, se teint comme du linge et si son emploi a été suspendu, ce n'est que par suite de la mauvaise qualité fournie par

les fabricants et par cette passion de la mode qui produit souvent du nouveau sans tenir aucun compte de la solidité. Les premiers Damas de laine ont été fabriqués en Angleterre, mais il ne faut pas oublier qu'ils n'étaient eux-mêmes qu'une reproduction perfectionnée des anciens camelots.

Les dames économes savent aujourd'hui par expérience la différence du Damas avec celui du reps.

Les Damas de laine valent de 5 à 9 francs le mètre; ils se teignent ordinairement par pièces fabriquées comme presque toutes les étoffes unies. Cependant, il ne faut pas oublier que l'on a fabriqué et que l'on fabrique encore des damas tout laine en deux couleurs, pour lesquels on emploie des laines teintes préalablement à la mise au métier.

Damas laine et coton. — On fabriquait autrefois en quantité considérable, des Damas laine et coton de deux couleurs; c'est-à-dire que la chaîne était en laine et la trame en coton. Cette étoffe a suivi le cours du Damas tout laine, la concurrence produite par le Damas tout laine à bon marché, par l'emploi du reps, a fait presque passer cette étoffe à l'état de souvenir ; tout simple et tout modeste qu'il était, le Damas laine et coton valait bien le reps de laine qui lui a été préféré.

Reps uni, laine et coton. — Le Reps est une étoffe se composant d'une chaîne de fond en coton cordonnet, plus une chaîne de liage très-fine; les fils de liage séparent ceux de la chaîne de fond de trois en trois. Ce sont ces trois fils de fond réunis qui forment la côte, laquelle est dans le sens de la longueur. La trame en laine passe seulement à la surface de l'étoffe; elle ne s'entrecroise pas dans les fils de chaîne, et elle ne prend corps avec le tissu, qu'à l'aide du fil de liage qui a cette double fonction de saisir alternativement la trame de laine à l'endroit et la trame de coton lancée à l'envers.

Reps tout laine. — Le Reps tout laine s'exécute de la même manière et ne diffère que sur ce seul point, que la trame lancée à l'envers est en laine de même qu'à l'endroit d'où il résulte une étoffe à double face et tout laine.

Popeline. — La Popeline de laine est différente du reps en ce sens que la côte est transversale au lieu d'être dans le sens de la longueur. On a fabriqué et l'on fabrique encore de ces Popelines soit en laine et coton, soit en laine.

Les Reps et les Popelines laine et coton sont des étoffes tissées avec une laine teinte préalablement ; celles tout laine, sont tissées en écru et teintes après le travail de l'ouvrier ou tisserand.

Reps gobelin. — Le Reps gobelin se compose de deux chaînes, une de coton, l'autre de laine; la trame est en coton, la côte est ronde, longitudinale et s'obtient sans fil de liage de chaîne. La trame vient saisir les fils de laine à l'envers du tissu ; il en résulte que chaque brin de laine tourne presque complètement autour de chaque brin de chaîne de coton et que chacune des côtes est couverte d'un fil de laine non interrompu.

C'est en Angleterre que ce mode de fabrication a pris naissance.

Le Reps gobelin est d'une solidité à toute épreuve, et il est à regretter que son emploi n'en ait pas été plus généralisé; ses plis en sont beaux, l'ampleur pro-

duite à l'étoffe par ces grosses côtes lui donnent un aspect riche, malgré son manque de dessin.

Il n'en est pas de même des Reps, des popelines de laine et coton ou même tout laine. Produites aujourd'hui à bon marché, ces dernières ont perdu leur seule qualité qui n'était que leur aspect velouté produit par les côtes de ces étoffes. Les Reps, comme les popelines en laine et coton, ne peuvent pas se reteindre après un usage plus ou moins long; ces mêmes étoffes tout laine se teignent ou se nettoient un peu mieux, mais toujours moins bien que les bons et anciens damas de laine.

On renonce peu à peu à ce genre de tissu, qui disparaîtra comme tant d'autres, et qui ne laissera, il faut l'espérer, qu'un fâcheux souvenir assez vivace pour éviter à la future génération de tomber dans les mêmes erreurs que la nôtre. Néanmoins, tous ces Reps savamment employés, garnis de bandes de velours ou de bordures de tapisserie, produisaient des rideaux assez jolis et qui coûtaient moins cher que s'ils avaient été exécutés en drap ou en velours uni.

Sauf le Reps gobelin, les autres Reps ou popelines, ont toujours été une mauvaise étoffe à employer pour les siéges tendus; comme toutes les étoffes unies, à l'exception du velours, les taches, les petits accidents de l'usage, sont plus apparents que sur les étoffes damassées; l'usage paraît plutôt sur les côtes mal couvertes qui caractérisaient ces étoffes.

Satin (dit Français) en laine. — Le Satin Français est un tissu en pure laine composé uniquement d'une chaîne et d'une trame de même grosseur, mais dont la chaîne entre dans la confection en quantité beaucoup plus grande que la trame. Cette dernière, tout en contribuant dans une forte mesure à donner du corps au tissu, a une seconde fonction, celle de prendre à l'envers les fils de chaîne et de les lier, à tour de rôle, tous les quatre, cinq ou six coups, selon que l'on veut le flotté plus ou moins accentué.

Imberline. — L'Imberline, qui est une ancienne étoffe, a une grande analogie avec le satin Français. On se sert pour ces deux tissus des mêmes matières; dans l'Imberline, les fils de trame qui lient chaque fil de chaîne, à l'endroit forment une diagonale.

Ces deux étoffes unies s'emploient plutôt pour doublures de portières, d'intérieurs de lit que pour étoffe même.

Reps façonné. — Les Reps façonnés, c'est-à-dire à dessins de plusieurs couleurs lancées, se composent d'une chaîne et de fils de liage en coton. Les trames sont en laine, dans le nombre, on en introduit quelquefois en soie pour obtenir des effets plus brillants ou des lumières sur le dessin adopté à fleurs ou à ornements. Il y a entre chaque côté, quelque soit le nombre des fils qui composent le tissu, deux fils de liage superposés qui enlacent à l'envers comme à l'endroit chaque brin de trame : de là, un tissu très-compact.

Ces sortes de Reps, fort en faveur il y a vingt-cinq ans, s'employaient pour les antichambres, les salles à manger, les chambres ou cabinets d'hommes. Leurs beaux plis, leur aspect sévère suivant le dessin, ont été facilement employés et

avec succès, par les tapissiers qui cherchaient pour leur décoration une étoffe large de conception. On paraît renoncer à l'emploi de ces Reps et les confondre avec les Reps unis, c'est un tort; lorsque les fabricants producteurs de bon marché ne s'en étaient pas emparés on obtenait des étoffes bien couvertes, fortes, solides, et nécessaires même pour certains genres d'ameublements. Les prix de ces étoffes ont varié suivant leur qualité et la quantité de couleurs employées; de 8 francs à 25 francs, en grande largeur. Cette largeur, primitivement de 1 mètre 50 centimètres, s'est trouvée réduite à 1 mètre 30 centimètres, sans pour cela diminuer de prix.

Reps façonné et broché. — Les Reps brochés se font exactement de la même façon que les Reps façonnés; cette façon se complique naturellement du brochage qui nécessite une quantité de cartons et de main-d'œuvre. Le nombre des couleurs brochées est presque illimité, on peut aller jusqu'au nombre de vingt sur la même figure, ce qui donne à l'étoffe une épaisseur déjà trop considérable, car, parmi ces couleurs, il y en a qui ne paraissent à l'endroit que par petites parties ou effets, tout en restant lancées à l'envers d'un point à un autre.

On a fait des Reps brochés magnifiques de coloris et de dessin, de bonne qualité en général, leur prix assez élevé plus que la concurrence produite par des mêmes étoffes à bon marché, les a fait momentanément oublier. Ces reps en grande largeur valent de 16 jusqu'à 40 francs le mètre.

Vénitienne. — La Vénitienne est une étoffe tissée dans le genre des reps façonnés, mais le fil ou le coton n'y étant pas employé, l'étoffe est plus souple que le reps.

On fabriquait et l'on employait beaucoup de Vénitiennes de 1840 à 1860. Cette étoffe, abandonnée pendant quelques années, reparait sous d'autres noms de fantaisie tels que cachemire broché, etc., etc.

La Vénitienne vaut de 15 à 40 francs le mètre.

Satin laine et soie uni. — Le Satin laine et soie est composé d'une chaîne en soie et d'une trame en laine; le mode de tissage laisse flotter les fils de chaîne beaucoup plus que dans tous les autres tissus, de là son brillant et son peu de solidité; la chaîne de soie reste toute à l'endroit, la trame en laine toute à l'envers; la matière est teinte avant d'être façonnée.

Comme dans toutes les étoffes unies, il est difficile de reteindre cette étoffe lorsqu'elle est passée par les rayons du soleil, tachée ou usée.

Les Satins unis valent 12 à 18 francs le mètre. Leur aspect est assez beau comme reflet, mais trop froid lorsqu'il est employé en tenture ou en rideaux.

Damas laine et soie. — Le Damas laine et soie se compose d'une chaîne en soie et d'une trame en laine; cette étoffe, qui s'obtient par les mêmes procédés que ceux employés pour le Damas de laine, possède sa qualité en raison des matières employées. La teinture, comme pour toutes les étoffes de deux matières ou de deux couleurs, doit précéder le tissage, même pour les dessins ou étoffes ton sur ton. Les Damas laine et soie qui se fabriquaient autrefois en cent cinquante centimètres de large, même cent soixante centimètres, sont descendus à

une largeur de cent quarante et cent trente centimètres, pour suivre cette pente fâcheuse à laquelle sont entraînés les fabricants avides de produire à bon marché, on diminue le prix, mais en plus de la qualité défectueuse on diminue la quantité à fournir, c'est-à-dire en ce cas la largeur.

Les Damas laine et soie qui valaient autrefois 18 francs le mètre, sont descendus à 14 francs et même à 12 francs. L'augmentation de la matière a pu les faire remonter de prix mais la qualité et la largeur sont restées moindres. Les fabricants de ces étoffes peuvent briller aux yeux du public dans nos Expositions, recevoir toutes les récompenses attribuées à ceux qui produisent beaucoup, il n'en reste pas moins dans l'opinion des praticiens que produire des étoffes moins larges, moins belles de qualité, ne constitue pas une économie ou un progrès. Bimont, dans son *Manuel des Tapissiers,* ne parle pas de Damas laine et soie, il ne cite que des étoffes fil et coton, laine et coton, d'où il semble résulter que ces Damas n'ont paru que depuis son époque. Cependant, sous Louis XVI, et sous le premier Empire, on a fabriqué de ces étoffes, et il est probable que les moires fil et soie, à 6 livres l'aune, étaient faites presque par les mêmes procédés.

Lorsque les Damas laine et soie, que l'on appelle aujourd'hui satin laine et soie, étaient faits en belle qualité, ils constituaient une bonne étoffe solide de tissu et de nuance qui pouvait répondre aux désirs de fortunes modestes, pour faire les rideaux et même les siéges d'une chambre ou d'un petit salon.

On a employé en grande quantité cette étoffe de 1835 à 1860 ; le luxe, la mode, ont pu l'abandonner, on a pu changer son nom, son tissage, l'usage en restera dans le souvenir et lorsque les fabricants voudront la fabriquer en belle qualité, le public acheteur saura en profiter et lui reconnaître sa valeur.

Lampas laine et soie. — Le Lampas laine et soie a généralement trois couleurs, deux de trame en laine, une de chaine en soie. L'adjonction de cette seconde trame nécessite, pour que le fond de l'étoffe couvre bien, une chaîne plus fournie, composée de fils d'un titre plus gros. Contrairement au damas laine et soie, le Lampas laine et soie est pourvu d'un supplément de chaîne plus fine, appelée chaîne de liage, dont le rôle consiste à lier les trames, tant à l'envers qu'à l'endroit de l'étoffe. Ces fils se répètent de quatre en quatre, soit trois fils de chaîne de fond, contre une chaîne de liage.

Si les fabricants d'aujourd'hui fabriquaient cette étoffe en bonnes et franches nuances, l'usage en serait assez avantageux, mais le goût du tendre des couleurs pâles, pour ne pas dire passées, en font une étoffe fort légère en tant que solidité ou teinture.

ETOFFES IMPRIMÉES

Perse. — Cretonne. — La Perse est une toile en coton tissée comme est tissé le calicot sur lequel, au moyen d'un ou plusieurs rouleaux, on reproduit des dessins coloriés qui ont été gravés primitivement. Chaque rouleau imprime une couleur en courant sur le calicot préparé à cet effet. Lorsque le dessin est bien fait, la quantité de couleurs employée constitue par son nombre la richesse de la Perse, et par suite, le prix plus ou moins élevé. Après l'impression, le calicot est soumis au glaçage.

La Cretonne est différente de la Perse en ce sens que l'étoffe doit être de qualité plus forte que celle employée pour la Perse glacée et qu'elle ne subit pas l'opération du glaçage.

Les premières Perses viennent de la Perse et des Indes ; la plupart étaient peintes à la main et formaient par leur ornementation une portière, un rideau, un tapis de table ; cependant, il est à remarquer que les Persans fabriquaient aussi des tissus au mètre courant d'une longueur équivalente à celle de nos pièces d'aujourd'hui, environ 80 mètres.

Les Persans ne glaçaient pas leurs étoffes Perse, mais ils les soumettaient à une espèce de calandrage.

Les étoffes de Perse fabriquées en France pendant les derniers siècles n'étaient pas glacées, ce n'est qu'à la fin du XVIIIe siècle que cette habitude en fut prise probablement à l'imitation des Anglais qui avaient acquis une réputation enviée pour leurs Perses glacées, supériorité conservée même sous le premier Empire malgré les encouragements donnés par l'Empereur à la manufacture de Jouy, dirigée par Oberkampf.

La mode qui souvent déplace les usages a fait abandonner, vers 1855, la Perse glacée pour la remplacer par la cretonne ; les marchands, les fabricants se sont empressés de satisfaire au goût du public au point qu'aujourd'hui même en offrant un prix élevé, on ne pourrait se procurer une Perse glacée de première qualité.

La Perse glacée et la Cretonne ne sont pas toujours employables pour la même destination ; telle chambre de demoiselle, tel salon d'été seront mieux en Perse ; telle autre pièce, la salle à manger, la chambre de monsieur seront mieux en cretonne.

La mode reviendra quelque jour aux Perses glacées et nous verrons encore nos fabricants abandonner complètement la cretonne pour ne plus faire que des Perses glacées. Ce sera une erreur de plus qui ne sera pas à l'honneur de nos fabricants ni de nos artisans qui ne savent pas conserver à chaque étoffe leur genre ou leur spécialité.

L'impression des couleurs sur des Perses ou cretonnes à fond rouge andri-

nople ou de diverses autres couleurs, s'obtient par des enlevages des parties de fonds qui sont soumises après à une réimpression des coloris adoptés.

Bourre de soie. — Cette étoffe pelucheuse en coton est imprimée comme les cretonnes ; ce pelucheux, lorsque le dessin y est bien adapté, rend l'effet de ces étoffes turques qui ornent souvent des fumoirs ou des appartements de garçon. La bourre de soie qui portait il y a peu de temps 140 centimètres de large, n'en a plus que 1 mètre 20 centimètres, ce qui ne l'a pas empêchée de subir une augmentation de valeur.

Satin de laine imprimé. — Le Satin de laine est une étoffe de laine tissée sur laquelle on imprimait comme pour la Perse des dessins coloriés ; il s'en est fabriqué en 80 centimètres, en 160 centimètres, et aujourd'hui en 140 centimètres. L'emploi en était assez général il y a une vingtaine d'années.

Foulard imprimé. — On a aussi imprimé des dessins de Perse sur des Foulards, le prix assez modeste au début aurait pu en généraliser l'emploi, mais la soie ayant augmenté de valeur et les imprimeurs préférant exécuter leur travail sur de la Perse de coton, les prix se sont tellement augmentés qu'il a fallu renoncer à cette étoffe qui avait une réelle qualité.

Satin imprimé. — Une certaine étoffe coton et soie satinée, imprimée comme les Perses de coton et de laine ; a eu le même sort que les foulards.

Reps imprimé. — De même que l'on a fait des impressions sur satin de laine on en a fait sur reps en adaptant de préférence des dessins de vieille tapisserie ; l'imitation est parfaitement rendue, et si les fabricants veulent être sobres de leur application, et sévères dans la surveillance de leurs dessins, cette étoffe nouvelle pourra rendre des services pour l'ameublement.

Toiles peintes. — On appelle aujourd'hui Toiles peintes des toiles sur lesquelles on imprime des dessins coloriés à l'huile ou à l'essence ; l'emploi de ces toiles a peu de succès par suite de sa mauvaise odeur et de son peu de souplesse. Ces toiles peintes n'ont aucun rapport avec les anciennes toiles peintes à la main des anciens temps.

Siamoise. — La Siamoise était une étoffe de fil de coton et quelquefois mélangée de laine. On l'employait pour rideaux, rarement pour des siéges, c'était une étoffe tissée, tantôt à dessins de fleurs, tantôt à carreaux ; il y avait la Siamoise de la Porte, celle de la barrière du Temple, enfin celle de Rouen.

Application de fleurs sur toile. — Enfin il ne faut pas oublier au sujet de ces toiles de Perse ou peintes que, pendant les xviie et xviiie siècles, on appliquait sur une toile de couleur unie des fleurs de soie ou de toile découpées qu'une broderie bien assortie assujettissait. On brodait quelques cartouches ou quelque encadrement et l'on obtenait ainsi des rideaux plus ou moins jolis, suivant la capacité du tapissier ou du dessinateur, qui souvent venait par quelques traits dessinés et peints à la main, ajouter à l'effet décoratif de ce genre de travail.

MOUSSELINE

La Mousseline est une étoffe composée de fils de coton très-fins sans apprêt, c'est-à-dire un peu pelucheux, croisés, et qui, par le jour laissé entre chacun d'eux, produit cette transparence qui constitue la mousseline. Cette étoffe qui provient des Indes, paraît tirer son nom, dit Littré dans son Dictionnaire, de la ville de Mossul, située sur les bords du Tage, Elle s'employait pour les vêtements avant de servir à garnir les lits et les croisées de nos appartements. Bimont, dans son *Manuel du Tapissier*, publié en 1756, n'en parle pas ; cependant, dans l'Inventaire, en date de 1750, du Garde-Meuble de la couronne, on trouve quelques rideaux et vitrages précédant cette époque. Mademoiselle de Pompadour, la fille de la comtesse, avait une chambre en mousseline. Sous Louis XVI, l'emploi s'en était généralisé.

La Mousseline qui se vendait en pièces de 9 aunes, se fabrique aujourd'hui généralement au mètre courant. La France, la Suisse, l'Angleterre possèdent de nombreuses fabriques de cette étoffe qui est livrée aujourd'hui en toutes largeurs depuis 50 centimètres jusqu'à 2 mètres 50 centimètres.

Les premières mousselines provenant des Indes n'étaient pas toutes unies, il y en avait de brochées et de brodées, quelques-unes même brodées de soie de couleur.

Les mousselines brochées sont des tissus dont les fils plus ou moins serrés en de certaines parties forment des rayures, des quadrilles ou des ornements obtenus par le métier à la Jacquard. Pour la mousseline brodée, la broderie s'en fait à la main sur une mousseline unie plus ou moins belle de qualité. Un rideau brodé avant d'être livré à la vente, subit seize façons, broderie, festonnage, grillage, vérification, blanchissage, réparation, apprêt, etc., etc.

La Mousseline dite à applications est une mousseline brodée dans laquelle on découpe des jours sur lesquels on applique des morceaux de tulle. Ces rideaux subissent naturellement une main-d'œuvre encore plus compliquée que les précédents.

La grenadine est une mousseline plus claire, plus soyeuse et plus forte que les fabricants livrent unie ou brodée.

Le tulle est une étoffe composée de fils de coton ou de soie dont les mailles moins serrées que dans la mousseline, forment des petits ronds à jour et qui produisent plus de transparence. Littré dit que cette étoffe a pris son nom de la ville de Tulle, qui la première posséda des fabriques.

On fait des rideaux de tulle uni, garnis de volants de même étoffe ou même de dentelles ; on fait aussi des rideaux de tulle brodé.

La qualité de ces diverses étoffes a beaucoup diminué depuis quelques années, quoique les prix de matière et de main-d'œuvre aient beaucoup augmenté.

Guingamp. — Le Guingamp ou Guingan est une mousseline plus serrée que l'on n'emploie plus que pour la toilette. On en faisait autrefois des rideaux.

Guipures. — Rayseul. — Il y a deux sortes de Guipure ; la Guipure faite à la main et celle tissée au métier.

La première date des temps les plus anciens. Naples, Venise ont acquis une réputation concernant cette sorte d'étoffe ou broderie. Les ouvrières écartaient des fils d'une partie de toile unie, en formant des dessins par ces fils écartés ; elles y ajoutaient soit sur ces parties à jour, soit sur celles restées pleines, des broderies de fil ou de coton.

Les anciens Inventaires parlent peu de cette guipure comme rideaux qui alors portait le nom de Rayseul. Louise de Lorraine, dans son château de Chenonceaux, possédait des rideaux de Rayseul. Les dames de nos jours font des bandes et des petits carrés en guipure pour servir à leur ameublement, la plupart font des imitations au crochet, plutôt en filet qu'en véritable guipure.

La Guipure au métier, qui s'est développée si rapidement de nos jours, n'est qu'une imitation en fil des anciennes guipures, imitation mécanique et dérivant du métier à la Jacquart.

La Guipure, ou plutôt les rideaux en guipure de fil, sont fabriqués au moyen de métiers mus à la vapeur et qui sont des dimensions proportionnées aux rideaux à exécuter. Ces métiers, primitivement fabriqués en Angleterre, proviennent aujourd'hui de Calais. Les dames de nos jours et les demoiselles qui emploient leur temps perdu à faire ces petits carrés à la main, seraient bien étonnées peut-être, si elles savaient que l'un de ces métiers nécessaires à la confection d'un rideau de 5 à 6 mètres ne coûte pas moins de 25 à 30 mille francs. Ces métiers fonctionnent jour et nuit ; l'ouvrier gagne 7 à 8 francs par jour, selon sa capacité. La guipure n'est pas, comme la plupart des tissus, composée de deux fils chaîne et trame, il en entre trois dans la fabrication qui sont nommés fils de chaîne, de bobinot et de bobine.

Les rideaux en pièces de guipure subissent presque autant de main-d'œuvre que les mousselines brodées, apprêt, reprises, blanchissage, festonnage, etc., etc.

Les rideaux de guipure de fil sont excessivement solides et ont aidé beaucoup par le bon choix de leurs dessins dus aux fabricants intelligents, les tapissiers dans la décoration des appartements de style ancien.

Leur teinte bise, presque jaunâtre, a répandu le goût ou plutôt la mode de cette couleur, appelée blanc crême, qui a inondé depuis deux années les modes de nos élégantes. Cette passion a été si fortement accentuée que l'on a vu des dames faire teindre leurs dentelles d'Angleterre ou de Bruxelles, en cette couleur crême . . . .

On fabrique à très-bon marché des rideaux de guipure de coton plus solides

jusqu'à ce jour que les rideaux de mousseline brochée. Il faut espérer que leur fabrication ne perdra pas en qualité jusqu'à arriver à ce point d'être obligé d'y renoncer et qu'elle ne portera pas préjudice à l'emploi des guipures de fil.

ÉTOFFES DE FIL OU DE COTON

Percale. — La Percale est une étoffe de coton fin, tissée mécaniquement, qui est ensuite teinte ou apprêtée. On emploie principalement pour doublures de rideaux, des percales glacées, c'est-à-dire qui ont reçu un glaçage ou apprêt entre deux cylindres, ce qui leur donne un maintien et un brillant très-prononcés.

De même, que pour les toiles unies, on fabrique des percales en toutes largeurs; les plus usitées chez les tapissiers ont 80 centimètres de large ou 1 mètre 40 centimètres.

Les Chinois, les Indiens, ont fabriqué les premiers ces sortes d'étoffes. Aujourd'hui, on en fabrique dans tous les pays, par suite de l'accroissement prodigieux de la culture du coton.

L'Angleterre est le pays où l'on fabrique et glace le mieux la percale; nos fabricants plus avides de production à bon marché que de bonnes qualités, livrent aujourd'hui des percales dont la façon et le prix n'ont rien d'extraordinaire et dont la teinture est toujours mauvaise; c'est cette mauvaise teinture qui a obligé les tapissiers à préférer les doublures blanches ou paille à des percales teintes dont la couleur est passée trois mois après son emploi! Combien serait-il préférable de voir certains fabricants être plus soucieux de l'intérêt de notre industrie, produire du solide et du beau.

On emploie aussi quelquefois pour doublures, des percales imprimées de petites rayures, de quadrilles ou de petits dessins, mais leur emploi n'est pas général, ces doublures s'employant généralement pour doubler des vêtements, les largeurs ne correspondent pas aux mesures des étoffes d'ameublement et la quantité minime des pièces imprimées du même dessin fait craindre de manquer de quantité suffisante; heureux si encore l'emploi s'en généralisant, la qualité n'en devenait pas plus commune.

Satinette. — La Satinette est une sorte de percale. Les plus belles Satinettes, teintes ou imprimées, viennent d'Angleterre; leur souplesse et leur satinage donnent un brillant qui, lorsque la nuance et le travail sont réussis, flattent l'œil presque autant qu'un foulard ou une marceline.

Il existait une sorte de satinette au commencement du XVIII[e] siècle. *(Voir Bimont).*

Calicot. — Cette toile de coton fin, plus ou moins serrée, blanche ou teinte, autrefois en rouge andrinople, en chamois ou en gros bleu, était plus employée qu'aujourd'hui pour faire des rideaux; l'extension donnée aux fabriques de perse ou cretonne à bon marché, a fait abandonner l'emploi du calicot. Que de vieilles maisons de campagne possèdent encore des rideaux de calicot blanc, garnis de frange à boulots de coton, qui étaient par leur blancheur, le luxe de nos grand' mères. Il ne faut pas perdre de vue que ces rideaux d'un beau blanc mat, faisaient valoir mieux que ne le ferait une Perse bariolée, les lambris et panneaux en bois peint en gris que le menuisier, sous les ordres d'un architecte, était heureux d'exécuter et de prouver par sa bonne exécution, son savoir-faire.

Bougran. — Le Bougran est une toile faite de très-gros fil de coton et très-fortement apprêtée ou encollée et passée au cylindre. Elle a presque toujours 80 centimètres de largeur; on l'emploie pour servir de contre-doublure ou maintien à des étoffes plus légères : ainsi, on peut l'employer pour doubler des embrasses en étoffe, pour maintenir les plis d'une tête de rideau apparente ou de façon flamande, pour doubler les plis droits ou tuyaux d'une draperie, d'une tenture, etc. On l'employait, il y a peu d'années, pour contre-doubler les lambrequins, mais employée par grandes parties, il a été facile de reconnaître qu'elle perdait de sa force et elle a été remplacée par la toile à lambrequin en fil de lin ou de phormium.

Bazin. — Le Bazin est une étoffe de coton dont l'aspect se rapproche de l'effet du coutil rayé, par la disposition des fils. Il se fait des bazins blancs, de couleur, ou à rayures de couleurs mélangées. Cette étoffe fort ancienne, importée des Indes, a été employée soit pour faire des rideaux d'été, soit pour faire des housses; sa fraîcheur d'aspect, la modicité de son prix, en ont vite étendu la quantité de production. Comme pour tant d'autres étoffes, il est regrettable d'en voir tous les jours diminuer la qualité, si nécessaire pour l'emploi des housses auquel il est destiné.

Les Indes, puis l'Angleterre, avaient le siècle dernier, presque le monopole de cette étoffe ; il s'en fabrique aujourd'hui une énorme quantité dans tous les pays industriels.

TOILES D'ATELIER

Sangle. — La Sangle est une bande de tissu de chauvre plate et large de 10 à 12 centimètres et qui, clouée sous le bois d'un siége, sert à supporter le crin, ou les élastiques qui forment la garniture de ce siége. Un fond sanglé est un chassis tendu de sangles qui sert à supporter les matelas d'un lit. Les fonds sanglés de lits riches, sont recouverts d'une toile, quelquefois d'une percale. Entre la partie

sanglée et cette toile, on applique presque toujours une légère piqûre ou couche de crin, que l'on appelle une plate-forme.

On dit aussi un lit de sangle, quoique ce bois de lit qui se plie, soit tendu généralement d'un treillis. La sangle vaut le mètre de 10 à 12 centimes. En 1766, elle valait la grosse de 12 pièces 12 sols 6 deniers et se fabriquait généralement à Châlons-sur-Marne.

Toile d'embourrure. — Cette Toile qui sert à emballer et à envelopper le crin avant de le piquer, se fait en plusieurs largeurs qui varient de 60 à 80 de largeur. Elle est d'un tissu très-clair, en fil de chanvre, on en fait aujourd'hui de moindre qualité en fil de phormium.

On n'emploie dans la tapisserie de cette toile que depuis le commencement du XVIIe siècle, à l'époque où l'on a commencé à piquer les fauteuils.

Toile forte. — Cette Toile se fabrique ordinairement en 110 ou 120 centimètres de largeur ; sa chaîne est en fil de chanvre ou de lin et sa trame en fil de phormium ; on l'emploie pour tendre les dossiers avant de les garnir ou pour couvrir les élastiques fixés sur la sangle de siége avant d'y appliquer le crin. C'est depuis l'usage des élastiques qu'on en emploie. Autrefois inutile pour les siéges, elle était remplacée pour tendre les dossiers par une toile douce plus souple et devant laquelle on appliquait une sangle pour lui donner plus de résistance.

Toile à carreau. — Cette Toile, dans le genre de la toile d'embourrure, c'est-à-dire d'un tissu clair mais d'un fil de chanvre très-résistant, s'emploie moins aujourd'hui que l'on ne confectionne qu'une petite quantité de carreaux détachés du siége ; elle se fait en 1 mètre 20 centimètres de largeur.

Toile douce. — Cette Toile se fait en chaîne et trame de fil de lin, elle a ordinairement 90 centimètres de large, elle est soumise à un très-fort cylindrage pour faire disparaître ses moindres aspérités ; de là son nom de toile douce.

Toile de coton. — Cette Toile se fabrique chaîne et trame de même numéro en coton blanc ; elle a ordinairement 90 centimètres de large, elle ne subit aucun apprêt afin de lui conserver la souplesse la plus grande. Depuis l'emploi du capiton, cette toile est devenue d'un usage si général que beaucoup de tapissiers s'en servent non-seulement pour les siéges capitonnés mais encore pour les siéges à garniture tendue.

Toile bizonne. — Cette Toile, sorte de toile douce plus fine, se fabrique en 85 centimètres de largeur, elle est en fil de lin gris, d'égal numéro pour la chaîne et pour la trame. Elle est soumise au cylindre pour lui donner la souplesse et le brillant. Elle s'emploie généralement pour couvrir les siéges, lorsqu'ils ne sont pas destinés à être couverts immédiatement d'une étoffe. Dans ce cas, elle tient lieu de toile douce et même quelquefois de toile blanche.

On l'emploie aussi pour des housses ordinaires, pour envelopper des faux traversins, etc.

Toile à lambrequin. — Cette Toile, employée pour l'intérieur d'un lambrequin auquel elle donne le maintien ou la raideur nécessaires se fabrique en 65 ou 70 de largeur. La chaîne est formée de fils doubles à la manière des toiles à voiles.

La trame, pour donner plus d'épaisseur au tissu, est composée d'un fil beaucoup plus gros. Chaîne et trame sont en fil de phormium.

Cette Toile est soumise à un très-fort apprêt et à un cylindrage qui lui donne une raideur excessive.

Toile verte. — La Toile verte est faite en fil de lin écru, soumise ensuite à la teinture et calandrée.

Elle se fait en 75 à 105 de largeur. On l'emploie pour couvrir des portes battantes, pour tendre des murs lorsqu'une exposition, une fête préparée à la hâte, a besoin d'une espèce de toile de fond nécessaire à faire valoir les objets exposés. On l'employait et on l'emploie encore pour couvrir un plancher, un carrelage dans une salle de danse, pour couvrir des banquettes, enfin pour doubler des tapis volants, foyers ou carpettes.

L'emploi de cette toile est moins général aujourd'hui, on lui préfère des toiles ou doublures de fantaisie ; mais cependant il ne faut pas oublier que sa valeur de ton, que l'on pourrait appeler de fonds, est plus avantageuse que les tons des toiles de lin ou bizonnes.

Coutil. — Le Coutil se fabrique tout fil, fil et coton ou tout coton. Ce tissu est croisé en diagonale ou en fougère ; les coutils les plus fins sortent des fabriques d'Evreux et ont de plus que les autres, leur chaîne retorse. On fabrique des coutils en 120 à 180 centimètres de largeur, blancs, blancs rayés bleus, à grandes ou petites raies et même de couleurs de fantaisie. Les premiers statuts de la corporation des tapissiers donnaient énormément de documents relatifs à la fabrication des coutils, indiquant leurs marques, leurs largeurs, longueurs, etc., etc.

On emploie les coutils pour les matelas, lits de plume, traversins et oreillers.

En 1766, les coutils valaient de 48 sols jusque 5 et 6 livres l'aune. Ceux employés aujourd'hui, suivant leur qualité de fil, fil et coton ou tout coton, de 1 franc à 6 francs 25 le mètre.

On employait beaucoup de coutils pour les tentes ambulantes, pour couvrir les baraques des marchands ou théâtres forains, les marquises, etc. ; aujourd'hui, cet emploi est diminué par celui des toiles fortes ou imperméables qui plus fortes, résistent mieux à l'intempérie du temps. Ces toiles répondent mieux à l'étude des architectes chargés des agréments d'une fête, mais elles perdent l'effet et nuisent à l'ensemble si multicolore, si gai, si original que constituait dans la fête d'autrefois l'emploi du coutil, cette vieille étoffe essentiellement gauloise, si l'on veut bien accepter ce mot qualificatif.

Toile à carreaux pour matelas. — Cette Toile qui se faisait autrefois à carreau bleu et blanc ou rouge et blanc, ne s'emploie plus que rarement, par suite de l'emploi du coutil et des toiles damassées.

Toile damassée pour matelas. — Cette Toile est un tissu fabriqué sur métier Jacquart ; la chaîne est en fil écru et la trame en fil blanchi. Sortant du métier, on la fait passer sous un cylindre pour lui donner la souplesse et le brillant. La toile damassée se fait en 105, 125, 140, 160 et même 180 centimètres de largeur.

On l'emploie pour faire des matelas, des sommiers de crin, ou couvrir des sommiers élastiques.

Il y a bien des années que cette sorte de toile se fabrique, mais autrefois on l'employait plus spécialement pour des rideaux d'été ou de chambre secondaire. Son prix, en 1766, était en 26 pouces de largeur, évalué de 30 à 40 sols l'aune. Aujourd'hui, il se vend de 2 fr. 75 à 4 fr. 50 le mètre.

Toile à voile. — La Toile à voile se fabrique comme les autres toiles, mais en employant pour le tissage des fils doubles de lin souvent blanchis. Elle se fait en toutes largeurs. Les tapissiers l'emploient avec avantage pour les stores extérieurs, les bannes ou stores de magasin; enfin, pour les tentes-abris.

Par fantaisie, quelques tapissiers l'emploient pour faire des rideaux de salles d'armes, de vestibules, mais l'emploi en est pauvre d'effet et nécessite des ornements en applications de bandes de drap, de galons, etc., qui entraînent à des dépenses plus fortes que l'étoffe elle-même.

MOQUETTE (TAPIS EN)

Pendant plusieurs siècles les tapis furent fabriqués d'une seule partie équivalant à la grandeur de la pièce pour laquelle ils étaient destinés, tels les tapis Sarrazinois, de Turquie, d'Aubusson ou des Gobelins; leur prix naturellement était coûteux; les usages, les installations d'ameublement étant plus sédentaires qu'ils ne le sont aujourd'hui, permettaient seulement à quelques-uns de posséder de ces riches tapis; ce n'est que depuis le dernier siècle, après l'invention du métier à la Jacquart, que des fabricants entreprirent de faire des tapis d'un prix plus économique, et par suite plus appropriés aux fortunes de ceux qui, n'habitant pas un hôtel ou une maison, habitaient un appartement loué. Les tapis en Moquette sont plus faciles à employer et à changer de destination en raison de la largeur des lez dont la quantité peut se diminuer ou s'augmenter à volonté.

Il existait déjà des Moquettes sous Louis XIV. Le *Dictionnaire de Furetière* en dit..... « On fait des ameublements communs de Moquette; des siéges, des tapis de Moquette..... La Moquette est moindre que la trippe (sorte de velours ou ratine), elle est façonnée de diverses couleurs et se fait en Flandre. »

Il se fait deux sortes de Moquettes, l'une épinglée l'autre veloutée; cette dernière est la plus solide et la plus répandue. Les Moquettes qui, avec les moyens de nos ancêtres se fabriquaient de cinq à six couleurs au plus, se font aujourd'hui jusqu'à 14 couleurs.

Voici quelques détails sommaires sur la fabrication de la Moquette aujourd'hui si répandue par son emploi et qui paraît si simple à fabriquer.

Pour une Moquette de cinq couleurs par exemple :

Derrière le métier à la Jacquart on place le nombre de grilles que nécessitent le nombre de couleurs, c'est-à-dire 5 grilles contenant chacune 250 bobines, 250 tringles, 250 plombs, ce qui donne pour le métier un total de 1,250 bobines, 1,250 tringles, 1,250 plombs ! Or chaque bobine portant un fil de laine il s'en suit que la mécanique possède au moins 1,250 crochets, et, comme il n'y a pas de machine de cette force, on en occupe deux, l'une de 600, l'autre de 700 crochets. Ainsi donc il y a 1,250 crochets, 1,250 fils, 1,250 maillons et 1,250 plombs qui fonctionnent ! Lorsque la pièce de Moquette est tissée, elle passe à la vérification, puis à l'encollage, puis au séchage et enfin à la tondeuse.

Les Moquettes se font de toutes sortes de qualités. de toutes sortes de dessins : c'est au tapissier à savoir la choisir suivant sa qualité ou son dessin pour la place où elle est destinée. Plusieurs Moquettes marchent sur deux ou trois lez, c'est-à-dire que le dessin, pour être raccordé par les lez disposés à côté les uns des autres se compose de 2 ou trois lez fabriqués spécialement.

On fabrique des Moquettes haute laine, qui à fleurs imitent la savonnerie ou qui à dessin turc ou persan imitent les tapis de Turquie ou de Perse.

Les Moquettes n'ont pas sur les tapis entiers le seul avantage de se transporter d'une pièce dans une autre en diminuant ou augmentant la quantité des lez, elles ont aussi celui d'être un dessin courant ; lorsqu'elles sont veloutées et sobres d'effet, elles font valoir les meubles ou les siéges et évitent cette obligation de placer les meubles systématiquement autour de la rosace ou de l'ornement qui fait le milieu des tapis d'une seule pièce.

On fabrique aujourd'hui des foyers, des carpettes, sorte de foyer de vaste dimension (les anciens inventaires de Gabrielle d'Estrée, du cardinal Mazarin, et autres donnent le détail de nombreux tapis dont la mesure indique bien la proportion des carpettes de nos jours,) des tapis d'escalier en Moquette à dessin spécial.

On fait encore des Moquettes dont le dessin est imprimé qui sont une imitation de ces Moquettes si répandues en Angleterre

Les tapis en Moquette se doublent d'une thibaude posée avec quelques clous avant de poser le tapis même. Un des défauts des poseurs de tapis est de laisser toujours sur le tapis une quantité de clous qui peuvent blesser les pieds ; c'est un manque de soin contre lequel on proteste toujours et presque toujours sans en obtenir satisfaction.

GALERIE DE CROISÉE

On appelle Galerie de croisée cet ornement qui sert de couronnement à la décoration d'une croisée. La Galerie cache la tête des rideaux ou reçoit une frange, une pante, un lambrequin ou une draperie. Les premières Galeries n'étaient que

de simples planches ou châssis qui recevaient la pante ou le bandeau. Sous Henri II, ces pantes étaient fixées sous une moulure avec clochetons sur les angles, c'est là l'origine de la Galerie qui dans les chambres était assortie aux dais ou baldaquins de lit. De l'époque de Louis XIII on trouve encore quelques débris de Galeries ou couronnements en noyer qui ont servi pour des croisées à fixer les pantes d'étoffe, mais il y a lieu de penser que l'emploi de ces ornementations était fort rare, on n'en voit trace dans aucun des inventaires.

Il y a lieu de remarquer ici que les rideaux étaient presque toujours posés au niveau intérieur du chambranle des croisées ; les murs étaient si épais que le jeu d'ouverture des croisées ne subissait aucun frottement sur les rideaux ; ces croisées très-élevées possédaient presque toujours un imposte.

On a essayé dans quelques palais modernes de placer les rideaux des croisées dans l'intérieur des chambranles, le résultat n'en a jamais été satisfaisant, il ne suffit pas de faire des lignes pour décorer un salon, une salle de fêtes, il faut aussi étoffer le salon à décorer, et pour étoffer des rideaux, il faut une saillie qui produise des ombres et donne des valeurs de ton aux panneaux qui encadraient ces croisées.

Ce n'est réellement que depuis Louis XIV que l'usage des Galeries s'est répandu, usage qui paraît avoir pris naissance en Italie et s'être propagé en Allemagne et en Angleterre ; c'est en consultant les vieilles gravures étrangères que l'on en remarque le plus. Le choix d'une Galerie de croisée indique le goût et la capacité du tapissier qui a été chargé de la décoration d'un appartement ; malheureusement, il faut le dire, fort peu de tapissiers y attachent de l'importance, les uns par manque d'aptitude, les autres soit disant par économie. Comment un architecte qui a apporté tous ses soins à son ornementation peut-il voir avec satisfaction une Galerie dorée, presque toujours très-mal sculptée et n'ayant aucun rapport, même de style, avec la décoration de l'appartement qu'il a distribué avec soin.

Lorsqu'un salon (ou toute autre pièce) est lambrissé, garni de panneaux en bois sculpté, c'est sur ces motifs mêmes de décoration que le tapissier doit s'inspirer et trouver sujet à répéter dans le motif du milieu de la Galerie de croisée. Les milieus de dessus de porte, les agrafes des panneaux, les coins de corniche même pourront lui fournir des documents.

Si le salon est tendu en étoffe ou en papier, que les portes soient simples et sans ornementation, le tapissier pourra prendre ses inspirations sur le meuble même en se rappelant toutefois que le milieu des cadres de glace doit aussi être assorti à l'ornementation qu'il a adoptée.

Les Galeries de croisée sont généralement fournies aux tapissiers par leurs quincailliers ; c'est un tort, les tapissiers devraient donner ces Galeries à faire à leurs sculpteurs ; ils éviteraient ainsi cette reproduction presque aussi multiple que l'était il y a une vingtaine d'années la vente de l'estampé et qui ne profite qu'à l'exportation.

On fait des Galeries dorées, noir ou blanc et or, laquées en bois naturel. Une

des qualités essentielles est la légèreté comme poids pour l'emploi, et comme aspect, car la légèreté du dessin donne de la hauteur à la croisée et par suite au s^lon, ce qui n'est pas inutile de nos jours.

CHASSIS DE LIT

Un Dais, considéré comme ciel ou Châssis de lit, est composé d'un châssis en bois de hêtre ou de peuplier sous lequel est tendue une étoffe assortie à la tenture qui constitue l'entourage de rideaux de lit. Autour de ce Châssis on adapte les pentes, lambrequins ou draperies qui servent à enrichir la décoration d'ensemble du lit.

On appelle la partie d'étoffe tendue sous le châssis, ciel de lit ; à toutes les époques antérieures à la nôtre on a mis toujours beaucoup de soin, beaucoup de richesse soit par des applications de soutaches, de chenilles de broderies, etc., à la confection de ces intérieurs ou dessous de dais, de Baldaquins ou de Châssis de lit.

Les ciels ou dessous des dais ou baldaquins étaient autrefois beaucoup plus ornementés que de nos jours. On appliquait sur des étoffes diverses des milanaises des chenilles, même des broderies dont le dessin était une preuve de la capacité, du goût du tapissier et de la richesse déployée. Dans l'inventaire du cardinal Mazarin qui décrit d'une façon si détaillée les divers objets qui constituaient son ameublement, on lit page 213 :

Un dais de velours rose seiche en broderies de grotesques, avec figures d'animaux, festons et cartouches, sur lequel sont rapportées diverses médailles, scavoir sur le ciel du daiz cinq médailles en ovalles de travers, quatre à costés et une au milieu, brodées de soye, illuminées d'or et d'argent, où sont représentées l'histoire de David et de Saül.

Sous Louis VIV, sous Louis XV, les ciels de Lit étaient souvent en forme de voussure tendue quelquefois de deux et même trois sortes d'étoffe sans oublier les milanaises, franges ou crépines, migrets, etc., dont il est parlé plus haut. Aujourd'hui ces façons sont plus simples, l'emploi de rideaux blancs, de lambrequins, de draperies, la grandeur moindre adoptée pour les châssis en général laissant le ciel moins apparent ont fait renoncer à ce luxe de façons et de broderies visibles seulement pour la personne couchée.

Baldaquin. — Le mot Baldaquin est une définition particulière du mot dais, employé dans les anciens inventaires ou dans les anciennes descriptions ; le Baldaquin a en plus que le dais sur ses trois faces, soit que le lit soit vu de pieds,

soit en travers, des moulures apparentes en bois naturel, en bois enveloppé d'étoffe, soit enfin en bois doré.

C'est sous Louis XIII que le Baldaquin a commencé à être employé, et a remplacé le dais ou ciel de lit, dénominations appropriées aux châssis supportés par les quatre colonnes du lit même.

Le Baldaquin est presque toujours plus petit que le lit qu'il couvre, il possède aussi quelquefois une voussure recouverte en étoffe semblable à celle employée pour la tenture générale du lit, cette voussure qui se trouve sur les vieux dessins, suit les mouvements contournés du Baldaquin et est quelquefois surmonté de panaches. Cette voussure ou ce dôme qui, quelquefois surmonte le Baldaquin, lui avait fait donner le nom d'Impériale.

Baldaquin ou Châssis à élévation. — L'élévation du milieu de la façade d'un Châssis ou Baldaquin qui, par elle-même lui donne plus de grâce ou de légèreté, lui a fait donner ce nom qualificatif, cette expression est moderne, quoiqu'il y ait eu bien des anciens disposés de même sorte. Le peu de hauteur des appartements d'aujourd'hui en a augmenté l'emploi, le Châssis devant être toujours fixé sous la corniche, l'élévation la fait bénéficier ainsi du peu de hauteur qui existe entre le dessous de la corniche et le plafond qu'il ne doit jamais toucher cependant.

Les Couronnes ou petits châssis de lit ronds ou ovales, sont une diminution des baldaquins; on a employé quelques couronnes sous Louis XVI, plus sous l'Empire et généralement sous la Restauration. Il est à remarquer au sujet de cet emploi, que plus les appartements diminuaient de hauteur plus les baldaquins ou Couronnes devenaient petits. C'est un tort, car plus un appartement est bas de plafond, plus le châssis qui supporte les rideaux doit être vaste afin d'aérer l'intérieur du lit et d'éviter que les rideaux ne gênent la personne couchée.

Pavillon. — On appelait Lit à Pavillon un lit dont les rideaux étaient supportés par un ou plusieurs bâtons en forme de flèches, ou enfin par un anneau auquel était aussi attachée une écharpe ou un feston quelconque.

Dans l'inventaire du cardinal de Mazarin, page 207, on lit:

Un Pavillon en serge de Mouy rouge. Un autre petit pavillon de serge de long aunage, aussi rouge.

C'étaient probablement de ces garnitures de Lit qui servaient pour les serviteurs du cardinal. On retrouve cette expression dans les inventaires de Versailles ou de Fontainebleau en 1780, toujours précédant ou suivant les Lits secondaires.

Châssis de coin. — Ce serait une erreur que de croire que les lits n'étaient autrefois jamais placés dans l'angle d'une chambre. Il y en avait beaucoup dans les chambres secondaires; seulement les ciels de ces lits étaient toujours aussi grands que les lits; la hauteur de la tête plus élevée que les pieds, ce qui, par conséquent donnait une pente au châssis, et constituait le lit de coin que l'on pourrait employer dans de certaines chambres mansardées.

Les nouveaux Châssis de coin soit plats, soit à élévation, sont de la largeur du lit à la tête, et viennent par une façade fuyante retrouver la barre du fond qui doit de son côté être aussi longue que le lit. Ce mouvement fait du Châssis une espèce

de triangle qui, lorsqu'il est bien proportionné, donne un aspect assez agréable.

Une Flèche est un bâton fiché dans le mur sur lequel on enfile un rideau double qui tombe sur la tête et sur les pieds du lit et est maintenu par une coulisse faite au milieu de ce double rideau. On fait des lits à deux flèches, à trois flèches par le même système.

Lit à baluste. — Un lit à baluste est un lit dont les rideaux sont enfilés sur un bâton de 1 m. 10 c. environ placé dans le sens de la longueur du lit. Ce bâton, terminé par deux pommes, est maintenu au plafond par deux chutes à plateau ou deux écharpes. Les rideaux fixés sur ce bâton entourent le lit et n'ont d'ouverture généralement que sur le devant. Il est nécessaire de relever le fond du lit par un jeu de cablé pour en faciliter l'emploi. Ces décorations de lit qui s'emploient pour les chambres de garçon ou de jeune fille sont d'invention moderne, on n'en trouve aucune trace dans les anciens documents.

Lit à tulipe, à anneau, à arc. — Une tulipe en bois doré ou naturel, un anneau ou un arc fixés par une ferrure qui traverse un plateau ou embase, sert à attacher les rideaux qui enveloppent le Lit. Cette tulipe ou anneau doit être placée au milieu de la lougueur du Lit un peu en avant sur la profondeur ; elle a comme nécessité un plateau, non-seulement comme aspect, mais encore parce que l'ouvrier tapissier ne parvient pas toujours à percer le trou pour fixer la ferrure dans une pièce de bois ; le plateau cache les deux ou trois trous percés pour essai. Depuis la substitution des poutres de bois par celles de fer, on emploie beaucoup moins de ces ornements. Un bon ouvrier tapissier ne doit jamais faire de trou dans le plafond pour fixer un baldaquin ; les couronnes et les tulipes ou anneaux dont il est parlé plus haut, sont les seules ornementations qui puissent l'y autoriser.

ESTAMPÉ

Les ornements en Estampé (feuille de cuivre repoussée sur un mandrin ou modèle préparé à l'avance ont eu leur temps. Les premiers essais qui datent de 1833 à 1834 furent peu heureux, les ornementations des croisées, changées de draperies en lambrequins, en bandeaux, ne firent par ce changement qu'augmenter l'emploi de ces bandes de cuivre mal frappées, mal découpées et mal ajustées sur une tringle de bois blanc peint en jaune ; vers 1840 quiconque n'aurait pas eu une galerie en Estampé se serait cru avoir un salon sans style, un tapissier sans goût, et cependant rien n'était plus laid, plus facile à se tortiller, s'user que ces sortes d'ornements. L'Estampé a duré peu, heureusement pour le goût de notre siècle, et ce n'est que lorsque ce goût s'en fut passé que certains commencèrent à le mieux faire ! Il était trop tard. Peut-être reviendra-t-on à ce genre d'ornementation, peut-

être le fera-t-on mieux, ce n'est pas à souhaiter pour les besoins de l'ameublement; celui qui emploie ces tristes ornements mérite, comme le disait Charre le tapissier, l'épithète de chaudronnier. En ameublement on n'a pas fait que des galeries en Estampé, on a fait aussi des châssis, des rosaces, des patères, même des cartouches. Le théâtre de l'Opéra-Comique, construit vers 1839, avait toute son ornementation de motifs et moulures en Estampé; c'est un des rares endroits où il ait été bien employé; il est vrai que M. Normand, l'architecte, avait dessiné tous les modèles, tous les motifs nécessaires, et que la quantité à employer avait excité le fabricant (M. Marsaux), à produire pour le mieux l'usage de cette sorte de décoration. Tout ennemi que l'on soit de l'Estampé, il faut reconnaître que l'on pouvait en tirer aussi bon parti que de ces énormes feuilles, cartouches, guirlandes en carton-pâte, qui déparent notre Opéra et beaucoup de nos théâtres.

PATÈRE, PORTE EMBRASSE

Une Patère est une rosace en bronze, surmoulée sur un modèle; cette Patère plus ou moins bien ciselée sert à maintenir l'Embrasse qui relève un rideau ou le jeu de glands qui relève une écharpe ou un feston.

Les premières Patères datent du temps de Louis XVI, on les appelait rosaces à cette époque; ce n'est que sous le Directoire et l'Empire qu'elles prirent le nom de Patère déjà connu et employé par les entrepreneurs de pompes funèbres.

On a fait depuis, jusqu'en 1845, des Patères en estampé, en bois d'acajou ou autres, tournées et quelquefois sculptées; c'est depuis cette dernière époque que revint l'emploi des cartouches et des rinceaux employés dans les xve et xvie siècles.

Les premières Patères, celles du temps de Louis XVI et de l'Empire étaient très-bien faites, très-bien ciselées et très-bien dorées.

On a remplacé depuis vingt-cinq ans les Patères par des Porte-Embrasses en bronze ou en bois. Ces derniers ornements, montés sur une tige ou embase, presque toujours à baluste, ne servent que pour relever les rideaux; en cas d'emploi pour les draperies, l'embase et le baluste profilé deviennent inutiles puisqu'ils seraient perdus dans les plis de la draperie. La place d'une Patère est motivée par la décoration des lambris, ou la hauteur de l'appartement. Lorsqu'aucune ligne ou point d'attache n'est donné, la moitié de la hauteur de la croisée est généralement la proportion de hauteur admise. Les tapissiers anglais posent les Patères beaucoup plus bas qu'en France, la hauteur qu'ils donnent varie de 0 m. 75 c. à 1 m. Ils obtiennent ainsi de plus beaux plis à leurs rideaux, mais l'usage ou plutôt le maniment de ces rideaux est beaucoup moins pratique.

En France, sous Louis XVI, on avait essayé de ce système, mais on y a vite

renoncé. Les rideaux d'une portière qui seraient relevés aussi bas, intercepteraient la circulation ; mieux vaudrait alors les laisser tomber droit sans embrasses ni Patères, comme on les plaçait autrefois.

CARTOUCHE, RINCEAU

On appelle Cartouche un milieu d'ornementation, formant fronton quelquefois, d'où sortent les feuilles ou les lignes qui doivent avoir pour point de départ ce motif d'ornements.

On a fait et l'on appelle communément Cartouche un ornement en bronze surmoulé, ciselé, doré, verni ou bronzé qui, comme les Patères, reçoit les embrasses ou le jeu de glands nécessaires à relever les rideaux ou draperies. Sous Henri II et sous les règnes suivants on employait déjà ces ornements en cuivre ciselé et poli ; on en trouve quelques traces dans les vieilles gravures de Lepautre, Delafosse, et autres.

Les Cartouches qui ont été abandonnés comme emploi sous l'Empire et la Restauration, sont cependant les supports les plus convenables pour relever les rideaux. Le dessin, la forme, la ciselure, offrent toutes les facilités à l'artiste pour adapter un genre en rapport avec la décoration de l'appartement et le choix d'un de ces ornements indique à première vue la qualité de celui qui a entrepris le travail de l'ameublement. Les premiers Cartouches employés à la décoration d'une croisée n'étaient pas toujours semblables, souvent ils étaient par paire en regard l'un de l'autre, et représentaient des dragons, des têtes d'animaux, des blasons ou attributs. Primitivement fondus, ciselés en du cuivre jaune ou rouge, ils furent ensuite dorés, argentés ou bronzés ; on en fit même en bois comme en fait aujourd'hui. Les Cartouches ne se vissent pas comme les Patères ou Rosaces, ils s'accrochent sur des clous ou supports à crochet.

Le Rinceau est une tige lancée du mur, sortant d'une embrasse ou d'un petit Cartouche et qui se terminant par une feuille ou un petit ornement que motive un ressaut accroche l'embrasse du rideau. On fait des Rinceaux depuis le xv[e] siècle, mais quelque soit le joli galbé de leur profil, le tapissier ne doit pas oublier que l'on ne regarde pas une croisée de côté, mais bien de face et qu'alors un Cartouche ou une Patère rendent mieux l'effet désiré.

Les Rinceaux se font en cuivre poli, doré ou bronzé, il n'y a que les excentriques qui croient faire preuve de capacité en en fabriquant en bois. . . . . qui se casse au bout de peu de temps. Tristes innovations qui n'ont ni le goût, ni le mérite de la pratique, pour les faire apprécier.

ÉLASTIQUES

Un Élastique est constitué par un fil de fer de la force d'une tringle de rideau de vitrage contourné sur un modèle ou mandrin représentant deux cônes renversés dont les parties pointues ou étroites forment le milieu. Le fil de fer est attaché à chacune de ses extrémités au derniers cercles formés sur le mandrin et on arrête ainsi les deux bases. C'est un maréchal-ferrant, (ou un forgeron) allemand qui est l'inventeur des premiers Élastiques ; leur premier emploi fut adapté à un lit ou sommier pour former plateforme et recevoir les matelas. Chare, le tapissier, en employait en 1825, mais la nouveauté ou la crainte d'être imité, faisait que pour cacher cette innovation, l'ouvrier chargé d'en employer était relégué dans une chambre ou atelier particulier.

Dervilliers, un autre tapissier, qui passe pour avoir inventé les fauteuils confortables à dossier garni sur une armature en fer, a exposé à l'Orangerie du Louvre des fauteuils confortables capitonnés et montés sur élastiques.

Les premiers Élastiques, bien vite perfectionnés par un nommé Richard, étaient fabriqués en bon fil de fer souple et solide dit Grand Villars. Ils devinrent malheureusement ce que deviennent tous les produits de nos jours ; ils sont d'un prix moindre mais de plus mauvaise qualité ; il faut en employer presque le double pour obtenir la même force d'élasticité !

Autrefois on entourait d'étoupe chaque Elastique pour en éviter le bruit ou ferraillement ; aujourd'hui qu'ils sont mieux tournés, mieux guindés par les cordes ou ficelles qui les maintiennent, cette précaution est inutile ; le bruit qu'ils peuvent faire ne vient que de la mauvaise main-d'œuvre du tapissier. Un siége ne se défonce que par cette mal façon et le manque de qualité nécessaire ou de quantité.

La connaissance plus répandue que jamais des anciéns styles, l'imitation des anciens siéges fait que l'on emploie moins d'Élastiques, mais il n'en restera pas moins l'obligation de s'en servir pour les siéges confortables, les divans, les grandes pièces, les lits qui demandent plus de souplesse qu'une chaise ou qu'un petit fauteuil de salon.

PASSEMENTERIE

La Passementerie remonte à la plus haute antiquité ; elle est certainement contemporaine de la première étoffe. Le commencement et la fin du premier tissu, le *chef*, pour parler techniquement, a formé, sans qu'on l'eût cherché, le premier effilé.

L'effet produit par les fils de chaîne, reliés ensemble par les premiers coups de trame et retombant à peu près de la même hauteur, a dû frapper le premier tisserand. De là, à fabriquer des effilés d'une mesure plus longue que la largeur du tissu, il n'y a qu'un pas, et il est évident que ce pas a été franchi dans un espace de temps très-court ; il est certain également, qu'aussitôt l'étoffe employée à garnir un siége ou à servir de rideau, le besoin de la Passementerie a dû se faire sentir. Elle est l'accompagnement, le complément obligé de l'étoffe ; que son rôle soit modeste ou somptueux, il n'en est pas moins indispensable.

En effet, l'étoffe ne pouvant épouser les contours d'un bois de siége, ni s'arrêter sans laisser voir de défilure dans un angle irrégulier, le tapissier a été amené à demander au passementier le premier couvre-joint.

De même, pour maintenir un pli d'étoffe quelconque, pour relever un rideau ou une draperie, il a fallu avoir recours au cablé qui bientôt s'est terminé lui-même par des glands. Le progrès de la fabrication et le désir d'une ornementation plus riche ont exigé du passementier des combinaisons nouvelles.

La Passementerie a donc, à toutes les époques, suivi le mouvement général du luxe, et nous la trouvons perfectionnée à chaque progrès accompli dans l'ameublement.

Ce n'est guère que sous le règne de Louis XIII que nous apparaît la première Passementerie franchement nationale. Les types plus anciens nous sont arrivés de l'étranger.

Les Vénitiens ont, les premiers, donné un grand essor artistique à la Passementerie et certaines garnitures fabriquées par eux sont restées inimitables. L'Espagne nous a fourni également quelques types curieux et savamment travaillés. Les productions d'autres pays n'offrent rien d'original et ne valent pas la peine d'être mentionnés.

Le goût de la Passementerie se propagea depuis les riches décorations d'ameublements sous Louis XIV, pour se continuer sous Louis XV ; le goût s'épura de plus en plus sous le règne de son successeur Louis XVI.

En même temps que les meubles devinrent d'une forme plus raide pendant l'Empire, la Passementerie perdit beaucoup de sa grâce. Elle suivit le goût du jour. A cette époque apparurent aux rideaux et aux draperies les premières franges à moules de bois tournés et recouverts de soie. Les siéges à châssis étaient ornés de galons avec dessins brochés. On adopta généralement un mélange de deux couleurs, c'est-à-dire dessins jaunes sur fond rouge, vert ou bleu, ou dessins blancs sur les mêmes tons, rouge, vert, etc.

Pendant la Restauration, l'art de la Passementerie resta stationnaire pour se relever à partir de 1840. Pendant le second Empire, on fit une tentative, peu suivie, dans le genre Pompeïen, et on revint peu à peu aux styles élégants du XVIII[e] siècle.

De nos jours, aucun effort ne se fait dans la tentative d'un style nouveau. On se contente des modèles anciens que l'on approprie le mieux qu'on peut aux

besoins et au goût du tapissier chez lequel cependant la connaissance du beau fait de grands progrès.

VOCABULAIRE

DES TERMES LES PLUS USITÉS DANS LA

PASSEMENTERIE POUR MEUBLES

Agrément. — Nom générique de la Passementerie s'appliquant au vêtement aussi bien qu'à l'ameublement. On disait sous Louis XIV : un justaucorps garni d'*agréments* d'or.

Biais. — Biais croisé, Biais natté, Passementerie dont les guipures sont disposées d'une façon oblique. On l'emploie le plus généralement pour la garniture des siéges.

Brin-perlé. — Genre de torsade qui se pose sur les franges et les jupes des glands, donnant un effet de brillant et de relief. Il se fait aussi des franges entièrement en brins perlés.

Boussette. — Petit paquet de soie ligature servant dans la confection des siéges à cacher le point du capitonnage.

Bourrelet. — Bourrelet à picot, Bourrelet à la Reine : petit moule de bois rond en forme de bourrelet de sellier, recouvert de soie et entouré d'un travail de guipure. Les Bourrelets se posent aux coins d'un oreiller, au centre d'un rond de traversin de lit ou à la crosse de l'accotoir d'un siége à bois recouvert.

Boulot. — Petite sphère ou boule, obtenue par l'assemblage d'une quantité de fils de laine, de coton ou de soie, ligaturés en sens perpendiculaire et coupés très-près de chaque côté de la ligature. Une frange à *boulots*.

Broché. — Effet de tissus par une seconde ou plusieurs navettes lancées dans certains fils de la chaîne et indépendantes de celle qui produit le tissu de fonds. Un galon *broché*.

Cartisane. — Parchemin ou papier très-résistant, coupé en bandelettes très-étroites et recouvert de soie dans le sens perpendiculaire à sa longueur. Le mot Cartisane s'emploie aussi, mais improprement, pour désigner, soit des bourrelets à la Reine ou autres, soit des objets en remplissage.

Campane, nne. — Crépine d'or ou d'argent ou de soye, qui se termine en petites houppes façonnées, et qui représentent une cloche.

(Dictionnaire de Furetière.)

C'était le nom donné à ce que l'on appelle aujourd'hui frange à houppes.

Cannetille. — Fil de laiton étiré, très-fin, doré, argenté ou recouvert de soie, que l'on roule sur une longue aiguille. Le passementier l'utilise à entourer les moules de boutons ou les cartons destinés au remplissage.

Cablé. — Gros cordon servant à former les embrasses, les cordons de sonnette ou à garnir les tentures, les divans, etc.

Chaînette. — Effet obtenu par deux ganses assemblées en sens inverse et accouplées ; on l'appelle aussi *plume*.

Cordelière. — Morceau de ganse ou de cablé plus ou moins long et terminé à chaque extrémité par un gland.

Corde à puits. — S'emploie, en général, pour désigner l'effet obtenu par plusieurs guipures posées en biais et dans un même sens. Très-souvent ce mot désigne les crêtes étroites garnissant les siéges à bois apparent. Cette Passementerie est très-ancienne.

Chardon. — Tissu très-épais obtenu au moyen d'une chaîne très étroite et d'une trame extrêmement grosse. Le Chardon est ensuite tondu avec les ciseaux et produit un effet velouté.

Chenille. — Tissu à chaîne extrêmement étroite formant, une fois coupé dans le sens de la longueur, une double défilure. Cette petite bande de tissu est ensuite retordue sur elle-même jusqu'au point de prendre la forme cylindrique. Le passementier en fait des franges ou bien la mélange dans quelques-uns de ses ouvrages.

La Chenille la plus fine se réduit jusqu'au diamètre de 2 millimètres et s'emploie dans les tapisseries à main ou les étoffes brochées.

Crépine. — Mot très-ancien et peu usité de nos jours, servait à désigner des franges très-courtes à brins fins, très-rapprochés et même touffus. Dans les anciennes descriptions de tentures ou de meubles, le mot Crépine apparaît très-fréquemment.

Crête. — Nom générique désignant toutes sortes de passementeries faites au métier avec des guipures raides. Les guipures sont réunies le plus souvent trois par trois dans une même navette appelée sabot. Cet assemblage de trois guipures est relié à la chaîne par des passages intermittents et réguliers. L'ouvrier passementier tire de ces passages et de l'entrelacement de plusieurs sabots un très-grand nombre de modèles de Crêtes. Certains ouvrages exigent jusqu'à dix et douze sabots. Les Crêtes les plus courantes se font avec un nombre de navettes variant de deux à six. Les modèles les plus courants ont reçu une foule de noms qui ne sont guère usités que dans les ateliers. Quelques-uns cependant tels que : Crête à bosse, Crête élastique, Crête à cœur, Crêtes chemins de fer, etc., ont fait leur apparition dans le commerce et sont familiers au tapissier.

Dent de rat. — Terme de métier désignant une passementerie étroite dont le dessin forme des dents très rapprochées et généralement employée dans les garnitures de siéges.

Embrasse. — Le plus souvent l'embrasse est une cordelière à deux glands,

passée dans un coulant. Il s'en fait cependant à un seul gland et même plus simplement avec un cable ligaturé. D'autres sont faites en crète étroite aux deux extrémités, plus large au milieu et terminé par une boucle.

L'Embrasse est devenue une des productions les plus importantes du passementier; les modèles varient à l'infini. Il est à remarpuer que l'importance prise par l'Embrasse dans la décoration d'une croisée a beaucoup augmenté de nos jours. Le tapissier employait autrefois des Embrasses d'une dimension beaucoup inférieures que celles dont on se sert à présent.

Effilé. — L'Effilé se distingue de la frange non-seulement par la finesse du brin mais encore par ce fait essentiel que l'extrémité en est coupée, tandis que l'extrémité du brin de frange est une bouclée. L'Effilé est évidemment plus ancien que la frange; on l'employait autrefois à la garniture des siéges et des rideaux. Le passementier en tire différents effets par un nouage à l'aiguille ou à la main. On forme généralement à la partie supérieure des croisées, des quadrilles, des à-jour variés.

Feuilles remplies. — Terme de métier désignant les cartons découpés de toutes formes, entourés de cannetille et recouverts à la main par des fils de soie, de laine ou même de métal filé.

Frange. — En vieux français, *frienge* ou frangeon. On obtient la Frange en tissant dans une chaîne étroite et par dessus une planchette plusieurs fils assemblés ou une guipure auxquels on a donné, au préalable, une torsion très-forte. Cette tissure aussitôt laissée libre se retord d'elle-même en sens inverse de la torsion première. L'opération nommée guipage consiste à fixer définitivement cette seconde torsion. La Frange ainsi obtenue peut encore être enrichie au moyen de brins perlés, de jasmins qui se lient à l'aiguille dans la chaîne ou tête et retombent à la longueur des brins. On trouve quelquefois dans les inventaires l'expression de Frange de bouquetterie, c'est ce que l'on appelle aujourd'hui Frange perse. Au sujet de ce coloris il est bon d'observer qu'une Frange, qu'une passementerie perse se compose de plusieurs nuances, de fleurs naturelles, de feuillages et de blanc. Une Frange cramoisie noire et jaune, une Frange violet vert et blanc ne sont pas réellement des Franges perses, mais des Franges (de couleurs) mélangées.

Galon. — Nom générique d'un tissu étroit fabriqué par le passementier. Selon les combinaisons multiples des effets de chaîne et de trame, le Galon prend des dénominations distinctes. Dans l'ameublement les genres les plus usités sont le Galon à *luisants*, le Galon *sergé, figuré, épinglé*. Ce dernier est en réalité une réduction du velours de Gènes.

Guipure. — Terme de métier; assemblage de plusieurs fils d'une matière textile, enroulé dans le sens perpendiculaire à sa longueur au moyen d'une torsion momentanée ou passagère.

La Guipure est raide lorsqu'elle est destinée à la crète, ou molle lorsqu'on la destine à la frange.

Ganse. — Petit cablé. *(Voyez Cablé.)*

Gland. — Le nom de ce fruit a été donné par extension à tout ornement terminant un cable ou une ganse. *(Voyez Embrasse, Cordelière.)*

Ciroline ou **Géroline**. — Peu usité. Nom générique d'une petite crète. *(Voyez Crète.)*

Gizelle. — Effilé non coupé formant feston.

Grappé. — Travail à l'aiguille. Avec un cordonnet ou une guipure l'ouvrière pose point par point sur l'objet même, moule satiné ou autre, une résille très-serrée. On dit un gland grappé, un œuf grappé, etc.

Houppe, Houpette. — Assemblage de fils de soie, de laine, etc., formant touffe au moyen d'une ligature.

Jeu de glands. — *(Voyez Cordelière.)*

Jasmin. — Divers petits ornements de Passementerie, superposés par un travail de nouage. Les Jasmins se posent sur les franges et sur les jupes des glands.

Lézarde. — Nom générique d'une Passementerie étroite servant dans les siéges à recouvrir les jointures de l'étoffe au bois. Les Lézardes sont plus ou moins ouvragées et prennent différentes dénominations, telles que Lézarde à S, à anneaux, à œillets, etc.

Macaron. — Nom générique de toutes sortes d'ornements ronds; se posent aux coins rentrés d'un oreiller, à la crosse d'un siége à bois recouvert, etc.

Migret. — Partie du Jasmin. Le Migret, en terme du métier, est formé de l'assemblage parallèle d'une Guipure et d'une Cannetille.

Miroir. — Petit disque formé par la cartisane repliée sur elle-même et ligaturée. Les boucles formées ainsi sont à demi retournées, la cartisane prend un effet soyeux, très-vif, d'où on a tiré le nom. Les Miroirs sont un accessoire du Jasmin à Migrets; on ajoute souvent au centre un petit bouton. Le tapissier s'en sert aussi comme capiton.

Milanaise ou **Napolitaine.** — Petit agrément formé de deux guipures roulées l'une autour de l'autre en spirale. On s'est servi de Milanaises dans les plus anciens ouvrages, comme cache-point d'applications. Le passementier l'emploie dans les crètes riches et dans l'ornementation des glands satinés.

Marabout. — Gros Chardon fait au métier, reproduisant l'effet d'une grosse chenille demi-ronde.

Massue. — Torsade de métal, ou de métal recouvert de soie, en forme de massue. Il se fait aussi, quoique rarement, du cablé de cette forme.

Napolitaine. — *(Voyez Milanaise.)*

Œufs. — **Olives.** — Moules de bois dont le nom indique la forme, recouverts de soie ou de laine et ornementés par différents passés à l'aiguille.

Pain de sucre. — Moule de bois ayant une forme cylindro-conique, enroulé de soie. Le tourneur donne aussi à ces moules des arètes vives, en enlevant à la gouge une partie du bois, c'est-à-dire en y creusant de petits carreaux en spirale. On a fait, dans le premier quart de ce siècle, une grande consommation de ces sortes de moules. On les enfilait dans des ganses tissées elles-mêmes dans un

galon étroit, à distances régulières. Le tout formait une sorte de frange que le tapissier posait aux rideaux et aux draperies.

Polonais. — Façon de cablé ou de ganse, généralement en quatre branches, dont deux unies et deux autres amandées.

Perse. — Terme générique désignant une Passementerie multicolore.

Point de neige ou de Gibecière. — Sorte de filet ou de résille obtenu par un travail de nouage à la main ; il se fait en guipure ou en cordonnet. Les embrasses en Point de neige de coton blanc, s'emploient pour les rideaux de mousseline, etc.

Point de Milan ou de Hongrie. — Travail à l'aiguille très-savant importé de l'étranger. Ce point permet d'envelopper, par un enlacement de cordonnet très-serré, toutes sortes de moules ronds ou méplats. Ce point est d'un aspect très-régulier et d'une extrême solidité. Son usage est plus répandu dans la passementerie militaire que dans l'ameublement.

Pompon tondu. — Macaron formé par du chardon cousu en spirale et tondu ensuite avec les ciseaux.

Quadrillé. — Travail à l'aiguille produisant, dans un effilé, des effets ajourés de quadrilles ou losanges.

Retors. — Torsion donnée aux matières filées : une frange retorse, un brin retors.

Remplissage. — *(Voyez feuilles remplies.)*

Soufflé. — Le Soufflé est le résultat d'un travail qui consiste à enrober, pour ainsi dire une matière filée par une autre. Tandis que dans la *guipure*, la matière qui doit seule paraître à la surface, est roulée perpendiculairement autour de celle qui doit rester cachée, dans le Soufflé, au contraire, la matière qui doit seule paraître à la surface est posée ou tendue parallèlement à celle qui doit rester cachée. Il faut beaucoup plus de matière de surface dans le Soufflé que dans la Guipure mais, par contre, l'objet fabriqué en Soufflé est d'une plus grande souplesse. On dit un cable soufflé, une ganse soufflée.

Serpentine. — Guipure enroulée sur un fil double de manière à former deux côtés dentelés. On s'en sert dans les applications d'étoffes comme cache-point et dans les enjolivements des glands ou des moules satinés.

Soutache. — Petite tresse à deux côtes, on s'en sert comme cache-point.

Torsade. — La Torsade se fait au moyen d'un fil de métal (doré, argenté ou recouvert de soie) enroulé sur une longue aiguille d'un diamètre à déterminer suivant la grosseur de Torsade demandée. On obtient ainsi une grosse Cannetille en bouillon. Ce bouillon est ensuite enfilé et replié sur lui-même, passé dans un crochet et fortement retordu. Cette sorte de gros brin de frange a joui d'une certaine vogue ; on ne l'emploie plus de nos jours dans l'ameublement. Les graines d'épinards de nos officiers supérieurs nous en rappellent la forme.

DICTIONNAIRE

DU

TAPISSIER

TROISIÈME PARTIE

RIDEAUX, TENTURES

RIDEAUX, TENTURES

PORTIÈRE

..... Se dit aussi d'un grand rideau qu'on met en dehors pour l'entrée du vent.

Telle est la définition donnée dans le *Dictionnaire de Furetière* qui semblerait indiquer qu'autrefois les Portières n'étaient généralement employées qu'aux portes de vestibule ou dans ces vastes salles aussi spacieuses que froides qui donnaient accès sur les chambres ou salles habitées plus familièrement.

Les Portières faites habituellement en étoffe lourde, tapisserie, velours, tapis, proviennent de l'Orient où, dans les intérieurs autrefois comme aujourd'hui, elles tenaient lieu de portes. Il est difficile de préciser à quelle époque ce genre de garniture de porte a été importé, c'est probablement à la suite des Croisades.

Les trônes, d'après les anciens documents pris dans les manuscrits grecs des VIIIe et IXe siècles étaient entourés de rideaux qui, adaptés au dais, ou à la coupole formant le plafond au-dessus du siége, servaient à cacher sinon à envelopper le monarque ou le seigneur qui présidait aux assemblées.

Il est certain aussi que dans les églises primitives, de grands rideaux en tapisseries séparaient les fidèles du chœur ou de l'autel, mais pour trouver une Portière garnissant une porte intérieure d'appartement, les documents sont rares, presque impossibles à produire une certitude. Parmi les vieilles miniatures, une du IXe siècle représente l'entrée d'une maison ou peut-être d'une chapelle dont la porte d'entrée est remplacée par un rideau ou Portière. (Manuscrit grec, Bibl. de Paris.)

Les tapisseries tendues sur les murailles intérieures passaient généralement par dessus ces petites portes plus ou moins secrètes prises dans l'épaisseur du mur; on se contentait de lever la tapisserie pour entrer ou sortir. Ce ne serait donc que dans les salles garnies de boiseries, de peintures murales ou de cuir de Cordoue qu'il faudrait en chercher; là encore les documents sont absents. Pendant la Renaissance même les documents font encore défaut, et si l'on veut se rappeler la richesse de décoration déployée par la sculpture des panneaux sur les portes de cette époque, on en tirera cette conclusion que peu de Portières existaient alors, malgré l'opinion de bien des artistes contemporains. Les inventaires publiés à la fin de cet ouvrage n'en mentionnent aucune avant le XVIIe siècle. Parmi les tapisseries de l'inventaire de Gabrielle d'Estrées, on trouve des tapisseries ou tentures de chambre qui servaient bien certainement à faire des rideaux de Portière. L'inventaire du cardinal de Mazarin contient une longue liste de Portières en tapisserie.

Les gravures d'Abraham, de Bosse, de Marot, représentent des portes garnies

de rideaux, ce dernier en reproduit même garnies de pantes ou plutôt de cantonnières.

Les graveurs ou dessinateurs étrangers sont moins sobres ; on en trouve des exemples très-facilement dans les gravures flamandes, anglaises ou allemandes du XVII[e] siècle.

Une preuve toutefois qu'il existait des Portières au XVI[e] siècle malgré leur absence sur les inventaires, est donnée par les restes de rideaux que l'on trouve encore en assez grande quantité. Le peu de hauteur, la largeur de ces rideaux, le peu de largeur de ces pantes assorties, la façon de ces restes presque toujours en tapisserie faite à la main prouvent qu'ils étaient employés à une porte et non à une croisée.

Les inventaires des ameublements sous Louis XIV et sous Louis XV indiquent des Portières destinées à la décoration ou au service nécessité des appartements intérieurs. Mais elles paraissent plûtôt être sous tenture, c'est-à-dire dissimulées, que Portières apparentes ou décoratives.

Sous Louis XVI on remarque comme effet décoratif l'emploi de quelques Portières, elles couvrent ces portes à panneaux finement décorés, mais elles ont un certain aspect d'apparat que l'on n'avait pas remarqué jusqu'à cette époque.

Sous le Directoire, sous l'Empire, les Portières se répandent un peu plus, mais elles sont plus modestes, elles couvrent les portes placées de chaque côté d'une alcôve, les petites portes d'une chambre ou d'un boudoir, elles ne couvrent une grande porte que lorsqu'elles doivent faire pendant ou vis-à-vis d'une croisée, elles sont alors de même hauteur et de même décoration.

Sous la Restauration, les Portières furent employées par les mêmes principes et pour les mêmes besoins. Enfin, c'est à partir de 1830, à cette époque de recrudescence des imitations du gothique et de la Renaissance, que l'on s'empara avec persistance de ce genre de décoration ; persistance qui ne s'est pas démentie jusqu'à ce jour, puisque après avoir remarqué l'absence de Portières dans les documents anciens, on est obligé aujourd'hui d'en constater l'abus.

L'abus des Portières tient à deux causes. La première cause est motivée par le faux luxe, par la passion un peu trop prononcée de l'imitation plus ou moins juste des ameublements anciens, par le goût d'un soi-disant confortable qui fait préférer les portes couvertes de rideaux plus ou moins bien ajustés à des portes apparentes. La seconde cause plus sérieuse est la conséquence des constructions de nos jours ; les murs, beaucoup moins épais qu'autrefois, donnant des portes souvent sans embrasure, généralement mal ornementées, ont fait répéter l'emploi des Portières si nombreuses aujourd'ui.

Il y a plusieurs sortes de Portières : les unes sont indispensables, les autres ne sont qu'accessoires ou décoratives.

Les grandes Portières de vestibule, d'escalier ou d'antichambre doivent être faites en étoffe lourde, tapis, moquette ou velours ; leur ornementation doit être très-simple.

Les Portières des salles à manger, des cabinets de travail qui sont en étoffe

assortie à celle employée pour les rideaux doivent être aussi généralement simples ; ce n'est que lorsque les rideaux de Portières sont différents de ceux des croisées que l'on peut y employer des ornementations de fantaisie. Dans les petits salons, les boudoirs où les Portières se trouvent généralement admises, on les fait presque toujours en étoffe de fantaisie.

Dans les salons, les Portières sont assorties ou différentes des rideaux de croisée, mais si elles sont différentes, il n'en est pas moins utile pour l'effet décoratif qu'elles soient semblables entre elles.

Les Portières doivent être réglées par la hauteur des portes autant que possible, sauf les exceptions où le décorateur voulant répéter les croisées les placera dans les mêmes proportions et ornementations que ces croisées.

Généralement les Portières sont faites à tête apparente, c'est-à-dire sans bâton, galerie ou pante ; ces têtes apparentes qui indiquent plutôt le manque de savoir du tapissier que les autres façons, sont plus supportables pour les Portières que pour les croisées si toutefois elles sont assez étoffées, mais les anciennes dispositions leur seront toujours préférables et, à part les rideaux en tapisserie, une Portière ornementée placée dans un milieu sera toujours mieux que celle faite de deux rideaux coulissés sur une tringle.

CROISÉE (RIDEAUX DE)

Les Rideaux de croisée ou de fenestre, comme l'on disait autrefois, sont presque aussi difficiles à trouver sur les anciens inventaires que les Rideaux de portière. L'usage d'emploi de Rideaux de croisée paraît provenir de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal ; les inventaires des XIVe, XVe et XVIe siècles, ne citent pas de Rideaux de fenestre ; le premier inventaire qui donne une indication de ces Rideaux est celui des meubles du cardinal Mazarin, ouvrage si précieux et trop rare.

Page 154.

. . . .

Deux laiz de taffetas vert aux coins des fenestres de la chambre de l'alcôve, de trois aunes et demi quart de haut.

C'est la seule et unique description de Rideaux de fenestre dans cet inventaire, si complet, si détaillé.

Les Inventaires suivants, c'est-à-dire ceux du Garde-Meuble, citent quelques Rideaux, mais ce n'est réellement qu'à partir du XVIIIe siècle que l'on en trouve en quantité.

Les dessins, les miniatures, les gravures ne donnent pas davantage d'indices

de l'emploi de Rideaux ; une de ces miniatures, le portraît de Charles VI, représente ce Roi à une fenestre, laquelle est garnie de deux Rideaux relevés vraisemblablement par des embrasses. L'absence de Rideaux aux fenestres, jusqu'au XVI[e] siècle, est donc générale.

Que l'épaisseur des murs, que les croisées si hautes ou si basses, garnies de vitraux qui se perdaient dans l'immense tenture de la tapisserie, par leur coloration, aient été une raison à en diminuer l'emploi ou la nécessité, cela peut être ; mais qu'aux époques de Henri II, de Henri IV et même de Louis XIII, on n'en trouve si peu, cela paraît d'autant plus extraordinaire que les Inventaires de ces époques citent des réserves de gaze, de brocard, qui devaient être employées pour des Rideaux. Quelques miniatures des XV[e] et XVI[e] siècles, si ponctuelles dans leurs détails, indiquent un Rideau généralement court, se tirant à la main, devant la fenestre, et plus usité pour garantir du soleil que pour servir à se fermer la nuit. Dans certains manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne, conservés à Bruxelles, on remarque quelques Rideaux placés derrière un Christ ou derrière un Saint ; leur façon à bordures et à tête apparente ou avec anneaux, prouve bien que les dessinateurs avaient pris exemple sur des Rideaux de portière ou de croisée, les Rideaux de lit ne possédant pas de grands anneaux. Ce sont là des indices mais non une réalité.

Abraham De Bosse qui a si bien reproduit les intérieurs du XVII[e] siècle, place dans les chambres à coucher un lit, des siéges, mais il n'indique pas de Rideaux de croisée.

Avant de s'étendre sur les Rideaux de fenêtre d'une manière plus explicite, il est utile d'émettre au moins une opinion approximative sur ces Rideaux existant précédemment. Dans les documents, dessins ou miniatures, trop rares, on trouve quelques Rideaux plissés à l'antique, ou à tête garnie d'anneaux. Ces Rideaux étaient pour la plupart encadrés de bordures brodées, à encadrement de dessins grecs pompéiens ; leur fond était uni ou avec motifs de milieu, ou encore à dessins détachés, tels que semis d'étoiles, de fleurs, de lys, etc., etc.

Ce n'est que vers le XIII[e] siècle que les Rideaux paraissent faits avec des étoffes damassées d'une ou de plusieurs couleurs, encore ces Rideaux ne sont-ils représentés que comme garniture de lits.

Après ces étoffes, parurent dans les intérieurs les Rideaux en tapisserie à la main ou au métier, d'Aubusson, de Flandre ou d'Italie.

Sous Henri II, les Rideaux commencèrent a être faits avec des étoffes de velours, de satin, et encore de tapisserie, mais plus généralement en tapisserie à la main qu'en tapisserie au métier, lesquelles plus étudiées, étaient employées aux tentures. Presque tous ces Rideaux étaient faits à tête apparente, ou surmontés d'une pante simple et sans ornementation, les galeries ou corniches de croisée n'étaient pas encore connues. Les tapissiers qui, depuis Henri II, avaient qualifié d'ameublement de salon la réunion de plusieurs siéges semblables d'étoffe, avaient bien certainement dès cette époque, adjoint à l'ensemble du meuble, l'emploi de Rideaux assortis ; de l'époque de Louis XIII, si les documents sont

encore rares, il en existe assez pour être certain que des Rideaux étaient employés spécialement pour des croisées.

Il reste quelques Rideaux, leur hauteur, leur largeur, indiquent des Rideaux de croisée et non de portière comme ceux cités du temps de Henri II; enfin, il reste quelques ornements ou galeries de fenêtre et aussi des dessins d'intérieur qui en indiquent quelques-uns. Les pantes, jusqu'alors de forme droite, étaient ornementées de motifs brodés ou réappliqués, encadrées de galons et terminées quelquefois par le bas, d'un effilé ou d'une frange plus ou moins riche; sauf cette frange assortie à l'étoffe, ces galons et autres ornementations étaient généralement blancs et en tout cas de couleur différente à celle de l'étoffe employée.

Le goût s'accentuant pour les formes moins droites, les tapissiers firent alors quelques échancrures, donnèrent quelques mouvements à ces parties d'étoffe et produisirent ainsi cette forme d'ornementation que l'on appelle Lambrequin.

Le mot **Lambrequin** par lui-même était déjà connu ; il était attribué à ces pantes découpées qui terminaient les blasons, les housses de chevaux de chevaliers et enfin qui entouraient les tentes ou pavillons. Cette expression ne se trouve cependant employée en tant que décoration de croisée que vers la fin du XVIIIe siècle; nous nous en servirons toutefois dès à présent pour distinguer la pante découpée de la pante unie ou droite.

Sous Louis XIII, dans le milieu du XVIIe siècle, les croisées se trouvaient donc à peu près établies de la manière suivante :

Une galerie en bois de chêne ou de noyer assorti à celui employé pour l'ameublement; la forme en était contournée ; le milieu orné d'un cartouche ou d'une figure, espèce de mascaron.

Un lambrequin ou pante dont les dents arrondies et assez distancées étaient ornementées de ces galons dont il a été parlé plus haut, le dessin de ces ornementations produisait généralement des enroulements en colimaçons ou des entrelas toujours très-étudiés.

Deux Rideaux en serge, en brocat ou brocatelle, en lampas, en velours de Gênes, doublés, bordés quelquefois simplement d'un galon, ou dans les cas de plus de richesse d'un effilé en soie assortie. — Il devait aussi s'employer des Rideaux de guipure appliquée ou non, mais non pas encore comme Rideaux de dessous.

Les patères ou cartouches qui supportaient les embrasses en cablé et à gros glands, étaient placés assez haut, 180 centimètres à 2 mètres environ. A la fin du règne de Louis XIII, on peut affirmer que toutes les étoffes d'ameublement étaient connues, depuis la serge jusqu'au brocard ; on les a certainement perfectionnées sous Louis XIV par leur dessin, leur façon, leur coloris, leur richesse : au fond les moyens de fabrication étaient les mêmes.

Sous Louis XIV, les indications de Rideaux de croisée sont encore assez rares, cependant Jean Marot, cet habile architecte et dessinateur bientôt imité par d'autres artistes, nous a laissé des dessins ou gravures qui représentent des croisées garnies de Rideaux.

Les galeries plus droites, mais fort riches d'ornementation, sont dorées mat et bruni.

Les Lambrequins sont plus largement découpés, les dents sont plus importantes et laissent voir dans leur milieu le dessin de l'étoffe employée, venir se joindre à l'effet décoratif. Les passementeries qui ornementent les Lambrequins ou Rideaux sont beaucoup plus belles et beaucoup plus importantes, les galons, les crètes, les franges, les crepines, les milanaises, les glands, les cartisanes ou applications sont disposées ou assorties avec un sentiment complet du dessin; on y mêle de l'or, de l'argent; les passementeries deviennent perses, c'est-à-dire de différentes couleurs mélangées. Les étoffes employées pour les Rideaux sont les mêmes ou à peu près que sous le règne précédent. On y remarque un surplus de richesse, un plus grand emploi de damas de Lyon et enfin un emploi de tapisseries des Gobelins plus général. Les Rideaux commencent à être non-seulement doublés mais contredoublés; les doublures employées sont les taffetas, les foulards; les franges, dont on retrouve encore quelques restes, garnissent le bas et les montants des Rideaux.

Certains Inventaires citent des Rideaux de gaze ou de mousseline. On y trouve aussi des Rideaux de vitrage, enfin quelques Rideaux de dessous qui prouvent l'emploi de doubles Rideaux aux croisées. Les tringles de fer sont placées sur des poulies qui permettent par des cordons de tirage de faire manœuvrer les Rideaux.

Jean Marot a laissé aussi dans ses croquis quelques aperçus de volants, de nœuds, et même de festons, qui peuvent servir aussi à préciser le début de ce genre de décoration. Ces sortes de draperies dont l'effet était presque toujours gracieux étaient faites d'une façon assez primitive : les nœuds, les festons mêmes étaient rapportés sur une partie d'étoffe plate et découpée, arrondie, suivant la grandeur que l'on voulait donner aux festons. Cette façon de draperies était loin d'égaler celles du temps de Louis XVI, encore moins celles du premier Empire, mais elle avait de grands avantages : ceux d'employer beaucoup moins d'étoffe en produisant presque le même effet; enfin d'être beaucoup plus facile à poser ou déposer lors des changements de saison. C'était l'enfance de l'art du coupeur, soit, mais que des ouvriers de goût intelligents devraient plus étudier et perfectionner.

C'est encore sous Louis XIV que sont parues les premières cantonnières.

Une Cantonnière est une partie d'étoffe presque toujours en tapisserie des Gobelins ou d'Aubusson qui, tendue à plat comme un Lambrequin, possède deux pantes ou queues tombant sur les côtés et formant une espèce d'encadrement à des rideaux de dessous. Quelquefois ces deux pantes sont relevées par des embrasses et font alors l'effet de rideaux; on a fait aussi quelques Cantonnières pour les garnitures de lits.

La richesse, la finesse, le bon dessin de la tapisserie peuvent donner beaucoup de valeur à cette sorte de décoration : sans ces qualités elles perdent de leur effet et ne valent pas des rideaux.

Les Rideaux étroits, de peu d'ampleur, que l'on appelle *Bonnes grâces*, sont une imitation de ces Cantonnières ; imitation souvent obligée par l'économie plus que par principe de décoration.

Sous Louis XV, les croisées, suivant les principes du style qui a pris son nom de cette époque, sont devenues plus légères, plus coquettes et plus historiées. Les appartements moins hauts, les fantaisies des contours d'ornementation, l'emploi d'étoffes à dessins plus petits et plus colorés, les galeries plus mouvementées ont produit un ensemble de décoration qu'il a été plus facile de reproduire et d'approprier à nos appartements modernes, que l'ornementation ou le style des époques précédentes.

On a fait des croisées de style Louis XV, à Lambrequin, à draperies ou à cantonnières ; les Rideaux de gaze ou de mousseline, quoique encore assez rares, se sont cependant plus répandus ; enfin, indépendamment des damas de soie d'une seule couleur on a employé de ces damas ou brocatelles à deux ou trois couleurs; des tissus brochés en soie ; des toiles de Perse, etc. etc. ; à toute étoffe le tapissier a su accorder une façon d'exécution appropriée. Les Lambrequins moins droits, moins sévères que sous Louis XIV, suivant l'exemple des ornements ou galeries qui les surmontaient sont devenus plus mouvementés, plus découpés ; quelques dents, au lieu d'être simplement arrondies se terminaient en pointe à laquelle était attaché un gland. Les crêtes à biais, les gérolines ont remplacé les galons ; les franges sont devenues torses et de couleurs mélangées, laissant en arrière ces effilés si répandus précédemment et si souvent reproduits de nos jours à tort ou à raison.

Les draperies de cette époque étaient, comme les Lambrequins, plus coquettes que sous le règne précédent ; en cela l'exemple des dessins de Marot a été suivi avec plus d'extension ; volants, nœuds, coques, choux, tout ce qui pouvait donner un aspect de fantaisie, on pourrait dire de frivolité, a été exécuté, et, il ne faut pas l'oublier, avec un tel savoir des effets décoratifs que pour draper, plisser une étoffe, les tapissiers savaient déjà qu'une étoffe de couleur claire, unie, était préférable à une étoffe de couleurs mélangées. Les amateurs peuvent chercher, fouiller dans leurs vieux documents, ils pourront trouver quelques restes de draperies en étoffe à dessin perse léger, en étoffe damassée, rose, bleu clair, vert pâle, jaune....., ils ne trouveront pas un reste de draperie cramoisi, gros bleu, gros vert ou autre nuance foncée, nuances qu'au contraire ils pourraient trouver employées pour les vieux lambrequins.

Les décorations des hôtels de Soubise, de Villars, de la Pompadour (rue Bergère) sont restées jusqu'à la Révolution des preuves de la capacité des tapissiers, capacité qui n'a été dépassée que sous le règne suivant et cela non par le goût mais par la main d'œuvre, la façon étudiée, raisonnée, de nos artisans ouvriers qu'il est juste de signaler.

On peut préférer les décorations Louis XVI plus étudiées, on ne doit pas oublier celles du temps de Louis XV que l'on reproduira, il faut l'espérer, avec le même goût, la même originalité de dessins ou de contours qu'autrefois.

La décoration des croisées **sous Louis XVI**, a suivi les principes d'ornementation adoptés pour les appartements et les mobiliers de cette époque de perfection. Les galeries de croisée en bois laqué ou doré sont devenues plus simples de lignes, laissant aux trophées de milieu, aux cartouches ou aux clochetons des extrémités toute la valeur des sculptures adaptées à leur ornementation. Indépendamment des galeries dorées et des galeries laquées de deux ou trois tons, on a fait des galeries dorées avec rechampis en blanc mat et des galeries dont les guirlandes de fleurs ou autres ornements étaient peints de la couleur appropriée à ces ornements : c'est ce que l'on appelait camaïeux.

Les Lambrequins sont devenus de même plus étudiés, les lignes droites se sont reproduites dans le découpage des dents, telle dent se terminait en pointe, telle autre en rond, mais ces deux sortes de découpages paraissaient compassés à côté des Lambrequins fantaisistes de l'époque précédente.

Les passementiers toujours progressant ont produit des glands mieux dessinés, très-longs ou très-courts, généralement minces ; des clochettes, des guirlandes de perles, même de fleurs en passementerie, des crêtes, des câblés, des franges qui, par leur bonne exécution, ont contribué pour une large part à l'ornementation de ces Lambrequins si légers et si corrects.

Les draperies ont changé non-seulement de forme mais encore de façon. Les plis des festons n'ont plus été figurés comme sous Louis XV, mais bien réellement produits par la coupe des tapissiers de cette époque, qui avaient pour principes de ne produire leurs effets que par la valeur même de la quantité d'étoffe employée. Les écharpes qui n'étaient pas connues sous Louis XV comme effet décoratif, sont devenues l'accompagnement obligatoire de ces festons disposés les uns à côté des autres.

C'est de cette même époque que l'on a mélangé l'emploi des festons et des écharpes avec celui des Lambrequins, d'une croisée ou d'un lit.

Les rideaux en toute étoffe, riche ou simple, qui restent du temps, prouvent par leur ornementation soit des crêtes ou galons, soit de bordures, par leur façon, le degré de perfection acquise ; et l'on peut ajouter, non-seulement par cette façon mais encore par ce goût d'emploi de couleurs variées qui ont produit des effets si charmants. Les rideaux étaient doublés et souvent contredoublés de ouate ou de molleton ; ils étaient presque toujours placés par dessus une garniture de rideaux de mousseline, de taffetas ou quinze-seize en soie claire.

Désigner les étoffes est inutile ; toutes les nouveautés d'aujourd'hui étaient connues ; les reps qui paraissent de fabrication nouvelle, s'appelaient popeline ou coteline ; et, depuis le bazin jusqu'au brocard broché d'or ou de chenille, tout a été fait, tout a été employé avec plus de soin et en meilleure qualité que de nos jours.

Sous le Directoire, les croisées, suivant l'exemple de décorations d'une prétentieuse simplicité, sont devenues par elles-mêmes de tristes preuves du mal causé à l'industrie par la Révolution. Plus de galerie ! plus de lambrequin ou de draperie ! Deux rideaux seuls, en calicot ou en quinze-seize, entourés d'une bor-

dure grecque, enfilés par leurs anneaux sur un thyrse (ou bâton), terminés aux extrémités par une flèche ou pomme, relevés par des embrasses faites avec des bouts de bordure, tel fût jusqu'au premier Empire, le produit intellectuel d'artisans dont les maîtres ou prédécesseurs avaient excité l'admiration et la jalousie des étrangers.

L'Empire, dont le gouvernement cherchait à relever l'industrie, a produit une décoration qui n'était pas sans mérite ; on doit même ajouter qu'il s'est formé à cette école une sorte de classe à part parmi les artisans tapissiers. Si les étoffes employées n'étaient pas beaucoup plus riches que sous le Directoire, on a vu cependant reparaître des satins à motifs brochés, des velours imprimés à côté des quinze-seize et des bordures ; mais ce qui a laissé de cette époque un souvenir particulier, c'est la façon d'exécution de ces draperies si étoffées, si hardies dans leur effet.

Ces draperies toujours amples, plutôt trop amples, étaient raisonnées, et l'on remarque encore en elles une certaine règle de disposition qui, pour les goûts et les capacités d'aujourd'hui, paraîtraient une obligation de faire, gênante et trop étudiée. Les ouvriers, comme les ouvrières. se sont acquis une réputation de capacité par leur manière de couper, de coudre et de poser ces draperies qui paraissent si naturelles, malgré l'application de ces garnitures si difficiles à appointer et à coudre. Sous ces vastes draperies les rideaux étaient souvent en mousseline brodée à pois, à étoiles ou quadrillée (que l'on appelait aussi à dessin écossais). Les croisées étaient quelquefois garnies d'un rideau en quinze-seize se croisant avec un rideau en mousseline, chacun de ces rideaux plissé sur la largeur de la croisée et posé sur un bâton séparé, l'un devant l'autre.

Deux rideaux de soie et deux rideaux en mousseline étaient le suprême du bon ton et du luxe déployé ; les bordures si bien cousues à l'aiguille courbe, les franges à boulots de bois couverts de soie, étaient à peu près les seuls ornementations employées, les glands étaient rares et si l'on ne se rappelait toutes ces passementeries militaires exécutées à cette époque, on pourrait croire qu'il n'existait plus de passementiers. Les ornements des croisées étaient une galerie à palmettes, un thyrse, un arc, une couronne de lauriers ; les patères placées plus bas que dans les ajustements des styles précédents étaient une simple rosace en cuivre doré ou bronzé. Enfin, les couleurs favorites étaient pour les étoffes, le cramoisi, le vert, le bleu, le jaune et comme extra le blanc ; cinq couleurs en totalité et presque toujours de la même nuance ! On ne parlait pas alors comme de nos jours de blanc crême, de blanc ivoire ou de blanc de lait. On peut aujourd'hui que l'on possède tant de moyens de bien faire, tant de facilités pour le choix des décorations, critiquer ce peu de matériaux employés par les tapissiers, on ne peut pas critiquer leurs talents et leur savoir faire.

La Restauration a vu disparaître peu à peu les draperies si étoffées de l'Empire qui depuis sont restées à l'état de souvenir, autant par le manque d'ouvriers pour les exécuter que par le manque de hauteur des appartements. Il ne faut pas oublier que c'est depuis cette époque que la hauteur des appartements est deve-

nue tellement basse dans certaines maisons qu'il a fallu, il y a une vingtaine d'années, décréter par une loi municipale, que les propriétaires ou les architectes ne pourraient plus construire de logements ou d'appartements plus bas que 2 mètres 60 centimètres ! Il n'est pas rare de voir encore dans Paris des appartements de 2 m. 25 c. à 2 m. 40 c. d'élévation, construits sous l'Empire ou la Restauration.

Les draperies supprimées, il fallût adopter un nouveau genre de décoration pour relever l'ensemble ou pour mieux dire l'aspect des croisées dans les ameublements.

Les quinze-seize, les satins unis, ou à rosaces détachées, furent remplacés par des damas de Lyon et même par des lampas ton sur ton ou brochés à fleurs.

Une galerie en bois cannelé ou doré, avec quelques motifs agrafés, presque toujours simple, quelques jeux de glands attachés d'une agrafe à l'autre, tels furent les premiers changements produits, des bâtons, des pommes, des anneaux dorés, un peu mieux exécutés et sur la fin l'apparition de quelques bandeaux de frange, sont les seuls souvenirs de cette époque dite de la Restauration.

L'emploi généralisé de rideaux de mousseline placés en dessous des rideaux de soie et des rideaux de vitrage assortis a donné un aspect un peu plus confortable aux décorations intérieures.

Ce n'est que sous le règne de **Louis-Philippe** et même quelques années après son avènement, que la fortune s'augmentant tous les jours, autant que le goût pour l'imitation des anciennes décorations, que l'on vit reparaître ces étoffes, ces Lambrequins, ces draperies, enfin ces passementeries qui avaient tant contribué à l'art décoratif. Si les premiers pas faits dans cette recrudescence de l'emploi de ces moyens décoratifs ont été lents et naïfs, il ne faut pas oublier que pendant plus de quarante ans, ces ornementations, ces façons, avaient été complètement abandonnées, soit par suite de la Révolution, soit par suite des guerres si longues et si cruelles du premier Empire.

Ces premiers essais de décoration étaient tentés plutôt par imitation que par capacité réelle ; ce sont eux qui ont produit deux genres de reproductions à bon marché, le carton pâte devenu le carton pierre ; l'estampé, sorte d'ornementation en cuivre repoussé qui, quoique d'un certain mérite, a presque toujours été mal exécuté.

L'abus de l'estampé a produit sa perte malgré les progrès sensibles obtenus par certains fabricants qui avaient essayé de reproduire des modèles moins plats et mieux dessinés.

D'un autre côté, les sculpteurs sur bois, les doreurs à bon marché rivalisaient avec succès contre ces nouveaux estampés dont les prix s'étaient sensiblement augmentés par l'emploi de modèles et de matrices d'un prix plus élevé.

On a souvent critiqué cet emploi d'ornementations à bon marché, ce désir de chacun de produire dans des conditions économiques ; on ne peut nier qu'il s'est fait d'immenses progrès à cette époque et qu'aujourd'hui, si nous avons profité

du progrès de nos pères, peu de fabricants sauraient faire ce bon marché, si critiqué.

Le luxe, le goût, la capacité, ont produit des ornements mieux dessinés, mieux exécutés, et la sculpture, travail manuel progressant tous les jours a, par sa facilité d'exécution, permis d'aborder tous les styles. Les bandeaux, les lambrequins, les draperies, assez mal compris dans les premières années, ont, vers 1845, produit des exemples dignes des décorations des époques anciennes si admirées et désormais égalées.

Les étoffes de toutes sortes, copiées ou non, ont contribué à l'effet des ensembles des appartements et elles sont aujourd'hui si variées que non-seulement on a le choix d'un style, mais encore l'embarras du choix parmi toutes ces étoffes produites dans un style ou dans un autre. Depuis vingt-cinq ans, les tapissiers ont repris leurs droits de réputation acquise, mais les expositions répétées, mais les moyens de communication si répandus ont permis aux étrangers de connaître nos moyens, nos façons, de profiter de nos malheurs pour nous enlever une partie de nos artistes, de nos contre-maîtres, et d'importer chez eux une industrie qui jusqu'alors leur était à peu près inconnue. Est-ce un bien, est-ce un mal? Les avis sont partagés; toujours est-il qu'à ce jour les tapissiers français ont de nombreux concurrents dans les divers pays étrangers; que dans ces pays, sauf l'Angleterre, les façons y sont d'un prix moins élevé et que pour maintenir leur supériorité il leur faut acquérir une capacité artistique et professionnelle qui puisse riva liser avec ces imitations et ces productions, avec cette concurrence d'autant plus redoutable que l'ameublement embrasse une grande partie de ce que l'on appelait « l'article de Paris » une des branches les plus importantes du commerce parisien.

DIVERSES DÉNOMINATIONS DES CROISÉES

On appelle **Croisée à bâton,** celle dont les rideaux à anneaux apparents sont enfilés sur un bâton ou thyrse, doré, en cuivre, en bois d'acajou ou autre. On a abandonné, depuis une douzaine d'années, ce genre d'ajustement qui était cependant le mieux, dans sa simplicité, pour les appartements de peu d'élévation. Des bâtons creux bien ajustés, des supports, des pommes, solidement fixés et bien dessinés et exécutés, seront toujours préférables à ces autres genres d'ajustements ou de façons qui ont pris le nom de

Croisée à tête apparente, ou flamande. — Les rideaux de ce genre de croisée sont faits à tête apparente, c'est-à-dire à anneaux cachés derrière les plis naturels ou rapportés qui ornent la tête des rideaux. Il y a quantité de dénominations pour ce genre de têtes de rideaux apparentes: flamande, à gobelets, à la vieille, etc.,

etc. Il ne faut pas croire que les Croisées à tête apparente sont une économie sur les Croisées à bâton; elles ne le sont qu'en employant une même quantité d'étoffe; or, il est su de tous que pour des rideaux à tête apparente, il faut beaucoup plus d'étoffe si l'on veut obtenir un effet convenable. Les passementeries aidant, on dépense souvent plus que pour les premières Croisées désignées comme à bâton. Les Croisées à tête apparente ne sont bien, si elles sont bien, que dans les appartements élevés; ce sont des tapissiers incapables qui ont renouvelé ce genre de croisée qui leur évitait un travail de dessin et de coupe.

Croisée à galerie. — On appelle Croisée à galerie, une croisée dont les rideaux sont surmontés d'une galerie en bois doré, estampé, acajou ou autre bois naturel; cette galerie est droite, unie ou sculptée, mouvementée ou non; elle sert quelquefois d'attache à des glands ou des jeux de glands; elle couvre la tête des rideaux qu'elle cache autant que le bâton ou la tringle qui les supporte.

Croisée à bandeau (de frange). — La Croisée à bandeau de frange se compose d'une galerie sous laquelle est cloué un bandeau de frange plus ou moins riche plus ou moins haute; pour éviter le transparent des franges de ces bandeaux qui sont généralement trop claires, on place en dessous un sous-bandeau en étoffe pareille aux rideaux ou de la même nuance que la frange si elle est différente de couleur. Si la galerie possède un motif de milieu et des motifs d'angle ; on peut en faire descendre des glands qui enrichissent le bandeau.

Croisée à bandeau ou à pante. — Les bandeaux de Croisée sont généralement droits; ils ne sont contournés que lorsque la galerie qui les surmonte est elle-même contournée ou cintrée.

On appelait *pantes* autrefois, ces bandeaux qui surmontaient les Croisées; on remarque quelquefois des Croisées à pante ou à bandeau sans galerie, on ne trouve que très-rarement un bandeau de frange sans corniche ou galerie. Les pantes ou bandeaux ont précédé les lambrequins.

Croisée à lambrequin. — Les Lambrequins, comme il a été dit plus haut, sont très-anciens et datent comme ornementation de croisée de l'époque de Louis XIII. Ils sont découpés suivant la fantaisie et la conception du tapissier; ils peuvent cependant se classer par époque et tel lambrequin du XVIIe siècle ne peut posséder la même coupe ni les mêmes proportions qu'un lambrequin du XIXe siècle, etc., etc.

On place généralement les lambrequins sous une corniche ou galerie sculptée; cependant, quelques-uns sont placés sans aucune de ces ornementations. Aujourd'hui, l'on fait une certaine quantité de Lambrequins à applications ou enrichis de broderies; on ne fait que fort peu de ces Lambrequins anciens dont les fleurs des étoffes étaient, par suite d'une opération d'apprêt, bombées ou réappliquées, en ronde bosse sur une étoffe unie.

Quoique les Lambrequins, comme décoration de croisée, soient plus modernes par leur emploi que les draperies que l'on trouve sur les miniatures, il est certain que dans nos intérieurs ils les ont précédé.

Croisée à draperie. — De même que les Lambrequins, les draperies ont été

confectionnées suivant les styles ou les époques des ameublements. Les coques, les nœuds et les écharpes drapées en festons du temps de Louis XV, n'ont aucunement la même coupe que les festons réguliers, les tuyaux corrects, les nœuds et les écharpes tombantes des Croisées sous Louis XVI. Les draperies en quinze-seize du temps de l'Empire, étaient rarement doublées, leur ampleur, autant que leur hauteur les a fait abondonner. On fait aujourd'hui toutes sortes de draperies, on en fait même de dentelées comme des lambrequins. Leur bonne disposition, leur bonne proportion, témoignent du goût de celui qui les a exécutées. Rarement les draperies sont sans galerie, il ne faut pas oublier que leurs effets doivent toujours être motivés par une ornementation facile à trouver par le dessin ou la forme de la galerie. Faire descendre un pli ou un tuyau sans point de départ, est aussi peu admissible que l'aspect que rendrait un feston plié sur un angle. Avant tout il faut produire le naturel et c'est là une difficulté qui se produit très-souvent chez les dessinateurs sans attention ou chez les tapissiers maladroits.

Croisée à cantonnière. — Les Croisées à cantonnières datent du temps de Louis XV et de Louis XVI, après avoir été abandonnées, elles sont reparues depuis vingt-cinq ans environ, mais en petite quantité. Ces lambrequins dentelés et à longues pantes venant quelquefois se relever par les embrasses qui tiennent aussi les rideaux de dessous, ne sont pas toujours surmontés d'une galerie, ils sont souvent disposés sans ornementation. On fait généralement les Cantonnières en tapisserie, en velours ou en drap brodé. Les rideaux de dessous sont presque toujours en étoffe, soit damas, soit taffetas ou quinze-seize et très-rarement en mousseline dont la légèreté concorde peu avec la valeur de la tapisserie. Ces rideaux sont de nuance légère pour éviter d'assombrir complètement la croisée.

Croisée cintrée. — On fait comme l'on a fait au xviiie siècle, des Croisées cintrées. C'est tout simplement le cintre sur lequel s'appuient les rideaux ou draperies qui donne la proportion du décor à exécuter.

Sous l'Empire, les croisées étant généralement cintrées ont, sous prétexte d'ensemble de décoration produit ces draperies, ces écharpes si répétées.

Croisée à volants, à doubles rideaux, sont des dénominations qu'il est superflu d'indiquer ainsi que beaucoup d'autres données autant par la mode que par la fantaisie ou la façon d'exécution. Il est cependant utile d'ajouter au sujet de ces volants qui paraissent si généralement représenter l'époque de Louis XV, qu'une statue du xe siècle (Portail de Notre-Dame de Corbeil) représente la Reine Clotilde, femme de Clovis, avec une robe à manches ouvertes et garnie de volants. *(Voir Wuillemin)*.

LIT (ENSEMBLE DE)

Par Lit à ciel, à baldaquin, à colonnes, à alcôve, en soie, en mousseline, on entend un ensemble de décoration de Lit qui, comme le Lit même, a suivi des phases diverses dans les ajustements suivant les siècles, les usages ou les modes. Certaines dénominations anciennes, après avoir été abandonnées, sont reparues un siècle ou deux plus tard et même quelquefois pour désigner une autre forme ou sorte de décoration.

Voici autant que possible, dans l'ordre chronologique, les descriptions de ces divers ensembles de Lits.

Lit à ciel, à demi-ciel. — La plus ancienne dénomination de l'ensemble d'un Lit est donnée par les inventaires du xve siècle, celui de la Bastille entre autres; le ciel était ce grand châssis tendu d'une tapisserie, entouré de trois côtés d'une pante ou gouttière et derrière laquelle on attachait les rideaux qui tombaient autour du Lit.

Le demi-ciel était un châssis et auquel on n'attachait que deux rideaux, comme le furent plus tard les rideaux d'un Lit d'ange, appelé aujourd'hui un Lit de pieds.

A cette époque on appelait aussi chambre les garnitures d'ensemble d'un Lit, probablement par suite de leurs vastes proportions; aussi trouve-t-on dans un des inventaires de la Bastille :

Item, une chambre de serge vermeille contenant un ciel fait à ung soleil, dossier fait à quatre ymages, une serge pour mettre sur le Lit à une ymage, ung dossier et une couverture pour la couche tout ouvré de broderie avec trois enstriers (probablement rideaux) de serge d'Arras, chacun de 7 lez.

Item, ung demi-ciel et dossier vermeil de Bretaigne à feuillages de chesne avec la couverture de mesme, laquelle est dépecée et sans garnison.

Certains de ces ciels étaient attachés au plafond, d'autres devaient être supportés par des colonnes comme au xvie siècle; c'est probablement à partir de cette époque que ces vastes châssis prirent le nom de daiz.

Lit à Daiz. — Un daiz est un ciel de Lit supporté par des colonnes ou quelquefois suspendu par des câblés qui descendent du plafond. On ne trouve pas d'exemple de dénomination de demi-daiz, ce qui ferait supposer qu'ils étaient toujours de la grandeur du Lit. Cependant, vers le xviie siècle quelques dessins en présentent de plus courts que le Lit même. Les daiz étaient souvent appelés daiz à queue; la queue était cette partie d'étoffe qui tombait derrière le grand dossier du Lit et était souvent brodée de chiffres et attributs. Les daiz qui couvraient les trônes étaient tous à queue jusqu'au xixe siècle, où la façon de draper ces fonds les a fait nommer manteaux.

Lit à Pavillon. — Un Lit à pavillon était l'équivalent des Lits à flèches, à tuli-

pes ou enfin, à petit châssis léger, comme on en a tant fait depuis longtemps; cette expression date depuis bien des siècles, car elle se trouve employée aussi bien au xve siècle dans l'inventaire de la Bastille que dans les inventaires de Gabrielle d'Estrées, du cardinal Mazarin ou du Garde-Meuble de Louis XIV à Louis XVI. Dans l'inventaire de Gabrielle d'Estrées seulement, ces pavilons paraissent désigner des ciels de Lits riches et importants.

Lit de Parade. — Les Lits de parade, qui naturellement étaient les Lits de chambre de réception, n'avaient pas de forme particulière, on en trouve à presque toutes les époques, depuis le xviie jusqu'à la fin du xviiie siècle; certains Lits n'avaient que des couvertures de parade.

Lit en Housse. — Ce sont les premiers Lits enveloppés d'étoffe, dont les pantes attachées sur les angles soit du ciel soit du Lit même, lui donnaient l'aspect d'un Lit couvert de housses. (Voir les Lits du xviie siècle, d'Abraham de Bosse.) Par dessus les riches Lits de Versailles, autour du daiz ou du baldaquin, on adaptait des tringles de fer pour supporter des rideaux de toile ou d'étoffe légère qui recouvraient les rideaux plus riches lorsqu'ils étaient fermés et servaient soit de moustiquaire soit de housse pendant la nuit. Le jour, ils étaient amenés près du mur. On appelait ces rideaux rideaux en housse; Marot a laissé plusieurs dessins de riches Lits entourés de ces sortes de housses qui, disent quelques auteurs, servaient à cacher le Grand Roi avant qu'il parût à son petit lever.

Lits à Quenouilles. — Les Lits à quenouilles étaient surmontés d'un ciel ou daiz ou même d'un pavillon; cette désignation de Lit à quenouilles était spéciale au bois du Lit et non à l'ensemble.

Lit à Colonnes. — Les Lits à colonnes datent du xvie siècle et se trouvent reproduits dans les différents inventaires jusqu'à nos jours. Les quatre colonnes partaient des angles du Lit auquel elles servaient de pieds et de supports pour le ciel ou daiz, qui se trouvait naturellement aussi grand que le corps du Lit; elles étaient tantôt apparentes en dehors des rideaux, tantôt dessous et par conséquent dissimulées. Le ciel était entouré d'une corniche de large proportion et souvent ornementée d'un fronton ou d'un chapiteau, expression assez généralement employée dans l'inventaire de Gabrielle d'Estrées.

Autour du ciel et sous la corniche était ajustée une pante ou lambrequin découpé, brodé, garni de passementerie ou simplement d'une grande frange. Sous cette pante des tringles assujetties par les extrémités recevaient les rideaux qui entouraient le Lit. Quelquefois la pante seule entourant le châssis cachait les têtes ou chapiteaux des colonnes. Les Lits à colonnes étaient rarement approchés du mur, une ruelle au moins d'un côté, si le Lit était dans un angle, donnait passage au domestique chargé de faire le Lit, ou qui se présentait pour recevoir les ordres de la personns couchée.

Il s'est fait des Lits à colonnes fort riches, soit de sculpture, soit d'ornementation, en chêne, en ébène, en noyer, en poirier; les premiers Lits à colonnes étaient très-bas, ce n'est que depuis le xviiie siècle qu'ils ont reçu un peu plus de hauteur.

Les Lits à colonnes flamands ou allemands étaient beaucoup plus lourds de proportions que les Lits français ou anglais ; après avoir été abandonnés sous Louis XVI et sous l'Empire on en a repris l'usage peu à peu, depuis la Restauration ; le goût, la mode des ameublements gothique ou Renaissance les ont propagés depuis 1830, mais il est juste d'ajouter que leur aspect généralement assez sévère les fait employer plutôt pour chambres d'hommes que pour chambres de dames.

Lit d'Ange. (Vus de pieds). — Le Lit d'Ange, comme il a déjà été indiqué, est le Lit vu de pieds de nos jours. Un grand ciel, mais cependant moins long que le Lit, tout étant de même largeur, plus élevé que n'étaient les ciels des Lits à colonnes sert à supporter les pantes, lambrequins ou festons et les rideaux qui garnissent les côtés du Lit

Les plus anciens Lits d'ange possédaient même un quatrième rideau presque toujours relevé comme on peut le voir sur les anciennes reproductions (Lit de Charles VI), ce rideau devait servir, lorsqu'il était baissé, à atténuer le jour qui pouvait fatiguer la vue de l'occupant. Autour du ciel trois pantes (ou un lambrequin courant sur les trois façades apparentes) qui étaient presque toujours de même étoffe que les rideaux, mais plus riches d'ornementation ou garnitures de passementeries. Au tour intérieur, mais des quatre côtés, pour cacher la tringle ou verge de fer qui recevait les rideaux, était un petit bandeau droit ou festonné, assorti à l'étoffe du ciel intérieur, à la doublure des rideaux.

Deux rideaux, un fond de Lit tombaient plissés et entouraient le Lit. Ces rideaux étaient souvent doublés d'étoffe différente à celle du dehors ; dans ce cas le fond du Lit était en même étoffe que la doublure des deux autres et que le ciel.

Le Lit ou la couchette, comme il a déjà été dit, était tout garni et recouvert d'une vaste courtepointe à trois pantes ou côtés ; le dossier seul apparant, soit enveloppé d'étoffe comme un bois recouvert, soit avec fronton en bois sculpté, venait se détacher sur le fond de Lit-étoffe. On a fait quelques Lits-d'ange montés sur estrade ou marche enveloppée de velours ou de tapis.

Les Lits vus de pieds de nos jours sont le plus souvent en bois à panneaux, garnis ou enveloppés entièrement d'étoffe, mais leur différence avec les Lits d'ange consiste en ce que la courte-pointe ne tombe que sur les deux côtés, laissant ainsi le troisième côté des pieds former petit dossier. Cette dernière façon de garnir les Lits vus de pieds est plus pratique en ce sens que la mise en ordre du coucher est plus facile avec cette dernière courte-pointe à deux faces que celle de la mise en place des courte-pointes à trois côtés ou pantes, pour laquelle il fallait absolument deux personnes pour le service et une place assez considérable pour les recevoir.

Lit à Impériale. — Le Lit à Impériale n'était autre que le Lit d'ange ou Lit vu de pieds, avec cette adjonction que le ciel ou dais était surmonté d'un dôme. On trouve une quantité assez notable de Lits à Impériale dans les Inventaires du Garde-meuble, c'étaient presque toujours les Lits destinés au Roi ou aux Princes de la famille Royale.

Quelques-uns de ces dômes étaient supportés par des anges ou des amours posés sur le dais, entouré lui-même d'une corniche richement sculptée, au courant de laquelle était fixée une pante, un lambrequin ou une draperie cachant la tringle et la tête des rideaux.

Lit à baldaquin ou à la Romaine. — On appelait Lit à baldaquin, dit un recueil de statuts et règlements des Tapissiers en 1774, un Lit dont le bois du lit n'était pas vu de pieds, par conséquent en travers et appuyé à la muraille au milieu d'un panneau; et, quoique mention en soit déjà faite, au commencement du XVIIIe siècle, ce n'est qu'à la fin de ce même siècle qu'on en trouve assez généralement.

C'était une innovation, et le lecteur voudra bien se rappeler que jusqu'à cette époque les Lits étaient toujours disposés vus de pieds ou dans un angle de la chambre en conservant derrière une ruelle; ce n'est que d'après cette nouvelle disposition que les ruelles se sont trouvées supprimées.

De la hauteur de la chambre à coucher, de sa grandeur même, dut dépendre la proportion du baldaquin; les premiers baldaquins etaient vastes, c'est-à-dire étaient d'une largeur de façade égalant environ les deux tiers de la longueur du Lit; on a pu faire les baldaquins très-petits (environ 1 mètre de façade), mais si si l'on veut tenir compte de la hauteur diminuée des appartements modernes, il s'en suivrait que les rideaux fixés à ces baldaquins de petite proportion tomberaient sur la tête de la personne couchée; plus un appartement est bas, plus le baldaquin doit être vaste. Les anciens baldaquins étaient en bois doré, puis à tête apparente ou à moulure enveloppée d'étoffe; ce n'est que depuis le commencement du XIXe siècle que les baldaquins se sont faits en bois d'acajou, en estampé, en palissandre, etc., pour reprendre généralement leur première ornementation en bois doré ou à tête apparente.

Lit à la Duchesse. — Le Lit à la Duchesse était autrefois un Lit vu de pieds, surmonté d'un dais avec pantes et rideaux comme le Lit d'ange: il ne possédait pas de dôme comme le Lit à Impériale mais des panaches ou un fronton qui le distinguaient des lits surmontés d'un dais uni. Il ne faut pas oublier que dans les siècles derniers ces sortes de dénominations étaient non seulement données par la mode, mais encore par celle de réglementation observée par les usages de la corporation et même de la société.

Lit à Tombeau. — Le Lit à Tombeau ne peut mieux se traduire par explication moderne que par la dénomination de Lit de coin. Un baldaquin maintenu par deux colonnes plus hautes du côté de la tête que celles du côté des pieds produisaient une pente au ciel de lit; les rideaux des pieds se trouvaient naturellement plus courts que ceux de la tête. On ne fait plus de Lits à Tombeau, leur ensemble n'avait rien de gracieux et ils ne pourraient être admis que pour des chambres mansardées. Quelques anciennes gravures font supposer que ces Lits étaient spécialement employés comme Lits de coin, dans les chambres secondaires.

Lit à la Polonaise. — Le Lit à la Polonaise était une sorte de lit à baldaquin; mais avec cette différence que non-seulement le baldaquin était petit (environ 90 centimètres de largeur de façade) mais encore qu'il était supporté par quatre

tiges de fer fixées aux deux dossiers du lit et prenant la forme d'une S ou de courbe suivant le galbe des rideaux qui du baldaquin tombaient sur les dossiers du lit et jusqu'à terre. Autour du baldaquin était un lambrequin ou une draperie qui quelquefois, d'après d'anciens dessins, suivaient la pente de ces tiges de fer et venaient se perdre jusque sur les dossiers du lit. Une voussière ou un dôme, des panaches, complétaient l'ensemble du baldaquin avec quelques variations de coupe dans les draperies ou le lambrequin. On a appelé ces sortes de décorations Lits à la Chinoise, etc., etc.

Lit à la Turque. — Le Lit à la Turque, si l'on en croit les anciennes gravures, qui n'était autre que le Lit à la Polonaise comme ensemble, différait cependant par la forme du lit.

Le bois du lit était à trois dossiers, le dossier de la tête, celui des pieds et enfin un troisième sur la longueur, soit fixé au lit, soit fixé au mur près duquel il était placé. Quelques vieilles gravures donnent même à ce genre de lit ou plutôt de désignation de lit trois traversins.

Lit en niche ou à alcôve. — Les premiers Lits à alcôve s'appelaient Lits en niche ; c'étaient presque toujours des Lits de repos plutôt que des Lits proprement dits, disposés avec luxe et par conséquent plutôt Lits de boudoir que Lits de chambre à coucher. D'après les anciens dessins, peu de ces Lits étaient garnis de rideaux. Un lambrequin seul ou une draperie décorait la façade de cette niche ou alcôve qui était tendue d'étoffe assortie au Lit garni, soit en forme de Lit de repos, soit en forme de divan.

Ces premières niches ou alcôves datent du commencement du XVIIIe siècle ; ce n'est que vers 1750, que l'on voit paraître des alcôves contenant un Lit et possédant de chaque côté un cabinet souvent éclairé par une porte vitrée. Ce n'est qu'à la fin du règne de Louis XV que les architectes ont généralisé cette sorte de Lit, par la nouvelle disposition de leurs appartements. Quelques alcôves, sous Louis XV, contenaient un Lit vu de pieds très-bas, dont les pieds sortaient en saillie dans la chambre à coucher ; on en trouve dans les plans de l'hôtel de Soubise et dans quelques autres vieux dessins sans désignation.

Les alcôves, sous Louis XVI, étaient simples, mais cependant garnies de rideaux avec une pante qui formait bandeau.

Sous l'Empire, les alcôves devinrent plus ornementées ; indépendamment de la façade de rideaux surmontée d'une draperie, on y ajouta une tenture de rideaux couvrant le fond et les deux côtés ou retours ; quelquefois même le plafond en était tendu et le tour intérieur couvert d'une double garniture de mousseline.

Le changement des habitudes, les nouveaux modes de construction, furent pour beaucoup dans cette nouvelle disposition des Lits et des chambres à coucher, si facilement adoptés par la mode qui jusqu'à la fin de la Restauration et même sous les premières années de Louis-Philippe.

Là, où l'architecte n'avait pas fait d'alcôve le tapissier en figurait une. Il s'en fait moins aujourd'hui et l'on paraît avoir abandonné ce genre de décoration fort contestable, sinon comme aspect, du moins comme confortable.

Lits à alcôve et à cabinets. — Les Lits à alcôve et à cabinets ne sont autres que cet ensemble de décoration de rideaux figurant des cabinets dans lesquels on place dans l'un la toilette, dans l'autre la table de nuit pendant le jour; la façade du Lit est décorée de rideaux avec bâtons, galerie, lambrequin ou draperie à volonté. La nouvelle disposition des appartements, donnant presque toujours un cabinet de toilette attenant à chaque chambre, il est assez rare d'employer ce genre de décoration par le tapissier.

Alcôve à l'Italienne. — L'alcôve à l'Italienne est une alcôve dont les cabinets figurés par le tapissier sont entourés de rideaux qui se rejoignent par le fond de Lit, laissant ainsi le Lit même sans garniture de rideaux sur la façade. Ce genre décoration date du Directoire et de l'Empire, il est plus convenable pour les appartements bas de plafond, donnant par sa disposition plus d'air dans l'intérieur de l'alcôve figurée.

Lit à flèches. — Il y a plusieurs sortes de Lits à flèches.

Les uns n'ont absolument qu'une flèche ou bâton fixé par un bout sur le mur, et de l'autre se terminant par une pomme ou tête de lance; c'est le Lit le plus simple qui, employé autrefois pour les chambres secondaires, est devenu le Lit des domestiques depuis que le luxe a fait augmenter les désirs qui se traduisent aujourd'hui par le Lit à châssis ou à couronne.

Le Lit à flèche est la reproduction de l'ancien Lit de camp, de veille ou à pavillon.

La plupart des Lits à une flèche sont placés de face, les rideaux tombent sur chaque dossier, mais il ne faut pas oublier que dans l'ancien temps les Lits étant généralement vus de pieds, la flèche était donc fixée sur le mur sur lequel s'appuyait la tête du lit. Comme les rideaux, en tombant sur les côtés, gênaient la personne couchée, on portait les rideaux par deux ou trois flèches, façon qui se reproduit de nos jours pour les Lits vus de face.

Lits à tulipe ou à arc. — On avait fait le Lit à flèches, il était juste que certains tapissiers, désireux de donner un nom et une forme un peu différents, produisissent le Lit à arc qui n'est autre que le Lit à tulipe.

Un Lit à tulipe se compose d'un ornement en bois assorti au Lit, ou en bois doré ayant la forme d'une tulipe renversée et fixée au plafond de la chambre à coucher, de manière à se trouver au milieu du lit, en ayant soin cependant de s'avancer un peu sur la façade.

Les Lits à tulipe, très-incommodes dans un appartement bas, ne sont pas faciles à exécuter; il faut une certaine coupe à ces rideaux qui, partant d'un seul point, viennent s'étendre autour du lit, il y a des biais à observer qui demandent un bon coupeur, il y a aussi la tulipe ou l'arc à poser au plafond sans faire des trous inutiles et avec solidité, et pour lequel travail il faut un ouvrier soigneux.

Il n'y a pas d'exemple de Lit à tulipe avant le premier Empire.

Lit à balustre. — Un bâton ou balustre de 1 mètre 10 de long environ, porté par deux chûtes ou supports fixés au plafond, ces supports quelquefois allongés par deux écharpes, telle est la forme ou ornementation de ces sortes de Lits. Le

balustre est placé dans le sens de la longueur du lit et supporte des rideaux qui entourent le lit.

Comme pour les Lits à tulipe, la coupe et la pose en sont difficiles; l'aspect assez original n'offre aucun avantage sur les ciels de lit, puisque l'exécution nécessite au moins autant d'étoffe ; de plus, les rideaux serrés du haut, n'ont rien de très pratique, si la chambre n'est pas d'une grande élévation.

Lit à couronne. — Les Lits à couronne sont ces lits dont le châssis du lit fixé au plafond est rond ou ovale.

On a fait quelques Lits à couronne sous Louis XVI, mais cependant ils n'ont obtenu d'emploi répété qu'à partir du premier Empire jusqu'à la Restauration.

Une draperie en quinze-seize, dont les festons étaient garnis de franges à boulots, deux rideaux en même quinze-seize, ou en mousseline, garnis aussi de franges à boulots, entouraient la couronne (en bois assorti au lit, en bois doré ou en estampé) pour retomber sur les côtés du lit. Cette forme de lit, délaissée aujourd'hui par l'avantage qu'offrent les grands baldaquins, ne manquait pas d'effet décoratif.

Les modes varient suivant les époques ; peut-être en verra-t-on se reproduire encore avec quelques modifications. Comme pour les Lits à tulipe ou à très petit chassis, il faut beaucoup de hauteur pour obtenir un résultat satisfaisant.

Lit de coin. — Un Lit vu de pieds placé dans un coin, un Lit à tombeau même qui, dans le dernier siècle, constituaient un Lit de coin, ne sont pas cependant le véritable Lit de coin adopté depuis le commencement de notre siècle.

Le bois d'un Lit de coin a le dossier de la tête plus haut que celui des pieds, le pan de derrière n'étant pas apparent, est en bois de chêne ou hêtre ; la décoration générale se divise en plusieurs façons ; sous le Directoire et sous l'Empire, à l'époque où l'on employait fort peu de châssis ou ciels de lit, les draperies qui surmontaient les rideaux indiquaient toujours soit par leur mise en place, soit par leur coupe, le côté de la tête et celui des pieds. Des flèches, des tulipes, des carquois, aidaient à motiver le point de départ de toutes ces écharpes, de tous ces festons si abandonnés aujourd'hui.

Depuis la Restauration, les Lits de coin sont généralement montés sur un châssis d'angle, c'est-à-dire à trois côtés : ceux de la tête et du fond de lit, adossés au mur, le troisième servant de façade, partant de l'extrémité de l'un pour aller à l'autre, avec plus ou moins de contournements.

Les châssis d'angle se font en bois des îles, en bois doré ou estampé, ou sont enveloppés de l'étoffe des rideaux à tête apparente ou flammande. Ils sont entourés d'une draperie, d'un lambrequin, d'un bandeau plissé ou simplement d'un bandeau de frange. Leur garniture de rideaux se compose d'un rideau de tête, relevé par une embrasse ; d'un rideau de pied plus ample tombant sur le dossier des pieds, et enfin d'un fond qui garnit le fond du lit et le retour du côté de la tête.

Quelquefois les Lits de coin sont comme ceux de milieu, garnis de doubles rideaux en mousseline.

On appelle Lit de coin tête à droite, celui dont la tête du lit est à droite en le regardant, et *vice versa.*

Telles sont les dénominations générales données aux ensembles de Lit; on a pu donner quelques noms de fantaisie à telle ou telle sorte, ces diverses dénominations ne sont que des variantes d'ornementation mais non de forme générale d'ensemble.

Les Lits de milieu, les Lits de coin, possédaient autrefois deux ou un bras de lit. Ces bras de lit étaient des bâtons fichés dans les murs comme des flèches et servant à soutenir les rideaux au-dessus des dossiers du lit, afin de faciliter le service de la domestique chargée de faire le lit.

COURTE-POINTE, CONTRE-POINTE, COUVERTURE DE LIT TAPIS DE LIT

Une Courte-Pointe est cette partie d'étoffe qui sert à couvrir le coucher d'un lit et qui est ajustée en forme de housse avec pantes tombant sur les côtés, dont le ou les traversins y sont figurés et attenant au dessus même. Un tapis de lit au contraire est une partie d'étoffe de la longueur et de la largeur nécessaires pour envelopper le coucher mais sans ajustement; le serviteur chargé de faire le lit, enveloppe lui-même le traversin. Les personnes qui s'occupent peu des détails d'ameublement, confondent facilement une Courte-Pointe avec un tapis de lit, cela est d'autant moins étonnant, qu'à toute époque ancienne ou moderne, les Inventaires eux-mêmes donnent l'une ou l'autre de ces dénominations à ces sortes de dessus de lit.

Quoique les premiers statuts concernant les Tapissiers Contre-Pointiers datent du 14 août 1456, il n'en est pas moins certain que depuis longtemps on fabriquait des contrepointes appelées depuis le XVIIe siècle Courte-Pointes. La ville de Troyes envoyait à Paris des Courte-Pointes de toile doublées et vraisemblablement piquées.

Un article XVIII du Règlement des Tapissiers, en date de 1627, dit ceci:

Item, que nul ne pourra faire contrepointe qu'elle ne soit emplie de bonne bourrelanisse, sans mêler aucun laveton ni tontisse et qu'elle ne soit bien cousue; si c'est étoffe de soye sera appliquée de bonne soye, comme il appartient à peine d'amende, comme dit est ci-dessus.

Voici donc une de ces notes qui ne laissent pas de doutes sur ce que les Courte-Pointes étaient garnies intérieurement comme le sont aujourd'hui les couvre-pieds, mais si le lecteur veut bien suivre les quelques notes suivantes, tirées des

inventaires produits à la fin du deuxième volume, il en trouvera de toutes sortes et sous les diverses dénominations déjà citées plus haut.

1420. Inventaire du château de la Bastille.

Un tapiz pour couche de tapisserie sur laine de ladite Chambre d'or et de soye contenant V aulnes.

Item. Une couverture de lict de tapicerie sur champ noir de fille n'Arras à X personnages d'hommes et de femmes sur ébastements d'amours contenant XVI aulnes.

Item. Un petit tapiz de couche de gros fille sur laine à une dame et un chien, contenant V aulnes III quartiers.

Item. Deux vieilles Courte-Pointes armoriées aux armes de France et de Navarre de peu de valeur et en a (osté) le sandal de quoy elles étaient doublées.

Voici maintenant dans l'inventaire de Gabrielle d'Estrées, en date de 1599, le détail de plusieurs Courte-Pointes d'un même lit :

Une Courte-Pointe de toille de Hollande. Une autre Courte-Pointe de satin rouge doublée de frise rouge, avec la couverture de parade de damas fanné, doublé de taffetas fanné et garny de passements aussi or et argent, de boutons a boutonnières avec des franges et crespines aussy de soye or et argent.

L'Inventaire du château de Turenne donne une couverture à deux côtés piquée. Une Courte-pointe à deux côtés piquée.....

L'Inventaire du cardinal de Mazarin donne le détail de quantité de Courte-Pointes.

Page 189. La Courte-Pointe de satin viollet picquée.....

Page 193. Une couverture de lict de velours viollet cramoisy, contenant quatre lez, brodée sur les coustures d'un petit feuillage de toille d'or rapporté, profilé d'un petit cordon or et soie avec une frize de trois côtés de velours à fond d'or à feuillages de velours viollet, ladite couverture longue de deux aunes un tiers et deux aunes de large doublée de taffetas cramoisy.

Evidemment cette couverture, par sa richesse, par son poids, n'était autre qu'une Courte-Pointe.

Voici encore une autre sorte de couverture du même inventaire, page 198.

Une couverture de cottonnie, imprimée de fleurs de diverses couleurs, façon de Turquie picquée à deux faces, garnie de coton, longue de deux aunes et demie, large d'une aune trois quarts.

Enfin, page 200.

Une Courte-Pointe de mesme damas à trois pantes doublée de toille rouge garnie d'un mollet à l'entour et d'une petite frange par le bas, le tout d'or de Milan.....

Le *Dictionnaire de Furetière* dit:

Courte-Pointe — grande couverture de lit qui traîne jusqu'à terre; autrefois ce couvertures étaient picquées. —

Les Inventaires du XVIIIe siècle donnent les détails de Courte-Pointes brodées avec pantes ou sans pantes, il n'est plus question de tapis de couches, de tapis

ou couvertures de lit, c'est qu'à cette époque les lits, il ne faut pas l'oublier, étaient presque tous vus de pieds, garnis (lits d'ange), et que les Courte-Pointes qui les couvraient étaient devenues réellement des couvertures de parade.

Ce n'est qu'après la Révolution, quand le luxe fut si diminué dans l'ensemble des ameublements que les tapis de lit simples d'emploi et de façon reparurent; le quinze-seize uni avec deux bandes de bordure en courroie étaient toute la richesse déployée sauf de rares exceptions.

C'est aussi sous l'Empire que des tapis de lit unis en soie ou même en calicot furent employés à servir de dessous à ce que l'on appelait des jetés de lit, grande partie de mousseline unie ou brodée que la femme de chambre drapait sur le lit.

Depuis la Restauration jusqu'à l'époque présente on a repris l'emploi de Courte-Pointes plus ou moins façonnées, réservant les tapis de lit pour les chambres secondaires, mais aucune de ces Courte-Pointes, quelque riche qu'elle soit, n'a atteint la richesse d'ensemble, aspect ou exécution des anciennes Courte-Pointes.

On a fabriqué et l'on fabrique encore des couvertures de lit en laine tricotée, en piqué de coton, étoffe d'importation anglaise; ces sortes de couvertures sont plutôt des couvrepieds ou des couvertures que des Courte-Pointes ou même des tapis de lit.

COUCHER

Matelas. — Materas. — Mainard dans ses poésies a dit : Si tu étais un grand Prince, Pégase n'aurait point de litière, il n'aurait que des materas de satin. — On trouve encore d'autres exemples de Materas pour Matelas dans nos anciens auteurs. Il faut dire comme l'a dit Voiture : Matelas; il signifie un grand et ample coussin qui tient toute l'étendue d'un lit et qui en fait la principale garniture. C'est de la laine ou de la bourre piquée et enfermée entre deux toiles, coutils, futaines ou satin. Les Matelas de laine sont les plus chers, puis ceux de bourre-laine, ensuite ceux de laveton et enfin ceux de simple bourre. Il faut de temps en temps faire rebattre les Matelas. En Chine, on fait des Matelas d'une espèce d'algue marine qui est plus déliée et plus douillette que la soie. C'est une herbe qui entretient un frais admirable. On y fait aussi des chevets (traversins) et des oreillers d'éclisses fort déliées, de roseaux qui ne sont remplis que d'air et sont fort douillets et quand on les retourne il en sort un air frais qui évente le visage. — Ce mot vient de *matula* ou *minor matta*, petite natte, parce que les anciens et surtout les moines couchaient sur des nattes; on l'a appelé mattura, d'où l'on a fait d'abord materas et puis matelas. *(Dictionnaire de Furetière)*.

S'il est naturel de penser que les peuples des premiers âges couchaient sur des peaux de bêtes, il l'est aussi de penser que les peuples anciens possédaient

des matelas bien avant l'ère chrétienne. Tous les inventaires, quantité de récits parlent de matelas, ils étaient quelquefois recouverts par des tapis; quant à la question de savoir si nos ancêtres couchaient tout nuds sur ces matelas, c'est une question qu'il faut laisser débattre entre d'autres plus érudits; ce qu'il y a de sûr, c'est que si quelques miniatures anciennes représentent des hommes couchés nuds, il y en a autant qui les représentent couchés tout habillés, ce qui fait supposer que ces miniatures ou dessins étaient souvent dus à l'imagination de l'artiste, à cette époque où la fiction jouait un si grand rôle. Rien ne prouve l'absence de matelas ou coussins sur les lits des Romains de la décadence. Les moines, les malheureux pouvaient coucher sur des nattes ou des peaux de bêtes, il est plus que probable qu'en dessous de ces nattes ou peaux de bêtes, on aurait pu trouver des feuilles sèches ou même de la bourre.

A l'article : Lit de fer, on peut remarquer le coucher composé de Matelas, d'oreillers et même de draps pour couverture dépendant d'un lit de fer du xe siècle. — Ce lit déjà reproduit et présenté aussi dans le *Dictionnaire de Viollet-le-Duc,* contient un homme nud; la vignette suivante dans le même dictionnaire, représente un autre lit en métal qui est du xiie siècle. Sur ce lit est représenté Salomon couché avec robe, coiffure et couronne. Ces deux miniatures tirées de manuscrits authentiques, et qui ne sont que des exemples pris entre tous, donnent aussi à penser que les méchants, les diables étaient représentés nuds tandis que les Saints ou les Justes étaient représentés habillés ou plutôt costumés. Les premiers Matelas étaient de toile ou coutil, ils étaient garnis de bourre, sorte de laine non apprêtée ou poil de bêtes; plus tard ils le furent de bourrelaine, de laveton ou de laine. Il est à remarquer à ce sujet, que quelquefois encore de nos jours on dégarnit un siége dont la garniture en bourre n'a jamais été atteinte par les vers; cependant cette bourre, qui paraît grossière, ne subissait pas les lavages perfectionnés que certains industriels d'aujourd'hui font subir aux laines avant de les employer pour leurs Matelas. Il est juste d'ajouter qu'à une époque où les maîtrises ou jurandes représentaient les corporations, les fabricants étaient tenus à de certaines obligations d'exécution.

Ainsi, au xvie siècle, on trouve dans un règlement :

Que nul ne pourra faire matelas à deux futaines s'ils ne sont remplis de bourre, bourrelanisse bonne et loyale, et ne pourra-t-on mêler laveton ni bourrelantisse à peine d'amende comme dit est ci-dessus, et iceux seront marqués et chacun aura sa marque pour éviter aux fraudes et abus.

Que diraient nos marchands de matelas d'aujourd'hui s'ils étaient tenus à une telle surveillance?

Vers le xvie siècle, les toiles ou coutils furent remplacés par des futaines et même par des satins pour les ameublements riches.

L'Inventaire de Gabrielle d'Estrées donne plusieurs détails de ce qui constituait alors le coucher d'un lit.

En voici l'ensemble ou plutôt le détail d'ensemble :

Une couche à haultz pilliers tournés fermant à viz, garnie de son enfonceure.

Une paillasse de toille.

Un mattelas de futaine d'un costé et de toille de l'autre garny de bourre.

Un traversin garny de plume.

Une couverture de catelongue rouge.

Aucun des lits de cet Inventaire ne contient d'oreiller.

L'Inventaire de Louise de Lorraine (château de Chenonceaux 1603) décrit:

Six metelatz de fustaine blanche et un chevet aussy de fustaine estimez ensemble cinquante-quatre livres LIV l.

Quatre castelonnes (ou couvertures) estimées à raison de cent sols la pièce XX s.

L'Inventaire du château de Turenne en 1615, contient des oreillers.

Plus ung petit mathelas de fustaine blanche d'Auzebourg de deux costés, avec son traversin de mesme, avec ses oreillers plains de plume, dont l'ung est fort grand; deux autres moiens, deux petitz, ung long avec la paliasse, le tout servant au coucher de madame.

Le nombre des matelas sur les lits n'indique pas une époque positive, certains lits n'avaient qu'une paillasse et qu'un Matelas, d'autres en possédaient plusieurs; cependant le nombre des matelas a plutôt augmenté avec le luxe ou le confort usité pour les ameublements. Sous l'Empire, sous la Restauration, la hauteur des couchers prouve la quantité plus grande de Matelas. Cette quantité n'a diminué que depuis l'usage des sommiers élastiques qui ont remplacé les paillasses et les lits de plume.

Les premiers couchers étaient composés de plusieurs coussins ou petits Matelas; en consultant les plus anciennes miniatures on peut aisément s'en convaincre, d'autant plus que la pente figurée des lits est beaucoup plus accentuée que celle de nos jours.

Indépendamment des Matelas de façon ordinaire, on faisait quelquefois et l'on fait plus généralement de nos jours des Matelas à plates-bandes dont les jonctions avec les parties du dessus ou du dessous sont bordées d'un galon de coton blanc ou même de soie de couleur.

On fabrique aussi des Matelas dits à l'allemande, ces Matelas sont faits à plates-bandes maintenues par des points de piqûre piqués en dedans; le capitonnage en est très-serré et l'aspect de ces Matelas présente plutôt l'effet d'un coussin ou carreau de canapé, que celui d'un Matelas même. L'intérieur est presque complètement en crin, une légère couche de laine le sépare du contact de la toile ou futaîne, soit pour éviter que le crin ne passe au travers de la toile, soit pour donner un peu plus de chaleur. Ces sortes de Matelas, d'un prix assez élevé comme première dépense, se cardent bien moins souvent que les autres, si leur coucher est dur il n'en est pas moins satisfaisant, et ceux qui en ont employé quelque temps les préfèrent à tous.

Les Matelas étaient autrefois en coutil, en toile à carreaux bleue et blanche ou rouge et blanche ; on en fabriquait en futaine, quelques-uns en soie; aujourd'hui la toile à carreaux a été remplacée par le coutil rayé, et même par la toile damassée écrue et blanche qui se fait aujourd'hui en toutes qualités ; on emploie aussi du

coutil blanc, de la futaine, du linge damassé, mais il est bien rare d'en faire en satin ou en soie, comme on en faisait sous Louis XV.

Sommier. — On appelle Sommier un matelas tout en crin qui se place chez quelques personnes entre le sommier élastique et le matelas de laine. L'été, on le place en dessus, le crin étant plus frais que la laine. —Les sommiers existaient bien avant les sommiers élastiques, tant pour donner de la force de résistance aux matelas que pour les remplacer, comme il est dit ci-dessus pendant l'été.

Paillasse. — Voici ce que dit le *Dictionnaire de Furetière* au mot : Paillasse.

La plus basse garniture d'un lit faite de paille enfermée dans de la toile qui n'est ouverte que par le milieu. Les soldats, au corps-de-garde, ne couchent que sur des Paillasses. Une Paillasse, un lit de plume et un matelas sont les garnitures de lits ordinaires. On a enlevé tous les meubles de ce pauvre homme, on ne lui a pas laissé une Paillasse.

Paillasse se dit aussi de la seule toile qui contient la paille. Il faut vider, emplir cette Paillasse.....

Le *Dictionnaire de Furetière* fait quelques autres allusions sur ce mot de Paillasse, il ne parle pas du Pitre de nos fêtes foraines qui tend aussi à disparaître de nos jours sans savoir s'il a pris le nom de Paillasse, soit par l'étoffe qui l'habillait, soit parce que comme la Paillasse d'un lit il était souvent battu.

Les Paillasses n'existent plus que dans de rares chambres de valets de ferme, elles ont été remplacées par des sommiers élastiques à bon marché et qui prouvent peu par leur solidité en faveur des bienfaits de nos Expositions et de nos Industriels.

Sommier élastique. — Ainsi qu'il a été dit au mot : Élastique, c'est un forgeron allemand qui le premier, vers 1820, a inventé les élastiques et les a appropriés en premier à cette sorte de fond de lit que l'on appelle Sommier élastique.

Les Sommiers élastiques sont montés sur ce fond ou châssis sanglé qui reçoit les matelas; par dessus les élastiques que l'on attache en plusieurs sens pour leur éviter de dévier à droite ou à gauche, on tend une toile sur laquelle on étale une épaisse couche de crin, d'étoupe ou même de foin. Cette couche recouverte d'une toile d'embourrure que l'on pique sur les quatre côtés du Sommier comme on le fait pour les coussins de canapés est elle-même recouverte d'un léger piqué de crin avant d'être couverte définitivement par le coutil ou la toile employée. Par économie, les uns ont remplacé le fonds sanglé par un châssis en bois garni de barres sur lesquelles on cloue les élastiques, les autres par l'emploi de fonds grillagés de fil de fer.

Par économie encore, les uns garnissant les lits en se contentant de recouvrir les élastiques d'une toile et d'une couche de filasse ou de foin sans aucune piqûre.

De toutes ses façons il est difficile de conclure par une critique ; non-seulement les fabricants de Sommiers élastiques sont tous plus ou moins rêveurs et infatués de leur capacité, mais encore la plupart des acheteurs ne veulent pas croire qu'un Sommier élastique qui coûte 120 francs vaut dix fois celui qui coûte 12 francs.

Il y a trente ans, les industriels cherchaient à faire bien et à bon marché; aujourd'hui il leur suffit de produire des quantités sans s'inquiéter du perfectionnement.

Les Sommiers élastiques se font durs ou doux suivant la volonté de celui qui les commande, ils ont cet avantage d'éviter sur la totalité d'un coucher l'ancienne paillasse, le lit de plume et au moins un matelas.

La valeur d'un Sommier élastique consiste dans la quantité et la bonne qualité des élastiques et aussi dans la main-d'œuvre. On peut dire d'un Sommier élastique ce que l'on dit communément d'un meuble : plus il est lourd meilleur il est.

La plupart des tapissiers font leurs Sommiers élastiques en crin végétal, et c'est avec raison : le crin, lorsqu'il n'est pas battu et entretenu, se mange facilement aux vers; comme l'entretien des Sommiers placés au fond du lit sous les matelas est très-difficile, il s'ensuit que le crin végétal qui ne présente pas cet inconvénient, est épuivalent sinon préférable.

Il serait trop long de s'étendre sur les Sommiers à doubles ressorts, à doubles bourrelets, à bourrelets suspendus etc., etc. ; les Expositions en sont prodigues et comme elles sont assez souvent répétées, il est facile de s'assurer de tous les systèmes présents et à venir.

Lit de plume. — Un Lit de plume est composé d'une toile ou coutil empli de plume ou duvet; il se plaçait sous le premier matelas et servait à donner aux couchers qui ne se composaient autrefois que d'une paillasse et de divers matelas, plus de douceur ou plus d'élasticité.

Les toiles des lits de plume étaient gommées, c'est-à-dire qu'à l'envers du du coutil employé, l'apprenti frottait cet envers de cire qui donnait plus de raideur au coutil et l'empêchait, par cette sorte d'apprêt de laisser sortir la plume qui y était introduite.

Façon fil, d'avoir coupé, fait coudre et cirer le lit de plume en coutil.
(Inventaire 1784. Garde-Meuble.)

On employait depuis bien des siècles des Lits de plume, mais l'emploi généralisé des sommiers élastiques en a fait presque disparaitre l'usage.

Par plaisanterie, les tapissiers appelaient un Lit de plume de Beauce, une paillasse garnie de paille.

Oreillers. — Les Oreillers ou coussins emplis de plume existent depuis bien des siècles. Les anciennes miniatures représentent des lits garnis de plusieurs Oreillers non-seulement pour appuyer la tête, comme de nos jours, mais encore pour appuyer le corps.

Les Oreillers quoique indiqués sur quelques inventaires anciens comme étant en tapisserie étaient toujours faits en coutil rayé ou uni comme de nos jours, emplis de plume et recouverts d'une taie ou enveloppe en toile brodée, garnie de falbalas, etc. Les toiles d'oreiller comme celles des lits de plume, sont gommées à l'envers.

Quelques personnes font usage d'Oreillers garnis de crin pour obtenir plus de fraicheur que par la plume, mais ce crin s'aplatit, se tasse, et il faut souvent le

sortir pour le recarder, ce qui constitue un entretien assez difficile. Mieux vaut employer une autre sorte d'Oreillers qui se font en maroquin emplis de plume, ces derniers sont toujours frais et ont cet avantage que le domestique peut les battre avec ses mains comme il le fait avec les Oreillers de coutil et plume.

Quelques fantaisistes font des Oreillers cintrés sur un côté, l'usage en est si peu pratique que leur emploi est presque nul.

On appelait souille ce que nous appelons taie, et il se trouve assez souvent dans les Inventaires du siècle précédent des souilles pour traversin indépendamment des souilles ou taies d'Oreiller.

1785. Façon et soye d'avoir coupé fait coudre la souille en taffetas de Florence blanc pour le susdit traversin, etc..... (Inventaire du Garde-Meuble. Versailles.)

Traversin. — Chevet. — On appelait Chevet autrefois la tête d'un lit ou dossier, la planche fixée par deux fiches ou tenons à la tête d'un lit de sangle, enfin simplement un Traversin qui assez souvent, au lieu d'être rond comme ceux de nos jours, était taillé en forme de pupitre.

Comme les oreillers, les Traversins sont en coutil gommé à l'intérieur, emplis de plume ou de duvet.

Quelques personnes prétendent que les Traversins ont précédé les Oreillers. Certaines miniatures des manuscrits des VIIIe ou IXe siècles, représentent en effet des Traversins sur les Trônes de ces époques ; il ne faut pas oublier que dans ce cas ils tenaient plutôt lieu de dossier pour la personne assise, et qu'en tous les cas ils n'excluaient pas l'emploi des oreillers puisque l'on en trouve sur certaines miniatures de la même époque.

Les lits de domestique, de garçon, ne possédaient autrefois qu'un Traversin par économie, ils sont aujourd'hui plus complets et il est bien rare de voir un lit de domestique sans oreiller.

Faux Traversin. — On appelle Faux Traversin un Traversin empli de crin ou de crin végétal qui sert à figurer sous une courtepointe le deuxième Traversin posé sur le côté des pieds d'un lit de milieu.

On a diminué beaucoup l'emploi de ces Faux Traversins par le peu de facilité que l'on a de les placer pendant la nuit et la difficulté même que l'on éprouve à les disposer sous la courte-pointe pendant le jour.

Couvertures de laine, de coton. — Les Ordonnances de saint Louis, les règlements des corps de métiers par Etienne Boileau, contiennent des obligations pour les ouvriers ou marchands qui fabriquaient ou vendaient des coutils ou des couvertures qui portaient assez souvent dans les Inventaires le nom de serge, de mante, de passe-grande, de neuf quartiers. Il est évident que ces noms étaient employés pour en désigner la provenance, les mantes de Montpellier de Languedoc, de Normandie, les passe grandes de Paris, etc. Les serges presque toutes à dessins ou à rayures, devaient être imprimées et remplir plutôt l'office de couvre-pieds que de Couverture réelle.

Dans l'Inventaire de la Bastille — 1420, — indépendamment de courte-pointes on trouve :

Trois serges de perses de Caen de V raics trouées

Une serge blanche de V raies.

On remarque aussi dans le même Inventaire :

Une Couverture de couche de tapicerie d'Arras à huit grands personnages sur champ vert herbu de la chambre d'amour contenant VI aulnes 1/2.

Dans l'Inventaire de Gabrielle d'Estrées 1599 :

Sur les lits on trouve une Couverture de catelongue blanche.

Sur *item*, une Couverture de catelongue rouge, ou d'autre couleur.

L'Inventaire du cardinal Mazarin donne des Couvertures de laine très-fine d'Angleterre ayant quatre couronnes bleues aux quatre coins, de deux aunes un tiers de large et deux aunes trois quarts de long ; des Couvertures de laine blanche commune ou de couleur rouge, verte, etc.

Il n'est fait mention dans aucun de ces anciens Inventaires de Couvertures de coton ; cependant l'on fabriquait de la futaine de coton pour couvrir les matelas.

Les Couvertures de coton sont modernes et proviennent d'Angleterre où l'on en fabriquait à la fin du siècle dernier.

Couvre-pieds. — Couvre-lit. — On appelle Couvre-Pieds ou Couvre-Lit, cette sorte de Couverture formée de deux étoffes entre lesquelles est étendue une couche de laine, de bourre, de soie cardée, de ouate ou même de duvet et que l'on maintient par des piqûres de fil qui, en traversant cette couche intérieure, rapprochent les deux étoffes et lui donnent l'aspect et la qualité d'une couverture. Il ne faut pas confondre les Couvre-Pieds avec les Courte-Pointes qui ne servaient qu'à couvrir les lits pour leur toilette de jour. Dans les vieux Inventaires, on trouve souvent les mots Couvre-Lit en tapicerie ou tapisserie, il ne faut en conclure que ces mots signifiaient simplement une courtepointe en tapisserie ; à ces époques reculées, le mot tapisserie s'appliquait aussi bien à une partie de soie brodée ou même simplement tissée qu'à une tapisserie même faite suivant les principes des tapissiers dits Sarazinois. Quiconque est amateur d'anciens ameublements ou même d'étoffes brodées et soutachées, n'est pas sans avoir un souvenir d'admiration et de respect pour ces vieilles parties de satin sur lesquelles étaient appliqués ou brodés des ornements fantastiques, des fleurs, des oiseaux, et même des personnages.

Il est superflu d'indiquer ici tel ou tel Couvre-Pieds ; le nombre en serait trop considérable. Le lecteur en aura facilement la preuve en parconrant les Inventaires publiés par extraits à la suite de ce travail. L'Italie, l'Espagne qui, par la chaleur de leur climat, sont les pays où peut-être il était le moins employé d., ces Couvre-Pieds, sont cependant les pays qui en ont produit le plus ; il est juste d'ajouter que ce sont les pays où la broderie était poussée au plus haut degré de perfection. Les plus anciens Couvre-Pieds ou Couvre-Lits proviennent de ces pays.

Ce n'est que sous les règnes de Henri II à Louis XIII, que ce genre de travail fût adopté par les femmes qui jusque-là avaient plutôt exercé leurs talents sur la tapisserie fixée sur canevas.

Les Couvre-Pieds à partir du règne de Louis XIII, changent d'aspect et de façon, ce ne sont plus ces dessins perse, à ramages de couleurs mélangées, représentant des feuillages, des oiseaux comme ceux qui les précèdent, ce sont des dessins réguliers à encadrements avec motifs ou cartouches sur les angles et le milieu, dont quelques-uns contenaient le blason ou les armoiries du possesseur. Les ornementations sont souvent soutachées, garnies de chenille, et cachent les piqûres qui contiennent la laine ou la ouate qui les garnissent, on en profite même pour donner du relief aux fleurs et aux écussons. Les autres Couvre-pieds plus simples, sont en damas de soie dont les fleurs ou ornements du dessin de cette étoffe, sont piqués sur tous leurs contours.

Ce système de piqûre paraît avoir été employé jusqu'au règne de Louis XV, ce n'est qu'à partir de Louis XVI que les Couvre-pieds sont faits en satin uni ou en taffetas et piqués à rosaces ou à losanges comme on les fait encore de nos jours.

La seule différence que l'on trouve entre ceux d'aujourd'hui et les anciens, c'est que les nouveaux sont d'étoffe plus commune et beaucoup moins grands que les précédents. On fabrique aujourd'hui des Couvre-Pieds à tout prix, on en fait en satin, en soie, en perse même, pour les lits secondaires ; depuis l'usage des lits vus de pieds on en fait de plus grands qui rappellent nos anciens Couvre-Pieds, que l'on nommait aussi couvre-lit et qui quelquefois étaient dentelés sur les bords.

On fait toutes sortes d'autres Couvre-Pieds, les uns en laine tricotée, les autres en coton à ramages blancs ou mélangés de couleur qui, par leur tissage, paraissent piqués.

Édredon. — Le *Dictionnaire de Furetière* ne parle pas d'Édredon

Certaines de ces charmantes gravures de genre représentant des scènes d'intérieur sous Louis XVI, représentent des lits garnis d'un Édredon. Un Édredon est une sorte de grand oreiller (ou souille) en soie, de 120 centimètres environ carrés, dans lequel on introduisait du duvet ou de l'édredon. Autour, pour cacher la couture, on appliquait une ganse qui, aux quatre coins, laissait tomber un gland ou un œuf en passementerie.

Les Édredons, par leur contenu et par leur façon légère, sont plus chauds que les couvre-pieds piqués ; les lits du temps de l'Empire et de la Restauration possédaient presque tous un Édredon ; aujourd'hui on préfère le couvre-pieds qui est plus pratique, c'est-à-dire plus facile à caser ; mais il ne faut pas oublier que l'un ne remplace pas complètement l'autre.

Housse. — Housse se dit maintenant, dit le *Dictionnaire de Furetière*, des couvertures de meubles, de chaises, de lit. On met les Housses de serge pour conserver les ameublements de soye ou de tapisserie, tant pour les siéges que pour les lits. On a ôté la garniture de ce lit, on ne lui a laissé que sa Housse.

On appelle aussi un lit en Housse celui qui a des pentes qui vont jusqu'en bas ou qui se suspendent, qui n'a point de rideaux qui se tirent sur des tringles.

Housse se dit aussi de couvertures qu'on met sur les selles des chevaux. *Housseur*, qui housse et nettoie les planches, les murailles, les meubles.

Le mot Housse est ancien et est attribué souvent dans des Inventaires à des couvertures mobiles qui se plaçaient sur des siéges pendant une saison pour faire place à une autre garniture d'étoffe pour l'autre saison. Ces Housses s'attachaient, se cousaient légèrement ou même se clouaient de quelques clous provisoires.

A la fin du XVIe siècle, on trouve le mot Housse dans l'Inventaire si complet de Gabrielle d'Estrées. — 1599.

Le tour de la dicte couche fait en Housse de serge verte.

L'Inventaire du château de Turenne — 1615 — donne la description de lits faits en Housse. L'Inventaire du cardinal Mazarin parle de Housses en drap de Hollande vert doublées de taffetas garnies par bas d'une frange d'or et d'un mollet aux costez; de Housses de fauteuils en serge verte, traînantes.

Enfin, les Inventaires du Garde-Meuble des époques de Louis XIV et Louis XV parlent de Housses en serge, en taffetas et damas de soie.

Les Housses des anciens temps n'étaient donc pas complètement celles que l'on fait aujourd'hui, elles étaient plutôt le changement de la couverture d'un lit ou d'un siége qu'une Housse même servant à préserver les meubles de la poussière ou du soleil ; c'est même par suite de cette habitude que l'on a essayé de faire des siéges dont les fonds, les dossiers et même les manchettes montés en châssis se démontaient pour recevoir ces sortes de Housses.

Les vieilles gravures ne représentent pas de fauteuils garnis de Housses enveloppant tout le siége ; quelques types réels existent encore et leur ancienneté ne remonte pas plus loin qu'au règne de Louis XIV, époque où la grandeur des siéges, leur forme carrée en généralisaient plus facilement l'emploi.

On trouve quelques Housses de fauteuils de paille dont le coussin qui était placé sur le siége était enveloppé séparément de la toile à carreaux ou de perse qui enveloppait le tout.

Sous Louis XVI, les Housses prirent cette forme d'enveloppe qu'elles possèdent encore, malgré le luxe apporté aux ameublements, les Housses étaient plus généralement en Perse à petits dessins ou à rayures multicolores.

Sous l'Empire, les Housses étaient ordinairement en toile rouge, grise, rarement en Perse, quelquefois en 15/16 garni de galons. A partir de la Restauration, les Housses adoptées étaient en toile ou en Perse bordées, garnies de galons ou de volants comme on les fait de nos jours.

Aujourd'hui, on fait les Housses en bazin, en toile, en Perse, en satin de laine, en coutil, suivant les nécessités ou les dispositions des ameublements. Certaines Housses sont doublées de percale ou de toile pour leur donner plus de maintien; les étoffes qui se lavent facilement sont les plus usitées. Une Housse est très-difficile à couper ; peu d'ouvriers savent réussir ce genre de travail qu'ils devraient tous connaître.

Les salles de bal, ou salons convertis en salles de bal, étaient autrefois entourés de banquettes pour recevoir les invités, ces banquettes généralement couvertes de toile ou d'étoffe commune étaient recouvertes de Housses de velours garnies de frange et de galons d'or. Ces Housses traînantes enrichissaient l'aspect

d'ensemble plus que ne l'auraient fait des banquettes sur pieds, puis elles permettaient au tapissier qui généralement les louait pour une soirée de les transporter plus facilement. On fait aussi des Housses que l'on appelle chemises parce qu'elles sont très-vastes, non ajustées, et ne servent que pendant le service du nettoyage de l'appartement ou l'absence des maîtres.

On fait aussi pour les lustres, les garnitures de cheminée, quelquefois les tableaux de prix et les cadres de glace, des housses en percale, en satinette, en mousseline ou en gaze argentine, sorte de mousseline claire apprêtée.

TAPIS DE TABLE

Les tapis de table se font de toutes sortes d'étoffe et de façon. Les uns sont carrés, d'autres sont ronds; d'autres à pantes ou côtés ajustés, fendus et attachés sur les angles pour mieux envelopper la table sur laquelle ils sont employés. Dans les anciens temps, les tables servant à plusieurs usages étaient généralement couvertes de tapis. Dans l'un des plus anciens inventaires publié par l'honorable L. Douet d'Arcq, il est question de banquier, de parements en drap d'or; c'étaient des tapis que l'on jetait sur les bancs; de draps d'or, très riches, de siége, c'étaient des sortes de tapiz que l'on étendait sur les siéges ou chayères; de tapis de buffets ou dressoirs; il devait donc en exister sur les tables. Dans l'inventaire de la Bastille (1420), on trouve des tapis d'autel :

« ..... Un autre table d'autel de tapicerie d'Arras de soye et or ..... » etc.

Les inventaires de Vincennes, xve siècle, ou de Turenne, xvie siècle, ne parlent pas de tapis de table.

L'inventaire de Gabrielle d'Estrées en cite plusieurs :

« *Item* un tapiz de table de satin incarnadin à figures d'or doublé de taffetas vert garny de frange de soye vert et argent prisé dix écus.............. X E.

« Et quant à un petit tapiz de Turquie trouvé sur l'une desdictes tables a esté dit par ledit de Vallois qu'il lui appartient et non à la succession de ladite défunte dame.

« *Item* s'est trouvé couché par l'inventaire de ladite garde meubles, un tapiz de drap vert, les bordures jaulnes, lequel, ladite garde-meubles, a dit avoir esté perdu, la dernière dinette du Roy faite à Monceaux; partant n'a pu être retrouvé. »

Les tables du cardinal Mazarin étaient beaucoup plus riches que celles de Gabrielle d'Estrées et, par suite, il n'est pas étonnant de voir presque toutes ces tables marquettées et enrichies de mosaïques recouvertes de divers tapis, dont le plupart étaient à pantes, c'est-à-dire à côtés tombants et ajustés sur les angles. Cette sorte de façon de tapis de table s'est continuée jusque sous Louis XV.

Extrait de l'inventaire du cardinal de Mazarin :

« Un tapis de table à quatre pantes garny comme dessus de dentelle à crespine moyenne doublé de taffetas.

« Un tapis de table de mesme damas à quatre pantes garny de mollet et frange d'or de Milan, ayant une aune trois quarts de largeur avec ses pantes et deux aunes un seizième de longueur compris les pantes ; doublé de toille rouge.

« Un tapis de mouton rouge de quatre peaux à quatre pantes, doublé de serge d'Aumalle rouge et bordé d'un gallon de soye large de trois quarts et demi et long d'une aune compris les pantes. »

Il y aurait une plus grande quantité de ces tapis à citer si l'espace le permettait. Quoique paraissant peu utile au premier abord, le lecteur voudra bien tenir compte de la différence de façons et des couleurs qui étaient employées ; les extraits d'inventaires publiés dans la dernière partie de ce travail lui donneront la facilité de les suivre encore plus particulièrement dans l'inventaire du château de Turenne, XVIIe siècle. Un chapitre spécial est consacré aux tapis de table ; ils sont plutôt mentionnés qu'inventoriés comme il est dit, car ils manquent presque tous.

Dans l'inventaire du garde-meuble, on en trouve aussi une quantité dont en voici encore quelques-uns.

« Inventaire des meubles appartenant à madame de Maintenon :

« Deux tapis de table à soubassements traînants mi-partie de deux damas et le dessus de velours rouge, garnis de frange, mollet et galon d'or, doublés de taffetas : lesquels tapis sont cloués aux tables de sapin sur pieds de noyer, longues de quatre pieds sur deux pieds quatre pouces avec housses de taffetas uni à quatre soubassements.

« Même inventaire :

Après la description d'un bureau.....

« Un tapis de cuir rouge doublé de serge, garny d'or bordé de soye aurore pour ledit bureau. »

Autre inventaire pour le Roy, 1715 :

« Un tapis pour le Conseil servant sur une table de sept pieds et demi de long, sur trente-neuf pouces de large et trente pouces de haut ; le dessus couvert de velours vert avec soubassements à coins arrondis dudit damas, garni de frange et galon d'or, doublé de taffetas cramoisy et une fausse housse de taffetas doublé de serge. »

« Pour la même table :

« Un tapis de cuir garny de grand molet d'or doublé de taffetas. »

Enfin :

« Une table de quatre pieds de long sur vingt-huit pouces de large et vingt-huit pouces de haut ; le dessus couvert de velours noir avec quatre soubassements de damas cramoisy broché d'or à cornes d'abondance garny de frange mollet et galon d'or avec fausse housse de taffetas cramoisy et soubassements. »

Cette table couverte de velours noir semble être de ces tables que font aujourd'hui certains fantaisistes et qui n'en sont qu'une imparfaite reproduction.

Ces tapis à pantes cités plus haut se font rarement; non-seulement ils devaient être d'un prix fort élevé, mais pour les faire, les ajuster, il fallait une capacité de main-d'œuvre fort rare à notre époque où chacun se croit tapissier depuis la marchande de modes jusqu'au chaudronnier.

Sous Louis XVI, et depuis cette époque, on a abandonné cette forme de tapis de table à pantes; il est juste d'ajouter que l'usage des tapis plats, carrés ou ronds, est plus facile que celui des tapis ajustés.

Après avoir fait des tapis de table sous Louis XVI et sous l'Empire, en velours, garnis de galons, cablés et franges, on a adopté l'emploi des tapis de drap, de soie ou de laine même. Il s'est fait, sous la Restauration, certains tapis en drap imprimé, puis enfin on a adopté l'emploi du tapis à fleurs (perse) imprimées ou tissées, l'emploi des tapis en Aubusson et enfin en soie brodée. Malgré le luxe, malgré la fantaisie déployés pour ce genre de tapis, les tapis de table en velours de soie ou d'Utrecht seront toujours les plus riches et les préférables. Outre l'inconvénient qu'ont les tapis à fleurs de fatiguer la vue, ils ont aussi celui de ne pas faire valoir les objets placés dessus. Une statuette, un vase, un livre, ne sont-ils pas plus favorisés dans leur aspect sur du velours uni que sur des tapis de couleurs bariolées; c'est bien certainement de cet avis qu'étaient ceux qui faisaient des tapis à dessus de velours dont les pantes étaient en brocard ou en damas brodé ou broché.

Les tapis de table d'antichambre, de salle à manger même, peuvent être faits en moquette ou en tapisserie; les autres de bureaux, de petit salon, doivent être faits en rapport avec l'ameublement adopté.

STORES INTÉRIEURS

Pour poser un store, vous prenez un bâton en sapin, de la largeur que vous voulez donner à votre store, environ 1 m. 50	» 30
2 rondelles en cuivre ou en fer, dont une double pour le passage du cordon	1 f. 50
2 supports pour maintenir le rouleau	1 »
2 bouts de fil de fer appelés conducteurs, fixés aux deux extrémités par une pointe percée d'un œil ou petit trou pour diriger	» 70
Une tringle de fer percée elle-même d'un œil à chaque bout et qui, de la même longueur que le bâton, sert à tendre le store par le bas	» 90
Plus une corde qui s'enroule ou tourne dans la double rondelle	» 60
Enfin une petite poulie à crémaillère ou à pression pour fixer le cordon de tirage par en bas	1 »
Total	6 f. »

Vous fixez la toile ou la percale qui doit vous mettre à l'abri du soleil et, pour résultat, vous obtenez un store qui ne marche pas.

Lassé de faire venir votre tapissier, pour le réparer au bout de peu de temps, vous réclamez votre architecte qui, lui-même, fait venir un serrurier.

On perce des trous avec difficulté, on fournit des rouleaux en fer creux avec rondelles à crémaillères, des conducteurs à filière et vis à violon en cuivre poli, une tringle plate pour tendre le store par le bas, etc., etc.; mémoire :

Total.......... 75 fr.

Et, pour résultat, vous avez un store qui ne marche pas !!!

Pourquoi?

C'est que, pour posséder un store qui marche bien, il faut :

Un ouvrier poseur ou ajusteur minutieux qui sache poser le bâton très droit (horizontal) les deux conducteurs perpendiculaires très également séparés l'un de l'autre du haut en bas.

Un ouvrier coupeur.

Et une ouvrière, tous trois très minutieux dans leur travail; enfin que celui qui fait manœuvrer ce store qui paraît si simple ne lâche pas le cordon qui le fait fonctionner, à toute volée, sous prétexte de le faire descendre plus vite.

Pour éviter ce dernier inconvénient, chaque fois qu'il y a possibilité, le tapissier doit maintenir son cordon par un contrepoids.

Sur les vieilles enluminures chinoises ou indiennes, on aperçoit souvent des étoffes relevées par des bâtons en pente et qui forment saillie, mais on ne rencontre pas de dessin représentant un store qui tombe perpendiculairement. Ce n'est que sur certaines gravures anglaises ou flamandes du XVIIIe siècle que l'on voit ces sortes de stores si répandus dans le Nord.

Dans le Nord, les stores sont intérieurs; dans le Midi, en Espagne, en Italie, ils sont extérieurs comme en Orient. On fait des stores intérieurs en toile, en percale unie ou peinte, et certes, la peinture qui les décore est souvent très bien entendue et très bien exécutée. Cette peinture même donnant au fabricant l'obligation d'un apprêt, le store ayant plus de raideur fonctionne mieux.

On fait des stores en taffetas ou quinze-seize lorsque la largeur de la croisée permet d'en employer, car un store avec coutures ne fonctionne jamais bien. On fait aussi, depuis quelques années, des stores plissés à petites draperies qui se hissent comme une toile de navire; le prix de revient en est assez élevé, l'effet est assez chatoyant, mais l'usage laisse aussi à désirer par suite de l'entretien ou nettoyage de tous ces petits plis qui se couvrent de poussière et se fripent facilement. Il a été déjà remarqué, au mot *Paravent*, l'immense quantité de ces meubles employés dans les habitations sous Louis XIV et Louis XV; à cette époque qui ne nous a pas laissé de traces d'emploi de stores, peut-être ces paravents si multipliés servaient-ils aussi à garantir des rayons du soleil les groupes qui se formaient dans les salons, car autrement il aurait fallu fermer les volets ou les rideaux et, par suite, intercepter le jour complétement.

Stores extérieurs. — Les stores extérieurs subissent les mêmes inconvénients

que ceux intérieurs, si l'ouvrier n'a pas apporté le soin minutieux obligatoire pour ces sortes d'ajustements si nécessaires et si utiles pour obtenir un bon résultat.

Les stores extérieurs se font en coutil rayé, en toile à voile ou en toile dite imperméable. Un mécanisme intérieur ou extérieur permet de faire manœuvrer ces stores qui descendent perpendiculairement, ou en s'avançant en saillie, dirigés par des compas en façon dite généralement *à l'italienne*.

Bannes. — Les bannes (ou stores de boutique) ou de magasin étaient autrefois fort simplement montées ; on se contentait même de les attacher par des anneaux cousus à la banne ou tente et qui correspondaient à des clous à crochet. Aujourd'hui, les stores de magasin montent et descendent mécaniquement et pourraient passer, au besoin, pour des modèles de grosse horlogerie.

Ces bannes ou stores se font généralement en coutil, en toile unie ou peinte. Ils fonctionnent généralement assez bien.

TENTE

Les tentes sont toutes à l'inverse des stores ; si, autrefois, les stores étaient presque inconnus comme façon et comme emploi pour se perfectionner et devenir à peu près maniables, les tentes, au contraire, après avoir été belles, splendides même et une occasion de stimuler le goût ou la bonne conception des tapissiers par la diversité de leurs formes, sont devenues si simples, si peu intéressantes par leur façon moderne ou leur décoration que l'on ne sait plus, en voyant une de ces tentes-abri, si elle est destinée à un général ou à un bateleur.

Sans chercher des types dans les vieux documents relatifs au camp du Drap d'Or, à l'entrevue de Henri VIII, roi d'Angleterre, et de François Ier, on trouve dans les vieilles miniatures tirées du roman de Lancelot du XIVe siècle, dans celles tirées des Chroniques de Froissart du XVe siècle, des modèles de tentes de guerre de formes différentes et que l'on appelait à ces époques *Tiefs* ou pavillons de guerre. Ces miniatures ont été brûlées, comme tant d'autres lors de l'incendie de la Bibliothèque Royale ou Impériale, par ces Vandales révolutionnaires qui portent aujourd'hui le nom ineffaçable de communards ; heureusement on en avait quelques reproductions dans l'ouvrage publié par Willemin au commencement de ce siècle.

Les tentes (ou pavillons) n'étaient pas toutes destinées à l'armée, et dans les inventaires du garde-meuble on en trouve quelques-unes qui n'avaient pas cette destination, entr'autres la suivante :

« Archives nationales O'3492

« Mémoire de meubles qui ont été faits de neuf au garde-meuble de Versailles pendant les six derniers mois de l'année 1751.

« Une tente de treilly de quarante-cinq pieds de long sur onze de large et douze pieds de haut, composée d'un dessus de dix-huit lez de treilly sur trois aunes et demi de long, vingt-quatre rideaux dont deux de trois lez et vingt-deux de deux lez sur deux aunes et demie de haut, un lez de treilly pour boucher le haut de la tente de trois aunes de long et une pente autour de quarante-deux lez sur un quart (environ 33 centimètres) de haut festonnés et bordés d'un ruban de fil vert, pour servir à Monseigneur le duc de Bourgogne dans un petit jardin au bout de son appartement. »

Dans un autre inventaire général de tentes, pavillons, marquises, mansardes et canonières du Roy, maisons de bois et ameublements d'ycelles le 31 décembre 1765 (O'3243 archives) on lit :

« Article 3. — Salle des gardes.

« Une tente en pavillon quarré long, de coutil de Bruxelles, doublée d'indienne fond sablé à colonnes rouges, la faîtière en deux parties de vingt-quatre pieds de long, seize de large, trois mâts de vingt pieds de haut, les murailles en quatre parties, ladite tente porte trente-neuf pieds de long par bas, ornée de deux soleils de chaque côté et un sur chaque bout, ainsi que la faîtière et mantelet ornés de sceptres, mains de Justice et fleurs de lys *peintes,* sur un fond de toile bleue rehaussée en or ; dans deux sacs, un pour la tente, l'autre pour les murailles. »

(Voir l'extrait des inventaires publiés à la fin de cet ouvrage.)

Les tentes de guerre ont pu être simplifiées, non-seulement dans leur luxe, mais encore dans leur facilité de construction ou de transport ; il n'en reste pas moins certain que leur confection, au moins pour l'artiste, a perdu de ce charme qui les caractérisaient et qu'aujourd'hui, malgré toutes les innovations, tous les essais, tous les modèles, les tentes, même celles de nos jardins ou de nos fêtes, laissent bien à désirer si on les met en comparaison avec les anciennes.

BANNIÈRE

La bannière, sorte de drapeau, de pavillon, d'étendard, est faite en forme de pante ou dent de lambrequin. Après avoir servi de ralliement aux seigneurs féodaux, aux chevaliers, aux corporations, elle est restée longtemps le symbole d'une confrérie religieuse. Aujourd'hui les sociétés chorales, les sociétés d'ouvriers ont leurs bannières comme au temps des corporations ; depuis la bannière couverte de broderies, de décorations, jusqu'à la plus simple d'un village, un vieux sentiment de respect y est toujours attaché. Les bannières, faites aujourd'hui par les brodeurs ou les fabricants d'ornements d'église, étaient autrefois faites par les ta-

pissiers qui déployaient leurs talents à les enrichir ou à leur donner une coupe qui correspondait aux blasons, aux emblèmes, aux devises qui y étaient appliquées. Il serait trop long de détailler et de rechercher toutes les formes qui ont été conçues ou adoptées. La légèreté comme poids est une des conditions essentielles à leur exécution. C'est au tapissier exécutant à savoir proportionner son bâton ou support au poids de la bannière elle-même. On en fait en velours, brodé d'or, garni de perles, en soie ou serge, en toile brodée ou peinte. Il existe des bannières d'un prix inestimable. En général, les modernes manquent de caractère, sont lourdes et mal comprises.

POMPES FUNÈBRES

Le 14 août 1638, un arrêt du Parlement confirma aux crieurs de corps et de vins « le droit de tendre de drap, serges et autres tentures dont il est accoutumé d'user, tant ès maisons des défunts qu'ès Eglises, les jours de convois, enterrements, services ou annuels seulement, avec défenses aux tapissiers de les y troubler ou empêcher, la liberté néanmoins demeurant aux bourgeois de prendre ou louer des draps ou serges à faire lesdites tentures, » etc...................

....

Ainsi donc, à cette époque, sous le nom de crieurs de corps et de vins, il existait déjà une administration ayant le monopole des services funèbres. L'arrêt ci-dessus ne donnant pas de détails de prix, il est difficile de savoir les prix payés comparativement à ceux d'aujourd'hui. Il est assez difficile aussi de savoir à quelle époque les crieurs de corps et de vins sont devenus l'Administration des Pompes funèbres ; toujours est-il que le siècle suivant il n'était plus question de la première dénomination.

Les cérémonies funèbres de Marie-Thérèse, d'Elisabeth et de divers autres princes, vers le mileu du XVIII[e] siècle, ont été reproduites par la gravure, et l'ensemble de ces cérémonies prouve le luxe déployé à cette époque ; l'hermine, le velours, le drap étaient employés avec profusion ; la magnifique conception de ces grandes et tristes cérémonies n'a pas encore été égalée.

De nos jours, à Paris, chaque Eglise a sa décoration appropriée à la grandeur, presqu'au style de l'Eglise ; les catafalques, les dais sont désignés par classe correspondante aux dépenses acceptées par la famille du défunt. Si le coût de ces décorations est d'un prix élevé, il est juste de rappeler que l'administration a l'obligation de payer un droit exorbitant à la ville de Paris (près de 70 0/0), qu'en tous les cas, le service est bien fait et plus digne d'éloges que de reproches inconscients.

VESTIBULE

Daviler donne, dans son ouvrage sur l'architecture, plusieurs définitions du vestibule, descriptions trop longues à énumérer dans un travail qui n'a pour but que la décoration appropriée et concernant son ameublement. Il faut donc laisser de côté ces immenses vestibules de palais ou de monuments publics pour entrer simplement dans le vestibule d'un hôtel plus particulier. Le vestibule d'un hôtel est cette salle vaste et élevée dans laquelle généralement l'escalier prend accès ou son point de départ.

L'ameublement d'un vestibule doit posséder cet aspect qui est approprié à son service, des banquettes sans dossier, au besoin quelques tabourets, un fauteuil de veille pour le valet ou l'huissier de service devant lequel est placée une table, tels sont les seuls siéges admis.

Ces siéges doivent être en bois naturel ciré, garnis sans élastiques, couverts de cuir, moquette à dessins d'ornements réguliers et sans fleurs, ou en velours uni; certains vestibules étaient garnis de siéges cannés qui leur donnaient un aspect froid laissant à désirer; si le tapissier doit modérer son effet décoratif en raison de l'ensemble, il ne doit pas non plus l'exagérer, les siéges cannés ne rehaussent pas assez les froides ornementations murales.

La table, en bois naturel assortie aux siéges, par sa raison d'emploi pour les visiteurs, doit être couverte d'un tapis de drap ou d'étoffe assortie ou semblable à celle employée pour les siéges.

On peut, dans un vestibule, placer des portières ou une vaste draperie relevée et indiquant l'escalier, mais on ne doit pas y placer des rideaux aux croisées, tout au plus des rideaux de vitrage si la nécessité y oblige.

Un vestibule ne doit pas être garni de tapis si ce n'est un tapis de passage qui conduit à l'escalier ou au salon d'attente; un vaste paillasson lui est même préférable.

Les couleurs employées pour les anciens vestibules étaient le rouge, le vert, le gros bleu; on peut facilement en changer, mais il ne faudrait pas pour cela prendre de ces nuances si variées, si excentriques et si peu solides de nos jours, adoptées par de soi-disant amateurs. Un vestibule, dont les siéges ou les rideaux seraient exécutés en bleu paon, en jaune aurore ou en lilas, donnerait une triste idée du goût de celui qui aurait présidé à son ameublement. Certains décorateurs tendent une tapisserie sur le ou les panneaux : c'est encore une erreur; si la tapisserie est belle, elle n'est pas à sa place, si elle est laide ou de qualité ordinaire elle est inutile.

L'éclairage de nuit d'un vestibule doit aussi, comme sa décoration d'ameublement, être en rapport avec sa destination. Une lanterne, un ou plusieurs lampadaires en bronze ou en cuivre poli, sont les objets d'éclairage qui doivent être admis; des appliques en bronze doré, des bougies ou des becs de gaz sans globe,

et par conséquent représentant des bougies, ne produiront jamais une lumière assez sérieuse ou assez simple pour correspondre avec l'effet décoratif voulu pour ces sortes de salles d'entrées.

Les anciens châteaux du Moyen Age possédaient au rez-de-chaussée des salles immenses garnies de lambris en bois de chêne ou de noyer, éclairées par de grandes croisées à vitraux de couleur; il ne faut pas oublier que ces grandes salles d'entrée ne remplissaient pas le même but que les vestibules exécutés plus tard, et qu'avant d'entrer dans ces vastes salles, on était passé par une salle voûtée qui aurait pu s'appeler vestibule ou porche.

ESCALIER

Il existe deux sortes d'escaliers : ceux d'un hôtel, ceux d'une maison disposée pour la location, et ces derniers ne sont pas, (ou du moins n'ont pas la prétention d'être) les moins luxueux.

L'escalier d'un hôtel pour lequel le terrain, l'espace, n'ont point été aussi marchandés que pour celui d'une maison de location, doit être vaste, facile à monter, clair, et conserver cet aspeét que l'on admire encore par leur proportion et même par leur simplicité dans les anciens hôtels. Les anciens escaliers ne possédaient pas de tapis; il est vrai qu'aux diverses époques des siècles derniers, le luxe et le confort n'étaient pas exagérés comme de nos jours, mais il y a lieu de remarquer à ce sujet que, pendant le XVIIIe siècle, si l'usage n'en était pas admis, les nobles qui habitaient de si riches hôtels auraient bien pu en posséder; aucun des inventaires anciens ne cite un tapis d'escalier; aucune dégradation, aucune trace ne vient indiquer la preuve qu'un tapis avait été étendu sur les marches. Est-ce parce que déjà la remarque avait été faite qu'un escalier garni de tapis est plus dur à monter qu'un escalier à marches de pierre ou de marbre, c'est ce qu'il est difficile de préciser; toujours est-il qu'aujourd'hut l'usage des tapis d'escalier s'est tellement répandu qu'un escalier sans tapis semblerait vide et froid.

L'ameublement des escaliers ne peut s'étendre qu'à quelques tabourets ou petites banquettes sans dossier placés à chaque palier.

Comme dans les vestibules, l'escalier peut posséder une portière à la porte d'entrée de l'appartement, mais ne doit pas posséder de rideaux de croisée.

L'éclairage se compose ordinairement d'une lanterne suspendue par une chaîne dans la cage de l'escalier ou de bras à globe de chaque côté de la porte d'entrée de l'appartement disposés à chaque palier.

Les escaliers de maison de location possèdent aujourd'hui, presque tous, des tapis d'escalier.

L'éclairage doit être du même genre que celui adopté pour les escaliers d'hôtel; l'ameublement suit aussi les mêmes principes ; quelquefois la main-courante de la rampe est couverte de velours, on ajoute même au besoin le long du mur un gros câble qui fixé à ce mur par des anneaux distancés, est terminé aux extrémités des étages par de gros glands. Ce câble est souvent enveloppé de velours plus facile à assortir à la rampe ou à entretenir.

ANTICHAMBRE

Les inventaires du XVIIe siècle parlent peu des ameublments de l'Antichambre. Le *Dictionnaire de Furetière* en fait mention et cite son service d'attente soit pour les maîtres, soit pour les domestiques.

L'Antichambre, dans un hôtel qui possède un vestibule meublé est souvent remplacée par un salon d'attente pour les maîtres, laissant le vestibule ou les offices pour le service de la domesticité. Quiconque a l'habitude de voir le monde sait, en entrant dans une antichambre, à la manière dont elle est disposée, quelle est la tenue de la maison.

Une Antichambre doit être simple, toujours prête à recevoir le visiteur qui se présente.

Il y a deux sortes d'antichambres comme il a été indiqué plus haut; l'une de l'appartement occupé dans une maison à plusieurs étages ou plutôt à plusieurs appartements en location, l'autre de l'hôtel particulier à laquelle nous maintiendrons le nom de salon d'attente.

Certaines antichambres d'appartement sont peintes en marbre, d'autres sont lambrissées ; les lambris doivent être en bois naturel, c'est-à-dire en chêne ou en noyer poli ; si les lambris sont surmontés d'une tenture, cette tenture doit être en étoffe simple reps, drap, moquette ou cuir repoussé en conservant cette règle de n'y employer que des dessins réguliers et sans fleurs, soit des rayures, losanges, semés, arabesques, etc.

L'ameublement d'une Antichambre doit se composer d'une banquette avec ou sans dossier (cette banquette souvent à coffre dans les appartements exigus de nos jours contient soit du bois de chauffage, soit les ustensiles du domestique ;) des chaises à dossier, assorties à la banquette, enfin une table pour écrire ou au moins pour déposer quelque objet apporté pour le service de la maison ; devant cette table une chaise ou un fauteuil. Les siéges, s'ils sont garnis, car les siéges d'Antichambre peuvent être cannés, doivent être garnis sans élastiques, sans ces garnitures de frange ou passementerie que le tapissier doit conserver pour les pièces principales de l'appartement. Aujourd'hui que le luxe et le confortable

sont si répandus, certaines Antichambres sont décorées et meublées si richement que l'on pourrait les comparer à un salon; c'est un tort, et ces exagérations ne font que détruire l'effet que l'on doit attendre des autres pièces. L'on peut adopter pour la décoration tel ou tel style, il est toujours facile à celui qui est chargé de la décoration de trouver dans le style choisi des modèles, des types simples et appropriés; que l'on prenne le genre gothique, que l'on adopte par préférence le style de la Renaissance, il n'y a pas besoin d'or ou d'argent pour en préciser l'époque. La croisée ou les croisées de l'Antichambre peuvent être tendues de rideaux de vitrage, mais comme pour les siéges ces rideaux d'étoffes ne doivent pas être couverts de ces ornementations et passementeries que l'on emploie chez certains tapissiers à tous propos.

L'Antichambre doit posséder aussi des porte-manteaux, chapeaux, etc., si toutefois un couloir, un cabinet attenant ne peut pas les recevoir; des vêtements, des chapeaux ne sont jamais agréables d'effet lors qu'ils sont pendus à des porte-manteaux qui cependant sont indispensables. On exagère aussi aujourd'hui la façon de ces sortes de meubles qui deviennent de véritables monuments et qui souvent sont garnis lorsqu'on y a accroché deux ou trois vêtements.

Le chauffage d'une Antichambre dont l'appartement ne possède pas de calorifère, doit se faire par un poêle plutôt que par une cheminée; l'éclairage doit être produit par une lanterne, au besoin par des appliques; mais comme pour les vestibules, ces appliques sont préférables si elles portent des lampes à celles qui porteraient des bougies.

Sur les parties de tenture, si l'on a pu éviter les porte-chapeaux, quelques personnes font placer quelques tableaux, des panneaux décoratifs en bois ou même en bronze, d'autres des assiettes ou des plats plus ou moins authentiques, c'est une fantaisie plutôt qu'un luxe qui doit avoir pour base le choix en tenant compte de la destination. L'Antichambre peut posséder un tapis, des portières même donnant accès sur les salons mais indiquant plutôt un besoin de service que de luxe.

Dans le salon d'attente ou tout autre, réservé spécialement aux visiteurs qui attendent pour être introduits, le luxe peut s'y déployer plus facilement, les siéges peuvent en être plus confortables, les rideaux plus riches, les tentures, les portières, les tapis peuvent aider à la décoration. Des tableaux, des bronzes, des statues, tout y est admis, mais toutefois en conservant encore un certain ensemble approprié au service; les couleurs des étoffes doivent être en demie-teinte, c'est-à-dire sans exagération. Un salon d'attente qui serait tendu en soie jaune ou en bleu de ciel deviendrait facilement un véritable salon qui laisserait peu d'éclat aux salons de réception.

Une cheminée remplace le poêle; un lustre, des appliques à bougies peuvent ou doivent même remplacer la lanterne adoptée pour l'Antichambre proprement dite. Une table sur laquelle un buvard, quelques livres ou journaux peuvent aussi y être placés.

Les salons d'attente des châteaux ou des palais peuvent être décorés de pan-

neaux contenant des peintures représentant des sujets historiques relatifs au château, à la famille du possesseur. S'ils sont tendus de tapisserie, ces tapisseries ne doivent représenter que des chasses ou verdures, et non ces sujets de fêtes si gracieux de Boucher et de Watteau.

SALLE A MANGER

Les Salles à manger, comme il l'a été remarqué bien des fois dans ce travail, n'existent que depuis la fin du XVIIe siècle ; nos ancêtres possédaient avant une Salle dite des buffets ou des offices, laquelle contenait les buffets, les tables, les tréteaux, et probablement les chaises prêtes à transporter dans le salon qui était choisi pour le service du repas offert aux invités.

Quels que soient les récits des festins, du luxe du service, si l'on mangeait beaucoup, il est positif que l'on dînait peu ; les heures des repas n'étaient pas les mêmes ; le dîner qui avait lieu à une heure prêtait peu de luxe des toilettes, des fêtes données à tel ou telle occasion ; par suite on dînait presque particulièrement et souvent dans sa chambre ou dans un petit salon :

« Pour la chambre où le Roy (Louis XIV) mange », inventaire du garde-meuble.

Le luxe, la réception du grand nombre étaient consacrés aux soupers vers 7 ou 8 heures du soir.

A l'époque plus ancienne de la Renaissance, du XIVe au XVIe siècle, la grande Salle d'un château était destinée non-seulement pour la réception, mais aussi pour le repas ; à ces époques éloignées la vie n'était pas la même ; le seigneur châtelain qui avait convié des invités souvent éloignés de plusieurs lieues, les recevaient à sa table bien certainement dans la journée et non à ces heures citées plus haut et concernant les règnes de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV.

Les grandes Salles de ces châteaux étaient garnies de lambris sculptés, de plafonds décorés de poutres apparentes ou de caissons décorés. D'immenses croisées à vitraux ou un double rang de croisées superposées y donnaient la lumière du jour ou l'air utile à leur aération. Un ou plusieurs lustres des *torchis* ou *torchères* chargés de bougies de cire, servaient à éclairer les fêtes de nuit. On ne peut mieux se les figurer qu'en voyant ces décors d'opéra, du reste si savamment étudiés par les artistes de nos jours.

A la fin du XVIIe siècle, le grand Roi avait attiré autour de lui à Paris la noblesse, les grands d'alors, de là l'obligation d'avoir pour l'hiver à Paris un hôtel

propre à la réception et qui changea vite les habitudes de la vie intérieure du château de province.

Les Salles à manger des hôtels à Paris depuis Louis XIV jusqu'à Louis XVI ont été primitivement décorées de lambris en chêne sculpté naturel, puis peintes en gris ou même en blanc ; leur décoration, comme ameublement, paraît avoir été plutôt celle d'un salon que d'une Salle à manger réelle ; souvent l'on y trouve à la suite des chaises une commode, une ou deux tables de jeu, etc. Ces siéges étaient pour la plupart garnis ; les rideaux de soie, le lustre de grenailles et de cristal, la pendule sur la cheminée, les bras ou appliques sur les murs et quelque fois un tapis.

Sous Louis XVI, les Salles à manger prirent un aspect plus approprié à leur emploi ; les lambris à panneaux sculptés étaient peints en camaïeux ou en tons de fantaisie ; les sculptures de ces panneaux représentèrent des groupes, trophées ou attributs tels que produits de la chasse ou de la pêche, guirlandes de fruits, etc., sorte de panneaux qu'il est bien rare de trouver à l'époque du règne précédent. Quelques unes de ces Salles contenaient une fontaine en bas-relief, enfin une table, table fixe en ce sens qu'elle a remplacé les planches ou tablettes montées sur tréteaux. La plupart des Salles à manger étaient dallées de pierre et marbre ; on cite quelques tapis, mais ils paraissent avoir été plutôt de ces tapis volants que nous nommons Carpettes aujourd'hui, que des tapis entiers ou cloués.

Sous l'Empire, jusqu'à la fin de la Restauration, les Salles à manger furent plus simples et encore plus froides ; la plupart étaient stucquées ou peintes en marbre, l'ameublement en acajou, leur agencement, leur décoration étaient si simples que la plupart ne contenaient même pas de buffets ; on se contentait des chaises et de la table devenue ronde ou quelque fois ovale. Un grand poêle en faïence ou en brique bronzée avec une colonne en faïence se développant dans une niche, une suspension bronzée pour supporter la lampe : tels étaient les moyens de chauffage ou d'éclairage. Les siéges étaient presque toujours durs, fort peu confortables par leur coupe et couverts en maroquin ; les rideaux de croisées en perse, en drap ou en taffetas, quand on ne se contentait pas de croisé de coton uni, n'ayant pour ornements qu'une frange à boulots ou une bordure en cotonnade.

Ce n'est qu'à partir de 1830 jusqu'à nos jours que les Salles à manger ont changé complétement d'aspect et cela, hâtons-nous de le dire, au grand avantage de leur effet décoratif et de leur confortable ; au grand avantage aussi des architectes qui ont pu déployer leurs talents et leurs capacités à ces sortes de décorations.

Les premières Salles à manger furent disposées avec des lambris et des portes en acajou. Les murs furent tendus d'étoffe, de papier, ou d'imitation de nos vieux cuirs repoussés ; puis le goût des anciennes reproductions aidant, ou plutôt entraînant, on employa le vieux chêne, le noyer, l'imitation d'ébène et les tentures en vieille tapisserie. L'aspect n'était pas le même ; autant les premières Salles étaient claires, froides, autant ses dernières furent sombres et garnies de tentures chaudes et épaisses.

Quelles sont les décorations préférables? Il n'y a pas en douter ce sont les dernières, et personne ne peut contester les progrès faits dans ce genre de décoration. Une Salle à manger doit avoir pour objectif la table. C'est sur cette table que la lumière doit éclairer les cristaux, les porcelaines, l'argenterie, le service en un mot. Si quelques-uns y apportent trop de luxe, c'est un tort; d'autres plus sérieux savent tenir le juste milieu, eu égard à leur fortune. Les tentures d'une Salle à manger ne doivent pas être trop sombres, mais que peut-on trouver mieux que ses tapisseries anciennes ou modernes des Gobelins ou d'Aubusson accompagnées de meubles et de lambris en chêne ou en noyer.

Les Salles tendues de ces tapisseries anciennes doivent posséder des rideaux et des siéges en velours qui par sa valeur de ton en fait valoir lui-même les ornementations, les dessins, les personnages, les couleurs, etc. Les tentures de cuir repoussé s'assortissent mieux à des rideaux de drap sur lesquels on adapte ces applications de draps de différentes couleurs ou de broderies si bien faites aujourd'hui. Une Salle à manger tendue en moquette ou en velours peut conserver la même étoffe courante pour les rideaux ou pour les siéges.

Les siéges doivent être garnis sans élastiques, ils sont moins fatigants, moins chauds et plus solides; leur proportion doit être plutôt petite que grande, non pour viser à la quantité, mais pour la facilité du service de la domesticité; ils ne doivent pas posséder de roulettes auxquelles, du reste, on a renoncé depuis plusieurs années. Les Salles à manger qui autrefois possédaient un poële en faïence blanche sont aujourd'hui chauffées soit par un poële de faïence brune, soit par une cheminée en bois sculpté, soit par les bouches de chaleur d'un calorifère.

Le buffet est souvent remplacé par un grand dressoir, meuble plus pratique les jours de réception. Quelques-unes de ces Salles ne contiennent que des tablettes qui s'abaissent pendant les repas pour le service.

Ces buffets, ces dressoirs sont très-meublants, mais il rendent moins de service que leur effet ou leur prix d'acquisition n'aurait pu faire espérer.

L'éclairage se compose d'une suspension portant une lampe et dont les branches supportent aussi des bougies venant aider l'éclairage général. On ajoute au besoin des candélabres sur la table, mais à part les longues Salles à manger en forme de galerie, la lumière appliquée sur les panneaux qui l'entourent ne fait jamais que perdre l'éclat du service de la table.

Cetaines personnes font tendre de tapis leur Salle à manger; d'autres n'y étendent qu'une grande carpette ou tapis volant; d'autres enfin n'y mettent aucun tapis et préfèrent un parquet mosaïque; les trois manières sont bonnes, mais la préférable, en égard à l'entretien quoique difficile, est le grand tapis volant ou carpette au milieu duquel on place la table.

Les genres de dispositions, les styles adoptés depuis plusieurs années ont entraîné à peindre les plafonds; c'est un luxe que l'on ne peut qu'admirer et qui est tout à fait à sa place dans une Salle à manger.

CABINET DE TRAVAIL

Le lieu le plus retiré dans le plus bel appartement du palais, des grandes maison. Un appartement du Roy, consiste en antichambre, chambre, et Cabinet avec une galerie à côté.

..... Signifie aussi une pièce d'appartement et un lieu retiré dans les maisons ordinaires, où l'on étudie, etc. Cabinet de jardin; Cabinet de glaces dont le principal ornement consiste en un lambris de revêtement fait de miroirs pour donner plus d'apparence de grandeur etc. etc. *(Dictionnaire de Furetière.)*

Il y avait donc au commencement du XVIIIe siècle déjà plusieurs sortes de Cabinets, dont la citation ci-dessus n'est qu'un abrégé.

Un Cabinet aujourd'hui en tant que pièce d'un appartement est la pièce consacrée au travail du maître de la maison; c'est dans le Cabinet que l'on trouve son bureau, sa bibliothèque. En égard aux relations aujourd'hui si répandues, le Cabinet doit être facile d'accès dans l'appartement, c'est-à-dire que pour pouvoir y pénétrer le visiteur ne doit pas avoir à traverser ou une chambre à coucher, ou même le salon s'il est possible. La décoration doit en être simple et par suite sans ces effets de dorure qui pourraient en détruire l'aspect grave ou sérieux que comporte son usage.

Il est rare de voir un Cabinet de lambris en bois peint en blanc; on peut y employer l'un des bois les plus divers, acajou, palissandre, ébène, noyer, érable, chêne, bois qui se trouve reproduit dans l'exécution des meubles ou siéges qui composent son ameublement.

Le plafond suivant la richesse d'ornementation peut être ornementé d'attributs peints; les corniches, les portes, doivent être peintes du même bois que les lambris; les tentures doivent, si elles ne sont pas d'étoffe unie, comme le velours, le drap ou le reps être d'étoffe de laine d'ornementation ou dessin régulier comme les moquettes, les damas de laine, les reps brochés, etc.

L'ameublement d'un Cabinet doit se composer d'un bureau, soit ouvert comme une table, soit fermé comme ces bureaux dits à cylindre ou à secrétaire, suivant en cela le goût ou les besoins du maître; le Cabinet doit être aussi meublé d'une bibliothèque qui quelquefois fait corps de meuble sur le pourtour de la pièce.

On y ajoute souvent une petite table supplémentaire qui sert, soit à déposer les livres ou les papiers, soit pour y étendre les albums, les plans, les cartes, etc.

Les siéges se composent d'un fauteuil de bureau en maroquin, d'un ou deux fauteuils de réception et quelques chaises assorties; on y adjoint lorsque la place le permet un divan ou un canapé, mais ce dernier siége indique plutôt un salon-Cabinet qu'un Cabinet de travail réel. Il possède généralement une cheminée en marbre foncé, une pendule en bronze ou en cuivre poli, des lampes ou des can-

délabres assortis. Les tentures de croisées d'un Cabinet comme étoffe peuvent être plus ornementées que celles employées pour les siéges ; ainsi malgré que les siéges soient couverts d'étoffes unies, il n'est pas rare d'employer pour les croisées des tapisseries, des vieilles étoffes bariolées, des moquettes, rideaux à applications diverses. La façon, quelle que soit l'étoffe employée pour ces croisées, doit être simple en rapport avec le style adopté et laisser toute la valeur à l'étoffe choisie. Malgré cette dernière observation vis-à-vis de l'emploi de façons simples, on peut garnir les portes de portières qui ont l'avantage d'assourdir le bruit. Les couleurs employées sont de préférence le vert, le grenat, le havane ou enfin le gros-bleu.

L'éclairage d'un Cabinet s'augmente quelquefois d'un lustre qui doit avoir plutôt l'aspect d'une suspension de salle à manger, c'est-à-dire posséder une ou plusieurs lampes et au besoin quelques bougies.

Le tapis d'un Cabinet est presque toujours tendu sur toute la surface de la pièce.

On appelait autrefois Cabinet un meuble à deux ou même à un seul corps composé de plusieurs portes et tiroirs. Ce nom qualificatif plus ancien que celui donné à la pièce de travail tirait son origine de ce que ses meubles contenaient les papiers de famille, les actes et les livres ou manuscrits.

On trouve dans les inventaires depuis le XVII[e] siècle la désignation de Cabinet comme pièce de l'appartement ; il n'en existait pas avant, du moins il n'en est point question.

FUMOIR

Le Fumoir est une pièce, située autant que possible dans une partie retirée de l'appartement, où l'on se réunit pour fumer ; d'origine essentiellement moderne, il est inutile d'en chercher la définition dans les dictionnaires ou inventaires des siècles passés.

Sorte de petit salon d'hommes, le Fumoir peut comporter toutes les fantaisies de décoration que l'on peut désirer. Le genre le plus facilement adopté est le genre turc ou mauresque ; il est rare de voir un Fumoir dans le genre hollandais, qui cependant s'y prête très bien.

Certains amateurs adoptent pour la décoration de leur fumoir le genre ancien, c'est-à-dire qu'ils le garnissent de meubles anciens, tels que bahuts, cabinets, etc.; c'est en perdre l'aspect usité, et le fumoir dans ce cas peut prendre plus justement le nom de petit salon ou de cabinet.

Tendre un Fumoir en tapisserie est un non-sens, la tapisserie ou l'étoffe con-

servant facilement l'odeur du tabac. Il est préférable de le garnir de lambris en bois surmontés de tentures de cuir repoussé, de faïences coloriées, voire même de drap.

L'ameublement doit se composer d'un ou de plusieurs meubles, tels que cabinet, armoire ou vitrine dans laquelle souvent on place des cigares, les armes de chasse ou autres armes curieuses par leur origine.

Les siéges se composent d'un divan, de fauteuils, de chaises fumeuses ou voyeuses. Ces siéges peuvent être garnis ou cannés ; lorsqu'ils sont garnis ils doivent être couverts en maroquin, en drap, en moquette ou en velours. On étend sur le parquet des tapis ou des peaux de bêtes. Les rideaux se font en drap, en moquette ou en velours, à moins que l'on ne préfère ces étoffes d'Orient si répandues de nos jours.

Les croisées peuvent aussi avec avantage être garnies de vitraux de couleur, préférables aux rideaux de vitrage, qui en tous les cas sont mieux appropriés en guipure de fil qu'en mousseline brodée.

Souvent le Fumoir contient des tableaux, des statuettes posées sur de petites crédences, ou quantité de ces petits objets plus ou moins anciens qui constituent une collection, sortes d'objets appelés communément bibelots ; il n'y a rien là à critiquer de cette passion de notre époque, et leur place y est toute naturelle ; quel fumeur n'éprouve pas de satisfaction en fumant son cigare de voir toutes ces curiosités, tous ces petits riens qui indiquent toujours le goût ou même la passion de celui qui le reçoit dans son intimité.

Quelques fumoirs sont aussi décorés dans le genre chinois, peintures des panneaux laqués, etc., siéges en bambou.....

La couleur des tentures, de l'ensemble, doit être sinon sobre, du moins de couleurs solides ; on peut employer une étoffe de couleur pourpre, ponceau, on ne pourrait employer du jaune ou du bleu ciel.

L'éclairage d'un Fumoir se compose assez généralement d'une lanterne chinoise ou mauresque, d'un lustre flamand et de bougies sur la cheminée.

Il n'y a pas longtemps, on ne trouvait de fumoir que dans les appartements de garçon, aujourd'hui ils font partie d'un appartement de réception, mais spécialement destinés aux hommes, ils conservent toujours cet aspect particulier de leur première attribution et restent pour l'homme marié, pour le chef de famille, comme le souvenir de son premier appartement de garçon.

PETIT SALON

Certains grands hôtels possèdent non-seulement plusieurs Salons mais plusieurs petits Salons; sans s'étendre à ces vastes et riches hôtels qu'il est facile de concevoir, il n'en reste pas moins assez souvent deux sortes de petits Salons : l'un destiné à la réception et attenant au grand Salon, l'autre dit Salon de famille, celui dans lequel on se réunit en petit comité.

C'est à l'époque de la Renaissance que la désignation de Salon a été adoptée suivant en cela les modes et usages apportés de l'Italie.

Petit Salon de réception. — Le petit Salon de réception dans tous les hôtels, dans tous les appartements est toujours près du grand Salon et par conséquent en dépendant avec une certaine mesure; surtout aujourd'hui que la plupart de ces Salons communiquent de l'un à l'autre non-seulement par deux portes à deux vanteaux, mais encore très souvent par une glace sans tain.

Si dans le petit Salon, la fantaisie y peut être admise, ce serait une erreur de croire qu'elle peut être complétement disproportionnée d'effet ou de décoration. Un petit Salon situé à côté d'un grand Salon, de couleur claire, serait toujours choquant, si la couleur adoptée pour son ameublement était sombre ou de couleur trop heurtée. La fantaisie, comme il est dit plus haut, peut y être admise, mais il y a toujours un ensemble à observer; c'est cet ensemble des nuances de la décoration qui fait le mérite ou la réputation de tel architecte ou de tel tapissier. Il n'est pas rare de voir un petit Salon décoré de la même étoffe mais avec des ornementations plus simples que celles adoptées pour le grand Salon; il n'est pas rare non plus de voir un petit Salon Louis XVI à côté d'un grand Salon Louis XIV ou Louis XV. Prenons donc exemple sur ce dernier système de petit Salon de style Louis XVI et tenons compte de ce besoin de fantaisie si usitée dans nos ameublements modernes.

Le petit Salon doit être lambrissé, peint de couleur claire blanc, gris, paille ou autres tons de fantaisie rehaussée d'effets de dorure; les panneaux doivent être tendus d'étoffe de soie à fleurs brochées sur un fond de couleur claire et d'un dessin petit ou de moyenne grandeur. Les siéges qui se composent ordinairement de deux bergères, de quatre fauteuils, de quatre chaises, d'un canapé et de quatre chaises légères doivent être en bois doré ou blanc et or; leur ganiture, puisque ce petit Salon est supposé Louis XVI, doit être tendue sans capitons, genre de garniture plus spécial aux ameublements de cette époque. Entre les deux croisées une console de même style, en bois doré à dessus de marbre; pour le service une table en marquetterie de bois, enfin deux tables à jeu en même bois.

Les deux croisées de ce petit Salon ornementées d'une galerie en bois doré

assorti à l'ameublement, doivent être faites de même étoffe que celle de la tenture et posséder soit un lambrequin, soit une draperie à festons et écharpes dont la coupe, la façon et la passementerie doivent tenir compte de ce style (Louis XVI). Les rideaux de dessous peuvent être en taffetas ou quinze-seize, en mousseline ou en tulle mais non en guipure, sorte d'étoffe trop lourde et tout à fait en dehors des usages du style adopté.

On peut, si les portes de ce petit Salon sont régulièrement situées, les couvrir de portières, mais les portières doivent être de même étoffe que celle adoptée pour la décoration; à l'époque de Louis XVI, comme à toute autre époque de style, les portières étaient assorties à l'ensemble. De quel effet serait des rideaux de portières d'une étoffe et d'une valeur de tons différentes de celle choisie? Est-ce que cette étoffe qui est à fleurs de couleurs diverses n'est pas suffisante pour donner un aspect d'élégance et de fantaisie au petit Salon même? Faudra-t-il voir se continuer cet engouement pour toutes les originalités, qui s'est étendu jusqu'aux toilettes si excentriques des dames d'aujourd'hui; ne comprendra-t-on pas que pour faire valoir une toilette, une réunion, un fond plus ou moins uniforme est nécessaire?

A tout cet ameublement on peut avoir à ajouter quelques siéges de fantaisie; on ne saurait trop le répéter, ces siéges de fantaisie, s'ils sont différents, peuvent l'être par la forme ou tout au plus par une étoffe assortie d'effet.

Les petits Salons contiennent généralement un tapis, préférable de Smyrne, ou d'Aubusson dont le dessin aura été fait spécialement pour répondre à l'ensemble de la décoration.

La cheminée est souvent choisie par la personne même propriétaire de l'hôtel et qui a voulu donner son avis; c'est un tort; tous n'ont pas la connaissance acquise et l'architecte seul, qui a présidé à tout l'ensemble décoratif doit en rester le seul juge; bien certainement il la fera exécuter dans le style de la pièce qui est son œuvre. La plupart des cheminées Louis XVI adoptées de nos jours, sont en marbre blanc, mais l'usage si répendu d'employer ce marbre ne doit pas toujours être suivi; on ne possédait pas que des cheminées en marbre blanc à cette époque, et l'on ne doit pas oublier que certains marbres d'une couleur plus meublante avantagent plus facilement les garnitures de bronzes, les pendules qu'ils supportent.

La garniture de la cheminée se compose ordinairement d'une pendule, de deux candélabres et deux flambeaux.

L'éclairage peut se composer d'un lustre en bronze doré garni de cristaux et d'appliques assorties adaptées sur les champs qui encadrent les panneaux, et non, sur les panneaux mêmes, à moins d'obligation.

C'était une habitude autrefois de consulter le tapissier, qui s'appelait et s'appelle encore décorateur, lorsqu'il s'agissait d'acquérir les bronzes nécessaires soit pour la cheminée, soit pour l'éclairage; aujourd'hui la plupart des acquéreurs se croient sûrs de leur capacité et ne doutent pas que les fabricants de bronzes eux-mêmes ne soient suffisants pour décider de l'ensemble nécessaire sans l'opinion

du tapissier ; c'est encore un tort, car avec ce principe, il s'en suivrait facilement que le fabricant spécial de pendules serait tout aussi compétent que le fabricant de lustres et que l'on pourrait de ces spécialités former un ensemble à chacun selon son goût ; les fabricants de pendules, les fabricants de lustres ne sont pas constamment en rapport avec les besoins décoratifs d'un appartement, ils ont des sujets coulés dans un moule d'après un modèle, leur propriété, et préfèreront justement vendre un modèle plus ou moins en rapport avec celui voulu que laisser s'éloigner l'acheteur. Le tapissier, sorte d'intermédiaire, savait où existaient ces modèles convenables ou nécessaires à l'emplacement ; c'est de ce manque d'ensemble que nous voyons si souvent aujourd'hui placer, non-seulement une garniture de cheminée d'un style autre que celui de l'ameublement, mais encore différente des bronzes d'éclairage.

On peut placer des tableaux dans un petit Salon, mais cependant il est préférable de n'en placer que dans un petit Salon dont la tenture ou les panneaux sont d'un ton uni et non de plusieurs couleurs comme celui supposé ci-dessus.

Petit Salon de famille. — C'est la pièce de réception intime du jour ou du soir ; c'est dans le Salon de famille, pendant que les grands parents font la partie de cartes, que les dames travaillent à leur broderie ou autre objet de fantaisie, et que les enfants lisent dans les journaux ou livres illustrés ; c'est là enfin qu'au besoin on introduit l'intime ; faire de cette pièce un Salon de réception fantaisiste serait lui retirer toute son attribution.

Le Salon de famille que nous pouvons supposer Louis XV, car à toute décoration il faut partir d'un style ou d'un principe, peut être lambrissé soit en blanc, soit en blanc et or, soit enfin tendu d'étoffe en plein, c'est-à-dire sans ces divisions par petits panneaux que nous avons vus dans le petit Salon de réception. L'étoffe à employer peut être choisie parmi les velours, les moquettes ou même les reps à dessins coloriés pour les Salons lambrissés ; elle peut être choisie pour les Salons tendus, parmi les damas de soie, les lampas, les brocatelles ou même les damas des Indes de belle qualité ; mais ces étoffes doivent être de couleur unie, c'est-à-dire ton sur ton, de nuance franche et solide ; c'est dans le Salon de famille que l'on place les portraits ou les tableaux.

Les croisées doivent être de même étoffe que les tentures, surmontées d'une galerie, d'un bandeau de frange ou d'un lambrequin de même style ; les rideaux d'étoffe accompagnés de rideaux de mousseline brodée.

Les siéges peuvent être exécutés en palissandre, en bois noir ou noir et or de grandeur proportionnée à celle du Salon, garnis avec ou sans capitons et cloués de clous dorés si le bois de ces siéges toutefois n'est pas doré.

Les meubles d'entredeux ou tables doivent être en bois assorti à celui des siéges, soit en bois noir garnis de bronzes dorés si les siéges sont noir et or. Le Salon de famille plus que tout autre contient le piano meuble, instrument aujourd'hui presque indispensable et souvent fort peu facile à placer d'une façon meublante en décorative dans le grand Salon.

La cheminée garnie d'une pendule et candélabres Louis XV dorés, enfin le lustre assorti.

Sur la table ou sur le meuble d'entredeux on place souvent une ou deux lampes en porcelaine ou en fantaisie.

Le tapis couvre tout le parquet et se fait suivant la dépense que l'on a voulu attribuer à l'ameublement, en moquette, en Smyrne ou en Aubusson.

Dans le Salon de famille on peut adjoindre aussi quelques siéges de fantaisie autour du foyer, fauteuils en tapisserie, chauffeuses, puffs, etc.

Le tapis de table peut aussi être entouré d'une bande de tapisserie à la main; il est rare qu'un tapis de table à dessin bariolé soit pratique et même solide; le velours est toujours l'étoffe la meilleure pour ces sortes de tapis comme solidité et comme avantage d'emploi, pour faire valoir les objets posés sur la table garnie d'un tapis.

On peut facilement couvrir les portes de portières, même en tapisserie ou en fantaisie, l'ensemble du Salon étant assez uniforme de valeur de ton.

GRAND SALON

Aujourd'hui que l'ensemble de nos Salons est si extraordinaire par cette passion générale d'employer toutes sortes de fantaisies de tous styles et de toutes couleurs, il est utile, plus pour cette pièce que pour toute autre, de rappeler les anciens usages, les anciens principes qui étaient adoptés pour ces magnifiques Salons des siècles derniers et même pour ces Salons du commencement de notre siècle qui possédaient encore une certaine sorte d'apparat obligatoire à la destination du Grand Salon.

Qu'un artiste, qu'un architecte qui possèdent un Salon y entassent toutes sortes de meubles et de siéges différents de formes ou étoffes, qu'ils y étalent des rideaux de toutes sortes devant les croisées ou sur les portes, rien de mieux; ces meubles, ces siéges leur servent de modèles, de types, pour leur composition, pour leur travail; mais que, sous le prétexte d'être connaisseur, le chef de famille qui possède un hôtel, un appartement, constitue un Salon avec toutes ces fantaisies, il n'obtient rien de sérieux, et son salon semble plutôt le magasin d'un tapissier qu'une pièce de réception. La mode, qui varie si facilement le goût et les toilettes des femmes, n'a rien à produire lorsqu'il s'agit d'un ameublement de salon; les couturières, les modistes, par leurs goûts excentriques et frivoles, ne convaincront jamais un architecte ou un tapissier. Il suffit de rester un quart-

d'heure dans un des Salons de réception d'aujourd'hui pour s'apercevoir que Madame X..., qui entre, choisit tel ou tel fauteuil, non comme place, mais comme couleur pour faire valoir sa toilette; les robes étant, et cela très-justement, variées de couleurs; que devient le Salon, si en plus de toutes ces couleurs de toilettes il faut y voir encore toutes les couleurs, toutes les formes variées des fantaisistes de nos jours, sans oublier les tapis et les plafonds à fleurs et les dessus de portes genre Boucher.

Le Grand Salon doit être exécuté selon la position de fortune du chef de famille; par suite, son goût, son choix est plus utile à suivre que celui des dames plus facilement influencées par les modes qui se succèdent tour à tour. Il y a certainement des dames dont le goût est parfait, mais lorsqu'il s'agit de la pièce la plus sérieuse d'un appartement leur goût seul n'est pas suffisant et l'architecte, le tapissier décorateur mêmes, qui pendant des années ont étudié et produit, doivent aussi avoir leur part d'influence.

Si dans la description de chaque pièce de l'hôtel ou grand appartement que nous avons étudié, il a été donné pour chaque pièce un aperçu de style différent, il ne faut pas en conclure que cette diversité est préférable à l'adoption d'un style unique à tout l'ensemble; le lecteur voudra bien se rappeler qu'entreprendre la description d'un hôtel complet de tel ou tel style, non-seulement serait monotone, mais encore hors du cadre de ce travail, s'il fallait répéter ces descriptions pour toutes les époques.

Les Grands Salons se faisaient autrefois en brocard ou en tapisserie des Gobelins, de Beauvais ou d'Aubusson; supposons donc le Grand Salon de l'hôtel que nous avons déjà parcouru, de style Louis XIV et de tapisserie d'Aubusson.

La tapisserie d'Aubusson a perdu de son prestige depuis quelques années; non-seulement par son emploi trop répété, mais aussi par le peu de soins que les fabricants apportent à l'exécution du dessin et du coloris; c'est un tort auquel il est facile de porter remède en exigeant que le tapissier choisisse un artiste sérieux et fasse exécuter lui-même la tapisserie.

Le Grand Salon Louis XIV permet à l'architecte, plus que tout autre salon, de déployer son talent de conception et d'exécution; la bonne proportion de hauteur correspondant à celle de la grandeur de la pièce, la distribution régulière des portes et panneaux, sont les premiers principes voulus et connus de tout bon architecte. Dans un hôtel où la construction n'a pas été entreprise au mètre carré et à un prix déterminé, ces tristes exigences de fausses portes ou de portes plus larges les unes que les autres, disparaissent et permettent de disposer le Salon suivant les principes admis.

Le plafond est généralement exécuté avec compartiments ou caissons décorés; toutefois, le décorateur peut y peindre soit un ciel, soit toute autre décoration appropriée à l'étoffe ou aux valeurs de tons désignés par l'architecte; les uns préfèrent le blanc et or, les autres, ces tons de bois qui rapprochent du chêne demi-foncé, enfin d'autres choisissent parmi les tons saumon, gris lilacé, etc., etc.

Les murs sont lambrissés par panneaux, disposés pour recevoir des tapisse-

ries, les moulures qui les encadrent sont sculptées avec motifs de milieux ou d'angles et rehaussées de dorure mate et brunie.

La glace vis-à-vis de celle de la cheminée, les glaces d'entre-d'eux des croisées, doivent être encadrées, sinon de même, du moins dans des cadres un peu plus riches de dorrure mais assortis aux cadres des panneaux de tapisserie.

Les portes à deux battants sont toujours surmontées de frontons sculptés ou de dessus de porte peints, représentant soit des attributs, soit des motifs perspectifs qui paraissent agrandir ou élever le Salon en l'enrichissant.

Les panneaux des portes garnis de cartouches ou de motifs sculptés, sont préférables à ceux dont l'ornementation n'est produite que par la peinture.

Les soubassements de 1 mètre de hauteur du dessus de la cimaise, se font plus simples étant presque toujours cachés par les meubles et devant laisser toute valeur apparente aux panneaux décoratifs.

Dans les panneaux, une tenture en tapisserie fine, pour laquelle la première qualité est la bonne conception du dessin, toujours si recommandé et si souvent mal proportionné. Beraïn a par ses dessins si originaux et si riches, ouvert une voie, tracé des exemples trop rarement suivis par nos artistes contemporains.

Les siéges doivent être dorés, de cette forme Louis XIV si riche et si imposante par ses proportions, à grand dossier tendu de tapisserie, d'où sortent les deux longs accotoirs qui viennent se reposer sur les montants des pieds de devant des fauteuils, et dont une crépine ou frange remplace la ceinture; des chaises, des tabourets, un ou plusieurs canapés, complètent l'ameublement. Ces siéges peuvent être garnis sur des élastiques mais très-fermes. Ils sont couverts de tapisserie de même genre que celle des panneaux, avec dessin à motifs variés, et d'un tissage un peu plus fin que celui des panneaux de tenture; c'est une erreur de croire que la grande finesse est la seule qualité de ces tapisseries, une différence trop disproportionnée entre les tentures et les siéges ne produit jamais un bon effet.

Les meubles se composent de consoles et d'une table en bois doré à dessus de marbre, sur cette dernière on peut étendre un tapis en velours de soie garni de crépine d'or, étoffe préférable à l'Aubusson même.

Les torchères dans les angles en bois sculpté et doré supportant des candélabres ou des bouquets de lumières, servent à meubler et à éclairer les angles.

Les croisées d'un Salon tendu en tapisserie doivent être en même étoffe, et comme la richesse de l'étoffe produite par son dessin est suffisante, il faut simplement les monter à tête apparente ou flamande, d'autant plus que la riche ornementation de la corniche et des lambris ne pourrait que perdre leur effet à côté des galeries dorées et mouvementées.

On avait employé des galeries de croisées sous Louis XIII, on en a employé depuis l'époque de Louis XV. Mais il est à remarquer que sous Louis XIV, même pour les croisées en brocard ou en lampas, on en a employé fort peu; les lambrequins étaient posés à plat, surmontés de vases ou de panaches, et rarement attachés à une galerie dorée.

Sous les rideaux de tapisserie, des rideaux de quinze-seize, ou de damas de soie blanc ou de couleur peuvent venir enrichir l'intérieur ou dessous de ces croisées en tapisserie, mais leur emploi n'est pas d'une utilité bien certaine ; les rideaux de tapisserie devant être fermés le soir. Les rideaux de tapisserie doivent être frangés tout autour, agrémentés de galons, torsades ou crêtes à biais en soie ou en laine suivant la valeur, la finesse et même le champ ou encadrement de la tapisserie. Des embrasses à glands, quelques jeux de cablé, savamment placés, sont les seuls motifs de décoration du tapissier ; tout est dans le goût qu'il apportera au choix des couleurs dans lesquelles, au besoin, il pourra adjoindre des effets d'or ou d'argent. Les Grands Salons peuvent facilement posséder des portières, mais lorsque ce Salon est en tapissserie, elles ne peuvent être que de même étoffe et de même dessin, la tapisserie étant l'étoffe par excellence employée pour ces sortes de rideaux. Le dessin de leurs rideaux doit être assorti, mais l'artiste qui en produit le dessin doit, tout en tenant compte du moins de hauteur que celle donnée aux rideaux de croisée, produire ses effets ou motifs de manière que tous les rideaux étant tombés, ceux des portières présentent leurs motifs ou milieux à une hauteur égale ou régulière ; des motifs, des cartouches ou des personnages qui seraient situés à plusieurs niveaux, ne produiraient qu'un mauvais effet; les vrais artistes savent régulariser leurs proportions non-seulement avec les rideaux mais encore avec la tenture.

Les cheminées Louis XIV étaient rarement en marbre blanc, une brèche, un marbre rouge royal ou vert de mer sont préférables ; le même marbre doit se trouver reproduit sur les tables ou consoles à moins que le luxe n'ait fait adopter la mosaïque pour ces derniers meubles.

Une pendule en bronze doré est préférable à celles en marqueterie de cuivre genre Boule. Deux candélabres à plusieurs bougies et enfin deux chenêts à sphinx ou chimères, complètent la décoration ou plutôt l'ensemble de la cheminée.

Un lustre, des appliques, bras ou girandoles en grenaille et cristal de roche, c'est-à-dire en bronze doré et cristaux, tels sont les moyens usités autrefois et de nos jours, pour l'éclairage d'un Salon Louis XIV.

Le parquet qui était plus souvent en mosaïque de bois que l'on ne croit, était couvert l'hiver d'un tapis en Savonnerie ou d'Aubusson. Si ce genre de tapis est adopté, il doit être velouté comme la Savonnerie à grands compartiments, sobre de coloris, afin de faire valoir toutes les tapisseries déjà produites ; mais le tapissier doit toujours leur préférer les tapis de Smyrne ou de Perse, déjà connus à cette époque, et dont les tons mixtes et veloutés seront toujours favorables aux effets déjà produits par les tentures.

On peut préférer un Grand Salon en velours vénitien, en brocard ou en lampas colorié, ces étoffes étant plus chatoyantes ; leur emploi provoquera certainement des différences de ton ou d'ornementation; il était juste de donner un exemple de ces riches Salons de tapisserie, étoffe particulièrement française

BOUDOIR

Le petit salon spécial à la jeune femme, n'a pris le nom de Boudoir que sous Louis XV ; le *Dictionnaire de Furetière,* qui date du commencement du XVIIIe siècle n'en fait pas mention.

Si pour la décoration d'un grand salon le tapissier a dû demander l'avis du chef de la famille, pour celle du Boudoir, c'est particulièrement à la dame qu'il doit s'adresser, et tout en tenant compte du style qu'il pense le plus convenable à approprier, il ne doit pas oublier que plus d'un avis ou d'un des désirs de la dame seront pour lui un sujet de déployer son goût et son talent à les satisfaire. Le genre, le coloris, l'adjonction de tous ces petits meubles, la façon même des rideaux doivent correspondre aux demandes et affirmer cette réputation de goût ou de frivolité si enviée par les dames étrangères.

Le Boudoir est généralement petit, quelquefois plus bas de plafond; pour lui donner un genre un peu plus particulier nous allons le supposer exécuté dans le genre osage, un des genres du style Louis XV, dont les ornementations principales étaient tirées des palmiers, des fleurs, des oiseaux et dans lesquelles on ajoutait les emplois de glaces et de porcelaines.

Le plafond doit être peint; c'est là que l'artiste peut, sans crainte d'être critiqué, produire un ciel et y lancer soit quelques guirlandes, soit de ces amours que Boucher savait si bien peindre.

La corniche en blanc et or dont les angles seront adoucis par des cartouches fleuris et dorés.

Les portes en blanc et or à panneaux, ornementés de motifs peints et légers comme ceux qui ont été exécutés avec tant de talent sous la Régence et plus tard sous Louis XVI.

Les lambris assortis et surmontés d'une tenture en plein, c'est-à-dire couvrant toute la muraille, en satin broché à fleurs et oiseaux, d'un fond bleu pâle, rose ou lilas, etc; autour de cette tenture, des passementeries, préférables à des baguettes de tenture, servant à recouvrir les clous nécessaires à la pose de la tenture.

Comme à cette époque, une alcôve ou niche dans laquelle est placée une siamoise, un canapé ou un lit de repos, et dont l'intérieur est tendu de même étoffe que la tenture.

Les chambranles de l'alcôve et ceux de la croisée qui lui fait vis-à-vis, couverts, ou plutôt faits de ces palmiers sculptés si élancés et qui, retombant en gerbes sur la partie supérieure et transversale, remplacent les galeries dorées.

A ces palmiers, se trouvent attachés les rideaux de croisée surmontés d'une draperie légère, de même étoffe que la tenture, doublés de soie et contre-doublés de ouate ou de molleton.

La draperie doit être agrémentée de ces crêtes gérolines, de ces effilés de soie perse, de ces glands en clochettes déjà connus à cette époque; au besoin quelques coques ou nœuds en même étoffe pour relever les festons qui retombent en écharpes sur les côtés.

Les rideaux de dessous en dentelle garnis de volants; enfin, pour relever les rideaux, des embrasses à glands, légères et de couleurs diverses; tels sont les principes d'ensemble qui étaient adoptés et dont il reste encore quelques exemples soit par les dessins, soit par les inventaires ou les récits de cette époque.

Vis-à-vis de la croisée, nous avons placé une alcôve ou niche, comme l'on disait quelquefois, mais sans rideaux; les écharpes qui tombent de chaque côté de la draperie étant un peu plus longues et tombant jusqu'à la hauteur de la cimaise, les remplacent et détruisent ainsi cet effet d'alcôve de chambre à coucher, qui ne serait nullement à sa place dans le Boudoir.

Les siéges doivent se composer de fauteuils, de chaises et d'un canapé à médaillons en bois doré, dont les ornements rappelleront les motifs de décoration adoptée; ces siéges doivent être garnis sur élastiques sans capitons, couverts de même étoffe.

Des consoles en bois sculpté et doré dans les angles avec dessus de marbre et sur lesquelles seront vite placés tous ces petits sujets en porcelaine de Saxe ou de Sèvres. Une table en marquetterie de bois, légère, ou en marquetterie de cuivre et d'étain genre Boule; enfin un petit Dunkerque, c'est-à-dire ce petit meuble qui n'est ni une étagère, ni une vitrine, ni une console, mais qui cependant en remplit l'office, complètera l'ensemble de l'ameublement.

La cheminée en marbre blanc, surmontée d'une glace à cadre de palmier, fleurs et oiseaux sculptés en bois doré, auquel cadre on peut au besoin adapter quelques petits sujets en porcelaines supportés par les revers de ces feuilles de palmier ou motifs intercalés dans leur tige. Sur la cheminée une pendule, deux petits candélabres en porcelaine de Sèvres ou de Saxe; vis-à-vis de cette cheminée, un miroir à cadre de porcelaine ou en bronze doré et à cristaux qui en se répétant dans la glace de la cheminée produiront au Boudoir cet effet de fantaisie légère si désiré.

Le tapis devra être en Aubusson à dessin sur fond blanc ou de couleur claire; il viendra ainsi compléter l'ensemble de ces Boudoirs dont il a tant été parlé à la fin du dernier siècle.

Le tapissier devra-t-il mettre des portières sur la ou sur les portes? C'est la dame qui lui répondra; sa décision sera toujours respectée même par le décorateur le plus rigide; le Boudoir est son salon particulier et nul ne doit soulever le moindre rideau pour opposer son opinion à ses droits

On a fait bien des sortes de petits salons particuliers aux dames; les usages, les mœurs en ont fait tour à tour des oratoires, des cabinets, des Boudoirs; chaque époque a produit un genre ou un style permettant une appropriation, sans chercher à en divulguer les secrets; il n'en restera pas moins un souvenir d'intérêt pour les Boudoirs, fussent-ils de la Régence ou du Directoire.

SALON DE BAL OU GALERIE

Le Salon de Bal s'appelle quelquefois Galerie, soit par sa dimension de longueur proportionnée toutefois à sa largeur, soit parce que souvent il sert de galerie pour y exposer les tableaux, les statues et autres objets d'art réunis dans cette pièce.

Les anciens hôtels possédaient autrefois, presque tous, un Salon de bal ou une Galerie de festes ; aujourd'hui on en voit peu, non-seulement parce que les hôtels sont plus petits, mais encore par suite du changement des usages ou des mœurs de notre siècle.

Les Galeries ou Salles de bal étaient généralement construites sur une des ailes de l'hôtel ; leur longueur était proportionnée à leur largeur ; leur hauteur était plus élevée que celle des salons de réception ; nos architectes ont bien adjoint de nos jours le jardin d'hiver à nos salons de réception, mais ces jardins d'hiver ne sont pas des Salles de bal dans lesquelles on peut recevoir une nombreuse société ; quant aux salons dont les cloisons de séparation descendent dans une trappe ou s'ouvrent à coulisse, il est inutile d'en parler ; les effets de théâtre n'étant pas admis dans un hôtel sérieusement étudié.

Les plafonds d'une Salle de bal sont généralement cintrés pour en augmenter encore l'effet d'élévation ; ils doivent être peints en ciel avec nuages, guirlandes de fleurs, amours, personnages plus ou moins mythologiques, ou enfin à caissons dorés et ornementés.

La corniche dorée, à fleurs, cartouches et entants au besoin.

Les couleurs de tentures sont le cramoisi, toujours riche, le bleu ciel qui donne un effet toujours doux ou le jaune, si éclatant. Supposons donc la Salle de bal tendue de bleu ciel et de l'époque du commencement de Louis XVI. La tenture en damas de soie des Indes couvrant les murs est agrémentée de galons ou milanaises en argent, étoffée par quelques plis répétés de distance en distance.

D'un côté, les croisées cintrées garnies de rideaux en même damas bleu, avec draperies de même étoffe ou de brocard fond blanc à fleurs et ornements d'argent, les rideaux de dessous en damas de soie blanc. Sur les rideaux comme sur la tenture les mêmes passementeries d'argent. De l'autre côté, et pour faire vis-à-vis aux croisées, de grandes glaces à cadre doré et cintré, ornementé de guirlandes de fleurs, ou recouvertes de draperies et rideaux bonne grâce, répétant l'effet des croisées en vis-à-vis.

fond, une grande cheminée en marbre blanc, une pendule, deux grands candélabres sur la cheminée ; une très grande glace à cadre riche et d'autant plus étudié qu'avec la cheminée il fait fond principal de la salle de bal.

Les siéges d'une Salle de bal se composaient et se composent encore de quel-

ques fauteuils, de banquettes à dossier remplissant l'effet et l'usage des canapés ; devant ces siéges au besoin une autre rangée de ces banquettes sans dossier que l'on appelait formes, ou des chaises légères en bois laqué doré et quelques tabourets.

Le quatrième côté de la salle, qui fait face à la cheminée, est le côté de la grande porte d'entrée qui peut, elle, être drapée d'une portière différente en tapisserie ou toute autre étoffe.

Le parquet est en mosaïque de bois divers plus foncés que clairs. Enfin l'éclairage est composé d'appliques ou bras, de torchères et de plusieurs lustres argentés et ornés de cristaux. On peut admettre d'autres couleurs, même des étoffes à deux ou trois couleurs, mais il ne faut pas oublier qu'il faut un fond à toutes ces toilettes de dames invitées et que les couleurs employées doivent être faciles à éclairer.

Lorsqu'il reste des panneaux libres, c'est-à-dire ne portant pas des bras ou appliques de lumières, on peut y placer des tableaux ou autres objets d'art.

L'orchestre de certaines Salles de bal construites spécialement se trouvait souvent en dehors dans une espèce de loge ou entre-sol au-dessus de la porte d'entrée ; d'autres le plaçaient devant la cheminée en ayant soin de l'élever d'une marche ou deux. C'est une erreur de croire que les musiciens doivent être relégués dans un coin sur le parquet sans aucune élévation : « La plus belle place doit être donnée à l'orchestre », disait Strauss chez M. le duc de X***, et il avait raison.

Des glaces, des fleurs, de la lumière à profusion seront toujours l'attrait d'une Salle de bal ; des dégagements pour la réception, de l'air savamment donné, sans désagréments pour les dames en toilette légère, sont les besoins nécessaires à la bonne direction de ces genres de fêtes.

On croit souvent qu'une Salle de bal est facile à décorer ou même à dresser dans des Salons provisoires, c'est une des missions les plus difficiles confiées aux tapissiers. Ils doivent profiter de ces fêtes pour affirmer leur goût, leur entente de décoration, de réception, et prouver par leur réussite leur supériorité sur les ébénistes et les marchands de meubles et autres qui se croient tapissiers décorateurs.

CHAMBRE A COUCHER

Dans les anciens hôtels à Paris, comme dans les châteaux anciens ou modernes, il existait une Chambre dite d'honneur, la Chambre de Madame, celle de Monsieur et les Chambres d'enfants. La Chambre à coucher étant une pièce particulière, il est assez difficile de préciser le goût qui doit présider à sa décoration ;

non-seulement il y a à tenir compte des usages de celui pour qui la Chambre est destinée, mais il y aussi à tenir compte de la disposition même de la Chambre. Les unes sont à alcôve, les autres ont un lit de milieu, d'autres un lit de coin, d'autes mêmes possèdent deux lits. Nous allons néanmoins essayer de présenter quelques principes adoptés généralement autrefois pour ses Chambres diverses en attribuant à chacune un style différent.

Chambre d'honneur. — La Chambre d'honneur était la Chambre du château ou de l'hôtel destinée à recevoir les invités du haut rang; il en existait à toute époque, par suite, de tous les styles correspondants. Sous Henri II la Chambre d'honneur possédait un lit à colonne et était tendue de tapisserie ou de velours de Gênes; sous Louis XIII les tentures étaient en velours de soie ou en lampas; sous Louis XIV la Chambre d'honneur possédait un lit d'ange, c'est-à-dire vu de pieds avec baldaquin ou dais, supportant des rideaux de brocard ou de lampas broché. Sous Louis XV et sous Louis XVI les Chambres d'honneur possédaient un lit à baldaquin doré avec des rideaux en damas de soie ou en lampas, suivant le luxe qui devait y être employé.

Ce n'est que depuis la Révolution que les Chambres d'honneur ont commencé à disparaître dans les hôtels pour prendre le nom plus modeste de Chambre d'amis, la première dénomination ne restant plus appropriée que dans les châteaux hors Paris.

La Chambre d'amis, sous l'Empire, était vaste, presque carrée, de hauteur proportionnée, le plafond blanc avec corniche courant tout autour, supportée par des consoles distancées les unes des autres et peintes en blanc et or avec ôves, rosaces ou autres ornements. Les murs étaient couverts d'une tenture tombant jusqu'à la plinthe souvent peinte en marbre assorti à celui de la cheminée.

La tenture en quinze-seize jaune, si le lecteur veut bien accepter cette couleur, s attachait de loin en loin à des rosaces ou petites patères disposées pour recevoir l'étoffe qui retombait en rideau formant des plis en tuyaux au départ de ces rosaces et en parties plissées en feston dans les intervalles de ces plis. Cette tenture était frangée dans le bas et agrémentée de bordures en soie rouge à dessins brochés jaune, représentant des enroulements, des grecques ou des rosaces à feuilles détachées — c'est ce qu'on appelait alors une tenture à l'antique.

Les croisées se composaient de rideaux en même quinze-seize avec bordures et enrichies de ces franges à boulots de bois recouverts de soie; de rideaux de mousseline brodée à dessin détaché d'étoiles ou de fleurs et agrémentés eux aussi de franges à boulots quadrillés en coton blanc. Enfin ces croisées étaient surmontées d'une draperie composée d'un ou plusieurs festons et d'écharpes en même étoffe de soie que celle adoptée pour les rideaux. Des embrasses faite avec la bordure relevaient les rideaux, l'emploi des franges à boulots ayant fait abandonner presque partout l'emploi des jeux de câblé et des embrasses à glands qu ne reparurent que sous la Restauration.

Le lit à couronne, disposé dans une demi-alcôve tendue de la même tenture que celle déjà signalée, possédait pour ciel ou baldaquin, une couronne en bois doré,

à motifs de palmettes ou de panaches (disposés en plumes détachées les unes des autres); une draperie à festons et d'immenses rideaux de quinze-seize tombant en manteau autour du lit, garnis de rideaux de dessous en mousseline; les rideaux de soie relevés par des bras de lit, ceux de mousseline tombant sur les dossiers du lit.

lit était en acajou, de forme à bateau, avec des dossiers à volute et ornementé de quelques motifs en bronze doré.

Le coucher composé d'une quantité de matelas, d'un lit de plume, d'un édredon, était recouvert d'un surtout ou tapis de lit en même mousseline que celle employée pour les rideaux sur transparent jaune.

Sous l'Empire on mettait peu de portières sur ses larges portes peintes en blanc et or, mais lorsqu'on avait adopté le genre de tenture appliqué à la Chambre qui est indiquée on en plaçait quelques fois; elles se composaient de rideaux en même étoffe à tête à anneaux et montés sur un thyrse doré avec palmette à chaque extrémité.

La glace sur la cheminée avec son cadre doré à profil ornementé de motifs ou ôves en pâte était souvent en deux morceaux et se reflétait dans une glace semblable posée sur la commode.

La cheminée était en marbre gris dit bleu turquin; la pendule, deux vases ou deux candélabres placés souvent sous des cylindres de verre complétaient la garniture de la cheminée,

Une commode à dessus de même marbre, quelquefois une armoire à glace, nouveau meuble admis ou une psyché étaient avec le lit auquel ils étaient assortis les meubles de la Chambre à coucher.

Les siéges se composaient de deux bergères, d'un sopha, de fauteuils gondoles et de chaises assorties couverts en taffetas broché ou en velours de coton imprimé à dessin ou motifs de rosace et d'enroulements, spécial à cette époque, rehaussés de galons rappelant les bordures.

Il y a loin de l'emploi de ces étoffes si simples, si unies, à l'emploi des brocards, des lampas, des tapisseries des siècles précédents, aussi loin que de l'emploi des étoffes si bariolées de nos jours, époques si éloignées les unes des autres que l'on peut leur appliquer ce proverbe qui dit que les « extrêmes se touchent ». Cependant si l'on veut bien laisser un peu de côté toutes ces richesses d'effets du xviiie siècle et ces effets si fantaisistes de nos jours, on se rappellera que la façon venait enrichir ces simplicités d'étoffe unie, que les bordures, les plis, les draperies venaient en relever la valeur et cela avec un mérite incontestable qui a laissé des preuves de la facilité à faire beau, même coquet avec peu de matériaux. Il fallait savoir son métier pour ses productions et on le savait mieux que de nos jours, opinion qui doit paraître bien hasardée à la plupart des soi-disant amateurs. Si le style du premier Empire a été raide et compassé, il ne serait pas juste d'en rejeter le tort aux architectes ou aux tapissiers de cette époque ; il ne faut pas oublier la fortune, les usages, les mœurs d'une époque si rapprochée des délapidations et des destructions de la première République.

CHAMBRE DE DAME

Les Chambres de dame de nos jours dans un hôtel ou dans un appartement sont le plus souvent de style Louis XV ; c'est le style qui paraît le plus facile à leur approprier, en tenant compte des usages modernes et sur lequel nous allons prendre exemple pour en décrire l'ornementation, en laissant aux goûts et aux erreurs du jour la responsabilité de quelques écarts obligés par l'usage.

La Chambre de dame est ordinairement à plafond peint en blanc, la corniche peinte en blanc et or ou de teinte claire, ivoir, paille, rosée, etc. etc. ; les murs sont tendus généralement de damas de soie bleu clair avec ornementation de passementeries de soie assortie ; la tenture est tendue à plat, les étoffes damassées n'exigeant pas de ces plis que nécessiteraient les étoffes unies du temps de l'Empire.

Les cimaises, les portes, en blanc ou en ton fantaisie, relevés par des filets ou quelques ornements dorés ; quelques décorateurs ont souvent peint ces corniches, ces portes, ces lambris, en palissandre ou autres bois assortis au mobilier adopté, suivant en cela un exemple importé par les Anglais ; cet exemple a été abandonné depuis plusieurs années quoiqu'il ait eu pour avantages d'être très-solide, très-facile d'entretien et d'un aspect très-confortable,

Les croisées sont garnies de rideaux de même damas de soie bleu, surmontés d'un lambrequin en même étoffe ; les rideaux de dessous en mousseline brodée à moins que par luxe la dame ne préfère des rideaux de tulle, qui sont moins solides pour l'entretien et beaucoup plus prompts à se salir.

Le lit vu de pieds comporte un baldaquin tendu et entouré d'un lambrequin assorti à celui des croisées, de même étoffe que les rideaux doublés en pareil ; certaines personnes préfèrent l'intérieur de ces lits vus de pieds garni de rideaux de mousseline, c'est une erreur ; non-seulement les rideaux blancs ne prêtent pas à la décoration d'un lit vu de pieds, mais ils sont un danger pour le feu, se trouvant très près de la table sur laquelle on peut poser une lampe ou un flambeau.

Les portières sont toujours admises dans une Chambre à coucher, soit en étoffe semblable, soit en étoffe de fantaisie. L'ameublement dela Chambre de dame se compose d'une commode en palissandre avec ou sans étagères, avec ou sans portes ; d'une armoire à glace dans certaines Chambres (l'usage tendant tous les jours à les reporter dans les cabinets de toilette), et d'une petite table formant souvent bureau ou table à ouvrage. Lorsque l'armoire à glace n'existe pas dans la Chambre à coucher, la commode peut être en marqueterie de bois garnie de bronze doré et d'une table assortie. Le lit est en palissandre à panneaux, garnis en étoffe, et recouvert d'une courte-pointe en même étoffe que les rideaux

Les siéges sont généralement composés d'une chaise longue, de fauteuils et de siéges dits confortables, capitonnés, enveloppés d'étoffe sans bois apparent ; outre que ces siéges sont souvent aujourd'hui mal confectionnés, ils sont trop souvent mal proportionnés et trop bas ; il faut espérer que leur mauvaise confection disparaîtra ou que l'on reverra ces siéges à bois apparent, beaucoup plus appropriés au style adopté et beaucoup plus solides.

La Chambre est garnie d'un tapis en moquette ou d'un tapis Smyrne, les Aubusson à motifs du milieu s'adaptant difficilement à ces Chambres, dont le milieu du plafond ne correspond pas toujours au milieu du parquet déplacé de son point de centre par le lit vu de pieds.

Si la Chambre est peinte de couleur claire, la cheminée sera en marbre blanc ; si elle est peinte en palissandre, la cheminée devra être choisie parmi les marbres foncés, griote d'Italie, Brèche ou autre ; une pendule, deux lampes de porcelaine de Chine ou en cloisonné, deux flambeaux, forment la garniture de la cheminée ; une glace à cadre de palissandre sur la cheminée, des tableaux sur les murs ou quelques portraits de famille, sont toujours très-décoratifs et à leur place sur une étoffe de ton uni.

On peut certainement faire une Chambre de dame en toutes ces étoffes de fantaisie à fleurs de couleurs, mais si elles sont en laine et soie elles manquent de solidité, et étant d'un prix aussi élevé que le damas de soie, il sera toujours préférable d'employer cette dernière étoffe moins fantaisiste et plus solide.

Enfin on peut choisir ou représenter une Chambre plus coquette ou plus riche ; il n'en restera pas moins accepté que la Chambre en soie avec tenture assortie sera la Chambre élémentaire autour de laquelle on pourra chercher divers agencements, diverses décorations plus appropriés aux goût du jour, de mais à laquelle on reviendra toujours.

CHAMBRE DE MONSIEUR

Les Chambres d'hommes peuvent aussi facilement que les Chambres de dames se faire de tous styles, de toutes étoffes ; c'est au décorateur à savoir leur donner ce genre plus sérieux qui leur convient par destination et par principes.

On peut tout aussi bien faire une Chambre sérieuse et appropriée aux besoins du maître en style Louis XV ou Louis XVI qu'en style gothique ou Renaissance; la couleur d'ensemble en fait la valeur. La plupart des Chambres d'hommes se font de style Renaissance avec corniche, lambris, portes peintes en noir ou en bois. Le lit à colonnes, garni de rideaux en velours, en reps, en tapisserie, même en soie en adoptant une couleur sérieuse, cramoisi, vert, gros bleu, etc. Les

croisees sont garnies de mêmes rideaux, sans grands rideaux de mousseline, mais toutefois de vitrages en guipure de fil ou en mousselines à dessins simples. Les meubles se composent du lit, d'une large commode, quelquefois d'une armoire et de vastes siéges de même style.

La teinte générale des Chambres d'hommes est foncée, la tenture est en papier ou en étoffe de laine ou laine et soie assortie aux rideaux. La cheminée en marbre foncé ou en bois, surmontée d'une glace encadrée de bois assorti à celui du mobilier choisi.

La pendule, les coupes, les lampes, en bronze.

Les Chambres d'hommes comportent au besoin des portières; elles possèdent aussi très-souvent des tableaux ou des statuettes posées sur des consoles ou petites crédences.

Le tapis de moquette ou de Smyrne.

CHAMBRE DE JEUNE HOMME

La Chambre d'un jeune homme se fait ordinairement simple, en laine ou en perse; elle contient souvent en plus des meubles nécessaires à une chambre à coucher, une petite bibliothèque et un bureau. Les murs couverts d'une tenture en papier.

CHAMBRE DE DEMOISELLE

Une Chambre de demoiselle est faite en mousseline ou en perse, suivant la décision de la mère de famille; on y apporte souvent un certain luxe, non d'étoffes, mais de décorations ou de façons; c'est encore pour le décorateur un moyen de prouver sa capacité.

Une Chambre de demoiselle doit avoir son plafond peint en blanc simplement, sans ces peintures décoratives de ciels ou autres ornements de fantaisie; la corniche, les lambris, les portes, peints en blanc laqué avec filets de couleur assortie à la tenture, rose par exemple.

La tenture en perse fond rose, si cette couleur a été adoptée, avec dessins blancs de préférence à des dessins de couleurs diverses. Les rideaux du lit en

mousseline unie ou à petits dessins détorchés; la façon de ce lit doit être prise sur ces modèles de lits à flèches, à tulipes ou à balustres dont il a déjà été parlé à l'article lit, et non parmi les modèles de lit à baldaquin ou à châssis, trop prétentieux pour une jeune fille; c'est au tapissier à savoir adjoindre un peu de coquetterie à une décoration simple et essentiellement de bon goût.

Les rideaux de la croisée en même mousseline, avec vitrages pareils; les grands rideaux posés sur des bâtons et ornements laqués assortis de couleur à la tenture et relevés par des embrasses en mousseline.

On ne place pas de portières dans une Chambre de demoiselle; cependant, si le service ou la disposition de l'appartement a obligé à placer une porte dans un angle ou hors d'un milieu, on peut en placer en ayant soin toutefois de les exécuter en même étoffe que la tenture, c'est-à-dire en cette perse fond rose déjà citée.

Le lit doit être en blanc, laqué avec filets roses, à dossiers garnis ou non, mais dont la courte-pointe ou tapis de lit sera toujours en perse semblable à la tenture, à moins d'y jeter un dessus de lit en mousseline.

La commode en bois laqué semblable au lit, une petite table assortie, mais rarement accompagnées d'une armoire à glace, meuble réservé pour les Chambres de dame, en sont tout l'ameublement. Les siéges se composent d'un fauteuil, de deux grandes chaises et de deux chaises légères, couverts en perse et de même bois laqué. Le tapis est généralement en moquette, la cheminée en marbre blanc.

Plusieurs dames préfèrent pour la Chambre de leur demoiselle des rideaux en perse semblable à celle employée pour la tenture; c'est une question d'appréciation; les rideaux en perse claire à petits dessins assortis à la tenture seront toujours d'un bon effet; que les rideaux soient en mousseline ou en perse, qu'ils soient ou non accompagnés de garnitures de volants, ils n'en seront pas moins bien accueillis si le décorateur sait comprendre l'effet coquet et modeste désiré.

CABINET DE TOILETTE

Les Cabinets de Toilette sont comme toutes les pièces d'un appartement, la représentation du goût du décorateur et de la direction de l'ameublement approprié à la personne.

On fait des Cabinets de Toilette en tous genres, les uns sont petits et sombres, les autres sont vastes et clairs; les uns contiennent des armoires, des placards pour la garde-robe, les autres sont des cabinets assez vastes et assez riches pour rappeler, sans les égaler, les cabinets à la poudre du siècle dernier.

Les Cabinets de Toilette d'un hôtel, d'un appartement, sont ordinairement en

perse, ou en ces étoffes de fantaisie en laine, laine et coton ou damas de laine et soie, etc.

La peinture des lambris et portes figure un bois naturel ou un ensemble de tons clairs et vernis. Le papier en imitation de faïence ou de perse imprimée; les rideaux en même perse à la croisée avec rideaux de vitrage.

L'ameublement se compose d'un fauteuil à coiffer, d'un ou de deux fauteuils, de chaises légères, d'une chauffeuse, d'une petite table et quelquefois même d'un canapé ou d'un divan de repos. La Toilette se fait à dessus de marbre avec étagère et est naturellement surmontée d'une grande glace; indépendamment de cette toilette garnie de ses cuvettes, on y ajoute souvent une toilette à coiffer soit en bois, soit en mousseline, suivant les goûts où l'âge de la dame. C'est dans le Cabinet de Toilette que se place de préférence à la chambre à coucher, une psyché ou une armoire à glace.

Le Cabinet de Toilette n'est plus comme autrefois une pièce de réception, c'est pourquoi l'on en voit si peu de nos jours tendus en soie ou en mousseline, cependant il en existe quelques-uns, mais malheureusement ils font presque toujours partie d'un appartement en dehors de ceux dont l'auteur a voulu tracer une description et qui seraient tous en dehors des principes admis pour un appartement sérieux et honnête.

DICTIONNAIRE

DU

TAPISSIER

QUATRIÈME PARTIE

INVENTAIRES. PIÈCES JUSTIFICATIVES

NOTE

COMMUNIQUÉE PAR L'HONORABLE

M. L. DOUET D'ARCQ

CONCERNANT

L'AMEUBLEMENT DU ROI JEAN

— 1352 —

NOTE

SUR L'AMEUBLEMENT DU ROI JEAN

EN 1352

Cette note se compose de quelques fragments de comptes de l'Argenterie. On sait que ces comptes s'appliquent exclusivement à ce qui regarde l'ameublement. De là leur intérêt, au triple point de vue de l'art, de l'industrie et de la vie privée (1).

Dans tous les comptes de l'Argenterie on trouve un chapitre spécial intitulé : **Chambres**. Mais ce chapitre ne comprend pas, à beaucoup près, ce qu'on aurait le droit d'y chercher, c'est-à-dire l'ameublement complet d'une chambre. Généralement le comptable ne comprend sous ce nom Chambre, que les etoffes qui couvraient le lit, plus celles qui tapissaient les murailles. Pour le lit, c'est une grande, et quelquefois petite « coutepointe », le ciel du lit et le cheveciel, ou son chevet, Les matelas « materas », ni les lits de plume « coustes ou coites » n'y paraissent pas. Quant aux tentures qui ne sont pas nommées mais qui sont sous entendues, elles étaient des mêmes étoffes que la coutepointe, le ciel et le cheveciel, compris seuls sous la dénomination de Chambre. Il y en avait de fort riches, par exemple de draps d'or, de velours, de samits, sorte d'étoffe de soie qu'on peut rapprocher du satin, de ceudaux, sorte de taffetas. Puis, d'autres beaucoup plus modestes, comme de toile par exemple, ou de cuir. Ces chambres prenaient aussi des noms, soit de leur matière, soit de leur ornementation ou de

(1) Dans un volume in 8° qui a paru en 1851, sous la marque de la Société de l'histoire de France, et qui est intitulé : *Comptes de l'Argenterie de nos Rois aux* XIVe *et* XVe *siècle,* on trouve le premier de ceux des comptes d'Etienne de la Fontaine qui soient arrivés jusqu'à nous. Il a été Argentier des rois Philippe de Valois et Jean.

leur adaptation. Nous citerons pour exemple un compte de l'Argenterie de l'an 1401, où se trouvent mentionnées : la chambre aux Rengiers, (cerfs) la chambre de Paris, la chambre aux Croix, la chambre aux Chesnes (chênes), la chambre blanche aux roses vermeilles, la chambre vert (verte) à lyons rampans, la chambre de Navarre et enfin la chambre aux Coulons (colombes) (1). On peut être scandalisé de trouver par exemple, en 1395, dans un inventaire après décès des biens meubles de Bernard de la Tour, évêque de Langres, une chambre des Diables, *in camerâ diabolorum* (2). On rencontre avec plus de satisfaction dans le palais de Jacques Cœur, à Bourges, sa *Chambre des Galées* (vaisseaux) (3). Il y avait des cas, et même assez fréquents, où l'on faisait voyager ces Chambres. C'est ainsi qu'on lit dans un compte de l'Hôtel, de l'an 1388 — « A Guérin Briquet, crochetier demeurant à Paris — pour quatre milles de crochès — pour tendre les chambres du Roy et de nos autres seigneurs, en allant de Meleum à Rains, au sacre » (4). Dans la funeste année de 1392 dans laquelle Charles VI fut frappé de folie en allant assiéger le Mans : « — Chambre de samit vert, tendue ou chastel de Creil en la chambre du Roy, au retour de son voyage du Mans » (5). Pour le transport de ces chambres on employait des bêtes de somme appelées « som miers », et leurs conducteurs « sommeliers ». Dans un compte de 1396 — « Tap pis azuré à fleurs de lis — pour mettre — sur le sommier qui porte la chambre devant, quand le Roy chevauche » (6).

Evidemment, il y avait dans le mobilier d'une chambre à coucher, bien d'autres choses que ce que le comptable se borne à y énumérer. Par exemple un bois de lit ou chalit, des siéges ou chaières, des bancs, des armoires, des dressouers et probablement des tables, bien que nous n'en ayions jamais rencontré la mention dans une chambre à coucher. Il est question de miroirs dans des lettres de rémission de l'an 1487, au sujet d'un vol commis chez un laboureur en Touraine — « Print ung mirouer, lequel estoit contre la cheminée de ladite maison dudit Eschart » (7)

Dans un inventaire après décès des biens d'un chapelain de Notre-Dame de Paris, de l'an 1419, il est parlé « d'un banc à perche et à colombes (colonne) et à marches, de huit piez de long ou environ, prisié 8 sous parisis — d'une table de noier, de sept piez de long ou environ, et deux tréteaux, prisiés 6 sous — d'une petite table à quatre piez, ploiant (qui se plie) prisé 3 sous, et d'un challit de chesne, enfonsé d'ez, à dossier en cassillé. (encadré), prisé 24 sous parisis » (8).

Citons encore, d'après un compte de 1352, deux chaises ou chaières, une

(1) Archives nationales ; Registre coté KK. 42. Col. 47 Vo 48 et 52.
(2) Arch. nat.; Carton K. 505.
(3) Arch. nat.; KK. 328. col. 496.
(4) Arch. nat.; KK. 30. fol. 17.
(5) Arch. nat.; KK. 23. fol. 174.
(6) Arch. nat.; KK. 25. col. 50.
(7) Arch. nat.; Registre du Trésor des Chartes coté JJ : 217. pièce 139.
(8) Arch. nat.; S. 851.

chaière nécessaire ou chaise percée, et une « damoiselle à atourner » c'est-à-dire un mannequin de bois pour essayer des robes. — « Prince Guillaume, pour une aune de velluau vermeil, des fors, baillée à maistre Girart d'Orliens, peintre, pour couvrir deux chaaires, l'nne à dossier, pour atourner ladicte Dame (la Reine de Castille), l'autre, sans dossier, pour soy laver; 6 escuz et demi. — Ledit maistre Girart, pour la façon des dictes deux chaires, qui furent paintes d'azur et les testes est ancellées de fin or; 14 livres parisis — pour une damoiselle à atourner; 60 sous parisis — et pour une (chaise) neccessaire couverte de cuir et envelopée de drap; 4 livres parisis » (1).

Revenons aux extraits des comptes d'Etienne de La Fontaine qui suivent: ils comprennent des chambres, une chapelle et un faudestueil ou fauteuil, fort riche. Ce mot de faudestueil vient du mot latin *Faldistorium* que Ducange définit un siége pliant *sella plicabilis*, et au mot *Faudoa*, un siége à bras, *sedes*, *seu sella brachiis conclusa*. C'est à ce mot qu'il cite ce singulier passage de la chronique de Frédégaise, ch. 24, où le chroniqueur raconte que Gundoalde, tombé dans la disgrâce des Lombards, fut tué d'une flèche sur sa chaise percée. *Ubi, ad ventrem purgandum in fadeone sedebat, sagitta saucius moritur.* Voici des passages qui montrent que le faudestueil était un siége pour la toilette. En 1387. « Une chaière appelée faulx d'estueil, à pignier le chief de Madame la Royne » (2). En 1394. « La chaière appelée Faulx d'estueil d'icelui seigneur (le Roi) pour lui séoir quant on le pigne » (3).

Le beau Fauteuil d'orfèvrerie que le Roi Jean commanda à son orfèvre Jehan le Braalier en 1352, était dû à plusieurs mains. La membrure du fauteuil fut faite par un certain maître Pierre de Vienne. Le bois en était doré et on y avait appliqué 212 petites miniatures recouvertes de cristal, savoir: 49 aux armes de France, 56 à prophètes tenant des rouleaux, 112 à demi-images et demi-bestes. On y voyait de plus quatre grandes miniatures ou Histoires, comme on les appelait, qui représentaient le jugement de Salomon, « et furent au moieux dudit faudestueil ». C'était l'ouvrage de Guillaume Chastaigne. Il y avait encore douze cristaux, cinq creux, pour les bastons, six plats et un rond plat, pour le moyeu. Ils furent exécutés par Pierre Cloet.

Quand à la pierrerie qui enrichissait ce fauteuil, c'était d'abord 150 grenats et 82 émeraudes. Plus 400 perles, tant d'Orient que d'Ecosse et de Compiègne, c'est-à-dire achetées à la foire de Compiègne.

On employa pour dorer toutes les pièces d'orfèvrerie de ce fauteuil, 98 florins de Florence. Cette orfèvrerie comportait 539 châtons et 9 viroles « à bestelestes et à feuilles enlevées » c'est-à-dire exécutées au repoussé. Plus 18 pignons du même travail. Enfin 23 pilliers tortiz d'enleveure.

(1) Archives Nationales. KK. 8. fol. 138.

(2) Arch. nat. KK. 18. fol. 68[vo].

(3) Arch. nat. KK. 24. fol. 27.

Il coûta 774 écus d'or, somme considérable et qui approcherait peut-être de celle de 7000 francs d'aujourd'hui.

Le lecteur peut compter sur l'exactitude des textes qui suivent. Il s'en apercevra rien qu'aux bizarres variations de l'orthographe. Pour éviter les longueurs et pour plus de clarté, nous avons supprimé certaines phrases qui n'ajouteraient rien au sens, et nous les remplaçons par des tirets. Enfin nous traduisons les chiffres romains du texte en chiffres arabes.

L. D. D.

I

CHAMBRE DE CENDAL DU ROI JEAN

Edoart Thadellin, marchant de Lusques et bourgois de Paris, pour 38 pièces de larges cendaulx vermens en grainne, bailléez à Thomas de Challons, coutepointier du Roy — pour faire la chambre ordinaire au terme de Toussains pour le Roy. En laquellle chambre à grant coutepointe, cheveciel et ciel garni de goutières et de trois courtines, une petite coutepointe pour les trois piez (du lit), un demi-ciel à une goutière pour laver le Roy, et sept autres coutepointes : C'estassavoir une pour la coute champenaise (1) du Roy, l'autre pour le siége où il siet à son Conseil, la tierce pour le lit de la garderobe du corps, et les autres quatre, pour les chambellenz, 10 escuz et 1 tiers la pièce, 392 escus et 2 tiers (2).

Ledit Edouart, pour 20 pièces de toilles vers, baillées audit Thomas pour faire l'envers de ladicte contepointe, un escu et trois quars la pièce, 35 escus. Et pour quatre livres de soie de plusieurs couleurs à poindre (3), tracier et ouvrer ladicte besongne, 6 escus et demi la livre, 26 escus. Pour tout 61 escus.

(Compte de l'Argenterie pour le terme de Noël. 1351 — *Archives Nationales — Registre coté KK. 8. fol. 2 vo.*)

Ledit Edouart, pour 9 pièces de cendaulx vermeulx en grainne, baillées audit Thomas de Challons pour faire une grant courtine (4) de 18 grans lez à mettre au travers de ladicte chambre du Roy — (*Ibid.* f. 3.)

(1) *Coute Champenaise* ou champenoise. Cette expression provenait probablement de ce que la Champagne avait quelque renom pour la fabrication des courte-pointes.

(2) L'écu d'or valait alors 12 sous parisis.

(3) *A poindre,* à coudre.

(4) Un grand rideau qui traversait la pièce.

II

CHAMBRE AUX FLEURS DE LYS

Les parties d'une chambre de velluaux semez de fleurs de liz de brodeure que le Roy a fait faire et eue en ce terme (1).

Belhommet Thurel, pour 25 pièces de velluaux yndes, des fors, achatez de luy par les Trésoriers, et bailliez à Nicholas Waquier, armeurier du Roy et broudeur, si comme il appart en ses parties rendues à court, seellées de son seel, pour faire ladite chambre de fleurs de liz de broudeure. En laquelle chambre a grant coustepointe, cheveciel et ciel garni de goutières, semblablement semées des dictes fleurs ; de trois courtines de zatain (2) ynde, de 12 quarreaux c'estassavoir 9 petiz pour la chambre, et trois grans, deux d'Oratoire et un pour Nappes (3), deux couvertures à chaires, et aussi un parement de cheval. Et un Days court, semblablement ouvré et semé des dictes fleurs, duquel days fut couvert l'eschaffaut sur lequel le Roy s'appoya le jour du champ de la batailla (sic) qui devoit entre du duc de Lenkaistre et du duc de Besvic (4). 34 escus la pièce d'iceus velluaux.. 850 escus.

Ledit Belhommet, pour 16 pièces de cendaus vermeulx en graine, des larges, bailliées audit Nicholas, pour faire l'envers et fourrer la coustepointe, ciel, cheveciel, parement à cheval et days dessudiz, 11 escus la pièce....... 176 escus.

Pour 17 pièces de zatain yndes, à faire les courtines de ladicte chambre, 20 escus la pièce ; 340 escus. Et pour six livres de soie ynde, à faire cordes pour tendre ladicte chambre, 60 escus. Pour ce...................... 576 escus.

Ledit Nicholas, pour taillier, coudre et assembler les velluaux de ladicte chambre, façonner et fourrer de cendal (5), pour y celle tendre, pour vin donné aus varlez, pour chandoille, et autres mises faictes à cause de ce, 30 livres parisis.

Ledit Nicholas, pour 8544 fleurs de liz, faites et ouvrées de broudeure jour et nuit en grant haste, pour semer et asseoir en ladicte coustepointe, cheveciel, ciel et goutières, ès 12 quarreaux, ès couvertures de deux chaires, ou parement (de cheval) et dais dessus diz, si comme il appart ès parties dudit Nicholas,

(1) De Noël 1352.

(2) *De zatain* pour de satin. *Ynde,* bleu ciel.

(3) C'est-à-dire pour la chambre des Nappes, autrement dit la salle à manger.

(4) Le 4 décembre 1352, eut lieu à Paris un champ-clos entre le duc de Lancastre et le duc de Brunswick. (Gr. Chronique.)

(5) On disait « fourrer » pour doubler.

èsquelles est contenu singulièrement et par parties le compte et les nombre des dictes fleurs; pour or de chippre (1), soie, pourtraire, et toille, pour y celles undier, noircir et asseoir et semer comme dit est dessus, six sous parisis chascune pour cause de la haste (2), quar ladicte chambre fu commandée à faire environ le VIII[e] jour de septembre, et rendue preste et tendue au Pallays (3) le jour de Toussainz ensuivant.

Pour ce.................................... 2564 livres, 4 sous parisis.

Berthellemi Spiffain, pour 5 mars de perles (4) achatées de luy par les Trésoriers et bailliées audit Nicholas, pour faire les pointes de trois estoilles et mettre atour d'icelles, et pour faire 48 gros boutons pour les 12 quarreaus dessusdiz. Lesquelles estoilles furent assises et mises en la coustepointe ciel, et cheveciel dessusdiz. — 640 escus.

Ledit Nicholas, pour faire et ouvrer en grant haste comme dit est, lesdictes trois estoilles et ycelles mettre et asseoir en la coustepointe, ciel et cheveciel dessusdiz, pour or de chippre, soie et pourtraire, 30 livres. Pour la façon de 48 gros boutons pour les 12 quarreaux dessusdiz, 2 sous parisis la pièce, 4 livres, 16 sous. Pour 8 pièces d'orfrois d'Arraz, à mettre et orfroisier le parement de cheval, daiz et quarreaux dessus diz, 6 livres. Pour ce 52 livres, 16 sous parisis.

Pierre de Villiers, duvetier, pour 12 taies à faire les coutilz des 12 quarreaux dessusdiz, c'estassavoir 9 petites et 3 grans, 7 livres, 12 sous. Et pour 118 livres de duvet à emplir les diz quarreaux, c'estassavoir pour chascun des petis, sept livres et pour chascun des grans, dix-sept livres; 6 sous la livre, 35 livres, 2 sous. Pour ce.................................... 42 livres, 12 sous parisis.

Maistre Girart d'Orliens, paintre, pour deux chaaires ouvrées bien et richement, à orbevoies et croisètes, et dorées de fin or brun. Lesquelles chaaires furent couvertes de velluau ouvré de brodeure et fleurs de liz, de mesmes ladicte chambre (5). Pour fust (6), clou, cuir, franges de soie et façon, chascune 13 livres, valent..... 26 livres parisis.

Somme de ceste chambre... 3714 livres, 12 sous parisis, et 2066 escus. (7).

(Archives Nationales. — Registre coté. KK. 8 fol. 102.)

(1) *Or de Chypre*, un fil d'or d'un emploi fréquent au XIV[e] siècle.

(2) Parce qu'on avait pressé les ouvriers.

(3) C'est le palais, alors l'un des lieux de séjour de Charles VI à Paris.

(4) Les menues perles, qu'on appelait semence de perles, se vendaient au poids; les grosses au compte. On les désignait aussi sous les trois noms de perles d'Orient, perles d'Ecosse et perles de Compiègne. Ces dernières se vendaient à la foire de Compiègne dont elles prenaient le nom.

(5) *De mesme ladicte chambre,* c.-à-d. de la même façon que la tenture de la chambre.

(6) *Fust.* C'est le bois quand il est travaillé.

(7) Notez que ces additions sont de la chambre des comptes et non du comptable.

III

CHAMBRE DE NOËL

Autres parties d'une chambre à parer, pallée de draps d'or et de camocas, laquelle le Roy a fait faire et eue en ce terme (1).

Belhommet Thurel dessus dit, pour des pièces de cendaux vermeux, en graine (2), des larges et des fors, baillées audit Nicholas Waquier par ses dictes parties, pour fourrer et faire l'envers de ladicte chambre, en laquelle a grant coustepointe, cheveciel et ciel garni de goutières, et de quatre courtines, 11 escus pièce.. 110 escus.

Ledit Belhommet, pour dix pièces de cendaux azurez et blans, à faire les courtines pareilles d'icelle chambre, 9 escus la pièce, 90 escus. Pour une livre de soie à poindre ladicte chambre, 10 escus. Et pour huit livres d'autre soye grosse, à faire cordes et rubans pour tendre la dicte chambre, 6 escus la livre, 48 escus Pour ce.. 148 escus.

Et est assavoir que douze draps d'or de deux sortes c'estassavoir six ouvrées à bestes et oiseaux sur champ azuré, et les autres six ouvrez d'estranges feuillages d'Oultremer sur champ blanc cendré, et six camocaz azurez. Des quelx draps d'or et camocaz fu pallée ladicte chambre, si comme il appart ès parties dudit Nicholas, l'argentier ne prend riens sur le Roy, quar aussi ne les a il pas délivrées, mais les bailla audit Nicholas Waquier Monseigneur Nicholas Braque, chevalier et maistre de l'ostel du Roy (3).

Ledit Nicholas Waquier, pour sa paine de faire et ouvrer ladicte chambre pallée comme dit est de draps d'or et de camocaz et fourrer par dedens de cendaulx vermelz en graine, laquelle chambre fu rendue preste et tendue au Pallays le jour de Noël, 30 livres parisis. Pour la façon des cordes et rubans pour sa dicte chambre tendre, 100 sous parisis. Et pour faire et ouvrer de broudeure trois grans estoilles lesquelles furent assises et mises en la coustepointe, ciel et cheveciel de ladicte chambre. Pour ce, or et argent de chippre, soye, pourtraire, façon et ouvrage de chascune. Pour tout.............................. 65 livres parisis.

(1) de Noël 1352. Le camocas était une étoffe fort riche et fort prisée dans les comptes. Etait-elle de soie ou bien de laine superfine, ou encore composée de l'un et l'autre ? C'est ce qu'on n'a pu décider jusqu'à présent.

(2) *En graine*, c'est-à-dire taint en graine. On désignait par là le kermès ou vermillon.

(3) C'était le maître de l'hôtel qui avait ce que nous appelerions la surintendance de l'Argenterie.

Et est assavoir que ledit Nicholas Waquier bailla de ses garnisons (1) une pièce de velluau ynde qui lui estoit demourée de plusieurs hernois qu'il avait fait pour le Roy, et la fist eschanger audit Belhommet à une autre pièce de velluau vermeil. De laquelle pièce, et aussi des demourans de velluaux de l'autre chambre à fleurs de liz, ledit Nicholas fist les dictes trois estoilles de ladicte chambre pallée et les autres trois de la chambre à fleurs de liz.

Somme de ceste chambre : . . . . 65 livres parisis et 258 écus.

(Archives Nationales. KK. 8 fol. 103).

XV

CHAMBRE DE PAQUES

Parties de la chambre du Roy pour l'ordinaire de Pasques.

Edouart Thadelin, marchant de Luques et bourgois de Paris, pour 38 pièces de cendaux verz, des larges, bailliées à Thomas de Chaalons, coutepointier le Roy, si comme il appert par son compte rendu à court, seellé de son seel, et pour faire la chambre du dit Seigneur. En laquelle ot (2) grant coutepointe, cheveciel et ciel garni de goutières et de trois courtines de cendal, une autre coutepointe pour les piez ouvrée de soye, de mesmes, l'autre dicte coutepointe, avec un demi-ciel (3) garni ce goutières, pour laver le Roy. Sept autres coutepointes, l'une pour la couche champenoise, l'autre pour le lit de la garderobe, la tierce pour mettre où le Roy siet à son Conseil, et les autres quatre pour les chambellans, à 56 escuz la botte des diz cendaux, qui fait six pièces, 354 escuz et deux tiers. Pour 20 pièces de toilles vers à faire l'envers de ladicte coutepointerie, un escu et trois quars la pièce, 35 escuz. Et pour quatre livres de soye à poindre, traitier et ouvrer ladicte besongne, 40 escuz. Pour tout. . . . . . 429 escuz, 2 tiers.

Ledit Edouart, pour une pièce de fin veluiau vermeil en graine, 50 escuz. Pour une aune et demie de fin veluiau azuré, 12 escuz, Pour quatre livres d'or et d'argent de Chippre (4), 64 escuz. Et pour deux livres de soye de plusieurs couleurs, 20 escuz. Tout baillé audit Thomas de Chaalons, pour faire quatre grans

(1) *De ses garnisons*, de ses magasins.

(2) *En laquelle ot*, en laquelle il y eut.

(3) *Un demi-ciel,* le ciel couvrait en haut toute la longueur du lit. On conçoit que sa moitié pouvait former une sorte de dais pour la toilette.

(4) *Argent de Chippre.* C'était, comme il a été remarqué pour l'or de Chippre, un fil d'argent.

estoilles de broudeure, lesquelles furent assises en la coutepointe, ciel et cheveciel d'icelle chambre. Pour tout.............................. 146 escuz.

Ledit Edouart, pour une pièce et demie de samit vert, baillée audit Thomas pour faire neuf quarreaux. C'estassavoir deux granz pour Oratoire, un autre grant pour Nappes, et six autres plus petitz pour la Chambre, 22 escuz. Et pour une pièce et demie de toille vert à faire contrendroit (1) audit samit, 2 escuz et demi. Pour tout...................................... 26 escuz et demi.

Pierre de Williers, duvetier, pour trois grans tayes à faire les coutilz des trois quarreaux d'Oratoire et de Nappes dessus diz, 30 sous parisis la pièce, 4 livres, 10 sous. Pour six autres petites tayes à faire les coutils des autres six quarreaux petiz pour ladicte chambre, 14 sous la pièce, 4 livres, 4 sous. Et pour 80 une livres de duvet à emplir tous yceulx quarreaux, 10 sous la livre, 40 livres, 10 sous. Valent tout.................................. 49 livres 44 sous parisis.

Le dessudit Edouart, pour une aune de fin veluiau azuré, 8 escuz. Pour demie livre d'or de Chippre, 8 escuz. Et pour demie livre de soye ardant, 5 escuz ; tout baillé audit Thomas de Chaalons, pour faire au dit terme de Pasques quatre bourses à mettre les seaux de secret du Roy, de Monseigneur le Dauphin, du duc d'Orléans et du conte d'Anjou. Pour tout.................. 21 escu (sic).

Ledit Edouart, pour une aune de veluiau vert, des forz, baillée à maîstre Girart d'Orliens, paintre, pour faire les siéges de deux chaaires, que le Roy prent de livrée (2) au terme de Pasques............................ 8 escuz.

Ledit maistre Girart, pour la façon des dictes chaaires. ouvrées par dessouz à orbevoies (3) et paintes d'azur à fleurs de liz de fin or ; pour le fust, clou, franges de soye, et façon de chascune, 6 livres. Et pour deux nécessaires (4) couvertes de cuir et envelopées de drap, délivrées avec les dictes chaères audit terme, 4 livres, 10 sous la pièce, valent tout.......................... 21 livres.

Climent le Maçon, tappicier, pour 6 tapiz verz de laine, armoyez aux cornes (5) des armes de France, contenans sur tout 54 aunes quarrées, c'estassavoir : les trois, chascun 5 aunes de lonc et 2 de lé, et les autres trois chascun 3 aunes de lonc et 2 de lé ; délivrez pour ladicte chambre audit terme, 28 sous l'aune valent.. 75 livres, 12 sous.

Ledit Clyment, pour trois autres tapiz de laine, les deux semez de fleurs de liz, et le tiers, d'escuçons de France, contenant sur tout 18 aunes quarrées, c'estassavoir chascun 3 aunes de lonc et 2 de lé, délivrez au dit terme, les deux pour faire bahuz (6) et couvrir les deux penniers sommiers du corps, et le tiers pour

(1) *Faire contrendroit,* c'est-à-dire doubler.

(2) *Prent de livrée.* Les livraisons de l'argentier au Roi, à la Reine et aux Princes se faisaient aux jours des grandes fêtes. Quand il y en avait à d'autres époques, cela s'appelait *hors livrées.*

(3) *A orbevoies*, c'est-à-dire à jour.

(4) *Pour deux nécessaires,* suppléez *chaises.*

(5) *Aus cornes,* aux coins.

(6) On remarquera ici que les bahuts sont formés par des tapis et servent à couvrir des *penniers*, ce qui s'éloigne beaucoup du sens vulgairement donné au mot bahut.

le sommier des armeures 36 sous l'aune........................ 32 l. 8 sous.

Ledit Climent, pour quatre autres tapiz de laine vers, armoyez, comme dit est dessus, aus cornez, des armes de France, et contenans sur tout 24 aunes quarrées, c'est assavoir chascun 3 aunes de lonc et 2 de lé, délivrez pour faire bahuz et couvrir les sommiers du commun, 28 sous l'aune...... 33 livres, 12 sous.

Ledit Clyment, pour 10 sargètes vers, délivrées avec les dessudiz tapiz, pour mettre aus huisseries et fenestrages de ladicte chambre, 40 sous pour pièce.. 20 livres, parisis.

Thomas de Chaalons, coutepointier du Roy nostre Sire, pour sa paine de faire et ouvrer la chambre dudit Seigneur et celles de Monseigneur le Dauphin, du duc d'Orliens, du conte d'Anjou, de Messeigneurs Jehan et Philippe de France prinses ci-après. Et aussi pour la façon de 44 aunes de doublez à vestir (1), pour le Roy et pour tous noz autres diz seigneurs. Pour la façon des bourses aus seaux de leur secrez, et pour plusieurs autres misses et voitures, et despens faiz par ledit Thomas à cause de ladicte besoingne. Pour tout, les parties en son dit compte rendu dessus au commencement de ce chapitre... 434 livres, 19 sous.

Somme : 630 escuz et demi et deux tiers, et 666 livres, 15 sous parisis.

(Arch. Nat. KK. 8 fol. 161 vo).

V

CHAPELLE

Parties de la Chappelle du Roy pour l'ordinaire de Pasques.

Guillemete de la Pomme, marchande de toille, pour 80 aunes de toille de Compiengne (2), baillées à Perrette la Potée, demourant en la rue Neuve-Nostre-Dame, couturière de linge, pour faire ou taillier les seize surpliz aus chappellains du Roy pour le terme de Pasques. C'est assavoir pour chascun surpliz cinq aunes à 15 sous parisis l'aune, valent................................ 60 livres.

La dicte Perrette, pour sa peine de taillier, faire et façonner seize surpliz acous-

(1) *Doublez à vestir,* sorte de vêtement dont il est souvent question dans les comptes et autres pièces, qui paraît avoir été une sorte de blouse. Ici ce sont probablement des espèces de robes-de-chambre.

(2) Indépendamment des toiles de Compiègne, il est encore question dans les comptes de toiles de Reims, de Laon, de Hainant, de Morigny, de Lavalgnion, de Bourgogne, enfin des toiles plus communes appelées toiles « bourgoises » ou bourgeoises.

tumez délivrée audit terme de Pasques pour les chappellains, à 30 sous parisis la pièce, valent .... 22 livres.

La dicte Guillemette, pour 38 aunes de fine toille bourgoise, baillées à Asseline du Gal pour faire et taillier quatre aubes, quatre amictz et quatre touailles d'autel pour ladicte Chappelle, à 10 sous parisis l'aune .... 19 livres.

La dicte Asseline pour sa peine de faire yceulx quatre aubes, quatre amictz et quatre touailles .... 4 livres, 16 sous parisis.

Climent le Maçon, tapicier, pour un tapi vert de laine, armoyé aus quatre cornez aus armes de France, contenant sur tout six aunes quarrées, délivré en ce terme en la dicte Chappelle pour faire le siége de l'Oratoire du dit Seigneur, à 28 sous l'aune .... 8 livres, 8 sous.

Guillaume le Bon, coffrier, pour huit petiz coffres à sommier, avec quatre bahuz, délivrez en ce dit terme et bailliés à Hemart Gascoing et à Guillaume Cabuel, clerz de la Chappelle d'ostel du Roy (1) pour mettre et garder les aournemens de la dicte Chappelle .... 40 livres.

Ledit Guillaume, pour un fourrel (2) à torches, délivré en la dicte Chappelle .... 40 sous.

Somme : 158 livres, 4 sous parisis.

Arch. Nat. K K. 8 fol. 163 v.

VI

FAUTEUIL D'ORFÉVRERIE EXÉCUTÉ POUR LE ROI JEAN

EN 1352

Les parties de 774 escuz d'or, que Jehan le Braalier, orfèvre du Roy prent cidessus pour le Faudestueil que il fist et appareilla du commandement dudit Seigneur, s'ensuivent :

Premièrement. Pour la charpenterie dudit faudestueil, faite par maistre Pierre de Vienne .... 20 escuz.

Item. Pour 212 pièces d'enlumineure, mis dessoubz les cristaux dudit faudestueil, dont il y en a 40 armoiées des armes de France, 56 à prophètes tenans rol-

(1) C'est-à-dire de la chapelle de son palais.
(2) *Un fourrel,* fourreau.

leaux, et est le champ d'or; 112 à demis ymages et demiz bestes, et est le champ d'or. Et 4 grans hystoires des Jugemens de Salomon, et furent aus moieux dudit faudesteuil. Et furent faites par la main de Guillaume Chastaingne. Pour ce.. 120 escus.

Item. Pour 12 cristaux pour ledit faudestueil, dont il y avoit 5 creux pour les bastons, 6 plaz et un rond plat pour le moyeu. Et furent faiz par la main de Pierre Cloet. Pour ce.. 96 escuz.

Item. Pour cent et demi de garnaz, et 82, que prennes, que esmeraudes (1) pour ledit faudesteuil. Pour tout.. 38 escuz.

Item. Pour 400 pelles, que d'Oriant, que d'Escoce, que de Compiègne pour ledit faudesteuil.. 48 escuz.

Item. Pour 6 onces d'or parti, pour envoirrer les pièces d'orfaverie dudit faudesteuil.. 12 escuz.

Item. Pour 12 mars, 6 onces et 16 estellins d'argent mis de croissance oudit faudesteuil, à 6 escuz un quart le marc.. 80 escuz.

Item. Pour or à dorer toutes les pièces d'orfaverie dudit faudestueil, en 98 florins de Florence.. 110 escus.

Item. Pour la façon de la dicte orfaverie appartenant audit faudesteuil, laquele ledit orfèvre fist tout de nuef. C'est assavoir : faire et forgier 500 et 35 chaatons, 9 virolles à bestelletes et à fueuilles enlevées, et 4 pièces d'un espan de lonc, chascune à fueilles et à bestelletes, et 18 pignons à fueilles et à bestelletes enlevées, et un ront pour le moieu du milieu, de la façon des pingnons. Et furent toutes ces pièces perciées à jour et envoirrées d'or bruni. Et 23 pilliers tortiz d'enleveure. Et toutes les autres pièces dudit faudestueil furent par ledit orfèvre, lavées, nestoiées, redreciées, rebrunies, redorées et mises sus. Pour façon, déchiét et poine de toutes ces choses.. 250 escus.

Somme : 774 escuz d'or, comme desus (2).

Arch. Nat. Reg. KK. 8 fol. 165

(1) *Que presmes, que esmeraudes.* Les naturalistes ont donné le nom de *prase* ou *mére d'émeraude,* à la matrice ou gangue qui contient cette pierre.

(2) Feu le marquis Léon de Laborde a publié cette pièce en 1853, dans le *glossaire* qui fait suite à sa *Notice des Emaux du Louvre*, mais avec quelques inexactitudes : Le nom de Guillaume Chastaingue est omis. On lit : « Les *ostaux* dudit faudestueil » pour *cristaux.*

I

INVENTAIRE DU LOUVRE, 1420

EXTRAIT D'INVENTAIRE PUBLIÉ DANS LE CHOIX DES PIÈCES INÉDITES RELATIVES AU RÈGNE DE CHARLES VI

Par L. D. D.

125. — Ung drap d'or très riche, de siége à chayère, pour le Roy, bordé tout autour de veluiau asur semé de fleurs de lis d'or, doublé de sendal vermeil.

126. — Ung grand banquier de parement, d'un drap d'or rayé d'or et vermeil, bordé autour de veluiau d'asur, et en chascun des coings a un escu de France, contenant quatre toises de long ou environ.

127. — Ung drap d'or tixu à or; bordé d'un veluiau rayé eschiqueté pour servir au siége d'une chayère, contenant VII quartiers ou environ.

128. — *Item*, un autre drap de siége, de veluiau asur tout plain doublé de toile vert, contenant environ deux aulnes de long.

Page 392. — 151.

Item, une chayère de parement, ployant garnye aux quatre bouts d'enhault de quatre testes de lyons d'argent doré, et aux bouts d'enbaz de quatres pates de lyons, dont en fault une et au long des membrures garnie de pièces de cristal rondes soubz lesquelles a fleurs de lis d'or sur champ d'asur de painture et entre deux cristaulx ouvraize d'argent fait à jour, et le siége de veluiau vermeil vielz semé de mesmes perles.

II

CHATEAU DE LA BASTILLE, 18 JUIN, 1420

Archives nationales. P. 1189.

Inventoire fait le XVIII[e] jour de juing l'an mil CCCC et vint par nous Pierre Cauteleu conseiller et maistre en la chambre des comptes du Roy nostre Sire à Paris, Jehau le Bègue et Audry Courtenache, clercs des comptes dudit seigneur

du commandement et ordonnance de bouche de messieurs desdits comptes, de certaine tapicerie estant à la conciergerie du Palais-Royal à Paris, soulz le gouvernement de feu monseigneur maistre Eustace de Laitre, à son vivant chancellier de France; laquele tapicerie on disoit estre venue de Alain Dyonie et de Jacques l'Empereur, et de présent appartenir au Roy nostre dit seigneur par la forfaiture desdits Alain et l'Empereur. Après lequel inventoire ainsi fait et parfait, comme dit est, nous par l'ordonnance de mes dits seigneurs, baillasmes en garde la dite tapicerie à Guillaume Huitenant garde de la tapicerie du Roy nostre dit seigneur. De laquele tapicerie, venue dudit Alain, la déclaration s'en suit :

Et premièrement fut trouvé un ciel dossier et couverture de tapicerie de bonne renommée, estoffez de soie et d'or, contenant XLVIII aulnes et demie, doublure de toile blanche.

Item, un tapiz pour couche, de tapicerie sur laine, de la dite chambre, d'or et de soye contenant cinq aulnes.

Item, un tapiz de muraille contenant XIIII aulnes trois quartiers.

Item, un autre tapiz de muraille contenant XX aulnes et demie.

Item, un autre tapiz de muraille contenant XXII aulnes et demie.

Item, un autre tapiz contenant XXVII aulnes et demie.

Item, un autre tapiz contenant XXVI aulnes et un autre tapiz contenant XXI aulnes, font ensemble lesdites parties VI XX XVII aulnes un quartier.

Item, un tapiz de bonne renommée de la façon d'Arras contenant XX aulnes et demie.

Item, un ciel dossier et couverture de tapicerie faite à la Marche sur champ vert à personnages oyselez et raincelez contenant XIIII aulnes et demie.

Item, un tapis sur laine ouvré à or de l'istoire de Barbastre et de Girard de Commercy, contenant XLI aulnes.

Item, un ciel, dossier et couverture de tapicerie d'Arras sur champ vermeil à un pavillon blanc à personnages jouans aux eschez contenant XXXIII aulnes et demie.

Item, un tapiz de muraille de mesmes contenant XIIII aulnes un quartier.

Item, un autre tapiz de muraille contenant XV aulnes.

Item, un autre tapiz de la dite chambre contenant XVIII aulnes un quartier.

Item, un autre tapiz de muraille de ladicte chambre contenant XIIII aulnes un quartier.

Item, un autre tapiz de la diete chambre contenant XIIII aulnes.

Item, un tapiz pour la couche de mesmes contenant X aulnes et demie et un autre tapiz de muraille de mesmes contenant XIIII aulnes et un quartier, qui valent ensemble VI XX VI aulnes et un quartier.

Item, un tapiz d'Arras, de batailles de Lyon, de Bourges contenant XX aulnes.

Item, une table d'autel de tapicerie d'Arras à or et soye où il a un cruxifiement, contenant une aulne III quartiers.

Item, une autre table d'autel de tapicerie à or et soye où il a un jugement, contenant une aulne trois quartiers.

Item, une autre table d'autel de tapicerie d'Arras à soye et or où il a un Saint-Sauveur à deux espées contenant une aulne et trois quartiers.

Item, un tapiz de sale de tapicerie d'Arras sur laine de plaisance à personnages à cheval contenant XIIII aulnes un quartier.

Item, un ciel de tapicerie de fille de lye de Paris à personnages et une fontaine contenant X aulnes trois quartiers.

Item, une serge de ce mesmes fille sans fontaine contenant XIIII aulnes.

Item, un dossier de tapicerie d'Arras à un jeu d'eschez à plusieurs personnages sur champ noir contenant IX aulnes trois quartiers.

Item, une couverture de lit de tapicerie sur champ noir du fille d'Arras à X personnages d'hommes et femmes sur esbatement d'amours, contenant XVI aulnes.

Item, un tapiz de sale à personnages d'amours de tapicerie d'Arras sur laine, contenant X aulnes, et y a la déesse d'amours et plusieurs personnages d'amours.

Item, un petit dossier de tapicerie d'Arras sur laine, à enfans, oyseaulx et raineeaulx sur champ vert herbu contenant six aulnes.

Item, un autre petit tapiz ou dossier de tapicerie sur champ vert gay à arbres et cinq personnages contenant six aulnes et demie et y a un bassin et censiers.

Item, un autre tapiz de chambre de tapicerie d'Arras sur laine à champ vert herbu à deux personnages et feuillages, contenant XII aulnes.

Item, une esleze de tapicerie d'Arras sur vert perdu à or et soye contenant une aulne.

Item, trois goutières de tapicerie d'Arras de fille de lye de Paris, contenant trois aulnes un quartier sur champ vert herbu.

Item, trois gouttières de tapicerie d'Arras à oyselez sur champ vermeil, contenant deux aulnes, trois quartiers.

Item, deux banquiers de tapicerie d'Arras sur laine à champ herbeux à personnages, contenant ensemble VI aulnes, quartier et demi.

Item, deux pièces de carreaux de tapicerie d'Arras sur champ vermeil armoyés contenant III aulnes.

Item, un banquier vermeil semé de papegaulx de la tapicerie d'Arras contenant deux aulnes un quartier.

Item, un tapiz de chappelle de tapicerie de fille de Paris à un cruxifilz contenant VIII aulnes quarrées.

Item, un autre tapiz de chappelle de tapicerie de fille du Paris à une Annonciation, contenant VIII aulnes.

Item, un banquier de l'ouvrage de Paris à chasse à volerie sur champ noir, contenant V aulnes.

Item, un tapiz de grox fille de chace à personnages à cheval contenant XVIII aulnes.

Item, un petit tapiz de couche de grox fille sur laine à une dame et un chien, contenant V aulnes trois quartiers.

Item, un tapiz fait à la Marche de grox fille sur champ vert herbeux et le chief noir à personnages de volerie et de plaisance et de duit et y a escript au dessus : veez plaisance, contenant X aulnes un quartier.

Item, un tapiz de chace de groz fille sur laine contenant XVIII aulnes.

Item, un autre tapiz de tente de chace de grox fille sur laine contenant XV aulnes.

Item, un tapiz de chambre de grox fille sur champ vert herbu, à un chevalier, une dame, un faucon sur une perche, contenant XIII aulnes.

Item, un marchepié de grox fille de mesmes contenant cinq aulnes.

Item, un tapiz de chambre sur champ vermeil de grox fille à personnages contenant XV aulnes.

Item, un autre tapiz de chambre sur champ vermeil de grox fille à personnages contenant VIII aulnes,

Item, un dossier et demi-ciel de l'ouvrage de Paris, à V bestes où il y a un lyon ou milieu et a petitz arbres sur champ herbeux, contenant X aulnes et demie.

Item, un autre tapiz à cinq bestes de grox fille de Paris, contenant X aulnes ou environ et y a ou milieu une licorne et est ledit tapiz sur champ herbeux.

Item, trois tapiz de volerie de grox fille de Paris à personnages et oyseaulx sur champ vermeil contenant ensemble XLV aulnes.

Item, un tapiz vermeil de grox fille à deux personnages dont l'un pisse à une crine contenant X aulnes et demie.

Item, une esleze de tapicerie d'Arras sur champ vert herbeux contenant aulne et demie.

Item, six quarreaux en un banquier de tapicerie A, P et A sur laine.

Item, six marchepiez vers de tapicerie de grox fille de Paris à un escu de gueulles, une croix en sautouer d'argent, et au milieu un croissant de Sinople contenant XVIII aulnes.

Item, un banquier vermeil à un faucon blanc et plusieurs branchages contenant III aulnes et III quartiers.

Item, un banquier vert à la marche, à connins et à arbres contenant III aulnes quarrées.

Item, trois banquiers sur champ perdu à la Marche de grox fille à chappeaulx contenant ensemble IX aulnes.

Item, deux marchepiez l'un vert à enflez et chardons, l'autre azur contenant VI aulnes.

Item, un banquier de chace de groz fille sur champ noir.

Item, un autre banquier sur champ vermeil à personnages et un autre banquier à plusieurs bestes, sur champ vert, contenant ensemble IX aulnes.

Item, cinq banquiers vermeilz de grox fille à la Marche fait à espinettes, contenant XV aulnes.

Item, cinq banquiers vers herbeux de groz fille à la Marche fait à espinettes contenant XV aulnes.

Item, XII quarreaux vermeilz à vignetes de la façon de Reims contenant V aulnes tout en une pièce.

Item, une demie pièce de quarreaux de Reins à tabernacles sur champ vert contenant aulne et demie, contenant VI quarreaux.

Item, un tapiz blanc de groz fille de Paris semé de rainceaux, de roses et boutons à un escu où il a fleurs de liz d'argent contenant XII aulnes et demie.

Item, deux autres petitz tapiz perse de mesmes contenant chacun III aulnes qui font VI aulnes.

Item, un tapiz de perse à la Marche à un escu de gueulles à six anneaux d'or et une clef, contenant X aulnes.

Item, un autre tapiz perse de mesmes, contenant sept aulnes et demie.

Item, une serge vermeille de laine de la façon de Valenciennes.

Item, une autre serge verte de laine de la façon de Valenciennes.

Item, une autre serge vermeille de laine de la façon dudit Valenciennes.

Item, une chambre de Bretaigne, blanche en deux pièces l'une faisant demi-ciel et dossier, l'autre couverture faiz à encolies sans garnison.

Item, un demi-ciel et dossier vermeil de Bretaigne à feuillage de chesne avec la couverture de mesmes, laquelle est despècée sans garnison.

Item, une autre chambre vert de Bretaigne à y y en deux pièces comme l'autre.

Item, une autre chambre blanche de Bretaigne à encolies en deux pièces comme devant, sans garnison.

Item, une couverture vert de Bretaigne à cisnes et à roses vermeilles.

Item, une couverture de Bretaigne perse semée de roses vermeilles.

Item, quatre pièces de serge palées vertes et blanches, mengées de vers

Item, une couverture estroite de serge palée de vert, azur et blanc.

Item, un demi-ciel et dossier de serge vermeille à deux personnages de broderie à cinq pas de piez nuz.

Item, une serge perse de broderie toute despecée à une égiptienne.

Item, une serge perse brodée de la devise messire Guillaume de Serre, trouée et au milieu une targe vermeille semée de camaulx.

Baillées à Jehan de Douay garde des constes du Roy pour le fait de la fourrière et miz sur lui en l'inventaire des constes.

Item, sept serges de Valenciennes sur fil de plusieurs longueurs vertes et rouges.

Item, une autre serge verte de Valenciennes sur fil.

Item, une serge vermeille de cinq rayes despecé où il a une harpe de broderie.

Item, une autre serge vermeille de IIII rayes où il a unes chausses et uns soliers de broderie.

Item, quatre serges vermeilles plaines, trouées, avec un banquier de serge vermeille à V rayes.

Item, une serge blanche de Caen de V rayes.

Item, une autre petite blanche de Caen, de III rayes,

Item, une autre blanche de IIII rayes, trouée, avec un pon de pentes de mesmes.

Item, trois serges perses de Caen de V rayes, trouées.

Item, une autre serge de cler perse de Caen trouée.

Item, une grant serge fannée de Caen de sept rayes.

Item, une autre petite de trois rayes de violet fannée.

Item, une autre serge de vert perdu de cinq rayes.

Item, deux serges de vert herbu de III rayes, de l'ouvrage de Caen.

Item, une serge vert de Caen de cinq rayes, trouée.

Item, une serge perse de Bretaigne à roses.

Item, un banquier perse de Valenciennes contenant VI aulnes, III quartiers.

Item, un autre banquier perse à deux moletes en la lisière, contenant III aulnes III quartiers.

Item, unze aulnes de toille vert d'Allemaigne en une pièce.

Baillées audit Jehan de Douay pour la fourrière et miz sur lui en l'inventaire des constes pour ce.

Item, deux coustepointes blanches, d'aulne et demie de long.

Item, deux autres coustepointes blanches de II aulnes de long.

Item, cinq coustepointes blanches de VII quartiers de long.

Item, une coustepointe de deux lez et demi de long.

Item, une pièce de toille d'Espineuil contenant LVI aulnes.

Item, une autre pièce de toille d'Espineuil, contenant XIIII aulnes.

Item, un ciel de tapicerie d'Arras sur laine du priant d'amours garny de goutières et de gouteret, contenant X aulnes et demie.

Item, un dossier de mesmes contenant XIII aulnes un quartier.

Item, une couverture de ladite chambre contenant XIX aulnes.

Item, un tapiz de muraille de mesmes contenant XIX aulnes et demie.

Item, un autre tapiz de muraille de ladite œuvre, contenant XIX aulnes et demie.

Item, un autre tapiz de muraille de ladite chambre contenant XXI aulnes.

Item, un autre tapiz de mesmes contenant XVIII aulnes, et un autre tapiz aussi de muraille contenant XIX aulnes et demie qui font ensemble VIIXX aulnes un quartier.

Item, une couverture de couche de tapicerie d'Arras à VIII grans personnages sur champ vert herbu, de la chambre d'amours contenant VI aulnes et demie.

Item, un petit tapiz d'Arras sur champ vert herbu à personnages qui menguent cerises contenant IX aulnes, III quartiers, quarrées.

(Et autres et ou milieu à une fontaine est une dame qui renvoie l'eaue à un bacin.)

Item, un ciel, dossier et couverture de tapicerie faite à la Marche sur champ vert à personnages devisans, oyselez et raincelez contenant XLIIII aulnes et demie ou environ, laquele chambre n'est point garnie ne estoffée.

Item, une couverture de mesmes pour la couche.

Item, deux goutières, l'une vert, l'autre vermeille de grox fillé à fcuillage et fleurs.

Item, deux goutières de tapicerie de perse, toutes plaines.

Item, trois autres goutières de serge de Caen, l'une vert, l'autre perse et l'autre vermeille.

Item, quatre vieilles serpillières dont l'une est de Bretaigne.

Item, une serpillière de vert serge de Valenciennes.

Item, deux autres vieilles serpillières de vieille serge vermeille.

Item, deux vieilles serpillières de perse et une goutière de serge blanche.

Item, une chambre de tapicerie d'Arras sur champ vermeil, de l'istoire de plaisance appelée la chambre dormant dont les ciel, dossier et couverture sont d'or et de soye à plusieurs petiz personnages à pié et a cheval. Et six tapiz de fil de laine d'or et de soye, laquele chambre estoit à la bastide Saint-Anthoine en la chambre des joyaulx du Roy fait en l'an mil CCCC XVIII ou mois de septembre baillé en garde à Chappellain lors garde de la dicte bastide, et depuis a été ostée de la dicte bastide pour bailler à la garde de la tapicerie.

Tapicerie venue dudit Jacques l'Empereur comme dessus est dit.

Premièrement, un ciel de grox fille de Paris noir contenant IX aulnes quarrées avec le dossier de mesmes, contenant XV aulnes, sans goutières, doublure de toile perse.

Item, un tapiz de muraille servant à la dicte chambre, contenant XV aulnes quarrées.

Item, un autre petit tapiz de couche, contenant V aulnes et demie.

Item, un autre tapiz de volerie contenant XV aulnes.

Item, un autre tapiz à ymages contenant X aulnes.

Lesquelles parties contiennent ensemble LXIX aulnes et demie.

Item, un vieilz tapiz fait aus armes comme l'on dit de maistre Gontier Col. contenant VII aulnes et demie.

Item, une chambre de serge vermeille contenant ciel fait à ung soleil, dossier fait à quatre ymages une serge pour mettre sur le lit à un ymage, un dossier et une couverture pour la couche tout ouvré de broderie avec trois enstriers de serge d'Arras chacune de VII lez et ung banquier de serge vermeille à oyselez.

Item, un pavillon fait aus armes du pape Clément, œuvre de broderie doublé de taffetas vert et brodé tout autour de taffetas vermeil.

Item, une pièce de cordouen appelée cuirace vermeil à mettre par terre entour un lit armoyé de soutoirs d'argent et à une bande de gueulles contenant III aulnes, III quartiers de long.

Item, IX pièces de tapiz de chaère veluz de plusieurs sortes et façons.

Collatio presentis inventarii, folia septem septa continentis; facta fuit in camera compotorum domini regis parisius cum inventario Guillelmo Huitenant tapisserie regisc ustodi radito die II da septima anno domini millesimo CCCCXX° per nos commissarios ad hoc deputatos, et inferius subscriptos canteleu.

Le Bègue.
Courtenache.

Item, un tapiz bel et riche sur champ vermeil contenant VI aulnes de long et quatre aulnes de lé ou environ semé de plusieurs rinceaulx ouvrés d'or et soye et y a IIII personnages, c'est assavoir un chevalier et une dame à pié qui s'en vont au bois jouer et deux varlés dont l'un tient les chevaux, et y a volerie d'oiseaux de rivière, lequel tapis avoit, dès l'an m. IIIIXVIII esté prins et pillié en l'ostel de Michiel de Passe, absent et porté en la cure de l'evesque de Paris, pour laquele chose procès s'estoit meu en la Court de Parlement entre le procureur du Roy d'une part et feu messire Girard de Montagu lors evesque de Paris, en laquele court chacune des dictes parties avoit prétendu leditz tapiz à lui appartenir et de nouvel avoit icellui tapiz esté adjugié au Roy par ladicte Court, et en la chambre des comptes apporté le VI[me] jour d'octobre MCCCCXI par maistre Jehan Hutin clerc du greffier d'icelle court qui ledit tapiz avoit recouvré des héritiers de feu maistre Vincent Lomoy en son vivant procureur du Roy au Chastellet de Paris auquel il avoit esté baillié en garde pour le débat des parties.

Courtenache.

III

LE BOIS DE VINCEYNES, 31 DÉCEMBRE 1420

Archives nationales. P. 1189.

Inventoire fait par moy Guillaume Lamy clerc du Roy notre Sire en sa Chambre des comptes le derrenier jour de décembre l'an mil IIII[e] et vint des biens et biensilles estans ou donjon du boys de Vinceynes par le commandement et monseigneur le Chancellier pour ce que de nouvel le conte d'Enthiton d'Engleterre avait esté ordonné cappitaine dudit boys, après lequel commandement me trahy devers messieurs des comptes et leur expose le commandement ainsy fait, lesquelz aussi me commandèrent que ledit inventoire feisse, lequel ay fait en la présence du Berrat escuiez paravant cappitaine dudit lieu en la manière qui s'en suit :

Premièrement au donjon en la chambre de dessus le logis du cappitaine a esté trouvé ung lit garny de trois lez, une vieille couverture de sandail vert, qui est la couverture d'une chambre appellée la chambre aux dains, en laquelle a dessus des dains, arbres et connins, et est toute dessivée.

Item, trois tappiz dont le champ est de vert, esquelz a des fontaines; en chacun desquelz tappis en deux Roynes en une fontaine, qui assient une coronne sur la teste d'un lyon.

Item, un banc sans perche de cinq piés de long ou environ.

Item, une table de bort de sept piés de long ou environ, avec deux tréteaulx.

Item, ung dressoer et ung coffre de noyer fermans de chinq piés ou environ.

En la chambre d'emprès appellée la Chambre d'Orliens deux chenets à crosse.

Item, trois fourniers III tables et II paires de tréteaulx.

Item, un tappis pareil aux III autres qui ont esté trouvés en la chambre de dessus le logis du cappitaine.

On retraict de la dicte chambre a esté trouvé ung lit de deux lés ou environ avec une vieille coustepointe de bien peu de valeur, de vert et de vermeille.

En la chambre appellée la chambre de la faulse poterne du donjon ont esté trouvés le ciel et le dossier de la chambre appellée la chambre aux dains.

Item, ung tappis de laine de ladicte chambre aux dains.

Item, ung autre tappis de blanc et de vermeil, figures de plusieurs arbres à ung homme sauvage qui tient une coronne.

Item, deux orilliers couverts de vieilz draps de soye.

Item, une coustepointe de soye doublée de toille perse de laquelle on a couppé une pièce.

Item, un carreau de cuir vermeil où il y a un courier ou milieu.

Item, une chaese royalle garnie de cuir vermeil.

Item, en l'estude de ladicte chambre a esté trouvé un grant tappis velu sarrazinois.

Item, un chenet à crosse.

Sur la terrasse de ladicte poterne fut trouvé un canon enchassillé en boys.

Item, une *pierronniée* à main.

En la chappelle n'a esté aucune chose trouvée excepté seulement une vieille chaize de laiton à quatre testez de liepparz.

La chasuble de drap d'or bleu à serpens d'or doublée de sandail vermeil qui estoit en la dicte chappelle avec deux aultelz benois portatifs a esté trouvée ou retrait de la chambre de dessus la porte du donjon.

En la chambre de dessus la porte du donjon nommée la chambre blanche, a esté trouvé un pavillion de toille blanche, une vieille coustepointe, un orillier de velours à trois fleurs de lis.

Item, un autre orillier de soye jaune.

Item, deux quarreaux de cuir vermeil, desquelz a sur chacun un levrier entaillié.

Item, une vieille chaière de bois.

Item, un chenet à crosse.

On retrait de la chambre sur ladite porte a esté trouvé V chandelliers à l'œuvre de Danmas à mectre flambeaux dont il y en a deux grans et les III autres moyens.

Item, V bacins dudit ouvrage dont il y en a un bien grant, II moiens et les deux autres plus petis.

Item, un garde-mengier dudit ouvrage.

Item, une pièce dudit ouvrage à manier d'un chauderon.

Item, l'enfant de cuivre de la fontaine de Beauté.

Item, une coustepointe à échequiés doublés de sandal vermeil.

Item, II plas et IX escuelles de boys d'estrange pays.

Item, un jouet d'albastre blanc cassé par le cul.

Item, un pavais blanc.

On petit retrait de ladicte chambre un tappis sarrasynois d'une aulne et demie de long.

Item, un coffre long qui s'ouvre à deux fois.

En la chambre de la garde de l'orloge a esté trouvé un tappis de la chambre aux fontaines.

Item, un vieil ciel de toille noire.

Item, une coustepointe de drap de soye aux armes de France et de Navarre.

Item, deux orilliers de vieil veloux fanné.

Item, en ladicte chambre a esté trouvé un mauvais pavilion de sandal vert peint à serpens volans et IIII custodes de sandal fanné.

Item, a esté trouvé un tappis vermeil ou quel a une Royne, a un pavillion et deux hommes sauvages qui tiennent un lyon.

Item, un carreau de cuir vermeil.

Item, un autre carreau de cuir blanc.

On retrait de la dicte chambre de la garde de l'horloge ont esté trouvées deux vieilles coustepointes armoiées aux armes de France et de Navarre de peu de valeur et en a ou (osté) le sandal de quoy elles estoient doublées.

Item, une grande cuirasse de Cordouan vermeil armoyé aux quatre boux de quatre escuz en chacun desquels a une fleur de lis.

Item, quatre coissins de deuvet, lesquelz on a getés en la rueue et son tous pourris et en a ou osté les couvertures.

En la chambre de la cage estant en la grosse tour a esté trouvé le ciel de la chambre aux fontaines.

Item, deux chénets à crosse.

Item, deux dressoers dont l'un fermé et l'autre est sanglé.

On retrait de la dicte chambre un banc à perche et à marche de six piés ou environ.

En la chambre du Roy en la grosse tour ont esté trouvez deux chénets à crosse tant seulement. LAMY.

IV

COMPTES DE LOUISE DE SAVOIE, 1525

Archives nationales. — K. K. 90.

. . . .

Dépense de ce présent compte.

Pour la location de laquelle despence ledit maistre Guillaume Ruzé se ay de tant des pièces dont mention est faite cy-devant en l'intitulation de ce compte,

que autres cy-après déclairées, premièrement des lettres missives du feu seigneur de Semblançay, superintendant des finances de feue madame mère du Roy, escriptes audit Ruzé par lesquelles il commectoit feu Me René Fame pour tenir le compte dudit amesnaigement soubz icelluy Ruzé; d'un extraict du compte rendu par ledit Fame au dit Rusé du faict de sa dite charge des parties paiées pour la dite garniture de chambre, montant ensemble à la somme de vingt-cinq mil six cens seize livres, dix solz, quatre deniers tournois, sur lesquelles parties a esté produict par ledit Fame ung cahier postillé par maistre Philbert Babon, contrerolleur général des Finances de la dicte dame avec vingt-sept quictances et quelques cédulles d'aucunes personnes nommée au dit cayer pour ladite somme de XXV m. VI c. XVII L X s. IIII d. t.

. . . .

Plus rend ledicte Ruzé ung extraict de l'inventaire d'aucunes parties du meuble de l'amesnaigement de la dicte dame par luy mises ez mains de Guillaume Defrain commis par icelle dame à la garde des ditz meubles ouquel inventaire sont déclairées les pièces faictes pour la dicte garniture de chambre de velours vert avec un cayer en parchemin semblable à celluy en pappier saisy par ledit Demailly, contenant les parties paiées pour ladite garniture de chambre suyvant lequel et les quictances et les cédulles cy-dessus déclairées et autres cy-après rendues où elles eschcrront, ledit Ruzé emploié en despence les sommes aux personnes qui en suivent.

Et premièrement :

Garniture d'une chambre de velours vert à entretailleures de thoille d'or et d'argent fillé pour le tour d'une chambre :

A Estienne Boutet, marchant, la somme de treize cens livres tournois pour deux cens huict aulnes velours vert achapté de luy et livré à Cyprien Fulchin brodeur pour faire huict pièces chacune de sept lez dudit velours et III aulnes quarrées de hault pour le tour et garniture d'une chambre, ledit velours enrichy d'entretailleures de thoille d'or fillé en façon de branches et feuilles de lyerre liées de petiz neufz, et en chacune des dites pièces cinq hystoires faictes d'entretailleures de toille d'or et d'argent à points de brodeur, rehaussez de fil d'or et d'argent et diverses couleurs de soye, et au dessoubz de chacune hystoire ung épitaphe de thoille d'argent à lectres et escripteaux de broderie, lesdites hystoires contenant les faitz des bucolicques de Virgille, au feur de VI l. V sous tournoiz l'aulne, de laquelle somme de treize cens livres tournois a esté faicte paiement audit Estienne Boutet, comme appert par quictance contenue en l'extraict du compte dudit Me René Fame cy-devant rendu, qui est l'une des dites vingt-six quictances saisie par ledit Demailly. Pour cecy en despence la dite somme de XIII c. l. t.

A Michel Cosse, marchant, la somme de treize cens quatre vingts quinze livres tournois pour cinquante huict aulnes demy quart thoille d'argent et d'or fillé. C'est assavoir : thoille d'or XLIIII aulnes III quartiers ; thoille d'argent XIII aulnes I quartier achapté de luy et livré au dit Cyprien Fulchin pour faire entretailleures

et feuilles avec autre nombre cy-après compté pour asseoir sur les dictes huict pièces au feur de XII cc. soleil l'aulne, de laquelle somme de XIII c. IIII xx. XV l. t. a esté faict paiement au dit Michel Cosse, comme appert par la quictance contenue ou dit extrait, l'une des XXVI quictances saisie par le dit Demailly. Pour cecy en despence la dite somme de XIII c. IIII xx. XV l. t.

A Jehan Drouyn, aussi marchant, la somme de neuf cens deux livres tournois pour quarente et une aulne thoille d'or fillé, achapté de luy et livré audit Fulchin pour lesdites entretailleures et feuillaiges, au feur de XI cc. soleil l'aulne de laquelle somme de IX c. II l. a esté faict paiement audit Droyn comme appert par sa quictance montant XV c. XVI l. VIII s. I d. tournois déclairé dudit extrait, estant l'une des dictes XXVI quictances estant en ladicte liace. Pour cecy en despence ladite somme de IX c. II l. t.

A Mery Testu la somme de trois cens soixante dix neuf livres dix solz tournois pour quinze aulnes trois quars, thoille d'or fillé achaptée de luy et livrée au dit Fulchin pour lesdites entretailleures et feuillaiges, au feur de XI cc. soleil l'aulne, laquelle somme de III c. LXXIX l. X s. t. a esté paiée au dit Testu comme par sa quictance cy rendue appert. Pour cecy, en despence ladite somme de III c. LXXIX l. X s. t.

A Gilles Hervault la somme de trois cens cinquante deux livres tournois pour seize aulnes de thoille d'or fillé achapté de luy et livrée audit Fulchin pour faire lesdites entretailleures au feur de unze escuz soleil l'aulne laquelle somme de III c. LII l. t. a esté paiée audit Gilles Hervault, comme appert par sa quictance, contenans extrait et liace des dites XXVI quictances. Pour cecy en despence la dite somme de III c. LII l. t.

A Gatian Barquin, la somme de trois cens vingt livres sept solz six deniers tournois pour quatorze aulnes demie ung seiziesme thoille d'or fillé, achapté de luy et livré audit brodeur avec trois aulnes I quartier prins ès offres de madame, le tout pour faire entretailleures et feuillaiges sur lesdites huict pièces au feur de unze escuz soleil l'aulne, laquelle somme de III c. XX l. VII s. t. VI d. t. a esté paiée audit Barguin comme il appert par sa quictance contenue audit extrait et liace desdites XXVI quictances. Pour cecy en despence ladite somme de III c. XX l. VII s. t. VI d. t.

Audit Michel Cosse, la somme de sept vingts six livres cinq solz tournois pour quatre aulnes trois quartiers demy toille d'argent fillé, large de deux tiers, achapté de luy et livré audit brodeur pour faire les épitaphes, au dessoubz des hystoires, au feur de quinze escuz soleil l'aulne, laquelle somme de VII xx. VI l. V s. t. a esté payée audit Cosse, comme appert par sa quictance, contenue ou dit extrait et liace desdictes vingt-six quictances. Pour cecy en despence ladite somme de VII xx. VI l. V s. t.

A Léonard Spine marchant, la somme de quatorze escuz soixante-seize livres tournois pour quatre vingts deux marcs or et argent fillé de Florence, pour faire cordons, et pour fil pour filler lesdites entretailleures, feuillaiges et épitaphes au feur de XVIII l. t. le marc, laquelle somme de XIIII c. LXXVI l. a esté paiée

audit Léonard Spine, comme il appert par sa quictance contenue ou dit extrait et liace des dites vingt six quittances. Pour cecy en despence ladite somme de XIIII c. LXXVI l. t.

Audit Jehan Drouyn la somme de soixante douze livres tournois pour huict livres soyes, tant deffilées que torses de diverses coulleurs, achaptées de luy et livrées audit Fulchin avec autre nombre cy-après compté et par luy employé à rabatre le pourfil desdites entretailleures et feuillages et aussy à les reporter et asseoir sur les dictes huict pièces, au feur de IX l. t. la livre, laquelle somme de LXXII l. a esté paiée au dit Drouyn, comme appert par sa quictance montant XV c. XVI l. VIII s. I d. t. déclairée en la troisième partie de ce chappitre, servant cy. Pour cecy, ladite somme de LXXII l.

Audit Cyprian Fulchin, la somme de. . . . . pour son remboursement de semblable somme qu'il a paiée et avancée du sien pour treize livres dix onces soyes deffilées et torses de diverses coulleurs par luy emploiées à rabatre le pourfil, asseoir et rapporter les entretailleures sur lesdits velours vert au feur de. . . . . la livre. . . . .

Audit Fulchin, la somme de. . . . . pour son remboursement de semblable somme qu'il a paiée et advancée du sien à plusieurs compaignons brodeurs pour. . . . . journées qu'ilz ont vacqué tant à tailler, asseoir, pourfiller et rabatre lesdites entretailleures et feuillaiges de thoille d'or et d'argent fillé que icelluy rapporter sur ledit velours vert et attacher de soye à petitz poincts, avec les hystoires cy-après comptées au feur de. . . . . C'est assavoir . . . . journées à V s. t. par jour et. . . . . journées à VII s. VI d. t.

A luy la somme de. . . . . pour son remboursement de semblable somme qu'il a paiée et advancée du sien pour la despence desdits compaignons brodeurs pendant ledit temps qu'ils ont fait les dites entretailleures où ils ont vacqué. . . . . journées, comprins les journées des festes, au feur de IV solz tournois par jour.

. . . .

Sur lesquelles parties cy-dessus déclairées a esté paié audit Cyprian Fulchin la somme de deux mil deux cens neuf livres quinze solz tournois, assçavoir II m. CLXIX l. XV s. t. par quictance signée Payen et trouvé notares au Chastellet de Paris, le quatorziesme juillet mil V c. XXV cy rendue, et XX l. par récépicé dudit Fulchin du XXe juillet m. V c. XVIII vérifiée soubz les seings des ditz notaires, et non comprinse la dicte quictance. Pour cecy en despence ladite somme de II m. II c. IX livres XV s. t.

Quatre vingts histoires de broderie.

A Nicolas Drouyn, la somme de deux mille six cens quatre vingts quinze livres tournois pour six vingts deux aulne demye, thoille d'or et d'argent fillé, faict à poinctz de broderie sur diverses coulleurs de soye, achaptée de luy et livrée à

Estienne Bernard pour faire quatre vingts histoires pour ladite garniture, dont en a esté assis quarente sur les dictes huict pièces, les dictes histoires faictes de la thoille de dessus dite, reshaussées de diverses coulleurs de soye d'or et d'argent fillé, les charmeures des personnages vestiz et oyseaulx estant esdictes histoires, icelles histoires contenans les bucquoliques de Virgile, aufeur de XI cc. soleil, laquelle somme de II m. VI c. IIII xx. XV l. a esté paiée audit Droyn, comme il appert par sa quictance, montant III m. II c. IIII xx. XVIII l. XV s. t. contenue ou dit extraict et liace des dites vingt six quictances, laquelle somme a cy-après sur les deux parties ensuyvant soubz le nom dudit Drouyn. Pour cecy en despence ladite somme de II m. VI c. IIII xx. XV l. t.

Audit Nicolas Droyn la somme de trois cens quatre vingts dix livres tournois pour treize aulnes de thoille d'or fillé large, fort riche, de II t. de large, achaptée de luy et livrée audit Bernard pour faire les habitz des personnaiges des dictes hystoires, lizerey de groz cordons d'or torse au feur de XV cc. soleil l'aulne, laquelle somme a esté paiée audit Drouyn, comme appert par sa quictance, montant IIII m. II c. IIII xx. XVIII l. V s. t. dont mention est faite sur sa partie prochaine précédente. Pour cecy en despence ladite somme de III c. IIII xx. X l.

A luy, la somme de deux cens treize livres, quinze solz tournois, pour sept aulnes demy quart, thoille d'or fillé, riche, faicte d'or tors sur champs gris et d'aulne livrée au dit Bernard pour faire les arbres des dites histoires avec demy tiers drap d'or frizé gris, prins ès coffres de la dicte dame, au feur de XV cc. soleil l'aulne, laquelle somme de II c. XIII l. XV s. t. a esté paiée au dit Droyn, comme appert par sa quictance dont mention est faicte sur la deuziesme partie prochaine précédente. Pour cecy en despence ladite somme de II c. XIII l. XV s. t.

A Léonard Spine la somme de six cens sept livres dix solz tournois pour trente trois marcs six onces or et argent fillé achapté de luy et livré au dit Estienne Bernard pour filler et lizerer les assembleures desdictes thoiles et habitz des personnaiges et pour enrichir les arbres, bois et plusieurs choses estans es dictes hystoires, au feur de XVIII l. t. le marc, laquelle somme de VI c. VII l. X s. t. a esté paiée comptant audit Léonard Spine, comme appert par sa quictance contenue ou dit extraict et liace des dictes XXVI quictances. Pour cecy en despence la dicte somme de VI c. VII l. X solz tournois.

A Jehan Drouyn, marchant, la somme de huict vingts dix sept livres quinze solz tournois pour dix neuf livres douze onces soyes deffilées et torses de diverses coulleurs achaptées de luy et livrées au dit Bernard et par luy employées à assembler les dictes thoilles d'or et d'argent et fillé, les rehaulcer en plusieurs lieux, faire les visaiges et charneures desditz personnaiges, bestes et oyseaulx et semblablement les arbres, bois, prez, pais et toutes autres choses estans esdites histoires au feur de IX l. t. l'aulne, laquelle somme VIII xx. XVII l. XV solz tournois a esté paiée au dit Jehan Droyn comme appert par sa quictance montant XV c. XVI l. VIII s. VI deniers tournois, dont mention est faicte sur une partie de IX c. II l. t. soubz le nom dudict Jehan Droyn. Pour cecy en despence, ladict somme de VIII xx. XVII l. V s. t.

Au dit Jehan Drouyn la somme de vingt-neuf livres cinq solz tournois pour neuf aulnes satin blanc et gris achapté de luy et livré au dict Bernard ledict satin blanc pour faire les charneures des ditz personnaiges et le gris pour faire les bestes, au feur de LXXV s. t. l'aulne, laquelle somme a esté paiée comptant au dict Droyn, comme il appert par sa quictance montant XV c. XVI l. VIII s. VI deniers tournoiz dont mention est faicte sur une partie de IX c. II l. t. soubz le nom dudit Drouyn. Pour cecy en despence, ladite somme de XXIX l. V s. t.

Audict Jehan Drouyn la somme de quarente six livres, dix solz tournois pour trente et une pièces bougran achaptées de luy et livrées audict Bernard pour rapporter lesdictes histoires taillées et après le repport les doubler au feur do XXX solz pièce, laquelle somme lui a esté paiée comptant comme appert par sa quictance, montant XV c. XVI l. VIII solz, VI d. tournois, dont mention est faicte sur une partie de IX c. II l. couchée soubz le nom dudit Drouyn. Pour cecy en despence ladite somme de XLVI l. X s. t.

Au dict Estienne Bernard, la somme de. . . . . pour son remboursement de semblable somme qu'il a paiéo et avancée du sien à plusieurs compaignons brodeurs pour avoir vacqué l'espace de. . . . . journées tant à tailler les dictes IIII xx. histoires des thoilles d'or et d'argent de diverses coulleurs cy devant comptées icelles assembler et rapporter sur fons de bougran noir, les rehaulcer de diverses coulleurs de soye fil d'or et d'argent fillé que à faire plusieurs personnaiges, bestes et oyscaulx de broderie, iceulx rapporter sur le fons des dictes histoires desquelles en a esté assis sur chacune des huict pièces par ledit Cyprian cinq, et le reste employé cy après au feur de. . . . . C'est assçavoir. . . . . journées à V s. t. et. . . . . journées à VIII solz VI d. t. par jour.

Aluy, la somme de. . . . . pour son remboursement de parcille somme qu'il a paiée du sien pour la despence des ditz compaignons pendant ledict temps qu'ilz ont faict lesdites histoires où ilz ont vacqué. . . . . journées comprins les festes, au feur de IIII solz par jour.

Aluy, la somme de. . . . . pour memes parties cy après déclairées qu'il a paiées et avancées du sien pour faires les dictes histoires. C'est asçavoir . . . . Sur losquelles trois parties et autres couchées cy après soubz le nom dudict Bernard luy a esté paiée la somme de quatre mil huict cens cinquante sept livres tournois par unze ses cédulles contenues ou dit extraict estans en une liace déclairée en l'inventaire dudit Demailly rendu cy devant, dosquels IIII m. VIII c. LVII l. t. despence sera faicte en la dernière partie couchée soubz le nom dudict Bernard. Pour cecy : Néant.

A Barthelemy Guyeti paintre, la somme de six livres tournois pour le portraict par lui faict do l'ordonnance des dictes entretailleures et feuillaiges, laquelle somme lui a esté paiée, comme appert par sa quictance, contenue ou dict extraict des dictes XXVI quictances. Pour cecy en despence la dicte somme de VI l. tournois.

A Me Mathieu de Luazar paintre, la somme de neuf vingts quatre livres tournois pour les pourtraicts de quatre vingts douze histoires de bergerye prinse sur

les buquoliques de Virgille à X l. la pièce, laquelle somme de IX xx. IIII l. t. luy a esté paiée comme appert par sa quictance contenue ou dit extraict des dictes vingt six quictances. Pour cecy en despence la dicte somme de IX xx. IIII l. t.

Ung ciel et dossiers, deux chaizes et deux tabourets de velours vert à entretailleures de thoille d'or et d'argent fillé et l'aslongement des pièces faictes par Cyprian Fulchin.

A Estienne Boutet, marchant, la somme de huict cens douze livres dix solz tournois pour six vingts dix aulnes velours vert achapté de luy et livré à Catherine Persefer. C'est assçavoir pour les bords tant heults que bas desdictes huict pièces à III aulnes demie pour chacune, XXVIII aulnes pour le bord du doulcier du ders, II aulnes demye pour le fons d'un ders, de III aulnes de long chacune et demy lez de velours, VI aulnes pour une autre panthe, II aulnes I tiers pour le doulcier de cinq lez et III aulnes de long, XV aulnes, qui est pour lesditz ders quarente aulnes, deux tiers et demy, ledit ders enrichy de dix histoires de broderie des dictes bucquoliques pour le fons d'ung ciel de VII lez et III aulnes III quartiers de long, XXVI aulnes I quartier, enrichy de cinq histoires de broderie des dictes bucquoliques pour trois penthes d'un lez et III aulnes III quartiers de long; XI aulnes I quartier pour trois autres penthes d'un lez XI aulnes I quartier pour trois autres penthes d'un d'un lez et III aulnes de long, X aulnes qui est pour ledit doulcier quarente sept aulnes demye pour deux tabourés I aulne III quartiers et pour deux chaises IX aulnes et demye, qui est pour le tout des dictes VI xx. aulnes au feur de VI l. V s. l'aulne, la somme de VIII c. XII l. X s. t. laquelle somme de VIII c. XII l. X s. t. a esté paiée au dict Boutet comme il appert par la quictance contenue ou dict extrait des dictes XXVI quictances. Pour cecy en despence la dicte somme de VIII c. XII l. X s. t.

V

INVENTAIRE DU MOBILIER DE GABRIELLE D'ESTRÉES, 1599

Archives nationales. K. K. 157.

L'an mil cinq cens quatre-vingts-dix-neuf, le vingt-quatrième du jour du présent mois d'avril, Nous François Myron, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et Lieutenant civil de la Prevosté et Viconté de Paris, ayant receu lettres de Sa Majesté a nous adressantes, portant mandement de procéder par nous, a la requeste du Procureur de sadite Majesté en son Chastellet de Paris au fait de l'Inventaire des biens de défunte tres haulte et tres puissante dame Gabrielle d'Estrées, vivante duchesse de Beaufort et d'Estampes, comme le contient plus au long ladite lettre, de laquelle la teneur ensuit.

De par le Roy.

Notre amé et féal, estant advant le decedz de notre cousine la duchesse de

Beaufort et voulant pourveoir a la conservation des biens qu'elle a delaisséz pour noz enfans naturelz qui sont ses heritiers, Nous voulons et vous mandons que vous ayez à la request de notre Procureur a faire faire Inventaire de tous les meubles de sa succession qui se trouveront estre en notre ville de Paris et prendre a cet effet le serment de tous ceux qui en ont la garde de les vous représenter entièrement pour ledit Inventaire fait, iceux faire aprecier et apres les laisser pour encores en la garde de ceux qui en auront la charge, et par lesquelz ilz vous seront representez jusques a ce que nous les ayons fait retirer d'eulx, estant notre intention de nous en charger nous mesmes après lesdits Inventaires et apreciations faites et parfaites, pour en faire nous mesmes le bien et advantage de noz enfans. Donné à Fontainebleau ce quinzieme avril mil cinq cens quatre vingts dix neuf. Signé Henry, et plus bas Forget, et au doz de ladite lettre Messire amé et féal conseiller en notre conseil d'Estat et Lieutenant civil de notre ville de Paris, le sieur Myron.

Pour l'exécution de laquelle et requerant le Procureur du Roy, Nous sommes avec luy transportez en l'hostel de ladite défunte dame, seiz rue Fromenteau, ou estant et après avoir mandé et fait comparoir devant nous Jehan Duhan sergent a verge priseur et vendeur de biens audit Chastellet de Paris, Albin du Carnoy, orfèvre du Roy, Paulus Mercier et Jehan Delahaye, maitres orfèvres a Paris, Mathieu d'Herbannes, tapissier ordinaire de Sa Majesté, Nicolas Fleury, brodeur et Guillaume David, courtier de chevaulx, pour la prisée et estimation desdits biens meubles, or, argent monnoyé, vaisselle d'argent, bagues, joyaulx, chevaulx et autres meubles acquis demeurey apres le decedz de ladite défunte dame, et le serment par eulx pour ce faire presté pardevant nous en tel cas requis et .....de les priser et estimer en leurs consciences, comme aussy ayant fait comparoir par devant nous les domestiques de ladite defunte dame cy après nommez, Francois Denis Le Sueur, serviteur de ladite defunte dame, Loys de Valloys, maistre d'hostel, Claude Vallon, escuier, M[e] Jacques Morel, aumosnier, Charles Le Sueur, argentier, Gilles Aubert tailleur de ladite dame, Michel Debuyre, cuisinier, Gratien Broche, sommellier, Oryot, concierge, Marie de Hermant damoiselle femme du sieur de Marynville, Nicole Guyart, femme de chambre et Gratienne Marcel, fille de chambre de ladite dame et le serment par eulx pardevant nous presté d'exhiber et mettre en audience tous lesdits biens, sans aucuns recelles latites ny cachets sur les peynes de l'ordonnance, a esté par nous proceddé au fait dudit Inventaire et iceluy fait mettre et rediger par escript par M[e] Pierre Dalnymar examinateur et commissaire de par le Roy au Chastellet de Paris, par nous pris et apellé pour notre greffier, le tout selon et ainsy qu'il ensuit.

Proceddant par nous au fait duquel Inventaire, auroient lesditz domestiques cy dessus nommez declaré, scavoir lesditz de Valloys, maître d'hostel, Vallon, escuyer, Nicolle Guyart et Gratienne Marcel n'avoir aucune chose en charge de ladite défunte dame leur maitresse.

Par ledit de Buyre cuisinier nous a esté représenté la quantité de vaisselle d'ar-

gent qu'il a dit luy avoir esté baillée en charge par ledit de Valloys, a scavoir huit platz et vingt une escuelles de plusieurs grandeurs et sept fruitieres, poisans ensemble soixante six marcs sept onces, qui ont esté prisés par ledit Jehan Delahaye, maître orfèvre a Paris, assisté de Jehan Duhan priseur et vendeur de biens, a six escuz un tiers le marc qui est pour tout quatre cens vingt quatre escuz, cy . . . . 424.

Laquelle vaisselle d'argent avons suivant la volonté du Roy laissé en la garde et possession dudit Michel de Buyre qui s'en est chargé pour la representer quant et a qui il plaira au Roy l'ordonner, et a signé.

Et par ledit Gratien sommellier a aussy esté représenté la vaisselle d'argent à luy baillée en charge par ledit de Valloys, a scavoir :

Un bassin d'argent poisant cinq marcz sept onces trois gros prisé par ledit Delahaye six escuz un tiers le marc qui est pour tout . . 37^{esc}. 30^{s}. 4^{d}. p^{ts}.

Item, cinq placques garnies de leurs bobeches aussy d'argent prisées ensemble trente six marcz aussy prisez par ledit Delahaye assisté dudit Duhan six escuz un tiers le marc qui est pour tout . . . . 228^{esc}.

Item, trente cinq assiettes aussy d'argent tout blanc, dont y en a une coupée par la moitié, poisant ensemble trente deux marcz deux onces, a mesme pris le marc, qui est pour tout. . 204^{esc}. 15^{s}.

Item, deux aiquieres aussy d'argent tout blanc poisant ensemble six marcz, au mesme pris le marc, qui est pour tout. . 38^{esc}.

Item, deux chandelliers à la Romaine aussy d'argent tout blanc, poisans ensemble cinq marcz sept onces, au mesme pris le marc qui est pour tout. . . . . 37^{esc}. 12^{s}. 6^{d}.

Item, deux petites coupes aussy d'argent tout blanc poisant un marc sept onces cinq gros au mesme pris le marc qui est pour tout. . . . . 12^{esc}. 22^{s}. 2^{d}. p^{ts}.

Item, un rechault aussy d'argent tout blanc, poisant trois marcz six onces six gros au mesme pris le marc qui est pour tout . . . . 24^{esc}. 20^{s}. 8^{d}.

Item, six saulcières aussy d'argent, poisans ensemble trois marcz six onces, au mesme pris le marc qui est pour tout . . 23^{esc}. 45^{s}.

Item, cinq cuillières et huict fourchettes aussy d'argent, poisans ensemble un marc sept onces, au mesme pris le marc, qui est pour tout . . . . 21^{esc}. 52^{s}. 6^{d}.

Item, un bassin d'argent vermeil doré plain, poisant sept marcz une once six gros, prisé huict escuz le marc, qui est pour tout. . . . . 57^{esc}. 45^{s}.

Item, deux sallières carrées aussy d'argent vermeil doré plain, poisant ensemble neuf marcz deux onces deux gros, aussy prisez huit escuz le marc, qui est pour tout. . . . . . 74^{esc}. 15^{s}.

Item, six assiettes aussy d'argent vermeil doré plain, poisant

ensemble neuf marcz une once deux gros, prisés huict escuz le marc, qui est pour tout. . . . . 73^{esc}. 15^{s}.

Item, un cadenatz, aussy d'argent vermeil doré plain, poisant six marcz cinq onces six gros, aussy prisé huit escuz le marc, qui est pour tout . . . . 53^{esc}. 45^{s}.

Item, un vinaigrier aussy d'argent vermeil doré, poisant un marc quatre onces et demie, aussy prisé huit escuz le marc, qui est pour tout. . . . . 12^{esc}. 30^{s}.

Toute laquelle vaisselle d'argent cy-dessus representée par ledit Gratien Broche luy avons laissé en sa garde et possession et s'est chargé de la représenter toutesfois et quantes qu'il plaira au Roy l'ordonner, et a signé, ensemble ledit Delahaye ladite prisée.

Et par ladite de Hermant, femme dudit sieur de Mainville, a esté representée la vaisselle d'argent qu'elle avoit servant à la chambre de ladite defunte dame, a sçavoir :

Un bassin en ovalle creux d'argent doré plain, poisant six marcz six onces et demie, prisé sept escuz et demy le marc, qui est pour tout. . . . . 51^{esc}. 5^{s}. 7^{d}. p^{ts}.

Item, une aiquière couverte aussy d'argent vermeil doré plain poisant quatre marcz six onces, mesme pris le marc, qui est pour tout. . . . . 35^{esc}. 37^{s}. 6^{d}.

Item, une grande escuelle couverte, une autre petite aussy couverte, avec une coupe aussy couverte d'argent vermeil doré tout plain, poisant ensemble cinq marcz une once cinq gros, au mesme pris le marc, qui est pour tout . . . . 35^{esc}. 1^{s}. 5^{d}.

Item, une bassinoire d'argent tout blanc, un petit bassin en ovalle creux, trois flambeaux, deux petites cassolettes, deux cuillieres et une fourchette, un pot pour orge mondé, un bougeoir à queue, un chandelier à tapisserie, et un pot de chambre, le tout d'argent blanc poisant ensemble trente marcz une once et demie, prisé le marc six escuz un tiers, qui est pour tout . 191^{esc}. 11^{s}. 3^{d}.

Item, une coupe d'or couverte esmaillée de plusieurs couleurs, poisant un marc cinq onces sept gros, prisé l'once huict escuz vingt solz, qui est de 66 esc. 2 s. le marc, et pour tout. 115^{esc}. 37^{s}. 6^{d}.

Toute laquelle vaisselle d'argent et coupe d'or cy-dessus representées par ladite damoiselle de Mainville, avons laissée en la garde et possession du sieur de Mainville son mary et d'elle, suivant la volonté du Roy, qui se sont chargez de la représenter quant et à qui il plaira à Sa Majesté l'ordonner, et ont signé ensemble lesditz Delahaye ladite prisée.

Et par ledit maitre Jacques Morel aumosnier de ladite de-

funte dame a esté représenté les meubles de la chapelle d'icelle qui estaient en sa charge, a scavoir:

Une croix, deux chandelliers en pointe, un petit benistier garny de son petit guipillon, un calice avec la patine, deux burettes, une boete à mettre pain à chanter, dont le couvercle sert de paix, un triangle pour le pain benist, et une clochette, le tout d'argent doré par les bords, poisant ensemble unze marcz deux onces prisez le marc sept escuz, qui est pour tout. 78esc. 45s.

Item, une petite pierre d'autel de marbre, servant à mettre soubz le calice.

Un corporailler garny de corporaulx, vollet et voile.

Un petit miscel usage de Rome.

Une chasuble, l'estolle et fauvot, le tout couleur de zizolin, garny de passement d'argent et d'une image de Saint Charlemaigne.

Une aube et un etuy avec la ceinture.

Trois nappes d'autel de toille de lui et deux serviettes.

Deux paravans d'autel aussy de velours couleur de zizolin, garny de croix de passement d'argent et armoiries de broderie d'or.

Deux custodes de damas aussy couleur de zizolin ou y a à chacune ung escusson de broderie d'or.

Un drap de pied de velours aussy couleur de zizolin avec deux carreaux aussy de mesme velours garny de passement d'argent, prisé le tout ensemble par ledit Duhan priseur et vendeur, quarante escuz, cy . . . . 40esc.

Tous lesquelz meubles cy-dessus de ladite chapelle avons laissez en la garde et possession dudit Morel, suivant la volonté du Roy, et s'est chargé de les représenter quant et à qui il plaira au Roy l'ordonner, et a signé.

Et par ledit Le Sueur a esté représenté les meubles apartenans à ladite defunte dame qui luy ont esté delivrez par..... Saboury tapissier du Roy desquelz il a déclaré avoir fait inventaire et aupres d'iceluy s'est chargé de les représenter touteffois et quantes que besoing seroit par sa promesse du 21me jour d'avril qu'il a mise ez mains dudit Saboury, lesquelz meubles se consistant, à scavoir :

Huict pieces de tapisserie de Flandres de plusieurs grandeurs a personnages, bestes et oyseaux, garniz de toille telle qu'elle, prisé le tout ensemble par ledit Duhan, quarante escuz, cy. . 40esc.

Item, un tour de lit de drap vert garny de passement et frange de soye vert tel qu'el, prisé par ledit Duhan. . . . . 6esc.

Item, un pavillon de taffetas incarnadin qui se pend au plan

cher frangé de soye et d'argent, garny de son chapiteau de toille d'argent, avec son soubassement de pareil taffetas, le tout garny de soye vert et d'argent avec une pomme de bois peinte, garny d'un gros cordon de soye incarnat blanc et vert et d'une crespine d'argent et soye vert, prisé le tout ensemble vingt-cinq escuz, cy . . . . 25[esc].

Item, un tapis de table de satin incarnadin figuré d'or et doublé de taffetas vert garny de frange de soye vert et argent, prisé dix escuz, cy. 10[esc].

Item, une chaise brisée doublée et couverte de toille d'argent et soye coulombin garnie de clous dorez et de frange de soye vert et argent, prisée quatre escuz, cy . . . . 4[esc].

Item, sept pièces de tapisserie de toille blanche à carrez de lassiz et point coupé, prisées ensemble vingt escuz, cy . . . 20[esc].

Item, une couche a hault pilliers tournez de bois de noyer fermant a viz garnie de son enfonceure et tringles, estant dans deux fourreaux de cuir avec une paillasse de toille, deux matelatz couvertz de futaine garniz de bourlaines, un traversin de duvet garny de son coutil et couvert de taffetas blanc, un ciel de velours fanné a doubles pantes et fondz de damaz aussy fanné, avec un soubassement aussy de velours fanné, trois rideaux de damas et quatre bonnes graces de velours fanné a l'une desquelles a esté coupé environ trois quartiers de passement, le tout garny d'un passement large d'or et argent et de frange de soye aussy d'or et argent, un tapiz de table aussy de velours fanné et garny de mesme passement et frange d'or et argent doublé de taffetas fanné, une courtepointe de toille de Hollande, une autre courtepointe de taffetas rouge, une autre courtepointe de satin rouge doublée de frise rouge avec la couverture de parade de damas fanné, doublée de taffetas fanné et garnie de passement aussy or et argent de boutons a boutonnières, avec des franges et crespines aussy de soye or et argent, avec quatre pommes de bois doré garnies de pannaches, deux grandes malles de cuir et deux de toille servans à envelopper et serrer le lit, prisé le tout ensemble trois cens escuz, cy. . . . . 300[esc].

Lesquelz meubles cy-dessus representez par ledit Le Sueur ont esté laissez entre les mains et possession dudit Esme Oryot concierge, qui s'en est chargé et promis iceux representer quant et a qui il plaira au Roy et en ce faisant en est demeuré ledit sieur Le Sueur deschargé, et a ledit Oryot signé.

Ensuite les meubles desquelz ledit Oryot a esté chargé par ladite damoiselle de Mainville du vivant de la défunte dame

trouvez ez chambres dudit hostel, lesquelz ont esté prisez par ledit Duhan, à scavoir :

Deux chenetz de cuivre et deux gros vases, trouvez à la première chambre, prisez ensemble quatre escuz, cy . . . . . . 4esc.

Item, une table façon de camp de bois de noyer, ferrée et ployante, de trois piedz de long ou environ, prisée un escuz, cy 1esc.

Item, neuf chaises de bois de noyer doré, cinq a vertugadin et quatre a bras couvertes par le siege et dossier de cuir orangé garnies de cloux argentez, prisées ensemble huict escuz, cy . 8esc.

Item, en la salle dudit hostel a esté trouvé une longue table de quinze pieds de long ou environ, scize sur deux treteaux, deux formes de douze piedz de long chacune ou environ, et une autre petite forme, le tout de bois de chesne, prisez ensemble trois escuz, cy . . . . 3esc.

Item, un bufet de salle à quatre grandes colonnes faites en arcade de bois de noyer ayant une layette roulée, prisé trois escuz, cy . . . . 3esc.

Item, une table qui se tire par les deux boutz de quatre piedz de long ou environ, scize sur un chassis à pilliers tournez, prisée deux escuz et demy, cy. . . . . 2esc. 30s.

Item, en la chambre des Pages, ayant yssue sur les offices du Louvre joignant ladite salle, a esté trouvé une table façon de camp ferrée et ployante, de bois de noyer telle qu'elle prisée quarante solz, cy. . . . . 40s.

Item, une couche a bas pilliers de bois de noyer fermant a viz, garnie de son enfonceure, une paillasse, un matelas de toille garny de bourre, un traversin à coutil garny de plume et une couverture de catelongue blanche, prisée le tout ensemble quatre escuz, cy. . . . . 4esc.

Item, deux petis treteaux sur lesquelz y a trois aiz servans de couche, une paillasse de toille, un matelas de toille garny de bourre, un traversin garny de plume, et une couverture de catelongue blanche, prisez le tout ensemble, trois escuz, cy . 3esc.

Item, dans une autre chambre joignant la precedente, a esté trouvé deux petis treteaux sur lesquelz y a trois aiz servans de couche, une paillasse de toille, un matelas de toille garny de bourre, une couverture de catelongue blanche, un traversin garny de plume, avec un pavillon de serge bleue qui se pend au plancher, garny de passement de layne orangé et bleu, prisé le tout ensemble cinq escuz, cy . . . . 5esc.

Item, au galatas estant au dessus de la susdite chambre, a esté trouvé un bois de lit de salle de noyer couvert de drap vert, prisé six escuz, cy . . . . 6esc.

Item, douze plasetz de bois de noyer, dont six grands et six moyens, couvertz par le siege de velours figuré couvert de zizolin a fondz de satin, prisez ensemble huict escuz, cy . . . . 8esc.

Item, deux autres placetz de bois de noyer couvertz par le siege de velours figuré blanc et orangé avec un autre placet couvert de velours vert figuré, prisez ensemble un escuz et demy, cy. . . . . 1esc. 30s.

Et lesquelz meubles cy dessus avons aussy laissez en la garde et possession dudit Oryot, concierge, qui s'est aussy chargé de les representer quant et a qui il plaira au Roy l'ordonner, et a signé, ensemble ledit Duhan.

Du samedy vingt quatrième jour dudit mois et en continuant par nous a la confection dudit inventaire, a esté trouvé audit galatas et fait priser les meubles qui ensuivent par ledit Duhan, a scavoir:

Deux paires de chenetz de cuivre doré, deux moyens tournez a vases par hault et les deux autres petis aussy a vazes, prisez ensemble cinq escuz, cy . . . . 5esc.

Item, une petite fontaine a roche ronde garnie de branches de corail marqué de perles et argent, les unes en façon de cuillieres, fourchettes d'argent et couteaux, avec un petit entonnoir d'argent estant le tout dans une boëte de cuir noir, prisée la somme de trente escuz, cy. . . . . 30esc.

Item, une paillasse de toille dans laquelle a esté trouvé un traversin a couty rayé garny de plume, et une grande couverture de castelongue blanche, prisée le tout ensemble deux esculz trente solz, cy. . . . . 2esc. 30s.

Item, un mattelas tout de futayne, garny de bourre avec une couverture de catelongue blanche, et une paillasse de toille, prisé le tout ensemble, cinq escuz, cy. . . . . 5esc.

Item, deux mattelas de fustayne et toille garniz de bourre, avec deux traversins aussy garniz de plume, et une couverture de catelongue blanche et trois paillasses de grosse thoille, prisé le tout ensemble, six escuz, cy. . . . . 6esc.

Item, un pavillon qui se pend au plancher de damas changeant orangé et blanc garny de son chapiteau et franges de soye et argent et de sa pomme de bois peint, avec un gros cordon et tel quel, prisé cinq escuz, cy . . . . 5esc.

Item, un tour de lit de drap vert garny de passement et franges de soye vert tel quel, prisé six escuz, cy. . . . . 6esc.

Item, une malle de cuir dans laquelle y a un bois de lit façon de camp, qui se ploye et ferré servant autour du lit cy-dessus, prisé deux escuz, cy 2esc

Item, dix pieces de tapisserie de haulte lisse de plusieurs

largeurs a personnages et a bestes, garnies de toille, prisées ensemble quatre vingtz escuz, cy . . . . 80esc.

Item, un tapiz de Turquie contenant trois aulnes de long sur une aulne et demie de large ou environ, percé et troué en aucuns endroitz, prisé six escuz, cy . . . . 6esc.

Item, un autre tapiz aussy de Turquie contenant trois aulnes de long et une aulne et demie de large, prisé huict escuz, cy . 8esc.

Item, six treteaux avec six aiz, le tout de bois de chesne, servant a mettre lesdittes tapisseries et mattelas, prisez quarante solz, cy. . . . . 40s.

Item, un lit d'yvoire a fillets noirs de Padoue garny de son estuy de cuir rouge, prisez quatre escuz, cy . . . . 4esc.

Item, trois escabeaux ployans couvertz de velours figuré incarnat et blanc telz quelz, prisez ensemble cinquante solz, cy . 50s.

Item, dans la chambre de la damoiselle de Mainville a esté trouvé deux chenetz de fer garniz chacun de deux pommes de cuivre, dont l'un d'iceux est rompu, prisez ensemble trente solz, cy. . . . . 30s.

Item, une table façon de camp, de trois piedz de long ou environ ferrée et ployante, prisée quarante solz, cy. . . . . 40s.

Item, une couche a haultz pilliers tournez fermans a viz, garnie de son enfonceure, une paillasse de toille, un matelas de futaine d'un costé et de toille de l'autre garny de bourre, un traversin garny de plume, une couverture de catelongue rouge, trois custodes et deux bonnes graces, avec trois pantes de ciel, le tout de soye rouge et garny de franges de layne crespine et passement aussy de layne rouge et vert, avec trois pommes de bois peint, prisé le tout ensemble avec un dossier et fondz de ciel, vingt escuz, cy. . . . . 20 esc.

Dans la chambre de Me Guillaume a esté trouvé une paillasse et un matelas de toille garny de bourre, et un traversin à couty rayé garny de plume, avec une couverture rouge, prisé le tout ensemble un escu, trente solz, cy. . . . . 1esc. 30s.

Dans la chambre de l'argentier, joignant la precedente, avons trouvé une table façon de camp de quatre piedz de long ou environ de bois de noyer, ferrée et ployante, prisée quarante solz, cy. . . . . 40s.

Item, une couche à haultz pilliers tournez fermant à viz, garnie de son enfonceure, une paillasse de canevas, une couverture de catelongue verte, un mattelas de futaine d'un costé et toille de l'autre, garny de bourre, un traversin garny de plume, trois custodes et une bonne grace, trois pantes de ciel fondz et dossier, le tout de serge verte et garniz de passement,

frange et crespine de laine incarnat blanc et vert, prisé le tout ensemble vingt escuz, cy. . . . . 20^{esc}.

Item, un grand tapiz de parchemin façon de point coupé rompu par un bout, prisé deux escuz, cy. . . . . 2^{esc}.

Dans la chambre du sieur Le Sueur a esté trouvé les meubles qui ensuivent, à scavoir :

Une table façon de camp qui se ploye et ferrée de quatre piedz de long ou environ de bois de noyer, prisée un escu, cy . 1^{esc}.

Item, une couchette à bas pilliers de bois de noyer façon de camp fermant à quatre viz qui se ploye et ferme, garnie de son enfonceure de tringles, une paillasse de toille, un matelas de futaine d'un costé et de toille de l'autre, garny de bourre, un traversin garny de plume, une couverture de catelongue blanche avec un pavillon qui se pend au plancher de serge bleue garny de passement et franges de sayotte jaulne, prisé le tout ensemble, huict escuz, cy. . . . . 8^{esc}.

Item, deux petitz chenetz de cuivre tournez à vases par hault, prisez ensemble un escu trente solz, cy . . . . 1^{esc}. 30^{s}.

Dans une autre chambre au-dessus de la précédente a esté trouvé :

Une table façon de camp de bois de noyer ployante et ferrée de quatre piedz de long ou environ, prisée quarante solz, cy. 40^{s}.

Item, une couche de bois de noyer à haults pilliers tournez façon de camp fermant a viz qui se ploye, garnie de son enfonceure, une paillasse de toille, un matelas de futaine d'un costé et de toille de l'autre, garny de bourre, un traversin garny de plume, une couverture de catelongue verte, le tour de la dite couche fait en housse de serge verte, prisé le tout ensemble douze escuz, cy. . . . . 12^{esc}.

Dans la chambre des filles a esté trouvé :

Une table façon de camp de bois de noyer qui se ploye telle qu'elle prisée vingt solz, cy. . . . . 20^{s}.

Item, une couche a haults pilliers tournez de bois de noyer fermant a viz garnie de trois custodes et une bonne grace, trois pantes de ciel fondz et dossier, le tout de serge vert chamarrée de passement, frange et crespine de laine vert avec trois pommes de bois doré, prisé le tout ensemble dix escuz, cy . . 10^{esc}.

Item, une autre couche a haults pilliers tournez fermant a viz garnie de son enfonceure de tringles, une paillasse, un matelas doublé de futaine d'un costé et de toille de l'autre, garny de bourre, un traversin garny de plume et une couverture de catelongue vert, trois custodes, deux bonnes graces, trois pantes de ciel fondz et dossier, le tout de serge garny de

passement frange et crespine de laine verte, prisé le tout ensemble quinze escuz, cy . . . . 15esc.

Item, deux chenetz de fer garniz chacun de deux pommes de cuivre avec une pelle et une pincette aussy de fer, prisé le tout ensemble quarante solz, cy . . . . 40s.

Deux placetz de bois de noyer couvertz de velours vert telz quelz avec deux escabelles ployans couvertes de cuir noir, prisé le tout ensemble quarante solz, cy . . . . 40s.

Dans la chambre dudit de Vallois, maistre d'hostel de ladite défunte dame a esté trouvé:

Deux chenetz garniz chacun de deux pommes de cuivre, une pelle et une pincette aussy de fer, prisé le tout ensemble trante solz, cy . . . . 30s.

Item, deux tables façon de camp de bois de noyer de quatre piedz de long ou environ ferrée et ployante garnie de leurs barres de bois, prisées ensemble un escu et demy, cy . . . . . 1esc. 30s.

Et quant a un petit tapiz de Turquie trouvé sur l'une desdites tables a esté dit par ledit de Vallois qu'il lui apartient et non à la succession de ladite défunte dame.

Item, une couche de bois de noyer a haultz pilliers tournez fermant a viz garnie de son enfonceure de tringles, une paillasse de toille, un matelas de futaine d'un costé et de toile de l'autre garny de bourre, un traversin de couty garny de plume, une couverture de catelongue verte, un tour servant a ladite couche, façon de housse de serge gris lavandé, garny de passement luisant vert et petite frange, prisé ensemble vingt escuz, cy . . . . 20esc.

Item, une paillasse de toille, un matelas de futaine et toille tel quel avec une couverture de fil et laine blanche, le tout tel quel prisé ensemble un escu, cy. . . . . 1esc.

Dans la chambre joignant la précédente ou couche le sieur Vallon a esté trouvé :

Deux petis chenetz de fer garniz chacun de deux pommes de cuivre, une pelle et une pincette aussy de fer, prisez ensemble quarante solz, cy . . . . 40s.

Item, une couche a haultz pilliers tournez fermans a viz, garniz d'une paillasse, un matelas de futaine d'un costé et de toille de l'autre garny de bourre, un traversin de couty garny de plume, une couverture de catelongue bleue, trois rideaux et deux bonnes graces avec trois pantes de ciel fondz et dossier, le tout de serge bleue garnie de passement de laine frange et crespine orangé et bleu avec trois pommes de bois doré, prisé le tout ensemble quinze escuz, cy . . . . 15esc.

Dans la chambre dudit Aubert, tailleur de ladite defunte dame, a esté trouvé :

Une paillasse de toille, un matelas de toille, un traversin a couty garny de plume avec une couverture blanche, prisé ensemble deux escuz, cy . . . . 2esc.

Item, deux tables de bois de chesne scizes chacune sur deux treteaux, prisées ensemble un escu trente solz, cy . . . . 1esc. 30s.

Item, trois coffres de bahuz, dont l'un plat et deux rondz garniz de deux serrures fermans a clefz et l'autre a une serrure fermant aussy a clef garniz de barres de bois, le tout prisé ensemble quatre escuz trente solz, cy . . . . 4esc. 30s.

Item, un placet et deux escabeaux ployans couvertz par le siége de velours incarnat et blanc telz quelz, prisez ensemble trente solz, cy. . . . . 30s.

Item, une paire d'armoires a quatre grandz guichetz de bois de chesne servans a mettre habitz, garnies de leurs serrures fermant a clefz, prisées six escuz, cy. 6esc

Dans lesquelles armoires et coffres cy-dessus ont esté trouvez les habitz a l'usage de ladite defunte dame qui ensuivent, scavoir :

Une robbe de toille d'argent, chamarrée partout de passement d'argent clinquant large d'un pouce avec du passepoil de satin incarnadin, contenant dix lez le corps et les grandz manches a l'Espagnole chamarrées de mesme, ladite robbe, lesdites manches doublées de satin incarnadin et brodées en broderie d'argent, ou sont les chiffres du Roy et de ladite defunte dame, prisée sept cens escuz, cy . . . . 700esc.

Item, un manteau de satin blanc chamarré partout de passement d'argent clinquant large d'un pouce avec des passepoilz de satin incarnadin doublé de taffetas blanc, le bas d'iceluy manteau contenant dix lez garny de son corps et manches a la *Bollonnoise,* aussy chamarré de mesme passement comme le bas dudit manteau, le tout découpé entre deux passemens lesdites manches doublées de satin blanc, prisé trois cens escuz, cy 300esc.

. . . .
. . . .
. . . .

Du vingt-sixième jour desditz mois et an.

Item, en la salle du commun trouvé une table de marbre et jaspe de plusieurs couleurs de quatre piedz de large ou environ et de quatre doigtz d'espaisseur. Au milieu de laquelle y a une ovalle assize sur un chassis de bois de noyer a pilliers tournez cannellés prisée par Robert Mamart, maistre tailleur de marbre et Louis Lizambar, maître maçon et garde des marbres du

Roy assistez dudit Duhan apres qu'ilz ont fait le serment, a trois cens escuz, cy . . . . 300esc.

Item, un tapis de Turquie de trois aulnes de long et d'une aulne et demie de large recousu par un bout, prisé par ledit Duhan huict escuz, cy . . . . 8esc.

Dans le buscher dudit hostel trouvé une table basse de bois de noyer de cinq piedz de long ou environ, scize sur un chassis a pilliers tournez, prisée deux escuz, cy . . . . 2esc.

Item, un autre tapiz de Turquie trouvé dans la chambre de Madame de Villars audit hostel, contenant trois aulnes de long et une aulne et demye de large ou environ, percé et troué de brusleure, prisé six escuz, cy . . . . 6esc.

Item, en la cuisine dudit hostel une grosse table de douze piedz de long, scize sur quatre piedz avec deux moyennes formes, le tout de bois de chesne, prisée trois escuz, cy. . . . 3esc.

Item, deux chenetz de fer à boucles par hault avec une cremilliere, prisez ensemble deux escuz, cy. . . . . 2esc.

Item, deux broches, une grande lechefrite, le tout de fer tel quel, prisez ensemble trente solz, cy. . . . . 30s.

Item, une paillasse de toille, un matelas de toille, un traversin garny de plume et une couverture de laine blanche, prisez ensemble un escuz trente solz, cy . . . . 1esc. 30s.

Item, en la chambre dudit concierge avons trouvé un coffre de bahu vieil façon de garderobbe de cinq piedz de long ou environ a trois serrures l'une d'icelles fermant a clef, prisé quarante solz, cy . . . . 40esc.

Lequel coffre ayant trouvé scellé et iceluy scellé avoir esté aposé par le commissaire Lesage a ce que nous a dit ledit Oryot concierge sans avoir fait aucune description de ce qui estoit dedans Avons iceiluy scellé fait lever et oster et fait faire ouverture dudit coffre, dans lequel avons trouvé le linge qui ensuit, a scavoir :

Une nappe a petite Venise contenant cinq aulnes de long, deux serviettes aussy a la petite Venise cotté A., prisez ensemble par ledit Duhan, quinze escuz, cy . . . . 15esc.

Et ledit jour, a l'instant, sommes transportez en l'hostel de ladite dame de Sourdis laquelle nous a représenté les meubles qu'elle a en sa possession apartenant a la succession de ladite defunte dame Duchesse, a scavoir :

Un bois de lit complet de six piedz et demy de large six piedz et demy de long les quatre pilliers et les trois atiboys couvertz de velours cramoisy rouge garny de passement d'or et d'argent façon de velouté large de trois doigtz, le ciel de velours

cramoisy garny de son fondz et dossier, sept pantes couverture de parade, soubassement dudit velours rouge cramoisy les trois grandz rideaux de damas cramoisy avec les deux bonnes graces tenant dix sept lez dudit damas, le tout chamarré de passement d'or et d'argent façon de velouté de trois doigtz de large sur les coutures demy lé et a lentour les sept pantes frangées de grandes franges de soye cramoisie de demy tiers de hault couverte d'une grande crespine d'or et d'argent de ladite haulteur, la couverture de parade, le soubassement frangé de franges de soye cramoisie couverte d'une crespine d'or et d'argent de trois doigtz de large le tour du ciel dossier coins des pantes du soubassement eschancrées de la couverture de parade costé et tour des rideaux frangez de frange de soye cramoisie rouge a un mollet couverte d'une petite crespine d'or et d'argent et un mollet, les sept pantes la couverture de parade doublées de taffetas, les coings des pantes de dehors eschancrées de la couverture de parade garnie de boutons et boutonnieres d'or et d'argent, quatre pommes pour servir aux quatre coingz du lit enrichies de velours passementées d'or et d'argent aux gros glandz d'or et d'argent. Plus une table de quatre piedz de large garnie de son tapiz de velours cramoisy passementé dudit passement d'or et d'argent au tour des eschancrures et a lentour par bas, le tour dudit tapiz par bas frangé de franges de trois doigtz de soye cramoisy couverte d'une frange d'or et d'argent de ladite haulteur, les eschancreures frangées d'une petite frange et un mollet de soye cramoisie couverte d'une petite frange d'or et d'argent et un mollet, ledit tapiz doublé de tafetas. Deux grandes chaizes a dossier l'une a bras et l'autre sans braz garnie dudit passement d'or et d'argent, frangé de franges de trois doigtz et a un mollet de soye cramoisie couverte d'une frange de trois doigtz et a un mollet d'or et d'argent. Une grande forme de cinq piedz de long assez large couverte de velours cramoisy et trois soubassemens dudit velours alentour de tous costez frangez de franges de soye tant aux eschancreures par bas ladite frange couverte d'une frange d'or et d'argent, ladite forme emplie de plume. Six escabeaux ployans peints de rouge couvertz de velours cramoisy frangé de franges de trois doigtz tant de soye d'or que d'argent, lesditz escabeaux plains de plume. Une grande chaire d'afaires couverte de velours cramoisy garnie de franges de soye et crespine d'or et d'argent a un mollet. Une grande courtepointe de tafetas cramoisy des deux costez de cinq lez de large, une courtepointe de toille de Hollande de quatre lez de large, deux grandz mat-

telas tous de futaine, un mattelas de satin blanc des deux costez a bandes et le chous couvert de tafetas blanc avec la paillasse prisée par lesditz de Herbannes et Duhan priseur, le tout ensemble mil escuz, cy . . . . 1,000^{esc}.

Item, un ciel garny de son fondz dossier, six pantes trois soubassemens couverture de parade quatre pilliers le tour de velours en broderie de croissans et soleilz et des ovalles ou y en a autreffois des perles, les trois rideaux de toille d'or et d'argent des deux costez contenant chacun quatre lez, frangez par les costez de franges de perles. N'y ayant aucunes franges aux pantes, soubassemens ni couverture de parade, icelle couverture de parade, icelle couverture doublée de tafetas noir tel quel, prisé cent escuz, cy. . . . . 100^{esc}.

Item, deux pieces et demie de velours rouge cramoisy, l'une contenant quarante huict brasses, l'autre quarante neuf et la demie vingt trois selon que portent les billetz attachez esdittes pièces . . . .

Item, deux pieces de damars roze seiche cramoisie entieres ayant cap et queue a fleurons d'or et d'argent . . . .

Item, deux pieces de petite toille d'argent a bouquetz d'or et de soye, ayant lesdittes pieces cap et queue . . . .

Item, une piece de satin cramoisy rouge façon de Turquie, avec force fleurs et bouquetz de plusieurs sortes de soye ayant aussy cap et queue . . . .

Lesquelz litz garniz et marchandises de soye cy-dessus representez par laditte dame de Sourdis sont demeurez en la garde et possession dudit Pierre Hus, tailleur de ladite dame estant dans l'hostel d'icelle dame qui s'est chargée de les représenter quant et a qui il plaira au Roy l'ordonner, et a signé.

Item, a esté représenté par Mathieu d'Herbannes, tapissier ordinaire du Roy les meubles qui ensuivent, a scavoir :

Un ciel garny de son fondz dossier, six pantes, trois rideaux deux de chacun trois lez et demy, et un de trois lez, un fourreau de pillier le tout de petite toile d'argent et de bouquetz d'or et de soye, les trois pantes de dehors les soubassemens et les quatre bonnes graces de brocatelle a fondz de satin vert et de plusieurs bouquetz a fondz d'or et d'argent, non garniz d'aucunes franges, ny crespine, lesditz rideaux doublez de tafetas blanc et les pantes de tafetas vert, prisez cent cinquante escuz, cy. 150^{esc}.

Mirouers.

Un grand mirouer de jaspe ou est gravé un Narcis garny de diamans et rubis au tour avec pendans d'or les chiffres du Roy

esmaillez de gris, prisé deux cens escuz, cy . . . . 200esc.

Un autre tout d'or au milieu duquel y a une agate, deux figures taillées de relief dessus et le portrait du Roy dedans ledit mirouer garny de dïamans et rubiz avec une chesne d'agate ou il y a des testes de relief esmaillé de rouge, prisé la somme de deux cens cinquante escuz, pour et cy. . . . . 250esc.

Un autre d'or qui est tout rond gravé et esmaillé, prisé la somme de soixante dix escuz sol. pour et cy . . . . 70esc.

Un d'ebeyne fort grand garny d'une ovalle d'or au milieu et les coins aussy, prisé six vingtz esculz sol. cy. . . . . 120esc.

Un autre d'ébeyne en ovalle garny d'une agatte au milieu avec des petis coins autour, prisé la somme de soixante dix escuz, cy 70esc.

Tapisserie.

Premier, a esté trouvé représenté par ladite garde-meubles et suivant son inventaire susmentionné une tente de tapisserie de velours brun fanné en broderie d'or et d'argent, contenant ladite tapisserie huict pieces avec une grand'ovalle ou est representé les plaisirs du feu Roy Henry et sur le reste du champ de velours des grotesques faites de broderie, ayant trois aulnes et demie de hault, la premiere piece contenant sept lez ou est representé a lovalle du milieu le combat du taureau.

Une autre piece contenant sept lez ou est representé a lovalle du milieu un combat ou tournoy avec le champ plain de grotesques de broderie.

Une autre piece contenant six lez ou est representé a lovalle du milieu le combat de l'ours, et le reste du champ de ladite piece plain de grotesques faite en broderie comme dessus.

Une autre piece contenant six lez ou est representé a lovalle du milieu un combat a la barriere et le reste du champ semé comme dessus.

Une autre piece contenant six lez ou est representé a lovalle du milieu la chasse du cerf et le reste du champ faite comme dessus.

Une autre piece contenant sept lez ou est representé a lovalle le jeu du ballon et sur le reste du champ fait de grotesques comme dessus.

Une autre piece contenant six lez ou est representé a lovalle du milieu la chasse sanglier et sur le reste du champ des grotesques de broderie faite comme dessus.

Une autre piece contenant sept lez ou est representé a lovalle du milieu le jeu de l'arc et le reste du champ de ladite piece faite de grotesques en broderie comme dessus.

Plus, y a avec ladite penture un daiz pareil, ou il y a au milieu une ovalle de broderie ou est representé le feu Roy en festin, ledit daiz ayant cinq lez et deux aulnes un quart de long, il n'y a audit daiz ny queue ny franges aux pantes, ladite tenture avec ledit daiz prisé et estimé la somme de trois mil cinq cens escuz pour et cy. . . . . 3,500esc.

Item, une tapisserie de Flandres fort fine figure d'une grosse chasse, la verdure a fondz jaune paille contenant ladite tenture huict pieces, ayant chacune d'icelles trois aulnes de hault et qui font en tout soixante dix aulnes trois quartz prisée cinq escuz l'aulne en noire, revenant le tout a trois cens cinquante-un escuz cinquante cinq solz, pour et cy. . . . . 351^{esc}. 55^{s}.

Item, une autre tapisserie faite de Bruxelles a personnages ou sont representées les forces d'Hercule contenant huict pieces ayant chacune d'icelles trois aulnes et demie de hault, prisé l'aulne cinq escuz et revenant en tout a la somme de cinq cens quarante deux escuz et demy, pour ce cy. . . . . 542^{esc}. et demy.

Item, une autre tenture de tapisserie contenant huict pieces façon de Flandres a......... chacune piece ayant trois aulnes un quart et demy de hault, qui est en tout quatre vingtz quatre aulnes et demie, prisé l'aulne la somme de deux escuz sol, revenant en tout a cent soixante neuf escuz et demy, pour ce cy . . . . 169^{esc}. et demy.

Item, une autre tenture de tapisserie a personnages ou est representé l'histoire de Cyrus, contenant huict pieces, ayant chacune d'icelles trois aulnes et demie de hault, qui est en tout cent vingt trois aulnes et demie, prisé l'aulne cinq escuz, revenant le tout a la somme de six cens dix sept escuz et demy, pour ce cy. . . . . 617^{esc}. et demy.

Item, une autre tenture de tapisserie contenant huict pieces a personnages de trois aulnes et demie de hault, et en tout quatre vingtz dix aulnes trois quartz, prisée l'aulne deux escuz quarante solzts, revenant le tout a la somme de deux cens quarante escuz sol, pour ce cy. . . . . 240^{esc}.

Item, une autre tenture de tapisserie a personnages et contenant huict pieces, ayant deux aulnes trois quartz et demy de hault, prisé l'aune deux escuz quarante solz ts. et en tout la somme de deux cens quarante deux escuz quarante solz ts. pour ce cy. . . . . 242^{esc}. 40^{sts}.

Item, s'est trouvé audit inventaire representé par ladite garde meubles un article contenant une tenture de tapisserie de cuir doré contenant treize pieces, laquelle n'a esté representée par icelle garde a declaré icelle tente avoir esté portée a Fontainebleau par le commandement de madite dame den le caresme dernier.

Item, s'est aussy trouvé audit inventaire d'icelle garde un autre article contenant une autre tante de tapisserie contenant neuf pieces de toutes verdures les bordures frangées, laquelle tente ne s'est vue et n'a esté representée par ladite garde-meubles, d'autant qu'elle a dit que icelle tente estoit hors dudit depuis deux ans et s'en servoit Monsieur de Vendosme pour porter aux champs.

Item, une chambre de tapisserie de haulte lisse a grotesques, façon de Bruges, contenant huict pieces sur trois aulnes de hault les bordures a fondz blanc et revenant à soixante quatorze aulnes prisé l'aune cinq escuz sol. et en tout a la somme de trois cens soixante et dix escuz sol. pour ce cy . . . . 370esc.

Item, s'est aussy trouvé audit Inventaire un autre article, contenant la tapisserie que Madame avoit accoutumé de porter aux champs estant en huict pieces faite par personnages, le contenu auquel article n'a esté veu ny aussy represente par ladite garde meubles, d'autant qu'elle a dit icelle tente avoir esté baillée a la damoiselle de Mainville, laquelle damoiselle a et presente l'a aussy reconneu, aussy que ladite tapisserie luy a esté baillée par le sieur de Beringhen le jour de lundy dernier par le commandement du Roy.

Item, une tapisserie telle qu'elle de Bergame, prisée la somme de quinze escuz sol. pour ce cy . . . . 15esc.

Item, une autre tenture de chambre du Levant, de brocart de soye avec ses bordeures, ayant trois aulnes de hault avec des franges de soye viollet et des crespines de soye jaune, ladite tenture contenant dix pieces de trente trois lez, et avec une autre petite piece de deux lez, contenant une aulne deux tiers qui est celle contenue au quatorziesme article dudit Inventaire, prisé le tout ensemble la somme de cinquante escuz sol. pour ce cy. . . . . 50esc.

Item, une autre tenture de chambre de velours rouge brun en broderie de bouquetz ensemencé de gros pointz rehaussez de soye et liserez d'or et d'argent, et entre les lez des montans de thoille d argent avec des branchages de gros pointz rehaussez de soye et liserez d'or et d'argent fin ; ladite tenture de chambre ayant trois aulnes moins un douzieme de hault, contenant huict pieces, l'une ayant trois montans et deux lez.

Une autre piece de trois lez et quatre montans.

Une autre de cinq lez et six montans.

Une autre piece de quatre lez et cinq montans.

Une autre piece de quatre lez et cinq montans.

Une autre piece de cinq lez et six montans.

Une autre piece de deux lez et trois montans.

Et une autre piece de quatre lez et cinq montans.

Ladite tenture de chambre ainsy que dessus prisée et estimée la somme de trois mil cinq cens escuz sol, pour ce cy . . . . 3,500esc.

Item, une autre tenture de chambre de thoille d'or et viollet contenant trente quatre lez et entre les lez de thoille d'or des bandes de thoille d'or jaulne en broderie, lalleure de thoille d'argent est couronnée d'argent fin, avec six pentes de lit, revenant a ladite tenture, dont les carrez sont de thoille d'or viollet plaine toute en broderie de canetille d'or et

d'argent; avec des bandes et montans de thoille d'or et jaulne plaine toute en broderie de canetille et clinquant d'argent fin, le tout ainsy que dessus prisé et estimé la somme de quinze cens escuz sol, cy. . . . . 1,500[esc].

Autres meubles de tapiz de Turquie.

Premier, un grand tapiz Persien, contenant sept aulnes de long et deux aulnes et demie de large, prisé la somme de quatre vingtz escuz, sol. pour ce cy. . . . . 80[esc].

Un autre tapiz Persien, de cinq aulnes de long et d'une aulne deux tiers de large, prisé la somme de quarante escuz sol, pour ce cy. . . . . 40[esc].

Un autre petit tapiz Persien, d'une aulne trois quartz de long sur cinq quartiers de large, prisé la somme de huict escuz sol. pour ce cy. . . . . 8[esc].

Un grand tapiz Quernie de cinq aulnes deux tiers de long et de trois aulnes de large, prisé la somme de quatre vingtz escuz sol. pour ce cy. . . . . 80[esc].

Un autre tapiz Quernie de quatre aulnes de long et de deux aulnes et demie de large, prisé la somme de soixante escuz, pour ce cy. . . . . 60[esc].

Un autre tapiz Quernie de trois aulnes et un tiers de long et de large deux aulnes un tiers, prisé la somme de cinquante escuz sol. pour ce cy . . . . 50[esc].

Un autre pareil tapiz de mesme grandeur et largeur prisé la somme de cinquante escuz, pour ce cy. . . . . 50[esc].

Un autre tapiz de Quernie, ayant deux aulnes de long sur deux aulnes un quart de large, prisé la somme de quinze escuz sol. pour ce cy. . . . . 15[esc].

Un autre tapiz Quernie de deux aulnes et demie de long et de large une aulne deux tiers, prisé la somme de vingt escuz, pour ce cy. . . . . 20[esc].

Un antre tapiz de Turquie de six aulnes un tiers de long et de large trois aulnes, prisé la somme de cinquante cinq escuz, pour ce cy. . . . . 55[esc].

Un autre tapiz de Turquie de cinq aulnes de long et de deux aulnes trois quartz de large, prisé la somme de vingt cinq escuz, pour ce cy. . . . . 25[esc].

Un autre tapiz de Turquie de quatre aulnes de long et de deux aulnes et demie de large, prisé la somme de quinze escuz sol. pour ce cy. . . . . 15[esc].

Un autre tapiz de Turquie de trois aulnes un quart de long

sur sept quartiers de large, prisé la somme de quinze escuz sol. pour ce cy. . . . . 15^{esc}.

Un autre tapiz de Turquie de trois aulnes de long et de deux de large, prisé la somme de vingt escuz, pour ce cy. . . . . 20^{esc}.

Un autre tapiz de Turquie de trois aulnes de long et sept quartiers et demy de large, prisé la somme de quinze escuz sol. pour ce cy. . . . . 15^{esc}.

Un autre tapiz de Turquie contrefait de quatre aulnes un quart de long et deux aulnes de large, prisé la somme de douze escuz, pour ce cy. . . . . 12^{esc}.

Un autre tapiz de Turquie de quatre aulnes un quart de long et deux aulnes de large, prisé la somme de vingt escuz sol. pour ce cy . . . . 20^{esc}.

Un autre tapiz de Turquie de trois aulnes et un tiers de long et de deux aulnes de large, prisé la somme de quinze escuz sol. pour ce cy. . . . . 15^{esc}.

Un autre tapiz de Turquie de trois aulnes et demie de long et de large une aulne trois quartz, prisé et estimé par les susditz la somme de dix huict escuz sol. pour ce cy . . . . . . 18^{esc}.

Un autre pareil de trois aulnes un tiers de long et de large deux aulnes moins demy quart, prisé la somme de quinze escuz sol. pour ce cy . . . . 15^{esc}.

Deux petis tapiz de Turquie de buffet, prisez ensemble la somme de six escuz sol. pour ce cy. . . . . 6^{esc}.

Un autre tapiz a fruitz, une fontayne au milieu de trois aulnes demy quart de long et d'une aulne deux tiers de large, prisé la somme de quinze escuz sol. pour ce cy . . . . 15^{esc}.

Item, s'est trouvé couché par l'inventaire de ladite garde meubles, un tapiz de drap vert les bordeures jaulnes, lequel ladite garde meubles a dit avoir esté perdu la derniere dinette du Roy faite a Monceaux, partant n'a peu estre representé.

Item, ont esté representés deux petis tapiz de deux couleurs de Bergame d'environ cinq quartiers de long, prisé la somme de dix solz ts. pour ce cy . . . . 10^{s}.

Item, un grand tapiz de velours vert declaré par ledit inventaire de ladite garde meubles estre de deux aulnes et demie de long et de trois lez de large garny de franges de soye et de crespine d'argent doublé de tafetas, lequel tapiz s'est trouvé de present contenir deux aulnes seulement, et a icelle garde a declaré que le pardessus a été rougné par le commandement de ladite dame, et de fait ladite rougneure representée par ladite garde meubles, et a esté le tout prisé la somme de quinze escuz sol. pour ce cy . . . . 15^{esc}.

Item, outre le contenu audit inventaire representé par ladite garde meubles, a esté trouvé et representé un petit tapiz de fleurs avec des fleurs d'incarnat vert et viollet, doublé de satin orangé, prisé la somme de trente escuz sol. pour ce cy 30^{esc}.

Plus, a esté trouvé un autre grand tapiz vert fait a haulte lisse que le Roy a donné a Madame, qui est d'or, d'argent et de soye a la mode Egyptienne, a fondz vert, ayant trois aulnes deux tiers de long, et deux aulnes moins demy-quart de large, avec des franges de soye vert tout a lentour et crespine d'or, prisé la somme de cent escuz, pour ce cy . . . . 100^{esc}.

Dais.

Premier, un daiz de velours cramoisy rouge a double pente de quatre lez de long en broderie d'or et d'argent fin par montant d'une cordeliere dont il sort petitz bouquetz les pentures dudit daiz garnies de franges cramoisy rouge, avec les crespines d'or et d'argent, ledit daiz ainsy que dessus prisé et estimé a la somme de trois cens cinquante escuz sol. pour ce cy. 350^{esc}.

Item, un autre daiz de thoille d'argent frizé d'or et de soye vert de quatre lez, ledit daiz a double pente et garny de franges vert et les crespines d'or et d'argent, la queue dudit daiz ayant deux aulnes quartier et demy, prisé la somme de six vingtz cinq escuz sol. pour ce cy. . . . . 125^{esc}.

Item, un autre daiz de thoile d'or frisée a double pente de quatre lez de long garny de franges vertes et de crespines d'or avec la queue contenant trois aulnes et demie, et entre les lez des bandes de velours vert en broderie d'or et d'argent et de soye de plusieurs couleurs, ledit daiz ainsy que dessus prisé et estimé la somme de quatre cens cinquante escuz sol. pour ce cy 450^{esc}.

Item, un autre daiz a double pente de quatre lez, sçavoir deux lez de thoille d'argent ou il y a des hermines de velours noir pourfillé d'or fillé, et les deux autres lez de velours rouge cramoisy semez de fleurs de liz d'or, lesdites pentes de daiz garnies de franges de soye cramoisie rouge, avec des crespines d'or, la queue dudit daiz contenant deux aulnes un tiers, prisé et estimé a la somme de trois cens escuz sol. pour ce cy. . . 300^{esc}.

Item, un autre daiz de thoille d'or, contenant cinq demiz lez de thoile et entre les demiz lez de thoile d'or d'or des montans de velours fanné cannelé en broderie de paillettes d'argent doré, les pentes violet, la queue dudit daiz contenant deux aulnes moins demy quart, prisé et estimé a la somme de cent escuz sol. pour ce cy. . . . . 100^{esc}.

Item, un autre daiz de thoille d'or figuré et de thoille d'argent blanche ou il y a sur ladite thoille d'argent de la broderie tailleure d'or et d'argent de plusieurs couleurs, et au fondz dudit daiz un escusson de broderie aux armes de Monsieur D'O, ledit daiz prisé et estimé a la somme de cent soixante escuz sol. pour ce cy . . . . 160esc.

En faisant laquelle prisée, ledit d'Herbannes a déclaré que ledit daiz apartïent a la succession feu Monsieur D'O, et qu'il s'en est chargé avec Monsieur Mango conseiller aux Requetes du palais de le rendre au feu sieur Priard, auditeur des Comptes a Paris, dont il nous a requis et demandé lettres a luy octroyant pour luy servir et valoir en temps et lieu ce que de raison.

Riches Litz.

Premier, un lit, ascavoir le ciel, dossier, sept pentes, trois soubassements, couverture de parade, le tout de velours cramoisy rouge, les trois grandz rideaux de chacun cinq lez de damars cramoisy, le tout garny d'or et d'argent par bandes sur les coustures demiz lez et a l'entour le tout frangé de grandes moyennes et petites franges de crespine d'or et d'argent, le tapiz de table dudit velours cramoisy aussy bordé autour des eschancreures et a l'entour par bas, lesditz tapiz et la couverture de parade doublée de tafetas, la courtepointe de tafetas, le tout prisé ensemble a la somme de quatre cens escuz, pour ce cy. . . . 400esc.

Item, un autre lit, ascavoir les trois pentes de dehors, les trois soubassemens et quatre bonnes graces par carrez de petit point coin liserez de cordon d'argent raportez sur du velours noir et les montans de satin orangé en broderie d'argent, lesdites pentes garnies de franges orangées et crespine d'argent, et avec ce, la doubleure dudit lit, le fondz dossier trois pentes dedans trois rideaux et deux quenouilles de damars a petites fleurs orangé passementé d'argent grande moyenne et petite, et une courtepointe de satin par escaille cordonnée par cordon d'argent frangée de franges de soye orangée couvertes de franges d'argent garnie de boutons d'argent, et un pavillon de damars orangé garnie tout a l'entour et une autre courtepointe d'autre tafetas orangé des deux costez picqué de soye orangée, le tout prisé et estimé a la somme de quatre cens escuz sol. pour ce cy. 400esc.

Item, un autre lit, ascavoir, le fondz, dossier, six pantes, soubassemens, deux fourreaux de pilliers trois rideaux deux bonnes graces de damars incarnat, le tout passementé d'argent sur les coustures, deux lez, et a l'entour enfermées de petites franges de soye vertes, le tout frangé de grande moyenne et petites franges, crespines d'argent, la courtepointe de tafetas

incarnat doublée de serge frangée de frange de soye verte couverte d'une crespine d'argent, les eschancreures garnies de boutons, le pavillon de damars incarnat, le tout passementé de passement d'argent sur les coustures et a l'entour, frangées de grandes franges pour servir de chapiteau de soye verte couvert d'une grande et petite crespine d'argent, la courtepointe de taffetas incarnat doublée de serge vert, le tapiz de table de damars incarnat frangé aux eschancreures et a l'entour de franges vertes et crespine d'argent, prisé et estimé le tout ensemble a la somme de deux cens cinquante escuz, sol. pour cecy . . 250esc.

Item, un autre emmeublement de toille d'argent figuré viollet cordonné de cordon d'or, les montans de satin orangé en broderie de velours vert, pourfillé d'un clinquant plissez d'argent, il y a audit lit trois pentes avec trois soubassemens, quatre bonnes graces les franges grandes et petites de soye verte et dessus une crespine d'argent, le dedans de damars vert passementé de passement a jour d'argent et de soye, la grande couverture de parade de damars vert passementé de mesme passement garny de franges de soye verte et de crespine d'argent, avec les boutonnieres d'argent, plus la grande courtepointe de tafetas vert des deux costez un pavillon de damars vert avec un chapiteau le tout passementé de passement de mesme, le lit et garny de franges de soye et crespines d'argent, avec une courtepointe du pavillon de taffetas vert et doublée de serge verte, un tapiz de table fendu de velours vert doublé de taffetas vert avec un passement d'argent garny de franges de soye et crespine d'argent, avec la grande chaize de velours vert garnie de mesme, prisé et estimé a la somme de trois cens escuz sol. pour ce cy . . . . 300esc.

Item, un autre lit de velours de zizolin garny de trois pentes trois soubassemens, quatre bonnes graces, le tout de velours zizolin, le dedans du lit de damars zizolin, a scavoir trois pentes, fondz, dossier, et trois rideaux, le tout garny de passement de serge a jour avec les franges et crespines de mesme couleur, la couverture de parade de tafetas zizolin picquée par bastons rompuz doublée de serge avec des boutonnieres de soye, un pavillon de damars zizolin passementé de passement de mesme le lit, les paremens du pavillon et le chapiteau de velours zizolin garny de franges de soye, un tapiz de table fendu de velours zizolin garny de franges et passemens de mesme ledit lit, la grande chaize de mesme, prisé et estimé a la somme de six vingtz escuz sol. pour ce cy . . . . 120esc.

Item, un autre lit, a scavoir le fondz d'une petite thoille de

damassée de rouge, dossier, cinq pentes et deux soubassemens de drap d'or a poil cramoisy et de drap d'or frizé d'or et d'argent, a poil noir par demy lez, le tout garny de bandes de toille d'argent en broderie de velours vert pourfillé d'or et de soye verte, les trois rideaux une bonne grace et les quatre fourreaux de pilliers de bois de lit, lesditz rideaux et fourreaux de pilliers garniz de passement sur les coustures demy lez et a l'entour, le tout frangé de grandes moyennes et petites franges de soye verte, couverte d'une grande moyenne et petite crespine d'argent, une grande courtepointe de satin vert doublée de serge d'Asert, passementé d'argent a jour a l'entour garnie de boutons d'argent aux eschancreures, prisé le tout ensemble a la somme de cent cinquante escuz sol. pour ce cy . . . . . 150esc.

Item, un autre lit de tafetas de soye blanche jaspe a double pente, le fondz, le dossier et soubassement deux bonnes graces trois rideaux quatre quenouilles, la couverture de parade doublée de tafetas blanc, le tout garny de passement a jour de soye viollet et argent, les franges de mesme et les crespines d'argent, la courtepointe de tafetas blanc des deux costez, le pavillon de mesme estoffe, avec le chapiteau garny de franges et crespines pareilles au dit lit des deux costez, prisez la somme de cent cinquante escuz sol. pour ce cy. . . . . 150esc.

Item, un autre lit couleur de fueille morte imprimée a double pente et trois soubassemens, le fondz, le dossier, trois rideaux, les deux bonnes graces les deux quenouilles de damars fueille morte le tout frangé et crespiné de soye, la couverture de tafetas fueille morte doublée de serge a bastons rompuz, le pavillon et le chapiteau de damars fueille morte, les franges et crespines de mesme, la chaize a dos de mesme, prisé et estimé la somme de soixante escuz sol. pour ce cy . . . . 60esc.

Item, un autre lit de damars fanné a double pente, le fondz, le dossier et soubassement, trois rideaux, deux bonnes graces, deux quenouilles, le tout de damars fanné, la couverture de damars fanné rose seiche doublée de serge fannée et picquée, le tout passementé de passement de soye couleur fanné rose seiche avec les franges et crespines de mesme, un pavillon de damars roze seiche, avec le chapiteau garny de franges et crespines de mesme, le tapis de velours fanné roze seiche doublé de tafetas fanné garny de franges et de crespines de mesme et la chaize a dos de mesme, prisé et estimé a la somme de cinquante escuz, pour ce cy . . . . 50esc.

Item, un autre lit de toille d'argent frisée et damassée les montans de layne d'argent en broderie de fleurs de soye, trois

pantes, quatre cantonnières, trois soubassemens, deux quenouilles et la doubleure dudit lit de damars blanc passementé de passement d'or faux a jour et de soye verte, trois rideaux, trois pentes fondz et dossier deux quenouilles, la grande couverture de parade, le tout de damars blanc garny de franges vertes et crespines d'or et d'argent, icelle couverture doublée de serge blanche, la courtepointe doublée de taffetas blanc des deux costez, le pavillon de damars blanc passementé de mesme, le ciel avec le chapiteau garny de franges vertes et crespine d'or et d'argent, plus la courtepointe de taffetas d'un des costez et l'autre doublé de serge, la chaize a dos de velours blanc pour servir audit lit, prisé et estimé la somme de quatre cens escuz sol. pour cecy. . . . . 400esc.

Item, un autre lit de velours vert a fondz de satin vert, trois pentes les soubassemens, quatre cantonnieres, deux quenouilles, le tout de velours vert a fondz de satin, le dedans du lit les rideaux deux quenouilles, la couverture de parade, et le dedans du lit avec les trois rideaux sont de damars blanc et vert et passementé d'un passement de soye vert et garnie de frange et crespine de soye vert avec des petites boutonnieres d'argent et de soye, un pavillon de damars blanc et vert avec son chapiteau, et les paremens de velours vert a fondz de satin garny de franges, passementé de crespines de soye verte et la chaize de mesme, prisé et estimé a la somme de soixante dix escuz sol. pour ce cy. . . . . 70esc.

Du vendredy septieme May mil cinq cens quatre vingt dix neuf, du matin.

Item, un lit carré de maresque avec des montans de satin orangé en broderie de velours vert pourfillé de soye vert avec les soubassemens de mesme, les trois pentes, le fondz et le dossier trois rideaux, deux bonnes graces et deux quenouilles de damars orange et bleu sans passement, les franges et crespines de soye orange et bleu la couverture de parade de taffetas orangé et doublé de serge jaulne picqué par bastons rompuz, un pavillon de damars orangé et bleu avec son chapiteau de mesme la pomme garnie de franges de crespine de soye de mesme, prisé et estimé, la somme de cent escuz, pour ce cy. 100esc.

Item, un autre ciel de velours viollet cramoisy passementé de passement d'argent de quatre quenouilles de velours violet, avec du passement d'argent, et tout le dedans dudit lit, les trois rideaux sont de damars vert garny de passement d'argent et de soye viollet, le soubassement du dudit lit de velours viollet garny de passement d'argent, avec la couverture de parade de damars vert garny de passement d'argent de mesme ledit lit,

prisé et estimé la somme de quatre vingtz escuz sol. cy. . . . 80esc.

Item, un autre lit d'estains gris sans broderie de velours noir, pourfillé de soye blanche, trois pentes, le fondz, le dossier deux bonnes graces trois rideaux quatre quenouilles, le tout en broderie de velours noir, la couverture de parade de taffetas gris et blanc picqué a bastons rompuz, garny de frange et crespine de soye, plus le pavillon de soye de mesme serge avec le chapiteau passementé de passement de soye blanche et noire, le tout garny de soye blanche et noire, prisé et estimé la somme de soixante escuz sol. pour ce cy. . . . . 60esc.

Lequel lit ledit Sr de Beringhen a dit avoir aprez commendemant du Roy de le bailler et délivrer ez mains de la damoiselle de Mainville pour autant que madame la duchesse de Beaufort luy avoit donné auparavant son decedz.

Et au regard du pavillon, ladite garde meubles a dit l'avoir presté a ladite damoiselle de Mainville des auparavant le decedz de ladite dame a ce presente qui l'a ainsy reconneu et confessé.

Item, une Imperialle de velours jaulne en broderie de thoille d'argent avec les soubassements et la quenouille de mesme, prisé et estimé la somme de quinze escuz sol. pour ce cy. . . 15esc

Item, s'est trouvé par l'Inventaire a nous representé par ladite garde meubles un lit d'estains rouge cramoisy, quatre pentes le dossier, le fondz, trois rideaux deux bonnes graces, le tout de passement et passementé et frangé de soye verte, prisé et estimé à la somme de quinze escuz sol. pour ce cy. . . . . 15esc.

Lequel lit, ladite garde meubles a dit luy avoir esté baillé par madite dame la duchesse de Beaufort pour s'en servir deslors qu'elle entra en son service et s'en sert encores a present.

Item, un pavillon de damars rouge cramoisy a parement de velours rouge, avec le chapiteau, la grande couverture de tafetas cramoisy des deux costez picquée et fendue des deux costez prisez et estimez a la somme de dix escuz sol. pour ce cq . . 10esc.

Item, s'est trouvé par ledit Inventaire a nous representé par ladite garde meubles un lit d'estains vert, trois pentes, le fondz et le dossier trois rideaux et une bonne grace, le tout d'estains vert passementé de passement vert, prisé et estimé la somme de quinze escuz sol. pour ce cy. 15esc

Lequel lit ladite garde meubles dit avoir esté baillée par madite dame des trois ans sont au Sr Duboys, dont il se sert ordinairement, ainsy comme ledit Sr Duboys l'a reconneu.

Item, un autre lit de serge jaulne imprimée, le fondz, trois pentes, le dossier trois rideaux et deux bonnes graces, prisez la somme de six escuz sol. pour ce cq. . . . . 6esc.

Item, un ciel de velours noir et de satin bleu trois pentes et

le dossier qui tiennent au fondz, le tout passementé de clinquant d'or avec des franges de soye viollet et de crespine d'or et d'argent, trois meschans rideaux, et une bonne grace de damars noir, prisé la somme de vingt escuz sol pour ce cy. . 20esc.

Item, cinq pavillons dont l'un est bleu, l'autre gris, l'autre rouge l'autre vert et l'autre ondé passementé de passement et franges de laine, prisez et estimez la somme de trois escuz un tiers pièce, qui seroit en somme totalle seize escuz deux tiers, pour ce cy. . 16esc. 2 ts.

Item, deux pavillons l'un de serge rouge et l'autre de serge verte, prisez a la raison de pareille somme de trois escuz un tiers chacun d'iceux qui seroit en totalle six escuz deux tiers. pour ce cy. . . . . 6esc 2ts.

Item, un petit de salle garny de drap vert avec une housse de velours vert avec les crespines d'argent, prisé la somme de trois escuz sol. pour ce cy. . . . . 3esc.

Item, s'est touvé par ledit inventaire représenté par ladite garde meubles un daiz de la salle de velours vert, le fondz de toille frisé d'or et d'argent a double pente et la grande queue garnie de soye verte et crespine d'or et d'argent, lequel ladite garde meubles a dit estre celuy prisé cy-dessus au second article du chapitre des daiz et partant n'en est fait aucune prisée.

Item, un entour a housses, plus une chaize d'affaire de glisse d'argent prisée la somme de quatre escuz sol. pour ce cy. . . 4esc.

Item, deux aulnes un quart de limonte couvert d'oyseaulx et fleurs en broderie d'or et d'argent couvert de soye, prisé et estimé la somme de vingt escuz. pour ce cy. . . . . 20esc.

Item, un lit de damars d'or et vert garny de six pentes fondz et dossier, le tout tenant ensemble trois rideaux trois pentes de soubassement avec quatre quenouilles, le tout garny de crespines d'or et d'argent, une courtepointe de tafetas vert et picquée des deux costez une couverture de parade de satin vert picquée de soye vert garniz de grandz boutons d'argent et d'or passementé a l'entour d'un grand passement d'or avec la crespine de mesme, prisé et estimé la somme de trois cens escuz sol. pour ce cy. . . . . 300esc.

Item, un grand pavillon de tafetas blanc et broderie d'or et d'argent semée d'oyseaulx bestions fleurs et autres grotesques de soye et de toutes couleurs garny de son chapiteau de satin bleu de mesme façon que ledit pavillon, une couverture de satin blanc et ouvrée de pareil ouvrage que le pavillon, une couverture de thoile de coton couverte de bestions et oyseaulx et faite de chesnettes de soye jaulne, un soubassement de tafetas en broderie de mesme les pentes, un grand oreiller, deux petits

ouvrez de mesme le pavillon, trois bordeures de mattelas en broderie avec des perles ou est representée l'histoire de David, six carrez en broderie de mesme la bordeure de mattelas quatre colonnes dorées garny de leur chevet de mesme façon que les colonnes, une table de mesme le bois du pavillon, le tout prisé a la somme de trois mil escuz, pour ce cy. . . . . 3,000esc.

Item, trois tayes d'oreiller en broderie d'or et d'argent couvert de soye, prisées, la somme de six escuz sol. pour ce cy. 6esc.

Item, trois aulnes de grandes franges orangées de vert huict aulnes ou environ de petites franges orangées dont les connoissans n'ont fait aucune prisée pour le peu de valeur.

Item, dix-huict aulnes de revesche vert en dix morceaux, lesquelz ladite garde-meubles a dit avoir esté mises dedans les tapisseries pour les conserver.

Autres Litz d'esté.

Premier, s'est trouvé par ledit Inventaire representé par ladite garde-meubles, un ciel de lassis, les bandes et montans de lassis recouverts de fil blanc tout rebordé de soye incarnat, les carrez de Hollande en broderie de soye de toutes couleurs, au milieu des ditz carrez y en a un de point coupé y a audit lit trois pentes le fondz le dossier trois rideaux de drap a mettre sur le lit, deux quenouilles une bonne grace, le tout de mesme ledit lit, mais n'est garny ny aussy estoffé, lequel lit ladite garde meubles a dit ne pouvoir representer parce qu'il a esté envoyé a madite dame huict mois sont et plus par le Sr Dubois.

Item, quatre pommes de lit couvertes de thoile d'argent et passementées a jour de soye verte et d'argent, avec de petits bouquetz de soye, le tout prisé et estimé la somme de huict escuz sol. pour ce cy. . . . . 8esc.

Item, un autre lit de carré de limonte, les pentes et mattelas de lassis recouvert de soye de couleur rebordées d'or et d'argent, il y a audit lit trois pentes, le fondz dossier trois rideaux deux bonnes graces, le grand drap a mettre sur le lit le tout garny de franges d'or et d'argent et de soye incarnat les franges des trois pentes de lourde en broderie et au bas de petitz bouquetz d'or et d'argent, et de soye incarnat, prisé et estimé la somme de cinq cens escuz sol. pour ce cy. . . . . 500esc.

Item, un autre lit tout de lassis couvert d'or et d'argent et de soye de couleur doublé de tafetas blanc, il y a audit lit six pentes et trois soubassemens, le fondz le dossier et trois rideaux deux bonnes graces deux quenouilles et un grand drap servant a mettre sur le lit garny de franges et crespines a petis bouquetz de prisez la somme de trois cens escuz sol. pour ce cy. . . . . 300esc.

Item, un autre lit de lassis blanc par carrez et montans tant de thoile découpée que lassis recouvert, il y audit lit trois pentes, le fondz, le dossier, trois rideaux deux bonnes graces, le grand drap servant a mettre sur le lit et au lieu de fondz y a des grosses housses de fil blanc, prisé et estimé la somme de quarante escuz sol. pour ce cy. . . . . 40esc.

Item, un pavillon de tafetas de la Chine, ou il y a de toutes sortes d'oyseaulx et d'animaulx representez, Le chapiteau dudit pavillon est tout de mesme garny de franges et de crespines de toutes couleurs, deux aulnes ou environ de tafetas de la Chine, prisé et estimé a la somme de cent cinquante escuz sol. pour ce cy. . . . . 150esc.

Item, un autre pavillon de gaze blanche rayée de soye bleue et orangée, renouée par tous les lez de soye bleue et orangée, prisé et estimé la somme de vingt cinq escuz pour ce cy. . . 25esc.

Item, un autre pavillon de gaze blanche, et le chapiteau ouvré de soye incarnat prisé la somme de vingt cinq escuz sol. pour ce cy. . . . . 25esc.

Item, un lit en housse de damars jaulne doublé de peluche incarnat et tout passementé de clinquant d'argent et frangé de soye incarnat tout passementé de crespines et boutonnieres avec des quenouilles de damars jaulne, la couverture de satin incarnat doublée de peluche grise d'or et d'argent, prisé et estimé la somme de deux cens escuz sol. pour ce cy. . . . . 200esc.

Et d'autant que par le mesme article de l'Inventaire a nous representé par ladite garde meubles se trouve deux matelaz de futaine des deux costez et la paillasse avec le bois du lit et le chevet d'yceluy n'en a esté fait aucune prisée par l'article cy dessus, attendu qu'il sera cy après prisé au chapitre des matelaz.

Item, un autre lit de thoille d'argent frisé d'or et colombin ladite figure liserée de cordon d'or avec des montans de velours vert en broderie d'or et d'argent, il y a audit lit trois pentes quatre bonnes graces trois soubassemens qui ne sont point cordonnez d'or et d'argent, la doubleure dudit lit de damars d'or et de vert, contenant trois pentes, le fondz le dossier trois rideaux quatre quenouilles la grande couverture de parade de pareil damars tout passementé de passement de clinquant d'or et d'argent, ladite couverture et la cantonniere doublé de tafetas vert, une courtepointe de tafetas vert picquée des deux costez, le tapiz de table de velours vert fendu aux quatre costez avec les bordures de broderie et un grand boucquet de broderie d'or et d'argent a chacun coin et une grande ovalle au milieu le tout garny de franges vert et crespines d'or et d'argent et doublé de tafetas vert, celuy du buffet ensemble, et outre quatre pommes gar-

nies de satin vert et ledit lit en broderie d'or et d'argent comme les montans dudit lit, avec force boutons et glandz pendans ausdites pommes, le tout prisé ensemble la somme de six cens escuz sol. pour ce cy. . . . . 600^{esc}.

Outre le contenu en l'article cy dessus s'est trouvé en l'Inventaire représenté par ladite garde meubles une grande couverture de Castelongue blanche, le chevet le coutil blanc le bois du lit deux chaizes qui n'ont esté inventoriées en l'article cy dessus parce qu'ilz seront cy apres inventoriez au chapitre des mattelas et couverture chevet et coutil et les autres meubles contenus audit article couchez cy apres chacun en son chapitre.

Item, huict carreaux de velours dont il y en a trois de velours vert et cinq de cramoisy prisé la piece quatre escuz, qui est en somme totalle trente deux escuz, pour ce cy . . . . 32^{esc}.

Item, quatre pommes de lit faites avec passement garny de passement et de plusieurs glandz et bouquetz que Madame a rapportez de Nantes, prisez et estimez a la somme de quarente escuz sol. pour ce cy. 40^{esc}.

Item, une pomme de pavillon velours incarnat d'Espagne en broderie que Madame de Villars a donnée a Madame, prisée et estimée la somme de quinze escuz sol. pour ce cy . . . . . 15^{esc}.

Item, par ledit Inventaire représenté par ladite garde meubles s'est trouvé inventorié une tenture de chambre de carrez de rezeau ouvrez de carrez de thoille plaine contenant six pieces laquelle elle n'a pu representer par ce qu'elle a dit l'avoir envoyée a madite dame et par son commandement a Fontainebleau, et partant n'en a peu faire aucune prisée.

Item, une autre tenture de cabinet de carré de rezeau brodures et montans recouvert de feuillages de fil avec des carrez de thoile plaine, prisée et estimée la somme de cent escuz sol. pour ce cy . . . . 100^{esc}.

Item, par ledit inventaire representé par ladite garde meubles se trouve inventorié quatre courtepointes de Hollande picquée des deux costez, en la marge duquel article seiziesme est escript, baillé a Nicole une courtepointe de Hollande pour servir au lit de Madame, et partant n'en a ladite garde meubles representé que trois qui ont esté prisées et estimées la somme de trente six escuz sol. pour ce cy. . . . . 36^{esc}.

Item, dix sept carrez thoile de Hollande en broderie d'or et d'argent fait a deux endroictz prisez et estimez a la somme de quatre vingtz cinq escuz, pour ce cy . . . . 80^{esc}.

Autres meubles qui ne se sont trouvez couchez sur l'Inventaire representé par ladite garde meubles.

Premier, deux carreaux de petitz pointz de bestions, fleurs et fruitz de soye, le champ d'or avec des houppes de soye cannellé et crespine d'argent, prisé et estimé la somme de huict escuz sol. pour ce cy. . . . . . . 8esc.

Item, deux autres carreaux l'un de thoille d'argent vert et l'autre camelot, prisé et estimé la somme de trois escuz sol., pour ce cy en somme totalle pour lesditz deux carreaux cy dessus declarez, la somme de six escuz sol. pour ce cy. . . . 6esc.

Item, un pavillon de gaze rayée de soye jaulne et vert avec le chapiteau faitz avec des bandes de rezeuil de fueilles et fleurs de plusieurs couleurs de soye avec des soubassemens et un petit tapiz prisé et estimé la somme de quarante escuz sol. pour ce cy. . . . . 40esc.

Item, un autre pavillon tout de rezeil avec le chapiteau de fleurs et fueillages avec des soubassemens, couvert de soye de mesme prisé et estimé la somme de quarente escuz sol. pour ce cy . . . . 40esc.

Item, un autre lit neuf fait par carrez de point coupé et de la toille plaine, ledit lit contenant trois pentes ou il y a des campanes de point coupé dont il sort des glandz, plus y a un fondz un dossier, trois grandz rideaux et deux bonnes graces, la grande couverture de parade, ledit lit tout neuf et sans avoir jamais servy ainsy que dessus prisé et estimé la somme de trois cens escuz sol. pour ce cy . . . . . , ... 300esc.

Item, une enveloppe de futaine de six largeures et de trois aulnes trois quartz de hault, prisée et estimée a la somme de trois escuz vingt solz ts. pour ce cy . . . . 3esc. 20s.

Lesquelz meubles cy dessus mentionnez ont esté prisez par ledit Fleury, en tesmoing de quoi il a signé la presente. A Monceaulx ce septieme May mil cinq cent quatre vingt dix neuf. Signé Fleury.

Matelaz.

Vingt cinq grandz matelaz tous de fustaine prisez la piece six escuz sol. qui seroit en somme totalle cent cinquante escuz sol. pour ce cy. . . 150esc.

Quatre mattelaz, scavoir deux de satin l'un blanc et l'autre incarnat et deux autres de tafetas blanc contenuz au septieme article du mesme chapitre prisez et estimez la somme de quinze escuz sol la piece, qui est en totalle soixante escuz, pour ce cy 60esc.

Plus, six autres grandz mattelaz doublez de futaine des deux costez, contenuz aux six, huict et neufviesme articles des meubles, prisez la piece six escuz, revenant a la somme de trente

six escuz sol. pour ce cy . . . . 36esc.

Lesquelz six mattelaz ladite garde meubles a dit y en avoir un au lit donné par Madame au sieur Duboys, deux autres donnez par madite dame a monsieur le le marquis de Cœuvre son frere, un autre qui fut gasté aux couches de madite dame a Rouen, un autre qu'elle a dit avoir presté a la damoiselle de Mainville avec le lit qui a esté dit avoir cy devant esté donné a la damoiselle de Mainville.

Item, vingt deux mattelaz tant grandz moyens que petis de futaine blanche d'un costé et de thoille de l'autre, prisez et estimez la piece la somme de deux escuz sol. qui seroit en somme totalle de quarante quatre escuz et demy pour ce cy . . . . 44esc. et demy.

Item, dix mattelas moyens que petis doublez de futaine des deux costez, prisez et estimez la piece trois escuz l'un portant l'autre qui seroit en somme totalle trente escuz sol. pour ce cy. 30esc.

Grandz, moyens que petis Traversins.

Premier, dix sept grandz traversins de futaine blanche prisez la piece l'un portant l'autre la somme de deux escuz, qui seroit en somme totalle pour lesditz dix sept traversins cy dessus trente quatre escuz sol. pour ce cy 34esc.

Item, quarante cinq traversins de coutil plain et rayé, comppriz les gros coutilz servans a couchette, prisez la piece l'un portant l'autre trente solz, qui seroit pour lesditz quarante cinq traversins, la somme de vingt deux escuz et demy, pour ce cy. 22esc. et demy.

Lesquelz quarante cinq traversins il y en a dix que ladite garde meubles dit estre, scavoir deux en la maison du sieur Duboys, l'un pour son lit et l'autre pour son valet par le commandement de madite dame la duchesse de Beaufort, deux a Me Louis, jardinier du cloz, un au filz dudit Me Louis, un au chartier et un autre pour la garde meubles et concierge.

Castelongues.

Item, s'est trouvé par ledit Inventaire represente par ladite garde meubles, la quantité de cinquante six castelongues, tant grandes, moyennes que petites, desquelles a esté representé par ladite garde meubles, les quarante cinq et quant aux dix autres dit qu'elle ne peut les representer pour aultant qu'il en a esté baillé une avec un lit garny a monsieur le Marquis de Cœuvre par le commandement de feue madame, une autre baillée a madame de Villars au voyage de Rouen, une délivrée a la damoiselle de Mainville avec le lit qui luy a esté donné, une inventoriée a Paris en l'Inventaire qui a esté puis nagueres fait, une autre qui est a saint Germain a la nourrice d'Alexandre monsieur, une qui est au logis du sieur Duboys, servant au logis de son serviteur, une servant au lit de Me Louis jardinier du cloz, une au filz de Me Louis, deux a la servante de l'escuierie, une au chartier du chateau, et une autre perdue au dernier voyage que Monsieur de Nevers estoit logé a Monceaux, prisée la piece l'une portant l'autre a la somme

de deux escuz et demy, qui seroit pour lesdites quarante cinq cy dessus declarées la somme de cent douze escuz et demy, pour ce cy . . . . . 112ese. et demy.

Matelaz de commun.

Item, par l'inventaire representé par ladite garde meubles s'est trouvé la quantité de trente mattelaz tant grandz que petis, tous de thoille de chanvre des deux costez, desquelz ladite garde nous en a representé dix sept seulement prisez et estimez l'un portant l'autre un escu sol piece, qui seroit pour les dix sept, la somme de dix sept escuz, pour ce cy. . . . . 17esc.

Et quant au reste ladite garde meubles a dit y en avoir un a l'escuierie du sr Dubois, deux au jardinier du cloz, un autre au filz dudit jardinier, deux autres a la servante de l'escuierie, un au chartier du chateau, un a la servante du chateau, deux qui ont esté donnez a des pauvres par le commandement de Madame, et les trois autres ont esté perduz. Partant n'ont peu estre representez.

Item, une courtepointe contenue au mesme chapitre de l'Inventaire de ladite garde meubles de serge de soye rouge d'un costé et de vert de l'autre, prisé et estimé la somme de six escuz sol. pour ce cy. . . . . . . 6esc.

Item, s'est trouvé par ledit inventaire representé par ladite garde meubles au mesme chapitre une grande courtepointe de tafetas cramoisy picqué et taché en deux ou trois places, laquelle ladite garde meubles a dit avoir esté perdue comme elle a J a cy devant dit au voyage de Rouen, partant ne l'a peu representer.

Du samedy huictieme May audit an mil cinq cent quatre vingt dix neuf, huict heures du matin.

Autres meubles de bas estoffes.

Premier, six banselles couvertes, ascavoir deux de velours vert, deux autres de velours vert le fondz d'argent, les deux autres l'une de velours vert le fondz de satin blanc et l'autre de velours incarnat a fondz de satin, prisée l'une portant l'autre quatre escuz, qui seroit en somme totalle vingt quatre escuz, pour ce cy . . . . 24esc.

Item, six chaizes a dos de velours violet dont y en a deux a braz garnies de franges de soye verte et crespine d'argent, couvert de clouz d'argent, prisées la piece deux escuz et demy, qui seroit en somme totalle quinze escuz, pour ce cy. . . . . 15esc.

Item, trois autres chaizes de velours vert faconnées a petis carreaux deux a braz et l'autre sans braz garnies de soye verte, franges d'argent et cloux d'argent, prisées l'une portant l'autre la somme de deux escuz et demy, qui seroit en somme totalle sept escuz et demy, pour ce cy . . . . 7esc. et demy.

Item, trois autres grandes chaises a doz sans braz de velours vert et a fondz de satin incarnat et garnyes de franges vertes dont l'une a un pillier rompu, prisées la piece deux escuz et demy, qui seroit en somme totalle sept escuz et demy, pour ce cy 7esc. et demy.

Item, trois autres chaizes sans braz de velours vert a fondz de satin blanc et garnies de franges vert, prisées la piece deux escuz et demy, qui seroit en somme totalle sept escuz et demy, pour ce cy . . . . 7esc. et demy.

Item, quatre grandes chaizes a dossier a braz, l'une couverte de velours noir avec passement d'argent frangées de franges jaune doré et crespine d'argent, la petite crespine d'argent du hault du dossier ostée, une autre de velours cramoisy en broderie de velours d'or et d'argent garnie de franges cramoisies avec du passement d'or et d'argent, et au hault du dossier ny a franges ny crespines, l'autre de velours vert avec passement d'argent et soye orangée avec franges vertes et crespines d'argent, et l'autre de damars incarnat avec passement d'argent, un petit frangeon de soye, prisé et estimé le tout ensemble la somme de quarante huict escuz sol. qui est a la raison de douze escuz piece, pour ce cy. . . . . 48esc.

Item, cinq autres grandes chaizes a dossier et braz, l'une de velours orangé avec passement de soye garnie de franges, l'autre de velours blanc avec du passement d'or et d'argent de soye verte et crespine d'or et d'argent de soye verte et crespine d'or et d'argent sans crespine au doz du dossier, l'autre de velours vert a fondz de satin vert garny de franges vertes et n'y en a point au hault du dossier, l'autre de velours fanné avec passement et frange de soye fannée, et l'autre de velours fueille morte sans facon, prisées l'une portant l'autre la somme de six escuz sol. qui seroit en somme totalle trente escuz sol. pour ce cy 30esc.

Item, cinq sieges qui se ployent, ascavoir quatre de cuir doré et un autre de velours vert, prisé et estimé la piece un escu dix solz sol. qui seroit en somme totalle cinq escuz cinquante solz ts. pour ce cy . . . . 5esc. 50s.

Item, trois autres sieges qui se ployent de thoile d'argent avec soye incarnat, ayant les franges incarnat et blanc, prisez la piece un escu dix solz tz. qui seroit en somme totalle trois escuz et demy, pour ce cy . . . . 3esc. et demy.

Item, deux chaizes a dos couvertes de cuir rouge qui ne valent gueres et lesquelles se sont trouvées inventoriées a l'inventaire de ladite garde meubles et dont n'en a esté cy et présent fait aucune prisée par ce qu'elles sont toutes rompues et ne vallent rien.

Item, une autre meschante chaize a doz sans braz de thoille d'argent laquelle s'est trouvée inventoriée a l'inventaire représenté par ladite garde meubles et neantmoins n'en a esté fait cy et present inventaire aucune prisée par ce que ladite chaise est toute rompue et ne vault rien.

Item, six petites chaizes a doz a petit point prizée la piece un escu sol. qui seroit en somme totalle la somme de six escuz, pour ce cy. . . . . 6esc.

Item, quatre grandes chaizes a doz de bois a pilliers prisées la piece quinze solz tz. qui seroit en somme totalle un escu, pour ce cy. . . . . 1esc.

Item, cinq escabelles de bois prisées et estimées la piece la somme de dix solz tz. qui seroit en somme totalle cinquante solz, pour ce cy. . . . . 50s.

Item, neuf chaizes percées dont il y en a quatre que la serge a esté ostée, prisée les huict vingt solz tz. et la neufviesme estant de velours vert trouvée en un autre cabinet de la chambre de feue madite dame, prisée et estimée la somme de six escuz sol, revenant le tout à huict escuz deux tiers, pour ce cy. . . 8esc. 2t.

Item, deux chaizes d'affaires l'une de velours cramoisy rouge et l'autre de velours fanné avec les bandes, prisées la piece cinq escuz, qui seroit en somme totalle dix escuz solz, pour ce cy. . . . . 10esc.

Item, quatre bassins d'estain pour mettre soubz les chaizes prisés huict solz piece, qui seroit en somme totalle trente deux solz, pour ce cy. . . . . 32s.

Item, deux autres sieges qui se ployent de toille d'argent frangée d'argent et d'or a poil colombin garnies de franges d'or et d'argent, prisés la piece sept escuz, qui seroit en somme totalle douze escuz, pour ce cy. . . . . 12esc.

Item, deux tabouretz de thoile d'argent frizé d'or et d'argent a poil colombin et prisez six escuz piece, qui seroit en somme totalle douze escuz, pour ce cy.. . . . . 12esc.

Item, une banselle toille d'argent frizé d'or a poil colombin garnie de franges de soye verte et crespine d'or et d'argent prisée la somme de quinze escuz sol. pour ce cy. . . . . . 15esc.

Item, deux chaizes representées par ladite garde meubles de thoille d'argent frisée d'or et d'argent a poil colombin garnies de franges de soye verte et crespine d'or et d'argent, prisées et estimées la piece vingt escuz sol. qui seroit en somme totalle quarante escuz sol. pour ce cy. . . . . 40esc.

Item, trois autres grandes chaizes representées par ladite garde meubles non comprises en son inventaire de thoille d'ar-

gent a poil incarnat et garnies de petites franges de soye verte, prisées et estimées piece deux escuz et demy, qui seroit en somme totalle sept escuz et demy, pour ce cy. . . . . 7^{esc}. et demy.

Bois de lit et autre menuiserie.

Premier, par l'inventaire representé par ladite garde meubles se trouve inventoriez vingt quatre grandz bois de lit garniz de ce qui leur fault, neantmoins ladite garde meubles n'en a peu representé que vingt trois compris celuy qui est au lit du Sr Dubois pour s'en servir, et l'autre ladite garde meubles a dit aussy ne le pouvoir representer par ce qu'il a esté baillé par feue Madame la duchesse de Beaufort a ladite damoiselle de Mainville, prisez et estimées la piece l'un portant l'autre a deux escuz et demy, qui seroit en tout pour lesditz vingt trois litz la somme de cinquante sept escuz et demy, pour ce cy. . . . . . 57^{esc}. et demy.

Item, le bois d'une Impérialle representé par morceaux n'a esté prisé.

Item, vingt trois petis bois de lit desquelz partie sont garniz de vert, prisez la piece l'un portant l'autre un escu sol. qui reviendroit en somme totalle a vingt trois escuz sol. pour ce cy. 23^{esc}.

Item, par ledit inventaire représenté par ladite garde meubles se trouve inventoriée la quantité de dix sept petites tables carrées, et neantmoins ladite garde-meubles n'en a representé que seize et quand a l'autre elle s'est trouvée rompue par morceaux prisée la piece un escu sol. qui seroit en somme totalle seize escuz, pour ce cy. . . . . 16^{esc}.

Item, deux grandes tables qui se tirent marquées de noir, prisée la piece quatre escuz, qui est en somme huict escuz, pour ce cy. . . . . 8^{esc}.

Item, huict tables qui se ployent a mettre tapiz fendus suivant ledit inventaire representé par ladite garde prisées la piece quatre escuz qui seroit pour les huict la somme de dix escuz deux tiers, pour ce cy. . . . . 10^{esc}. 2^{t}.

Item, une table qui se ploye et un grand bufet pour servir au tapiz de velours vert fendu.

Plus, outre ledit Inventaire a nous representé par ladite garde meubles, icelle garde a representé un bois de lit a pavillon tout doré a grandz feuillages, les pilliers faitz a pommes rondes garniz de fourreaux de toille picquée prisé la somme de vingt cinq escuz sol. pour ce cy. . . . . 25^{esc}.

Plus, outre ledit Inventaire a esté representé par ladite garde meubles une table de bois doré en laquelle sont plusieurs per-

sonnages et bastons et les armes du duc et de la duchesse de Florence, ayant quatre pilliers tournez peintz de feuillages dorez prisée la somme de vingt cinq escuz sol. pour ce cy. . 25esc.

Plus, s'est trouvé au galetas quatre tableaux de peinture en bois que ledit Sr de Beringhen a dit estre des meubles de Fontainebleau en l'un desquels est depeint un Saint François, en l'autre une Magdalaine, depeint, en l'autre et le troisieme le portrait d'une dame, et le quatrieme une resurrection avec une Magdelaine, prisez et estimez lesditz quatre tableaux a scavoir le premier trente escuz, le second vingt escuz, le troisième dix escuz et le quatrième vingt escuz sol. qui seroit en somme totalle quatre vingt escuz sol. pour ce cy. . . . . 80esc.

Item, un grand mirouer d'acier que ledit Sr de Beringhen a dit avoir esté aporté a Monceaulx du cabinet de Fontainebleau comme les tableaux de peinture declarez en l'article precedent, et ce par le commandement du Roy pour en prendre son plaisir audit Monceaulx pendant le sejour de sa diette audit Monceaulx, ledit mirouer avec ses chassis prisé et estimé la somme de vingt cinq escuz sol. pour ce cy. . . . . 25esc.

Item, s'est trouvé au chapitre des meubles du cabinet de l'Inventaire de ladite garde une petite table carrée avec le tapiz fendu de velours vert le fondz d'argent, laquelle table a esté estimée au present inventaire avec les meubles de bois et quant au tapiz a esté prisé quatre escuz sol. pour ce cy. . . . 4esc.

Item, au mesme chapitre dudit inventaire deux cabinetz d'Allemagne un petit que l'on a aporté de Paris et une petite table d'Allemagne representés par ladite garde et estimez la somme de douze escuz sol. pour ce cy. . . . . 12esc.

Item, audit chapitre de cabinet s'est trouvé une paire de petis chenetz de cuivre qui ont esté prisez au chapitre des cabinetz.

Item, une banselle de toille d'or representée par ladite garde prisée et estimée la somme de six escuz, pour ce cy. . . . . 6esc.

Plus, s'est trouvé audit inventaire representé par ladite garde au chapitre des meubles du cabinet, feuilles 22, un article contenant un cabinet de velours vert qui fut donné au Roy estant a Monceaux lequel sa Majesté a donné a Madame, et est escript en marge dudit article, madame l'a a Paris, sur lequel article ledit Sr de Beringhen a dit que c'est un cabinet qui a esté donné au Roy par monsieur le Prince de Mantoue, lequel cabinet est a Paris entre les mains du Roy.

Linge.

Premierement, a esté representé par ladite garde outre le contenu en son inventaire deux grandes pieces de toille damassée a personnages et paysages,

contenant vingt neuf aulnes, prisé l'aulne quatre escuz sol. qui seroit en somme totalle cent seize sol. pour ce cy. . . . . 116esc.

Item, une autre piece de thoille de mesme façon contenant vingt huict aulnes, prisée l'aulne quatre escuz sol. qui seroit en somme totalle cent douze escuz sol. pour ce cy. . . . . 112esc.

Etc., etc..........

VI

CHASTEAU DE CHENONCEAU, 8 JANVIER 1603

EXTRAIT DE L'INVENTAIRE DES MEUBLES DE LOUISE DE LORRAINE, FEMME DE HENRI III

PUBLIÉ PAR LE PRINCE GALITZIN

Inventaire des meubles, tiltres estant à Chenonceau, faict par le Sr Bailly d'Amboyse, à requeste de Madame de Mercœur, duchesse de Ponthieure, veuve d'Emmanuel de Lorrayne, duc de Mercœur, qui estoit héritier universel de la royne Loyse, à laquelle ladicte terre de Chenonceau, meubles et tiltres, appartenoient comme douairière de France.

Ce faict, nous sommes retournez au dict chasteau en l'une des cuisines duquel, vers la grande gallerie, ledict Roullin nous a représenté et faict veoir les troys tables qui lui ont été baillées par ledict Philipin, concierge des basses courts dudit Chenonceau.

Assavoir une table de cuisine avecques ung treteau et deux petits pilliers de bois estimez sept solz six deniers, cy. . . . . VII s. VI d.

Une aultre table aussy de bois de sapin, garnye de deux treteaux, pareille que celle cy-dessus, estimée cinq sols, cy. . . . . V s.

Une aultre table aussy de bois de sapin garnye de deux treteaux, pareille que celle estimée cy-dessus, cinq sols, cy. . . . . V s.

Et dudict lieu, ladite dame nous a menez et conduitz en une chambre appelée cabinet, qu'elle a dict estre le cabinet de ladicte deffuncte royne Loyse, dernière douairière, depeincte de ses devises, où ont été trouvez les meubles cy-après, qui ont été descritz et inventairiez comme s'ensuit :

Premièrement.

Ung tableau où sont depeinct les effigies du deffunct roy, la deffuncte royne sa mère et la dicte deffuncte royne Loyse, douairière, estimé dix-huit livres tournoys, cy. . . . . XVIII l.

Ung tableau où est dépeinct deffunct monseigneur de Vaudemont, estimé troys livres, cy. III l.

Ung aultre tableau où est aussy dépeinct le fils de monseigneur de Mercœur, estimé trente solz, cy. . . . . XXX s.

Ung aultre tableau où est aussy dépeinct la fille dudict seigneur, estimé trante solz, cy. . . . . XXX s.

Ung lict de velourz noir, garny de troys pantes de velourz noir, brodées des devises de la royne, avecques ung fond et doulcier de taffetaz noir, frangé et escrepiné de franges et crespiné de soye blanche et noire.

Trois soubassements de velourz noir, semblable aux pantes dudict lict, cy-dessus invantairiés, trois rideaulx et une bonne grâce de damaz noir, chamarrez de broderies en cordelière.

Ung tapis de table de velourz noir chamarré de broderie blanche en cordelière.

Une chaise toute garnye de velourz noir chamarrée en broderie de cordelière.

Une petite couverture, sous-piquée de taffetaz noir.

Une courte-poincte de thoille blanche et ung chevet de fustaine.

Deux matelatz de fustaine et une paillasse de thoille.

Une souille de fustaine.

Ung bois de lict fermant à viz, les quatre quenouilles garnyes de taffetas noir.

Ung lict de rayzeul *(guipure)* à carrez, garny de troys pantes fond et douciel, troys rideaulx, parade et deux fourreaux de quenoilles.

Le dict litz et autres articles suyvants, estimez ensemble deux cens dix livres, cy. . . . . CCX l.

La tante de la dicte chambre de drap noir à prendre depuis le hault jusques au lambry, avecques neuf pièces de gros rayzeul tant grandes que petites, qui se mectent par dessuz la dicte tante de drap, estimez ensemble dix-huict livres, cy. . . . . XVIII l.

Une petite table de bois de noyer, trante solz, ci. . . . . XXX s.

Au prie-dieu de la dicte deffuncte, dame royne, au costé de la chambre cy-dessus, ont été trouvez les meubles et choses ci-après :

Dix *Agnus-Dei*, tant grandz que petitz, partie d'yceulx enchasssez en diverses façons, non estimez.

Onze tableaux, tant grandz que petitz, aussy non estimez.

Deux crucifix.

La tante de drap noir couverte de gaz en rayzeul blanc estant autour du dict prie-dieu, estimez ensemble six livres, cy . . . . VI l.

Ung cabinet façon d'Allemagne sans serrure et clef rompu en quelques endroicts, estimé quarante solz tournoys, cy. . . . . . . XL s.

Ung aultre petit cabinet doré et eslevé en bosse, estimé troys livres tournoys, cy. . . . . III l.

Ung *Agnus Dei* carré enchassé en faulx or, aussy non estimé.

Au cabinet de la dicte deffuncte dame royne ont esté trouvez les meubles cy-après :

Ung tableau auquel est depeinct l'effigie du deffunct roy Henry, dernier mort,

estant suspendu au-dessus de la cheminée du dict cabinet, estimé six livres, cy. . . . . VI l.

Quatre petits escabeaulx couverts de velourz verd, frangez de petites franges de blanc et noir.

Une chaise sans bras garnye de velours verd, chamarrée d'ouvrages au poinct ayant aussy des franges blanches et noires.

Ung tapis de table et ung tapis de cheminée de velourz verd.

Le contenu est troys articles cy-dessus, estimez ensemble la somme de trante livres, cy. . . . . XXX l.

En la librairie de la dicte deffuncte dame royne, au costé dudict cabinet à esté trouvé ce qui ensuit :

Ung petit coffre de bahu carré, fermant à clef, contre la serreure duquel s'est encore trouvé le scellé apposé aux armes du roy, et qui est recognu estre le scel du siége présidial de Tours. Lequel scellé avons différé de lever jusques à ce que les autres meubles estant audict cabinet ayent été invantairiés et néantmoings faict estimer ledict coffre qui a esté estimé par les dicts apréciateurs à la somme de troys livres, cy. . . . . III l.

Cinq tableaux divers de plusieurs effigies, estimez à trante solz pièce, l'ung portant l'aultre, sept livres diz solz, cy. . . . . VII l. X s.

Quatre mirouers de diverses grandeurs estimez, l'ung portant l'autre, à quinze solz pièce, troys livres tournoys, cy. . . . . III l.

Deux effigies de crucifix non estimez.

Ung mirouer de lapis estimé neuf livres, cy. . . . . IX l.

Ung cabinet de lapis et d'agathe couveret de velourz incarnadin en broderie d'argent, avecques les chiffres de ladicte deffuncte dame royne, estimé neuf cens livres, cy . . . . CM l.

Ung aultre petit coffre de lapis ayant le fond de bois, estimé soixante livres, cy. . . . . LX l.

Trois rideaulx et ung tapis de table de damaz noir passementez frangez de passements et franges blanc et noir.

Une petite chaise sans braz toute garnye de noir, chamarrée et passementée de franges et passements blanc et noir.

Les deux articles cy-dessus estimez ensemble quinze livres. . XV l.

Deux petitz tableaulx l'ung où est l'effigie Nostre-Dame et l'aultre la Magdelaine, estimez ensemble l'ung portant l'aultre, quatre livres dix solz, cy. . . . . IV l. X s.

Ung grand mirouer d'acier enchassé, estimé pareille somme de quatre livres dix solz, cy. . . . . IV l. X s.

Ce faict, sommes sortiz dudict cabinet appellé la librayrie et d'icelluy faict extraire ung cabinet, façon d'Allemagne, et porter au cabinet de ladicte deffuncte royne, appellé le cabinet verd, estant contre ledict cabinet de la librayrie, lequel a esté estimé six livres

tournoys, cy. . . . . VI l.

Et icelluy ouvert, s'est trouvé en l'une des layettes haultes dudict cabinet, trente-deux mouchouers de diverses grandeurs et façons, tous de fine thoille, enrichiz à l'entour d'or, d'argent et de soye de plusieurs coulleurs, apréciez l'ung portant l'autre à vingt solz pièce, trante-deux livres, cy. . . . . . , ... XXXII l.

En ung aultre petit cabinet à tirouers, estimé quatre livres dix solz, ont esté trouvez les meubles cy-après, cy. . . . . IV l. X s.

Cinquante-cinq neudz de taffetaz orangé, en broderie d'argent, estimez à douze deniers pièce l'ung portant l'aultre, cinquante-cinq solz, cy . . . . LV s.

Soixante-cinq aultres neuds de taffetaz noir, en broderie d'argent, estimez aussy, l'ung portant l'aultre, à douze deniers pièce, soixante-cinq solz, cy. . . . . LXV s.

Soixante-six aultres neuds de satin noir en broderie de jais, estimez aussy, l'ung portant l'aultre, douze deniers pièce, soixante-six solz, cy . . . . LXVI s.

Cinquante-neuf aultres neuds de taffetas en broderie d'or et d'argent, à douze deniers pièce, cinquante-neuf solz, cy. . . . . . . LIX s.

Dix petitz pacquetz de tireures de linompe enrichie de rozes et d'argent, contenant chacung, desdictz pacquetz trante-tireures estimez aussy à raison de douze deniers chacune tireure qui est pour le tout quinze livres tournoys, cy. . . . . XV l.

Ung aultre petit pacquet d'aultres neudz de taffetaz bleu, fort vieilz, estimez ensemble troys livres, cy . . . . III l.

Ce faict avons faict lever le scellé estant apposé contre les serreures de l'ung des coffres estant dans la chambre de ladicte deffuncte dame royne, dans lequel se sont trouvez les meubles cy-après, ledict coffre estimé troys livres, cy. . . . . III l.

Douze pièces de brodeuries de soye, rehaulsées d'or et d'argent au gros poinct sur le canevaz, faictes pour servir à broder troys petitz tapis, estimées à vingt solz pièce, douze livres . . . . . . XII l.

Plus quatre bandes de tapis de soye à gros poinct, à fond d'or rehaulsées d'or et d'argent, faictes pour servir à ung tapis couppé.

Plus quatre aultres bandes de soye de diverses couleurs, au gros poinct sur le canevas, faictes pour servir à ung grand tapis, estimées troys livres, cy. . . . . III l.

Plus des bendaiges servans à deux parements d'autel, l'ung hault et l'autre bas, une chasuble, une chappe, deux courtebanttes, le tout de soye au gros poinct, rehaulsez d'or et d'argent avecques figures de Jhesus et chiffres de dicte deffuncte dame royne Loyse, estimé le tout ensemble, douze livres, cy. . . . . XII l.

Plus quatre-vingtz-troys bandes faictes de soye au gros poinct

d'incarnat, feuille morte et noir, rehaulséez d'argent, sur canevatz, estiméez ensemble, six livres tournoys, cy . . . . VI l.

Soixante-dix-neuf aultres petites bandes de soye, figurées d'os de mort, sur canevatz, estiméez ensemble quatre livres dix solz, cy IV l. X s.

Plus huict aultres petites bandes de diverses couleurs, en façon de larmes, sur canevaz, estiméez ensemble vingt solz, cy . . . . . XX s.

Plus soixante-quinze aultres bandes de soye de diverses couleurs, au gros poinct en chicotz, rehaulséez d'or, d'argent et de soye, sur canevaz, estiméez ensemble, sept livres, dix solz, cy. . . . . . . VII l. X s.

Plus vingt-sept aultres bandes, aussy de soye de diverses couleurs, rehaulsées d'or et d'argent, sur canevaz, aux chiffres de ladicte deffuncte dame royne Loyse, estiméez ensemble quatre livres dix solz, cy . . . . IV l. X s.

Quatorze aultres petites pièces de diverses sortes, trassées de soye d'or et d'argent, sur canevaz estiméez ensemble quarante solz tournoys, cy . . . . XL s.

Plus vingt-quatre petitz carrez de fleurs de diverses couleurs, rehaulsez d'or et d'argent, aussy sur canevaz, estimez ensemble quatre livres dix solz tournoys, cy . . . . IV l. X s.

Plus quinze autres carrez de soye de diverses couleurs, aussy sur canevaz, façon de fruictz, estimez ensemble trante solz, cy . . XXX s.

Plus huict couvertures de tabouretz de mesme estoffe que les couvertures des deux chaises cacquetoires ci-dessous, estiméez à raison de dix solz pièce, quatre livres, cy . . . . IV l.

Plus deux couvertures de petites chaises cacquetoires de soye de diverses couleurs rehaulséez d'or et d'argent, aussy sur canevaz estiméez à raison de quarante solz pièce, quatre livres, cy . . . . IV l.

Plus une couverture de carreaux de soye de diverses couleurs, sur canevaz, estimée vingt solz, cy . . . . XX s.

Plus cinq bandes d'or et de soye violette, desquelles il y en a deux larges et troyes étroictes, estiméez ensemble troys livres, cy . . . III l.

Plus cent cinquante quatre bandes de diverses grandeurs, avec une pante de bougran rouge, sur laquelle pante sont aplicquées deux aultres grandes bandes et huict petites, faictes au gros poinct, sur canevaz à fond d'argent, rehaulséez d'or et d'argent, estiméez le tout ensemble trante six livres, cy . . . . XXXVI l.

Plus quatre mantes de gaze noire desquelles en y a une ouvrée d'or, estiméez ensemble dix livres tournoys, cy . . . . X l.

Ung sac de velourz jaulne, décousu et défaict, passementé de passement d'argent, trante solz, cy . . . . XXX s.

Le tout remis audict coffre et icelluy fait refermer, la clef rendue à ladicte dame qui l'avoit représentée.

Et faict lever le scellé applicqué contre la serreure de l'aultre

coffre, estant en ladicte chambre de ladite deffuncte dame royne et icelluy faict ouvrir par ladicte dame, lequel a esté estimé quatre livres tournoys, cy. . . . . IV l.

Et dans icelluy trouvé les meubles ci-après :

Une pièce de crespe lavée, avecques deux bonnetz de velourz, estimez ensemble vingt solz, cy. . . . . XX s.

Vingt-six aulnes de satin incarnadin et broderie d'or et d'argent à faire des bouillons à manches de robbes estant es deux pièces estiméez à raison de vingt solz l'aulne, vingt-six livres, cy. . . . . XXVI l.

Une pièce de gaze noire ouvrée d'argent, contenant dix aulnes, estimée dix livres, cy. . . . . X l.

Une pièce de velourz cramoisy brun, houpé d'incarnat, contenant quinze aulnes et demye, estimée à raison de six livres l'aulne, quatre-vingt-treize livres tournoys, cy . . . . XCIII l.

Une aultre pièce de velourz noir figuré à fond de satin incarnat, contenant sept aulnes, estimé à ladicte raison de six livres l'aulne, quarante-deux livres, cy . . . . XLII l.

Une aultre pièce de velourz ras, coulleur de fleur de lin, contenant six aulnes et demye, estimée à ladicte raison de six livres l'aulne, trante-neuf livres, cy. . . . . XXXIX l.

Une aulne de satin orangé, estimée troys livres, cy. . . . . . . III l.

Une aultre pièce de velourz orange, à flame de feu, le fond d'argent, contenant vingt aulnes, estimée à raison de six livres l'aulne, six vingtz livres, cy. . . . . VIXX l.

Une aultre pièce de tapiz de soye noire figurée de testes de mort, os et larmes d'argent, contenant quinze aulnes deux tiers, estimée à raison de soixante-dix solz l'aulne pour les dictes quinze aulnes deux tiers, cinquante troys livres quinze solz, cy . . . . LIII l. XV s.

Une aultre pièce de pareille estoffe et façon, contenant seize aulnes moins un tiers, estimé à ladicte raison de soixante dix solz l'aulne, cinquante-quatre livres seize solz, huit deniers, cy LIV l. XVI s. VIII d.

Une aultre pièce de taffetas velousté à fond d'argent, à testes de mort, os et larmes, contenant seize aulnes troys quartz, estimé à ladicte raison de troys livres dix solz l'aulne, cinquante-huict livres, douze solz, six deniers tournoys, cy. . . . . LVIII l. XVI s. VIII d.

Une autre pièce de pareille façon et estoffe contenant dix-neuf aulnes et demye, estimée à ladicte raison de troys livres dix solz l'aulne, soixante huict livres, cinq solz, cy . . . . LVIII l. V s.

Une aultre pièce de thoille d'argent frisée, contenant cinq aulnes et demye, estimée à raison de neuf livres l'aulne, quarante-neuf livres dix solz, cy. . . . . XLIX l. X s.

Une pièce de satin bleu de Turquie, estant d'or et d'argent, contenant cinq aulnes et un tiers, estimée à raison de six livres l'aulne,

trante-deux livres, cy . . . . XXXII l.

Toutes les choses cy-dessus remises audict coffre et icelluy refermé.

Ce faict, ladicte dame nous a faict conduire et mener en la gallerie du milieu du dict chasteau de Chenonceau, en laquelle s'est trouvé un coffre de bahu ayant deux serreures, l'une d'icelles fermée à clef et l'aultre non fermée : la clef de laquelle a été représentée par ladicte dame, et icelluy ouverel, se sont trouvez en icelluy les meubles cy-après invantairiés et ledict coffre aprécié troys livres, cy III l.

Onze paires de manchons tant de velourz que de satin, sans or ni argent, estimez ensemble quatre livres dix solz, cy . . . . IV l. X s.

Sensuict les licts :

Ung lict de velours cramoisy brun garny de sept pantes, fond et doulcier, quatre quantonnières semblables, troys rideaulx de damaz, soubassement, parade, tapis de table, une courtepoincte de taffetaz servant au dit lict. . . . .

Ung daiz à queue servant à mectre sur cheminée garny de six pantes semblables au dict lict. . . . .

Ung aultre hault daiz servant à mettre au-dessus du lict sans queue, garny de six pantes, le tout passementé, frangé et escrepiné de passementez, franges et escrepines d'or et d'argent . . . .

Ung escran de taffetaz de pareille coulleur frangé de petites franges d'or et d'argent. . . . .

Quatre pommes garnyes de velourz de pareille coulleur, passementéez d'or et d'argent avecques les boutons, estimé tout ce que dessus ensemble à la somme de douze cens livres, cy. . . . . . . XIIC l.

Ung aultre lict de velourz noir, garny de sept pantes, fond et doulcier, quatre quantonnières, parade, soubhassement, tapis de table, troys rideaulx de damaz noir, ung daiz de velourz noir semblable au dict lict garny de six pantes et sa queue, le tout chamarré de passementz, franges et crespines d'or et d'argent. Quatre pommes garnyes de velourz noir passementéez de passementz d'or et d'argent avecques les boutons servant au dict lict, estimé tout ce que dessus à la somme de neuf cens livres, cy. . . . . IXC l.

Ung petit lict de velourz et de damas cramoisy de haulte coulleur garny de troys pantes de velourz par dehors, et quatre pantes de damaz par dedans, avecques le fond et doulcier de damaz, quatre quantonnières de velourz de pareille coulleur, l'une desquelles est frangée de franges d'or, soubassement, parade et tapis de table dont ledict tapis est frangé de deux costez de franges d'or, troyes rideaulx de damaz, une courtepoincte de taffetaz cramoisy, deux daiz de velourz cramoisy à l'ung desquelz manque une crespine d'or, le tout frangé et passementé de franges, passementz et cres-

pines. Hors mis ce que dessus, quatre pommes garnyes de velourz cramoisy avec leurs boutons, passementéez de passementz d'or: estimé le tout ensemble, la somme de neuf cens livres tournoys, cy IXC l.

Ung lict de damaz incarnadin garny de sept pantes, fond et doulcier, troys rideaulx et une bonne grâce, parade, soubassement, quenoilles et tapis de table; le tout de damaz de pareille couleur, une courtepoincte de taffetaz incarnadin servant au dict lict, ung daiz semblable au dict lict garny de six pantes et sa queue, l'une desquelles est crespinée d argent, le tout chamarré de passementz d'argent à jour et frangé et crespiné de franges et crespines d'argent, fors ce que dessus estimé le tout ensemble, la somme de quatre cens cinquante livres avecques un escran de taffetaz incarnadin rayé d'or et d'argent, quatre pommes de bois incarnat et argent, cy . . . . IVCL l.

Ung lict de velourz viollet par dehors, et de damaz viollet et blanc par le dedans, garny de sept pantes, troyes de velourz et quatre de damaz avecques le fond et doulcier de damaz, deux quantonnières de velourz, parade de damaz, troys rideaulx de pareille couleur, ung soubassement et tapy de table de velourz, ung daiz de velourz, une courtepoincte de taffetaz viollet servant au dict lict, le tout passementé, frangé et crespiné de passementz, franges et crespines de soye viollette et blanche. Quatre pommes de bois argenté. Estimé le tout ensemble à la somme de trois cens livres, cy. . . . . IIIC l.

Ung tour de lict de serge noire et passementé de passement luysant de soye blanche et noire, estimé neuf livres, cy. . . . . IX l.

Ung aultre tour de lict de serge incarnadin chamarré de passement luysant et garny de franges, estimé pareille somme de neuf livres tournoys, cy. . . . . IX l.

Ung aultre tour de lict d'estame viollette, chamarré de passementz viollets de soye et frangé de franges d'estame viollette, estimé pareille somme de neuf livres, cy. . . . . IX l.

Ung lict de rayzeul garny de quatres pantes, troys rideaulx et une bonne grâce, parade, fond et doulcier, estimé ensemble soixante livres, cy . . . . LX l.

Deux courtepoinctes de thoille de Hollande, estiméez ensemble douze livres, cy. . . . . XII l.

Chaises à braz et à tenailles.

Troyes chaises à braz toutes garnyes de velourz noir, passementéez de passementz d'or et d'argent, et frangés de mesme, estiméez à six livres pièces, dix-huict livres tournoys, cy . . . . XVIII l.

Troys aultres chaises caquetoires semblables aux troys chaises cy-dessus estiméez à quatre livres dix solz pièce, treize livres dix solz, cy. . . . . XIII l. X s.

Six escabeaulx garnyz de velourz noir, crespiné fors portion d'un diceulx, estimez à troys livres pièce, dix-huict livres, cy. . . XVIII l.

Cinq chaises de velourz cramoisy de haulte coulleur toutes garnyes, chamarrez de passementz, franges et crespines d'or, estiméez à raison de six livres la pièce, cy. . . . . XXX l.

Six escabeaulx garnys de velourz cramoisy haulte coulleur, crespinez de erespine d'or, fors un d'iceulx, estimez ensemble dix-huict livres, cy. . . . . XVIII l.

Cinq aultres chaises toutes garnyes de velourz cramoisy haulte coulleur, chamarréez de passementz, franges et crespines d'argent, estiméez ensemble vingt-huit livres, cy. . . . . XXVIII l.

Une chaise et deux escabeaulx garnys de velourz cramoisy brun, chamarréz de passementz, franges et crespines d'or et d'argent, estimez ensemble douze livres, cy. . . . . XII l.

Une aultre chaise garnye de velourz incarnadin avecques six escabeaulx aussi garnys de mesme eoulleur, passementez de passementz d'argent et d'or et de franges, estimez ensemble à la somme de sept livres diz solz, cy. . . . . VII l. X s.

Deux chaises à bras toutes garnyes de velourz viollet, estiméez à quarante solz pièce, quatre livres, cy. . . . . IV l.

Six tabouretz aussy garnyz de mesme velourz que lesdictes deux ehaises estimez ensemble cent solz, cy. . . . . C. s.

Deux chaises à layettes d'affaires garnyes de velourz verd, estiméez à quarante solz pour l'une portant l'autre, quatre livres, cy. IV l.

Une aultre ehaise à layettes d'affaires garnye de velourz cramoizy haulte coulleur, estimée quarante solz, cy. . . . . XL s.

Une aultre chaise à layettes d'affaires garnye de velourz cramoizy brun, estimée pareille somme de quarante solz tournoys, ey. XL s.

Six tabouretz garnyz de velourz cramoizy haulte coulleur, estimez à vingt solz pièee, six livres, cy. . . . . VI l.

Six aultres tabouretz garnys de velourz noir estimez à raison de vingt solz pièee, six livres, cy. . . . . VI l.

Six esbabeaulx garnyz de velourz viollet estimez à raison de dix solz pièce, trois livres, cy. III l.

Un prie-Dieu brizé garny de damaz cramoizy passementé d'or aveeques une table servant au dict prie-Dieu garnye de velourz de mesme coulleur, une ehaise et ung oreiller semblable, estimez le tout ensemble vingt-cinq livres, cy. . . . . XXV l.

Oreillers :

Six oreillers de velourz noir passementez de passementz d'or et d'argent, estimez à quarante solz pièee, cy. . . . . XII l.

Six aultres oreillers de velourz cramoisy haulte coulleur, passementez de passementz d'or et de soye, estimez à raison de quarante

solz pièce, douze livres, cy. . . . . XII l.

Deux aultres oreillers de velourz viollet passementez de passementz blanc et viollet, et ung écran de velourz viollet, estimez ensemble troys livres, cy. . . . . III l.

Matelatz :

Six matelaz de fustaine blanche et ung chevet aussi de fustaine, estimez ensemble cinquante-quatre livres, cy. . . . . LIV l.

Castellonnes :

Quatre castellonnes blanches estiméez à raison de cent solz pièce, vingt livres, cy. . . . . XX l.

Sept bas de soye de diverses coulleurs, tant à usage d'homme que de femme, ayant tous servy fors l'ung d'iceulx, estimez ensemble trante-six livres, cy. . . . . XXXIV l.

Bois de Lict.

Ung bois de lict fermant à viz avecques ses quatre quenoilles garnyes de velourz cramoizy brun chamarréez de passementz d'or et d'argent, avecques troys atibois aussy garnys, estimé six livres, cy. . . . . VI l.

Ung aultre bois de lict aussi fermant à viz, quatre quenoilles garnyes de velourz noir, chamarréez de passementz d'or et d'argent avecques troys atibois de mesme, estimé six livres, cy. . . . . . . VI l.

Ung aultre bois de lict aussy fermant à viz, les quatre quenoilles garnyes de damaz blanc et viollet, passementéez de passementz blanc et viollet avecques troys atibois de mesme, quatre livres, cy. IV l.

Ung aultre bois de lict fermant à viz, avecques quatre quenoilles garnyes de damaz cramoisy, chamarréez de passementz d'or, avecques troys atibois de mesme, estimé cent solz, cy . . . C s.

Une chambre de tapisserie de Bruxelles, à personnaiges, contenant huict pièces, estimez ensemble à six cens livres tournoys, cy. VIC l.

Sept pièces de tapisserie de bouragan façon de Bruxelles, estiméez pareille somme de six cens livres tournoys, cy. . . . . VIC l.

Ung grand tapy de Turquie, estimé trante six livres, cy. . . . . XXXVI l.

Ce faict ladicte dame nous a remonstré que les tiltres et enseignements de ladicte maison, terre et seygneurye de Chenonceau sont èz un coffre de bahu estant au cabinet de ladicte deffuncte dame royne, appellé le cabinet verd, nous recquérant nous y transporter affin de faire description et inventaire desdicts tiltres.

Et nous y estant transportez ladicte dame nous a faict voir ledict coffre, lequel a esté estimé par ledict Rillard, sergent, la somme de vingt solz, cy. . . . . XX s.

VII

INVENTAIRE DES MEUBLES DU CHATEAU DE TURENNE, 1615

Archives nationales, R. 513. Papiers des Princes.

Sur le mémoyre à Monseigneur de demander qu'est devenu le linge quy estoyt dans le chateau de Turenne, quy avoyt esté laissé en guarde à Madame Ysabelle de Vassinhac, comme aussy cent cinquante bales de toille verte ou environ de vingt à trente livres piesse, toutes lesquelles choses n'ont pas esté invantorisées et desquelles il fault que monseigneur de Vassinhac responde comme estant dans le chasteau.

Aujourd'hui vingt uniesme du moys de julliet mil six cens quinze dans le chasteau de Turenne en Limosin avant midy, par devant moy notaire et greffier du dommaine du vicomte de Turenne, soubz signé, suivant le commandement de très haulte et illustre princesse Madame Elizabet de Nassau, ayant tout pouvoir de très hault et très puissant Monseigneur Henry de la Tour, duc de Bouilhon, prince souverain de Sedan et Raucourt, vicomte de Turenne, Castilhon et Lenquays, a esté faict invantaire des tapisseries, lictz, dais, acoustremens et aultres meubles estans dans le dict chasteau, presans et acistans, noble Philip d'Argy, escuyer, sieur de Teneulz, et damoizelle Françoise d'Ally, femme de noble Gédéon de Vassinhac escuyer sieur dudict lieu, Gouverneur au vicomte de Turenne et de Thomas Frunet soldat et concierge du dict chasteau, auquel Frunet tous les susdicts meubles et aultres chozes cy-après invantorizées ont esté bailliées en guarde et au dict invantaire a esté procédé comme s'en suict :

Tapisseries

Premièrement, neuf pièces de tapisserie de Brusselle, faite à personnages de l'histoire de David, estant fort neufves de la hauteur de deux aulnes deux tiers et demy, deux desquelles n'ont poinct de brodure d'un cousté, parce qu'une des dictes pièces a esté couppée en deux.

Plus huict pièces d'une tapisserie de Brusselle faictes à passages, où il y a de toutes sortes de bêtes de chasse non guère uzées, de la haulteur de trois aulnes.

Plus aultres huict pièces de tapisserie de Brusselle faictes aussy en passage de feuilhage et de bestes estans de la haulteur de trois aulnes moins deux pousses.

Plus aulnes huict pièces de tapisserie de Brusselle aussy faictes en passage et fulhiages fort effacées, estans de la haulteur de trois aulnes moins trois pousses.

Plus sept pièces de tapisserie d'autelisse faictes en ovvale et dans chaque ovvale

ung dieu ou déesse estant de la haulteur de trois aulnes ung douziesme.

Plus dix pièces de tapisserie faictes en façon de fontaine et de grands feuilhiages et de bestes sauvages estant de la haulteur de deux aulnes deux tiers, ladite tapisserie estant uzée et sert à la chambre du bout de la salle.

Plus aultres sept pièces de tapisserie de haulte lisse, faictes à grands personnages et de toutes sortes d'istoires, quy servent à la grande salle estans de la haulteur de trois aulnes deux tiers.

Plus aultres sept pièces de tapisserie de haulte lisse appelléez les sept vertus faictes à grandz personnages, qui sirt à la chambre de dessoulz la garde-robe de madame, estant de la haulteur de trois aulnes et demye.

Plus aultres sept pièces de tapisserie de haulte lisse faicte en personnages mores où il y a des navires et de plusieurs espèces de bestes, estant de la haulteur de trois aulnes et demie et un douziesme, estant à la chambre de dessoubz celle de madame.

Plus aultres dix pièces de tapisserie vieillie, appelée des vandangeurs sans bordure, estant de la haulteur de trois aulnes moins deux pousses.

Plus huict pièces de tapisserie appelée les preux hommes, fort vieillie, sans bordure, desquelles il y a de plus courtes les unes que les autres, pour avoir des racontrées, ausquelles sont les armoiries de la Tour.

Plus six pièces d'autre tapisserie fort vielhe, faicte à bandes rouge, blanc, jaune et noir, semée de fleurs avec les armoiries de la Tour au milieu, estant de la haulteur de deux aulnes et demye et demi quart, sirvant à la chambre de mademoiselle.

Plus aultres cinq pièces de tapisserie fort uzées; aucunes fleurs de toutes sortes de coleurs, dont le champ est jaune avec les armoiries de la Tour de haulteur de deux aulnes ung quart, trois desquelles servent à la chambre de mademoiselle d'Esquirquar.

Plus neuf pièces d'autre tapisserie vieilhe, faictes à bandes jaulnes et rouges semées de fleurs, avec les armoiries de la Tour, de la haulteur de trois aulnes ung quart, servant à la chambre de dessoubz celle de mademoiselle.

Plus autres neuf pièces de tapisserie, fort uzées et rompues, faictes à personnages sauvages et fontaines, la longueur desquelles n'ont peu estre mezurées à cause qu'elles sont fort rompues.

Plus deux tapisseries fort uzées et rompues, le fons noir et vert, semé de feuillages jaulnes et de fleurs blanches avec les armoiries de la Tour.

Plus une pièce de bergame pour faire une tapisserie de salle contenant cent aulnes tant en longueur que largeur.

Plus huit pièces de tapisserie de Beauvais verte et noire avec les bandes blanc et vert garny de toille par hault, estant de la haulteur de trois aulnes.

Plus aultres sept pièces de tapisserie de Courtray rouge et vert avec les bandes vertes et blanches, garny de toille par le hault estant de la haulteur de trois aulnes.

(De ces deux pièces on en a fait une tenture de dix pièces de deux aunes et demye de haut contenant toutes ensemble vingt et neuf lez. Il y a de la toille en haut).

Plus une pièce de tapisserie de Beauvais verte et noire, contenant trente-neuf aulnes, trois quartz.

Plus une aultre pièce de mesme couleur verte et noire contenant trente et sept aulnes.

Plus autres sept pièces de Courtray noir et vert avec les bandes incarnat et vert, garny de toille en hault, estant de la haulteur de trois aulnes.

(De ceste pièce on a fait les bandes de bordure des dix pièces cidessus mentionnées)

Plus une aultre tapisserie de Beauvais verte et blanche contenant trente-sept aulnes, ung tiers, pour faire des bandes avec deux susdites pièces.

Tapis de Turquie.

Premièrement ung grand tapis de Turquie à fons blanc, semé de fleurs de toutes façons ayant la bordure rouge et bleu de la longueur de quatre aulnes et ung douziesme et deux aulnes et demy quart de large.

Plus autre tapis de Turquie à fons jaulne et rouge avec la bordure blanche, jaulne et rouge de la longueur de trois aulnes et demye, moins un seiziesme et une aulne trois quartz et demy de large.

Plus aultre tapis de Turquie où il y a trois grandz placardz à huict carréz rouge et jaulne et bleu avec la bourdure blanc et rouge, estant de la longueur de quatre aulnes et trois quartz, et une et demye de large.

Plus autre tapis de Turquie velu faict à roses avec le fons vert, brun, rouge et bleu, et la bordure blanc et rouge de la longueur de quatre aulnes et demy quart et une aulne et demye, et peu moins de demy quart.

Plus autre tapis de Turquie velu où il y a quatre grandz placartz faictz à huict poinctes de toute sorte de coleurz, la bordure blanc et rouge, de la largeur de cinq aulnes et deux aulnes et demy quart de large.

Plus autre tapis de Turquie velu, où il y a trois placardz à huict poinctes à fons rouge et bleu, la bordure blanche et rouge semée de bleu, de la longueur de trois aulnes deux tiers et demy, une aulne trois quartz moins seiziesme de large.

Plus autre tapis de Turquie velu à fons rouge, bleu et jaulne avec la bordure rouge, jaulne, verte et bleu, de la longueur de deux aulnes et demye et demy quart.

Plus autre tapis velu de Turquie avec une ouvalle au milieu à fons rouge, vert, jaulne et bleu, la bordure de rozes de toutes couleurs de la longueur d'ung aulne et demye et demy quart.

Plus autre tapis de Turquie faict à fons d'or, où il y a force feuillages de toute sorte de couleurs, avec la bordure verte, rouge, incarnat et blanc, avec les franges de soye jaulne des deux boutz, de la longueur d'ung aulne trois quartz.

Plus autre tapis de Turquie à fons rouge où il y a de l'or et de l'argent, à feuillages de toutes sortes de couleurs, la bordure verte, bleu et rouge avec les franges de soye jaulne, de la longeur d'ung aulne, trois quartz et un seiziesme.

Plus ung demy parterre de Turquie fort uzé à fons vert brun, avec force fleurs

de toutes couleurs, la bordure blanche, rouge et bleue de la longueur de deux aulnes ung quart.

Plus autre demy parterre de Turquie de mesme façon et longueur que le susdit.

Plus autre demy parterre de Turquie faict à lozanges jaulne et à fons rouge semé de fleurs, la bordure bleue, blanc et rouge, de la longueur de deux aulnes et demye, moins ung seiziesme.

Plus autre parterre de Turquie velu fort deschiré, faict à carreaux jaulnes, avec les croix bleues, où il y a quatre armoiries, semées de rozes rouges et une barre au milieu, de la longueur de deux aulnes demy, demy quart.

Plus ung parterre de moquete de quatre aulnes trois quartz et demy de long, et de large deux aulnes et demy quart, neuf, à fons jaulne.

Plus sept tapis de table ou buffet de Turquie velus, fort rompus et deschirez, estant de la longueur d'ung aulne et demy, chacun, lesquelz ont été despuis racoutrés.

Plus autre demy parterre de Turquie velu, faict à lozanges jaulne et fons rouge, semé de fleurs, de bourdure bleu, blanc et rouge, de la longueur de une aulne et demye, demy quart

Dais.

Premièrement ung dais à queue de velours cramoizy, chamaré de passement d'or et d'argent, de demy lais en demy lais à double pante, chescune desdites pantes doublée de tafetas cramozy, garnie de longues franges de soye cramoisie, couverte d'une crépine d'or et d'argent laquelle ayant deux aulnes demy tiers et demy de long avec deux petites franges de soye cramoizie, couverte d'une petite frange d'or et d'argent tout à l'entour, avec ses courdons de soye blanche, rouge et jaulne.

Plus ung autre dais à queue de toille d'or de deux sortes, jaulne et rouge, la jaulne frizée d'or et d'argent et le rouge aussy frizé d'or et d'argent, les quatre pantes, de toille d'or à deux endroitz; l'envers est rouge et jaulne, et l'endroict est frizé d'or et d'argent à fons, chescune des dites pantes garnye d'une longue frange de soye blanche, couverte des deux coustés d'une crespine d'or avec ung petit passement d'or à jour sur la couture des pantes, et une petite frange de soye blanche, couverte d'une petite frange d'or des deux coustés à chesque bout desdites pantes, la queue ayant deux aulnes de long, garnye par le bas d'une longue frange de soye blanche couverte d'une crespine d'or et des deux coustés une petite frange de soye blanche couverte d'autre frange d'or avec ses courdons de soye blanche, rouge et jaulne.

(Tout le passement, crespines, grandes et petites, a esté mis sur le dais de damas cramoisy, et remis en la place le passement de l'entour violet et partie de celluy du pavillon violet).

Plus autre Dais de velours cramoizy brun, chamarré de passsement d'or de demy lais en demy lais à queue et doubles pantes, lesdites pantes garnies de frange de soye fanée décousue et crespine d'or, la queue de deux aulnes trois quartz de longueur avec des petites franges d'or et de soye, cramoisie tout alentour avec ses courdons de soye cramoisie.

Plus un autre Daix de satin cramoizy à queue et double pante faicte en bordure de toille d'or à grandz feuillages, lesdictes pantes garnyes de grandes franges de soye cramoisie et crespine d'or avec des petites franges d'or et de soye cramoisie au bout de chaque pante, la queue ayant deux aulnes et demye de long, garnye de pantes franges d'or et de soye cramoisie des deux coustés avec ses courdons de laine, fillet rouge et jaulne.

(Tout le passement et les crespines grandes et petites du dais fané a esté mis à cestuy cy).

Plus autres deux Daix de vellours cramoizy à queue et simple pante garny de grande et petite frange par toute la queue, de la longueur de deux aulnes, deux tiers et demye, garnye de franges tout autour avec ses courdons de soye cramoisie.

Plus autre Daix sans queue, de taffetas incarnat effacé et orangé à double pante sauf une avec une grande frange de soye verte alentour.

Licts completz *jusques aux couvertures de parade.*

Premièrement ung lict avec ses trois pentes doubles, le soubassement, les quatre bonnes grâces, le fons et le dessus de velours cramoisy double de tafetas cramoizy, lesdites pantes chamarrées de passement d'or et d'argent, doubles par demy lais, garnies de grandes crespines d'or et d'argent doubles et de grandes franges de soye cramoisie avec les petites franges de mesme soye couvertes des deux coustés de frange d'or et d'argent avec quarante deux boutons et boutonnières, à queue desquelz boutons en est adiré cinq sauf la queue, le fons et le dossier chamaré par demy lais et passement d'or et d'argent.

Les bonnes grâces doublées de taffetas cramoisy et chamarées de trois passemens du long et ung par le bas d'or et d'argent avec une petite frange de soye couverte d'une autre frange d'or et d'argent, les soubassemens chamarés par demy lais d'ung passement d'or et d'argent, et ung par le bas avec une grande frange de soye cramoisie, couverte d'une crespine d'or et d'argent, et aux deux coustés une petite frange de soye cramoisie couverte de petite frange d'or et d'argent.

La couverture de parade de velours cramozy doublé de taffetas cramozy chamarré par demy lais avec une grande frange de soye cramoisie couverte d'une crespine d'or et d'argent avec quarente et quatre boutons et les boutonnières à queue, desquelz boutons menque cinq sauf la queue; tout le long des boutons une petite frange de soye cramoisie couverte d'une frange d'or.

Les trois rideaux de damas cramoisy, chamarés par demy lais d'ung passement d'or et d'argent et ung par le bas avec la petite frange de soye cramoisie alentour couverte d'une petite frange d'or et d'argent, chescun des dicts rideaux de cinq lais.

Plus un autre lict avec ses trois pentes, les soubassemens, les quatre bonnes grâces, le tout de toille d'or bleue, frisée d'or et d'argent velloutée de cramoisy par carrés avec des montans de velours noir en bordure, canetilhé d'or et d'argent et de clinquan, lesdictes pantes doublées de tafetas blanc garny de franges

de soye bleue avec une crespine d'or, et les bonnes graces doublées de tafetas cramoizy avec les petites franges d'or et de soye bleue, les soubassemens avec les franges d'or et de soye bleue.

La doublure du dict lict est de trois pantes, le dossier et fons de velours cramoisy en bordure de toille d'or et d'argent en feuilliages et personnages faictz au poinct de brodeur lesdictes pentes avec des crespines de courdon d'or et de soye cramoisie, faicte en lozange, fermée par boutons et ouppes au bout.

La couverture de parade de pavé de soye cramoisie passementée d'ung passement d'or posée sur les demy lais avec une grande frange de soye cramoisie, couverte d'une crespine d'or tout autour sauf le chenet avec une petite frange de soye cramoisie, couverte d'une frange d'or aux deux ouvertures.

Les trois rideaux de damas cramoizy de trois lais et demy chescun, passementée de passement d'or sur les demy lais avec la petite frange de soye cramoisie et d'or, tout autour les quatre quenouilhes de pavé de soye chamarées de passement d'or et d'argent.

Plus autre lict avec ses trois pentes, soubassement, les quatre bonnes grâces, le tout de velours vert à fons d'or par barre avec deux montans de satin cramoisy en bordure de petite nathe d'or, lesdictes panctes doublées de satin de Bourges, blanc, garny de franges de soye cramoisie, avec une crespine d'or, les bonnes grâces doublées de tafetas cramoyzy avec les petites franges d'or et de soye cramoisie, le soubassement avec leurs franges d'or et de soye.

La doublure du lict est de trois pentes, fons et dossier de toille d'argent de Millan damassées de soye incarnate avec ung clinquan d'argent et de soye incarnatte, la crespine d'or et d'argent doublée de fustaine blanc, la couverture de parade, de toille d'argent de Millan rayée d'or et de soye cramoizye, passementée d'ung large clinquan d'argent et de soye incarnatte sur les coustures, avec de grandes franges de soye incarnate, tout alentour couverte d'une crespine d'argent et de soye incarnatte aux coustées et doublée de fustaine blanc, deux quenouilles de toille d'argent de Millan damassée et de soye incarnatte. Trois rideaux de damas incarnat et blanc, chesque rideau sur les coutures de la frange des dictes pentes est de soye incarnatte de quatre lais et trois larges clinquans ; sur les coutures, de petites franges de soye incarnatte couverte d'une petite frange d'argent.

Plus ung autre lict avec ses trois pantes et les soubassemens faictz par carrés, l'ung des carrés de toille d'or feulle morte et l'autre toille d'or et d'argent violet avec des montans de velours cramoisy, couvert d'ung passement d'or et d'argent avec la petite frange de soye blanche et d'or alentour, les dictes pantes doublées de tafetas blanc, garnies de longue frange de soye blanche avec une crespine d'or et des petites tour d'alentour.

La doublure du dict lict est de trois pantes fons et dossier de toille d'argent faict en bordure de toille d'or de diverses couleurs, et les montans de satin blanc faictz en bordure de canetilhe d'or ; au dossier il y a deux lais d'une petite toille d'or et d'argent frizée et damazée de noir.

Deux quenouilhes de toille d'or feuille morte, chamarée de quatre petitz passe-

mens d'or et d'argent, trois rideaux de damas blanc, deux à quatre lais et l'autre en trois avec une bonne grâce, et sur les coutures ung passement de courdon d'or et tout alentour au lieu de petites franges.

Plus ung autre lict de velours violet avec ses trois pantes, soubassement et les quatre bonnes grâces, le fons, le dossier et les quatre pentes de dedans sont de damas violet, les dictes pantes chamarées par demy lais de passement de soye large garnies de grandz franges de soye, couvertes d'une crespine de soye violette avec les petites franges.

Les bonnes grâces doublées de taffetas violet passemantées de trois passemens de long et ung en bas avec une petite frange à l'entour, le soubassement chamaré par demy lais d'ung passement de soye violette à ung par le bas avec une grande frange de soye couverte d'une crespine et aux deux coustés d'une petite frange de soye.

La couverture de parade de damas violet doublée de taffetas violet chamaré par demy lais avec une grande frange de soye violette couverte d'une crespine avec quarente quatre boutons et boutonnières à queue de soye violete, et tout le long des dicts boutons une petite frange de soye violette.

Les trois rideaux de damas violet de quatre lais chescun, chamarés par demy lais d'ung passement de soye à ung par le bas avec la petite frange alentour.

Plus ung autre lict avec ses trois pentes doubles, le soubassement, les quatre bonnes grâces, le fons et le dossier de sarge minime, chamarés de passement de soye large par demy lais, garny de grandes franges de soye couvertes de crespines de soye avec les petites franges de soye.

Les bonnes grâces doublés de tafetas minime, chamarés de trois passemens du long et ung par le bas avec la petite frange de soye autour du soubassement, chamaré par demy lais et ung par le bas avec une grande frange de soye et aulx deux coustés ung autre petite frange.

La couverture de parade de sarge minime doublée de tranet chamaré par demy lais avec une grande frange de soye minime à quarante huict petitz boutons ou boutonnières de soye à queue avec la petite frange des deux coustés et les quatre quenouilhes chamarées de passement de soye avecques quatre pommes convertes de sarge chamarées de passement.

Les troys rideaux de sarge minime doublés de taffetas chamarés de passement par demy lais et ung par le bas avec la petite frange alentour ayant de largeur deux lais sauf ung quy n'a qu'ung lais et demy.

Plus ung autre lict d'escarlatte, fons et dossier et trois simples pantes doublées de taffetas rouge, le tout chamaré de passement d'or par demy lais avec des grandes franges de soye cramoisie couvertes de crespines d'or estant garny en hault et aux coustés de petite frange d'or et de soye.

Le soubassement d'escarlatte garny de mesme passement et frange d'or et de soye cramoisie couvertes de crespines d'or estant garny de hault et aux coustés de petite frange d'or et de soye.

Les trois rideaux de damas cramoizy dont l'ung a quatre lais et les autres deux

chascun trois et une bonne grâce estans garnis d'ung passement d'or sur chesque couture et tout autour garnye de petite frange de soye couverte de petite frange d'or.

Quatre quenouilles d'escarlatte avec ung petit passement d'or, quatre à chescune, sauf une que n'en a que trois.

Plus ung petit lict à l'impérialle de damas cramoizy, ayant le chapiteau et les trois pantes de velours cramoisy chamaré de passement de soye cramoysie, couvert d'une crespine de mesme avec une petite frange de mesme aux deux costés et par hault.

Le dossier, les trois rideaux, une bonne grâce de Damas cramoisy, deux des dicts rideaux à trois lais; l'autre à quatre et passementé sur les coutures d'ung passement de soye cramoisie sauf à deux des dicts rideaux quy n'en ont poinct; or la petite frange estant à tout tour des dictz rideaux.

La couverture de parade de tafetas cramoizy piqué à la réaux doublé de tranet cramoizy avec une frange alentour.

Plus ung autre lict avec ses trois pentes fons et dossier demy estade rouge faict en borderie de tripe de velours vert et en feulliage bordé de faux or doublé de boucassin vert garny d'une frange de layne rouge couverte d'une crespine de soye verte et la petite frange par hault et a costé aussy de soye verte, les trois rideaux de camelot rouge, et deux bonnes grâces, l'ung des dictz rideaux à trois lais et demy et les autres deux, chescun trois lais, le tout garny d'une petite frange de laine verte.

Plus ung autre lict avec ses trois pantes fons et dossier de satin incarnat fort effacé, faict par carré en bordure de toille d'or ou d'argent fort uzé, avec des montans à neuf, des cordellières de toille d'argent blanc avec une grande frange de soye rouge fort effacé au tour des dictes trois pantes, les trois rideaux de tafetas incarnat fort deschiré; l'ung à quatre lais, l'aultre trois et demy et l'autre trois.

Plus ung autre pente de ce mesme lict trouvée dans ung coffre et garnye de mesme sans frange.

Plus autre lict à quatre pantes de satin de Burgues vert en borderye de toille d'or et d'argent fort effacé, faict par carrés, où il y a des lettres grecques dedans, garny d'une grande frange de soye verte et blanc, et de petite à chesque bout.

Le dossier et le fons de satin de Burgues vert, les rideaux de damas vert fort uzés et rompus; deux ont quatre lais et l'autre trois.

Plus ung autre lict avec ses trois pentes fonts et dossier le tout de velours violet en broderie de toille d'or et d'argent faict à flames avec la bourdure de toille d'argent blanche en broderie entrelassés, les trois pantes doublés de tafetas violet avec les franges de soye violete moyenne, et la petite frange à chasque bout, les trois rideaux de tafetas violet, deux desquelz ont trois lais et l'autre deux.

Plus la moitié d'ung fons de lict de velours violet, faict à flames avec ung petit mourceau de pente semblable au susdict lict.

Plus ung autre lict à double pante de velours vert, fons, dossier et soubasse-

ment, le tout chamaré par deux lais d'ung petict passement d'or et d'argent à jour, garny d'une grande frange de soye verte, couverte d'une crespine d'or et d'argent avec la petite frange au bout des dictes pantes ; le dossier est garny de chesque costé d'une petite frange de soye verte, couverte d'une autre d'or et d'argent, une grande frange à travers, couverte d'une crespine d'or et d'argent quy faict la façon d'une pente. Le soubassement est garny à demy lais de passement d'or et d'argent faict à jour et une frange moyenne de soye violete, couverte d'une autre d'or et d'argent.

Les troys rideaux de la bonne grâce de damas vert, l'ung des quatre lais et demy, et l'autre de trois lais et demy et l'autre de trois, chamaré par demy lais d'ung passement d'or et d'argent à jour, et la petite frange de soye couverte d'une petite d'or et d'argent alentour avec une couverture de parade de tafetas vert, doublé de mesme garny de petite frange de soye alentour, couvert d'or et d'argent.

Plus autre lict avec ses trois pentes faict à carrés, fons et dossier par grandz lais de toille d'or frizé rayé de noir et de satin cramoizy, guarny partout de grande et de petite frange de soye cramoisie fort effacée.

Les trois rideaux et une bonne grâce de taffetas incarnat fort effacé, l'ung a quatre lais et les autres deux, trois lais chescun.

Plus ung autre lict à l'impérialle de damas vert fort uzé et effacé, avec le chapiteau de velours vert, le tout garny de passement d'or et d'argent à jour par demy lais avec une grande frange de soye verte, couverte d'une crespine d'or et d'argent, et la petite frange à deux coustés sur la cousture, couverte d'une petite d'or et d'argent.

Les trois rideaux et la bonne grâce de damas vert passementés sur les coustures d'ung passement d'or et d'argent avec les petites franges tout autour de soye verte, couverte d'or et d'argent.

Plus autre lict avec ses trois pentes, fons, dossier, deux soubassemens et trois quenouilles, le tout de velours noir en grande broderye de canetilhe d'argent fort eslevée, les trois pentes doubles de tafetas noir garny d'une grande frange de soye noire, couverte d'ung autre d'argent avec des petites à chasque bout tant des pentes que des soubassemens, cordonné la bourdure de canetilhe d'argent.

Plus autre lict avec trois pentes, le fons et le dossier de toille d'or jaulne damasée faicte à petitz carreaux fort uzée et effacée, et des bandes de damas blanc avec une grande frange de soye blanc et bleu alentour, les pentes sont faictes par carrés, le fons et le dossier par lais.

Plus une pente de lict que faict tout le tour dudict lict avec le fons et dossier faict par carreaux blanc et noir de fillet et de laine, avec une frange de laine jaulne, blanc et noir.

Plus six aulnes moins demy quart de grande frange de soye cramoisie.

Plus sept aulnes un tiers de grande dentelle d'or d'une escharpe faict de clinquan d'or en soleils, l'une de quarquoys en chesne de rozes et d'estoilles de toute façon avec des petites oupes d'or de soye verte et orrangée, faicte en flamme, ladicte escharpe est envelopée d'une vieille ensigne dans une quaisce.

Plus le fons d'ung lict de toille d'or jaulne damazé de cramoizy avec ung grand lais de satin blanc par le milieu dudict fons en borderie de canetilhé d'or faux, faicte à grandz flourons avec deux bandes sur les costés de satin de velours tané faict en borderie de courdon d'or semé de canetilhe.

Plus huict carrés de toille d'argent frisés d'argent cordonnés d'or.

Plus ung lais de même toille d'argent quy a une aulne de long.

Plus cinq autres carrés de satin blanc en borderie de canetilhé d'or faux faictz à grandz florons.

Plus sept aulnes de montans de velours cramoisy brun cordonnés d'ung courdon d'or par tout faict en las d'amor.

Plus huict petitz montans de velours cramoisy brun bordés de mesme, d'ung tiers de hault chascun.

Plus quatorze aulnes de bandes de toille d'argent frizés d'argent en borderie de grosse canetilhe d'or faux, avec quelque quantité de fort grosse canetilhe de cuivre doré.

Plus trois rideaux de damas blanc faictz en grandz feuilhiages, chascun d'ung lais et demy.

Plus quatre pentes de lict de toille blanche, tirée en façon d'estoilles faictes par carrés, avec des montans de soye blanche tissue de soye noire, et une bande par le bas des pentes.

Plus le dossier de quatre lais de mesme toille avec cinq bandes de trois quartiers de hault, de mesme celle des pentes.

Plus sept carrés de toille tirrée de mesme celle des pentes.

Lictz à housse.

Premièrement ung lict de damas vert faict en housse, fons et dossier ouvert aux quatre coins, garny d'une petite frange tout alentour, et aux quatre coins des boutons à queue de soye verte et une grande frange en hault alentour qui représante la pante.

Plus ung autre lict à housse de Carize vert fons et dossier chamaré de passement de soye verte par demy lais par tout garny d'une petite frange de soye verte aux quatre coins par hault et par bas.

Ung autre lict en housse de Carize violet, fons et dossier garny d'une petite frange de soye violete en hault et en bas.

Plus ung autre lict faict en housse de Carize fané, fons et dossier garny d'une frange fanée par tout aux quatre coins tant hault que bas.

Plus autre lict faict en housse de Carize couleur minime, fons et dossier garny d'une frange de soye minime, par tout aux quatre coins et par bas.

Plus quatre autres lictz faictz à housse de Druguet blanc et noir fons et dossier garnis par tout, tant par le hault que à costés, d'une petite fange de laine blanc et noir.

Plus autre lict faict à housse de Druguet blanc et noir, lequel n'y a ni fons ni dossier.

Plus une pente de tapisserie pour mettre tout autour d'ung lict où sont les armoiries de la Tour, avec des franges de laine rouge, jaulne et vert.

Plus ung autre pente de Druguet faict par bandes rouge et jaulne avec les franges de laine verte, jaulne et rouge.

Plus une autre pente à gros poinct de plusieurs couleurs avec une grande frange de laine rouge.

Plus deux autres pentes de tapisserie pour metre au tour d'ung lict, semée d'arbres et de fleurs avec de grandes franges de laine jaulne et rouge.

Une autre pente de tapisserie servant pour mettre ung lict faicte en fleurs de toutes sortes avec ung grande frange de laine rouge, verte et jaulne.

Plus autre pente de tapisserie pour mettre autour d'ung lict, où il y a des fontaines et des sauvages, avec des grandz franges de laine verte et rouge.

Plus une autre pente de tapisserie avec son fons et dossier quy se tient tout à grandz feulliages vers de roses et raizins faictz en façon de fontaine avec des bestes sauvages et de grandz franges de laine verte, rouge et jaulne.

Plus ung entour de lict de la mesme figure qu'est la pente susdicte, sans aulcune frange.

Plus une aultre pente de tapisserie quy sert d'entour de lict, à fons vert brun, semé de toutes sortes de fleurs avec des grandz franges de laine rouge, blanc et vert et ung entour de tapisserie bleu semé de fleurs de lis jaulnes.

Plus une pente à gros poinct de laine, faict par carré de bleu, blanc et incarnat fons et dossier de mesme avec une frange de laine rouge, jaulne blanc et bleu.

Pavillions.

Premièrement ung pavillion de Damas cramoizy, chamarré sur les coustures d'ung large passement d'or et d'argent et ung tout autour avec les quatre parements de velours cramoizy, garny de petite frange de soye cramoizie, couvert d'une frange d'or et d'argent alentour, et le chapiteau de velours cramoizy, chamaré sur toutes les coustures de mesme passement et ung au bas avec une grande frange de soye cramoizye, couverte d'une grande crespine d'or et d'argent.

Plus une grande frange de soye cramoisie, couverte d'une grande crespine d'or et d'argent contenant une aulne en rond pour servir au dessus du chapiteau.

Plus la pomme paincte de rouge, et argentée avec son cordon de soye rouge, jaune et blanc.

Plus les deux grandz pièces d'ung pavillion de gaze blanc semé sur toutes les coustures et par demy lais de petites ouppes de toutes sortes de couleurs avec la bourdure aux quatre costés, et en bas de gaze blanc faict en petit carré recouvert de soye platte à feuilliage de toutes sortes de couleurs, le chapiteau garny de mesme que les susdites pièces. Et le soubassement garny de mesme avec la bordure en gris, la couverture garny de mesme, sur les coustures et demis lais avec la bordure aux deux costés, le tout en cinq pièces, la pomme paincte de toutes sortes de coleurs, et son cordon de soye verte.

Ung autre pavillion de toille d'or cramoizy et chamarré sur les coustures de passement d'or et de soye incarnatte sauf de deux, garny alentour d'une petite frange de soye incarnatte, couverte d'une frange d'or avec le chapiteau chamarré de mesme sur les coustures avec une grande frange de soye incarnatte, couvert d'une crespine d'or et le hault du chapiteau de mesme avec la pomme dorée et le cordon de soye cramoisy.

Les soubassemens dudict pavillion de mesme estoffe garny par bas d'ung mesme passement que le pavillion, avec une frange de soye cramoisie, couverte d'une frange d'or.

(Il n'y a plus que dix-set longueurs du passement : le reste a esté mis sur le dais cramoisy brun).

Plus autre pavillion de damas violet avec les quatre parremens de velours violet chamaré sur toutes les coustures et ung par bas d'un large passement de soye violet avec la petite frange violete tout autour.

Le chapiteau de velours violet chamaré sur toutes les coustures d'ung mesme passement, et ung par bas avec une grande frange de soye violete, couverte d'une crespine de même soye et une autre grand frange par hault, couverte d'une mesme crespine avec sa pomme argentée et peinte en violet, et son cordon de soye violete.

Plus quatre pavillions oranges de buratz d'Auvernhe garnys d'une petite frange de laine orangée tout autour avec leurs chapiteaux garnis d'une grande frange hault et bas, avec leurs pommes de bois et cordon de fillet orange.

Plus autres quatre pavillions gris de buratz d'Auvernhe garnys d'une petite frange de laine grize tout autour avec leurs chapiteaux garnis d'une grande frange hault et bas avec leurs pommes de bois et courdon de fillet gris.

Plus autre pavillion de fustaine gris rayé avec une petite frange de fillet tout alentour, avec son chapiteau, garny d'une grande frange, couvert d'une crespine hault et bas avec la pomme argentée et son cordon de fillet blanc.

Plus ung autre pavillion de fustaine blanc avec une petite frange alentour de fillet blanc, avec son chapiteau garny d'une grande frange, couverte d'une crespine avec ung rondeau de bois pour tenir ledict pavillion.

Entours de lictz et housses.

(On a pris six hauteurs des passemens pour chamarer une salle de velours.

Premièrement ung entour d'escarlatte passementé d'ung large passement cramoisy par demis lais et ung par bas avec une moyenne frange de soye cramoisie garny de toille rouge en hault et la contenance de cinq lais et de la haulteur d'une aulne un tiers et demy, sert au lict de velours cramoizy.

Plus ung autre entour de drap rouge teinct en escarlatte avec son dossier contenant six lais, que ont chescun ung aulne trois quartz de haulteur, et ung autre lais qui se met au chenet, quy n'a qu'une aulne ; sert au lit d'escarlatte.

(Tout le passement a esté mis sur le dais de cramoisy brun).

Plus ung auttre entour de drap violet, contenant six lais, passementé d'un large passement de soye violete avec une moyenne frange de soye violete, garny de toille par hault, ayant de haulteur une aulne trois quartz ; sert au lict de velours violet.

Plus ung autre entour destainct vert à quatre lais, ayant de haulteur une aulne et demye et demy quart, quy sert au lict de damas vert faict à housse.

Plus ung autre entour de lict destainct noir, fort uzé de quatre lais.

Plus ung aultre comme le susdict, fort uzé.

Aporté de Paris ycy. Plus ung aultre entour à housse de sarge verte avec du passement et des franges.

De mesme. Plus ung aultre entour de sarge verte avec du frangeon.

De mesme. Plus deux autres entours fanés avec du passement et du frangeon.

De mesme. Plus ung autre entour gris de lin avec du passement et du frangeon.

De mesme. Plus ung autre entour bleu avec du frangeon.

Il y en a six porté de Paris ycy.

Couvertures de soye.

Premièrement une couverture de toille d'or cramoisy piquée et doublée de taffetas cramoisy à quatre lais, sur chesque couture ung passement d'or meslé de soye incarnatte qui sert au pavillion de mesme estoffe.

Ung autre couverture de tafetas cramoisy à deux coustés, picquée, ayant cinq lais de large, servant au grand lict de velours cramoisy.

Plus autre couverture de tafetas violet à deux coustés picquée, ayant quatre lais, servant au pavillion de damas violet.

Plus autre couverture de tafetas noir picquée et doublée de toille blanche, ayant trois lais avec une petite frange alentour de soye noire.

Plus une autre couverture de taffetas vert à deux coustés, picquée, ayant quatre lais servant au lict de damas vert faict à housse.

Plus une autre couverture de taffetas rouge, picquée, doublée de tranet rouge, ayant quatre lais.

Plus aultre couverture de tafetas minime, picquée, doublée de tranet minime de quatre lais; sert au lict minime.

Plus autre couverture de taffetas rouge effacé à deux coustés, picquée à bastons rompus de trois lais; sert au lict d'escarlatte.

Plus aultre couverture de taffetas vert, rompue et uzée, doublée de grosse sarge verte garnye alentour d'une petite frange de soye, couverte d'une frange d'or et d'argent, et picquée de soye verte.

Contre pointes de toille de Olande.

Premièrement, une contre pointe de toille d'Olande à deux coustés, picquée, de trois lais et demy de longueur, sert au lict de velours cramoisy.

Plus autre contre poincte de mesme toille à deux coustés, picquée, de trois lais; servant au pavillion de damas cramoizy.

Plus autre contre pointe de mesme toille que les susdictes à deux coustés, picquée, de trois lais et ung quart; sert au lict de velours violet.

Plus autre contre pointe de mesme, à deux costés, picquée comme le susdict, de trois lais; sert au lict de sarge minime.

Plus une autre contre pointe de mesme toille à deux coustés, picquée, de trois lais ; sert au lict de velours vert.

Plus aultre contre pointe de toille d'Olande, de mesme que les susdictes, à deux coustés, picquée, de trois lais ; qui sert au lict de damas vert.

Plus aultre contre pointe de camelot rouge, fort effacée et rompue, picquée et doublée de toille.

Plus ung autre contre pointe fort espesse, de toille grize, picquée de chevron.

Cotheloignies.

Premièrement une cotheloignie blanche rayée aux deux boutz de jaune, rouge et bleu ; sert au lit de velours cramoizy.

Plus autre cotheloignie de mesme façon, que sert au pavillon de damas cramoizy.

Plus autre cotheloignie de mesme que les susdictes, qui sert au lict violet.

Plus autre cotheloignie verte quy sert au pavillion de damas violet.

Plus autre cotheloignie blanche rayée aux deux boutz quy sert au petit lict de sarge violet, faict à housse.

Plus autre cotheloignie, de mesme que la susdicte que sert au lict de velours vert.

Plus autre catheloignie toute blanche avec une marque bleue quy sert au lict de damas vert faict à housse.

Plus une catheloignie rouge, bourdée de noir qui sert au lict d'escarlatte.

Plus aultre catheloignie rouge avec des barres noires aux deux boutz, sert au lict de damas cramoizy, faict à l'impérialle.

Plus six grandes catheloignies blanches, non rayées, neufves.

Plus quatorze petites catheloignies rayées par les boutz, neufves.

Plus quinze catheloignies blanches bonnes, et sept autres fort uzées

Plus quatre autres catheloignies rouges bonnes, et trois fort uzées.

Plus trois vertes bonnes, et deux uzées.

Plus une jaulne bonne.

Mathelatz.

Premièrement trois mathelatz de fustaine d'Auzebourg de deux coustés, avec le traversin de mesme fustaine ; sert au lict de velours cramoizy.

Plus deux mathelatz de fustaine d'Auzebourg blanc à deux coustés avec le traversin de fustaine quy servent au pavillion de damas cramoizy.

Plus trois mathelatz de mesme fustaine aux deux coustés avec le traversin de mesme, quy servent au lict de velours violet.

Plus ung autre mathelas de mesme fustaine avec le traversin à deux coustés, quy servent au pavillion de damas violet.

Plus trois autres mathelas de mesme fustaine d'Auzebourg blanc à deux coustés, avec le traversin de mesme quy servent au lict de sarge minime.

Plus autres trois mathelas de mesme estoffe que les susdictz à deux coustés avec le traversin de mesme quy servent au lict de velours vert.

Plus deux autres mathelas de mesme fustaine d'Auzebourg blanc, comme les susdictz à deux coustés, sauf ung quy est d'ung cousté couti blanc avec le traversin de couti rayé, quy servent au lict de damas vert, faict à housse.

Plus deux petitz mathelas de fustaine d'Auzebourg blanc aux deux coustés avec le traversin de mesme fustaine pour le lict d'ung enfant.

Plus deux grandz mathelas de fustaine blanc de deux coustés, sauf ung quy a de dessoubz de toille, estans tous deux d'une mesme grandeur avec ung grand traversin de fustaine blanc.

Plus ung autre mathelas de fustaine blanc de deux coustés avec son traversin de mesme fustaine ; sert au lict de damas cramoizy fait à l'impérialle.

Plus deux mathelas de fustaine d'Auzebourg blanc à deux costés avec le traversin de mesme estoffe quy sert au lict d'escarlatte.

Plus deux mathelas de mesme fustaine que les susdictz à deux costés.

Plus ung petit mathelas de fustaine blanc d'Auzebourg de deux costés, avec son traversin de mesme, avec ses oreilliers plains de plume, dont l'ung est fort grand, deux autres moiens, deux petitz ; ung long avec la paliasse, le tout servant aux couches de madame.

Plus douze mathelas couve tz de fustaine d'ung cousté et de toille de l'autre, neuf.

Plus douze mathelas couvertz de toille de deux costés, neuf.

Plus six mathelas faictz des dessus des vieux qu'on a deffaictz de toille et de fustaine.

Plus sèze mathelas, les uns de toille et de fustaine et les autres de toille seullement.

Plus ung banc servant à faire les dictz mathelas et ung mestier de bordeur.

Lictz de plume et traversins bons.

Premièrement ung grand lict de plume, pour le lict de Madame, couvert d'ung fort beau coutil, pesant quatre-vingt-sept livres.

(On a pris quinze livres de plume pour garnir six petites chèzes de moquette).

Plus sèze bons lictz de plume.

Plus cinq lictz de plume meschans.

Plus vingt-cinq traversins de coutil tous neufz.

Plus trente-quatre traversins bons et mauvais, le tout ensemble tant lictz que traversins paizant deux mille quatre cens quatre-vingtz six livres, poix de Monpelier.

Plus neuf traversins couverts de fustaine, pesant ensemble cent trois livres de mesme poix.

Paillasses.

Premièrement vingt quatre palliasses neufves.

(On en a deffaict trois pr emballer des mousquets).

Plus vingt-trois pailliasses bonnes et mauvaises

Plus dix de meschantes, rompues.

Envelopes.

Premièrement, une grande envelope de fustaine d'Auzebourg blanc, de six lais, sert au lict de velours cramoizy.

Plus autres deux grandes enveloppes de toille pour faire des trousses, servant au susdict lict.

Plus autre enveloppe de toille, sert au pavillion de damas cramoizy.

Plus trois autres grandes envelopes de toille quy servent au lict de velours violet, et au pavillion de damas violet.

Deux grandes enveloppes de mesme toille quy servent au lict de sarge minime.

Sengles.

Plus douze sengles uzées avec leurs boucles.

Mallez de toute sorte.

Premièrement huit grand mallez de lict, desquelles il y en a deux fort vieillies et rompues.

Plus unze fourreaux de bois de lict desquelz il y en a trois fort uzés et gastés avec les deux foureaux de bancz de velours cramoizy.

Plus quatre malles à mettre tapisserie.

Plus quatre fourreaux à chairre.

Plus huict fourreaux pour metre les escabeaux quy se plient

Plus quatre fourreaux de chaire percée.

Plus sèze grandes courroyes de cuir pour sangler males, avec leurs boucles

Plus une couverture de charriot de forte vache avec ses attaches et boucles, sans doublure, de la longueur de trois aulnes, et une aulne ung tiers de large demy uzée.

(De ces huict peaux on en a fait dessus de tapis).

Plus huict peaux de mouton, quatre rouges entières et quatre vertes entamées.

Bois de lictz tous de bois de noier.

Premièrement le bois complet quy sert au lict de velours cramoizy quy a les quatre quenouilles couvertes de velours cramoizy passementés d'ung passement d'or.

Plus autre boys tout complet pour le pavillion de damas cramoizy.

Autre bois complaict quy sert au lict de velours violet; les quatre quenouilles couvertes de damas violet, passementées d'ung large passement de soye violette avec trois grandz fons de bois, couvert de damas passementés.

Plus ung autre boys tout complet quy sert au pavillion de damas violet.

Plus autre bois tout complet quy sert au lict de sarge minime.

Plus autre boys tout complet quy sert au lict de damas vert faict à housse.

Plus autre boys complet quy sert au lict d'escarlatte.

Plus autre boys complet quy sert au lict de damas cramoizy faict à l'impérialle, les quatre quenouilles couvertes de damas cramoizy; tous lesquelz susdicts lis se montent à vis.

Plus autre boys tout complet quy sert au lict de damas vert faict à l'impérialle, quy se monte avec des crampons.

Plus autre boys de lict complet quy sert au lict de velours vert quy se monte avec des crampons, les quatre quenouilles couvertes de velours vert.

Plus douze grandz bois de lict quy se montent à vis, tous neufz.

Plus dix sept boys de lictz tous complectz quy se montent avec des chevilhes de boys quy ont les quenouilles des piedz tournés; l'ung desquelz a trois grandz fons, couvert de damas rouge.

Plus unze vieux chalitz faictz en coffre, fort uzés et rompus

Pommes de lictz.

Premièrement quatre pommes de lict de bois couvertes de velours cramoizy passementé d'ung passement d'or et d'argent garnis de bouquetz d'or et d'argent et de toutes couleurs de soye, et de petites égrettes d'or et d'argent.

Plus quatre autres pommes de bois couvertes de toille d'argent verte, passementées tant plain que vuide de deux passemens d'or faictz à vuide, l'ung large et l'autre estroict qui servent au lict de velours vert à fons d'or.

Plus autres quatre pommes de lict, couvertes de velours cramoizy passementées d'ung petit passement d'or et d'argent fort uzé avec trois penaches gris quy servent au lict de velours cramoizy.

Plus quatre autres pommes de boys de lict peinctes de violet et dorées, qui servent au lict de velours violet.

Plus aultres vingt pommes de bois dorées quy servent à divers lictz.

Plus douze aultres pommes de boys de croutelle, peinctes de diverses couleurs.

Plus huict autres pommes de boys de lict, dorées.

Couchettes de bois de noyer.

Premièrement six couchettes neufves montant à vis, faictes à pavilhon.

Plus huict couchettes toutes complaictes.

Roulloires.

Plus neuf roulloires neufves et complaictes.

Tapis de table.

Premièrement ung tapis de velours cramoizy tout neuf garny de passement d'or et d'argent alentour, doublé de tafetas cramoisy avec une grande frange par bas, de soye cramoisye, couverte d'une crespine d'or et d'argent et aux quatre coustés une petite frange de soye cramoisie converte d'une d'or et d'argent, quy sert au lict de velours cramoisy.

Plus autre tapis de velours cramoisy à fons de satin, tout neuf, doublé de tafetas bleu garny d'ung large passement d'or à jour avec une grande frange de soye cramoisye, couverte d'une frange d'or et une petite de soye cramoisie couverte d'une autre d'or et aux quatre costés, quy sert au lict de toille d'or bleu.

Plus ung autre tapis de velours vert doublé de tafetas vert, garnye d'une petite frange de soye verte couverte d'une autre d'or et d'argent au tour avec ung autre tapis de buffet garny de mesme ung peu effacé, quy servent au lict de velours vert.

Plus autre tapis de velours cramoisy avec le petit quy sert au buffet doublés tous deux de taffetas cramoisy avec la frange de soye cramoysie couverte de frange d'or alentour.

Plus ung autre tapis de velours noir mouschetté de fil d'or, doublé de taffetas noir avec une petite frange de soye noire, couverte d'une d'argent alentour.

Plus ung autre tapis de velours noir doublé de taffetas noir avec une petite frange noire, couverte d'une d'argent tout au tour que sert au buffet.

Ung autre tapis de damas jaulne doré, doublé de boucassin incarnat avec la frange de soye jaulne dorée alentour.

Plus ung autre tapis sarge minime, doublé de tornet, garny d'un large passement de soye avec une moyenne frange en bas et une petite aux coustés; est du lict de sarge minime.

Plus ung autre tapis de mocquette de trois lais de large et de trois aulnes et demye de long, à fons jaulne.

Plus aultre tapis d'escarlatte rouge garny d'une frange de soye cramoisye moyenne, couverte d'une d'or quy sert au lict d'escarlatte.

(Le grand tapis de drap vert qui servait à la salle a esté coupé en deux parties esgalles).

Plus six tapis de drap vert entiers; deux desquelz servent à la salle et les autres aux chambres.

Plus sept autres tapis de mesme drap que les susdicts uzés et rompus.

Linceulx de parade.

Premièrement un linceul de toille d'Olande à cinq lais avec quatre bandes de gaze blanche œuvrés de soye noire et de rozes d'argent, ledict linceul semé tout plain de rozes de soye noire et d'argent, avec ung dossier de mesme d'ung lais et deux demy lais quy ne sont poinct œuvrés.

Plus ung autre linceul de toille d'Olande de cinq lais avec quatre bandes de gaze blanche, œuvrés de soye noire et d'or.

Plus ung autre linceul avec neuf bandes de gaze blanche œuvrés de soye cramoisie d'or.

Couvertures d'oreillers. TOIS (TAIES)

Premièrement deux tois de toille d'Olande en broderie d'or et de soye verte.

Plus deux autres tois de toille d'Olande de mesme grandeur bordés de soye cramoisie et d'argent.

Plus deux autres tois de toille d'Olande semé de rouges, de soye noire et d'argent, chescun avec une bande de gaze blanche, œuvrés de soye noire avec rozes d'argent tout alentour.

Plus deux tois de toille d'Olande chescun avec une bande alentour, œuvrés de soye cramoisie.

Plus ung autre tois de toille d'Olande œuvrés de soye noire par carrés et rayée au milieu.

Plus ung autre tois avec une bande de gaze tout autour œuvrés de soye noire et semés de rozes de soye noire.

Plus ung autre tois avec une bande de gaze tout autour œuvrés de soye noire et semés de rozes de soye noire.

Plus ung autre tois avec une bande alentour œuvrés de soye noire.

Plus deux autres tois tous deux œuvrés tout autour de soye cramoisie et l'autre jaulne.

Plus quatre manches de chemizes en borderye de soye cramoisie et d'or excepté deux quy n'a poinct d'or; une deffroncée.

Plus six masques de masquarades.

Gazes.

Premièrement quatre lais de gaze noire faict par carrés de fayes et d'or, chesques lais de la longueur d'une aulne trois quartz avec ung petit mourceau de mesme, de trois quartz de long.

Plus ung grand lay d'une aulne et demye à deux petitz morceaux de gaze colombine avec de l'argent par cordelliers.

Bandes.

Premièrement une pièce de bande de fil blanc tissue de soye noire, contenant vingt-deux aulnes..........

Escrans.

Trois escrans de boys et ung petit tronc qui sert à la chambre de mesdemoiselles.

Plus ung chauffe-pieds de Madame.

Tables de bois de noyer.

Premièrement, six tables neufves faictes à châssis pour les chambres.

Plus une table neufve quy se plie par les piedz l'ung sur l'autre, quy sert au lict de velours violet.

Aultre table quy se plie, quy sert au lict de sarge minime.

Plus aultre table qui se plie, qui sert à la garde-robe de monseigneur.

Aultre table quy se plie, sert à mesdemoiselles.

Aultre table fort vieillie quy se plie avec deux grandz crouches desur.

Plus autres deux grandz tables de salle quy se tirent par les deux boutz.

Plus autre grand table quy sert à la table du commung avec ses deux tracteaux.

Plus autre petite table ronde à la susdite salle.

Plus autre petite table à metre devant madame lors qu'elle mange dans le lict.

Plus vingt-cinq aultres tables garnies de tracteaux.

Buffectz de bois de noyer.

Premièrement six buffectz tous neufz.

Plus cinq buffetz tous unis quy servent aux chambres et à la salle.

Plus aultres sept buffectz faictz à armoires.

Plus six planches de boys de noyer.

Chaires de velours

Premièrement une grande chaire quy se plie, de velours cramosy, toute neufve garnye de passement d'or et d'argent, avec une grande frange de soye cramoisie, couverte d'une grande crespine d'or et d'argent tout autour hault et bas, quy sert au lict de velours cramoisy.

Plus aultre chaire qvy se plie de toille d'or cramoisy, faict en escaille, garnye d'une frange de soye cramoisie couverte d'une crespine d'or tout autour hault et bas, quy sert au lict de toille d'or bleu.

Plus deux chaires une grande et une petite quy se plient, de velours violet, garnies de passement de soye l'ung large et l'autre estroict avec leurs grandes franges, et la crespine de soye tout autour hault et bas quy servent au lict de velours violet, fort uzés.

Plus, une autre petite chaire quy se plie, de velours vert garny d'ung passement d'or et d'argent, faict à jour fort uzé, garny d'une petite frange quy sert au lict de velours vert.

Plus autre chaire quy se plie, de sarge minime garny de passement large de soye avec une frange moyenne tout autour, tant hault que bas; sert au lict minime.

Plus autre chaire de drap violet quy se plie, avec une frange moyenne par tout.

Plus six grandes chaires longues de noyer sans bras, garnies de moquelte toutes neufves, à fons jaulne.

(Elles ont esté garnies de moquette depuis).

Plus autres six petites chaires de noyer sans bras, non garnies.

Plus autres deux chaires quy se plient, de cuir rouge et vert garnies de cloux jaunes; servent au lict d'escarlatte et à la garde-robe de monseigneur.

Plus une chaire de velours rouge cramoisy; le dossier faict de deux pièces, garny partout de galon d'argent.

Plus aultre chaire de velours noir, garnye comme la susdicte.

Plus une autre petite chaire basse, peincte en rouge, garnie de velours cramoisy, avec des bandes en borderie.

Plus autre deux chaires peinctes en vert et jaulne sans acoudoir, garnies de velours vert, quy servent au lict de velours vert à fons d'or.

Plus deux autres chaires sans acoudoir garnies de toille d'or rayée, veloultée de cramoisy.

Plus quatre petites chaires, sans acoudoir, garnies de velours fané et une petite frange tout autour avec deux petitz dossiers garnis de mesme, deux desquelles sont toutes neufves, les autres uzées.

Plus une chaire de cuir vert, sans acoudoir.

Plus quatre chaires, les trois garnies de cuir jaulnes, bonnes; l'autre est garnie de cuir noir pour porter à bras, avec ses bastons.

Plus autres huict chaires, garnies de cuir jaulne rompues et fort uzées.

Plus une autre chaire neufve, garnie de carize vert quy sert aux couches de madame.

Chaires de bois de noyer.

Premièrement dix chaires de bois fort vieilles et rompues.

Plus autre deux chaires neufves de boys, quy servent à mesdemoiselles, à la salle.

Bancs de bois de noyer.

Premièrement deux bancs neufz, desquelz le pied se plie, couvert de velours cramoisy à *grandes pantes* tout autour jusques à terre, garnis d'une grand frange de soye cramoisie, couverte d'une crespine d'or et d'argent avec la petite frange de soye couverte d'or et d'argent aux costés et par hault, quy servent au lict de velours cramoisy.

Plus ung autre banc peinct en vert, couverte de toille d'argent verte, quy sert au lict de velours vert à fons d'or.

Plus autre banc couvert de velours tanné, faict en borderie de toille d'or et d'argent faict à flammes.

Plus deux grandz bancz garnis de moquette, servant à la salle; fons jaulnes.

Escabeaux qui se plient.

Premièrement les escabeaux neufz peinctz de rouge, quy se plient, garnis de velours cramoisy, avec une grand frange de soye cramoisie couverte d'une crespine d'or et d'argent tout alentour, quy servent au lict de velours cramoisy.

Plus autre six escabeaux quy se plient, garnis de velours vert, avec une grand frange violette, couvertz d'une crespine de soye tout autour fort uzée, quy servent au lict de velours violet.

Plus deux autres escabeaux quy se plient, couvertz de velours cramoisy.

Plus autres deux escabeaux de mesme façon garnis de pavé de soye cramoisie, quy servent au lict toille d'or bleu.

Plus autres deux escabeaux quy se plient, couvertz de velours noir.

Plus six escabeaux quy se plient, garnis de sarge minime uzée.

Plus autre deux de mesme façon garnis de sarge violette; l'un desquelz a ses pieds rompus et fort uzés.

Plus six escabeaux quy se plient, garnis de moquette à fons jaulne.

Plus autres six petitz escabeaux quy se plient.

Plus huict autres escabeaux quy se plient, garnis de cuir vert.

Plus autres trois de mesme façon, garnis de cuir tané.

Plus autres deux de mesme façon, garnis de cuir jaulne.

Plus trente-six escabeaux de boys de noier.

Plus deux douzaines de grandz escabeaux de noyer, tous neufz.

Tabouretz garnis de velours.

Premièrement quatre grandz tabouretz couvert de velours tané uzés.

Plus deux petitz tabouretz couvertz de velours cramoisy.

Plus autre deux garnis de velours orange.

Plus autres deux petitz tabouretz fortz bas, garnis de toille d'argent rouge, quy servent à mesdemoiselles.

Plus autres deux plus grandz garnis de damas rouge uzés.

Plus dix petitz tabouretz de bois.

Placetz.

Premièrement deux placets quy se plient garnis de velours vert, courdonnés par carreaux.

Plus autres deux quy se plient, couverte de velours blanc, à fons de satin blanc, figuré.

Plus autre placet quy se plie, couvert de damas rouge.

Carreaux de velours.

Premièrement ung carreau de velours cramoisy, garny d'ung large passement d'or et d'argent tout autour; sert au lict de velours cramoisy.

Plus autres deux carreaux de velours, l'ung cramoisy et l'autre rouge.

Plus un carreau de velours vert, fort vieux.

Plus autres deux carreaux de plume, l'ung couvert de fustaine, l'autre blouty.

Entours de chaires percées.

Premièrement ung ciel avec les quatre pentes de toille d'argent vert faict à petit carré avec une grand frange de soye verte tout autour des dictes pentes, et deux petites à chesque bout, avec trois rideaux de taffetas vert avec son boys complet.

Plus ung autre ciel avec les quatre pentes de toille d'or rayée de cramoisy, avec trois rideaux de taffetas fort deschirés et rompus, avec son bois complet.

Chaires percées.

Premièrement une chaire percée quy se plie, faicte à housse, garnye partout avec une petite frange de soye, avec un bassin, quy est du lict de velours violet.

Plus autre chaire de velours vert, faicte en façon de quaisse, courdonnée par carreaux de soye verte, avec son bassin.

Plus deux chaires percées, garnyes d'estainct vert, neufves.

Plus une autre chaire de drap rouge fort uzée, avec son bassin quy sert au lict de sarge violette faicte à housse.

Plus une autre chaire de mesme façon de sarge minime, avec son bassin quy sert au lict de sarge minime.

Plus une aultre de velours vert, faict à housse, garnie par tout d'une petite frange de soye verte avec son bassin quy est du lict de velours vert.

Plus une autre chaire percée de drap rouge faicte à housse avec son bassin.

Plus autre chaire percée de velours noir faict à housse.

Plus aultre chaire percée couverte de velours vert avec ung petit passement de soye par tout faicte à carreaux, uzée, avec son bassin.

Plus autres quatre chaires percées, couvertes de Carize vert de tous costés fort uzées, avec leurs bassins.

Plus quatorze potz de chambre, d'estaing, neufz.

Plus huict potz de chambre.

Archives nationales. Papiers des Princes. — R. 513. 1644.

Aujourd'hui vingt huitiesme avril mil six cens quarente quatre au chasteau de Turenne en Limosin, par devant Messieurs du Conseil de Monseigneur Soubz veu ; a esté procédé à la continuation de l'invantaire des meubles dudit chasteau qui ont esté portés despuis la closture du susdit invantaire, et dont ledit Coussirat n'a pas esté encore chargé pour iceux conserver et randre de mesme que l'en sus expécifiera quand il luy sera ordonné.

Premièrement ung dais noir de sarge avec son cordoner qui a servy à la chambre de monseigneur quand elle a esté tandue de noir.

Plus un lict à housse de serge noire avec sa couverte de parade de mesme étoffe et couleur.

Plus ung partère du mesme lict aussy noir.

Plus carreaux noirs de mesme étoffe.

Plus neuf pièces de tapisserie de sarge noire garny de toile grize par le hault, contenant quarante-six largeurs et demae de large, fort bonne dont il manque quelques morceaux par bas.

Plus ung aultre dais pour la saie, de sarge noire.

Plus unze pièces de tappisserie de sarge noire uzée garnye de toile noire par le hault, contenant quarante et une largeur et demy.

Plus ung tapis de table de sarge noire de trois largeurs.

Plus ung marche pied en parterre de sarge noire de deux largeurs servant à la chapelle.

Plus ung petit tapis de deux largeurs et demy.

Plus cinq placetz d'escabeaux de sarge noire.

Plus quatre dossiers de sarge noire.

Plus six couvertures de lict toutes nefves.

Plus trois bois de lict tout neufz.

Plus le bois de trois bandais dont il y en a un garny de toile qui est rompu.

Plus deux tables rondes sans châssis.

Plus quatre selles de vache de roussy avec leurs siéges de velours vert avec de petites franges de soye verte, avec leurs garnitures de testières poitrales, coupprières, sangles, estrivières et poils destendu avec chascune sa housse de veau noir et quatre paires de chappes de pistoles de velours vert avec une petite frange de soye verte alentour.

Plus deux batz de muletz.

Plus deux pièces de toile faicte à Tulis pour fère serviettes, l'une de la contenance de quarante-six aulnes et l'autre de quarante-une aulne.

Plus trois cens quarante-six livres de brin en pelotons ou escheveaux.

Plus cent trante et trois livres et demye d'estoupes à brûler sans être desvidées.

Plus une pièce de camelot gris que Madame fit fère, de la contenance de unze aulnes.

Plus huict douzaines et demie de serviettes nefves faictes icy au Tulis.

Plus deux cens aix de la longueur, les uns de cinq pieds, les autres de six et de sept pieds, qui sont à la forest.

Plus douze potz de chambre et six bassins à chère percée quy furent faictz de quatre vingtz quinze livres d'estainct qui estoient ès platz ou assiettes et autre vaisselle d'estain, contenue dans l'invantaire, dont il en restera vingt et trois livres d'estain fondu qui ne fust point mis en œuvre, desquelz douze pots de chambre et six bassins à chère percée et vingt et trois livres d'estain de règle

ledit certiffical demeure chargé et deschargé des ditz platz, assiettes et autre vaisselle contenue en l'invantaire de l'autre part escript, sauf d'une pinte de deux chouppines.

Un flacon à mettre vinaigre, une grande buère d'estain à porter l'eau, ung grand pot d'estain avec une ance de fer sans couvercle, et trois platz de cuivre.

VIII

EXTRAIT DE

L'INVENTAIRE DES MEUBLES DU CARDINAL MAZARIN

DRESSÉ EN 1653 ET PUBLIÉ D'APRÈS L'ORIGINAL CONSERVÉ DANS LES ARCHIVES DE CONDÉ

PAR S. A. MONSEIGNEUR LE DUC D'AUMAL

Tapisseries.

Deux pièces de tapisserie de brocard d'or de Florence tout uny, représentant de l'histoire de Débora, dessin de Pierre de Cortone et de Romanely, la peinture de clair obscur illuminée d'or, la frize d'un feston de broderie d'or entaillée à l'entour, lesdites pieces de quatre laiz chacunes, hautes de trois aulnes un quart et larges de trois aulnes, faisant six aulnes de tour, ayant chacune une piece de coton pour les conserver par dedans.

Une tenture de tapisserie de brocard d'argent avec figures de chasseurs, d'animaux, oyseaux et rivières et fontaines, de soye de diverses couleurs rellevées d'or, consistant en dix-neuf pièces d'un lay chacune, d'une aulne moins un pouce de large et de trois aulnes moins un pouce de hault sans la frize, et dix-huit colonnes de brocard d'or frizé à grands fleurons or et argent d'un quartier et demy de large, les frizes en haut et en bas de mesme brocard d'or frizé de demye aulne de large, faisant ladite tapisserie avec les colonnes vingt-cinq aulnes un quart et trois pouces de tour et de haut, avec les frizes, quatre aulnes moins un douzième. Six des colonnes et toutes les frizes sont doublées de toille rouge pour conserver et couvrir ladite tapisserie lorsqu'elle est tendue, Il y a cinq grandes pièces de toille blanche et pour la conserver lorsqu'elle est pliée dix-huit laiz de serge de Beauvais jaune, d'une aulne de large et d'une aulne et demye de long, et pour les frizes et colonnes, des morceaux de toille blanche.

Une pièce de tapisserie à fonds d'or, dans le fonds de laquelle sont sept médailles à petits points de soye, où sont représentez des histoires saintes, lesdites médailles liées par des cordons portans des festons de fruits faits à petits points de soye de diverses couleurs, la bordure de mesme ouvrage, sur laquelle sont aussy sept médailles par bas, et tout au tour de ladite bordure sont des trophées

d'armes, dans le milieu desquels par haut seulement est un escusson d'armes de Monsieur le cardinal de Richelieu, ladite piece haute de trois aulnes un tiers et deux pouces, large de trois aulnes et demye, doublée de toille blanche.

Le grand Scipion. — Une tenture de tapisserie de haute lice très-fine de laine et soye, fabrique de Bruxelles, composée de dix pièces, dans lesquelles est représentée l'histoire de Scipion, dessin de Jules Romain, à figures au naturel, ayant à l'entour une corniche à feuillages couleur d'or, et sur les costez et par le bas règne un feston de lauriers entouré d'un autre feston de fruits, chargé de divers animaux et par le bas divers enfants qui se jouent.

David.—Une autre tenture de tapisserie de basse lice de laine et soye rehaussée d'or fabrique d'Angleterre, composée de seize pièces, dans lesquelles est représentée l'histoire de David, et Urie, à figures au naturel, dessin d'Albert Dure, ayant une frize à festons de rozes de feuilles de vigne et raizins.

Vulcan. — Une autre tenture de tapisserie de basse lice très fine de laine et soye rehaussée d'or, fabrique d'Angleterre, composée de neuf pièces, dans les quelles est représentée la fable de Vulcan, ayant une grande bordure tout autour ornée de masques, feuillages et figures de bas-relief avec des escussons des armes de la maison de Boukinquan.

Le Pâris. — Une autre tenture de tapisserie de haute lice fine de laine et soye rehaussée d'or, dans les quelles est représentée la fable de Pâris, dessin de Jules Romain, à figures plus grandes que le naturel, ayant une bordure tout autour à fond rouge, orné de grotesques et feuillages, et quatre médailles de bas relief aux quatre coins.

Le petit Scipion. — Une autre tenture de tapisserie de haute lisse fine très riche de laine et soye chargée et relevée d'or, fabrique de Bruxelles, composée de huit pièces, dans les quelles est représentée l'histoire de Scipion à petits personages, ayant une bordure ornée de pots de fleurs et fontaines, avec des figures représentant des divinitez marines.

Jardinage. — Une autre tenture de tapisserie de haute lisse fine très riche de laine et soie rehaussée d'or fabrique de Bruxelles, composée de huict pièces, dans les quelles sont représentées le Jardinage à petites figures, avec sa bordure à fonds d'or ornée de festons, cartouches, médailles, fleurons et perspectives.

Le saint Paul. — Une autre tenture de tapisserie de haute lisse fine de laine relevée de soie, fabrique de Bruxelles, composée de neuf pièces, dans les quelles est représentée la Vie de saint Paul à figures au naturel, dessin de Raphaël, avec la bordure ornée de festons de fleurs et fruits, ayant des escriteaux par le haut en lettres de soie.

Le saint Paul, neuf. — Une autre tenture de tapisserie de haute lice de laine et soie rehaussée d'or faite par Lefebure, représentant l'histoire de saint Paul, ayant une bordure tout au tour ornée de festons et fruits avec enfant et animaux, et par haut des escriteaux en lettres d'or.

Une autre tenture de tapisserie à la marche très fine, de laine et soie, faite à Paris par **Lefebure**, composée de neuf pièces, représentant l'histoire de l'enlè-

vement des Sabines, les figures au naturel, ayant une bordure couleur d'aurore, rehaussée d'or, ornée de festons, médailles, masques et cartouches.

Les chasses Barberines. — Une autre tenture de tapisserie de haute lice très fine de laine et soie fabrique de Bruxelles, composée de neuf pièces, représentant diverses chasses et personnages au naturel à pied et à cheval, dessin de Tempeste, ayant une bordure très grande, dans laquelle sont divers instruments de chasses, oiseaux de proye et autres animaux avec des cartouches aux quatre coings et dans le milieu de la dite bordure, autour de laquelle est un ornement de laurier avec des mouches barberines.

Une autre tenture de tapisserie de verdure à petits personnages de laine et soie, fabrique de Bruxelles, composée de huict pièces avec leurs bordures dans laquelle sont des pillastres qui soustiennent des enfans portans des pots de fleurs, et au haut deux autres enfans posez sur des grenades à feu, portans des festons régnans dans la bordure d'en haut et des cartouches dans le milieu.

Les cinq sens. — Une autre tenture de tapisserie faite à la marche, très fine de laine et soie, fabrique d'Angleterre, composée de cinq pièces, représentant les cinq sens de nature en grotesques à fonds bleu, chacune pièce ayant au milieu une médaille représentant un des cinq sens, et une bordure à l'entour à fonds couleur d'aurore, avec des termes, médailles, cartouches et coquilles, et en haut au milieu de ladite bordure, un escusson des armes d'Angleterre.

Les sept Planètes. — Une autre tenture de tapisserie de haute lice fine de laine et soie, fabrique d'Angleterre, composée de huict pièces où les sept planètes sont représentées sous diverses figures d'hommes et de femmes estans dans une arcade posée dans le milieu de chaque pièce, les dites pièces à fonds rouge, avec grotesques, médailles et fleurs, ayant une bordure ornée de festons, de fleurs et fruits et des masques, et quatre figures aux quatre coins, haute chacune de trois aulnes et demie.

Une autre tenture de tapisserie de haute lice fine de laine et soie, façon de Paris, composée de neuf pièces, représentant les amours des dieux, avec la frize fonds bleu à feuillages et grotesques, et aux coins et dans le milieu de chaque costé ornée de camaieux en cartouches dont les ovales sont à fonds jaune avec petite figure de clair obscur, ladite tapisserie haute de trois aulnes demi tiers.

Une tenture de tapisserie de damas de Naples rouge cramoisy, à grands ramages et vazes, consistant en quarante un lais de tour, haute de deux aunes trois quarts et demi, bordée d'un ruban rouge par le bord.

Une frize de mesme damas en trante huict lais, haute de deux aulnes moins un seiziesme, garnie par le bas d'une frange d'or de Milan, liée à la Milannoise.

Cette tapisserie sert au lit de campagne de Son Eminence du mesme damas.

Une autre tapisserie de damas de Lucques cramoisy à ramages en cinquante deux lais, doublée de toille rouge, haute de trois aulnes moins un pouce, servant au lit de campagne de Son Eminence du mesme damas.

Trois pièces de tapisserie de haute lice fine de laine et soie relevée d'or et d'argent, fabrique d'Angleterre, représentant la fable de Vulcan en figures de gran-

deur du naturel, avec leurs bordures relevées d'or par le fonds, ayant dans le milieu diverses cartouches de fleurs, et aux quatre coins quatre figures, les deux d'en haut sont deux cupidons qui tirent des flèches, et celles d'en bas deux figures assises, dans le milieu de la frize d'en haut il y a des armes couronnées de quelque Seigneur d'Angleterre, les dites pièces de tapisseries hautes de trois aulnes trois quarts, et ayant de tour quinze aulnes un tiers et un douzième, sçavoir:

La première pièce qui représente la danse de trois grâces avec un satyre qui joue de la flûte et autres figures. 5ª 3/4

La deuxiesme qui représente d'un costé la forge de Vulcan et de l'autre Vulcan qui tend ses filets pour prendre Mars et Vénus 5ª

La troisiesme qui représente la plainte de Vulcan à Jupiter. . 4ª 2/3

Deux autres pièces de tapisserie de haute lice de laine et soie relevées d'or et d'argent fabrique de Paris, représentant quelques histoires des Actes des Apostres, avec leurs bordures de festons, de fleurs et de fruits et enfans nuds, ayant de hauteur trois aulnes 5/8 et 12 aulnes de tour, sçavoir :

La première qui représente saint Paul et saint Barnabé déchirant ses habits devant le sacrifice. 5ª 5/8

La deuxième, les soldats qui prennent saint Paul prisonnier dans le temple en présence d'un tribun 6ª 1/3

Une vieille tenture de tapisserie de haute lice de laine et grands feuillages, fleurs et animaux, fabrique de Flandres, composée de six pièces, aux costés de chacune des quelles il y a deux colonnes sur les quelles est posé un architrave orné plusieurs cartouches et panaches ayant au milieu un grand masque, la dite tapisserie entourée d'une petite frize à fonds rouge profilé de jaune, haute de deux aulnes trois quarts.

Une tenture de tapisserie de velours de Milan rosin cramoisy à grotesque, dessin de Raphaël, en broderie d'or et d'argent et soie à petit point, rapporté sur ledit velours, composée de neuf pièces, dans le milieu de chacune des quelles est une grande médaille où sont représentées les actions de la vie de François premier ; au haut de chacune pièce sont les armes et chiffres de S. E. la dite tapisserie haute de trois aunes moins un seizième.

Une autre tenture de tapisserie partagée de deux laiz de taffetas, l'un armoisin rouge cramoisy et l'autre de la Chine, avec la frize partagée de mesme, composée de trante quatre laiz et haute de deux aunes deux tiers.

Une tenture de tapisserie de haute lice gothique, venue de Portugal, de soie et laine très-fine, représentant des histoires saintes différantes, avec une bordure par haut et des deux costez seulement d'une branche à la serpe, à laquelle sont attachez plusieurs bouquets de fleurs et fruits, la dite tenture composée de six pièces :

La première ayant de haut 3 aunes 1/16 et de tour 5 aunes et demie, doublée par bandes de toille blanche.

La deuxième de même hauteur, de tour 5 aunes un tiers.

La troisième de même hauteur, de tour 5 aunes et demie.

La quatrième de même hauteur, de tour 5 aunes et demie.

La cinquième représentant la fable de Pâris, même dessin et fabrique, ayant la bordure tout autour de festons, fleurs et fruits, haute de trois aunes et demie et de tour trois aunes.

La sixième Salomon et la Royne de Saba, ayant tout au tour un branchage à la serpe avec des fruits, haute de deux aunes un tiers, de tour deux aunes deux tiers.

Une autre tenture de tapisserie de verdure à petits personnages et animaux, fabrique de Bruxelles, composée de cinq pièces avec leurs bordures et tout autour des termes, personnages, festons et grotesques, garnie par bandes de grosse toille, haute de trois aunes moins un demi-quart, et de tour sçavoir :

La première la chasse du loup.	3ª 3/4
La deuxième la chasse du cerf.	3ª 1/4
La troisième la chasse du sanglier.	2ª 3/4

Diverses pièces de tapisserie.

Une pièce de tapisserie de laine et soie rehaussée d'or, fabrique de Bruxelles, représentant une femme couronnée tenant cinq enfans et soustenue d'un image avec un escriteau au bas charitas, dessin de Raphaël, la bordure ou frize à feuillages, ayant quatre médailles aux quatre coins rehaussez d'or en broderie faisant une aune, deux tiers de large et deux aunes de haut, non doublée.

Une autre pièce de tapisserie de laine et soie rehaussée d'or, fabrique d'Angleterre, représentant une Vierge assise tenant un Jésus qui presse une grappe de raisin dans un calice, avec autres figures moins grandes que le naturel, ayant une frize de festons de roze à fonds d'or, haute d'une aune deux tiers, large d'une aune et demie et un douziesme, doublée de toille verte et garnie tout au tour d'un gallon de laine couleur de feu.

Une autre pièce de tapisserie de laine et soie, fabrique de Bruxelles, dans laquelle sont plusieurs figures moindres que le naturel, dessin de Luc de Hollande, avec une frize de festons de feuilles, fleurs et fruits, des escussons des armes de Portugal et des losanges en chacune des quelles est figurée une sphère, la dite pièce large de quatre aunes et demie, haute de deux aunes et demie et un seiziesme, garnie de toille blanche par bande.

Une autre pièce de tapisserie de laine et soie, fabrique d'Angleterre, dans laquelle sont plusieurs figures moindres que le naturel, ayant une frize de petits festons de fleurs et fruits haute de deux aunes un tiers, large de quatre aunes et demie non doublée.

Une autre pièce de tapisserie de laine et soie rehaussée d'or, fabrique d'Angleterre, représentant une Vierge tenant un Jésus dans les bras et sainte Anne lui présentant une poire et plusieurs autres figures moindres que le naturel ayant une frize de petits festons de fleurs et fruits avec petites figures, hautes de deux aunes et demie.

Une autre pièce de tapisserie de laine, venue de Portugal, représentant une chasse à petite frize de fleurs et oiseaux dans des compartimens, haute de trois aunes, garnie par bande de toille blanche.

Une autre pièce de tapisserie de laine, venue de Portugal, et représentant un Roy assis dans un trosne et plusieurs autres figures, avec sa frize de festons de fleurs et fruits, haute de trois aunes et large de trois aunes un quart, garnie de toille blanche par bandes.

Une autre pièce de tapisserie de laine, venue de Portugal, représentant une femme présentant une couppe dans la quelle est un bouquet de fleurs, haute de trois aunes, large de deux aunes deux tiers, garnie comme dessus.

Deux autres pièces de laine venues de Portugal où sont des personnages, l'une des deux haute de deux aunes un quart, large d'une aune un quart avec sa frize de petits festons de fruits, l'autre de deux aunes trois quarts de hauteur, d'une aune deux tiers de large, avec la frize de festons de fruits, garnies de toille blanche par bandes.

Une autre représentant la Résurrection avec sa frize à feuillages et masques, haute de deux aunes un tiers, large de deux aunes un quart, garnie d'une petite bande de toile bleüe.

Deux petites pièces de tapisserie de Portugal, servans de dessus de porte, dans les quelles sont diverses figures moindres que le naturel, chacune ayant une frize de festons de fleurs et fruits, l'une de deux aunes de hauteur et large de deux aunes et demie moins un douzième, l'autre de deux aunes demi quart de hauteur, et d'une aune et demie moins un douzième de large.

Une tenture de tapisserie de damas rouge cramoisy à trois fleurons portans les armes de Son Eminence, chamarrée sur les coustures de passement d'or de Milan à trois chaisnes et six clinquans, large de trois pouces, le même passement régnant par haut et au tour de la dite tapisserie, composée de quatre vingt six laiz en dix huit pièces de quatre aunes et demie de haut et de cinquante deux aunes et demie quart de tour, les dites pièces ayant chacune par haut et aux deux costez une petite frize de mesme damas garnie d'une demie largeur de passement, et d'un mollet d'or à l'entour, doublée de toille rouge.

Deux dessus de porte de mesme damas de trois laiz de large, garni de deux rangs de mesme passement, ayant chacun deux petites frizes en haut et en bas du dit passement, les dits deux dessus de portes hauts de deux aunes et un tiers, et larges de trois laiz, doublées de toille rouge.

Deux demi laiz dudit damas garnis d'un grand passement de mesme que celui-ci dessus et sur les bords, en haut et par les costez, d'un petit passement et mollet comme dessus, doublé de toille rouge.

Deux portières du mesme damas composées de trois laiz chacune, avec quatre rangs et deux bandes en haut et en bas du mesme passement d'or garnies à l'entour d'une bande de damas d'une demie largeur de passement avec un mollet d'or, les dites portières doublées de taffetas, ayant des anneaux par le haut servant à les couller sur leurs verges de fer doré.

Une autre tenture de tapisserie de velours viollet cramoisy entremêlé de colonnes à feuillages de velours viollet à fonds d'or, composé de trante-sept pièces contenant cent quatre laiz de velours et quatre vingt dix-sept colonnes, faisant ensemble soixante neuf aunes et demie de tour, ayant une frize de mesme velours à feuillages viollet à fonds d'or, large de deux tiers environ, ayant de tour quatre vingt neuf aunes, la dite tapisserie avec la frize d'une campagne à fonds d'or percée à jour profilée d'un cordon or et soie cramoisy, le tout doublé de toille violette.

Douze dessus de porte du mesme velours avec mesme colonne d'une aune de hauteur environ faisans ensemble vingt quatre laiz et trente deux colonnes, et de tour vingt aunes et demie, doublez de toille.

Cinq portières de mesme velours doublées de taffetas cramoisy avec la frize à l'entour de mesme que la tapisserie, garnie d'un mollet d'or à la Romaine, large d'une aune trois quarts, haute de deux aunes et demie.

Une autre portière du mesme velours sans frize, doublée de taffetas, garnie d'un mollet d'or et soie de mesme largeur que ci-dessus.

Une autre portière de mesme velours avec sa frize, garnie d'un mollet d'or et soie, doublée de toille de mesme largeur.

Une autre tenture de tapisserie de damas vert à ramages, façon de Lucques, composée de trante neuf laiz haute de trois aunes et demie, doublée de toille verte.

Une autre tenture de tapisserie de damas vert, à feuillages, façon de Gennes, composée de trante trois laiz, faisant quatorze aunes et demie de tour, haute de trois aunes et demie, doublée de toille verte.

Deux autres pièces de tapisseries de damas vert à grands fleurons chacune pièce de deux laiz, haute de trois aunes et demie et un douzième, doublée de toille verte.

Un autre laiz de tapisserie d'autre damas vert, haut de trois aunes un douzième doublé de toille.

Quatre laiz d'une frize d'une tapisserie de damas vert, de demie aune moins un seizième de haut, garnis de frange de soie.

Une portière de damas vert à grands fleurons, large de quatre laiz, ayant une frize à l'entour de demi laiz de velours vert garnie tout autour d'un mollet d'or à la damasquinée, haute de deux aunes deux tiers, ladite portière doublée de toille avec ses anneaux.

Une autre portière de damas vert de Naples à grands vases et fleurs, garnie autour d'un petit mollet d'or, large de cinq laiz, haute de trois aunes, doublée de toille avec ses anneaux.

Une autre portière de mesme damas garnie d'un petit mollet d'or, large de quatre laiz, haute de deux aunes et demie, doublée de toille avec ses anneaux.

Une grande portière de damas vert de Naples, garnie d'un petit mollet d'or de cinq laiz de large, haute de trois aunes moins un douzième, doublée de toille verte avec ses anneaux et une verge de fer sur laquelle elle se coulle.

Une grande portière de damas vert de Naples, de cinq laiz de large, haute de trois aunes moins un douzième, garnie d'un petit mollet d'or, doublée de toille

verte avec ses anneaux et une verge de fer sur laquelle se coulle la dite portière.

Une autre portière de damas vert, façon de Lucques, garnie d'un mollet de soie à l'entour, de quatre laiz de large, haute de deux aunes un tiers, doublée de toille verte avec ses anneaux par le haut et une verge de fer sur laquelle se coulle la dite portière.

Une portière de damas vert de Naples à grands fleurons, garnie tout au tour d'un petit mollet d'or, large de quatre aunes, haute de deux aunes et demie moins un seizième, doublée de toille verte avec ses anneaux et la verge de fer.

Vingt trois morceaux de taffetas vert de diverses grandeurs, servant à mettre sur les portes et à l'entour des tableaux.

Deux laiz de taffetas vert aux coins des fenestres de la chambre de l'alcôve, de trois aunes et demi quart de haut.

Quatre paquets de frizes peintes à feuillages de clair obscur sur toille, faisant treize aunes et demie de tour.

Quarante sept pièces entières de toille verte de Palaiseau, et une entamée de onze à douze aunes chacune pièce.

Seize pièces de mesme toille rouge de mesme longueur.

Une tenture de tapisserie de brocatelle de Lion, fonds blanc à feuillages entrelassez de diverses couleurs, avec une frize et bordure par le bas, et les colonnes d'une autre brocatelle aussi fonds blanc et des fleurs plus grandes de diverses couleurs, avec leurs feuillages entrelassez, composée de vingt un laiz et demi, et vingt trois colonnes, faisant vingt trois aunes un tiers de tour, haute de deux aunes deux tiers et demi, doublée de toille verte.

Une tenture de tapisserie de drap de Hollande viollet, composée de vingt un laiz deux tiers, de trois aunes un quart de haut, garnie tout autour d'un ruban de fil, et par haut d'une toile de demi quartier de haut.

Une autre tenture de tapisserie viollet, de serge à deux envers, composée de vingt cinq laiz et un tiers, de trois aunes demi quart de haut, garnie comme dessus.

Quatre pièces de tapisserie de soie et laine d'Angleterre très-fine représentant la fable de Psiché, dessin d'Albert Dure.

La première pièce représente Psiché avec l'Amour, ayant deux aunes trois quarts et demi d'hauteur et deux aunes trois quarts de tour, avec sa bordure de festons de vazes de fleurs et de fruits.

La deuxième, Psiché battue par Vénus, mesme fabrique, dessin et bordure, deux aunes trois quarts et demi de haut, et trois aunes et un seizième de tour.

La troisième, Psiché reçue par Jupiter dans les cieux, mesme fabrique, dessin et bordure, trois aunes de hauteur, deux aunes trois quarts de tour.

La quatrième pareille à celle ci-dessus, haute de trois aunes, et de tour trois aunes deux tiers.

Une petite pièce de tapisserie, fabrique de Flandres, ayant huit figures, autant d'hommes que de femmes, une des quelles porte un vaze couvert en ses mains, et une autre qui lui descouvre, d'une aune trois quarts de hauteur, et une aune un quart de tour.

Une autre pièce de tapisserie de Flandres, dessin d'un disciple d'Albert Durer, représentant un mariage où il y a plusieurs figures d'hommes et femmes, la bordure à festons de fruits et fleurs, ayant de hauteur deux aunes trois quarts et demi, et de tour trois aunes un quart.

Une autre pièce de tapisserie de Flandres du mesme dessin et représentant un homme assis dans une chaire, une femme à genoux au devant de lui, et plusieurs autres figures d'hommes et femmes, avec sa petite bordure à festons de fleurs et fruits, ayant de hauteur deux aunes et demie, et de tour trois aunes.

Une autre pièce de tapisserie, fabrique de Flandres, représentant plusieurs figures tant à pied qu'à cheval, dessin d'un disciple d'Albert Durer, avec un feston de fleurs et fruits de vigne, ayant de hauteur deux aunes trois quarts et demi, et de tour trois aunes un quart.

Tapis.

Indépendamment des tapis d'Europe, de Turquie, il est à remarquer encore ces diverses désignations déjà connues à cette époque de tapis façon de Perse, des Indes, de la Chine, etc.

Un grand tapis de laine façon des Indes, en deux pièces, le fonds rouge couvert de fleurs de feuillages et animaux de diverses couleurs, ayant une grande frize à l'entour entre deux petites, la grande à fonds de couleur d'aurore foncée avec compartiment et fleurs de diverses couleurs, ledit tapis ayant les bouts de sa chaîne de laine blanche aux deux extrémités long de vingt-cinq aunes trois quarts, large de quatre aunes et demie, sçavoir une pièce longue de douce aunes deux tiers et demi et l'autre de treice aunes moins un doucième.

Un autre grand tapis de laine, façon de la Chine, en trois pièces, à fonds rouge avec divers animaux de diverses couleurs, et une grande frise à l'entour, entre deux petites, à fonds vert, bleu et autres couleurs, avec fleurons aussy de plusieurs couleurs, contenant cinq aunes moins un douzième de longueur aux trois pièces, et cinq aunes moins un seizième de largeur.

Un autre grand tapis de Perse très fin à fonds rouge parsemé de fleurs avec des oiseaux et animaux de diverses couleurs, ayant une grande frize de diverses couleurs avec fleurs et animaux de mesme, ladicte frize entre deux autres petites, l'une à fonds couleur d'aurore, et l'autre à fonds rouge, semée de fleurs, ledit tapis garni par les deux bouts de frange de soie cramoisy tortillée, contenant cinq aunes trois quarts moins un seizième de longueur, et trois aunes et un seizième de largeur.

Un autre tapis de Perse très fin comme celui ci-dessus à fonds rouge avec fleurs, animaux et oiseaux de diverses couleurs, ayant une grande frize dont le fonds est de diverses couleurs avec fleurs et animaux de mesme entre deux autres petites, l'une à fonds couleur d'aurore, et l'autre à fonds rouge, semées de fleurs, garnie par les deux bouts de franges tortillées de soie rouge cramoisy contenant cinq aunes trois quarts moins un seizième de longueur et trois aunes de largeur.

Un autre tapis de Perse à fonds bleu obscur, parsemé de fleurons avec de petits animaux ayant une grande roze au milieu, fonds rouge avec compartiments marquez de blanc, et deux autres grandes fleurs à costé de ladite roze à fonds blanc, et quatre éventaux aux quatre coins dudit tapis à fonds bleu clair, chargés de fleurons et animaux, la grande frize fonds rouge avec compartimens et fleurons blancs entre deux autres petites frizes à fonds couleur d'aurore, ledit tapis garny d'une frange de laine bleüe par les deux bouts, contenant cinq aunes un quart et demi de longueur et deux aunes un quart et demi de largeur.

Un autre tapis de Perse à fonds rouge, parsemé de fleurs de diverses couleurs, avec un fleuron dans le milieu à fonds jaune et rouge ayant un bord noir, et une grande frize à fond vert avec fleurons dans des compartiments à fond aurore et bleu, entre deux autres petites frizes à fond blanc, ledit tapis ayant le bout de sa chaîne de laine blanche aux deux extrémitez, contenant cinq aunes et demie moins un seizième de longueur, et deux aunes et un seizième de largeur.

Un autre tapis de Perse à fonds rouge parsemé de fleurs de diverses couleurs, avec une grande frize à fonds vert et festons rouges sur les quels règne une serpe jaune parsemée de fleurs de diverses couleurs, et une grande cordelière blanche qui courre tout autour de ladite frize, la quelle est entre deux autres petites, l'une à fonds blanc et l'autre à fonds rouge, ledit tapis ayant les bouts de sa chaîne de laine blanche aux deux extrémitez, contenant sept aunes deux tiers et un douzième de longueur, et deux aunes deux tiers de largeur.

Un autre tapis de soie de Perse à fonds brun, parsemé de feuillages et de fleurs, avec des testes d'animaux, ayant un grand fleuron dans le milieu, dont le fonds est partagé de bleu et de rouge en forme de balustres, et deux autres fleurons à fonds bleu à costé dudit grand fleuron, tenant ensemble toute la longueur du tapis, ayant une grande frize à fonds couleur d'aurore, semée de fleurs rouge et bleu et autres couleurs, entre deux autres petites frizes à fonds bleu, semées de fleurs, le dit tapis ayant aux deux extrémités les bouts de sa chaine de soie verte, contenant quatre aunes trois quarts de longueur, et deux aulnes et demie de largeur

Un autre tapis de Perse à fonds rouge à fleurs, feuillages et festons de diverses façons, ayant quatre grandes coquilles aux quatre coins et une dans le milieu à fonds bleu chargée de fleurs, fleurons et feuillages, ayant une grande frize à fonds rouge, au milieu de deux autres petites, long de quatre aunes un quart large de deux aunes et demie.

Un tapis de Perse fonds d'or et viollet relevé de soie de diverses couleurs à feuillages et fleurs avec sa frize au tour, fonds d'or et soie verte, couleur de feu et autres couleurs, de trois aunes et demie de long, et d'une aune et demie de large.

Un autre tapis de Perse à fonds, fleurs et feuillages, par compartimens de diverses couleurs, avec sa frize à fonds viollet de mesmes flleurs et feuillages; contenant quatre aunes moins un pouce de long, et une aune deux tiers de large.

Un autre tapis de Perse à fonds de soie couleur de roze et viollet à fleurs et

feuillages, par compartiments de soie de diverses couleurs relevées d'or, avec la frize à l'entour à fonds vert et couleur de feu à fleurs et feuillages comme dessus, contenant une aune trois quarts de long, et une aune demi quart de large.

Un autre tapis de Perse à fonds d'or et d'argent à fleurs et feuillages de soie de diverses couleurs, avec la frize à fonds de soie couleur de feu et verte à fleurs et feuillages de soie de diverses couleurs, relevées d'or et d'argent, contenant le dit tapis trois aunes moins demi quart de long et une aune un tiers de large, avec une frange par les bouts.

Un tapis façon de la Chine de velours rouge cramoisy, en broderie d'or, d'herbe, et soie à fleurs de plusieurs couleurs, avec la frize de velours bleu obscur, brodée de mesmes facon, garnie par les deux bouts de frange tournée d'or, d'herbe et soie bleue, doublé de petit satin jaune à fleurs, d'une aune trois quarts de long, et une aune un quart de large.

Un autre tapis façon de la Chine de velours rouge cramoisy, brodé de fleurs d'or, d'herbe et de soie de plusieurs couleurs, avec la frize de velours vert brun, brodée de mesme garnye de frange tortillée par les deux bouts, d'or, d'herbe et soie, et doublé de taffetas couleur d'aurore, ledit tapis large d'une aune et un douzième, long de deux aunes moins un seizième.

Un autre grand tapis de velours rouge cramoisy, brodé de fleurs d'or, d'herbe et soie de plusieurs couleurs, avec la frize de velours bleu brodé de soie de mesme façon, garni par les deux bouts de frange d'or, d'herbe et bleu, et d'un mollet d'or, d'herbes aux côtez, doublé de taffetas jaune, long de cinq aunes un quart, sur une aune trois quarts de large.

Un autre tapis façon de Perse, de haute lice à double face, le fonds d'or, d'herbe et argent parsemé de fleurs de soie de diverses couleurs, la frize à fonds noir parsemée de fleurons or et soie, long d'une aune trois quarts sur une aune de large.

Un tapis de haute lice de Bruxelles très fine à fonds d'or chargé de plusieurs sortes de fleurs avec leurs branches et feuillages au naturel, de laine relevée de soie, la frize à fonds de laine rouge à feuillages et fleurs entrelacés d'or, long de deux aunes et demie moins deux pouces, large de deux aunes demi tiers.

Un tapis de laine de Turquie à fonds rouge et fleurs à la *Turquesque* de diverses couleurs, avec la frize à fonds vert, jaune et bleu, aussi avec fleurons à la Turquesque, contenant cinq aunes deux tiers et un pouce de longueur, et deux aunes un tiers un seizième de largeur.

Un grand tapis de laine façon de Turquie à fonds rouges, ayant trois grands fleurons sur sa longueur à fonds bleu et diverses fleurs par compartimens, profilées de jaune et rouge, les dits fleurons à huit pans, avec une grande frize fonds viollet, avec diverses grandes rozes, de bleu, blanc, rouges et jaunes, entre deux petites frizes, l'une à fonds bleu à fleurs rouges et jaunes, et l'autre avec grotesques à la Turque profilez de blanc et jaune, large de trois aunes et demie moins deux doigts, long de sept aunes et demie moins un douzième.

Un autre tapis de laine façon de Turquie à fonds rouge avec un grand fleuron à

six pans dans le milieu et quatre aux quatre coins fonds rouge, ouvré de bleu, profilé de jaune, avec la frize à fonds rouge, avec des rozes et autres fleurs entre deux autres petites frizes, l'une bleue, l'autre rose, long de trois aunes, larges d'une aune trois quarts et demi.

Un tapis de Turquie fonds blanc parsemé de fleurs rouges et autre figures Turquesques, contenant quatre aunes un seizième de long, et deux seizième de large.

Un gros tapis de Turquie fonds bleu et rouge avec compartimens et fleurons à la Turque de diverses couleurs avec la frize à fleurons bleus et rouges et les bouts de la chaisne de laine blanche, long de trois aunes et demi et un seizième, large de deux aunes moins un huitième.

Un grand tapis de Turquie de laine à compartimens fons bleu et rouge, avec des fleurons jaunes, contenant quatre aunes un quart de longueur et deux aunes un quart un pouce de large, garni à l'entour d'une toille verte.

Deux tapis de drap du sceau vert, d'un laiz et un tiers de large, et deux aunes deux tiers de long, garnis tout au tour à double rang d'une frange de soye verte.

Un autre tapis de drap du sceau vert supporté de mesme largeur et longueur que ci-dessus, garni d'une petite frange tout au tour d'un costé seulement.

Un autre tapis de serge verte servant à une des tables de parangon qui a le bord de cuivre doré, garni tout au tour d'un mollet.

Un autre tapis de serge verte pareil à celui ci-dessus, servant à une autre table, aussi pareille, les quelles tables sont dans la grande gallerie haute.

Un tapis de natte de Hollande façonné de diverses couleurs, long de cinq aunes un quart, large de deux aunes trois quarts.

Un grand tapis de moquette de quatre aunes trois quarts de long, large de trois laiz, faisant une aune et demie.

Un tapis de cuir de mouton rouge imprimé de trois aunes moins un huitième de long sur trois aunes et demie de large.

Quatre tapis de drap vert d'une aune et demie ou environ, garni de franges de soie de mesme couleur.

Un grand tapis de Savonnerie à fonds noir, dans le milieu duquel il y a une cartouche en ovalle, remplie de fleurs et de fruits à l'entour de laquelle sont plusieurs branches de feuillages liées ensemble d'où sortent quantité de fleurs, et entre les dites branches il y a des pots remplis de fleurs et de fruits, le dit tapis ayant une grande frize remplie de fleurs, de pots et de panniers plains de fleurs entre deux petites bordures, l'une ornée de coquilles blanches, et l'autre de rozettes bleues et feuilles vertes, ledit tapis long de cinq aunes un seizième et large de trois aunes trois quarts.

Estoffes.

Dix pièces de velours rouge cramoisy, à grand ramage fonds d'or, neuf des quelles sont entières et ont leurs lizières aux deux bouts, l'autre pièce non entière

marquée par le bout de deux cachets appliqués sur la cire d'Espagne, faisant ensemble deux cent sept aunes un tiers et un demi-quart, l'aunage de chaque pièce est escrit sur un billet attaché aux dites pièces.

Deux pièces entières roullées de brocard de Florence à fonds d'or à grand fleurons, contenant sçavoir : l'une cinquante huit aulne et demie, et l'autre soixante aunes trois quarts, en tout deux cent dix neuf aunes un quart.

Deux autres pièces de brocard de Florence à fonds d'argent, les fleurons d'or, contenant les dites deux pièces trante quatre aunes un quart et un demi tiers, l'une de dix sept aunes un quart, l'autre de dix sept aunes demi tiers, en tout trante quatre aunes un quart et un demi tiers.

Deux pièces entières de velours vert façon de Gennes, l'une contenant vingt huict aunes deux tiers, l'autre vingt neuf aunes moins un douzième, en tout cinquante sept aunes deux tiers moins un douzième.

Une pièce entière de panne à deux faces d'un costé razé couleur de céladon, de l'autre costé à grands poils couleur d'eau, contenant sept aunes trois quarts.

Une autre pièce entière de mesme étoffe, couleur de noizette d'un costé, et gris sal de l'autre, contenant huit aune trois quarts.

Vingt deux pièces ou morceaux de velours de Milan de différentes mesure, couleur de rozin cramoisy.

En tout deux cents quatre vingt douze aunes un demi tiers et un demi quart, la marque de l'aunage est attachée sur un billet au bout de chaque pièce.

Nª Qu'au bout d'une des dites pièces, sont attachez deux laiz de velours entre les quels est un laiz de satin de deux tiers et demi de long, et les deux coustures sont couvertes d'un passement d'or.

Huit pièces de damas jaune d'une fleur façon de Lucques, faisant en tout quatre cent quatre vingt dix neuf aunes un quart et demi, l'aunage de chaque pièce y un billet.

Une pièce entière de damas rouge cramoisy, façon de Gennes, contenant soixante dix aunes et demie, la marque de l'aunage y est attachée.

Une pièce entière de damas rouge cramoisy, façon de Gennes, sur laquelle sont marquées les armes de S. E., contenant trente six aunes un tiers sous le N° 1.

Une autre pièce entière du mesme damas contenant trente cinq aunes sept huitième sous le N° 2.

Une autre pièce entière du mesme damas, contenant trante six aunes N° 3.

Un morceau de mesme damas contenant six aunes et demie N° 4.

Un paquet de damas rouge cramoisy, façon de Lucques, dans lequel il y a une pièce entière contenant 44 aunes et demie.

Et deux morceaux, un de 14 au 5/8.

Et l'autre de. . . . . . . 17 1/4.

Faisant le tout soixante sept aunes un quart, la marque de l'aunage est attachée aux pièces et morceaux.

Six pièces de satin à ramage de palme le fonds rouge cramoisy, les palmes ama-

ranthe, parties entières et les autres entamées, faisant ensemble deux cent dix huit aunes et demie, la marque de l'aunage attachée à chaque pièce.

Deux pièces de serge de soie de plusieurs couleurs, façon de la Chine, faites à Paris, contenant cent aunes les deux.

Cinq pièces entières de gaze viollette à fleur d'argent, contenant sçavoir deux pièces de 12 au 3/8 chacune, deux autres de 12 au 1/2 et une autre de 12 au 1/4, faisant ensemble soixante deux aunes.

Une autre pièce de gaze blanche à fleurons d'or, contenant douze aunes.

Quatre pièces entières de satin à fleurs de la Chine, le fonds bleu turquin et les fleurs jaunes meslées de quelques autres.

Faisant ensemble quarante huit aunes et demie.

Quinze pièces de damas de la Chine par bandes à trois couleurs, une jaune, une rouge, une bleue, faisant ensemble cent soixante treize aunes trois quarts et un huictième.

Quatre pièces entières de brocard de la Chine à fonds d'or, d'herbe et les figures de velours.

Faisant ensemble vingt une aune trois huitièmes.

Douze laiz de satin fonds blanc, les fleurs bleues et aurore, de trois aunes de haut chacun.

Litz et Emmeublemens

Un grand lict de velours rouge cramoisy de riche broderie par bandes d'or et d'argent, doublées de lames d'argent, brodées à fleurs d'or et d'argent, composées de vingt huit pièces, dix sept de velours, et onze de lames d'argent, les dix sept de velours consistant sçavoir :

Aux trois pentes brodées toutes plaines garnies par bas d'une grande crespine d'or et d'argent par les costez, et par haut doublées de lames d'argent, brodées à demi hauteur ;

Les trois rideaux brodés par bandes fort larges laissant peu de vuide, garnis d'une crespine moyenne par bas, et d'un mollet aux costez, doublez de lames d'argent brodées ;

Les quatre bonnes graces brodées et garnies comme dessus ;

Les trois soubassemens brodez tout plain garnis par bas de crespine et au costez de mollet, doublez de toille rouge ;

Quatre vazes couverts de velours brodé de la mesme broderie servans à mettre au haut des colonnes, les dits vazes portant chacun un grand bouquet de fleurs d'argent massif, inventoriez avec l'argenterie ;

Les onze pièces de lame d'argent brodées à fleurs d'or sçavoir :

Le fonds du lict, et quatre pantes cousües ensemble, les dites pantes garnies de crespines d'or et d'argent, doublées de taffetas cramoisy, le dossier doublé de toille ;

La courtepointe garnie de crespine d'or et d'argent par bas et de mollet dans les costez, doublée de taffetas cramoisy rouge ;

Les quatre fourreaux de colonnes de lame d'argent doublées de toille rouge ;

Le dit lict de six pieds et demi de long, et autant de large, et de sept pieds quatre pouces de haut.

Le bois du lict ci dessus complet avec les pièces nécessaires pour le monter, et trois tringles couvertes de lames d'argent avec broquettes dorées, servans à mettre sous la courtepointe pour la rendre quarrée et unie.

Un daiz de mesme velours en broderie en huit pièces, sçavoir : le fonds, la queue et six pantes ; le fonds et la queue brodées par bandes de mesme que le lict, avec un mollet à l'entour doublez de toille, les six pantes brodées toutes pleines, les trois de dehors garnies de grande crespine par le bas, et mollet par les trois costez, les trois de dedans brodées de mesme, garnies de grande crespine par bas et mollet aux deux costez, doublées toutes de taffetas cramoisy.

Quatre quarreaux de mesme velours brodez tout plain, garnis de glans aux quatre coins, ayant chacun une couverture ou une housse de serge rouge.

Deux tapis de table à quatre pantes, brodez sur les pantes comme le lict, et garnis de gros boutons et mollet aux costez, de crespine par bas, doublez de taffetas.

Trois garnitures de fauteuils composées chacune de onze pièces, couvertes de broderies à plain, deux d'icelles servans de fonds et dossier, et les autres servans à couvrir tout le bois du fauteuil, garnis de crespine et mollet, le derrier du dossier de velours sans broderie.

Douze couvertures de siéges plians de mesme velours, brodez à plain, garnis de crespine or et argent, doublez de toille rouge, les bois desdits siéges plians marbrez de blanc et rouge, garnis de crain, et couverts de toille rouge.

Un escran à deux faces de velours en broderie, pareil au lict ci-dessus, ayant un fourreau de serge rouge, avec son pied en triangle à trois dauphins dorez, ayant entre les dits dauphins un escusson des armes de France et de Navarre.

Quatre cordons pour le daiz, or, argent et soie cramoisy, deux longs et deux courts d'environ une aune.

Un autre cordon d'argent et soie couleur de feu, garni de boutons d'or et d'argent par les bouts servant à suspendre un chandelier.

N^a Que le bois du daiz est rompu.

Un autre lict de velours rouge cramoisy tout uny doublé de mesme velours, contenant vingt deux pièces, sçavoir : trois rideaux, trois pantes de dehors, le fonds du lict, le dossier, quatre cantonnières, trois soubassemens, la courtepointe doublée de taffetas rouge, deux fourreaux de colonnes, quatre pommes couvertes de velours.

Les pantes de dehors garnies par bas de grande crespine or et argent, et de gros boutons sur les costez, doublées du mesme velours.

Les trois rideaux et quatre cantonnières garnies par bas d'une crespine moyenne et par les costez de gros boutons à queüe or et argent.

Les trois soubassemens garnis de mesme crespine par bas, et de gros boutons sur les costez doublez de toille rouge.

La courtepointe garnie par bas de crespine moyenne, et de mollet d'or et d'argent aux costez, avec de gros boutons doublez de taffetas.

Le dossier et les quatre fourreaux de colonne de velours taut uny, doublé de toille rouge.

Le dit lict de six pieds et onze pouces de longueur, sur six pieds huit pouces de large, et sept pieds trois pouces de haut.

Le bois du lict complet avec toutes ses pièces et visses nécessaires pour le monter.

Nª Que le bois du lict est rompu, et qu'il en faut faire un autre.

Deux mattelas de bourlanisse, couverts de futaine dessus et dessous

Un traversin et un lict de plumes couvert de trilly.

Une couverture blanche de laine d'Angleterre.

Un tapis de table à quatre pantes de mesme velours que le lict, garni de crespine moyenne en haut et en bas, et trois des pantes garnies de boutons comme le lict, la pante qui se tourne vers la muraille n'en ayant point, les dits boutons en ayant esté détachez suivant le rapport du tapissier qui l'a fait vendre pour en garnir d'autres endroictz de l'emmeublement.

Quatorze siéges sçavoir : deux fauteuils et chaires à dossier garnies de moyenne crespine or et argent des trois costez, le derrière des dossiers des fauteuils et chaires de mesme velours que le devant, le bois des fauteuils tout couverts de velours cloué sur le dit bois, les siéges plians garnis tout au tour d'une mesme crespine doublées de toille rouge, les bois desdites chaires à dossiers et les dits siéges plians peints de rouge.

Un lict de velours vert tout uny chamarré d'une grande dentelle par bande or et argent doublée de lame d'argent à rozes de soie, composée de vingt deux pièces, treize de velours et neuf de lames d'argent, celles de velours consistant, sçavoir :

Aux trois pantes de dehors doublées à my hauteur des dites pantes de lames d'argent, et le reste de taffetas vert, garnies par bas d'une grande crespine d'or et d'argent ;

Les trois rideaux doublez de lames d'argent et chamarez comme dit est, garnis par bas d'une crespine moyenne et d'un mollet aux costez ;

Les quatre cantonnières de mesme doublez de lames d'argent et garnis comme dessus ;

Les trois soubassemens chamarez de dentelle et garnis de crespine moyenne par le bas, et de mollet aux costez, doublez de toille verte ;

Celles de lames d'argent ;

Le fonds du lict doublé de toille, et une serge entre deux ,

Les trois petites pantes pour le dedans garnies d'une crespine moyenne, et d'un mollet aux costez, doublée de toille verte ;

La courtepointe doublée de taffetas vert garnye par le bas de moyenne crespine comme dessus, et d'un mollet aux costez ;

Le dossier et trois fourreaux de colonnes de lames d'argent, doublées de toille verte.

Quatre pommes servans à mettre au haut des colonnes non comprises dans le nombre des pièces ci dessus, couvertes de velours, garnies de dentelle, avec quatre bouquets à mettre sur les dites pommes or et soie sur du fil de fer.

Le lict long de six pieds et demi, et autant de large, et de sept pieds trois pouces de haut.

La housse du lict ci dessus composée de trois rideaux de drap d'Hollande vert doublé de taffetas, garnie par bas d'une frange d'or et d'argent, et d'un mollet au costez.

Trois mattelas de bourlanisse couverts de futaine des deux costez, un traversin de trilly remply de plumes.

Le bois du lict complet avec les visses pour le monter.

Deux carreaux de mesme velourz garnis de mesme dentelle, ayant chacun quatre glands or et argent aux quatre coins et une couverture de serge verte.

Un tapis de table à quatre pantes, garny comme dessus de dentelle à crespine moyenne, doublé de taffetas.

Deux fauteuils de velours garnis de mesmes dentelle et de crespine moyenne des quatre costez, le bois tout couvert de velours et garny de dentelle, le dossier, par derrière de velours garny de dentelle comme le devant, la crespine au bas du dit dossier à double rang, un servant pour le devant et l'autre pour le derrière, avec leurs housses de serge verte traisnantes.

Six siéges plians garnis de dentelle et crespine moyenne tout au tour, montez sur leurs bois peints de vert avec leurs fillets d'or, les dits fauteuils et siéges ayant des housses traisnantes de serge verte.

Un escran à deux faces garny de dentelle et de mollet d'or et d'argent taut autour posé sur un pied de bois peint de vert avec ornements de dorure.

Un autre lict de velours vert en broderie d'or et d'argent à petits feuillages, doublé de lames d'argent à fleurs d'or, composé de vingt pièces, sçavoir : quatorze de velours et six de lames, celles de velours consistantes :

Aux deux grands rideaux des costez, les deux grands rideaux du pied, et les quatre cantonnières doublées de lames d'argent, brodez par bandes, garnis de franges d'or et d'argent par bas, et d'un mollet par les costez ;

Les trois pantes de dehors brodées comme dessus, garnies par bas d'une grande crespine d'or et d'argent très-forte, les deux pantes des costez de quatre boutonnières chacune, et celle du pied de huit boutons ;

Les trois sousbassemens brodez et garnis par bas de frange ;

Sur toutes les quelles pièces ci dessus il y a soixante cinq aunes de broderies ;

Celles de lames d'argent à fleurs d'or consistantes :

Au fond du lict doublé de toille jaune au quel sont attachés les petites pantes de dedans garnies de frange d'or et d'argent, doublées aussi de toille jaune ;

La courtepointe garnie de mesme par bas de frange d'or et d'argent et d'un mollet aux costez, doublée de toille jaune ;

Le dossier garny par haut d'une frange en forme de petite pante, doublé de toile jaune ;

Les quatre pommes du mesmes velours brodé servant à mettre au haut des colonnes, avec leurs bouquets de plumes blanches fines desmontez et composez de cinquante grandes plumes, vingt deux moyennes et vingt trois petites, avec quatre aigrettes ;

Le lict long de sept pieds et cinq pouces sur six pieds et huit pouces de larges, haut de sept pieds trois pouces et demi.

Les quatre fourreaux de colonnes de mesme lames d'argent doublez de toille jaune.

Le bois du lict complet avec les visses pour le monter.

Un mattelas de bournalisse couvert de futaine dessus et dessous.

Un traversin de trilly remply de plumes et un sommier de crin.

La housse du lict de serge d'Aumalle verte, consistante en trois rideaux, deux bonnes graces, et trois petites pantes garnies de franges et mollet de soye de diverses couleurs.

Un tapis de table à quatre pantes de mesme velours, brodé et garny comme dessus de frange d'or et d'argent moyenne aux bas des pantes, et d'un mollet d'or aux costez long de deux aunes deux tiers, les pantes de devant et derrière comprises, large de deux laiz, les pantes des deux costez ayant demie aune demi quart en quarré, doublé de toille verte.

Une housse pour le dit tapis à petites pantes de quatre doigts, de mesme serge que dessus garnie de frange de mesme.

Un petit lict de repos de mesme velours brodé comme dessus avec deux pantes, un petit traversin de velours brodé par les deux bouts et fermé avec deux gros glands or et argent, deux petits mattelas de toille verte piquée garnis de crin.

Le bois du lict de repos.

Vingt quatre siéges de mesme velours, brodez comme dessus, et outre aiant une broderie de rozes façon de clous sur trois costez des dossiers seulement et fonds des chaires, et sur les quatre costez des siéges plians ; lesdits siéges consistans en six fauteuils six chaires à dossier, et douze siéges plians, les dossiers des fauteuils et chaires par derrière de velours. Le tout garny de frange et mollet d'or et d'argent et montez sur leurs bois peint de vert avec fillets d'or.

Les housses des dits siéges de toille verte.

Un lict de velours rouge à la damasquine à ramage doublé de satin à fleurs de diverses couleurs à fonds gris de perle, composé de treize pièces de velours et neuf de satin, les pièces de velours consistantes, sçavoir :

Aux trois pantes de dehors doublées de taffetas rouge cramoisy, garnies par bas d'une grande crespine d'or et d'argent, quatre glandz et boutonnières, et d'un mollet par haut et à costé ;

Les trois grands rideaux et quatre cantonnières doublées de satin et garnies par bas d'une frange d'or et d'argent et d'un mollet aux costés ;

Les trois sousbassemens garnis comme dessus, doublez de toille rouge ;

Les pièces de satin consistantes, sçavoir: —

Au fonds du lict au quel sont attachées trois petites pantes doublées de taffetas de rouge cramoisy, garnies d'une frange d'or et d'argent;

La courtepointe doublée de taffetas, garnie d'une frange d'or et d'argent par le bas, et d'un mollet aux costez;

Le dossier et les deux colonnes du lict doublées de toille, le dossier garni par haut en forme de pante d'une frange d'or et d'argent;

Quatre grands vazes couverts de mesme velours, chamarez à petits godrons de passement et dentelle, avec leurs bouquets d'or à petits boutons.

Le dict lict large de six pieds cinq pouces sur sept pieds de long, haut de sept pieds neuf pouces.

Le bois du lict complet, le fonds et dossier, colonnes et barres.

Trois grands mattelas, sçavoir: un de laine et deux de bourlanisse, couverts de futaine dessous et dessus servans au lict ci dessus.

Une grande couverture de laine blanche d'Angleterre à cinq poinctz.

Un traversin de couty remply de plumes.

Deux tapis de table, et quatre pantes de velours de mesme que le lict ci-dssus, doublez de taffetas, garnis d'une frange d'or et d'argent par le bas et d'un mollet aux costez longs de deux aunes et larges de deux aunes trois quarts.

Six fauteuils, et six chaises à dossier de mesme velours, avec leurs barres, les fauteuils avec les grands et petits bras, garnis des trois costez de frange d'or et d'argent, le derrière des dossiers de mesme velours, le tout monté sur leurs bois peints de rouge.

Six siéges plians de mesme velours garnis de frange tout au tour, montez sur leurs bois peints de rouge.

Un escran à double face du mesme velours garny tout au tour d'un mollet d'or et d'argent monté sur son bois peint de rouge.

Un lict de velours viollet cramoisy en broderie d'or à fleurons tout au tour des rideaux, et une bande en broderie sur les coustures de la quelle il sort des fleurons, et entre les dites branches, dans le milieu des laiz, un ouvrage à la serpe le dit lict composé de sept pièces, sçavoir: —

Deux grands rideaux faisans un tour et demi à l'Angloise et deux autres petits rideauz doublez de taffetas armoisin garny d'un petit mollet d'or tout au tour, ayant une aune et demie et deux pouces de haut;

Les pantes tout d'une pièce en broderie plaine garnie d'une frange d'or liée a la milanoise et d'un mollet d'or aux costez et en haut, faisant quatre aunes trois quart et demi de tour;

Les soubassemens de mesme tout d'une pièce en broderie plaine, garnie d'un mollet d'or sur un autre mollet de soie, doublez d'une toille de mesme couleur, faisant quatre aunes trois quarts de tour;

La courtepointe de satin viollet picquée et brodée à fleurons de petit cordon d'or, garnie d'un petit mollet d'or sur un autre de soie, doublée de taffetas de trois aunes et deux pouces de longueur, et deux aunes et demie de largeur.

Quatre gros vazes couverts de mesme velours en broderie pour mettre sur les quatre colonnes, avec leurs boutons du mesme velours chamarez d'un cordon d'or, avec les houppes or et soie.

Le lict long de six pieds trois pouces et cinq pieds trois pouces de large.

Un tapis de table quarré du mesme velours brodé tout au tour à fleurons, et au milieu une grande roze composée de plusieurs fleurons, garny d'un mollet d'or sur un autre de soie, doublé de toille, long d'une aune et demie et un seizième, large d'une aune un tiers moins un pouce.

Les couvertures de huit siéges de mesme velours, avec un ornement de broderie allentour, lié de feuilles et cartouches d'où sortent de grands fleurons garnis d'une petite frange tout au tour sur un pied mollet de soie.

Quatre fauteuils de mesme broderie, composez de cinq pièces chacun, le dossier avec le derrière de mesme velours, les fonds, les deux bras et la barre des dits siéges et fauteuils doublez de toille viollette.

Les bois de quatre fauteuils et six siéges plians peints de viollet, garnis de plumes, couverts de toille, servans à l'emmeublement ci-dessus.

Un lict à housse de damas de Gennes à ramages, couleur de roze, garni de passement d'or et d'argent, ayant au milieu un cordon traict. Ce lict composé de trois rideaux et deux bonnes grâces, ayant au haut une crespine de moyenne hauteur d'or et d'argent attachée en façon de pantes.

Deux cantonnières garnies de frange par le bas et de mollet aux deux costez.

Trois petites pantes en dedans garnies de mesme de moyenne frange par le bas et de mollet aux costez. Le dossier du lict garny du même passement, ayant une frange par le haut en façon de petites pantes, le fonds aussi du mesme damas.

Toutes les dites pièces ci dessus attachées ensemble.

La courtepointe de même damas garnie comme dessus de frange par le bas, mollet et passement tout au tour, doublée de taffetas.

Le soubassement en trois pièces cousues ensemble, garnies comme dessus de frange, mollet et passement doublez de toille.

Deux fourreaux de colonnes du mesme damas doublez de toille.

Quatre vazes couverts de damas orné de passement, servans à mettre au haut des colonnes, ayant chacun un gros bouton d'argent traict, du quel sortent six autres petits.

Neuf gros cordons d'or et d'argent garnis de glans par les bouts, servans à soustenir les rideaux.

Le dit lict long de cinq pieds neuf pouces, large de quatre pieds et demi, avec son bois complet, et toutes les visses pour le monter, garny de deux mattelas de bourlanisse, couverts de futaine des deux costez.

Un traversin couvert de taffetas blanc.

Un lict de treilly rempli de plumes.

Une couverture d'Angleterre fine de laine blanche.

Une autre couverture de ratine de Florence, couleur de feu.

Une housse pour le dict lict de serge de Londres, couleur de roze, les rideaux

doublez de taffetas, garnis par le bas et les costez de mollet d'or et d'argent.

Un dessus de fonds de liet de grosse serge à deux envers, au quel sont attachées trois petites pantes de serge de Londres garnies de mollet, doublées de taffetas.

Quatre petites housses pour les pommes du lict garnies par bas de mollet or et argent.

Deux carreaux de mesme damas garnis de passemens et de gros glands d'or et d'argent traict et fillé aux quatre coins, les housses des dits carreaux de serge de Londres comme dessus sans or ni argent.

Un tapis de table à quatre pantes garni de frange moyenne par le bas et de passement et mollet tout au tour, large d'une aune deux tiers, long de deux aunes deux tiers.

La housse dudit tapis de mesme serge de Londres, garnie tout au tour de mollet or et argent.

Deux fauteuils et six siéges plians, les fauteuils composez de leurs fonds, dossier, bras et petits bras, et des barres garnies de frange d'or et d'argent, avec un passement, le dossier des dits fauteuils, par derrière du mesme damas.

Les six siéges plians garnis de mesme frange et passement d'or et d'argent

Les dits siéges et fauteuils ayans leurs bois peints de rouge.

Les housses des dits siéges et fauteuils de serge de Londres, garnies d'un mollet d'or et d'argent comme dessus.

Un escran à deux faces garni de gallon et mollet tout au tour, doublé par dedans de taffetas, avec une housse de serge garnie de mollet or et argent.

Vingt quatre pièces de futaine blanche d'un laiz de large chacune, servans à mettre sur la borderie des licts, vingt des dites pièces d'une aune et demie de longueur ou environ et quatre de trois quartiers.

Huit feuilles de paravant en deux pièces de serge à deux envers, rouge cramoisy, montées sur leurs chassis de bois de hêtre.

Une porte de paravant à double face de serge, rouge cramoisy, garnie de petit passement d'argent cloué, percée en quelques endroits.

Une couverture de liet de velours viollet cramoisy contenant quatre laiz, brodée sur les coustures, d'un petit feuillage de toille d'or raporté, profilé d'un petit cordon or et soie, avec une frize des trois costez de velours à fonds d'or à feuillages de velours viollet, la dite couverture longue de deux aunes un tiers, et deux aunes de large, doublée de taffetas cramoisy.

Quatre tapis de table à pantes du mesme velours, garnis de frizes à l'entour fond d'or à feuillages de velours viollet. Deux des dits tapis n'ayant que trois pantes, garnis sçavoir : deux de mollet d'or, et deux autres de mollet d'or et soie doublez de toille, les dites trois pantes de deux aunes deux tiers de long, et une aune trois quarts de large, compris le dessus et la pante du devant, les deux autres à quatre pantes, un de deux aunes deux tiers de long et deux aunes un quart de large, l'autre de deux aunes et demie de long et deux aunes de large.

Cinq vazes pour un lict couverts du mesme velours viollet cramoisy, garnis de

toille d'or par bandes, sur les quels sont brodez des cordons or et soie avec leurs bouquets à vingt une branches, chacunsur trois boutons, les dites branches et boutons couverts d'or et soie avec pandeloques et une houppe de soie au bout de chacune branche.

Une couverture de pot de chambre de verre couverte de velours, garnie d'un mollet d'or et d'un cordon d'or et soie.

Un couvert de prie Dieu orné d'une broderie de mesme que la couverture, avec un mollet d'or et soie à l'entour, d'une aune un tiers de long, compris la marche, et d'une aune de large environ compris les costez du prie Dieu.

Deux carreaux de velours de mesme broderie que le prie Dieu, avec leurs boutons aux quatre coins.

Un autre carreau de velours plain viollet avec un passement autour de soie et quatre boutons à poire.

Un daiz de mesme velours viollet cramoisy avec des colonnes et frizes de velours à fonds d'or, composé de huit pièces, sçavoir : la queue contenant trois laiz et quatre colonnes de trois aunes un quart de haut; le fond de trois laiz, et deux colonnes d'une aune trois quarts de long et six pantes de mesme estoffe que la frize garnis de campanne, mollet d'or et soie à la damasquine ; et boutons à queue de lame d'or profilée de deux cordons, un tout or, et l'autre d'or et soie, faisant les dites pantes onze deux tiers de tour; le tout doublé de toille viollette.

Huit fauteuils à housses à la Romaine, de mesme estoffe que la frize de la ta pisserie de velours viollet à fonds et fleurs de velours, garnis de frange et passement d'or à la damasquine, la frange liée à la Milanoise et soustenue d'une autre frange de soie, les dossiers des dits fauteuils ayant de la frange d'or devant et derrière, garnis de gros clous tout unis dorez, et au haut des appuis des dossiers sont des vazes à poire de cuivre vermeil doré.

Nª. Qu'il manque un vase à un des dits dossiers.

Six housses de serge verte à deux envers en deux pièces, chacune servant aux fauteuils ci dessus.

Un lict de broderie toute plaine à l'Indienne, le fonds d'or d'herbe, avec broberie de soie d'animaux, fleurs et ramages, composé de douze pièces, sçavoir :—

Cinq rideaux, quatre petits et un grand, doublez de gaze blanche à fleurons d'or, garnis d'un mollet d'or et boutons à l'Italienne ;

Trois pantes doublées de taffetas couleur d'aurore, garnies de frange d'or liée à la Milannoise, mollet et boutons à l'Italienne aux costez;

Trois sousbassemens de mesme broderie, doublez de toille rouge ;

Le dict lict long de six pieds et six pouces, large de cinq pieds et un pouce.

Une grande pièce de la dite broderie pour faire un tapis de table, d'une aune et demie moins deux pouces de large, longue d'une aune trois quarts.

Quatre autres pièces de mesme estoffe de broderie d'un quart de large environ, faisant en longueur trois aunes un quart.

Un lict d'ange de gaze de la Chine, fonds de soie et couleur de feu, avec fleurons et syrènes d'or d'herbe, composée de six rideaux et une courtepointe garnis

à l'entour d'une petite dent d'or, deux des dits rideaux larges de quatre laiz faisans deux aunes moins un seizième, deux de trois laiz faisans une aune et demie moins un pouce, deux de deux laiz faisans deux aunes moins un pouce, lesdits rideaux ayans deux aunes moins deux tiers de haut.

La courtepointe de quatre laiz, de deux aunes moins un seizième de large, longue de deux aunes et demie, doublée de taffetas de mesme couleur.

Le fonds du lict de taffetas de mesme couleur, long de deux aunes un tiers, large de deux aunes demi tiers, doublé de toille rouge avec son chassis de bois.

Deux treteaux de bois et six aiz servans de bois pour le dit lict; deux mattelas de bourlanisse et un de laine, couverts de futaine des deux costez, servans au lict ci dessus.

Un traversin remply de laine.

Une couverture d'Angleterre de laine blanche très fine.

Une autre couverture de cottonnie blanche picquée, longue de deux aunes deux tiers, large de deux aunes un quart.

Quatre cordons servans à attacher le dit lict de gaze.

Un petit lict à housse de damas jaune à ramage, façon de Lucques, composé de trois rideaux, deux bonnes grâces, un dossier, deux cantonnières de demi laiz de damas chacune, le tout garni par le bas d'une frange de soie jaune, et d'un mollet aux costez.

Le fonds du lict, et les deux fourreaux des colonnes de taffetas.

Quatre petites pommes couvertes de damas avec leurs boutons.

Un tapis de table à quatre pantes, garni de frange et mollet, deux couvertures de fauteuils et deux de siéges plians, garnis de franges et de mollet, doublées de toille jaune.

La garniture d'une chaire percée à pentes de mesmes damas.

Une housse de serge d'Aumalle jaune pour le dit lict, tout d'une pièce.

Le dit lict sans bois, mattelas ni couverture, long de cinq pieds et demi sur trois de large.

Un autre lict à housse de damas rouge cramoisy à ramages façon de Lucques, composé de trois rideaux, deux bonnes graces, deux cantonnières et le dossier, le tout attaché au fonds du lict de mesme damas garni de petite frange d'or par le bas et d'un mollet à l'entour.

Deux fourreaux de colonnes de mesme damas.

Quatre pommes garnies de gallon avec leurs boutons d'or.

Une courtepointe de mesme damas garnie de mesme frange et mollet doublée de toille.

Le dit lict de cinq pieds et demi sur trois de large, sans tapis, siége, couverture, bois de lict ni mattelas.

Une couverture de cotonnie imprimée de fleurs de diverses couleurs, façon de Turquie, picquée à deux faces, garnie de coton, longue de deux aunes et demie, large d'une aune trois quarts.

Une couverture de la Chine à petits carreaux en lozange à fonds bleu, les car-

reaux et les fleurs blanc, bleu et rouge, doublée de taffetas de la Chine façon de gros de Naples, couleur de gorge de pigeon, longue de deux aunes un quart, large d'une aune.

Une autre couverture de cottonie blanche brodée de fleurs et feuillages entrelassez de soie façon de la Chine de plusieurs couleurs, doublée de la mesme cottonie sans broderie, large de deux aunes un seizième, longue de trois aunes moins un pouce.

Une couverture de panne de deux faces, d'un costé de soie couleur de roze, et de l'autre de laine couleur de feu, longue de deux aunes deux tiers, large d'une aune trois quarts et demi.

Une autre couverture pareille à celle ci-dessus, longue de deux aunes deux tiers et un pouce, large de deux aunes trois quarts.

Deux housses de chaires percées de damas rouge cramoisy à pantes garnies de mollet de soie de mesme couleur.

Un lict de campagne à housse de damas rouge cramoisy de Lucques à ramages, garni de frange et mollet d'or de Milan, composé de trois rideaux, deux bonnes graces, deux cantonnières, le fonds et le dossier, le tout cousu ensemble. Le fonds et le dossier doublé de toille ayant des trois costez une fausse frize d'une petite crespine d'or de Milan à araignée, garni de huit cordons et seize houppes d'or de Milan et soie cramoizy ayant de hauteur et de longueur une aune trois quarts et de largeur une aune un seizième.

Quatre vazes servans au mesme lict, couverts de mesme damas, et garnis de boutons à glands avec leurs houppes, le tout d'or de Milan.

Une courtepointe de mesme damas à trois pantes, doublée de toille rouge, garnie d'un mollet à l'entour, et d'une petite frange par le bas, le tout d'or de Milan sans mollet par le chevet, longue avec sa pante de deux aunes un tiers, et large, compris aussi ses pantes, de deux aunes un seizième.

Une couverture de taffetas de Naples ouvrée et picquée de rozes et autres fleurs verte d'un costé et orangée de l'autre, longue de deux aunes un quart, et large de deux aunes moins un seizième.

Une autre couverture de Turquie picquée sur cotton de satin, d'un costé rouge, blanc, noir et jaune bariollé, doublée de taffetas rouge cramoisy, garnie d'une frange de soie rouge, blanche et verte, longue de deux aunes un seizième, et large d'une aune trois quarts.

Deux fonds de fauteuil et deux dossiers du mesme damas cramoisy que dessus garny de frange et mollet d'or de Milan, les dossiers ayans le derrière de damas, le tout doublé de toille rouge.

Deux chaires à perroquets de mesme damas rouge cramoisy servans à l'emmeublement de campagne ci-dessus, les fonds des dits siéges garnis de frange d'or de Milan, et les dossiers ayans une mesme frange et un mollet de mesme or autour, le derrière des dits dossiers de mesme damas, le tout doublé de toille boucassinée rouge.

Un tour de lict de serge d'Aumalle rouge cramoisy, servant au mesme lict, ayant

six laiz de tour, une aune trois quarts de haut, garni tout au tour d'un mollet de soie rouge, et d'un ruban de fil par le haut.

Un dossier de mesme serge d'Aumalle rouge cramoisy, garni de frange de soie de mesme couleur, servant au mesme lict.

Un tapis de table de mesme damas à quatre pantes, garni de mollet et frange d'or de Milan, ayant une aune trois quarts de largeur avec ses pantes, et deux aunes un seizième de longueur compris les pantes, doublé de toille rouge.

Un tapis de mouton rouge de quatre peaux, à quatre pantes, doublé de serge d'Aumalle rouge et bordé d'un gallon de soie, large de trois quarts et demi, et long d'une aune compris les pantes.

Une couverture de laine d'Angleterre blanche à quatre points trois broches, ayant deux barres bleues par les lizières, longue de deux aunes un tiers, et large d'une aune trois quarts.

Le bois brizé pour le dit lict de bois de noier garni de toutes ses ferrures, estant dans un coffre carré couvert de cuir noir et barré.

Un traversin de coutis de Bruxelles garny de plumes.

Trois mattelas couverts de futaine servans au mesme lict, deux de laine et deux de bourlanisse.

Trois bois de table brizez de bois de noyer.

Une chaire percée de bois brizé, avec son fourreau de cuir noir, un bassin d'estain et une housse de damas rouge cramoisy garnie d'un mollet de soie.

Deux grandes malles de vache noir pour mettre les dits mattelas.

Le fonds d'un lict de satin rouge cramoisy brodé de soie, feuillages et animaux de diverses couleurs, festons et fruits et dans le milieu un escusson des armes du cardinal de Lorraine, brodées de soie et d'or, large d'une aune et demie moins un seizième, long d'une aune trois quarts.

Un dossier pour un lict de mesme satin brodé en or, argent et soie de diverses couleurs de fleurs, feuillages et animaux et au milieu un Orphée assis sur un cube sous une treille soustenue de quatre piramides, d'une aune un tiers et quatre doigts de large, sur trois quarts de haut.

Deux pantes de mesme satin cramoisy brodées de soie à feuillages et oiseaux de diverses couleurs longues de deux aunes ou environ, chacune sur un tiers de haut.

Deux autres pantes de satin plus couvertes, de mesme broderie or et soie à godrons, de mesme largeur et hauteur que ci dessus.

Un daiz de velours roze seiche en broderie de grotesques avec figures d'animaux festons et cartouches, sur lequel sont rapportées diverses médailles, sçavoir: sur le ciel du daiz cinq médailles en ovalles de travers, quatre à costé, et une au milieu, brodées de soie, illuminées d'or et d'argent, où sont représentées l'histoire de David et de Saül.

La queue du daiz de mesme façon à grands cartouches, masques et figures de satyrs et enfans de point de soie, illuminée d'or et d'argent, avec une grande

médaille au milieu de la mesme histoire de David et Saül, sans fonds de velours, tout le dit ouvrage rapporté sur toille verte.

Quatre pantes pour ledit daiz de mesme broderie et façon, l'une des quelles est rapportée sur velours, de mesme que le fonds du daiz avec un tour de broderie aux trois costez sans médaille.

Les trois autres pantes de mesme broderie et façon rapportées sur toille rouge sans bord de broderie, en l'une des quelles manque une médaille.

Quatre tapis de table de damas rouge cramoisy, à trois fleurons, portans les armes de S. E. pareil à la tapisserie de la grande gallerie, les dits tapis à quatre pantes chamarées sur celles de devant et derrière de trois rangs de passementerie et de deux rangs aux deux bouts, et de plus d'une demie largeur de passemens avec un mollet d'or par le bas et aux costez des dites pantes, longs chacun avec leurs pantes de deux aunes et demie, sur deux aunes moins un douzième de large.

Quatre couvertures de maroquin du levant rouge cramoisy servant aux dits tapis, garnis à l'entour d'un gland d'or à chaisnette et d'un mollet d'or, doublées de taffetas rouge.

Huit fauteuils en housse de mesme damas avec grandes pantes des trois costez, le bois tout couvert d'estoffe, garni tout au tour sur le fonds, dossiers et pantes du mesme passement que la tapisserie avec une grande crespine d'or aux trois costez et d'un mollet aux eschancrures et tout au tour du dossier, du quel dossier le derrière est du mesme damas que le devant.

Trente deux escabeaux à huit pans couverts du mesme damas, garnis à l'entour d'une petite frange d'or, clouée de cloux dorez montés sur leurs bois peints de couleur de noix et bordez d'un large fillet d'or.

Huit grands rideaux de taffetas blanc larges de deux tiers, servans aux croisées de la dite gallerie, de quatre laiz chacun et de cinq aunes moins demi tiers de haut, garnis à l'entour d'une petite dentelle d'or, à chasque rideau sont attachés des cordons de soie blanche de six aunes chacun, ayant une houppe d'or et soie au bout, les dits cordons servans à couller les rideaux.

Douze escabeaux de velours tout uny couleurs de feu à huit pans, garnis à l'entour d'une petite frange d'or, cloués de cloux dorez, montez sur leurs bois peints de couleur de noix et bordés d'un large fillet d'or.

Un lict complet composé de dix sept pièces, sçavoir: trois soubassemens, quatre cantonnières, deux fourreaux de pillier et trois rideaux de satin fonds gris de perle à fleurs et compartimens incarnadin, vert et izabeau, la courtepointe, le fonds, au quel sont attachées les trois pentes de dedans, et le dossier de satin fond gris de perle à fleurs incarnadin; et au mesme fonds sont attachées les pentes du dehors du mesme satin que les rideaux, le tout garni de frange or et argent et doublé de toille verte.

La housse d'un lict de repos à trois pantes de mesme satin, garnie de petite frange par le bas or et argent, et à costé d'un mollet de mesme, longue de deux

aunes moins un seizième compris la pante du bout, et de cinq quartiers de large compris les pantes des costez, doublée de toille jaune.

Un traversin pour le lict de repos de mesme satin, garni par bas de mesme frange d'or et d'argent et de mollet aux costez des pantes, d'une aune trois quarts de large, et deux aunes un douzième de long, doublé de toille jaune.

Quatre pommes de lict couvertes du mesme satin, chamarrés de gallon d'or et d'argent, avec quatre boutons et houppes d'or et d'argent.

Deux laiz du mesme satin faisant deux aulnes et demi quart les deux

Cinq carreaux de mesme satin.

Un autre carreau de satin fond gris de perle et incarnadin.

Un lict complet de brocard d'argent fonds bleu à fleurs et compartimens blancs et rouge cramoisy, composé de dix sept pièces, sçavoir : onze du dit brocard compris les trois pantes du dehors qui sont attachées au fonds, le fonds, dossier et trois pantes du dedans attachées ensemble, la courtepointe et les quatre fourreaux de taffetas rouge cramoisy, la dite courtepointe carrée sans pantes, le tout garni d'une crespine à l'antique façon de campanes de soie rouge, blanche et argent et d'un mollet de mesme, les pantes et les rideaux doublez de mesme taffetaz cramoisy, et quatre pommes.

Un tapis de table de mesme brocard à trois pantes sans dessus, garni par le bas d'une frange et par les costez d'un mollet comme ci-dessus.

Cinq housses de siéges plians du mesme brocard.

Trois rideaux de drap de Hollande escarlate, garnis d'une frange par le bas et d'un mollet or et argent aux deux costez avec un cordon de soie ayant deux houppes or et soie au bout, l'un des dits rideaux large d'une aune deux tiers deux pouces et long de trois aunes un quart, les deux autres larges de deux aunes un quart et longs de deux aunes trois quarts.

Un petit pavillon de serge de Mony rouge.

Un autre petit pavillon de serge de long aunage, aussi rouge.

Deux couvertures de laine très-fine d'Angleterre ayant quatre couronnes bleues aux quatre coins, l'une de deux aunes un tiers de large et de deux aunes trois quarts de long, l'autre de deux aunes un quart de large et deux aunes deux tiers de long.

Un tapis de table de velours vert tout uny à quatre pantes, garni de frange d'or et d'argent par le bas des pantes et d'un mollet aux costez, large d'une aune deux tiers, long de deux aunes demy tiers, doublé de toille verte.

Six fauteuils de velours vert, le bois tout couvert de velours, garnis par les trois costez du fonds d'une crespine moyenne au bas du dossier et de la barre, les derrières des dits dossiers de serge verte.

Six chaires à dossier du mesme velours garnis comme dessus.

Six siéges plians du mesme velours et garnis tout autour de crespine comme dessus.

Toutes les dites chaires et siéges montez sur leurs bois peints de vert.

Les housses des dits fauteuils, chaires et siéges de serge d'Aumalle vert

Un emmeublement de soie façon de Perse, consistant en un tapis à quâtre pantes, le dessus à fonds brun semé de fleurs de diverses couleurs, et sur les pentes sont représentez divers paysages avec une frize à l'entour à fonds blanc, ornée de trophées d'armes, de pots de fleurs, chiffres couronnez et des armes de la Reyne Mère, garni d'un petit mollet de soie tortillée de diverses couleurs, de deux aunes et demie de long compris les pantes, et deux aunes de large, une housse de serge d'Aumalle verte pour le tapis de deux laiz de large et trois quarts de long.

Un lict de repos de mesme estoffe de soie façon de Perse, composé de sept pièces, sçavoir : le dessus du lict tissu et trois matelas avec trois pièces de frize en campannes, le dossier haut à l'ancienne mode, les trois pièces de soubassement, et le traversin, les dits soubassements garnis d'une moyenne frange par le bas et mollet de soie tortillée par les costez, doublez de taffetas armoisin, les frizes garnies de houppes et mollet de soie doublez de taffetas.

Deux carreaux de mesme étoffe à une face garnis de leurs housses de soie aux quatre coins.

Le dict lit monté sur son bois.

Deux fauteuils de mesme estoffe le bois tout couvert garnis de frange et mollet de soie tortillée de diverses couleurs.

Douze siéges plians couverts de mesme estoffe, ouvrès de deux dessins diffé rents, garnis de mesme frange de soie tortillée, montez sur leurs bois marbrez de diverses couleurs.

Un tapis de table de damas vert à ramage à quatre pantes, garni de mollet d'or à la Romaine, doublé de toille verte, long de deux aunes demi tiers, les pantes comprises, large d'une aune trois quarts avec les pantes, ayant une tache d'encre dans le milieu.

Deux dossiers et deux fonds de fauteuils de damas vert à ramage, garnis de frange et mollet d'or de Milan à la damasquine, les dits fauteuils sans bras.

Quatre chaires à dossiers avec leurs housses de damas vert à ramage, garnies de frange et mollet d'or de Milan à la damasquine, doublées de toille verte montez sur leurs bois.

Six siéges plians, avec leurs housses de mesmes damas garnies de frange et doublées de toille comme dessus, montez sur leurs bois.

Un emmeublement de tapisserie à petit point rehaussée de soie à fleurs de diverses couleurs, composé de neufs fauteuils et neuf chaires à dossiers, d'un grand tapis de table et d'un lict de repos avec son traversin.

Les fauteuils et chaires composez de trois pièces chacun, le dossier ayant un feston de fleurs, la couverture du siége et une bande par devant, le tour garni d'une frange de soie de diverses couleurs et montez sur leurs bois de poirier noircy façon d'ébeine à colonnes tournées, les bras de fauteuils nuds et sans garnitures.

Le tapis de mesme ouvrage long de trois aunes moins un seizième, large de

deux aunes et un pouce, garni tout autour de frange de soie de mesme façon, doublé de toile verte.

La housse du lict de repos aussi de mesme ouvrage, large de trois quartiers, longue d'une aune et demie et un douzième, à laquelle sont attachées deux pantes d'un quartier et demi de haut garnies de la mesme frange que ci-dessus, la dite housse sur un bois de poirier noircy et deux petits mattelas couverts de toille rouge, le traversin de mesme ouvrage garni de plumes.

Six pièces de serge d'Aumalle verte de deux laiz chacune servant à couvrir l'emmeublement ci-dessus, faisant ensemble quinze aunes de long.

Un autre emmeublement de tapisserie de laine à petit point rehaussé de soie faite à panaches, de diverses couleurs, composé de six fauteuils, six chaires à dossier et six siéges plians, et d'un lict de repos.

Les fauteuils compozez de cinq pièces, le dossier, le fonds, la barre et les deux bras, et les chaires à dossiers de leurs fonds, dossiers et barres, les dits fauteuils chaires et siéges plians garnis de frange de soie de diverses couleurs, montez sur leurs bois de poirier, noircy à colonnes torses, ayant des housses de serge d'Aumalle verte.

La housse du lict de repos de mesme ouvrage, large de trois quarts, longue d'une aune et demie à laquelle sont attachées deux pantes de quartier et demi de haut, garnie de la mesme frange. Le traversin du lict de mesme ouvrage garni de plumes.

Le bois de lict de poirier noircy avec un matelas couvert de toille verte.

Un autre emmeublement de haute lice de Bruxelles et Anvers à fond jaune remply de rozes blanches et rouges avec leurs branches et feuilles, les dites branches liées de ruban bleu, rehaussées d'argent, composé de deux tapis, un grand et un moyen, quatorze fauteuils, douze chaires à dossiers et deux carreaux à double face.

Le grand tapis avec la frize de roze entre deux bordures faites à feuillages de plusieurs couleurs, garny tout autour de frange de soie meslée, doublé de toille jaune, contenant trois aunes et un huitième de longueur, et deux aunes de large.

Le petit tapis de deux aunes de long et deux aunes et demi quart de large, garny et doublé comme dessus.

Les fauteuils de mesme ouvrage, composez de fonds, dossiers, bras et barres, garnis de frange de soie, de diverses couleurs, montez sur un bois de noyer à balustre, ayant des housses de toille verte.

Les chaires à dossiers garnies et montées comme dessus, les deux carreaux à double faces garnis de houppes de soie aux quatre coins.

Un autre emmeublement ouvragé de la Savonnerie à fleurs et festons de diverses couleurs avec leurs feuillages, composé de deux tapis, un grand et un moyen, douze fauteuils, douze chaires à dossiers, le lict de repos avec son traversin.

Le grand tapis de deux aunes un pouce de large et trois aunes un huitième de long.

Le petit de deux aunes en quarré, ayant les bouts de la chaisne de laine blanche.

Les fauteuils composez de dossiers, fonds, barres et bras, ayant un feston de fleurs dans le dossier, garnis de frange de soie de diverses couleurs, montez sur leurs bois de poirier noircy façon d'ébeine à colonnes torses.

Les chaires de mesme garnies montées comme dessus, la housse du lict de repos longue de..... large de..... Nª Que de cette housse il en a été faict un tapis à quatre pantes.

Le traversin garny de plumes, couvert de mesme étoffe.

Le bois du lict de poirier noircy, avec un matelas garni de crin, couvert de toille verte.

Six couvertures de siége plians de point de Hongrie en façon de coquilles, garnies de leurs franges de plusieurs couleurs, doublées de toille grise.

Un tapis de table quarré de mesme ouvrage, doublé de taffetas incarnadin, garny de mollet à l'entour, de deux aunes de long sur une aune deux tiers de large.

Douze chaires à perroquets de velours rouge cramoisy tout uny, garnies d'un mollet de soie de mesme couleur, montées sur un bois de noyer.

Dix huit chaires à perroquetz, couvertes de maroquin de levant rouge cloué sur un bois de noyer avec cloux dorez.

Douze chaires à perroquetz couvertes de vache de Roussy clouez sur leurs bois de noyer avec cloux dorez.

Un tapis de drap de Hollande viollet à quatre pantes, de deux aunes un pouce de large et deux aunes un tiers de long, pareil à la tapisserie de mesme drap.

Un autre tapis de table à trois pantes de serge à deux envers, viollet pareil à la tapisserie de la mesme serge, d'un laiz de large et de quatre aunes et demie moins un douzième de long compris les pantes des deux bonts, la pante de devant d'un lay longue de trois aunes demi quart.

Un autre tapis de table de mesme serge d'une aune deux tiers en quarré.

La housse de quatre chaires à perroquetz et deux chaires à dossiers de mesme serge que dessus.

Quatre chaires à perroquetz couvertes de mesme serge viollette, montées sur leurs bois de noyer.

Quatre siéges plians garnis de bourre, couvertz de housse de serge d'Aumalle rouge.

Six housses de siéges plians de serge d'Aumalle rouge.

Une chaire servant à porter S. E., de maroquin noir par le dehors, ornée sur le corps de divers rangs de cloux dorez de diverses grosseurs, les testes à ovalles, et sur le dessus est un gallon d'or mollet et frange attachez avec les mesmes cloux, le dedans de damas de Gennes rouge cramoisy à petits fleurons, le dessus orné de gallon d'or cloué et d'un petit mollet d'or tout au tour le dossier, le fonds et les bras du fauteuil de velours rouge cramoisy ayant une frange d'or au bas du dossier, du fonds et de la barre, et mesme aux deux costez de la chaire

jusques à la porte à la hauteur de celle du fonds, sur la porte, et à costé sur les chassis de cristal liez avec du plamb doré.

Les barres pour porter la dite chaire.

Deux brieolles couvertes de drap rouge, garnie d'un mollet de soie.

Un billard couvert de drap du seau vert avec le bord garny du mesme drap, cloué sur un gallon de soie de gros cloux dorez garnis d'une passe de fer et de ses sonnettes, cinq billes et six billarts. (Queues).

Deux bans en façon de demi cercles couverts de serge rouge, l'un rompu par le pied.

Quatre paillasses garnies de paille pour les gardes dans la première salle de l'appartement d'en bas.

Trois fauteuils garnis de leurs siéges avec des couvertures fort vieilles de taffetas vert rayé de blanc.

Un bois de liet de la Chine composé de quatre colonnes à balustre garnie de cuivre doré avec quatre vazes de mesme bois pour mettre sur les dites colonnes garnis de cuivre doré.

Un grand chevet de liet faict à balustre et arcades, garny et orné de grands fleurons de cuivre doré percez à jour.

Les barres garnies de mesmes de fleurons de cuivre doré.

Le chassis à mettre les mattelas d'autre bois de la Chine plus commun, le dit chassis garni de quinze tablettes aussi de bois de Chine, trois des quelles sont rompues et ne peuvent servir.

Quatorze visses de fer servant à monter le dit liet cy dessus.

Un autre bois de liet de la Chine profilé de cuivre doré, composé de quatre colonnes à balustres brisées en deux, et de quatre vazes pour mettre sur les dites colonnes du chevet composé d'un double rang de quatorze colonnes à balustres chacun;

Le premier de neuf pouces de haut ou environ posé entre deux tringles, celles du dessus ornées d'ovalles et quarrés de cuivre doré ;

Le deuxième d'un pied et demi de haut ou environ, posé entre sa base et sa simaize, la baze ornée de cartouches à fleurons et ovalles en forme de bouches, de cuivre doré, dont il manque six fleurons;

Les quatre balustres ornez de deux gorges et un pied aussy de cuivre doré profilées, la cimaize faicte à arcade, large de huit pouces, ornée de fleurons, cartouches et vazes, le bord d'en haut, l'astragalle et le triangle des arcades bordez de cuivre doré uny, lafrize et les dits triangles ornez de vazes et fleurons à cartouches, et d'un chérubin dans le milieu.

Onze verges de fer estamées servans aux portières.

Dans les appartemens de Son Eminence et de Mme de Mercœur au Louvre.

Dans celuy de Son Eminence.

Dix bras de carton dorez avec leurs bobéches de fer blanc.

Deux guéridons de bois de cormier garnis de rouge, façon de Paris, posez sur un pied à balustre dont la baze est portée par trois harpies de cuivre.

Quatre chaires de moquette, deux à dossier, deux à perroquetz.

Dans la Garde-Robe de Son Eminence.

Un estuy de chapeau de cuir noir.

Une paire de grosses bottes de campagne.

Deux paires de bottines de maroquin du Levant.

Le chassis d'une chaire percée avec la housse de damas rouge cramoisy.

Le bassin de fayence pour la dite chaire.

Deux placques de fer blanc avec leurs chandelliers.

Un chassis à tapisserie servant sur les portes.

Un porte manteau de drap de Berny escarlatte doublé de toille, fort supporté.

Un rideau de serge à deux envers rouge cramoisy, servant à la fenestre de la chambre de l'alcove, garni d'un mollet de soye au tour et d'une frange par bas, avec un cordon de fleurs et la houppe de soie, large d'une aune trois quarts, haut de deux aunes deux tiers et demi.

Cinq coffres de bois de sapin servans à la salle des gardes pour mettre leurs armes.

Deux bras de bois peints de blanc et bleu avec leurs bobesches de cuivre doré attachez au devant de l'alcove.

Trois petits mattelas de bourlanisse, d'environ trois pieds de large sur cinq pieds de long, un couvert de toille, les deux autres de futaine et toille.

Deux couvertures de laine communes à trois points croisez.

Trois armoires de bois de sapin fermant à deux vollets.

Une couchette de bois de hestre rompu avec son dossier sans fonds.

Les estuys de dix chandeliers à la financière vermeil doré de cuir noir, la plus part rompus qu'il faut faire racomoder.

Une autre couche rompue consistante en quelques pièces de bois.

Un autre banc à coucher de bois de sapin.

Six grands bras de bois dorez sortans d'une nue, ayant chacun à leur costé deux testes de chérubins avec leurs bobèches de fer blanc.

Six autres bras dorez sortans de la teste d'un lyon, avec leurs bobesches de fer blanc.

Quatre formes en bourrées de crin couvertes de moquette, avec une frange de laine clouée de clous dorez.

Dans la Garde-Robe et Antichambre de Mme de Mercœur.

Un coffre rond couvert de cuir pour la campagne recouvert de barres de bois.

Une couverture de tapis de cuir rouge.

Deux grandes armoires de bois de chesne à mettre les habits, de sept pieds de haut et cinq pieds trois pouces de large.

Une housse de tapis de table de serge d'Aumale rouge à quatre pantes, large d'une aune et demie, longue d'une aune trois quarts.

Neuf housses de fauteuils pendantes jusques au dessous de la barre, de mesme serge ci dessus avec leurs bois.

Un lict complet avec son tour de lict de serge d'Aumalle rouge, garny de frange et mollet de soie, de trois pieds et demy de large, cinq pieds de long et cinq pieds et demy de haut, ayant un mattelas de bourlanisse couvert de toille et futaine, un traversin de plumes et la paillasse avec une couverture à trois points croisez, le fonds du lict de toille rouge.

Un autre lict complet avec son tour de mesme que dessus, de quatre pieds et demy de large, six pieds de long et autant de haut, garny d'une paillasse, trois mattelas, deux de toille et futaine et un de futaine, un traversin, une couverture à trois points croisez.

Quatre plaques de fer blanc avec leurs bobéches.

Un tour de lict de serge verte sur son bois de hestre, de six pieds de long et quatre pieds de large sur six pieds de haut, garni de frange et mollet de laine, le fonds de toille.

Un mattelas de Laveton couvert de futaine dessus et dessous.

Une paillasse, une couverture de laine verte commune.

Six chaires à Perroquets couvertes de moquette.

Une espinette sur son pied, la quelle est danz la chapelle

Un lict de sangle avec une paillasse, un mattelas et un traversin.

Un bois de lict de tréteaux et planches avec une paillasse, mattelas et un traversin.

Deux couvertures de laine blanche, l'une à deux points, l'autre à trois points croisez.

Une autre couverture à trois points de laine verte.

Sept paires de draps de différentes grandeurs trouvez dans la souspente de la garde robe.

Trois siéges plians garnis de toille de différentes grandeurs.

Une chaire à dossier couverte de moquette.

Une chaire à perroquet couverte de toille rouge.

Deux chaires percées garnies de serge verte avec leurs bassins.

Une table à tiroir avec une housse de serge d'Aumalle rouge.

Une aiguière d'estain, deux pots de chambre d'estain, une bassinoire de cuivre, quatre chandeliers de cuivre.

Six paires de draps.

Deux bras de carton dorez

Une vieille couverture de mullet feuille morte avec les armes de Son Eminence.

Appartement de Monsieur Mancini, dans le Palais de Son Eminence.

Une tapisserie de haute lice laine et soie venue de Portugal, composée de huit pièces, trois des quelles sont petites, l'une représentant la Résurrection de Notre Seigneur, les deux autres des histoires inconnues, trois sont dessein d'Albert Durer, et deux de l'eschole de Luc de Hollande.

Un bois de lict de campagne brizé de noyer.

Un bois de table aussy de noyer brisé de mesme.

Un tour de lict à housse de damas cramoisy à ramages servant au dit bois, garny de franges grande et moyenne de mollet or et argent, composé de fonds, trois rideaux, deux bonnes graces, deux cantonnières, un dossier, le tout attaché ensemble.

Deux fourreaux de pilliers de mesme damas.

Quatre pommes couvertes de mesme damas garnies de passemens or et argent.

Une courtepointe de mesme damas garnie de moyenne frange et mollet comme dessus.

Un tapis de table à quatre pantes de mesme damas, garny de frange et mollet comme dessus, doublé de toille.

Deux bois de fauteuils brisez, avec leurs housses de mesmes damas, garnies comme dessus.

Quatre bois de siéges plians avec leurs housses de mesme damas, garnies comme dessus.

Trois mattelas couverts de futaine, remplis de bourlanisse.

Uu traversin remply de duvet.

Une couverture fine de laine blanche.

Un grand miroir de cristal de Venize avec sa bordure d'ébeine, suspendu par un cordon de soie rouge à tous les bouts du quel il y a des houppes et boutons de sois cramoisy.

Un grand tableau en bois représentant une vierge assize tenant un petit Jésus Uud sur ses genoux et aux deux costez saint Pierre et saint Paul.

Deux portes garnies de serge verte.

Garde-Robe de monsieur de Mancini.

Une tapisserie de Rouen haute de deux aunes et demie environ et de tour...

Un bois de lict complet pour son vallet de chambre.

Un tour de lict à housse de serge de Mony rouge cramoisy, garni de mollet et frange de mesme couleur.

Une paillasse.

Deux mattelas, l'un couvert de futaine et de toile et l'autre tout couvert de toille.

Un traversin remply de plumes.

Une couverture de laine blanche de trois points croisez.

Deux tables de sapin moyennes avec leur pied et chassis de chesne.

Une table de bois de hètre brisé, avec son tapis de serge de Mony rouge garni comme dessus.

Un coffre quarré avec deux ferrures, couvert de cuir noir pour metre le bois de lict à la campagne.

Une vieille chaire à perroquet couverte de moquette.

La housse d'une chaire percée de damas rouge pareil au lict avec son chassis et le bassin.

Chambre de Monsieur de Bas, gouverneur de Monsieur de Mancini.

Une tapisserie de Rouen haute de deux aunes et demie ou environ, de tour.....

Un bois de lict complet.

Un tour de lict de serge rouge cramoisy servant au dit bois, composé du fonds avec ses pantes garnies de mollet de soie rouge cramoisy, un dossier attaché au dit fonds et trois rideaux, le tout garny de frange et mollet de la mesme soie

Une paillasse.

Deux mattelas couverts de futaine.

Un traversin.

Une grande couverture de laine rouge.

Deux fauteuils couverts de serge rouge, garnis de frange de laine de mesme couleur.

Six siéges plians avec leurs housses de mesme serge, garnis de frange de laine comme dessus.

Une table de bois de hestre couverte d'un tapis de serge pareille à celle du lict, garny de frange et mollet de soie rouge cramoisy.

Chambre de Monsieur de Servient, précepteur de Monsieur Mancini.

Une tapisserie de Rouen haute de deux aunes et demie ou environ et de tour.

Un bois de lict complet.

Un tour de lict à housse de serge de Mony rouge cramoisy, garny de frange et mollet de laine de mesme couleur.

Une paillasse.

Deux mattelas couverts de taille et futaine.

Un traversin.

Une couverture de laine blanche barrée de rouge.

Deux siéges plians couverts de serge semblable au lict et garnis de mesme.

Un bois de table de hestre avec son tapis de serge semblable au lict et garni de mesme.

Une moyenne table de sapin avec son pied à chassis de chesne.

Un vieux placet couvert de serge verte.

Miroirs.

Un grand miroir de glace de Venize de trente six pouces de glace ou environ dans une corniche d'ébeine couverte d'argent blanc, travaillée à feuillages, percée à jour, rapportée sur le dit ébeine, façon de Roberdet, avec ses anneaux de fer, crochetz et cordons de fleuret vert pour le supendre, ledit miroir dans une boëte de bois.

Un grand chassis d'ébeine quarré orné d'argent aux quatre angles, ledit quarré se terminant en huit pans à l'entour des quels sont marqués les chiffres des heures d'argent, et dans le milieu se rapporte un autre chassis d'ébeine à huit pans dans le quel est enchassée une glace de Venize d'un pied et demi de hauteur et d'un pied de largeur, garny d'argent cizelé, percée à jour, avec les portraits de S. M. et du duc d' Anjou estans enfans. Dans le milieu du grand chassis sous le miroir est un mouvement conduisant l'aiguille qui montre les heures, la quelle aiguille est perdue.

Un grand miroir de glace de Venize quarré bislong, de vingt sept pouces de glace en hauteur et vingt deux de large, garny d'une corniche d'argent vermeil doré faite à festons de fruits et animaux, avec les quatre vents aux quatre angles.

Un autre grand miroir de glace de Venize de vingt six pouces de haut et vingt pouces de large, dans une corniche d'ébeine partie unie partie à ondes.

Un grand miroir de glace de Venize dans une corniche d'ébeine à moulures à ondes, la glace haute de vingt neuf pouces et vingt un de large.

Un petit miroir rond concave servant à grossir les objets, de huit pouces de diamètre, dans une corniche de bois noir.

Cabinets d'ébeine et autres.

Un cabinet d'ébeine profilé d'ivoire tout uny par le dehors, s'ouvrant à deux volletz garni de seize tiroirs. Orné par dedans tant sur les volletz que sur le corps du cabinet de vingt huit termes de cuivre doré et dix sept petites figures, douze de relief et cinq de bas relief, d'argent blanc, le devant des tiroirs et les ornemens d'architecture qui sont sur les volletz garnis de fleurons d'argent. Au milieu des quels sont des camaïeux gravez de petites figures, liez en cuivre doré, les frizes des costez des volletz ornez de quatre figures d'argent blanc de bas relief, ledit cabinet de treize pouces de profondeur, large de deux pieds un pouce, haut d'un pied et demi.

Un petit cabinet en perspective d'ébeine, orné de diverses pierres rapportées, lapis, jaspe, éliotropes, amétistes profilées d'or, la porte ornée de colonnes rondes d'amétistes, pilastres de lapis et contre pilastres de jaspe, le chapiteau et baze de cuivre doré avec festons d'argent, et dans le milieu du dit ornement une figure de

Mars de relief d'argent, et au haut du frontispice deux petits vazes faits au tour d'argent, le dit cabinet posé sur quatre pommes en forme d'oignon de cuivre vermeil doré, et aux deux costez deux portaux d'argent cizelez de feuillages et masques grotesques, et tout le corps du dit cabinet par dehors est profilé d'estain d'un pied et demy de hauteur, onze pouces de profondeur et deux pieds deux pouces de large.

Un cabinet d'ébeine tout uny par les costez, posé sur quatre lions à double corps de cuivre vermeil doré avec son soubassement portant quatre colonnes cannelées de cuivre d'ordre de Corinthe, sur les quelles sont l'architrave, frize et corniche. Et sur le frontispice sont deux figures couchées de cuivre vermeil doré ; sur le dit cabinet est une platte forme fermée d'un balustre de cuivre doré, dans le milieu de la quelle est posé un dôme ayant un fronton avec deux pilastres de cuivre doré au milieu de deux cartellans ; ledit cabinet porté sur un pied à huit colonnes, haut de trois pieds, de poirier noir façon d'ébeine, et le tour orné de quarante huit portraits de diverses grandeurs en façon ovalle et ronde en forme d'une petite corniche en cuivre doré ; le dit cabinet de deux pieds sept pouces de large, quatre pieds moins un pouce de haut, compris le dôme, profond d'un pied un pouce.

Un autre cabinet d'ébeine relevé de corniche par les costez et profilé de cuivre doré, posé sur quatre lions de cuivre vermeil doré à double corps, le fonds du dit cabinet de lapis avec un dôme entre deux pillastres, orné de dix tableaux de mignature ; dans celuy du milieu sur la porte est représenté Appollon et dans les autres au devant des tiroirs sont les neuf Muses, et aux quatre coins de la face de chaque tiroir est une médaille où sont les portraicts de deux poëtes anciens, et deux modernes couvertes d'un cristal de Venize enfermé dans une petite corniche à festons de cuivre vermeil doré ; ledit cabinet posé sur un pied à huit colonnes de poirier noir façon d'ébeine, ayant trois pieds un pouce de haut, trois pieds de large, un pied deux pouces de profondeur.

Un cabinet d'escaille de tortue quarré long profilé d'ivoire, orné de corniche de mesme escaille, le reste tout uny, ayant deux portes dans le milieu et douze tiroirs à l'entour posé sur un pied à six colonnes façon d'escaille, dans la frize du quel est un tiroir, et deux portants à costé du dit cabinet de fer doré, large de trois pieds haut d'un pied dix pouces, sur un pied deux pouces de profondeur, le pied haut de deux pieds neuf pouces.

Un autre cabinet d'escaille de mesme que celuy cy dessus.

Un cabinet d'ébeine quarré dont les costez sont tout unis, la face entre deux pillastres de jaspe marbrin profilé d'estain et orné de neuf tableaux dans les quarrés d'ébeine représentant sçavoir : quatre des batailles de Manciola, et quatre des paysages de Grimaldy, et celuy du milieu de mignature représentant Regnault et Armide, les dits tableaux de diverses figures, sçavoir : les quatre dans les coins à huit pans, les quatre qui sont dans le milieu des quatre costez en oval, et celuy du milieu en quarré long, chacun dans une corniche de cuivre doré à festons ou petits godrons, et les angles des quarrez où sont les tableaux à pans et en oval,

ornez d'un triangle de lapis profilé, le dit cabinet posé sur un pied à quatre colonnes et quatre pillastres de poirier noir façon d'ébeine, haut de deux pieds un pouce, de deux pieds neuf pouces de long, et onze pouces de profondeur, le pied haut de deux pieds huit pouces.

Un cabinet d'ébeine tout uny par les costez, profilé d'estain, posé sur quatre pommes en forme d'oignon de cuivre vermeil doré, la face du quel est orné sur les portes et tiroirs de pots de fleurs et oiseaux de pièces rapportées, jaspe, lapis, cornalines et autres pierres, les frizes à l'entour des tiroirs d'escaille de tortue, la porte ornée de deux colonnes ordre de Corinthe, d'escaille de tortue, posée sur deux pillastres dont les bazes et les chapiteaux sont de cuivre doré et d'argent. Et sur le frontispice aux deux costez sont deux vases de cuivre vermeil doré ornez de festons de linge, masques, estoilles et flammes, le dit cabinet posé sur un pied de six colonnes de poirier noir façon d'ébeine, ayant un tiroir dans sa frize, ledit cabinet d'un pied dix pouces de hauteur, trois pieds deux pouces de largeur, un pied deux pouces de profondeur, le pied haut de deux pieds huit pouces, ayant une couverture de cuir rouge à quatre pantes, bordé de cuir doré.

Un autre cabinet d'ébeine tout uny par le dehors, profilé d'estain, posé sur quatre pommes en forme d'oignon de cuivre vermeil doré, la face du quel est ornée sur huit tiroirs d'oiseaux sur des branches de fruits. Le tout de pièces rapportées, sçavoir: jaspe, lapis, cornaline et autres les dits tiroirs ayant leur frize d'escaille de tortue. Et au milieu d'iceux est une porte ornée de deux colonnes de cristal de roche tournées à visses, les bazes et chapiteaux des dites colonnes d'ordre de Corinthe d'argent et cuivre ; les frizes de la dite porte et du frontispice, de jaspe, agathe, cornaline, lapis enchassées dans de l'ébeine profilée ; dans le milieu de la dite porte est un chien de marbre rapporté sur un pied d'estail ayant trois mouches au tour de luy. Et sur le frontispice et à costé sont deux vazes de cuivre vermeil doré, ornez de festons de linge ; le dit cabinet sur un pied à huit colonnes de poirier noir façon d'ébeine, ayant un tiroir dans la frize et une couverture à quatre pantes de cuir rouge bordé de cuir doré.

Un autre cabinet d'escaille de tortue et d'ébeine, profilé de cuivre doré par les costez, porté sur quatre monstres de cuivre vermeil doré, les quatre coins garnis de cantonnières de cuivre vermeil doré percées à jour à feuillages, masques, cartouches, et animaux, le devant des tiroirs de cuivre vermeil doré à figures de bas relief représentant diverses fables des métamorphoses d'Ovide, enchassées dans des corniches d'escaille de tortue, et dans le milieu une porte avec son frontispice, ornée de quatre colonnes d'ordre de Corinthe avec une niche dans le milieu de la porte, où est une figure de femme habillée de cuivre vermeil doré, et dans le frontispice une autre niche où est une figure de mesme cuivre. A costé sur le dit frontispice sont quatre figures d'enfant, deux tenans une trompette, et les deux autres un livre ; le dit cabinet posé sur un pied à huit colonnes de poirier noir façon d'ébeine, de deux pieds dix pouces de haut, trois piede dix pouces de large, un pied deux pouces de profondeur.

Un autre cabinet de mesme matière et façon que celuy cy dessus, hormis que

sur le devant des tiroirs sont représentez différentes adventures de Godefroy de Bulion pendant le siége de Jérusalem; de mesme que cy dessus.

Un autre cabinet d'ébeine ayant de petites moulures sur les costez, le devant du quel est divisé en deux parties, à chacune des quelles est une porte ornée de quatre pillastre de lapis, d'ordre composiste, les bazes et chapiteaux d'argent, la dite porte sur un soubassement d'ébeine, sur le quel sont rapportées trois pièces de lapis profilées d'argent, et dans celle du milieu une lozange de jaspe; la porte et les contre pillastres et deux autres petites lozanges entre les pillastres ornées de lapis, jaspe et autre pierres profilées d'argent; le frontispice en cercle plat, sur le quel est rapporté un masque avec quatre rozes en basse de jaspe et cornaline; le dit cabinet de deux pieds quatre pouces de haut, un pied et demi de profondeur, trois pieds et onze pouces de large, sur un pied de bois de la Chine à quatre colonnes et quatre pilastres, haut de deux pieds sept pouces.

Un autre cabinet d'ébeine ayant une petite moulure sur les costez, tout uny par le dehors, dont la face est divisée en trois arcades, au milieu des quelles sont six niches; et dans quatre d'icelles dans le rang d'en bas sont quatre vazes d'ébeine portant des bouquets d'argent, les dites portes ornées de huit colonnes de lapis marbrin, les bazes et chapiteaux d'argent d'ordre composite. Le devant des portes et le reste du cabinet ornées de diverses pièces rapportées, sçavoir; cornaline, agathe et jaspe, enchassées en argent, et au dessus des arcades sont trois masques en bosse de jaspe, et douze rozes de mesme entre-meslées de six cornalines ovalles. Le reste orné d'argent rapporté dans l'ébeine à cartouche et feuillage, le dit cabinet large de trois pieds onze pouces, deux pieds quatre pouces de haut, un pied et demi de profondeur, porté sur un pied de bois des Indes à quatre colonnes et quatre pillastres, haut de deux pieds sept pouces.

Un autre cabinet d'ébeine tout uny par les costez, profilé d'estain, porté sur quatre lions à deux corps de cuivre vermeil doré, et sur le devant sont vingt petits quarrez de pierres de parangon sur les quels sont rapportez des bouquets de fleurs et fruits et des oyseaux de diverses pierres attachées dans des corniches de cuivre vermeil doré, et dans le milieu est une porte avec son frontispice orné de deux colonnes de lapis profilées d'or, les bazes et chapiteaux d'ordre dorique de cuivre vermeil doré; et dans le milieu de la porte est un pot de fleurs de pierres précieuses rapportées et sur le frontispice deux petites figures assizes de cuivre vermeil doré, et à costé de la dite porte sont deux niches quarrées en chacune des quelles est une figure de cuivre vermeil doré, chacune entre deux termes d'argent ayant leurs bases et chapiteaux de cuivre vermeil doré; et au dessus un rang de balustre de mesme cuivre; le dit cabinet haut de deux pieds sept pouces, large de trois pieds quatre pouces et onze pouces de profondeur, posé sur un pied à huit colonnes de poirier noir façon d'ébeine, et ayant deux porteaux de festons de fruits de relief sortans de quatre masques, le tout de cuivre vermeil doré, haut de deux pieds neuf pouces.

Un autre cabinet d'ébeine tout uny par les costez, profilé d'estain, et sur le devant seize quarrés de pierre de parangon, sur les quelz sont rapportez des fleurs

et oiseaux de diverses pierres profilées de marbre jaune, la corniche à l'entour d'ébeine taillée en ondes, et dans le milieu la porte avec son soubassement de pierres rapportées, dans le milieu de la quelle est un pot de fleurs entre deux pilastres de diverses pierres, dont les bazes et chapiteaux sont d'ébeine, et par dessus diverses autres pierres rapportées; ledit cabinet haut de deux pieds trois pouces, trois pieds quatre pouces de large, et onze pouces de profondeur, posé sur un pied d'ébeine ayant deux tiroirs dans sa frize à quatre colonnes et quatre pillastres, et ayans deux portans aux costez de cuivre vermeil doré, haut de deux pieds neuf pouces.

Un cabinet d'ébeine profilé par les costez de chaisnettes et compartimens d'ivoire, la face à deux portes et douze tiroirs d'escaille de tortue enchassée dans l'ébeine façonnée à ondes, les portes ornées de trois termes de cuivre doré, portées sur trois pillastres en bosse d'écaille de tortue, dont la baze est de cuivre doré et le chapiteau d'ébeine, et sur les portes profilées d'yvoire à l'entour est un masque aislé de cuivre doré ; sur le frontispice d'escaille de tortue sont deux rangs de balustres de cuivre doré, sur les quels sont des pots de fleurs du mesme cuivre, et au milieu une niche entre deux termes de cuivre, dans la quelle est la figures d'un homme armé tenant une lance ; le dit cabinet de deux pieds sept pouces de haut, un pied cinq pouces de profondeur, quatre pieds quatre pouces de long, posé sur un pied à sept colonnes de poirier peint en escaille de tortue, attaché sur un cadre de bois noir, et sur le chapiteau des cinq pillastres de devant est un pot de fleurs de cuivre vermeil doré percé à jour, enchassé dans un petit cadre d'ébeine profilé comme dessus, le dit pied haut de deux pieds neuf pouces.

Un autre cabinet d'ébeine gravé sur les costez, la face ornée de festons de fruits, de fleurs et pots à bouquets de pierres rapportées, partagé en dix sept tiroirs, compris trois portes, sur chacune des quelles est un pot à fleurs de diverses pierres sur un fonds de parangon enchassées dans l'ébeine, sçavoir, lapis, cornaline, calcédoine, jaspe et marbre jaune ; sur les tiroirs de dessus et dessous et la porte du milieu sont gravées sur l'ébeine deux figures nues couchées, l'une d'un homme appuyé sur un globe, et l'autre d'une femme couchée ; sur tous les autres tiroirs sont des fleurs, pots à bouquets et oyseaux des mesmes pierres que cy dessus enchassées dans l'ébeine dans des corniches de mesme ébeine taillée à ondes. Le dit cabinet de deux pieds trois pouces de haut, trois pieds sept pouces de large, onze pouces de profondeur, posé sur un pied d'ébeine à quatre colonnes et quatre pilastres, les colonnes gravées comme le cabinet, de deux pieds huit pouces de haut.

Un cabinet d'ébeine ornée de diverses moulures à ondes et feuillages, ayant dans le milieu des portes un grand oval à huit pans, avec vazes et bouquets de fleurs gravez dans le milieu, les costez ornez de moulures à ondes, ayant une table qui se tire entre le pied et le corps du dit cabinet. Le dit pied composé de quatre colonnes gravées, par dessous la frize sont trois simaizes contournées à cartouches gravées ; ledit cabinet haut de cinq pieds dix pouces, large de quatre pieds huit pouces, d'un pied quatre pouces de profondeur.

Un autre cabinet d'ébeine orné de moulures à ondes et compartimens gravez de diverses fleurs, masques et demies figures, la frize de monstres marins, ayant dans le milieu des portes un oval à huit pans, dans le milieu du quel est un amphion sur un dauphin; posé sur un pied composé de quatre colonnes d'ébeine unies par le devant, et quatre pillastres de poirier par derrière, et entre les colonnes par dessous la frize pendent trois simaizes contournées à cartouches et gravées, celle du milieu des armes de feu Monsieur le cardinal de Richelieu; long de cinq pieds, un pied sept pouces de profondeur et haut de cinq pieds dix pouces, compris le pied.

Un autre cabinet d'ébeine orné de diverses moulures à ondes et à compartimens sur la face, et les costez remplis de quarrez, losanges, triangles et ovalles d'escaille de tortue; sur son pied composé de quatre colonnes ornées d'escaille de tortue de mesme, le fonds du pied plain, d'ébeine, le derrière de quatre pillastres, et les entre deux remplis; le tout de poirier, les entre deux des colonnes ornées de simaizes de mesme escaille de tortue; large de quatre pieds et demi, profond d'un pied deux pouces, haut de cinq pieds quatre pouces.

Un autre cabinet d'ébeine orné de mesme que le précédent, les quarrez, losanges et triangles d'escaille de tortue estant plus petits; son pied orné de mesme, ayant ses trois simaizes perdues; sur les costez dudit cabinet est une simple moulure ondée d'ébeine sans escaille de tortue; large de quatre pieds sept pouces, haut de cinq pieds quatre pouces, profond d'un pied et demi.

Un cabinet d'ébeine moyen d'ordre Ionique, orné de six pillastres de lapis avec ses bazes et chapiteau de cuivre doré; dans le soubassement du quel il y a trois tableaux de mignature, représentant trois parties du monde couverts de talque. Dans le premier ordre sont deux niches avec deux figures de cuivre doré, l'une représentant la Force et l'autre la Tempérance, et au milieu des dites figures est un tableau de mignature où est dépeinte Rome triomphante. L'ordre supérieur est composé de trois tableaux de mesme mignature qui représentent trois histoires Romaines, l'une des quelles, sçavoir celle qui est au milieu est Scipion qui renvoie des prisonniers, et aux deux costez sont Porcie qui s'estouffe avec des charbons ardens et Lucrèce qui se tue, le dit ordre orné de deux satyrs de cuivre doré portans sur leurs testes des corbeilles de fruits servans de pillastres. Le frontispice orné de deux grandes cartouches et corniches d'ébeine avec des pierres de lapis rapportées, entre les quelles est despeinte un cadran en mignature, au milieu du quel il y a une Vénus qui tient un cœur dans sa main droite et devant elle est un Cupidon. Le tout profilé de cuivre jaune doré, et tous les dits tableaux entourez d'un petit feston aussy de cuivre doré, excepté le principal représentant Rome triomphante au quel il manque. Le dit cabinet long de deux pieds deux pouces, large d'un pied et demi, et haut de deux pieds et demi mesuré sur le frontispice, et posé sur son pied de poirier noircy façon d'ébeine, ayant quatre colonnes sur le devant, et sur le derrière quatre pillastres, long de deux pieds neuf pouces, large d'un pied quatre pouces et haut de deux pieds dix pouces.

Tables.

Une grande table quarrée dont le corps est de pierre de touche noire sur la quelle sont plusieurs trophées d'armes à la Turque de diverses pierres rapportées, sçavoir, albastre, lapis, jaspe, cornaline avec nacre de perle, la frize de la dite table ayant quatre vazes aux quatre coins, des quels sortent plusieurs fleurs avec leurs branches et feuillages, et huit ovalles de lapis départis dans les quatre faces profilées de blanc. Le reste du bord de la table garni de tridens, dauphins et festons; posée sur un pied de quatre sphinges dorez, la dite table large de trois pieds neuf pouces et demi, longue de quatre pieds cinq pouces et demi, son pied ayant de hauteur deux pieds huit pouces.

Une autre table à huit pans dont le corps est d'ébeine orné de compartimens de pierres rapportées profilées d'or, sçavoir, éliotropes, lapis, jaspe de plusieurs façons, cornalines, agathes, avec une frize d'un pouce et demi de large, ornée de lapis et marbre vert, profilée d'estain et dorée sur l'espaisseur de l'ébeine, posée sur un pied à quatre grands cartelons joinctz ensemble par le dit pied, ornez comme la table; profilée d'estain et dorée sur les filetz; et sur les roulleaux des dictz cartelons sont vingt quatre rozes de relief de cornaline rapportées; la dite table ayant quatre pieds et deux pouces de diamètre, son pied ayant de hauteur deux pieds et six pouces; une couverture de cuir doublée de serge de Mony pour la dite table.

Une table quarrée de pierre noire de parangon, sur la quelle dans les quatre coins sont des escussons de lapis ornez de cartouches d'amétistes profilez de marbre jaune; des cartouches sortent des bouquets de fleurs avec feuillages sur les quels sont des oiseaux et papillons. Le tout de lapis, calcédoine, cornaline et jaspe de diverses couleurs; et au milieu est un grand cartouche dans lequel est un trophée d'armes de mesmes pierres et sur la bande qui règne au tour de la dite table sont huit cartouches de diverses pierres, la dite table posée sur un pied de poirier noir de douze colonnes grouppées ensemble, longue de quatre pieds huit pouces, large de deux pieds et demi, sur un pied de deux pieds huit pouces de haut.

Une autre table de marbre noir de Gennes veiné de blanc, longue de trois pieds et demi sur deux de large, posée sur un pied de poirier noir de quatre pillastres quarrez.

Une autre table quarrée de mesme marbre de Gennes, de mesme longueur et largeur, et sur un mesme pied, les dictz pieds de deux pieds huit pouces de hauteur.

Une table de marbre noir quarrée, sur la quelle et dans le milieu d'icelle est un oval des quatre costez du quel sortent des bouquets de diverses fleurs, feuillages et fruits, ayans quelques oiseaux et papillons sur leurs branches, remplissans le fonds de la dite table, et dans le milieu du dit oval un pannier de fleurs, toutes les dites fleurs, fruits, feuillages, branches, oiseaux, oval et pannier de diverses

pierres rapportées, sçavoir, jaspe, cornaline, calcédoine, et lapis ; et au tour de la dite table est un bord de marbre de Gennes long de trois pieds neuf pouces, large de deux pieds dix pouces ; posée sur un pied de sept colonnes de poirier noir façon d'ébeine, ayant aux quatre coins quatre petits vazes suspendus, haute de deux pieds six pouces.

Une autre table quarrée dont le bord est de marbre noir sur le quel est une frize à feuillages de marbre jaune, et dans les coins et les faces quatre quarrez en losange et quatre ovalles de jaspe et amétistes, le fonds de la dite table remply de lapis marbrin tout uny, longue de trois pieds et trois pouces, large de deux pieds et cinq pouces, posée sur un pied à cartouches, percée à jour, de poirier noir façon d'ébeine, le pied haut de deux pieds huit pouces.

Une table de pierre de Parangon noire garnie d'un bord de cuivre doré à l'entour, le dessus divisé en plusieurs compartimens profilez de marbre jaune à cartouches dans les quels sont des bouquets de fleurs et des oiseaux posez sur des branches ; le tout de diverses pierres rapportées, sçavoir, jaspe, cornaline, calcédoine, éliotrope, lapis, nacre de perle, corail et agathe, la dite table longue de quatre pieds et trois pouces, large de deux pieds six pouces, posée sur un pied de bois de chesne à cartouches, sur lequel sont diverses pierres rapportées, arrestée par deux fers à balustre.

Une autre table toute pareille à celle cy dessus, de mesme longueur et largeur.

Une grande table de marbre gris toute d'une pièce, avec un bord à l'entour de marbre noir, longue de cinq pieds, large de trois pieds et deux pouces, la dite table posée sur un pied de poirier noir façon d'ébeine à huit colonnes et quatre pillastres, avec leurs bazes et chapiteaux d'ordre Ionique, haute de deux pieds dix pouces.

Une grande table de marbre blanc, sur la quelle dans le milieu est un grand oval d'albastre avec une bordure à l'entour façon de broquatelle, et lapis au tour, et à costé du dit oval des feuillages arabesques ; la frize de compartimens de divers marbres longue de six pieds un pouce, large de trois pieds et demi ; la dite table posée sur un pied de poirier noircy façon d'ébeine à quatre pillastres et huit colonnes d'ordre Ionique, deux pieds dix pouces.

Une table couverte d'escaille de tortue avec compartimens d'ébeine, portée sur quatre colonnes d'ordre toscan, couverte d'ébeine rouge, et le chassis d'en bas couvert d'escaille de tortue avec compartimens comme dessus, longue de trois pieds sept pouces et demi, large de deux pieds un pouce et haute de deux pieds et demi.

Divers meubles trouvez en divers lieux du Palais de Son Eminence.

Dans les gardemeubles et dans la chambre du gardemeuble.

Une cassette quarrée d'ébeine servant d'escritoire, ayant par dedans le calmarc et poudrier garny d'une serrure, avec la clef, longue d'environ un pied et et demy et haute de demy pied.

Une table de bois de poirier noircy, qui se hausse et baisse par un ressort qui est dans le pied, posée sur quatre roulettes.

Une cassette de cuir noir fermée à la clef, liée avec des cordes tout au tour, sur les quelles sont quelques cachetz de cuir doré de fleurs, et la dite cassette renforcée de quelques bandes de fer dorées comme la serrure, longue de trois pieds environ sur un pied de hauteur.

Deux guéridons à bras qui s'allongent et accourcissent, de bois de poirier noircy, sur les quelles se doivent mettre des platines et bobéches d'argent qui ont été inventoriées.

Il manque à un des dits guéridons le vaze qui se met sur la colonne.

Une table de bois à quatre pans qui servent à l'allonger et accourcir, pour le service du gardemeuble.

Quatre autres tables de bois de sapin sur leur pied à chassis de bois de hestre.

Un coffre quarré couvert de cuir noir avec des bandes de bois, les serrures du quel ont esté levées.

Un autre coffre rond couvert de cuir, avec des bandes de bois.

Un bois de lict, de quatre pieds de large sur cinq pieds et demi de long.

Deux petites couchettes et deux paillasses.

Deux quaisses de bois garnies de leurs serrures, venues d'Allemagne.

Deux bois de lict de repos, l'un avec son mattelas couvert de toille de coton bleu, et l'autre couvert de sangles, tous deux de bois noir, l'un à colonnes torses l'autre uny.

Un pied de cabinet de bois doré, ayant quatre ourses aux quatre costez assis sur deux arcades liées en croix, portées sur quatre pieds de griffes, les ourses portans des festons d'or.

Un coffre rond barré pour mulletz servant pour la campagne.

Sept vieilles malles de cuir de différentes grandeurs.

Un bois de lict avec quantité d'autres pièces de bois de lict différends de peu d'usage.

Deux rideaux de toille verte, de trois aunes de hauteur et deux laiz et demi de large.

Quatre vieilles chaires à perroquetz garnie de toilles sans couverture.

Un carreau de velours rouge cramoisy par dessus, fort suporté, et de cuir rouge par dessous.

Trois quaisses et quatre ballotz de livres.

Une table de bois de hestre avec son pied de mesme bois.

Dans le grenier sur le gardemeuble.

Une eschelle brisée.

Trois chassis de fil d'arichal, deux ronds un quarré.

Quatre petits bancs servans aux couchettes des gardes.

Deux chaires à dossiers rompues, couvertes de toille

Trois verges de fer rompues.

Trois poulies de bois pour une chèvre.

Deux chassis de fenestres.

Dans un grand grenier, sur le grand gardemeuble.

Néant.

Dans la chambre des peintres et les cabinets proches.

Un meschant tréteau et un escabeau.

Dans le galletas sur la gallerie

Néant.

Dans la vieille bibliothèque.

Toutes les tables qui servoient cy devant à la bibliothèque, couvertes et garnies par tout de drap vert, avec mollet de soye de mesme couleur.

Nª Tous les bois servans aux tablettes cy dessus, garnis de mesme drap et mollet, sont dans le garde meuble.

La salle de la chapelle allant à la bibliothèque.

Quinze grands chassis qui ont servy aux travaux de la tapisserie de Sabines.

Dans quatre chambres suivantes de l'entresol du concierge.

Plusieurs tablettes qui ont servy autrefois à la bibliothèque.

Deux chaires à dossier.

Dans les chambres sur la salle de la comédie ou vieille bibliothèque.

Dans la première chambre une table brizée.

Les deux, trois, quatre et cinquième chambre sont fermées; le Sr de la Potterie en a la clef.

Dans l'entresol sous la terrasse

Trois bancs pour les tables du commun.

Une pièce de lambris, un bois de couchette, un lict de sangle.

L'autre partie de l'entresol est occupée par le pourvoyeur.

L'entresol de l'aisle droite est occupée par Monsieur de Constance.

Dans le sallon au pied de l'escaillier.

Un grand chassis.

Dans les caves sous l'aisle droite.

Néant.

Dans la grande cuisine.

Une table de bois de sapin sur deux tréteaux de hestre.

Deux autres grosses tables de bois de chesne à coupper de la viande.

Trois voletz de fenestres et une porte.
Deux gros chenetz de fer.
Trois cramaillières et deux hastiers de fer.

Dans le garde mange

Une grande armoire de bois de chesne avec ses tablettes de sapin.
Une table de bois de sapin sur deux tréteaux.
Le dit garde manger garny de deux costez de deux rangs de tablettes.
Une table de bois blanc pour pâtisserie sur deux tréteaux.
Un pieu de bois attaché à la muraille, avec des chevilles pour suspendre la viande.

Dans la seconde cuisine.

Tous les chassis de la gallerie basse
Plusieurs pièces de menuiserie.
Deux manteaux de cheminée et autres pièces, lambris, plafondz et autres choses.
Na Toutes ces pièces ont esté portées au garde meuble.

Dans le petit logis. Salle du commun par bas.

Une table longue de bois de sapin sur deux tréteaux
Douze bancs de bois de hestre.
Un autre chassis de table.

L'office de cuisine.

Une grande table de bois de sapin sur deux tréteaux de hestre.
Un costé de cheminée de menuiserie porté au gardemeuble.

Dans une petite cuisine du dit logis.

Une table longue sur deux tréteaux.

Dans la cave du corps de logis de devant.

Néant.

Dans deux petites chambres à l'entresol.

Quelques tablettes.

Dans la salle basse du corps de logis de derrière.

Une grande table longue de bois de sapin.

L'entresold sous la garderobbe de M. de Manciny.

Quatre tréteaux, deux hauts et deux bas, et une couchette pour les laquais.

Dans les cinq caves du corps de logis de derrière à l'aisle du petit logis.

Une table de bois de sapin et un tréteau

Dans une autre cave sous l'aisle du grand logis.

Néant.

Première cave à costé des offices.

Deux tablettes, trois volletz de fenestres, qui seront portez au garde meuble.

Huit verges de fer avec leurs anneaux servans à suspendre les dites tablettes.

Sous l'aisle du grand logis en continuant dans la petite cave au resdechaussée des offices.

Néant.

Au Palais Royal.

Une grande table longue de bois de sapin sur deux tréteaux de bois de hestre.

Un tabouret de moquette.

Trois chaises à dossier de moquette, le fonds de l'une fort usé

Une grande armoire quarrée de bois de sapin dans un chassis de bois de hestre.

Un rideau de serge rouge pareil à celui qui est au lict du Sr Bernardin garde-meuble.

Divers meubles destinez pour les gentilshommes, officiers et autres domestiques de Son Eminence.

Une tenture de tapisserie de Flandre composée de neuf pièces, haute de trois aunes moins un douzième, et de tour, sçavoir :

La première pièce	2^a 3/4
La deuxiesme.	2 moins 1/12
La troisiesme	2 1/2
La quatriesme.	3 1/3
La cinquiesme.	3 1/3
La sixiesme	2 1/2 trois pouces
La septiesme	1
La huitiesme	4 demy tiers
La neuviesme.	3 1/4 un pouce

Un lict à housse de damas rouge, composé de quatre rideaux avec serpentes feintes d'une grande frange d'or et soye cramoisye, le dict lict garny tout à l'entour d'un mollet d'or et soie cramoisy et les quatre coins garnis de bouttons à queue à l'Italienne d'or et soie. — Monsieur d'Ondedei.

Une courtepointe de mesme damas, large de quatre laiz, longue de deux aunes et demie ou environ.

Le ciel du lict du mesme damas.

Un matteras de laine couvert de futaine.

Quatre siéges à dossiers couverts de tapisserie.

Deux fauteuils de mesme tapisserie.

Une table avec un tiroir.

Un bois de lict complet.

Un vieux tour de lict de serge rouge avec un mollet de fleurs. — Valet de chambre de Monsieur Ondedei.

Deux matteras couverts de futaine.

Une vieille couverture de laine verte.

Une tapisserie de Rouen haute de deux aunes et un quart et de tour trante aunes. — Monsieur de Besamo, capitaine des gardes de Son Eminence.

Un bois de lict complet.

Un tour de lict servant au dict bois, de serge de Mony rouge cramoisy garny de frange et mollet de mesme couleur.

Une paillasse.

Deux matteras couverts de toille et de futaine.

Un traversin.

Une grande couverture de laine rouge.

Un tapis de table quarré, de la mesme serge de Mony rouge que le lict et garny de semblable frango.

Deux siéges plians garnis de la mesme serge et frange.

Quatre vieux siéges à perroquetz couverts de moquette à flamme.

Une couchette de bois de hestre complette. — Valet de Monsieur de Besamo.

Une paillasse.

Un matteras.

Un traversin.

Une couverture de laine blanche a trois points croisez.

Un bois de lict. — Monsieur de L'Aunay lieutenant des gardes.

Un tour de lict de serge rouge garny d'une frange et d'un petit mollet de soie de mesme couleur

Une paillasse.

Deux mattelas couverts de toille et de futaine.

Un traversin.

Une couverture de laine rouge.

Trois siéges plians, de mesme serge et garniture que le lict.

Une petite table avec un tapis de mesme serge et garniture que dessus.

Une paire de chenetz avec une petite pomme de cuir.

Une pelle et une pincette.

Une tenture de tapisserie de Rouen, haute de deux aunes et un quart environ, de tour vingt deux aunes.

Un lit de sangle. — Vallet de Monsieur de Launay.

Un matteras.

Une couverture de laine blanche.

Un traversin.

Quarante rideaux avec des planches pour faire vingt couchettes. — Les gardes de Son Eminence.

Vingt matteras couverts de toille.

Vingt traversins

Vingt paillasses.

Vingt couvertures de laine blanche à trois pointz.

IX

INVENTAIRE DU CHASTEAU DE TRIANON, 1685

Archives nationales.

Pour la pièce n° 8 ou le Roy mange.

1361. — Un fauteuil pour Sa Majesté et vingt-quatre tabourets pour la table, le tout couvert de damas rouge broché d'or à gros fleurons, les tabourets garnis de frange d'or et le fauteuil de frange, mollet et gallon avec fausses housses de taffetas pour le tout et les bois sculptez et dorez.

Pour servir au Prince de Galles à Saint-Germain-en-Laye.

1365. — Un berceau tout garny de satin cramoisy avec son archet garny de satin tant en dedans que par dessus avec un gallon or et argent sur le tour du berceau par dehors et un molet au tour de l'archet.

La petite courtepointe pour le berceau faite dudit satin garnie de mollet et gallon d'or et argent.

La couverture de l'archet de 4 lez de velours rouge sur 9 pieds.

Quatre matelas de laine et futaine pour le berceau.

Deux couvertures de ratine d'un lez et demy sur 6 pieds et demy.

Une couverture de laine blanche fine.

Un oreiller de bazin et duvet avec housse de taffetas.

Trois antibois garnis de velours rouge par dehors et de satin cramoisy en dedans avec un gallon or et argent des deux costez.

Un tapis de 3 lez de moquette rouge sur 6 pieds 1/2.

Une table à remuer garnie de velours rouge et de mollet or et argent avec un oreiller de duvet et housse de taffetas.

Un tabouret de velours rouge garny de mollet or et argent.

Estat de plusieurs meubles de broderie ancienne du Gardemeuble de la Couronne, accommodez pour servir au chasteau de St-Germain-en-Laye, sçavoir:

Archives nationales.

Pour la grande chambre du Roy.

1380. — Un riche emmeublement de velours rouge cramoisy enrichy de plusieurs tableaux de broderie à personnages or argent et soye représentant l'histoire de Joseph et autres sujets de diverses point satiné et au bas et aux costez: *desiderium meum est,* comme au fonds.

Quatre rideaux de velours plein doublez de satin cramoisy, la courtepointe

aussy de velours plein doublée de taffetas avec un gallon or et rouge sur le quarré.

Deux fourreaux de pilliers de satin cramoisy.

Quatre pommes dudit velours garnies de galons or et rouge et tout or.

L'entour de serge de Londre rouge garny par le hault de grande frange, par le bas de moyenne et au tour de mollet or de Millan suporté de soye cramoisy.

Le bois du lit de 7 pieds 1/2 en quarré sur 12 pieds de hault complet.

Trois matelas de laine et futaine.

Un traversin de bazin et duvet avec sa souille de taffetas.

Deux ratines rouges.

Deux fauteuils et huit siéges plians de velours plein garnis de frange mollet et gallon d'or suportez de soye cramoisy avec leurs fausses housses de serge de Londre rouge et les bois peints de rouge avec un fillet d'or.

Les deux carreaux aussy de velours plein garnis au tour de gallon et de glands sortes de broderies (provenant des lits imparfaits n° 10 et 11 et des daix n° 10 et 12 de l'inventaire general) garny de crespine frange et molet d'or de Milan à la Milanoise suportez de soye rouge cramoisy consistant en un lit, deux fauteuils, deux carreaux, huit siéges plians et une tapisserie

Ledit lit composé de 3 pantes de dehors, deux bonnes graces, deux cantonnières et le dossier remplis de tableaux de ladite histoire de Joseph avec pilastres figures de point satiné et autres broderies doublées de satin cramoisy.

Quatre pantes de dedans enrichies chacune de 3 tableaux ovalles représentant plusieurs figures des metamorphoses en broderie de relief or argent et soye doublées dudit satin.

Le fonds remply de ronds et d'octogones de broderie qui n'a nul rapport aux autres pièces dont partie est un ornement sur lequel sont brodez ces mots : *desiderium meum est*, et l'autre partie est un guillochis de broderie avec 4 chiffres de toille d'or aux coins.

Trois soubassemens dans chacun desquels sont 3 camayeux de broderie d'or représentant des figures de femmes d'or et de soye cramoisy aux coins avec fausses housses de serge de Londre.

Et la tapisserie en cinq pièces de velours rouge cramoisy dans chacune desquelles est un grand lion emparqué tenant dans sa gueule une branche de grenadier et au hault est une frize qui regne au tour remplie de petits lions emparqués dans des bordures partie rondes et partie quarrées entre lesquels sont des branches de grenadier de taillure d'or et des petits bouquets de grenade de broderie d'or, le tout enfermé de deux baguettes et d'un guillochis de toille d'or, qui sert de bordure à la dite tapisserie garnie au tour de mollet d'or excepté les deux grandes pièces qui viennent finir derrière le lit qui n'ont de la bordure et du mollet que par trois costez contenant ensemble 13 aunes 3/4 de cours sur 3 aunes 2/3 de hault compris le dessus de cheminée de 9 pieds 1/2 de hault doublée de toille.

X

ESTAT DES MEUBLES DANS LOTELLE DU ROI DE SIAM

Archives nationales.

Ce 28e jour du mois de juillet 1686.

O 1. 3468.
Pièce manuscrite

Estat de meuble qui sont tandus dans lotelle de Mesieurs les Embasadeurs estrordinair pour le logemen de Messieurs les Ambasadeurs du Roy de Siam. Premièrement, apartemen du premier ambassadeur.

(C'est la première salle à manger spécifiée dans un inventaire.

Salle à manger.

6 pièce de renaul de soix.
2 portière échancrée dessus le porte.
1 daix de drap d'or frisée de gardemeuble devissé.
1 tapis de table de Turquy.
2 lustre de cristaille a 8 baubeche.
24 chaisse de mocquiet pour la table.
6 forme de mocquiet.
1 grille, pelle et tenaille.

Chambre d'audiance.

6 pièce despeichée, 2 portière echancrée aux armes du Roy.

1 lict de satin rouge brodée d'or aveque médaille representan l'ansien testaman, listoir de Josuée.

2 fauteulle.

5 siege ployian, un tapis de piet du gardemeuble de uissée, lantour de serge et le sous de sierge, le tout compléct.

4 pomme e 4 bouquiet de plume e 4 egrette.

1 table et son tapis de meme le lis.

2 fauteulle 9 siege ployian de brocar d'or font
satin rouge et leur housse de serge.

1 daix de satin pareille au lict.

1 miroyr tout garny de fillegrame d'argent et son chaputeau de meme sur un font d'ebainne noir.

1 chandelier de cristaille à 8 baubeche.
3 ridos de fenettre de damas blans.
1 grille, pelle et tenaille.
4 lées de damar gafar vert et blans desus lés portes.
2 ridos de fenettre de damar blans.
4 bouquet de plume et les egrette.
1 miroy a bordur de glasse aveque des ornemen dargen et sont chapitot.
1 chaise dasair de velour bleu et son basain et pott de chambre.
1 grille, pelle et tenaille.
1 lustre de cristaille à 8 baubèche.

Pour 2 gantisiaume. *Chambre en suitte pour deux gantisiaume.*

7 pièce de Coriolanus fabrique de Tours.
2 lict de damar citron et blan complet.
2 fauteulle.
6 siége ployian.
1 table de boy de noyier aveque des ornemen de marquetry
1 grille, pelle et tenaille, 2 pot de chambre.

Pour 2 jantisiaume. *Chambre au desus de l'ecurie pour 2 jantisiaume.*

1 pièce du Roy à sireine.
1 lis de damar vert frange a lamynalées complet.
6 siége ployian.
Le lis de brocar incarnadin à font d'argen a fleur.
6 siege ployian, le tout complet.
1 table de la Chinne vernis.
1 grille, pelle et tenaille, 2 pot de chambre.

Deuxsieme etage pour le gantisiaume et les ottre de la suitte.

Grande chambre contre le gardemeuble.

6 piece de Bergame.
1 lict de serge rouge faict par doublect.
2 lict de serge bleus, 1 grille, pelle e tenaille.
Pour le page. 2 lict de tofe fille et lainne vert e blan, le tout complet.
5 siege ployian couvert de tofe fille et lainne vert et blan

Chambre ansuitte dans lce collydor

Pour M. Lenaube misionair. 7 piece de galle sezar.
1 lis de damar oror et blam compleet.
4 siege ployian.
1 table de la Chine vertuis.
1 grille, pelle et tenaille, un pot de chambre.

Chambre ensuitte.

Pour deux gantisiaume. 8 piece de galle sezar.
2 lict de damar gafar vert et blams complet.
4 sieges ployian.
1 table et sont tapis de même le lict, 2 pot de chambre.

Chambre ensuitte.

Pour Levallée. 8 piece de Bergame.
6 lict de sangle garnis d'un mastelas.
1 couvertur, un chevée.

Ortre petit chambre atenant.

Pour 2 personne. 2 piece de Bergame.
1 lict de petit etoffe fille et laine verte et blam.

Chambre ensuitte.

Pour le vallée. 7 piece de Bergame.
5 lict de sangle garnis.

Petit chambre ensuitte.

2 piece de Bergame.
1 petit lict de serge rouge.
1 siege ployian, 1 pot de chambre.

Chambre du cottée de la petit montée.

Pour 2 gantisiaume. 6 piece de verdur de Flandre.
2 lict de damar gafar vert et blam.
4 siege ployian.
1 table et sont tapis, 2 pot de chambre.

Chambre ensuitte.

Pour troy gantisiaume. 7 piece de verdur de Flandre.
2 lict de damar gafar vert et blam.
Un ottre petit destoffe fille laine vert et blam.
4 siége ployian et un de tofe fille et laine vert et blam.
1 table et sont tapis.
1 grille, pelle et tenaille, 3 pot de de chambre.

Chambre de Mr Torf, gantisiaume servant.

7 piece de verdur de Flandre finne.
1 lict de damar gafar vert et blam.
1 grille, pelle et tenaille, 2 siege ployian, un table et sont tapis.

Chambre ensuitte.

Pour une persone. 4 piece de Bergame.
1 lict de serge rouge faict par doublée.
2 siege ployian, 1 pot de chambre.

Chambre du mettre dottelle.

6 piece de travaux derculle.
1 lict de damar vert et or.
2 siege ployian.
1 table et sont tapis, 1 grille, pelle et tenaille, 1 pot de chambre.

Ottre chambre ensuitte pour le chef daufice

2 piece et demis de Bergame.
1 petit lict de serge rouge.
2 siege ploian, 1 pot de chambre

Apartemen tout en bas.

Salle à manger pour les valée.

4 piece de Bergame entier.
3 demis piece.

Chambre de Mr Sis Six meitre dotele.

6 piece de gulle sezar.
1 lict de damar gafar or et vert.
2 siege ployian.
1 table et sont tapis.
1 grille, pelle et tenaille, 1 pot de chambre

Grande chambre ensuitte.

7 piece de Roy de France.
1 lict de damar rouge frange de soy melée
6 siege ployian.
1 table et sont tapis.
1 lict de velour rouge chamarée d'un galon de sois.
2 fauteulle.
4 siege ployian.
1 table et sont tapis, 3 pot de chambre.
1 lict de drap ecorlatte chamarée d'un galon de sois; lesdit trois lict sont du gardemeuble de nizzée, 1 grille, pelle e tenaille.

Chambre a cottée

2 piece de Roy de France.
1 piece de Coriolanus.
1 piece de renan de soie.
1 lict de damar gafar vert et blam, 1 pot de chambre.
2 siege ployian, 1 table et sont tapis.

Pour 4 auficier de cuisinne.

2 lict de sangle garnis.
2 piece de Bergame.

Pour les Suisses (4 suisses).

2 lit de sangle garnis.
2 dras chaqun.
2 piece de Bergame.
2 piece et demis aux deux ottre.

XI

O 1. 3331.

INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MEUBLES DE LA COURONNE ET DES MAISONS ROYALLES, 1675 A 1700.

Archives nationales.

TOME SECOND.

Lits et Emmeublemens.

Dont partie a esté donnee par le Roy à Madame la Duchesse de La Valiere.

1. — Un emmeublement de taillure d'or et d'argent par carreaux fonds rouge avec des chiffres d'or et octogones où il y a plusieurs devises d'or et d'argent et soye appellé anciennement l'emmeublement de Pau consistant en un lit complet, un tapis de table, un daix et une tapisserie.

Ledit lit composé de vingt-sept pièces dont dix sont de la broderie cy dessus, sçavoir, trois pantes de dehors, trois soubassemens, deux bonnes grâces et deux cantonnières et les dix-sept autres pièces de satin vert naissant parsemé de broderie légère par carreaux fonds rouge avec chiffres d'or comme dessus et octogones dans lesquels il y a des bouquets de fleurs, sçavoir: le fonds, dossier, trois pantes de dedans, couverture de parade, trois rideaux, quatre fourreaux de pilliers et quatre pommes avec leurs glands d'or et d'argent faux, les rideaux bonnes grâces et cantonniers doublez de taffetas vert.

Trois matelas de satin rouge.

Un bois de lit de cinq pieds 1/2 de large sur sept pieds 1/2 de hault.

Le tapis de table a quatre pantes de mesme broderie que le lit.

Une couverture de taffetas picquée, vert naissant.

N[a] qu'il n'y a point de bois de table et qu'il y manque beaucoup de frange tant au lit qu'au tapis.

Le daix composé du fonds de la queue et de sept pantes aussy de la mesme broderie que le lit.

Voyez le journal du Gardemeuble commancé le 19 aoust 1685 à f° 128. V°.

La tapisserie pareille à l'emmeublement appellé les devises du Pau aux quatre coins de laquelle sont les armes de Bourbon et de Navarre contenant 29 aunes 1/4 de cours sur 3 aunes 1/4 de hault en 9 pièces.

Deschargé suivant le certificat du 30e mars 1700 et porté au numéro 1383 du présent inventaire.

2. — Une tenture de tapisserie de petit point relevée d'or et de soye représentant des sables, des métamorphoses en trois pièces composées chacune d'un tableau octogone dans le milieu et aux quatre coins de quatre ronds dans chacun desquels est la devise de la Salemandre, le tout rapporté sur un fonds de velours rouge cramoisy avec des branches de lieres et de lauriers liées ensemble contenant treize aunes 1/2 de cours sur 3 aunes 3/4 de hault.

Deschargé id. et porté au numéro 1384.

3. — Une autre tenture de tapisserie de broderie d'or et de soye composée de huit pièces dans chacune desquelles il y a neuf octogones dans quatre desquels sont représentées les armes de Navarre, dans les quatre autres compartimens de retaille, et dans celuy du milieu une histoire de l'Ancien testament dans une bordure fonds de satin noir avec des grands escriteaux contenant 22 aunes de cours sur 2 aunes 3/4 de hault.

Deschargé id. et porté aux numéros 1381-1382.

4. — Une autre tenture de tapisserie de velours découppé rouge cramoisy fonds de satin par compartimens avec des carrez de petit point représentant des emblesmes et des fleurons appellé la tapisserie de la Reyne Claude composée de six pièces au milieu desquelles il y a un grand rond de petits points dans un carré sur lequel est représenté une Salemandre au pied d'un laurier entre deux escussons, avec ces mots : *Extinguo Nutrisco,* contenant 21 aunes de cours sur trois aunes 2/3 de hault, doublée de thoille bleue.

Deschargé id. et porté au numéro 1385.

5. — Une autre tenture de tapisserie fort vieille de broderie d'or et soye représentant les neus preux rapportée sur un fonds de velours rouge cramoisy avec des lames d'or contenant 20 aunes de cours sur 2 aunes 11/12 de hault en huit pièces, la neusiesme ne s'estant point trouvée.

Deschargé partie suivant le certificat du 30e mars 1700.
Voyez le journal du Gardemeuble fo 131. Vo

6. — Une tenture de tapisserie en broderie d'or et de soye à grands personnages rapportez sur un fonds de velours vert représentant diverses histoires de l'Ancien testament en unze pièces au hault desquelles sont les armes de Bourbon avec des escriteaux et par le bas des chiffres soustenus par un lion d'un costé et un griffon de l'autre contenant vingt-quatre aunes 3/4 de cours sur 2 aunes 7/5 de hault.

7. — Une tenture de tapisserie représentant un rocher au milieu d'une mer agitée de tempeste auquel est attaché un ancre porté par une main qui sort des nues sur un fonds de velours noir dans une bordure aussy de velours noir, avec des escriteaux tout au tour et aux quatre coins les armes de Navarre contenant 20 aunes de cours sur 3 aunes de hault en huit pièces fort vieilles et hors d'estat de servir.

8. — Un emmeublement de satin rouge cramoisy en broderie d'or où il y a des ovalles d'histoires de l'Ancien testament garny de crespine, frange et mollet d'or doublé de taffetas rouge et cramoisy consistant en un lit complet, deux fauteuils, cinq siéges plians, un tapis de table et un daiz.

Ledit lit composé de trois pantes, quatre cantonnières et trois soubassemens de satin en broderie d'or avec ovalles d'histoires et de trois rideaux, le fonds, dossier, trois pantes de dedans, quatre fourreaux de pilliers et la courtepointe de satin rouge cramoisy chamarrez de galon d'or.

Quatre pommes de satin brodé avec leurs glands, trois matelas de futaine et un chevet.

Le bois du lit de six pieds de large sur sept pieds 1/2 de hault.

Les deux fauteuils de satin en broderie sur leurs bois.

Cinq siéges plians de satin garnis d'un gallon d'or avec leurs bois.

Le tapis de table de satin en broderie avec son bois.

Le daix composé de trois pantes de dehors en broderie et de trois pantes de dedans, fond et queue de satin chamarré de galon d'or.

9. — Un lit my-party de velours violet en broderie et de drap d'or frizé très-riche, composé de dix-huit pièces, sçavoir : trois pantes de dehors, trois pantes de dedáns, deux soubassemens, le fonds et le dsssier my-party de velours violet en broderie et taillure de toille d'or et riche brocat d'or frisé comme dessus appellé anciennement le lit d'Angleterre à cause des armes d'Angleterre qui sont au milieu du dossier avec la devise : « *Honni soit qui mal y pense,* » et de la courtepointe de taffetas violet picqué avec un cordonnet d'or, trois rideaux et quatre cantonnières aussy de taffetas violet chamarrez d'un guillochis d'or.

Un petit rond de mesme velours brocat et broderie au milieu duquel sont les armes d'Angleterre.

Nª qu'il y a trois cantonnières et un rideau de fort meschant taffetas et qu'il manque du molet à un costé du dossier et la frange au bas d'une bonne grâce et que la frange des pantes est coupée en quelques endroits.

Deschargé suivant le certificat du 30ᵉ mars 1700 à l'exception du dossier. Voyez le journal fº 132.

10. — Un lit imparfait de velours canelé cramoisy remply de plusieurs figures de métamorphoses en broderie de relief or, argent et soye appellé anciennement : Le Cerf fragile, consistant en deux soubassemens, le fonds où sont représentées des harpies avec quatre termes et le dossier, six pantes d'une autre manière de dessein et broderie et d'une couverture de parrade qui n'a nul rapport aux autres pièces estant de velours rouge cramoisy et feuillages de toille d'or où il y a une Salemandre dans le milieu, le tout sans frange mollet ny doublure.

Nª que ladite couverture de parade est fort en désordre.

Deschargé id. à l'exception du fonds. Voyez ledit journal, id.

11. — Un lit imparfait tout de broderie à personnages représentant l'histoire de Joseph contenant trois pantes, deux sousbassemens, le fonds et le dossier.

Nª que le tout est sans doublure, frange ny mollet et assez beau et riche excepté le fonds qui est gasté.

Deschargé id. à l'exception du fonds et dossier. Voyez ledit journal fº 132. Vº.

12. — Un autre lit imparfait de velours tanné cramoisy tout remply de figures de broderie d'or et d'argent embouties représentant l'enlèvement de la belle Hélène consistant en trois pantes, deux sousbassemens, fonds et dossier.

Nª que le tout est assez beau quoy qu'usé, sans doublure, frange ny mollet.

13. — Une grande carte du monde en broderie de retaille sur du satin bleu entouré d'une bordure de satin jaune avec branches de laurier et les douze signes, larges de sept aunes 1/2 sur quatre aunes 1/2 de hault.

Deschargé 130 suivant le certificat du 15 octobre 1694.

14. — Deux cens quatre vingtz aunes de lez de satin violet et bleu semé en partie de fleurs de lis d'or tout rompu.

Deschargé id.

15. — Vingt aunes de lez de velours violet et bleu semé de fleur de lis d'or gauffré.

Deschargé id.

16. — Quatre vingtz aunes de lez de velours violet semé de fleurs de lis de toille d'or sans bordure tout déchiré.

Deschargé suivant le certificat du 30e mars 1700.

17. — Deux grands lez de velours violet semé de fleurs de lis d'or gauffré doublé de toille bleue.

18. — Deux lez de velours violet semé de fleurs de lis doublé de toille grise.

19. — Un tapis de pied de velours violet semé de fleurs de lis d'or gauffré où il y a un grand trou.

20. — Un tapis de velours violet semé de fleurs de lis d'or gauffré couppé en deux aux coins duquel il y a un K couronné.

Deschargé un lé suivant le certificat du 15 octobre 1694.

21. — Trois lez de velours violet parsemé de fleurs de lis doublez de taffetas violet.

22. — Quarente carreaux semez de fleurs de lis d'or gauffré sur velours violet tout vuides.

Deschargé quatorze carreaux, suivant le certificat du 15 octobre 1694.

23. — Cinquante un carreaux de velours violet semé de fleurs de lis d'or gauffré d'un costé dont 43 vuides et 8 plains.

Deschargé suivant le certificat du 30e mars 1700.

24. — Quatre carreaux de velours cramoisy en broderie de toille d'or amboutie sur un costé desquels il y a une Salemandre bien usée tout vuides dont a un manque une Salemandre.

25. — Quatre carreaux de velours bleu avec une bande de velours rouge tout au tour, tous vuides fort vieux semez de fleurs de lis.

Deschargé suivant le certificat du Sr Tourole du 15 octobre 1694.

26. — Trois couvertures de taffetas rouge picqué fort taché et usé.

27. — Une couverture de taffetas blanc picquée toute déchirée.

Deschargé cette couverture estant absolument hors d'estat de servir.

28. — Une couverture de toille de cotton picquée toute rompue.

29. — Un grand drap mortuaire de drap d'or frisé avec sa croix de satin blanc servant pour les chevaliers du Saint Esprit de trois aunes 1/2 de long sur trois aunes de large, doublé de toille rouge.

Deschargé attendu qu'estant fort vieux et usé il a esté rompu pour réparer le précédent.

30. — Un autre drap mortuaire de toille d'or frisé avec sa croix de satin blanc de quatre aunes 1/3 de long sur trois aunes 1/3 de large doublé de toille verte.

Deschargé suivant le certificat du 15 oct. 1694.

31. — Vingt aunes de toille d'or faux.

32. — Cent quatre vingtz aunes de toille d'or fort usé et de peu de valleur.

Deschargé 10 au 5/6 suivant le certificat du 30e mars 1700 à fo 4. Vo.

33. — Un lit imparfait de point et de broderie de soye platte appellé anciennement le lit des Satyres consistant en un fonds, un dossier et six pantes, le fonds de satin de Bruges, le dossier où est représenté une Diane et des vers aux deux costés quatre des pantes remplies de figures de femmes et de satyres avec des escriteaux et les deux autres toutte d'escriture sur satin de Bruges blanc garnies de grande frange d'or supportée de soye verte.

34. — Un petit carreau de soye au point carré où il y a neuf roses rouges.

35. — Quatre carreaux au gros point non achevez.

36. — Quatre vingtz armoiries de touttes sortes de façons dont plusieurs ne sont pas couronnées.

37. — Une enfonsure de satin rouge cramoisy semé de croix blanches de toille d'argent.

38. — Un pavillon de damas violet à petites fleurs appellé le pavillon des Sacres,

aux deux costez duquel il y a une bande de velours violet parsemée de fleurs de lis d'or gauffré, ledit pavillon garny de mollet tout au tour avec son chapiteau de velours violet aussy parsemé de fleurs de lis d'or gauffré garny de frange et molet d'or.

Veu le certificat du 30e mars 1700 f° 3. Deschargé quatre cantonnières.

39. — Un lit en désordre de velours rouge cramoisy brun semé de feuillages de houx de broderie d'or avec figures de broderie relevée et amboutie et escussons des armes de Bourbon garny de crespine, frange et mollet d'or faux composé de six pantes, 4 cantonnières, fonds, dossier, trois sousbassemens, courtepeinte et deux fourreaux de pilliers de velours rouge brun garny partout de broderie comme dessus et de trois rideaux de brocat or et argent et violet doublez de taffetas rouge appellé anciennement le lit de Melluzine à cause qu'elle est depeinte dans une fontaine de broderie sur le dossier.

Quatre pommes et quatre glands faux.

Deschargé les matelas et le bois de lit suivant le certificat du 30e mars 1700.

Trois matelas de futaine.

Un bois de lit de six pieds de large sur sept pieds 1/2 de hault.

Un tapis de table dudit velours et broderie.

40. — Un riche emmeublement tout de broderie fonds d'or à grains d'orge avec cartouches et camayeux relevez d'or représentant l'histoire de Moyse, garny de campanne, consistant en un lit complet, quatre fauteuils dix-huit siéges plians, un tapis de table, un escran et le daix semblables.

Ledit lit composé de six pantes, 4 cantonnières, le fonds et le dossier de riche broderie relevée de trois sousbassemens, d'une campanne, de la courtepointe, trois rideaux et deux fourreaux de pilliers de broderie, moins relevée avec plusieurs emblesmes.

Les quatre pommes et leurs plumes.

Les quatre housses de fauteuils et dix-huit siéges de broderie moins relevée avec des emblesmes attachez sur leurs bois.

Le tapis de table et l'escran de la mesme broderie.

Le daiz composé de sept pantes et le fonds de riche broderie avec cartouches et camayeux et la queue d'une pièce de tapisserie séparée.

Trois matelas de satin blanc et un de futaine et un chevet.

Le bois du lit de six pieds 1/2 sur huit de hault.

41. — Un emmeublement de velours à ramage couleur de feu amarante fonds de lames d'argent doublé de petite toille d'argent à petittes fleurs couleur de feu et amarante garny de crespine, boutonnières et mollet consistant en un lit complet, trois fauteuils, huit siéges plians, deux tapis de table, deux carreaux, un escran, un daiz et une tapisserie.

Ledit lit composé de trois pantes, quatre rideaux, quatre centonnières et trois sousbassemens dudit velours à ramage du fonds dossier, trois pantes de dedans, deux fourreaux de pilliers et couverture de parade de petitte toille d'argent à fleurs de mesme la doublure des rideaux.

Quatre pommes avec leurs plumes meslées.

Un bois de lit de six pieds 1/2 de large et de sept pieds 1/2 de hault.

Trois matelas de futaine et le chevet.

Un tour de drap du seau rouge consistant en trois rideaux.

Les trois fauteuils et huit siéges pliants de mesme velours attachez à leurs bois.

Deux carreaux et un escran de mesme velours et son bois.

Deschargé, à l'exception de la crespine comme il est dit au chap. des daiz, n° 20. Depuis deschargé la crespine suivt le certificat du 15 octobre 1694.

Un daix de mesme velours composé du fonds, de la queue et de six pantes, le tout attaché ensemble.

La tapisserie de mesme velours en six pièces de vingt six aunes de cours ou laiz sur trois aunes 1/4 de hault sans frange.

42. — Un daiz de velours violet cramoisy semé de fleurs de lis d'or consistant en fonds, queue et double pante garny de grande crespine d'or.

Deux fauteuils et six carreaux pour accompagner ledit dais.

43. — Un autre daiz plus ancien de velours violet garny de frange d'or.

Un fauteuil et six carreaux pour accompagner ledit daiz.

44. — Un emmeublement à carrez de satin rouge et de taffetas blanc brodé d'or l'un et l'autre garny de crespine, frange et mollet d'or doublé de petit brocat consistant en un lit complet, trois fauteuils, douze siéges plians, un tapis de table, un escran et un carreau.

Ledit lit composé de trois pantes, quatre cantonnières et de trois sousbassemens et carrez de satin rouge et de taffetas blanc brodez d'or, de quatre rideaux de riche brocat d'or, fonds rouge doublé de plus petit brocat tout or du fonds, dossier, trois pantes de dedans, deux fourreaux de pilliers et la contrepointe dudit brocat tout or.

Quatre pommes en broderie avec leurs plumes, trois matelas, un chevet.

Le bois de lit de six pieds de large sur sept pieds quatre pouces de hault.

Les trois fauteuils et douze siéges plians de brocat d'or fonds rouge attaché sur leurs bois.

L'escran et carreau dudit brocat d'or et rouge.

Le tapis dudit brocat avec son bois de table.

Deschargé les trois pantes de dehors, 4 cantonnières, 3 sousbassements et 4 rideaux, suivant le certificat du 30e mars 1700.

45. — Un emmeublement de velours rouge cramoisy en broderie et fueuillages de taillures de toille d'or relevée et amboutie, doublée de petitte toille d'or et rouge par petits carreaux garny de campannes et petit mollet d'or; consistant en un lit complet, 3 fauteuils, 8 siéges plians, un tapis, un escran et deux carreaux.

Ledit lit composé de trois pantes, quatre cantonnières, trois sousbassemens et quatre rideaux de velours en broderie à fueuillages de taillures de toille d'or comme il est dit cy-dessus et du fonds du dossier, trois pantes de dedans, deux fourreaux de pilliers et la courtepointe de petitte toille d'or et rouge par petits carreaux.

Les quatre pommes de velours brodé.

Deschargé les matelas, bois de lict, les siéges, fauteuils, et le tapis suivant le certificat du 30e mars 1700.

Trois matelas de futaine et le chevet.

Le bois de lit de six pieds huit pouces de large sur 7 pieds 9 pouces de hault.

Les trois fauteuils et huit siéges plians de mesme velours et broderie à fueillages sur leurs bois.

L'escran, le tapis et deux carreaux de mesme velours et broderie.

Voyés le numéro 944 cy après.

46. — Un emmeublement de très riche broderie relevée en architecture avec ornemens et camayeux où sont représentez diverses fables des métamorphoses, le fonds d'or trait gauffré consistant en un lit complet, quatre fauteuils douze siéges plians, un tapis de table, un escran et deux carreaux.

Ledit lit composé de trois pantes de dehors, quatre pantes de dedans, la courtepointe avec trois pantes, trois sousbassements, deux bonnes grâces, quatre cantonnières, du fonds et dossier de ladite riche broderie et de quatre rideaux de broderie à deux faces moins relevée et de deux fourreaux de pilliers.

Quatre pommes en broderie et leurs plumes.

Quatre matelas et le traversin.

Le bois du lit de six pieds 1/2 de large, 8 pieds 8 pouces de hault.

Un entour de taffetas aurore moleté d'or et d'argent.

Deschargé 2 siéges plians dont la broderie a servy à rehausser le dossier du lict, suivant le certifficat du Sr Terrola du 15 oct. 1694.

Les housses des quatre fauteuils et douze siéges plians de mesme broderie que le lit avec leurs bois pinsettes et fausses housses de taffetas.

Le tapis de table et quatre pantes de mesme broderie avec son bois.

L'escran de mesme broderie avec son bois.

Deux carreaux de mesme broderie avec leurs glands.

En 1697, ce lit a esté mis sur 4 pieds 10 pouces de large, 6 pieds de long et 9 pieds de haut.

47. — Un emmeublement de velours bleu chamarré de passement d'or et d'argent et garny de crespine frange et molet aussy d'or et d'argent consistant en un lit complet, un tapis de table, trois fauteuils, six siéges à dossier, douze siéges plians, un daiz et une chaise de commodité.

Ledit lit composé de trois pantes de dehors, trois pantes de dedans, le fonds, le dossier, la courtepointe, quatre rideaux, deux bonnes grâces, deux cantonnières, deux fourreaux de pilliers, trois sousbassemens et quatre pommes.

Trois matelas, un chevet et un bois de lit.

Le tapis de table a quatre pantes avec la table.

Deschargé un fauteuil et une chaise suivant le certifficat du 20 décembre 1697.

Les trois fauteuils avec leurs bois et leurs housses de serge bleue.

Les six siéges à dossier aussy avec leurs bois et leurs housses.

Les douze siéges plians aussy avec leurs bois et leurs housses.

Le daiz de mesme velours bleu chamarré de passement d'or et d'argent garny de crespine d'or et d'argent avec une souspante de soye et ses cordons.

Deschargé la chaise suivant le certifficat du 20 décembre 1697.

La chaise de commodité de mesme velours avec son bois et son bassin d'estain.

48. — Un emmeublement de velours rouge cramoisy chamarré de passemens d'or et d'argent et garny de crespine, frange et mollet aussy d'or et d'argent doublé de satin rouge cramoisy consistant en un lit complet, un tapis de table, trois fauteuils, unze siéges plians et une chaise de commodité.

Ledit lit composé de trois pantes, trois sousbassemens, deux bonnes grâces, deux cantonnières, trois rideaux, deux fourreaux de pilliers, la courtepointe et les quatre pommes.

Trois matelas, un chevet et le bois du lit.

Le tapis de table à quatre pantes avec sa table.

Trois fauteuils avec leurs bois et leurs housses de serge.

Onze siéges plians aussy avec leurs bois et leurs housses de serge.

Deschargé suivant le certifficat du 20e déc. 1697.

La chaise de commodité avec son bois et son bassin d'estain.

49. — Un emmeublement de velours rouge cramoizy enrichy de broderie d'or et d'argent par bandes et garny de crespine frange et mollet aussi d'or et d'argent doublé de satin rouge cramoizy consistant en un lict complet, un tapis de table, deux fauteuils, six siéges plians et un daiz.

Ledit lit composé de trois pantes, le fonds, dossier, deux bonnes grâces, deux cantonnières, trois rideaux, trois soubassemens, deux fourreaux de pilliers, la courtepointe et quatre pommes

Trois matelas, un chevet et le bois du lit.

Deschargé suivant le certifficat du 20 déc. 1697.

Une couverture de taffetas rouge cramoizy picquée.

Deux fauteuils de mesme velours avec leurs bois et leurs housses de serge rouge.

Six siéges plians aussy avec leurs bois et leurs housses de serge.

Deschargé touttes les franges et molletz dud. meuble qui estoyent d'or et d'argent ayant esté volez suivant le certifficat du Sr Tourole du 20 déc. 1697.

En 1697 ce lit a esté mis sur trois pieds de large, 6 pieds de long et 7 pieds de haut en housse sans brocat qui est hors de service.

Deschargé l'entour et un fauteuil suiv. le certifficat du 20e déc. 1697.

Un daiz de mesme velours avec sa queue et ses pantes.

50. — Un emmeublement de damas blanc garny de frange et mollet d'or et d'argent et soye verte consistant en un lit complet, un tapis de table, deux fauteuils et six siéges plians.

Ledit lit composé du fonds, dossier, trois pantes de dehors, trois pantes de dedans, deux bonnes grâces, deux cantonnières, une courtepointe, trois rideaux, trois soubassemens, deux fourreaux de pilliers et quatre pommes.

Un entour de serge blanche.

Trois matelas, un chevet et un bois de lit.

Le tapis de table avec son bois.

Les deux fauteuils avec leurs bois et leurs housses de serge blanche.

Six siéges plians aussy avec leurs bois et leurs housses de serge blanche.

. . . .

Ce petit meuble est entièrement usé et hors de tout estat de servir. Partant deschargé.

110. — Un meuble de cabinet de damas blanc incarnadin chamarré de passement et clinquant or et argent fort uzé consistant en un lit de repos, trois fauteuils, douze siéges plians et un carreau.

Ledit lit avec sa housse et le chevet.

Trois fauteuils et douze siéges plians avec leurs bois.

Un carreau sans glands.

Deux matelas de satin.

111. — Un siége pliant et un carreau de brocat de soye bleu meslée garnie de soye.

112. — Six siéges plians couverts de satin blanc brodez de personnages de la Chine garnis de frange d'or.

Deschargé attendu qu'ils sont entièrement usés et dissipez et qu'il n'en reste rien

113. — Dix-huit formes, six escabeaux, trois fauteuils et deux carreaux de brocatelle de Flandre rouge, aurore et blanc qui servoient à St-Germain.

114. — Un emmeublement de peau d'Espagne découpée, brodée et lizerée de noir sur un damas bleu doublé de brocat de soye meslée garnie de campanne aussy de peau d'Espagne consistant en un lit complet, unze siéges plians, quatre fauteuils, deux carreaux et un tapis de table.

Ledit lit composé de trois pantes de dehors, deux bonnes grâces, quatre cantonnières, quatre rideaux et trois soubassemens de peau rebrodée sur damas bleu, du fonds dossier, trois pantes de dedans, courtepointe et fourreaux de pilliers de brocat de soye.

Quatre pommes en façon de bouquets à jour.

L'entour du lit de tabis bleu, le faux fonds et faux dessus de drap brun.

Le bois du lit de sept pieds en carré.

Trois matelas de futaine et le chevet.

Les housses des susdits quatre fauteuils, onze siéges plians avec leurs bois et fausses housses de tabis bleu.

Le tapis de table et les deux carreaux de la mesme broderie avec fausses housses aussy de tabis bleu.

115. — Douze fauteuils, vingt quatre siéges plians et douze carreaux de velours bleu et riche broderie d'or et d'argent garnie de campanne aussy d'or et d'argent avec une riche tapisserie de mesme velours et broderie aux armes du Roy.

16. — Ladite tapisserie contenant trente pièces et seize pièces de frize qui font de cours 59 aunes sur trois aunes 1/4 de hault.

Deschargé un siége qui a esté perdu à St-Germain sur l'affirmation dud. Sr Le Cosquiero.

117. — Un meuble de cabinet de brocat incarnadin et argent, sçavoir :

Une tapisserie de vingt trois lez sur une aune un quart.

Deux fauteuils.

Six siéges plians.

Deux carreaux.

Deschargé attendu qu'il a esté donné par le Roy à Mme la duchesse de La Valière, le 8 aoust 1668.

118. — Un autre meuble de cabinet de riche broderie fonds d'or manière de velours arabesque rouge cramoisy consistant en six fauteuils, six chaises, six siéges plians, un tapis et une tapisserie, sçavoir :

Les six fauteuils garnis de frange d'or avec leurs boi

Les six chaises et les siéges plians de mesme.

Le tapis a quatre pantes.

Les fausses housses de taffetas rouge cramoisy.

La tapisserie de 44 lez sur deux aunes un huit.

Deschargé id. attendu qu'il a esté donné à Mme la duchesse de La Vallière le 8 aoust 1668.

119. — Un autre meuble de cabinet de velours rouge et brocat à lames d'or, sçavoir :

Deux fauteuils, deux chaises et six siéges plians de velours rouge garnis de frange d'or et argent avec leurs bois.

Ladite tapisserie de dix sept lez de velours et seize lez de brocat de lame d'or sur deux aunes 1/6.

Deschargé sur l'affirmation de la veufve et des héritiers du feu Sr Le Cosquino, que ce meuble est entièrement usé et dissipé.

120. — Un lit en housse de serge rouge de quatre pieds 1/2 garny de deux matelas, un chevet, une couverture et deux siéges plians de ladite serge rouge.

Deschargé suivant le certifficat du 15e oct. 1694.

121. — Une couchette de bois en désordre avec un matelas, un chevet et une couverture.

Id. Deschargé.

122. — Six lits de sangle, chacun un matelas, un chevet et une couverture.

Deschargé attendu qu'ils sont usez, rompus et ce qui en restoit perdu.

123. — Quarante siéges plians garnis de mocquette et de petitte brocatello pour servir aux ballets et comédies.

Deschargé id.

124. — Soixante six formes couvertes de mocquette de diverses façons pour servir aux comédies et ballets.

Deschargé id.

125. — Cent deux tabourets de différentes hauteurs pour servir aux comédies et ballets couverts de différentes mocquettes.

Deschargé id.

126. — Cinquante neuf carreaux de petitte brocatelle pour servir aux comédies et ballets.

Deschargé une des formes suivant certifficat du 15[e] oct. 1694.

127. — Huit formes couvertes de velours rouge cramoisy avec frange de soye et fausses housses de serge rouge pour servir aux comédies et ballets.

128. — Trois carreaux de velours rouge avec frangeon or et argent sans glands.

Deschargé l'art. suiv. le certifficat du 15 oct. 1694.

129. — Vingt quatre formes plus larges que l'ordinaire couvertes de mocquette jaune, rouge et noir pour servir dans les antichambres.

130. — Douze formes de pareille grandeur cy dessus couvertes de mocquette fonds blanc incarnadin et blanc.

Deschargé six desd. licts suiv. le certifficat du 15 octob. 1694. Deschargé le surplus suiv. le certifficat du 20 déc. 1697.

131. — Dix lits par terre composez chacun d'un matelas, chevet et couverture.

132. — Trois cens vingt aunes ou environ de tapisserie laine et fil à fleurs de lis jaune sur fonds bleu pour servir aux Assemblées et ballets.

Deschargé attendu que ces petittes estoffes ont esté coupées en divers morceaux et employées en toutes sortes d'occasions et par conséquent usées et dissipées.

133. — Six cens aunes ou environ de mocquette de différentes couleurs pour servir comme dessus.

134. — Cent trente huit pièces de tapisserie de Bergame pour servir comme dessus, dans les magazins.

135. — Trois cens cinquante aunes ou environ de damas vert par morceaux pour servir au dessus des cheminées, tableaux et entrefenestres.

Deschargé id.

136. — Quatre chaises à layette couvertes de velours rouge cramoisy.

137. — Douze feuilles de paravans de drap rouge gallonné d'or et d'argent.

138. — Huit feuilles d'autres paravans de la Chine dorées d'un costé avec animaux et verdures chinoises et de l'autre costé peint sur papier blanc et noir de six pieds neus pouces de hault.

Deschargé dix-sept feuilles suivant le certifficat du 15 oct. 1694.

139. — Vingt neuf feuilles de paravans de serge rouge galonnées de soye pour servir dans l'antichambre des Tuilleries.

. . . .

407. — Un lit de mousseline vert et blanc de trois pieds de large sur six pieds de long et six pieds de hault composé de trois rideaux, deux bonnes grâces, deux cantonnières, trois petittes pantes, pommes et glands garnis d'un mollet et frange de laine et fleurettes vert et blanc.

Un matelas de bourlanisse, un lit et chevet de plume et un sommier de crin.

Une couverture de laine blanche.

Deux siéges plians de mesme estoffe.

Deschargé 2 pavillons de veille avec leur garniture et une tapisserie suivant le certifficat du 22 aoust 1698.

408. — Deux pavillons de mousseline rouge et blanc de trois pieds de large molleté tout autour d'un mollet de laine et fil rouge et blanc garnis de deux lits de repos composez chacun d'un sommier de crin ; d'un matelas de bourlanisse, chevet et deux lits de plume.

Deux couvertures de laine blanche.

Deux siéges plians de ladite estoffe.

Nª qu'il a esté fait une tapisserie de mesme estoffe de 14 lez sur une aune un quart.

Deschargé quatorze pièces de Bergame suivant le certifficat du 4 décembre 1692.

409. — Quatorze pièces de tapisserie de Bergame pour servir dans les chambres où sont les susdits lits.

Deschargé 20 pièces id.

410. — Vingt pièces de tapisserie de Bergame dont en a esté rendu six pièces, partant n'en reste que quatorze pour cet article.

411. — Huit fauteuils couverts de velours rouge avec frange et mollet or et argent et fausses housses de taffetas rouge cramoisy.

Deschargé ce meuble avec toutte sa suitte ayant esté donné par le Roy à M. Félix, premier chirurgien de Sa Majesté, suivant le certifficat du sieur Turola du 12ᵉ septembre 1692.

412. — Un lit en dome de gaze rayée or et argent et couleur de feu garny de petitte frange et frangeon or et argent composé d'un fonds, dossier, dix rideaux, trois soubassemens, sept festons et la courtepointe de ladite gaze.

Une couchette à bas pilliers de bois doré et sculpé.

Deux matelas, un lit de plume et un chevet.

Une couverture de ratine blanche.

Une enveloppe de futaine.

Dix consoles de fer doré.

Deux fauteuils et six siéges plians avec housses de ladite gaze et fausses housses de taffetas rayé.

L'entour du lit de serge de Londre rouge doublé de taffetas incarnat avec frangeon or et argent et deux rideaux de damas blanc avec un petit mollet au tour.

Du 20ᵉ Juillet 1671.

445. — Un lit de repos à double dossier dont le bois est orné de sculpture peint de violet, blanc et doré garny de deux matelas et de deux traversins couverts de brocat de soye violette, aurore et blanc, entouré d'un bord de tissu or, argent, violet et blanc avec frange de soye, or et argent et sa fausse housse de taffetas couleur de gorge de pigeon.

Deux carreaux de mesme estoffe que ledit lit de repos avec des glands aux quatre coins et leurs fausses housses de taffetas couleur de gorge de pigeon.

Six fauteuils de mesme estoffe que le lit de repos aussy garnis de frange or, argent et soye avec leurs bois peints de la couleur des estoffes et leurs fausses housses de taffetas changeant couleur de gorge de pigeon.

XII

O 1. 3331

INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MEUBLES DE LA COURONNE ET DES MAISONS ROYALLES, 1675 A 1700

TOME SECOND.

Emmeublemens pour le Val.

Salon

553. — Une pièce de tapisserie de brocatelle de Venise fonds aurore a ramages bleu, contenant cinq lez de cours sur trois aunes 1/8 de hault.

Un dessus de cheminée de la même brocatelle de Venise contenant quatre lez et deux bandes de cours sur une aune 3/4 de hault doublée de toille bleue.

Dix neuf tabourets de la mesme brocatelle garnis de frange de soye aurore et bleu, les bois des tabourets peints de bleu avec un fillet d'or et leurs housses de taffetas aurore.

Quatre dessus de porte de taffetas aurore.

Chambre du Roy.

554. — Un meuble de damas aurore et blanc avec bordures et montans de brocat fonds bleu à fleurs d'or et d'argent par coupons consistant en un lict complet, quatre fauteuils, dix siéges plians, une table avec son tapis, une tapisserie et une portière.

Ledit lit composé de vingt six pièces, sçavoir: trois pantes de dehors, quatre pantes de dedans, deux bonnes grâces, deux cantonnières, trois grands sousbassements et quatre pommes dudit brocat, le fond octogone dudit brocat et une manière d'enfonsement, le dossier en forme de deux rideaux relevez et un feston de damas orné d'un pavillon de petit brocat bleu rayé d'or et d'argent au dessus duquel est le portrait du Roy, la courtepointe dudit damas avec des bordures de brocat, ces trois pièces sont enrichies d'une broderie à fleurons et compartimens de chenille cordonné et molleton d'argent et soye par coupons, deux fourreaux de pilliers et trois petits soubassemens de damas.

Quatre petits morceaux de damas qui se mettent au bas des pilliers

Quatre guirlandes de rubans bleus rapez d'or et d'argent.

Dix nœuds de mesmes rubans.

Quatre flames de broderie d'or et d'argent et couleur de feu pour mettre au dessus des pommes

Le bois de lict de six pieds quatre pouces de long sur cinq pieds huit pouces de large et neuf pieds dix pouces de hault.

Trois matelas de laine couverts de futaine.

Un traversin de bazin remply de duvet.

Deux ratines rouges.

Une couverture de quatre lez de taffetas blanc.

L'entour du lit de taffetas aurore garny de frange et molet d'or et d'argent par coupons avec quatre coëffes de mesme taffetas pour les pommes du lit.

Quatre grands fauteuils de commodité de mesme étoffe que le lit, leurs bois peints d'or et bleu et leurs fausses housses de taffetas aurore.

Dix siéges plians aussy de mesme estofe que leur lit avec leurs fausses housses de taffetas aurore et leurs bois peints d'or et bleu.

Une table brisée avec son tapis à quatre pantes de mesme étoffe et garniture que le lit et sa housse de taffetas aurore.

La tenture de tapisserie de trois aunes 1/3 de hault en six pièces de mesme estoffe que le lit consistant en vingt deux lez dudit damas, vingt six montans avec les bordures haut et bas dudit brocat et deux dessus de porte, le tout doublé de toille aurore garny sur les coustures des lez d'un molleton d'argent et soye bleue et tout a l'entour d'un molet d'or et d'argent par coupons.

Une grande portière pareille à ladite tapisserie de 4 lez et 5 montans de cours sur 3 aunes 1/16 de hault doublée de taffetas aurore et garnie de frange et molet d'or et d'argent.

Cabinet du Roy.

555. — Un meuble de cabinet de damas fonds bleu à fleurs aurore composé d'un lit de repos avec une manière de pavillon ou plafond au dessus, six siéges plians, deux carreaux et une tapisserie, le tout garny de frange et molet d'or et et d'argent.

Le lit de repos consistant en deux matelas dont l'un est couvert de damas et l'autre n'est couvert que par les bords, garnis à l'entour d'un gallon d'or et d'argent entre deux molletons d'argent et soye bleue par coupons, deux traversins couverts de mesme damas dans un sousbassement aussi de mesme damas par dessus lequel il y en a un autre de petite estoffe rayée aurore, blanc, bleue et noire et retroussée en festons.

Le bois du lit avec ses appuis de trois costez tout couvert dudit damas long de huit pieds sur deux pieds 8 pouces de large.

Une fausse housse de taffetas aurore pour ledit lit.

Le plat fond de petite estoffe rayée aurore, blanche, bleue et noire consistant au fonds auquel par le dedans sont attachez trois petits rideaux relevez en festons et par dehors un grand rideau de la mesme estoffe qui descend jusques au bas aussy relevé en festons tout garny de frange et mollet d'or et d'argent.

Les six siéges plians avec leurs housses de damas et fausses housses de taffetas aurore et leurs bois peints de bleu avec un fillet d'or.

La tapisserie consistant en vingt un lez et cinq bandes de cours sur trois aunes de hault garnie tout au tour de molet d'or et d'argent et doublée de toille bleue.

Deux dessus de porte de deux lez et une bande chacune sur une aune 3/4 de hault aussy garnye de mollet d'or et d'argent.

Garderobbe.

556. — Un petit meuble de satin de Bruges a la Chinoise composé d'une tapisserie, un tapis et six siéges plians, ladite tapisserie consistant en vingt quatre lez et trois bandes de cours sur trois aunes de hault, deux dessus de porte de deux lez et une bande chacune sur une aune 3/4 de hault doublé de toille aurore.

Le tapis a quatre pantes de mesme estoffe que ladite tapisserie avec sa table de bois.

Six siéges plians avec leurs housses de mesme satin de Bruges garnis de frange de soye par coupons de plusieurs couleurs et leurs bois marbrez de diverses couleurs.

Une chaise d'affaires toutte couverte de velours rouge cramoisy avec son bourlet aussy de velours rouge cramoisy.

Passage.

557. — Une tapisserie de damas Caffart fonds de soye bleue à fleurs de laine blanche dont les montans et bordures sont de brocatelle de Flandre fonds de soye bleue à ramages de laine aurore et blanc contenant quatre pièces de dix-sept lez et dix neuf montans de cours sur deux aunes 3/4 de hault doublé de toille aurore.

Un dessus de porte de trois lez et deux montans sur 1/2 aune de hault.

Une portière pareille à la tapisserie de quatre lez et cinq montans de cours sur trois aunes de hault doublé de taffetas blanc.

Quatre formes couvertes de pareille estoffe que la tapisserie garnie de frange de soye bleue et blanc par coupons avec les bois peints de bleu et blanc.

Salle des Gardes.

558. — Une tenture de tapisserie de brocatelle de Flandre fonds rouge à fleurons de laine aurore et blanc avec des bordures et montans fonds vert à ramages aurore et blanc consistant en 29 lez et 35 montans de cours sur trois aunes de hault en six pièces doublées de toille rouge.

Deux dessus de porte de mesme estoffe que la tapisserie.

Six formes couvertes de mocquette de diverses couleurs gallonnées et clouées avec clouds dorés sur leurs bois.

Cabinet carré.

559. — Un meuble de cabinet composé d'une tapisserie de damas de Gennes vert et deux portières, douze tabourets, le tout garny de frange et frangeon d'or et d'argent.

La tapisserie contenant dix sept lez et trois bandes de cours sur deux aunes 2/3 de hault doublée de toille verte.

Trois dessus de porte de quatre lez chacun sur une aune 1/6 de hault.

Deux portières de six lez chacune sur trois aunes de hault garnies de mollet d'or et d'argent par coupons doublés de taffetas vert.

Douze tabourets couverts dudit damas et clouez sur leurs bois peints de vert avec des fillets d'or et des fausses housses de taffetas vert.

Cabinet ovalle.

560. — Quatre banquettes couvertes de brocatelle de Venise fonds aurore à ramages vert profilez de blanc garnies de frange d'or, leurs bois peints de vert avec fillets d'or et leurs housses de taffetas vert.

Huit tabourets de forme ovalle couverts de mesme brocatelle les bois peints de vert avec fillets d'or et les fausses housses de taffetas vert.

Deux dessus de porte de mesme brocatelle de Venise de trois lez chacun sur une aune de hault.

Cabinet rond.

561. — Quatre banquettes faites exprès de quatre pieds 1/2 de long de brocatelle de Venise fonds aurore à ramages rouge profilez de blanc garnies de frange d'or les bois peints de rouge avec des fillets d'or et leurs fausses housses de taffetas rouge.

Deux dessus de porte de mesme brocatelle de Venize de trois lez chacun sur une aune de hault.

Cabinet octogone.

562. — Un meuble de cabinet de damas de Gennes rouge cramoisy garny de frange et frangeon d'or et d'argent consistant en une tapisserie, deux portières et huit tabourets.

Ladite tapisserie contenant douze lez et trois bandes de cours sur deux aunes 2/3 de hault doublée de toille rouge.

Trois dessus de porte de mesme damas de quatre lez chacun sur une aune 1/6 de hault.

Deux portières de six lez chacune sur trois aunes de hault garnies tout au tour d'un grand molet par coupons d'or et d'argent doublé de taffetas rouge.

Huit tabourets de forme octogone couverts de mesme damas clouez sur leurs bois peints de rouge avec des fillets d'or, leurs fausses housses de taffetas rouge.

Année 1675.

Deschargé ce petit meuble, ayant esté donné par le Roy à Mme la Princesse de Conty

Un petit emmeublement de cabinet consistant en un lit de repos, deux matelas, deux traversins, deux carreaux, un dossier chantourné en trois, un escran, deux fauteuils, deux chaises et deux tabourets, le tout de brocat or et argent fonds de satin vert garny de frange d'or et d'argent avec leurs housses de taffetas vert.

Un rideau de taffetas vert.

Un rideau de taffetas blanc.

Année 1678.

859. — Un meuble de deux brocats dont un tout or et argent et l'autre or, argent et vert consistant en quatre portières et dix huit tabourets, les dites quatre portières doublées de taffetas vert garnies d'un grand mollet or et argent.

Les dix huit tabourets couverts des dits deux brocats clouez sur leurs bois sculpez et dorez avec leurs fausses housses de mohaire verte.

Deschargé suivant le certifficat du 30e Mars 1700.

860. — Six rideaux de fenestres de damas blanc molletez d'or et d'argent.

Deschargé suivant le certifficat du Sr Courcelle, du 15e juin 1701.

861. — Quinze chaises roulantes garnies de damas de diverses couleurs composées chacune d'une Impérialle, quatre pentes de dehors, quatre pentes de dedans, deux grands rideaux et d'un fauteuil suspendu sur le train, peint doré et argenté, le tout garny de forte frange et mollet les unes d'or et d'argent, les autres tout or et d'autres tout argent.

Id.

862. — Une autre chaise roulante à soufflet de damas aurore et rouge avec son coussin et deux petits rideaux garnis de frangeon.

Année 1680.

Meubles pour l'appartement des bains

Pour la salle à fresque.

863. — Onze formes de brocat or et argent à grands fleurons arabesques or et argent, incarnadin et vert fonds d'argent fillé garnies de frange or et argent avec leurs housses de taffetas blanc.

Pour le vestibule.

864. — Deuxformes de brocat fonds d'argent trait à ramage d'or lizeré de noir garnies de frange or et argent avec leurs housses de taffetas blanc.

Pour la chambre de Diane.

865. — Un emmeublement de brocat or et argent fonds d'argent trait à fleurs de soye au naturel composé de deux lits de repos, huit carreaux et quatre formes.

Les deux lits de repos consistans en quatre matelas couverts des deux costez dudit brocat et leurs bois sculpez dorez et argentez des attributs de Diane et garnis tout au tour d'une bande de brocat avec une frange d'or et d'argent et leurs fausses housses de taffetas blanc.

Les huit carreaux de mesme brocat avec leurs glands et un gallon au tour.

Les quatre formes couvertes dudit brocat cloué sur les bois sculpez, dorez et argentez des attributs de Diane avec leurs fausses housses de taffetas blanc.

Pour le cabinet des douze mois.

866. — Huit tabourets d'un riche brocat d'or liseré de rouge, garnis de frange d'or et d'argent sur leur bois doré et sculpé avec leurs fausses housses de gros taffetas blanc.

Chambre des alcôves.

Deschargé suivant le certifficat du sieur Turola, du 15 oct. 1694, et porté cy après au N° 1379.

867. — Un riche emmeublement de deux brocats d'or et d'argent, sçavoir : un fonds d'argent trait à figures de bergers et bergères et l'autre or et argent à rinceaux liseré de soye couleur de pouceau garny de grande, moyenne et petite campane de broderie d'or et d'argent consistant en un lit complet, deux fauteuils, deux carreaux, douze tabourets et une tapisserie.

Ledit lit composé de trois pentes de dehors, deux bonnes grâces, deux cantonnières et trois sousbassements dudit brocat or et argent à bergères, de trois pentes de dedans, quatre rideaux fonds et dossier dudit brocat or et argent liseré de pouceau, lesdits rideaux doublez d'autre brocat or et argent.

L'entour dudit lit de gros de Tours blanc garny de frange et mollet or et argent.

Quatre pommes et quatre bouquets de plumes avec leurs esgrettes.

Trois matelas et un chevet.

Deux en ratines.

Un en taffetas blanc.

Le bois dudit lit de pieds sur de hault.

Ladite tapisserie de quatorze aunes de cours sur deux aunes 3/4 de hault en cinq pièces avec sa pente garnie d'une riche campane en broderie pareille au lit, doublée de toille aurore.

Les deux fauteuils avec leurs bois sculpez dorez et argentez convenant au meuble avec leurs fausses housses de gros de Tours blanc.

Les douze tabourets de mesme avec leurs housses.

Les deux carreaux avec leurs glands et leurs fausses housses.

Pour le cabinet des bains.

868. — Deux petites formes de brocat fonds d'or ciselé à fleurs d'argent clouées sur leurs bois sculpez dorez et argentez garnies de frange d'or et d'argent avec leurs fausses housses de taffetas blanc

869. — Un riche emmeublement de deux brocats sçavoir : un or, argent et vert et un tout or et argent garny de grande campanne, frange et mollet or et argent doublé de satin incarnadin brodé de compartimens or et argent ombré consistant en un lit complet, deux fauteuils et deux carreaux, douze siéges plians, un escran, trois portières et une tapisserie.

Ledit lit composé de trois pentes de dehors, deux bonnes grâces, deux cantonnières, trois sousbassemens et quatre rideaux dudit brocat, de trois pentes de dedans, fonds, dossier, deux fourreaux de pilliers et courtepointe dudit satin brodé.

L'entour du lit de gros de Tours vert avec frange et mollet d'or.

Quatre pommes et quatre bouquets de plume.

Trois matelas et un chevet.

Le bois du lit de   de hault sur   de large

Lesdits deux fauteuils et douze siéges plians clouez sur leurs bois avec leurs fausses housses de gros de Tours vert.

Les deux carreaux garnis de leurs glands et d'un gallon tout au tour.

L'escran de mesme brocat avec son bois doré.

Les trois portières de cinq lez chacune garnies d'un grand mollet d'or et d'argent.

Deschargé six aulnes de grande campanne et la frise suivant le certifficat du 30e mars 1700. Fo 13.

Ladite tapisserie avec une frise et une riche campanne de trente quatre lez de cours sur deux aunes 3/4 de hault en cinq pièces

870. — Six rideaux de damas blanc molletez d'or et d'argent.

Deschargé suivant le certifficat du 30e mars 1700.

871. — Une belle tapisserie de deux riches brocats d'or et d'argent dont un est à fonds d'or trait où il y a des amours représentez l'autre est fonds d'argent trait à grands rainceaux d'or fillé liseré de bleu où il y a des Renommées, la frise de ladite tapisserie toutte dudit brocat des Amours avec une très belle et riche campanne où les armes et les chiffres du Roy sont représentez, bordée au tour d'un riche mollet de broderie, ladite tapisserie consistant en cinquante deux lez dont vingt sept dudit brocat des Amours et vingt-cinq dudit brocat a Renommée haulte de dix pieds et demy en dix pièces.

Ladite frise en six pièces contenant vingt cinq aunes de cours sur deux tiers de hault sans la campanne qui a douze pouces de haulteur.

XIII

O 1. 3332.

INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MEUBLES DE LA COURONNE ET DES MAISONS ROYALLES. 1685 A 1700

TOME II. DEUXIÈME PARTIE.

Pour les bains de Marly :

1346. — Deux pavillons pour les deux beignoires composez chacun de dix-huit lez de bazin blanc rayé en 3 parties dont une de 8 lez et les deux autres de 5 lez chacune sur 20 pieds 1/2 de hault garnis de grande dentelle d'Angleterre toutte plissée par le hault, de moyenne et petitte dentelle.

Six tours de beignoires de bazin blanc rayé garnis sur les coutures de petitte dentelle et par le hault et le bas de moyenne avec une petitte dentelle autour du hault.

Douze tours de beignoires de toille blanche pour le dedans et leurs fonds.

Six petits tabourets couverts de bazin pour servir en dedans desdites beignoires.

Deux autres moyens tabourets couverts de bazin pour servir à monter dans lesdites beignoires.

XIV

ANNÉE 1699

O 1. 3332.

Meubles pour les petits appartemens de la Menagerie de Versailles.

Pour le cabinet.

1847. — Un grand lit my partie de vieux velours rouge a ramages, fond de laine d'or et de damas rouge cramoisy garny de campanne de bouqueterie frange mollet et gallon d'or pour la chambre de Madame la Duchesse de Bourgogne a Marly composé de :

Trois pentes de dehors dudit velours garnies de campanne de bouqueterie d'or par le bas et de mollet d'or par le hault et les costez doublez de taffetas rouge.

Deux bonnes graces et quatre cantonnieres du dit velours garnis de frange et mollet d'or et doublées de damas rouge.

Quatre rideaux dudit damas rouge plein garnis par le bas de frange et par les costez de mollet d'or.

Le fonds, dossier, les pentes de dedans, la courtepointe et quatre pommes my parties dudit velours et damas avec grande frange d'or aux pentes de dedans doublées de taffetas rouge, frange mollet et gallon d'or à la courtepointe gallon aux pommes avec leurs bouquets de plumes blanches neuves contenant ensemble cent plumes et vingt-huit petittes plumes rouges autour des quatre esgrettes.

Les trois soubassemens dudit velours avec frange et mollet d'or.

L'entour de dix neuf lez de serge façon de Londre rouge garny de grande et moyenne frange et mollet d'or avec ses deux cordons or et rouge.

Le bois du lit de six pieds et demy de large sept pieds de long et dix pieds dix pouces de hault garny de :

Trois matelas de laine et futaine.

Un traversin de bazin et duvet avec housse de taffetas.

Une couverture de ratine rouge.

Une couverture douatte.

Une de Marseille fine picquée.

Un petit fauteuil à coëffer dudit damas rouge encastré dudit velours fonds de laine d'or avec housses de serge façon de Londre rouge, le bois garny d'estoffe.

Six feuilles de paravents de quatre pieds, dont les panneaux sont garnis de damas rouge encastré dudit velours garnis de gallon d'or avec housses de serge façon de Londre rouge.

Un escran dudit velours et damas dont le bois est à tige porté sur trois consoles.

XV

R 2. 513.

INVENTAIRE DU CHATEAU DE TURENNE, 8 JUIN 1700

Papiers des Princes (Bouillon). Archives nationales.

Daix.

27. — Premièrement un daix de velour cramoizy et brun, chamaré de passements de soye de demis lays en demis lays, et quy est en doubles pantes, lesdites pantes de longueur de deux aunes trois quarz, un lays fort destain, avec des franges de soye cramoizy brun avec ses cordons de soye destains, lequel susdit daix nous a esté reprézanté au mesme estat porté par le susdit invantaire.

28. — Plus un autre daix de satin cramoyzy à queue, double pante fait en borderie de toille d'or à grands feulhages, lesdites pantes guarnies de grandes franges de soye cramoizy et crépine d'or dont il en est adiré (egaré manquant) deux pouces de la crespine d'or et de soye, et à l'autre bout de la mesme en est adiré environ un pouce de la mesme frange de soye et de la crépine d'or, et au dessoubz du bort et à un pied et demy plus bas de la mesme pante en est adiré quel-

ques filet d'or de la crépine, et à la pante par la haute, il poroit y avoir à une des extrémités d'icelle environ trois doigts quy n'a pas esté guarny ny de frange de soye ni crépine d'or, et à l'extrémité de la crépine d'or au dit endroit, il y manque quelques filets d'or et dans la mesme pante en est adiré un des pandans de ladite crépine d'or, et à la pante de dessoubz en trois divers endroits en est adiré aussy quelques filets d'or et d'un autre pante un pandant de ladite crespine d'or et au bout de la pante et desoubz en est adiré environ trois doits de la crépine d'or et de la frange de soye, environ sept pouces et à la mesme pante, et un peu plus bas en est adiré environ un pouce dudit filet de ladite crespine, et y avoir la plus part des fleurons garnis en fil d'argent quy en est emporté, le tout tres semblement par l'uzage, lesquelz dit S[r] Crozat et demoiselle de Delpis nous ont reprézanté un invantaire et estat que son altesse a ordonné a M. Pouget son conseiller et secrétaire pour en faire emporter à Paris les meubles suivant ledit estat, en datte du saiziesme octobre mil six cens septante quatre, et au second acapité dudit estat, il nous a apparu la descharge du susdit dayx signé au bas du dit estat: Pouget, y aiant dans le susdit estat pluzieurs autres descharges de divers meubles quy seront cy-après mentionnés, et veu par nous la dite descharge, nous avons soubz le bon plaisir de son altesse deschargé la dite damoiselle de Delpis, ledit sieur Crozat du susdit daix.

29. — Plus autre daix de damas cramoizy chamaré d'or de demy lais en demy lais, à queue et simple pante dont le passement des pantes ne va pas jusques au bout; la queue de la longueur de deux aunes deux tiers et demy, garny de frange tout à l'entour soye et or et de petite crépine au bout, avec ses cordons de soye cramoyzie, où il est adiré un pouce de passement en quatre endroit, au fonds de la queue, lequel daix nous ayant esté reprézanté par ladite damoizelle et ledit sieur Crozat, nous l'aurions trouvé au mesme estat porté par le dit invantaire à la réserve que la queue dudit dayx, il y manque deux pans de passement d'or.

30. — Plus un autre daix sans queue de taffetas effacé de double pante avec une frange de soye verte à l'entour vieux et percé en deux endroit des extrémités, et un peu découzu en autres deux, lequel susdit daix nous a esté reprézanté par ladite demoiselle et le dit sieur Crozat, lequel nous avons trouvé au mesme estat porté par ledit invantaire.

31. — Plus un lict avec les trois pantes, les soubassemans, les quatre bonnes graces le tout de toille d'or bleue, tressée d'or et d'argent, veloutée de cramoizy par carrés, avec des montans de velour noir en broderie et danetelhé d'or et d'argent et des clinquans, lesdites pantes doublées de taffetas blanc et bleu guarny de frange de soye bleüe avec une crépine d'or et les bonnes graces doublées de taffetas bleu avec ses petites franges d'or et de soye bleüe, ledit soubassement avec les franges d'or et de soye bleue; la doublure dudict lict est de trois pantes; le docier et fonds de velours cramoyzy en broderie de toille d'or et d'argent ou feulhages et personnages, faict au point du brodeur, lesdites pantes avec des crépines de cordon d'or et de soye cramoizie fait à losange fermé par boutons et ampes, au bout; desquelz boutons en est adiré au coin d'une pante quatre doit, et vers le

millieu de ladite p nte un cordon avec les deux boutons, la couverture de parade parée de soye cramoyzie, passemantée d'un passemant d'or, passée sur les demis lays, avec une grande frange de soye cramoizie, couverte d'une crépine d'or tout au tour sauf le chevet avec une petite frange de soye cramoizie couvert d'une frange d'or aux deux ouvertures, les trois rideaux de damas cramoizy de trois lays et demi chascun, passemantés de passemant d'or sur les demys lays avec la petite frange de soye cramoizie et d'or tout au tour, les quatre quenoulhes de pavé de soye, chamarées de passemant d'or et d'argent, desquels susdits trois articles quy composent ledict lict lesdits mere et fils nous ont reprézanté un mémoire du treize octobre mil six cens septante trois comme quoy il a esté envoyé à Paris suivant la lettre de Monsieur de Langlade, escrite de Paris ledit jour, le susdict lict, où il y a dans ledit mémoire pluzieurs autres décharges, comprises dans ledit mémoire quy viendront cy après, ladite décharge dactée de Versailles le premier avril mil six cens soixante quatorze et escrite de la main dudit feu sieur Pouget signée de son altesse Madame la duchesse de Bouillon, et veu la dite décharge, nous avons déchargé soubz le bon plaizir de son altesse, lesdits mere et fils du susdit lit.

32. — Plus l'article trante deux quy est un lict de toille d'or et d'argent; lesdits mere et fils en ont représanté une décharge de son altesse Madame.

33. — Plus un autre lict de velour viol t avec ses trois pantes, soubassement et les quatre bonnes graces; le fons et le dossier et les quatre pantes do dedans sont de damas violet, lesdites pantes chamarées par demy lays de passements de soye large, guarny de grande frange de soye, couverte d'une crespine de soye violete, avec une petite frange au dossié; en est adiré trois quart de frangon; les bonnes graces doublées de tafetas violet, passemantée de trois passemants violets du long et en bas avec une petite frange alantour; le soubassement chamarez par demy lays du passement de soye violette et un par le bas avec une grande frange de soye, couvert d'une crépine et aux deux cottés d'une pante frange de soye, les bonnes graces estant uzées et percées en quelques endroit, la couverture de parrade de damas violet, chamarée par demis lays avec une grande frange do soye violette couverte d'une crépine avec quarante quatre boutons et boutonnières à queue de soye violette; tout le long des dits boutons une petite frange de soye violette, lequel susdict lict et assortimant nous ont esté reprézantés par lesdits mère et fils au mesme état qu'il est porté par ledit inventaire, et au parsus nous ont aussy reprézanté trois rideaux de mesme estofe qu'on avoit obviés de raporter dans ledit invantaire.

34. — Plus un autre lict d'escarlatte fons et dossier et trois simples pantes, le tout chamaré de passements d'or par demis lays avec des grandes franges de soye cramoyzie couverte de crépine d'or, estant garnis en haut et aux cottés de petite frange d'or et de soye; au dossier manque deux aunes et un quart de frange d'or et au bas du dossier paroit n'y avoir jamais eu de galon d'or; il manque aussi au dossier ou l'une pante cinq aunes de gualon d'or; comme aussy manque aux deux extrémités de deux pantes dudict lict environ deux pouces de frange d'or

d'un cotté et de l'autre environ un pouce et dans le corps de la frange d'or en est adiré quelques filets; les soubassements d'escarlatte guarnis des mesmes parcmans et frange d'or et de soye cramoizie assés grande, auquel soubassement manque huit aunes et demie et demy quart de gualon d'or; les trois rideaux de damas cramoizy dont l'un a quatre lays et les autres deux, chascun trois; et une bonne grace sans passemant, à un desquelz rideaux manque demy quart et quatre doit de gualon d'or et demy quart de frangon d'or, quatre quenouilhes d'escarlatte sur lesquelles il n'y a qu'onze passemants d'or, lesdites quenouilhes fort gatées et uzées, et le susdict lict uzé, et la crépine découzue en divers endroit, et mesme ledict lict percé en quelques endroit. Le susdict lict fut trouvé au mesme estat qu'il est mantionné dans l'invantaire à la rézerve d'un rideau de damas cramoizy dont le feu sieur Crozat optint sa décharge de son altesse, le septiesme décembre mil six cens huitante deux, pour s'estre perdu dans le temps du gouvernemant de Monsieur Campagniac, ladite décharge reprézantée, signée le duc de Bouillon.

35. — Plus un lict à l'impérialle de damas cramoizy, ayant le chapiteau et les trois pantes de velour cramoizy, chamaré de passemant de soye par demy lays avec une grande frange de soye cramoizie, couvert d'une crépine mesme avecq une petite frange de mesme aux deux cottés et par haut; au dict lict il y a un petit trou; le dossier, les trois rideaux et une bonne grace de damas cramoizy; deux desdits rideaux à trois lays, et l'autre est à quatre passemants sur les coutures d'un passemant de soye cramoizie, sauf demys desdits rideaux qui n'en ont point, et la petite frange estant au tour des dits rideaux à la bonne grace en est adiré un peu de passemant; la couverture de parade de tafetas cramoizy frangée, à carreaux doublée de tané cramoizy avec une frange à l'entour, uzé, duquel lict et assortimant cy dessus le feu sieur Crozat optint sa décharge de son altesse Monseigneur le duc de Bouillon, le troiziesme aoust mil six cens septante neuf pour avoir esté le tout envoyé à Paris, ladite décharge cy reprézantée et signée le duc de Bouillon.

36. — Plus autre lict avec ses trois pantes fons et dossier de satin incarnat fort effacé, faict par carré en broderie de toille d'or ou d'argent fort uzé, avec des montans à neu de cordellères de toille d'argent avec une grande frange de soye rouge fort effacée au tour des dites trois pantes; les trois rideaux de tafetas incarnat fort déchirés et effacés, l'un à quatre lays, l'autre trois et demy et l'autre trois, à l'une desquelles pantes manque approchant d'une aune de frange par les deux bout, et à un bout d'un autre desdites pantes manque environ demy aune de la dite frange. Plus autre pante de ce mesme lict guarnie de mesme sans frange, lequel lit et assortimant avons trouvé au mesme estat porté par ledit invantaire.

37. — Plus un autre lict à quatre pantes de satin de Bourges verd, en broderie d'or et d'argent fort effacé, fait par carrés où il y a des lettres grecques dedans, guarny d'une grande frange de soye verte et blanche et de petite à chaque bout, le dossier et le fons de satin de Bourges, vert; deux rideaux de damas vert fort uzés et rompus, l'un a quatre lays et l'autre trois et un autre bonne grace lequel

et assortimant nous a esté reprézanté au mesme estat porté par l'invantaire

38. — Plus un autre lit avec les trois pantes fons et dossier, le tout de velour violet en borderie de toille d'or et d'argent fait à flames, avec la borderie de toille d'or et d'argent blanche en borderie, entre lassée les trois pantes doublées de tafetas violet avec les franges de soye violette moyenne et la petite frange à chasque bout manque à un des cottés du dossié la petite frange; trois rideaux de tafetas violet, deux desquelz ont trois lays et l'autre deux uzés, la moitié d'un fonds de lit semblable au susdit fait à flames, et un petit mourceau de pante de mesme façon de la longueur de demy aune ou environ, lequel lict et assortimant, ensemble un autre lit fait en tour de drap violet quy sera mantionné en son lieu sur le quarante huitiesme article dudit invantaire furent défait par monsieur de Campagnac pour en compozer un autre ayant des bandes de vellour fait à flames et en broderie entre lassée d'autres piesses de drap violet en bordage en deux pièces, et une bonne graee, le tout doublé à demy de tafetas violet, ensemble trois petites pièces quy ont resté des susdits deux lit, le tout nous ayant esté reprézanté au mesme estat porté par la décharge accordée au dit sieur Crozat par sadite Altesse du septiesme décembre mil six eens huitande deux, laquelle nous a estér eprézantée signée le duc de Bouillon et portant derrière seullement: chargé dudit nouveau lit en l'estat ey dessus.

39. — Plus un autre lit à double pante de velours vert, fons dossier et soubassemans, le tout chamaré par demy lays d'un petit passemant d'or et d'argent à jour, guarny d'une grande frange de soye verte, couverte d'une crépine d'or et d'argent avec la petite frange au bout des dites pantes, le dossier guarny à chasque cotté d'une petite frange de soye couverte d'une autre d'or et d'argent qui fait la façon d'une pante, ledit fort uzé et gasté ; le soubassemant est guarny à demis lays du passement d'or et d'argent fait à jour, et une frange moyenne de soye verte couverte d'or et d'argent, ledit soubassement fort uzé et gasté, et y manque un passemant d'or, les trois rideaux et la bonne grace de damas vert, l'un de quatre lays et demy, l'autre de trois lays et demy et l'autre de trois, chamaré par demy lais d'un passemant à jour et la petite frange de soye couverte d'une petite d'or et d'argent alantour; à un des rideaux manque un passemant d'or. La couverture de parade de tafetas vert doublée de mesme, fort uzée et gastée, garnie de petite frange de soye alantour, couverte d'une autre petite d'or et d'argent, et en est adiré environ un aune et un quart de la petite frange d'or et d'argent, le susdit lit et assortimant nous a esté reprézanté lequel nous avons trouvé au mesme estat porté par l'invantaire.

Tapis de table cy dessoubz.

99. — A l'esguard du tapis de velour cramoizy mantionné au 99e article dudit inventaire, lesdits sieurs et Delle Crozat ont dit que ledit tapis feust envoyé à Paris en l'année 1674 avec pluzieurs autres meubles mantionnés en l'invantaire quy en en feust fait, au pied duquel le sieur Pouget mist son certificat en datte du 18 oc

tobre audit an, lequel ilz ont reprézanté, au moyen de quoy ilz demeurent déchargés dudit tapis.

100. — Les deux tapis mantionnés au 100e article ont esté reprézantés, sçavoir, le petit en assez bon état, et le grand tout déchiré.

101. — Le tapis mantionné au 101e article a esté pareillement reprézanté.

102. — A l'esguard des deux tapis mantionnés au 102e article, ledit sieur et demoizelle Crozat ont reprézanté une décharge signée de son Altesse, dactée du 3 aoust 1679, par laquelle il paroist que lesdits tapis furent lors envoyez à Paris avec les autres meubles mantionnés en ladite décharge.

103. — Le tapis de sarge minime mantionné au 103e article a esté reprézanté.

104, 105, 106. — Le conteneu aux 104, 105 et 106 articles a esté pareillement reprézantés.

107. — Et quand aux dix tapis de drap vert mantionnés au 107e article, lesdits sieur et demoizelle Crozat ont reprézanté pluzieurs lambeaux et mourceaux desdits tapis et ont dit qu'ilz n'ont peu estre conservés, attandüe leur vétusté, alléguant mesme que desdits tapis, il y en eust un employé à enveloper les meubles quy furent envoyez de Paris en 1674 ainsy qu'il paroit par le certiffical du sieur Pouget cy dessus mantionnés, qu'un autre des mesmes tapis a esté miz à la chapelle ainsi qu'il paroit par l'invantaire des meubles de ladite chapelle, fait par le sieur Fournier, le 18e juin 1674 qu'ilz ont reprézanté.

108, 109, 110, 111, 112, 113, 114. — Quand aux lits de plume et traversins conteneus dans les 108-109-110-111-112-113 et 114 articles dudit invantaire, les dits sieur et demoizelle Crozat ont seullement reprézanté un grand lit de plume couvert de cousty rayé, presque neuf, du pois de 90 livres, plus la quantité de seize lits de plume en couëttes, sçavoir, six grans couvers de coutis rayé entiers et en bon estat, quatre grands couvers de coustis gris dont l'un est assés bon, et les trois autres uzés, un autre grand couvert de toille uzée et en mauvais état et cinq petites couëttes couvertes de coustis gris dont l'une est en assés bon estat, et les quatre autres sont toutes déchirées et crevées et en fort mauvais estat, et à l'esguard des traversins, ilz en ont reprézanté la quantité de vingt trois sçavoir neuf grands dont il y en a un couvert de coutis rayé tout neuf, cinq autres en assés bon estat et bien couverts et trois mal couverts et uzés, plus quatorze petit dont il y en a un tout neuf, deux autres assés bons et les autres mal couvers et en mauvais estat, lesquelz seize lits ou couettes et vingt trois traversins avec trois oreilliers couvers de bazin l'un grand, l'autre moyen et le troiziesme petit tous en assés mauvais estat, faizant ensemble le poids de quinze cens quarante quatre livres et demie et les dits sieur et demoizelle Crozat ont dit que s'ilz ne reprézantent pas la mesme quantitté de coëttes et traversins et le mesme poids quy sont mantionnés dans les dit articles dudit invantaire, cella provient de ce qu'il est souvant arrivé qu'on a esté obligé de défaire les vieux lit de plume et les vieux traversins par ce qu'ilz estoient hors d'estat de servir, et qu'ilz perdoient la plume, pour en faire des nouveaux ce qui a produit beaucoup de déchef, adjoutant en outre que par une décharge mize par son Altesse au pied des meubles qui s'es-

toient perdeus ou détériorés chez feu Monsieur de Campagniac en dacte du 7 décembre 1682 qu'ilz ont réprézantée, ledict deffunct sieur Crozat a esté déchargé du poids de trante sept livres de plume.

Et advenant le dix huict novembre mil sept cens quatre, par nous Jean de la Fortie escuier, sieur de Crozilles, l'un des commissaires susdit et suivant l'ordre à nous donné par son Altesse le duc de Bouillon et monsieur de Fauré son intendant avons procédé à la continuation de la vériffication dudit invantaire comme s'ensuit et avons prix pour greffier commis le sieur Jarrié.

Paliasses.

115 et 116. — Premièrement nous a esté reprézanté les 115 et 116 articles quy sont les paliasses quy se sont trouvées au nombre de dix neuf y ayant la plus grande partie fort rompues et déchirées, et les autres ayant esté emploiées pour rabiller les dites dix neuf.

Envelopes.

117, 118, et 119. — Plus nous a esté reprézanté trois méchantes envelopes de toille fort uzées, rompues et déchirées, les autres trois des susdits articles, ledit feu sieur Crozat en optint décharge le 14 juin 1678 de son Altesse Madame la duchesse de Bouillon, comme la dite décharge nous ayant esté reprézantée par lesdits mere et fils au moyen de quoy ilz en demeureront déchargés.

120. — A l'esguard de l'article 120 quy sont six masques de masquarade, ilz nous ont esté reprézantés tous rompus et brizés, et quy ne peuvent plus servir.

Chères de velour.

121. — Plus nous a esté reprézanté une grande chèze à bras, de velour cramoizy guarnie de passemant d'or et d'argent avec une grande frange de soye cramoisie couverte d'une grande crépine d'or et d'argent tout au tour l'aut et bas en assés bon estat, cepandant à cauze du laps de temps fort uzé.

122. — A l'esguard de l'article 122, quy est une cheze de toille d'or quy se plie, cramoisie couverte d'une crépine d'or tout au tour haut et bas, nous a esté reprézantée fort uzée, et le bois tout rompeu.

123. — A l'esguard de l'article 123 quy sont deux chèzes, une grande et petite de velour violet nous ont esté aussy reprézantées toutes rompues et déchirées comme il est porté par l'invantaire.

124. — Plus nous a esté reprézanté l'article 124 quy est une chèze quy se plie, de velour vert toute rompue et déchirée et le velour emporté, comme il est porté par ledit invantaire, manquant à ladite chèze un peu de passemant d'or, comme il est porté par ledit invantaire.

125. — A l'esguard de l'article 125 quy est une chèze de sarge minime vielle

et rompue nous a esté aussy reprézantée, que nous avons trouvé au mesme estat porté par ledit invantaire.

126. — Plus l'article 126 quy est une chèze de drap violet, uzée et rompue nous ayant esté reprézantée que nous avons trouvé au mesme estat porté par ledit invantaire.

127. — Plus nous a esté reprézanté l'article 127, quy est cinq chèzes de noyer sans bras dont il y en a quatre de grandes et une médiocre, dont il y en avoit une de rompue lors de l'invantaire quy estoit pour lors guarnie de mouquette à fons jaune dont il y en a quatre que la mouquette a esté presque emportée par l'uzage.

128. — Plus l'article 128 quy sont trois petites chèzes sans bras guarnies de mouquette nous ont esté reprézantées fort uzées et rompues comme il est porté par ledit invantaire.

129. — Plus l'article 129 quy est une grande chèze sans bras guarnie de mouquette à fons jaune, nous a esté reprézantée en assés bon estat.

130. — Plus l'article 130 qui est trois chèzes guarnies de cuir nous ont esté reprézantées, tellemant uzées et rompues qu'elles sont hors d'estat de servir.

131. — Plus l'article 131 quy est une chèze de velour rouge cramoisy, le dossier fait de deux piesses, guarnie par tout de gualon d'argent, nous a esté reprézantée, fort uzée.

Et le vellour rompeu en deux androit aux accoudoirs, le petit gallon d'argent ayant esté emporté par le haut du dossier, à cauze de l'uzage.

132. — Plus l'article 132 qui est une chèze de velour noir nous a esté reprézantée fort gastée, rompue et déchirée et hors d'estat de servir.

133. — Plus l'article 133 quy est une chèze guarnie de velour cramoizy nous a esté reprézantée rompue au dossier et au siége en plusieurs endroit.

134. — Plus l'article 134 quy sont deux chèzes de bois peint en vert et jaune de velour vert à fons d'or nous ont esté reprézantées sans accoudoir ny dossier, lesdit mere et fils nous ayant dit que feu Monsieur de Campagniac leur avoit fait couper lesdit accoudoir et dossiers desdites chères estant rompus et déchirés par l'uzage.

135. — Plus l'article 135, quy est une vielhe chère de noyer couverte de cuir rompeu, nous a esté reprézantée au mesme estat porté par ledit invantaire.

136. — Plus l'article 136, quy sont deux chèzes sans accoudoir guarnies de toille d'or, veloutées de cramoizy, la toille d'or fort uzée et rompue, nous ont esté reprézantées au mesme estat porté par ledit invantaire.

137. — Plus l'article 137, quy sont deux petites chèzes de velour tané, lequel velour est sy vieux qu'il ne vaut rien, lesquelles nous ont esté reprézantées au mesme estat porté par ledit invantaire.

138. — Plus l'article 138, quy sont quatre chèzes, l'une guarnie de cuir noir pour porter à bras, le cuir vieux et emporté à divers endroit, les autres trois autres guarnies de cuir jeaune sy vielles et uzées qu'elles sont hors d'estat de servir, lesquelles nous ont esté reprézantées au mesme estat porté par ledit invantaire.

Et advenant le 21e novembre 1704 avons continué la dite vériffication.

139. — Plus l'article 139, quy est une chèze guarnie à gros poins et batis rompeus, de pluzieurs coulleurs, lesquels dit mere et fils nous ont reprézanté un chèze, le bois rompeu et le couvert entièrement emporté par l'uzage du temps, ladite chèze estant hors d'estat de servir.

Bans de bois de noyer guarnis.

140. — Plus l'article 140, quy est deux bans desquel le pied se plie, couvert de toille rouge, nous ont esté reprézantés tous rompus et brizés, et hors d'estat de servir.

141. — Plus l'article 141, quy est un banc peint en vert, couvert de toille d'argent sy uzé que l'argent ne paroit presque pas, lequel banc nous a esté reprézanté porté par ledit invantaire.

142. — Plus l'article 142, quy est un autre banc couvert de velour tané fait en broderie d'or et d'argent à fleurs, dont la couverture est si vielle qu'elle ne peust plus servir, lequel banc nous a esté reprézanté sans ladite couverture de velour, lesquels dit mere et fils nous ont dit avoir esté emporté par l'uzage du temps.

143. — Plus l'article 143, quy est deux grands bans, guarnis de mouquette à fons jaune, un peu uzés, lesquels dits bans nous ont esté reprézantés tous rompus et brizés, et hors d'estat de servir, lesquels dit mere et fils nous ont dit les dits bans estre en l'estat qu'il nous paroit à cauze de l'uzage du temps.

Escabeaux quy se plient.

144, 145, 146, 147, 148, 149, 150 et 151. — Plus les articles 144-145-146-147-148-149-150 et 151, quy sont des escabeaux quy se plient, la plus part ayant esté couvert de velour de mouquette de sarge et de cuir, lesquel nous ayant esté reprézantés par lesdit mere et fils tous rompus et déchirés et hors d'estat de servir lesquel dit mere et fils ont dit s'estre achevés par l'uzage du temps.

Tabourets et chèzes guarnies de velour.

153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162 et 163. — Plus les articles 153-154-155-156-157-158-159-160-161-162 et 163 quy sont des tabourés, petites chèzes à bras, chèzes quy se plient et plians quy estoient guarnis de velour, le tout nous ayant esté reprézantés par les dit mere et fils tous rompeus et déchirés et hors d'estat de servir, lesdit mere et fils naus aiant dit qu'il ont esté mis en cest estat par l'uzage du temps.

Carreaux de velour.

164. — Plus l'article 164 quy est un carreau de velour cramoizy guarny d'un large passemant d'or et d'argent, nous a esté reprézanté en assés bon estat.

165. — Plus l'article 165 quy est deux carreaux de velour, et l'autre rouge, nous ont esté reprézantés presque au mesme estat porté par l'invantaire.

166. — Plus l'article 166 quy est un carreau de velour vert vieux et déchiré en quelques endroit nous a esté reprézanté au mesme estat porté par l'invantaire.

167. — Plus l'article 167 quy est deux carreaux de plume, un couvert de fustaine et l'autre de couty nous ont esté reprézantés fort uzés et en mauvais estat.

Chèzes percées.

Plus l'article 168-169-170-171-172-173-174 et 175 quy sont des chèzes percées lesquelles nous ont esté reprézantées, la plus part rompues, à la réserve de trois ou quatre quy sont assés en bon estat.

XVI

O 1. 3345.

INVENTAIRE DU CHATEAU DE VERSAILLES, 1708

Archives nationales.

Inventaire des meubles du chateau de Versailles, veus et vérifiiés en présence de Monsieur du Metz de Rosnay, Intendant et Contrôleur général des meubles de la Couronne, par Monsieur Nérot, Garde général des meubles de la Couronne et le Sr Le Bègue, Gardemeuble du château de Versailles pendant les mois de juillet et août 1708.

Pièce de marbre.

1051. — Quatre portieres composées chacune de six lez de brocat fond d'argent filé a fleurs arabesques or argent et soie incarnadin et verd, garnies de grand molet or et argent doublées de taffetas verd, haute de 10 pieds et demy.

Id. — Huit tabourets couverts dudit brocat, garnis de frange or et argent, les bois scultés dorés, avec fausses housses de taffetas rouge, doublées de serge.

1737. — Trois rideaux de fenêtres de 5 lez chacun de taffetas rouge sur 4 aunes 1/4 de haut, bordés de petit galon d'or.

468. — Quatre grands guéridons de bois sculté doré le corps en forme de trépied, terminé en consolles, ayant par les milieux une coquille, hauts chacun de six pieds.

Deux cordons et houpes d'or, servans aux lustres.

Salon du billard.

1050. — Quatre portieres composées chacune de quatre lez de riche brocat fond d'or broché d'argent, et de trois lez de brocat de Venise rouge cramoizy à

fleurs d'or, garnies de grand molet or et argent, doublées de taffetas cramoizy hautes de dix pieds 1/2.

Huit tabourets de damas de Venise rouge cramoisy à fleurs d'or, garnis de frange or et argent, les bois scultés dorés avec fausses housses de taffetas cramoisy doublées de serge.

1737. — Trois rideaux de fenêtres de cinq lez chacun de taffetas cramoizy sur quatre aunes 1/4 de haut, bordés de petit galon d'or.

Quatre cordons et huit houpes d'or, servans aux lustres.

Salon du Bal.

950. — Une tapisserie de deux brocats, l'un fond d'argent trait à renommées d'or liserées de bleu, l'autre fond d'or filé à fleurs d'argent, contenant 41 lez du brocat à renommées ; dont 33 lez sur 3 aunes 1/2 de haut, et 8 lez sur deux aunes 7/8, et 38 lez du brocat fond d'or, dont 32 lez sur 3 aunes 1/2 et 6 lez sur deux aunes 7/8 de haut, garnie haut et bas et 17 montans de molet or et argent.

Deux dessus de portes, composés chacun de deux lez du brocat fond d'argent et deux lez du brocat fond d'or à fleurs d'argent sur une aune 5/12 de haut, garnis haut et bas de molet or et argent.

Un autre dessus de porte posé dans une des tribunes composé de trois lez du brocat fond d'or à fleurs d'argent, et un lez du brocat fond d'argent, sur une aune 1/2 de haut, garny d'une aune de molet or et argent par le haut seulement.

Deux portieres composées chacune de quatre lez du brocat fond d'argent et 3 lez du brocat fond d'or sur deux aunes 7/8 de haut, garnies autour de grand molet or et argent, doublées de taffetas verd.

Dix-huit tabourets couverts d'un quarré du brocat fond d'or à fleurs d'argent, enfermé par bandes du brocat fond d'argent, avec un cordonnet d'or sur les coutures, garnis autour de frange or et argent, bois scultés dorés et argentés, avec housses de taffetas verd doublées de serge.

1737. — Trois rideaux de fenêtres de cinq lez chacun de taffetas cramoisy sur 4 aunes 1/4 de haut, bordés de petit galon d'or.

468. — Dix guéridons de bois sculté doré, pareils à ceux de la piece de marbre cy-dessus.

Six cordons et douze houpes d'or, servans aux lustres.

4 nœuds de cordons d'or, avec chacun deux houpes aussy d'or, servans aux deux miroirs.

6 autres nœuds de cordon d'or, avec chacun deux houpes ou demy houpes aussy d'or, servans aux deux grands tableaux.

Cinq matelas de laine et treilly de 4 pieds 1/2 de large et 6 pieds de long.

5 traversins de plume et coutil, }
5 couvertures de laine blanche, } Servans aux Gardes du corps.

Un lit parterre composé de deux matelas de laine et toille barrée de 3 pieds de large, un traversin et une couverture de laine, pour un brigadier.

Chambre.

1637. — Un lit d'ange en dôme suspendu, tout de broderie très-riche en point d'Espagne a jour, remply d'ornemens, fleurs, carquois et cartouches, avec les armes et chiffres du Roy, composé de son imperial a deux corps, ayant trois demy ronds, faisant des avant-corps, celuy d'en haut a seize pans de ladite broderie, séparé par des courbes de bois recouvertes par dedans d'un large galon d'or plein et par dessus d'un galon d'or a jour, et l'autre plus grand corps qui entoure le precedent est garny d'une maniere de pente de la même broderie qui regne au tour avec les armes et chiffres du Roy et dans le fond est un petit tableau peint sur moire, orné de legere broderie, représentant la nuit.

Les trois pentes de dehors, de même broderie.

Huit rideaux de même broderie, à deux desquels il n'y a point de campanne aux montans.

La courtepointe de pareille broderie, au milieu de laquelle est un tableau représentant le sommeil, de même que celuy de l'imperial

Les 3 soubassemens de ladite broderie.

Le tout garny de riche campanne de broderie du même point, avec les armes et chiffres du Roy.

Une fausse housse de taffetas verd, pour la courtepointe.

Quatre consolles de fer, couvertes de galon d'or, quatre gros cordons d'or qui forment quatre nœuds avec huit grosses houpes d'or et six nœuds de galon d'or a jour, le tout servant a retrousser les rideaux autour de l'imperial.

Le bois du lit en couchette de 7 pieds de large sur 7 pieds 1/2 de long, dont les deux pilliers du pied sont de petits enfans sur des aigles, portans sur leur teste une cassolette, le tout de bois sculté et doré.

Trois matelas de laine et futaine.

Un traversin de bazin et duvet, avec housse de taffetas.

Deux portieres de pareille broderie sur fond de brocat d'argent gauffré, garnies par les deux côtés de campanne, et doublées de tabis blanc, haute de deux aunes 1/8 sur deux aunes et demy de large.

Une tapisserie composée de 25 lez de riche brocat fond d'or trait ou il y a des amours, et 27 lez de brocat fond d'argent trait a grands rainceaux d'or liserés de bleu, ou il y a des renommées et des couronnes sur trois aunes de haut, garnie par le bas et dix montans de campanne en point d'Espagne, or, argent et soie.

Deux dessus de portes, composés chacun d'un lé 1/2 de brocat fond d'or et deux lez du brocat fond d'argent sur quinze seize de haut sans campanne.

La frize de ladite tapisserie toute de brocat fond d'or avec des amours et panniers de fleurs et une riche campanne en broderie, enrichie des armes et chiffres du Roy, contenant vingt neuf aunes de cours sur deux pieds de haut sans la campanne, ladite frize garnie par le haut et 6 montans de petite campanne en point d'Espagne.

Deux fauteuils et douze plians couverts de brocat fond d'or des amours et garnis de campanne en point d'Espagne or, argent et soie, les bois sculptés et dorés, avec fausses housses de taffetas verd.

Veus au Gardemeuble.

Deux carreaux couverts des deux côtés du brocat fond d'or trait, garnis au tour d'un riche galon de broderie or argent et soye, et de glands de bouquetterie à pendeloques aux coins, avec housses de gros de Tours aurore doublées de serge aurore.

1737. — Deux rideaux de fenêtres de 5 lez chacun de taffetas cramoisy, sur quatre aunes 1/4 de haut, garnis de petit galon d'or.

468. — Huit guéridons de bois sculté doré, le corps en forme de trepied, terminé en consolles, ayant par les milieux une coquille, hauts chacun de 6 pieds.

Un cordon et deux houpes d'or pour le chandelier.

4 boupes d'or et deux galons d'or, qui envelopent les tringles du miroir.

Chambre du Trône.

Renvoyé le tout au Gardemeuble de la Couronne.

1638. — Un ameublement de riche broderie, consistant en une tapisserie, dix huit pilastres, quatre portieres, deux fauteuils, douze siéges plians, un dais et un tapis pour l'estrade du Trone.

Na. Une pièce est au Gardemeuble.

La tapisserie de riche broderie de relief en huit pieces au milieu de chacune desquelles est un pavillon de broderie d'or, sous lequel sont differentes figures des suite de la paix, dont les draperies sont de broderie or argent et chenille, et les testes, bras et pieds d'argent mat apliqué, autour desquelles pieces regne un ornement de branchages de broderie or et chenille et au bas des trophées d'armes auxquels des petits amours d'argent mat mettent le feu, et aux côtés deux autres petits enfans aussy d'argent mat, tenant des attributs de Mars, le tout sur un fond de broderie d'argent, a grains d'orge, les dites pièces hautes de deux aunes 5/6 dont sept pièces sur deux aunes 1/3 de large et la huitieme qui se met derriere le miroir et qui n'a point les deux petits enfans d'argent mat aux côtés des trophées d'armes, et n'a qu'une aune de large.

Renvoyé.

Un cours de lambris de pareille broderie, servant au dessous des pieces de la susdite tapisserie, a l'exception de celle de dessus la cheminée, qui est seulement terminée par une grosse baguette de broderie, ornée de fleurs de lis qui se met separement, la broderie dudit lambris represente differens ornemens et trophées d'armes d'or et chenille, en onze morceaux de differentes grandeurs, sur deux pieds 4 pouces de haut.

Renvoyé.

Deux bandes de broderies pareille sur un fond d'argent, dans le milieu desquelles est une tige entourée de fleurs et rainceaux de broderie d'or et chenille au naturel, ayant environ demy aune de large sur deux aunes 5/6 de haut, servant dans deux coins de ladite chambre.

Renvoyé.

Deux dessus de portes de même broderie, au milieu desquels est un pavillon de broderie d'or, sous lequel est un vaze de même broderie, d'où sortent des

fleurs de broderie de chenille au naturel, hauts chacun d'une aune 1/3 sur une aune 3/4 de large.

Renvoyé. Les 18 pilastres cannelés de broderie d'or, avec leurs bases et chapiteaux, la base ornée d'un casque de broderie d'or et chenille sur fond de broderie d'argent a grains d'orge, hauts de trois aunes 1/2 chacun sur quatorze pouces de large.

Nª. Deux portieres sont au Gardemeuble. Renvoyé. Les quatre portieres, au milieu desquelles est un vase de broderie or et soie, d'ou sortent des fleurs de broderie de chenille au naturel, et au tour regne un ornement d'un double feuillage qui forme un portique, le tout sur un fond de broderie d'argent a grains d'orge, garnis au tour de molet d'or et doublées de moire blanche, hautes de deux aunes 7/8 sur deux aunes de large.

Nª. Un fauteuil au Gardemeuble. Renvoyé. Les deux fauteuils de même broderie fond d'argent représentant sur le fond les chiffres du Roy, sur un ecu à l'antique, et sur le dossier un trophée d'armes, garnis de campanne de broderie d'or, les bois sculptés dorés, sur fond d'argent, avec diverses couleurs, les fausses housses de taffetas verd.

Renvoyé. Les douze plians pareils, dont 6 ont dans le milieu un panier de fleurs, et dans les six autres les chiffres du Roy comme aux fauteuils, garnis de campanne de broderie pareille, les bois et housses de même.

Renvoyé. Le dais de ladite broderie, composé du fond et six pentes, dont les trois de dehors sont sur un fond pareil à la tapisserie, et les trois de dedans sur un fond de brocat d'argent gauffré, garnies autour de campanne de broderie d'or liserée de chenille couleur de feu, enrichie de glands de bouquetterie d'or.

Renvoyé. Le fond de pareille broderie sur un fond de brocat d'argent gauffré, ayant dans le milieu un ornement ovale qui enferme une renommée, dont les draperies sont de broderie et brocat à fleurs, et la teste, les bras, les pieds et les deux trompettes d'argent mat apliqué.

Renvoyé. Le chassis dudit dais de 8 pieds deux pouces de large et 9 pieds de long.

Renvoyé. Le tapis d'estrade de broderie pareille aux dites portieres, remply de rainceaux, trophées et ornements de broderie d'or et chenille et au milieu les armes du Roy sur un fond bleu et argent, ledit tapis entouré d'une bordure par trois costés qui forme une pente, garnie autour de campanne de broderie et aux deux coins du devant les chiffres du Roy couronnés ; ayant trois aunes 1/2 de profondeur sur quatre aunes de large, compris la campanne, une housse de cuir doublée de serge aurore, fort usée pour le tapis.

Renvoyé. 7 bandes de tissu d'argent, sur trois aunes de haut, dont deux d'un pied de large et les cinq autres de 6 à 7 pouces de large.

Renvoyé. 8 morceaux de broderie d'or, dont deux d'un pied de large et les autres de 6 à 7 pouces de large surdeux pieds deux pouces de haut.

Lesdits bandes et morceaux sont placés entre les pilastres.

1737. — Deux rideaux de fenêtres de 5 lez chacun de taffetas cramoisy sur quatre aunes 1/4 de haut bordés de petit galon d'or.

Une grosse corde recouverte d'un galon d'or, avec deux grosses houpes, pour le chandelier (Lustre).

4 houpes d'or et deux galons d'or qui enveloppent les tringles du miroir.

468. — Dix guéridons (Torchères) de bois sculté doré pareils aux precedens, hauts de 6 pieds.

56. — Une table de pierre de parangon, sur laquelle dans les quatre coins, sont des ecussons de lapis dans des cartouches d'amatistes, profilés de marbre jaune, desquels cartouches sortent des bouquets de fleurs avec leurs feuillages, sur lesquels il y a des oiseaux et papillons, le tout de lapis, calcédoine, cornalines et jaspes de diverses couleurs, et au milieu est un grand cartouche, dans lequel il y a un trophée d'armes de mêmes pierres, et sur la bande qui regne au tour de ladite table, sont huit cartouches de diverses pierres, ladite table posée sur un pied de bois doré de quatre griffons ailés, au milieu du marchepied un fleuron et sur le devant une tête de Mercure ailée avec deux serpens, ledit pied soutenu par quatre vases de bois noircy ; longue de quatre pieds, 10 pouces 1/2 sur deux pieds 11 pouces de larges.

Salon de la Guerre.

Huit tabourets couverts d'un quarré de brocat or et argent fond de satin verd, enfermé par bandes de brocat fond d'or à fleurs or et argent, garnis au tour de frange or et argent, les bois sculptés et dorés, avec housses de taffetas rouge doublées de serge.

1736. — Six rideaux de fenêtres de cinq lez chacun de taffetas rouge sur cinq aunes 1/2 de haut bordés au tour de galon d'or.

468. — Quatre guéridons de bois sculté doré, pareils à ceux des precedentes pièces.

Grande Gallerie.

1641. — Seize tabourets de broderie d'or fond d'argent, ayant au milieu un ornement rond de ladite broderie qui enferme une devise de broderie de soye en tableau dont les paroles latines sont en lettres de broderie d'or, sur le devant, degarnis entierement de leurs campannes, les bois scultés et dorés, et les fausses housses de taffetas rouge doublées de serge.

1050. — Huit tabourets couverts de brocat or et argent, garnis de frange or et argent, les bois scultés et dorés, avec fausses housses de taffetas cramoisy, doublées de serge.

1051. — Quatre tabourets de brocat fond d'argent filé à fleurs arabesques or et argent et de soie incarnadin et verd, les bois sculptés dorés, avec fausses housses de taffetas crmoisy doublées de serge.

1736. — Dix sept rideaux de cinq lez chacun de taffetas rouge cramoisy, sur 20 pieds 8 pouces de haut, bordés autour d'un petit galon d'or.

468. — Seize gueridons (Torchères) de bois sculté doré, pareils à ceux des precedentes pieces.

Salon de la Paix.

865. — Un lit de repos de 6 pieds 1/2 de long et deux pieds 5 pouces de large, composé de son bois scullé doré et argenté des attributs de Diane, garny au tour d'une bande de 4 pouces de brocat fond d'argent trait a ramages d'or et fleurs de soye au naturel, avec une frange or et argent, le milieu de taffetas blanc.

Deux matelas couverts des deux costés, dudit brocat avec un galon or et argent au tour

4 carreaux du même brocat des deux costés, avec galon au tour et glands de bouquetterie or et argent aux coins.

Nota, manque 3 glands et plusieurs petits boutons de bouquetterie aux autres qui restent et point de housses.

865. — Un autre lit de repos tout pareil au precedent avec même suite. N^{a}, manque aux carreaux deux glands et plusieurs petits boutons aux autres qui restent.

N^{a}. Déchargés. Inventaire général.

437. — Quatre plians de brocat fond d'argent trait à grands ramages d'or liserés de brun et fleurs au naturel, garnis au tour de frange or et argent, les bois peints de fleurs fond blanc sans housses.

Trois plians bas, de brocat fond d'or filé à grands ramages or et argent, liserés de brun et fleurs de soie au naturel, garnis de frange or et argent, les bois peints verd avec filets d'or, sans housses.

Trois autres plians bas, de brocat fond d'or filé à grands ramages d'or et d'argent, liserés de brun, avec fleurs, cocqs et oiseaux au naturel, garnis de frange or et argent, les bois peints verd avec filets d'or, sans housses.

Six autres plians bas, de brocat tout or et argent, garnis de frange or et argent, les bois peints verd avec filets d'or, sans housses.

1736. — Six rideaux de fenêtres de cinq lez chacun de taffetas cramoisy, sur 20 pieds 8 pouces de haut, garnis au tour de petit galon d'or.

265. — Deux guéridons de bois sculpté doré, pareils à ceux de la Grande Gallerie, dont la tige représente une figure sur un rocher argenté, le tout porté sur 3 pattes de lion et un plateau, hauts de 6 pieds.

Deux autres gueridons de bois sculpté doré, dont le corps représente un therme d'enfant, posé sur un trépied terminé en patte de lion, hauts de cinq pieds et demy.

Une grande table a jouer au reversy, a cinq pans et six bourses, dont une au milieu, ronde, couverte de velours verd, avec pentes au tour de même velours garnies de frange molet et galon d'or, doublées de taffetas, le bois de noyer tourné.

Deux tables a jouer, en triangle, couvertes de velours verd, avec pentes au tour de même velours, garnies de frange molet et galon d'or, doublées de taffetas, le bois de noyer tourné.

Une autre table a jouer, en triangle, couverte de velours verd, avec un galon d'or sur le tour, le bois de noyer tourné.

Un billard couvert de drap verd, long de 11 pieds 4 pouces sur 6 pieds de large, avec sa passe, son but garny de 3 grelots d'argent, et dix chandeliers de fer, brisés, avec bobèches et bassins de cuivre, la housse de cuir doublée de serge verte.

Salle où le Roy mange.

730. — Une portiere composée de deux lez de brocatelle de Venise fond aurore, à fleurs verd et blanc, enfermés par bandes de brocat fond de satin couleur de feu à fleurs or argent et soie, avec trois montans et bordures du haut et bas de ladite brocatelle, sur deux aunes 7/8 de haut, garnie par le haut seulement de molet or et argent, doublée de tabis verd.

Trois autres portieres composée chacune de deux lez de brocatelle de Venise fond aurore à fleurs verd et blanc, enfermés par bandes de brocat fond de satin rouge à fleurs or argent et soie blanche, avec bordures de brocat or et soie en forme de galon et trois montans et bordures du haut et bas de ladite brocatelle, sur deux aunes, 7/8 de haut, garnies par le haut et en quelques endroits des côtés d'un petit frangeon or et argent suporté de soie verte, doublées de taffetas verd.

Un fauteuil de velours cramoisy, garny de frange molet et galon d'or, le bois peint de rouge avec filets d'or.

1895. — Quatre formes couvertes d'ouvrage de la Savonnerie, fond jaune representant au milieu les chiffres du Roy, avec dauphins et chiens, et aux deux bouts, un casque et guirlandes de fleurs, garnies au tour de frange de soye meslée.

Cinq rideaux de fenêtres de 3 lez chacun de toille de coton blanche, sur trois aunes 1/3 de haut, unis.

Un cordon et deux houpes d'or pour le chandelier avec le lustre.

Un lit de veille composé d'un bois de lit a roulettes de trois pieds 1/2 de large, garny de crin et toile barrée, 3 matelas de laine dont deux de futaine et un de toille barrée un traversin avec housse de taffetas, 1re ratine rouge, une couverture de laine et un pavillon de serge de Londres couleur de feu doublé de taffetas et garny de frange et molet de soye rouge et blanc.

Salon du Roy ou Œil de Bœuf.

Quatre portieres composées chacune de 3 lez de brocat fond d'or a fleurs d'argent et 2 lez de brocat fond de satin rouge cramoisy a fleurs or et argent, sur deux aunes 2/3 de haut garnies au tour de grand molet or et argent, et doublées de taffetas verd.

10 à N° 1097, 8 à N° 1896. Vingt quatre tabourets couverts d'un quarré du brocat fond de satin rouge a

fleurs or et argent, avec un cordonnet d'or sur les coutures, garnis au tour de franges or et argent, les bois sculptés dt dorés sans housses.

Dix rideaux de fenetres de 4 lez chacun de taffetas rouge cramoisy, su quatre aunes 1/4 de haut, bordés au tour d'un petit galon d'or.

3 cordons et 6 houpes d'or, servans aux chandeliers avec trois lustres.

Chambre du Roy.

1379. — Un riche emmeublement de deux brocats, l'un fond d'argent, trait à figures de bergers et bergeres or et argent, et l'autre fond vert ciselé d'or à fleurs or et argent liserées de ponceau, garny de grande, moyenne et petite campanne de broderie or et argent, consistant en:

Un lit composé de 3 pentes de dehors, 4 pentes de dedans, 2 bonnes graces, 2 cantonnieres et 3 soubassemens du brocat a bergeres.

4 rideaux et le dossier du brocat fond vert a fleurs or et argent liseré de ponceau.

Lesdits rideaux, bonnes graces et cantonnieres doublés de brocat or, argent et incarnadin, et les pentes doublées de gros de Tours ponceau.

Le fond, dont le milieu est octogone, remply de 8 figures de bergeres séparées par un guillochis de broderie, le reste miparty dudit brocat a bergeres et du brocat liseré de ponceau, avec un frangeon double or et argent au tour.

La courtepointe dont le dessus est du brocat ponceau et les soubassemens du brocat a bergeres, doublée de taffetas blanc et garnie de moyenne et petite campanne avec un galon de broderie sur le quarré.

Les deux foureaux de pilliers, faits de deux brocats differens de ceux du meuble, l'un a colonnes torses et fleurs or et argent, fond de satin couleur de feu, l'autre a bandes d'argent et bandes de satin incarnat a fleurs or et argent.

Quatre pommes et quatre bouquets de plumes avec leurs aigrettes.

L'entour de 24 lez de taffetas verd, garny de par le haut, de grande frange, par le bas de moyenne et par les côtés et le haut, de molet or et argent.

Le bois du lit de 6 pieds 8 pouces de large, 7 pieds 4 pouces de long et onze pieds 1/2 de haut, garny de:

Trois matelas de laine et futaine.

Un traversin de bazin et duvet, avec housse de taffetas.

Une couverture de ratine rouge,

Une couverture d'ouatte de satin de la Chine blanc des deux côtés.

Et un couvrepied de satin blanc de la Chine des deux côtés.

Deux fauteuils couverts entierement de brocat a bergeres garnis de campanne de broderie et gallon or et argent, au dossier et accotoirs, les bois dorés et argentés avec housses de taffetas verd.

Huit sieges plians couverts d'un quarré de brocat à bergeres, enfermé par une bande de brocat ponceau dont six sont garnis au tour de moyenne campanne or

et argent, et les deux autres de frange or et argent, les bois dorés et argentés, avec fausses housses de taffetas verd.

Deux carreaux couverts des deux cotés desdits deux brocats, avec galon au tour et glands aux coins, et leurs fausses housses de taffetas verd.

Quatre portieres composées chacune de 3 lez de brocat a bergeres, et 2 lez de brocat or et argent et ponceau, sur deux aunes 3/4 de haut, deux desdites portieres garnies au tour de petite campanne, les deux autres garnies de molet or et argent, doublées de taffetas.

Un tapis de table a quatre soubassemens, trainans, desdits deux brocats, garny de frange, molet et galon or et argent, doublé de taffetas verd, avec sa housse de taffetas verd a quatre soubassemens, garnie de frange et molet or et argent.

Un tapis de cuir verd, doublé de taffetas verd, garny de molet or et argent.

Une table de sapin, sur laquelle servent les tapis ci-dessus, ayant un guichet a chaque bout.

Une tapisserie composée de huit lez de brocat a bergeres et sept lez de brocat or et argent liseré de ponceau, faisant de cours sept aunes 1/4 sur deux aunes 11/12 de haut en trois pieces, garnies par le bas et deux montans de petite campanne en broderie doublée de toile aurore.

La frize de ladite tapisserie composée de quinze lez du brocat a bergeres, faisant sept aunes 1/4 de cours, en deux pieces sur 20 pouces de haut, garnie par le bas de grande campanne de broderie or et argent a festons, coquilles et glands d'or attachés sur ladite campanne, et par le haut et les costés de petite campanne de broderie.

Un ecran a coulisse couvert de chaque costé d'un quarré du brocat fond d'argent trait ayant un seps de vigne d'où pend un raisin, et au milieu une bergere, enfermé par bandes de brocat fond verd ciselé d'or a fleurs or et argent liseré de ponceau, garny d'un petit galon d'or sur les coutures, le bois sculpté et doré, avec fausse housse de taffetas verd doublé de serge.

1870. — Un fauteuil couvert de brocat fond d'argent filé a fleurs brochées or et argent, unées de plusieurs couleurs, garny de frange, molet et galon d'or avec fausse housse de taffetas rouge, doublées de serge d'Aumalle, le bois sculpté doré.

Une chaise d'affaire à layette de velours rouge.

Trois rideaux de fenêtres de 3 lez chacun de taffetas rouge, sur quatre aunes de haut, garnis autour d'un petit galon d'or a creste de cordonnet.

Trois rideaux de fenestres de 3 lez et deux bandes de damas blanc sur deux aunes de haut, unis.

Un cordon et deux houpes d'or pour le chandelier avec un lustre.

Cabinet du Conseil.

1871. — Quatre portieres de cinq lez chacune de brocat fond d'argent trait, a rainceaux d'or profilés de noir avec fleurs et festons de fleurs de soie au naturel

noués par des rubans bleus, provenant des huit inventoriés au n° 1871, hautes de dix pieds 2 pouces, garnies au tour de molet or et argent, doublées de taffetas cramoisy.

Envoyé à Paris le 30 avril 1728

Une table pour le Conseil de 7 pieds 1/2 de long sur 3 pieds 4 pouces de large, le dessus est de velours verd, avec soubassemens autour dudit brocat fond d'argent trait, pareil aux susdites portieres garnis d'une grande frange or et argent par le bas avec un galon autour de la dite table.

Un tapis de cuir rouge, doublé de taffetas et garny de frange et molet pour la dite table.

Un lit de repos de 7 pieds 4 pouces de long, sur deux pieds quatre pouces de large, composé de son bois, deux dossiers chantournés, trois soubassemens, deux matelas, l'un couvert d'un côté dudit brocat en plein, le dessous seulement bordé ; l'autre bordé des deux côtés dudit brocat, les milieux de gros de Tours blanc, deux traversins et deux carreaux, le tout du susdit brocat fond d'argent trait, garny de frange, molet, galon, glands et houpes or et argent aux endroits ordinaires.

11 plians du N° 1871.
[f]aut. et un pliant du 13e 1872.

Deux fauteuils et douze plians dudit brocat fond d'argent trait, garnis de frange, molet et galon or et argent, avec fausses housses de taffetas cramoisy, doublées de serge d'Aumalle, les bois sculptés et peints de fleurs sur fond d'argent, assortissans au brocat.

1870. — Un autre fauteuil couvert de brocat fond d'argent filé, à fleurs brochées or et argent, unées de plusieurs couleurs, garny de frange, molet et galon d'or, avec fausse housse de taffetas rouge, doublée de serge d'Aumalle, le bois sculpté doré.

1871. — Six feuilles de paravens a coulisse de quatre pieds de haut, garnies des deux costés d'un brocat assortissant à celuy des portieres aussy fond d'argent trait à grand ramages d'or profilés de brun, avec festons de fleurs de soye au naturel noyés par des rubans rouges, garnies de galon or et argent cloué, avec tresses aussy or et argent, et housse de taffetas cramoisy doublée de serge d'Aumalle.

Trois rideaux de fenêtres de 4 lez chacun de gros de Tours rouge cramoizy sur 4 aunes de haut, garnis autour d'un petit galon d'or enbordé à creste de cordonnet.

Un cordon et deux houpes d'or, servant au chandelier avec le lustre qui est encore à Versailles.

Chambre des perruques.

1872. — Trois portieres de quatre lez chacune de brocat fond d'argent trait a rainceaux d'or, profilés de noir, avec fleurs et festons de fleurs de soie au naturel, noués par des rubans bleus, sur 10 pieds 3 pouces de haut garnies de molet or et argent, et doublées de taffetas cramoisy.

Cinq plians dudit brocat, garnies de frange or et argent, avec housses de taf-

fetas eramoisy, doublées de serge d'Aumalle, les bois peints de fleurs sur fond d'argent, assortissans au brocat.

Deux tables a éeritoire couvertes de velours rouge avec un galon d'or autour de la partie brisée et sur le tour de la table, et petites pentes autour de même velours, garny de frange et molet d'or, portées sur leur pied a ehaeune de quatre figures d'hommes et femmes, de bois seulpté doré et argenté, longues de deux pieds 10 pouees sur 22 pouces de large.

Trois rideaux de fenêtres de einq lez chacun de taffetas rouge, sur trois aunes 5/6 de haut, garnis autour d'un passepoil d'or.

Un cordon et deux houpes d'or pour le chandelier.

Pièce ou sont les chiens du Roy.

Ces quatre portieres provienn^t du N° 1870.

Quatre portieres composées ehaeune de 3 lez de brocat fond d'argent filé a fleurs broehées d'or et d'argent unées de plusieurs eouleurs, et deux lez d'autre broeat fond d'argent filé a fleurs broehées or et argent liserées de rouge et verd, garnies au tour de grand molet d'or et doublées de taffetas rouges sur deux aunes 3/4 de haut.

1870. — Douze tabourets eouverts dudit broeat garnis de frange d'or, avee fausses housses de taffetas rouge, doublées de serge d'Aumalle, les bois seultés et dorés.

4 rideaux de fenêtres de quatre lez ehacun de taffetas eramoisy sur trois aunes 1/2 de haut, garnis au tour d'un passepoil d'or.

Un eordon et deux houpes d'or servant au ehandelier.

Deux niehes de bois de ehene blanehy et doré à deux chiens, garnies en dedans de tripe rouge, avec deux petits matelas de même tripe pour le dedans et un grand pareil garny au tour de galon d'or, pour le dessus, longues de 4 pieds 1/2 sur 21 pouees de large.

Salon sur le petit escalier.

1051. — Trois tabourets de broeat fond d'argent filé à fleurs arabesques or et argent et de soie inearnadin et verd, garnis de frange or et argent, les bois scultés et dorés, avee fausses housses de taffetas rouge doublées de serge.

Deux rideaux de fenêtres de taffetas rouge de quatre lez chaeun sur 3 aunes 3/8 de haut bordés au tour de passepoil d'or.

Un cordon et deux houpes d'or servans au ehandelier.

Une grande table de marquetterie de euivre et étain sur fond d'eeaille tortue et d'ebene, representant au milieu un ovale et quatre ronds aux coins; longue de 5 pieds sur 2 pieds 7 pouees, ayant deux tiroirs, portée sur un pied de 6 pilliers en guaine de marqueterie d'etain et eeaille tortue, avee ornemens de cuivre et d'etain.

Appartement de Madame de Maintenon.

1re Antichambre.

Une tapisserie composée de douze lez de damas rouge a petit patron et 17 montans de brocatelle de Venise fond blanc a rainceaux rouge et verd et fleurs de plusieurs couleurs, compris le dessus de cheminée, sur deux aunes 1/2 de haut, compris les bordures haut et bas.

Douze chaises a dos de moquette a oiseaux, les bois de noyer tournés.

Un banc à lit de bois de chene, long de 5 pieds 10 pouces sur 2 pieds 2 pouces de large, couvert d'un tapis a 3 soubassemens de moquette pareille aux chaises, et son tapis de cuir rouge, uny ; dans lequel banc a lit il y a :

2 pavillons de serge d'Aumalle rouge, 4 matelas de laine et toille de 2 pieds 1/2 de large, 2 traversins et 4 couvertures.

Un tapis de table de drap verd, garny de frange de soie verte.

Un rideau de fenêtre de deux lez 1/2 de toille de coton blanc, sur 2 aunes de haut, uny.

2e Antichambre.

Une tapisserie de damas rouge cramoisy, dessein ordinaire, contenant 26 lez 1/2 sur deux aunes 1/2 de haut, garnie par le bas et 10 montans de molet d'or.

Une pente de même damas et quantité de lez, garnie par le bas de grande frange d'or et de molet par le haut et les costés, haute de 18 pouces compris la frange et le molet.

Deux portieres de 4 lez chacune de même damas sur deux aunes 1/8 de haut, garnies par le bas de frange et par le haut et les costés de molet d'or, doublées de taffetas rouge.

2 fauteuils et 6 plians de même damas, garnis de frange d'or avec housses de taffetas cramoisy, les bois peints de rouge avec filets d'or.

893. — Deux petits sieges plians bas de velours rouge, garnis de frange or et argent, avec housses de taffetas rouge, les bois peints rouge et filets d'or.

Un banc à lit de bois de chene, long de 3 pieds 1/2 sur deux pieds 1/2 de large, avec son tapis a 4 soubassemens de damas cramoizy, garny de frange et molet d'or dans lequel banc a lit il y a :

3 matelas de laine de 2 pieds 8 pouces de large, dont un de futaine, un de toille barrée, un de treilly, un traversin, 2 couvertures et un pavillon de serge d'Aumalle rouge.

Un bureau de bois de sapin a trois grands tiroirs et anneaux de cuivre, long de 3 pieds 4 pouces sur 2 pieds un pouce de large, avec un tapis de damas rouge a quatre soubassemens, garny de frange et molet d'or doublé de toille et sa housse de taffetas uny

Un rideau de fenêtre de 4 lez de taffetas rouge sur 3 aunes de haut, bordé d'un petit passepoil d'or.

Deux cordons d'or et trois houpes de bouqueterie d'or servans au chandelier et miroir.

Chambre.

1556. — Une tapisserie composée de 25 lez de damas or et verd, et 24 lez de damas rouge cramoisy a grand dessein, sur deux aunes 1/2 de haut, compris un dessus de porte et un dessus d'armoire, garnie au tour de molet d'or et un petit galon d'or sur les coutures.

Un lit composé de trois pentes de dehors, 2 bonnes graces, deux cantonnieres, 3 soubassemens de la courtepointe, trois soubassemens du lit et quatre pommes, le tout de damas or et verd, le fond, dossier, pentes de dedans, 4 rideaux et le dessus de la courtepointe de damas rouge cramoisy, le tout garny de grande crespine, frange et molet d'or.

4 bouquets de plumes blanches et leurs aigrettes.

L'entour de gros de Tours verd, garny de frange et molet d'or.

Au Garde-meuble

Un autre entour de taffetas verd, garny de frange et molet d'or, doublé de drap verd.

Le bois du lit de quatre pieds 1/2 de large sur 9 pieds de haut, garny de :

Deux matelas de laine et futaine,

Un lit de plume, duvet et coutil,

Un traversin de crin et bazin, avec housse de taffetas,

Une couverture de ratine rouge,

Une couverture de Marseille piquée,

Une couverture d'ouatte de satin blanc d'un costé et de taffetas blanc de l'autre.

Trois fauteuils, douze plians et quatre banquettes couverts d'un quarré de damas rouge enfermé par bandes dudit damas or et verd, garnis de petit galon d'or, sur les coutures et de frange et molet d'or, avec housses de taffetas verd doublé de serge, les bois peints or et verd.

1556. — Un lit de repos de 6 pieds de long, sur 2 pieds 4 pouces de large, composé de son bois, garny de deux matelas couverts des deux costés des deux damas, 3 soubassemens de damas or et verd et quatre carreaux aussy des deux damas, le tout garny de frange, molet, houpes, glands et galon d'or, avec fausses housses de taffetas verd doublées de serge.

En 1726, id. détruit lesdits rideaux et employez à faire un fauteuil à la verru, une commode, un lit de repos, trois portieres 1 pliants pour la Reine à St-Cyr.

Deux rideaux d'alcôve composés chacun de 2 lez de damas or et verd et deux lez de damas cramoisy, sur trois aunes 1/4 de haut, garnis au tour de molet d'or et de petit galon d'or sur les coutures des lez sans doublure.

Une portiere de 3 lez de damas or et verd et deux lez de damas rouge sur 8 pieds 1/2 de haut, doublées de taffetas cramoisy, garnie au tour de molet d'or et de petit galon d'or sur les coutures.

Une des portieres N° 1811, l'autre N° 1798.

Deux autres portieres composées chacune de deux lez de damas or et verd, et un lez de damas rouge, l'une sur deux aunes, l'autre sur une aune 5/6 de haut,

garnies au tour de molet d'or et doublées celle de 2 aunes de taffetas rouge et l'autre de taffetas verd.

1556. — Deux tapis de table a 4 soubassemens trainans, mipartis des deux damas et le dessus de velours rouge, garnis de frange, molet et galon d'or et doublés de taffetas, lesquels tapis sont cloués aux tables de sapin sur pieds de noyer, longues de 4 pieds sur deux pieds 4 pouces, avec housses a quatre soubassemens de taffetas, unies.

Cinq feuilles de paravens, dont trois de damas or et verd et deux de damas rouge, sur trois pieds 1/2 de haut, garnies de galon d'or, avec housse de taffetas verd, doublées de serge.

Trois rideaux de fenêtres de 3 lez chacun de fort taffetas rouge cramoisy sur onze pieds 1/2 de haut, garnis autour de frangeon d'or.

Deux grands rideaux, composés chacun de 3 lez de damas or et verd et 3 lez de damas rouge cramoisy assemblés par un petit galon d'or sur les coutures de deux costés, hauts de 3 aunes 1/2, garnis au tour de molet d'or.

Une chaise d'affaires de velours cramoisy.

Une niche de bois de chene, longue de 5 pieds 10 pouces sur 2 pieds 10 pouces de large et 8 pieds 1/2 de haut garnie en dedans de 4 lez de damas rouge et de 3 lez de damas or et verd assemblés par un petit galon d'or sur les coutures, et en dehors de 3 lez de damas or et verd et deux lez et une bande de damas rouge aussy assemblés par un petit galon d'or.

Les étoffes de la dite nich et lit de repos ont été détruites pour faire un fauteuil à la verru, une commode, un lit de repos, carreaux, 4 plians et trois portieres pour l'appartement de la Reine à St-Cyr.

Deux rideaux composés chacun de deux lez de damas or et verd et un lez de damas rouge, sur 8 pieds 1/2 de haut, garnis par les costés et le bas de molet d'or, 2 pentes de damas or et verd, garnies de frange et molet d'or avec un molet d'or faisant le quarré du fond; le dehors garni haut et bas et quatre montans de mollet d'or; 4 vases de fleurs sculptés dorés et glacés de rouge et de verd servant de pommes, et dans la niche :

Un bois de lit de repos sanglé de 5 pieds 1/2 de long sur 2 pieds 1/2 de large, garny de 3 soubassemens de damas or et verd avec frange et molet d'or, attachés à un quarré de taffetas verd, 2 matelas couverts des deux costés des deux damas garnis au tour de galon d'or. Un traversin, et deux carreaux des deux damas garnis au tour de galon d'or et de glands de bouqueterie d'or aux coins, le traversin ayant des houpes de frange d'or aux bouts.

Les housses de taffetas verd, doublées de serge pour le lit, le traversin et les deux carreaux.

Un couvrepied de satin rouge cramoisy d'un costé et de satin verd de l'autre, long d'une aune 1/2 sur une aune 1/2 de large.

Deux petits bureaux de marqueterie d'étain sur fond de bois de noyer, a 4 tiroirs et un guichet pardevant, le dessus brisé avec 3 tiroirs en dedans, portés sur leur pieds de 8 pilliers en guaine de même ouvrage et bois argenté aux chapiteau et baze, les boules en pommes de pin argentées, longs de deux pieds 9 pouces 1/2 sur un pied 9 pouces de large : avec un petit tapis de taffetas verd doublé de serge.

Une table a ecrire de bois violet brisée par les deux bouts, soutenus de portans de fer doré, couverte de velours verd, dans un petit passepoil d'or longue de quatre pieds 8 pouces, sur 20 pouces de large.

Un pied de cassette de bois violet, a un tiroir, haut de deux pieds 5 pouces, long de 17 pouces sur 14 pouces de large.

Cinq cordons d'or et 8 houpes de bouqueterie d'or servans aux 2 miroirs et au chandelier.

Garde robe derriere le lit.

Détruit la piece de tapisserie et la portiere pour couvrir les fauteuils des roulettes du Parc.

Une tapisserie composée de 4 lez et une bande de damas rouge cramoisy à petit patron, sur deux aunes 1/2 de haut, garnie au tour de molet d'or.

1556. — Une portiere de 3 lez de damas rouge sur une aune 7/8 de haut, garnie au tour d'un molet d'or et doublée de serge rouge.

Un petit tabouret couvert de velours rouge, garny de molet or et argent.

Le passage de la chambre au cabinet est garny de damas rouge cramoisy a petit patron.

Grand cabinet sur l'arcade.

Une tapisserie composée de 31 lez de brocat fond d'or filé a fleurs d'or frizé et de 31 lez de damas rouge cramoisy a petit patron sur deux aunes 1/4 de haut, compris le dessus de cheminée, garnie haut et bas et 8 montans de molet d'or.

270 W 411. — Un fauteuil de velours rouge cramoisy, garny de frange, molet et galon or et argent, le bois peint de rouge avec filets d'or.

Un carreau de velours rouge cramoisy, garny au tour d'un galon d'or et de quatre glands à frange.

Huit tabourets de velours rouge, garnis de frange d'or, les bois peints de rouge.

556 W 893. — Deux petits plians bas, de velours rouge cramoisy, garnis de frange or et argent, les bois peints de rouge avec filets d'or.

Deux fauteuils et six plians de damas rouge cramoisy à petit patron comme la tapisserie, garnis de frange d'or, les bois peints de rouge, avec housses de taffetas.

Douze autres plians de taffetas cramoisy a grand dessein garnis de frange d'or, les bois peints de rouge, avec housses de taffetas.

Six feuilles de paravens de damas rouge à coulisse sur 4 pieds de haut garnis de galon d'or des deux costés.

Un canapé a cremillières à deux dossiers chantournés de bois doré, garnis de velours, frange, molet et galon d'or des deux costés, composé de son bois sanglé de 7 pieds 2 pouces de long sur 2 pieds 1/2 de large, garny de deux matelas de velours cramoisy des deux costés, avec galon d'or au tour; 4 soubassemens dudit velours garnis de frange et molet d'or, attaché à un quarré de gros de Tours,

2 traversins avec mollet et houpes de franges d'or, 2 carreaux dudit velours garnis au tour de galon d'or et de glands à frange aux coins.

Les housses du lit, dossier, traversins et carreaux de gros de Tours cramoisy, doublées de serge de Londres cramoisy.

Un matelas de velours cramoisy d'un coté piqué de nœuds d'or et de taffetas cramoisy de l'autre, garny par le haut et les deux cotés de molet d'or, long de deux aunes 1/4 sur 27 pouces de large, servant de grand dossier au canapé cy-dessus.

Deux rideaux de fenètres de 4 lez chacun de taffetas rouge cramoisy sur 3 aunes de haut, garnis au tour d'un passepoil d'or.

La garniture en taffetas cramoisy d'un enfoncement d'armoire de 7 pieds 9 pouces de haut sur 5 pieds de large et 3 pieds 2 pouces de profondeur, dans laquelle il y a deux tablettes, garnies en plein dudit taffetas

Un dessus d'armoire et deux dessus de portes de taffetas cramoisy.

Cinq cordons d'or et 8 houpes de bouqueterie d'or servans a deux miroirs et a un chandelier.

Deux tables a jouer, en triangle, couvertes de velours verd, avec pentes au tour de même velours, doublées de taffetas, garnies de frange, molet et galon d'or, les bois de noyer tournés.

Une autre table a jouer a 5 pans, avec pentes, le tout de velours verd doublées de taffetas, garnie et bordée d'un passepoil d'or, le bois de noyer tourné.

Deux tables de bois violet, couvertes de velours noir dans un passepoil d'or, longues chacunes de 2 pieds 8 pouces sur 2 pieds de large.

Une petite table de bois de merisier, a tiroir, compartimens, rainceaux et losanges d'ebene verte, le pied de quatre pilliers en guaine, longue de 2 pieds 3 pouces sur 17 pouces 1/2 de large.

Une petite table de bois de noyer, unie, servant à manger dans le lit.

Une table ronde, le dessus de sapin, le pied quarré de bois de chene, servant au lansquenet.

Un tapis de 4 lez de velours verd sur une aune 3/4 de long, garny au tour de grande frange d'or.

2 guéridons de bois de noyer servans aux jeux.

Deux bureaux de marqueterie de bois a fleurs de bois de plusieurs couleurs, sur fond d'ebene, ayant pardevant 7 tiroirs et un guichet, sur lequel il y a une fleur de lis, fermants a clef, dont les entrées des serrures sont de bronze doré; sur le dessus est représenté un vase de fleurs, posé sur un bout de table et des rainceaux, oiseaux et papillons, le tout enfermé d'un frize de marqueterie entre deux listels de bois violet et filets de bois blanc, portés sur leurs pieds de 8 pilliers en guaine, dont les chapiteaux, bases et boules sont de bois doré, longs de 3 pieds 10 pouces sur 2 pieds 4 pouces de large.

Un bureau de bois de noyer a placages et filets d'ebene, couvert de velours rouge, enfermé dans un petit galon d'or, ayant 7 tiroirs de chaque côté, fermans

a clef dont les entrées des serrures sont de cuivre doré; porté sur son pied de 8 petites colonnes a pans; long de 5 pieds sur 2 pieds 1/2 de large.

Un tapis de cuir rouge, doublé de serge, garny d'or, bordé de soie aurore, pour le bureau.

Un cabinet de marqueterie de bois a fleurs de diverses couleurs sur fond d'ebene, avec listels de bois violet et filets de bois blanc, composé de deux parties, chaque partie de 3 guichets fermants a clef, dont les entrées des serrures sont de cuivre doré, il y a une table qui se tire avec deux anneaux de cuivre doré dans la partie d'en bas, haut ensemble de 6 pieds 2 pouces sur cinq pieds 1/2 de large

Garderobe en suite.

1556. — Une chaise d'affaires a layette de velours rouge.

Un rideau de fenêtre de toille de coton blanc de 2 lez sur deux aunes 1/3 de haut.

Un petit rideau de taffetaz blanc de 2 lez sur une aune de haut, uny.

Un lit parterre de 3 pieds de large, composé de deux matelas de laine et toille, un traversin de plume et coutil, 2 couvertures de laine blanche et un pavillon de serge d'Aumale rouge, uny.

2 petits plians bas de velours rouge, garnis d'un petit passepoil d'or, le bois rouge et filets d'or.

Chambre de Mademoiselle d'Aumalle.

Un lit de damas rouge cramoisy et blanc a petit patron, composé de 3 pentes de dehors, 2 bonnes graces, deux cantonnieres, 4 rideaux, le fond, 4 pentes de dedans, le dossier, la courtepointe, 3 soubassemens et deux foureaux de pilliers, le tout garny de frange et molet de soie rouge, blanc et noir par coupons, a tête de bouqueterie.

L'entour de serge de Londres rouge, garny de frange et molet de soie pareille au lit.

Le bois du lit long de 6 pieds, large de 3 pieds, sur 6 pieds 3 pouces de haut, garny de deux matelas de laine et futaine, un matelas de bourelanisse futaine et toille barrée, un lit de plume et coutil, un traversin de plume et bazin et housse de taffetas, deux couvertures de laine blanche et une couverture piquée de Marseille.

Un fauteuil et cinq plians de damas cramoisy et blanc a grand dessein, garnis de frange rouge, blanc et noir par coupons, les bois peints rouge et filets blancs, avec housses de serge, façon de Londres rouge.

Une petite chaise a dos couverte de damas rouge cramoisy, garnie de ladite frange, le bois uny.

Un fauteuil couvert de toille rouge, le bois peint de verd et filets d'or, avec housse de serge d'Aumalle rouge.

Un lit de repos de damas rouge cramoisy a petit patron, composé de son bois sanglé, long de 6 pieds sur 2 pieds 1/2 de large, 3 soubassemens garnis de frange et molet or et argent, 2 matelas de laine, l'un bordé au tour dudit damas, le milieu de toille rouge, et l'autre couvert d'un côté dudit damas et de l'autre côté de toille, sans dorures; un traversin dudit damas, un dossier chantourné de même damas, garny par le haut et les cotés de molet or et argent, avec housses de serge d'Aumale rouge, pour le lit, le dossier et le traversin.

2 carreaux de velours rouge a ramages, garnis au tour de galon d'or.

Un carreau de damas rouge a petit patron, garny autour de galon d'or et 4 glands de bouqueterie d'or.

Un autre carreau de damas rouge cramoisy, a grand patron, uny.

892. — Un petit paravent de 4 feuilles de velours rouge sur 3 pieds 2 pouces de haut, garny des deux cotés de galon or et argent.

Une chaise d'affaires en tabouret de damas rouge et blanc a petit patron comme le lit.

Deux rideaux de fenêtres de damas blanc, l'un de 3 lez sur 2 aunes 1/4, garny de frange et molet or et argent, l'autre de 2 lez 1/2 sur 2 aunes 1/4, garny id.

Un bureau de marqueterie de bois de merizier, avec compartimens, rainceaux d'ebene verte, le dessus brisé ayant pardevant 4 tiroirs et un guichet, porté sur son pied de 8 pilliers en guaine de même marqueterie dont les bases et chapiteaux sont de bois doré, long de 2 pieds 9 pouces sur 1 pied 9 pouces de large

Un bas d'armoire a deux battans de bois de haitre et sapin fermant a clef, long de 3 pieds 3 pouces sur 2 pieds de large, avec un tapis a 4 soubassemens de serge de Londres rouge uny.

Une table commune de bois de haitre longue de 3 pieds 3 pouces sur 2 pieds de large, avec un tapis a 4 soubassemens de serge de Londres rouge uny.

Une petite table de bois de noyer plein, longue de 25 pouces sur 18 pouces de arge le pied pliant.

Trois pieces de tapisserie de point d'Hongrie sur deux aunes 1/2 de haut.

Chambre aux armoires.

Une piece de tapisserie de point d'Hongrie sur deux aunes 1/4.

Un lit en housse de serge façon de Londres rouge, composé de 2 grands rideaux, 2 bonnes graces, le fond, pentes de dedans, le dossier, 2 fourreaux de pilliers, le tout uny.

Le bois du lit long de 6 pieds 1/2 sur 3 pieds de large, garny de 2 matelas de laine, l'un de futaine, l'autre de treilly raié un lit de plume et coutil, un traversin et deux couvertures de laine.

Chambre de Mademoiselle Gaudry.

2 pieces de Bergame a point d'Hongrie sur 2 aunes 1/4.

1203. — Un lit a pentes de damas rouge cramoisy de Lyon, composé de 3 pen-

tes de dehors, 2 grands rideaux, 2 bonnes graces, le fond, dossier, pentes de dedans, 3 soubassemens et 4 pommes, le tout rubanné au tour de soye rouge et garny d'une giroline de soye aurore torse.

L'entour de serge d'Aumalle rouge.

Le bois du lit de 3 pieds 1/2 de large sur 7 pieds 9 pouces de haut, garny d'un sommier, 2 matelas de laine et futaine, un lit de plume, un traversin, une couverture de Marseille piquée et 3 couvertures de laine.

446. — Un fauteuil de commodité, couvert de brocat de soye violet et blanc, fort usé, garny de frange or argent et soye, le bois peint façon de porcelaine, avec sa housse de serge d'Aumalle cramoisy.

680. — Deux plians de damas rouge cramoisy, garnis de frange de soye mêlée, avec leurs housses de serge de Londres rouge.

Deux autres plians couverts de toille rouge, avec housses de serge d'Aumalle rouge, le bois uny.

Un petit pliant bas couvert de tripe rouge, garny de frange de soie aurore et rouge.

Un bureau de bois de chene a 3 grands tiroirs et anneaux de fer poly, long de 3 pieds 4 pouces sur deux pieds un pouce, avec un tapis de cuir doublé de serge verte.

Un autre bureau de bois de sapin a deux grands tiroirs et anneaux de cuivre, long de 3 pieds 3 pouces sur 26 pouces de large, avec un tapis de cuir rouge doublé de serge rouge.

Chambre de Dame Jeanne.

Un lit en housse de damas Caffard violet et blanc composé de deux grands rideaux, 2 bonnes graces, le fond, dossier, pentes de dedans, courtepointe et deux soubassemens, le tout garny de frange et molet de soye meslée. Le bois du lit de 6 pieds de long, garny d'un sommier de crin et toille blanche, un matelas de laine et futaine, un lit de plume et coutil, un traversin et deux couvertures de laine blanche.

Chambre noire.

Trois pieces en morceaux de Bergame de différente qualité sur une aune 1/2 de haut.

Une couchette de bois de haitre, longue de 5 pieds 8 pouces sur 3 pieds de large, garnie de deux matelas de laine, l'un de futaine, et l'autre de treilly rayé, un lit et traversin de plume et coutil, 2 couvertures de laine blanche.

Ladite couchette placée dans un alcôve, haut de 6 pieds, long de 6 pieds sur 3 pieds 1/2 de profondeur, garny de serge d'Aumalle rouge, avec 2 rideaux, une pente et un soubassement de même serge sur le devant.

Une autre couchette de 5 pieds 1/2 de long sur deux pieds 1/2 de large, garnie

d'un sommier, un matelas de laine et futaine, un lit de plume, un traversin, 2 couvertures de laine et un pavillon de serge façon de Londres rouge.

Une chaise a dos couverte de serge rouge avec un galon de soye aurore.

Un siege pliant de serge rouge, garny de frange de soye mêlée.

Un autre pliant couvert de toille rouge.

2 Rideaux de toille de coton blanc d'un lez 1/2 chacun sur 7/8 de haut.

Une table de bois violet a tiroir par un bout, longue de deux pieds 5 pouces sur 18 pouces de large.

Une table de bois de noyer a tiroir portée sur quatre colonnes torses et un vase au milieu, longue de 3 pieds 3 pouces sur 2 pieds de large.

Chambre de Mr Leger.

Un lit en housse de damas Caffard violet et blanc composé de deux grands rideaux, 2 bonnes graces, le fond, dossier, pentes de dedans, et un soubassement, le tout garny de frange et molet de soye mêlée.

Le bois du lit de 3 pieds 1/2 de large et 6 pieds de long, garny de deux matelas de laine, l'un de futaine et l'autre de toille, un lit et traversin de plume et coutil et deux couvertures de laine blanche.

4 sieges plians de même.

Appartement de Madame la Duchesse d'Orléans.

Antichambre.

Une tenture de tapisserie de cuir doré fond blanc a festons de fruits et guirlandes de fleurs or et verd et rouge, avec des Bachus, femmes, harpies, enfans tirant des fleches et oiseaux d'or, contenant 18 aunes 1/3 de cours, compris le dessus de cheminée sur 3 aunes 1/2 de haut.

Un banc a lit de bois de chene, long de 6 pieds sur 2 pieds 4 pouces de large. (Banc à lit devait être un banc sur lequel on étendait des matelas pour former le lit de veille).

Huit feuilles de paravens de bois peint par panneaux et veiné, hauts de 7 pieds.

2 formes de moquette rouge a fleurs.

Un pliant couvert de toille rouge, le bois peint de rouge. Na cy devant couvert de damas cramoisy avec frange d'or.

Chambre.

1510. — Un lit miparty de damas rouge et moire d'or, doublé de moire d'argent, garny de crepine de bouqueterie, frange, molet et petit galon d'or sur les coutures, composé de 3 pentes de dehors, 2 bonnes graces, 2 cantonnieres, 4 rideaux et 3 soubassemens, le tout dudit damas rouge et moire d'or; le fond, dossier, 4 pentes de dedans, la courtepointe et les foureaux de pilliers de moire d'argent.

4 pommes de damas et moire d'or, avec quatre bouquets de plume blanches et 4 aigrettes.

L'entour de 20 lez de taffetas changeant aurore et rouge, garny de frange d'or par bas et de molet par le haut et les costés, avec tringles tournantes.

Le bois du lit de 6 pieds de large, 6 pieds 9 pouces de long sur onze pieds de haut, garny de deux matelas de laine et futaine, un lit de duvet et coutil, un traversin de duvet et bazin avec housse de taffetas, une couverture de ratine rouge, une couverture d'ouatte de satin de la Chine blanc, doublée de taffetas cramoisy et une couverture de Marseille piquée.

Quatre fauteuils, quatre chaises à dos et six sieges plians, couverts d'un quarré de moire d'or, enfermé par bandes de damas cramoisy, garnis de frange, molet et galon d'or, les bois dorés, avec fausses housses de taffetas cramoisy.

Un carreau pareil garny de galon d'or au tour et glands aux coins, avec housses de taffetas.

Un tapis de table a 4 soubassemens, par demy lez du dit damas rouge et moire d'or, garny de frange molet et galon d'or, doublé de taffetas.

Un tapis de cuir rouge doublé dudit taffetas garny au tour de frange et molet d'or.

Le bois de la table sur laquelle servent lesdits tapis en forme de bureau a deux grands tiroirs de bois de noyer, long de 3 pieds 4 pouces sur 25 pouces de large.

Douze tabourets couverts de tripe rouge avec un galon de soye au tour, le bois peint de rouge.

Un ecran a coulisse de velours rouge, garny d'un petit galon d'or, le bois doré.

Deux rideaux de fenêtres de 6 lez chacun de damas blanc sur 4 aunes 1/3 de haut, garnis au tour de frangeon d'or.

2 gueridons de bois de noyer, le dessus de noyer a placages, avec compartimens de bois violet et filets d'ebene et bois blanc, la tige dorée en 3 endroits, hauts de 3 pieds.

Un cordon de chandelier or argent et soye rouge.

Cabine

Quatre fauteuils et 4 chaises a dos de velours verd, garnis de frange, molet et galon d'or, les bois peints verd et filets d'or.

Dix plians de même velours, garnis de petite frange or et argent. Nª cy devant garnis comme les fauteuils et chaises.

Un petit pliant bas de velours rouge, garny de petite frange or et argent, le bois peint de rouge.

2 rideaux de fenêtres de 6 lez chacun de damas blanc sur 4 aunes 1/3 de haut, garnis de frangeon d'or.

Une commode de bois de noyer a trois grands tiroirs et anneaux de fer, longue de 3 pieds 7 pouces sur 2 pieds de large.

Une table a jouer a 5 pans et a cinq bourses, couverte de velours verd, avec pentes au tour garnies de frange, molet et galon d'or.

Un grand cabinet a 2 corps, 3 battans et trois tiroirs de marqueterie de cuivre et d'étain sur fond d'ebene enrichy de colomnes, pilastres, quarrés, bandes et piramides de lapis; sur les milieux des 3 battans de marqueterie et quarrés fond de lapis, sont des masques d'hommes et femmes de cuivre doré, portans sur leurs testes un panier de fleurs et fruits aussy de cuivre; long de 5 pieds 1 pouce, sur 18 pouces de profondeur et 4 pieds 3 pouces de haut, porté sur son pied de bois peint façon de marqueterie de cuivre, composé de quatre consolles, sur les deux du milieu sont posés deux enfans de bois doré et sur le bas du marchepied un autre petit enfant tenant un ecusson bleu dans un cartouche de bois doré.

Cabinet de Madame la Maréchale de Rochefort.

Un lit de repos de damas aurore et bleu, composé de son bois, long de 8 pieds 10 pouces sur 2 pieds 3 pouces de large ; sanglé ; 2 matelas de laine, l'un couvert en plein d'un coté dudit damas et bordé de l'autre, l'autre seulement bordé au tour dudit damas, les milieux de toille, sans dorure, 2 traversins et 2 carreaux dudit damas, unis.

Un soubassement pareil, garny par le bas et deux côtés de molet or et argent.

Un grand dossier séparé, matelassé de laine couvert d'un coté dudit damas, piqué de nœuds de *capiton*, et de toille de l'autre coté, long de 3 aunes 1/2 sur demy aune de large.

Un fauteuil, 4 chaises a dos et deux banquettes le tout couvert dudit damas, et garnis d'un molet or et argent, les bois rouge et filets aurore.

Une portière composée d'un lez 1/2 de brocatelle de Venise, fond bleu a fleurs aurore blanc et noir, avec deux montans et bordure haut et bas de brocatelle pareille fond aurore a fleurs bleu et blanc et noir, sur deux aunes 1/6 de haut, doublées de serge d'Aumalle aurore, unie.

Un rideau de fenêtre de 6 lez de damas blanc sur deux aunes 1/3 de haut, garny de molet or et argent au tour.

2 petits rideaux de taffetas blanc, d'un lez et une bande sur 3/4 de haut.

Une table de bois violet, a compartimens de filets d'ebene et bois blanc, longue de 2 pieds 7 pouces sur 23 pouces de large, a un tiroir; portée sur son pied de 4 pilliers en guaine, dont les bazes et chapiteaux sont dorés.

Appartement de Monsieur le Duc d'Orléans.

Antichambre.

Une tapisserie de cuir doré fond rouge, avec masques et rainceaux d'or, et petits enfans et oiseaux au naturel contenant 24 aunes 1/2 de cours sur 3 aunes 1/2 de haut, compris le dessus de cheminée et dessus de porte.

8 feuilles de paravens de bois peint par panneaux et veinés, hauts de 7 pieds.

Une forme de moquette rouge.

Un bas d'armoire a 2 battans de bois de chene, long de quatre pieds 1 pouce sur 2 pieds 4 pouces de large.

Un cordon or, argent et verd pour le chandelier.

Chambre.

Le 14 novembre 1714 rapporté 38 lez et 6 demy lez sur 3 aunes 1/2.

936. — Une tapisserie de velours rouge a ramages contenant 42 lez et 6 demy lez sur 3 aunes 1/2 de haut, compris le dessus de cheminée, garnie par le haut seulement de molet d'or.

Rapportè id.

936. — Deux portieres de 6 lez chacune dudit velours sur 3 aunes de haut garnies au tour de molet d'or, doublées de taffetas.

Rapporté id. à l'exception des 4 bouquets de plume et des 2 couvertures de ratine et d'ouate.

936. — Un lit de velours rouge a ramages, doublé de moire d'or, garny de crepine, frange et molet d'or, composé de 3 pentes de dehors, 2 bonnes graces, 2 cantonnieres, 4 rideaux, 3 soubassemens et 4 pommes de velours rouge a ramages.

Le fond, dossier, 4 pentes de dedans, courtepointe, foureaux de pilliers, et la doublure des rideaux, bonnes graces, et cantonnicres, de moire d'or, la courtepointe doublée de taffetas, le dossier chantourné couvert de moire d'or orné de chiffres et d'une fleur de lis qui termine, le tout de frangeon d'or, garny par bas de frange d'or, et couvert par derriere de taffetas aurore.

4 bouquets de plumes blanches.

L'entour de taffetas cramoisy, garny haut et bas de frange et par les cotés de molet d'or, avec quatre cordons de soie rouge, garnis de 8 houpes de frange or et argent.

Le bois du lit de 6 pieds 1/2 de long, 6 pieds 3 pouces de large sur 10 pieds 10 pouces de haut, garny de 3 matelas de laine et futaine, un lit de plume et coutil, un traversin de bazin et duvet avec housse de taffetas, une couverture de ratine rouge, et une couverture d'ouatte de satin blanc, doublée de taffetas rouge.

Raporté id.

936. — 4 fauteuils, 4 carreaux et 3 chaises a dos, de même velours a ramages garnis de frange, molet et galon d'or, dont il en manque en plusieurs endroits, les bois peints de rouge et filets d'or, avec housses de taffetas rouges doublées de serge.

Raporté id.

1176. — 6 sieges plians de même velours a ramages, garnis au tour de molet d'or, les bois peints de rouge avec filets d'or, les housses de taffetas cramoisy doublées de serge.

id. id.

936. — Un ecran de même velours, garny au tour des deux cotés de molet et galon d'or, le bois a tige doré.

Raporté id. id.

Un tapis de table a 4 soubassemens trainans de même velours doublé de taffetas, garny de frange molet et galon d'or, auquel manque la frange du soubassement de derriere et quatre montans de molet.

Raporté id.

Un tapis de cuir garny au tour de molet d'or et doublé de serge.

Deux rideaux de fenêtres de 6 lez chacun de damas blanc sur quatre aunes 1/3 de haut, garnis au tour de frangeon d'or.

Un bureau en commode de bois de noyer, a deux grands tiroirs fermants a clef, avec anneaux de fer, long de 3 pieds 5 pouces sur 25 pouces de large.

282. — Une table de bois de noyer a placages et filets d'ebene, a un tiroir, longue de 2 pieds 11 pouces sur 23 pouces, portée sur 4 colonnes torses.

121. — Deux gueridons de vernis de la Chine noir avec filets d'or, dont les pieds sont posés sur 3 testes de femmes de bronze doré, hauts de 3 pieds 5 pouces.

610. — Un fauteuil de commodité de damas rouge cramoisy a petit patron, garny de frange et molet or et argent, le bois peint de rouge et filets d'or.

850. — Six tabourets couverts de brocat a couronnes, fond de damas rouge cramoisy, garnis de frange d'or, les bois sculptés en guaine et dorés sur fond rouge, sans housses.

Id. — Un ecran de même brocat a couronnes et fleurs or et argent, fond de damas cramoisy, liserées de cordonnet d'or, garny au tour de frangeon double or et argent, le bois a tige doré, porté sur 3 consolles.

Un cordon verd or et argent, servant au chandelier.

Cabinet.

Rapporté à Paris le 24 novembre 1714.

937. — Un meuble de cabinet de velours rouge a ramages, consistant en un lit de repos de 5 pieds 10 pouces de long sur 2 pieds 4 pouces de large, garny de deux matelas couverts en plein des deux cotés dudit velours, avec un galon d'or au tour, un traversin garny de frangeon double d'or, un dossier chantourné garny de frange et frangeon double, 3 soubassemens garnis de frange et molet d'or, excepté le soubassement de la ruelle auquel manque la frange d'en bas, et un carreau au tour de galon d'or.

4 fauteuils et 4 sieges plians de même velours garnis de frange molet et galon d'or.

Un rideau de fenêtre de 6 lez de damas blanc sur deux aunes 3/4 de haut, garny au tour de frangeon d'or.

Mr le Duc d'Orléans.

Un bureau de marqueterie de cuivre et d'etain sur fond d'écaille tortue, le dessus brisé, au milieu duquel est un chiffre couronné sur champ fleurdelisé, ayant par devant 8 tiroirs et un battant, long de 3 pieds 10 pouces sur 2 pieds 1/2 de large.

Mr le Duc d'Orléans

Un autre bureau de marqueterie de cuivre sur fond d'ebene, a compartimens rainceaux et fleurs, ayant 7 tiroirs et un battant, long de 3 pieds 6 pouces sur 22 pouces de large, porté sur 8 pilliers en guaine, dont les bazes, chapiteaux et dessus de boules sont de cuivre.

Une petite table de bois de noyer plein, longue de 27 pouces, sur 17 pouces de large, portée sur 4 pilliers tournés.

Un petit tapis de drap verd bordé d'un galon aurore, servant sur ladite table.

Garderobe a coté de la Chambre.

Une table a tiroirs de bois de noyer a placages, longue de 3 pieds 1 pouce, sur 2 pieds 1 pouce de large, portée sur son pied de quatre colomnes torses.

Une chaise d'affaires de velours rouge a layette, mise dans une enfonçure de porte, garnie de mezeline verd et blanc.

Deux ployans de velours rouge a ramages, comme ceux de la chambre, garnis au tour de molet d'or, avec housses de taffetas cramoisy, doublées de serge.

Un bois de lit a roulettes de 3 pieds de large, garny de crin et toille barrée.

Magasin des chaises (roulantes).

1877. — Vingt chaises roulantes de damas rouge cramoisy composées chacune d'un imperial, 4 pentes de dehors, 4 pentes de dedans, 2 rideaux de quatre lez chacun et d'un fauteuil suspendu, aussy couvert dudit damas, avec son marche-pied garny de peaux de mouton, lesdites chaises garnies et bordées de petit galon d'or apliqué par festons et compartimens aux pentes, le tout posé sur un brancard a 2 roues peint en rouge et les extremitez bronzées, avec une couverture de toille cirée, doublée de toille, pour le dessus de l'imperial.

Le petit chariot du Roy a 3 roues, composé d'un brancard de bois peint de rouge, dont le devant est couvert de cuir rouge, garny au tour de cloud doré, le gouvernail de fer poly, dont la main est couverte de velours rouge cramoisy et garnie de frange et molet d'or; sur le brancard est un fauteuil a dossier chantourné couvert de damas cramoisy, avec quatre soubassemens de même damas, doublés de toille; le tout garny de frange, molet et galon d'or; un carreau de plume et coutil, couvert des deux cotés de même damas uny; une housse de toille cirée doublée de toille rouge pour le tout.

Un autre chariot a quatre roues et a quatre places, composé d'un brancard de bois peint de rouge dont le dessus est couvert de cuir rouge et garny au tour de cloud doré; sur le brancard sont deux fauteuils a deux places chacun, dont les les bras, dossier et quatre soubassemens sont de damas cramoisy, garnis de frange, molet et galon d'or, un long carreau pour chaque fauteuil, couvert par dessus et les cotés dudit damas et garny au tour d'un petit frangeon d'or, une housse pour chaque fauteuil, de toille cirée doublée de toille rouge.

Quatre parasols de tabis cramoisy, garnis au tour de dentelle d'or, les batons de noyer.

INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MEUBLES DE LA COURONNE ET DES MAISONS ROYALLES, 1700 A 1715.

TOME SECOND.

Meubles pour neuf vaisseaux servans sur le canal de Versailles.

Cette flotille avait été composée et ordonnancée par J. J. Caffieri. (J. GUIFFREY)

Pour le Brigantin.

Deschargé le presant N° suivant le certifficat du Sr Norot du premier février 1715.

368. — Un tendelet de brocat bleu or et argent doublé d'un autre brocat approchant garny d'une crespine or et argent à quatre grosses houpes or et argent et bleu.

Une couverture de toille cirée doublée de renesche bleue pour couvrir ledit tendelet, deux autres morceaux de pareille couverture pour couvrir les deux costez dudit Brigantin.

Quatre petites pentes dudit brocat garnies de frange et mollet or et argent pour servir au dedans de la chambre.

Trois coussins de mesme brocat avec leurs sousbassemens garniz de frange or et argent avec trois housses de serge de Londres bleue pour couvrir les dits coussins.

Deux matelas de mesme brocat de mesme longueur de la chambre et quatre autres petits aussy de brocat pour mettre au bois des sieges, lesdits matelas sont picquez avec petittes houppes or et argent.

Deschargé le tapis suivt le certifficat du 30e Mars 1700.

Une table brisée de bois de noyer garnie de son tapis a pantes de mesme brocat, un tapis de cuir et un tapis de serge.

Un dais de mesme brocat en forme d'imperiale garny par dessous dudit brocat avec quatre pentes doublées de taffetas bleu garny de crespine de mollet or et argent.

Six rideaux de damas blanc pour le daix de deux lez de large sur une aune un quart de hault garnie de frange et mollet or et argent.

Quatorze rideaux de damas blanc pour la chambre, sçavoir: quatre de deux lez chacun sur une aune un quart de hault et dix d'un lez 1/2 sur une aune demy tiers de hault, le tout garny de frange et mollet or et argent.

Un coussin de mesme brocat et deux goussets qui tiennent audit coussin avec leurs sousbassemens garnis de frange et mollet or et argent.

Une housse de serge de Londre bleue pour couvrir ledit coussin.

Un matelas de mesme brocat picqué avec des petites houppettes or et argent, un mollet or et argent par hault et par les deux costez, ledit coussin et matelas sont pour mettre au dessous du daix du Roy.

Un petit tapis d'un lez de mocquette d'une aune 1/4 de long pour mettre dessous les pieds du Roy quand il gouverne le Brigantin.

Deux coussins de brocat qui servent au devant de la chambre en dehors avec leurs sousbassemens garnis de frange et mollet or et argent.

Deux housses de serge de Londre bleue pour couvrir lesdits coussins.

Un grand pavillon de damas par bandes moittié blanc et moittié bleu de quatre lez sur deux aunes deux tiers de long avec les armes du Roy brodées a double face garnies de mollet or et argent par trois costez, ledit pavillon est pour mettre au derriere dudit brigantin.

Un petit pavillon de damas couppé par bandes moittié blanc et moittié bleu de deux lez de large sur une aune de long avec les armes du Roy brodées a double face garny de mollet or et argent par trois costez, ledit pavillon est pour mettre au hault du mats dudit brigantin.

Un grand voille de damas couppé par bandes moittié blanc et moittié bleu a un des deux costez, un mollet de soie blanc et bleu garny de ses cordes de fleurette blanc et bleu.

Une flamme de taffetas de deux lez un blanc et un bleu de huit aunes un tiers de long garnie de 2 houppes et cordons or argent et soye.

Deux douzaines d'esguillettes or et argent pour attacher le tendelet.

Une douzaine et demie d'esguillettes or et argent et soye pour attacher les deux pavillons dudit brigantin.

Qustorze banderolles de damas couppées par bandes moitié blanc et moittié bleu.

Quatre bouquets de plumes blanc et bleu.

Un tapis de la Savonnerie ayant deux aunes de long sur deux aunes moins demy tiers.

Pour la chaloupe verte.

Deschargé le présant N° 369 et suivant le certifficat du Sr Néret du du 1er février 1715.

369. — Un tendelet de damas vert de cinq lez de large sur deux aunes et un tiers de long garny tout à l'entour d'une crespine a la Milanoise tout or avec quatre coins or et soye.

Une couverture de toille cirée doublée de remesche verte pour couvrir ledit tendelet.

Trois coussins de damas avec leurs sousbassemens garnis de frange et molle tout or.

Trois housses de serge de Londre verte pour couvrir lesdits coussins.

Quatre petittes pentes de damas pour le dedans de la chambre garnies de frange et mollet tout or.

Huit rideaux de trois lez chacun qui sont de damas, six d'une aune 3/4 de hault et deux d'une aune 2/3 garnis de frange et mollet tout or.

Un grand pavillon de damas de quatre lez de large sur deux aunes deux tiers de long garny d'un mollet d'or par trois costey, ledit pavillon est pour mettre sur le derriere de ladite chalouppe.

Un petit pavillon de damas picqué couppé en pointe pour mettre au hault des masts.

Une flamme de taffetas vert de huit aunes 1/3 de long garnie de deux houppes et cordons or et soye.

Une douzaine et demye d'esguillettes or et soye pour attacher lesdits pavillons.

Deux tapiz de damas d'un lez de large sur deux aunes demy quart de long pour couvrir les balustres garnis tout au tour d'un mollet d'or.

Deux tapis de mocquette, l'un de trois lez de large sur deux aunes de long pour mettre dans la chambre et l'autre de deux lez de large sur une aune un quart et demy de long pour mettre sur la poupe.

Pour la Chaloupe jaune.

Deschargé le presant N° 370 suivt le certifft 370 du Sr Nerot du 1er février 1715.

370. — Même ameublement que pour l'article ci-dessus.

Pour la Chaloupe bleue.

Deschargé en entier le presant N° 371 suivt certift du Sr Nerot du per fév. 1715.

771. — Idem.

Pour la Felouque Napolitaine violette.

Déchargé le present N° suivt le certifficat du Sr Nerot du per fév. 1715.

372. — Idem.

Pour la Chaloupe biscaienne rouge.

Déchargé le present N° suivant le certifficat du Sr Nerot du per février 1715.

373. — Idem.

Pour une petitte Chaloupe verte et blanche.

Déchargé le presant N° suivt le certificat du Sr Nerot du per février 1715.

374. — Idem.

Pour une petite Chaloupe rouge.

Déchargé le presant N° suivt le certifficat du Sr Nerot du per février 1715.

375. — Idem.

Pour une petitte Berge.

Déchargé le presant N° suivt le certifficat du Sr Nerot du per février 1715.

376. — Un tendelet de velours brodé de lames d'or au milieu duquel sont les chiffres de Monsieur et de Madame garny d'une frange de soye rouge cramoisy doublé d'un damas rouge.

Un carreau de velours rouge cramoisy garny de plumes de trois pieds de long.

Quatre autres petits carreaux de velours rouge cramoisy garnis d'un frangeon or et argent sur la cousture.

776. — Les meubles et ornemens d'une chaloupe consistant en un tendelet avec ses pentes, douze rideaux, trois grands carreaux avec leurs pentes, trois matelas picquez, un pavillon de pouppe et une girouette, le tout de damas rouge cramoisy garny de crespine frange et mollet d'or et d'argent et quatre flammes de taffetas blanc.

777. — Les meubles et ornemens d'une autre pareille Galiotte.

ETAT DES SIÉGES DE CANNE QUI SONT AU CHATEAU DE VERSAILLES.

Reçu le 17 juin 1722.

Mr Bachelier. 414. — Deux fauteuils de bois de noyer verny et bois de canne a jour, les bras a manchettes garnis de maroquin citron, les dossiers ceintrés.

Reçu le 17 juin 1722.

Gle gd commun. renv. 1o à Paris le 10 juil. 1776. renv. 2o à Paris le 22 dudit. 415. — Trois fauteuils aussy de bois de noyer verny et bois de canne, a dossiers chantournés, les pieds en consolles, sculptés de quelques ornemens.

diff. endroits. 442. — Douze chaises a dos de bois de merisier verny et bois de canne a jour a dossier chantourné les pieds en consolles, sculptés de quelques ornemens et coquilles, ayant 39 pouces de haut par le dossier et 16 pouces de siege.

Reçu le 10 octobre 1729.

Mr de Fontanieu. 453. — Six fauteuils de canne et bois de merizier sculpté d'ornemens et verny, les dossiers ceintrez et les bras a manchettes garnis de maroquin rouge, ayant un galon d'or faux cloué de cloux dorez.

Mr Bachelier. 465. — Quatre fauteuils de canne et bois de hêtre vernis a dossiers ceintrez et sculptés, ornés d'une campanne de sculpture au tour du siege, les accostoirs aussy sculptés par les bouts, et garnis de maroquin citron clouez de cloux argentez.

Reçu le 21 aoust 1736.

Garde-meuble. Renvoyé à Paris le 10 juillet 1776. 492. — Deux banquettes de bois de hêtre sculpté légèrement et verny aiant

24 pouces de long sur 13 à 14 de profondeur et 15 de haut, le siege garny de canne, avec chacune un carreau remply de crin, couvert des deux costés de damas cramoisy, et piqué de capiton de même couleur.

Petits appartements. Envoyé à Paris le 10 juillet 1716. 495. — Trois autres tabourets pareils aux precedents excepté qu'ils sont plus petits et qu'ils n'ont que 16 pouces de long sur 14 de profondeur et 16 pouces de haut.

Reçu le 19 novembre 1737.

Tours du Roy. 508. — Un siege élevé de bois de hêtre sculpté légèrement dont le dossier ceintré est garny de bois de canne, le fond couvert de velours citron cloué de cloux argentez, porté sur quatre pieds de biche.

Mr Binet. 603. — Deux petittes chaises de canne dorées, les dossiers ceintrés, les bois sculptez légèrement et dorez.

INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MEUBLES DE LA COURONNE

Tome huitième.

Année 1729.

194. — Un meuble de toile de Perse fond blanc consistant en

Un grand lit de repos en Ottomane de dix pieds de long sur trois pieds de profondeur, la couchette en deux parties a roulettes, sanglée et garnie avec un matelas couvert d'un côté et sur les bords, deux traversins et six carreaux et housses pour le tout de taffetas blanc, doublées de toile, le bois sculpté doré.

Quatre fauteuils, une bergere et deux chaises a dos couverts de même toile de Perse ayant leurs carreaux et housses de taffetas blanc, doublées de toile, les bois sculpté doré.

Deux portieres de deux lez de la même toile sur sept pieds de haut doublées de taffetas d'Angleterre blanc et garnies d'un agrément de soye bleu et blanc.

Et un rideau de fenêtre de trois lez de la même toile de Perse sur 7 pieds dix pouces de haut, doublé et garni comme dessus.

INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MEUBLES DE LA COURONNE.

Tome sixième.

Meubles de broderie sur toutes sortes de fonds.

1. — Un ameublement de broderie or argent et soye par carreaux et losanges fond rouge, avec chiffres d'or et compartimens octogones ou sont plusieurs devises or, argent et soye apellé anciennement l'ameublement de Pan, consistant en un lit, un tapis de table, une tapisserie et un dais.

Le lit composé de trois pentes de dehors, deux bonnes graces, deux cantonnieres et trois soubassemens de ladite broderie, le fond, dossier trois pentes de dedans, courtepointe, trois rideaux, quatre foureaux de pilliers et quatre pommes avec houpes or et argent faux, le tout de satin verd naissant brodé d'une légère broderie par carreaux fond rouge, avec chiffres d'or et compartimens octogones ou sont des bouquets de fleurs, les rideaux, bonnes graces et cantonnieres doublés de taffetas verd, les six pentes sont garnies de crespine or et argent a la milanoise, suporté de soye verte et le reste du lit de frange et molet de soye verte.

Ledit lit sans bois servant, a sept pieds et demy de haut sur cinq pieds et demy de large, trois matelas de bourlaine couverts de satin cramoisy.

Un traversin de plume et satin rouge.

Le tapis de table à quatre soubassemens de même broderie que les pentes de dehors, garny de frange et molet or et argent suportés de soye verte, doublé de taffetas vert.

Nota, que le tout est fort vieux.

La tapisserie de même broderie que le lit avec devises, ayant aux coins de chaque piece les armes de Bourbon et de Navarre, contenant vingt cinq aunes et demy de cours en huit pieces, dont sept sur trois aunes un quart de haut, et une sur trois aunes trois quarts de haut.

Le dais aussy en broderie or, argent et soye par carreaux et losanges fond rouge, avec chiffres entrelacés en or et octogones ou il y a plusieurs devises composé du fond, queue et sept pentes long de sept pieds 10 pouces, sur sept pieds de large et dix pieds de haut, doublé de toille.

Le chassis de bois de haitre.

Nota. Ce dais est encore inventorié au chapitre des dais a N° 14.

70. — Un lit imparfait de tres riche broderie d'or, liserée de noir, relevée et

emboutie, orné de tableaux de point satiné de broderie or, argent et soie platte, représentant divers sujets de l'ancien testament, enrichy de perles et de bouquets de fleurs et fruits au naturel, le tout sur fond de broderie d'or a grains d'orge, ledit lit de sept pieds de long sur six pieds neuf pouces de large, composé de trois pentes de dehors, deux bonnes graces, deux cantonnieres et quatre rideaux, les pentes ornées chacune de trois tableaux dont les bordures a pans, sont d'un entrelas de semence de perles, garnies par le bas d'une riche campanne d'or aussi profilée de noir, parsemée de perles, et par le haut et les côtés d'un petit molet de pareille broderie; les deux bonnes graces et les deux cantonnieres, ornées chacune de quatre tableaux enfermés dans de pareilles bordures, garnies par le bas d'une petite campanne et par les côtés d'un molet pareil a celuy des pentes, les quatre rideaux composés de douze montans et de quatre bandes par bas de même broderie et de douze montans du fond a grains d'orge qui ne sont pas montés, aussi garnis de petite campanne et de petit molet pareil a celuy des pentes.

Nota qu'il n'y a du molet qu'a deux desdits montans et qu'il y en a deux ou il n'y a point de perles.

Trois soubassemens ornés chacun de trois tableaux enfermés dans de pareilles bordures, garnis par le bas d'une petite campanne et par le haut et les côtés d'un molet pareil a celuy des pentes.

Trois pentes de dedans ornées chacune de trois tableaux ovales garnis par le bas d'une grande campanne de broderie d'or, filé a jour, parsemée de petites perles et par le haut et les côtés d'un petit molet pareil a celuy des pentes de dehors, excepté qu'il n'y a point de perles.

L'Imperial en deux pieces séparées, dans celle du milieu il y a un tableau ovale représentant Samson chargé des portes de la ville de Gaza, et autour quatre petits tableaux ovales representant des sujets de l'histoire de Samson, lesdits tableaux enfermés de bordures de tres riche broderie, le tout sur un fond d'or a grains d'orge parsemé de branches et feuillages verts et de pampres de vignes avec raisins et fleurs au naturel; dans l'autre piece qui fait le quarré du lit, il y a a chaque coin un tableau aussy de l'histoire de Samson dans des bordures pareilles et sur un même fond; le tout enfermé d'une bordure de broderie large de quatre pouces enrichie de petites corbeilles remplies de festons de fleurs et fruits de soie platte au naturel.

Le grand dossier orné dans le milieu d'un grand tableau de broderie a huit pans chantournés, représentant une assemblée de peuple en présence duquel on lapide un blasphémateur; au dessous du grand tableau il y en a deux petits, l'un représente l'arche d'Alliance et l'autre un sacrifice, le tout dans des bordures de broderie enrichies d'un entrelas de semence de perles et par les côtés du dossier une bordure de quatre pouces de large pareille a celle du fond.

Un petit dossier chantourné, aiant dans le milieu un tableau ovale en broderie representant Salomon qui descend de son trône pour recevoir la Reine de Saba,

dont les habillemens et le trône sont enrichis de semence de perles, diamans, émeraudes et rubis.

Deux grands morceaux de broderie d'or a grains d'orge faits en pointe pour former un pavillon au dessus du dossier chantourné, aiant chacun huit pieds et demy de long sur trois pieds et demy par le plus large, sans doublure ny garniture, avec douze nœuds de rubans en broderie de soie de diverses couleurs et de différentes grandeurs pour servir a retrousser lesdits morceaux de broderie.

La courtepointe composée de cinq pieces de même broderie, sçavoir le quarré qui est orné de cinq tableaux, dont celuy du milieu est plus grand que les autres, trois soubassemens et un traversin avec deux morceaux en demy ronds pour servir de joues au traversin.

Nota qu'il n'y a point de perles a ces deux morceaux.

71. — Un meuble de cabinet consistant en quatre fauteuils et six plians de broderie enrichis de tableaux de point satiné rehaussé d'or et d'argent, representant les elemens, saisons et autres sujets par des figures et enfans dans des bordures rondes et ovales de broderie d'or et argent relevée, le reste desdits sieges remply d'ornemens de broderie de point satiné bleu rehaussé d'argent maniere de porcelaine sur fond de toille d'or trait, le derriere des fauteuils est brocat tout or, les sieges garnis de frange et molet d'or a tête de broderie, avec fausses housses de taffetas bleu, les bois seultez dorés.

72. — Un tit a Imperiale a la Duchesse de satin blanc doublé de même satin, remply en dedans et en dehors de fleurs, figures et animaux de la Chine de diverses couleurs, raportés sur l'etoffe, le lit composé de deux grands rideaux, deux bonnes graces, trois pentes de dehors, quatre pentes de dedans, tenant a l'imperiale, dossier, courtepointe, trois soubassemens et quatre pommes avec houpes de soie et or.

Le tout garny de frange et molet de soie de diverses couleurs nuancée et couponnée d'or, l'entour de taffetas raié rouge vert et blanc, doublé de ras de Saint Lo blanc avec tringles tournantes dorées et deux tresses de soie et or, garnies de houpes, pour retenir l'entour et les rideaux au dossier.

Le bois du lit de cinq pieds de large, six pieds quatre pouces de long, et servant a unze pieds de haut garny de

Trois matelas de laine et futaine,

Un lit de duvet et couty,

Un traversin de duvet et bazin,

Une couverture d'ouatte de satin de la Chine blanc, doublée de taffetas couleur de rose,

Une couverture de Marseille,

Et une couverture de ratine rouge.

Année 1718.

135. — Un ameublement de damas jaune chamarré de galons d'argent par compartimens avec ornemens et feuilles de broderie d'argent, ombrés d'amarante

consistant en une tapisserie, deux lits, deux fauteuils, douze pliants, un tapis de table, deux portieres, deux rideaux de fenetres, un paravent et un ecran.

La tapisserie en cinq pieces, composée de vingt lez de damas jaune, faisant neuf aunes de cours sur dix pieds huit pouces de haut chaque piece, ayant une bordure de deux larges galons d'argent et deux étroits, enrichie aux coins et milieux des bordures de compartimens de galons et de grandes feuilles, feuillages, graines et branchages de broderie d'argent, le tout lizeré de chenille amarante, la tapisserie garnie de molet d'argent par le haut, le bas et deux montans, et doublée de toille.

L'un des deux lits pour le Roy a la duchesse et a imperialle, dudit damas jaune enrichy de compartimens de grand et petit galon d'argent et orné de feuilles, feuillages graines et branchages de broderie d'argent, le tout lizeré de chenille amarante et garny de grande, moyenne et petite frange et molet d'argent consistant en:

Trois pentes de dehors, quatre pentes de dedans et trois soubassemens festonnés, les pentes doublées de taffetas jaune.

Deux bonnes graces en dehors et deux bonnes graces en dedans, doublées de taffetas.

L'Imperial en deux pieces, scavoir le petit fond et le tour, auquel sont attachées des petites pentes.

Le grand dossier, le dossier chantourné et la courtepointe doublée de taffetas.

Deux grands rideaux et deux petits, ceux cy attachés aux grands, contenant ensemble quatorze lés dudit damas, chamarrés par les côtés et le bas de deux galons d'argent, liserés de chenille amarante garnis de frange par bas et de molet par les côtés.

Quatre pommes de même damas, garnies de petit galon d'argent, avec grandes feuilles et ornemens de carton argenté, ombrés amarante.

Quatre bouquets de plume, composés ensemble de quarante huit plumes blanches, quarante huit plumes jaunes et quatre aigrettes.

Trois balustres garnis de losanges de soie aurore a jour, le dessus couvert de damas jaune, avec double galon d'argent cloué de clouds argentés, les crochets, pitons et autres ferrures aussy argentées.

L'entour de seize lés de taffetas jaune, garny par bas de frange et par les côtés et le haut de molet avec tringles tournantes argentées.

Deux larges tresses d'argent, garnies de glands a franges et d'olives pour retenir les rideaux et l'entour au dossier.

Le bois du lit de quatre pieds et demy de large, six pieds trois pouces de long, servant a dix pieds quatre pouces de haut, garny d'un sommier de crin et toille barrée, deux matelas de laine et futaine, un lit de plume et coutil, un traversin de duvet et bazin avec souille de taffetas blanc, une couverture d'ouatte de satin blanc, doublée de taffetas couleur de rose, une couverture de ratine rouge et une couverture de Marseille.

L'autre lit de damas jaune chamarré et brodé comme le precedent et tout pareil excepté qu'il y a des houpes d'argent sur les pommes au lieu de plumes.

Les deux fauteuils dudit damas jaune chamarrés de deux galons d'argent par compartimens ornés de feuilles, feuillages et graines de broderie d'argent, le tout lizeré et chenillé amarante garnis de frange festonnée et de molet d'argent, avec galon cloué de clouds argentés, les dossiers chantournés et les bras a manchettes, les bois peints fond jaune avec feuilles et ornemens scultés et argentés, ombrés amarante et fausses housses de tafetas jaune, doublées de serge d'Aumalle de même couleur.

Les douze plians de même damas enrichis autour de compartimens desdits galons et de feuilles de broderie d'argent, le tout liseré de chenille amarante, garnis de frange d'argent par festons, les bois et housses comme aux fauteuils.

Les deux portieres en quatre parties, chaque partie composée de trois lés de même damas jaune, sur neuf pieds huit pouces de haut avec compartimens de grand et petit galon d'argent enrichies aux coins et milieux des côtes de grandes feuilles de broderie d'argent, le tout lizeré de chenille amarante, chamarrées autour de large galon, et garnies par le bas de frange et par les côtés et le haut de grand molet d'argent, doublées de taffetas jaune.

Les deux rideaux de fenêtres en quatre parties, chaque partie composée de trois lez de damas jaune sur quatorze pieds de haut chamarrés et enrichis comme les portieres, excepté que la broderie est plus platte, garnis par le bas de frange d'argent et de molet par les côtés et le haut.

Le tapis de table a quatre soubassemens dont trois sont chamarrés desdits galons et brodés comme le reste du meuble, garnis par bas de frange d'argent et de molet par les côtés, et doublé de taffetas jaune avec sa housse a soubassemens de même taffetas garnie de frange et molet d'argent, et un tapis de cuir jaune, garny de molet d'argent et doublé de taffetas.

Le paravent de six feuilles sur quatre pieds de haut, dont les panneaux sont formés par des compartimens des deux galons, enrichis de feuilles de broderie d'argent, le tout liseré de chenille amarante et garny de galon d'argent cloué de de clouds argentés avec sa housse de taffetas jaune doublée de serge d'Aumalle.

Et l'ecran de même damas jaune a coulisse chamarré desdits galons par compartimens et enrichy de feuilles de broderie d'argent liserées de chenille amarante garny autour d'un galon d'argent cloué et sa tresse d'argent terminée d'un plomb en poire avec houpe de frange d'argent et sa housse de taffetas jaune, doublée de serge d'Aumalle de même couleur; le bois sculté et argenté sur fond jaune et ombré d'amarante.

136. — Un meuble de cabinet de damas jaune chamarré de galons d'argent par compartimens avec ornemens et feuilles de broderie d'argent consistant en deux sophas, quatre fauteuils, dix sieges pliants, une portiere, deux rideaux de fenêtres et un écran.

Les deux sophas de six pieds et demy de long trente pouces de profondeur sur quatre pieds de haut du dessus du dossier a terre, couverts de damas jaune, ornés de compartimens de large et petit galon d'argent, et enrichis autour du chantourné et des accostoirs de feuilles et branchages de broderie d'argent, liserés ainsy que

les galons de chenille amarante, l'enfonçure garnie de crin, ayant sur le devant une bande de damas enrichie comme le reste, avec une frange par festons, un matelas de même damas d'un côté, orné et enrichy comme le sopha, et piqué de houpettes d'argent et deux carreaux de même ouvrages garnis de leurs glands d'argent les bois des sophas scultés de feuilles et ornements argentés sur fond jaune ombrés d'amrante et les housses pour le tout de taffetas jaune doublées de serge d'Aumalle.

Quatre fauteuils de même damas aussy brodés de feuilles d'argent enrichis de compartiments de galons, pareils à ceux de la chambre cy dessus les bois et housses de même.

Dix sieges pliants de même damas jaune aussy brodés d'argent et enrichis de compartimens de galons garnis autour de franges d'argent, les bois et housses comme aux fauteuils.

Une portiere en deux parties, chaque partie composée de trois lés de damas jaune sur neuf pieds huit pouces de haut, ornée de compartimens de grand et petit galon d'argent et enrichie aux coins et milieux des côtés de grandes feuilles de broderie d'argent, le tout liseré de chenille amarante, chamarrée autour de large galon, garnie par le bas de frange d'argent et de grand molet par les côtés et le haut, doublée de taffetas jaune.

Les deux rideaux de fenêtres en quatre parties, chaque partie composée de trois lez de damas jaune sur unze pieds et demy de haut chamarrés et brodés comme la portiere, excepté que la broderie est moins relevée, garnis par le bas de frange d'argent et de molet par les côtés et le hault, doublés de taffetas jaune.

Et l'ecran a coulisse de damas jaune chamarré de galons d'argent par compartimens et enrichy de feuilles de broderie, liserés de chenille amarante, pareil a celuy de la chambre, le bois sculté, peint et argenté de même, avec housse semblable.

139. — Un lit de repos de six pieds de long sur vingt huit pouces de large, dont l'enfonçure est couverte sur les bords de damas cramoisy, chamarrée autour de deux galons d'or par compartimens enrichis de feuilles de broderie d'or, le lit de repos garny d'un matelas couvert en dessus de damas cramoisy chamarré autour de trois galons dont un large entre deux étroits, le tout par compartimens avec feuilles de broderie d'or, un carreau et un traversin chamarrés et garnis comme le reste, avec glands au carreau, le dossier encastré d'une bordure chantournée de bois sculté doré, dont le milieu est couvert de damas et garny autour de deux galons par compartimens, ornés de feuilles de broderie, le bois sculté doré très riche et a pieds de biche, avec une frize de sculture autour maniere de campanne, et les housses de taffetas cramoisy, doublées de serge, pour le tout.

Année 1732.

150. — Un lit de repos de satin blanc brodé de fleurs de pavot au naturel, composé de son bois sanglé de deux pieds et demy de large et sept pieds et demy

de long, dont l'enfonçure est couverte d'une bande dudit satin par devant, deux matelas couverts en plein des deux cotez, deux traversins, deux carreaux et trois dossiers chantournez, hauts de deux pieds et demy, garnis autour ainsy que les matelas, traversins et carreaux d'un galon de broderie de soye, fond de satin blanc, les pieds du lit de repos sont en consolles scultés d'ornemens et vernis, avec housses de taffetas d'Angleterre blanc, doublées de toile, pour le lit de repos, les traversins et les carreaux.

Un fauteuil de bois de haitre sculté et verny et de bois de canne, avec un carreau et un dossier détachés dudit satin brodé de pavots au naturel, les bras garnis de même satin avec housses pareilles aux precedentes.

Deux petites banquettes couvertes dudit satin brodé, les bois de haitre, scultés à pieds de biche et vernis avec housses comme au fauteuil.

Et une chaise a dos de bois d'acacias et paille fine, avec dossier et carreau dudit satin brodé et housse comme au fauteuil.

158. — Un ameublement de gros de Tours fond blanc à ramages en chèvrefeuille sur lequel sont raportés des ornemens formant des cartouches de differens taffetas verds découpés, lizerés de cordonnet et ombrés de couleur consistant en une tapisserie, un lit, deux fauteuils, 2 carreaux, 12 pliants, un paravent, un ecran et deux portieres.

La tapisserie en 4 pieces dudit gros de Tours enrichie desdits ornemens en cartouche, contenant ensemble 27 lez sur 3 aunes de haut, doublée de toile.

Le lit a Imperiale et a la Duchesse du même gros de Tours fond blanc, composé de 3 pentes de dehors, 4 pentes de dedans festonnées, imperiale grand dossier, dossier chantourné, bonnes graces en dedans et en dehors, courtepointe dont le quarré est d'une bordure en guirlande, et trois soubassemens, le tout enrichi des mêmes ornemens, deux rideaux faisant ensemble 16 lez avec bordure en guirlande doublés de gros de Tours blanc, et 2 mains pour les retirer dans les bonnes graces.

L'entour de 17 lez de large gros de Tours vert avec bordure de gros de Tours en guirlande tringles tournantes, vaze et suport de fer doré.

Quatre consolles servant de pommes chargées ensemble de 80 plumes.

Le bois du lit chantourné et a fond sanglé de 5 pieds 8 pouces de large 6 pieds 10 pouces de long, les colonnes du chevet de 12 pieds de haut, garny de 4 matelas de laine et futaine cousus de soye et piqués de capiton vert, un traversin de duvet et bazin avec souille de taffetas blanc, une ratine rouge, une Marseille emboutie, une ouatte et un couvrepied de satin blanc doublés de taffetas et une couverture de laine d'Angleterre blanche.

Nota, partie de ces couvertures servira au lit d'hyver.

Les 2 fauteuils couverts du gros de Tours a ramages avec cartouches assortissans au lit lizerés brodés et unis, garnis de galon de soye verte cloué de clouds dorés, les dossiers ceintrés, les bras reculés et a manchettes, les bois sculptés dorés avec housses de gros de Tours vert doublées de toile de Lyon blanche.

Les deux carreaux couverts des deux côtés du gros de Tours a ramages avec cartouches d'ornemens, les housses comme dessus.

Les 12 plians couverts du gros de Tours a ramages avec cartouches d'ornemens garnis de frange de soye verte a graine d'épinards, les bois sculptés dorés avec housses comme aux fauteuils.

L'ecran a coulisse couvert des deux côtés du gros de Tours a ramages enrichi dans le goût du meuble avec tresse de soye vert-clair et vert-brun, terminé d'un plomb en poire a frange avec housse comme aux sieges, le bois aussy sculpté-doré.

Le paravent de 6 feuilles couvertes des deux côtés du gros de Tours a ramages, encadré de la bordure en guirlande et garni de galon de soye verte, cloué de clouds doré sur 4 pieds de haut avec housse comme dessus.

Les 2 portieres en 2 parties chacune de 3 lez de gros de Tours a ramages avec bordures assortissantes a celles des bonnes graces sur 10 pieds de haut doublées de gros de Tours blanc.

Deux rideaux de fenètres en 2 parties chacun, chaque partie de 2 lez de large gros de Tours vert sur 13 pieds 5 pouces de haut encadrés de la bordure en guirlande.

158. — Un meuble de cabinet de gros de Tours fonds blanc a ramages en chevrefeuille assortissant a celuy de la chambre consistant en un canapé, 2 fauteuils, 12 plians, un paravent, un ecran et deux portieres.

Le canapé de six pieds de long a joues reculées couvert en plein dudit gros de Tours a ramages, enrichy d'ornemens de differens taffetas vert brodés lizerés de cordonnet et ombrés de couleurs formant des cartouches avec son matelas couvert des deux côtés du même gros de Tours, garny d'un côté seulement desdits ornemens et deux carreaux couverts des deux côtés des mêmes étoffes et découpures et housses de gros de Tours vert, doublées de toile de Lyon blanche pour le canapé, le matelas et les deux carreaux, le bois sculpté doré.

Les 2 fauteuils, 12 plians, le paravent et l'écran tous pareils à ceux de la chambre avec housses semblables.

Les deux portieres en deux parties chacune de trois lez de gros de Tours a ramages avec bordure en cartouches assortissant a celles de la chambre sur 9 pieds 7 pouces de haut, doublées de gros de Tours blanc.

Deux rideaux de fenêtres en deux parties chacun, chaque partie de deux lez de large gros de Tours vert sur 12 pieds 10 pouces de haut encadrés de bordure fond blanc à guirlandes.

Meubles de Brocats de différentes sortes.

Année 1730.

79. — Un riche ameublement de deux brocats, l'un fond d'argent trais a figures de bergers, or et argent et l'autre fond vert cizelé d'or, a fleurs or et argent liserée de ponceau, garny de grande, moyenne et petite campanne de broderie or et

argent, consistant en un lit complet, deux fauteuils, douze pliants, deux carreaux, un ecran, quatre portieres, un tapis de table et une tapisserie.

Le lit composé de trois pantes de dehors, quatre pantes de dedans, deux bonnes graces, deux cantonnieres et trois soubassemens du brocat a bergeres.

Quatre rideaux et le dossier du brocat fond vert a fleurs or et argent liserées de ponceau.

Les dits rideaux, bonnes graces et cantonnieres doublés de brocat or, argent et incarnadin et les pentes doublées de gros de Tours ponceau.

Le fond dont le milieu est octogone, est remply de huit figures de bergeres, séparées par un guillochis de broderie, le reste mi-partie dudit brocat a bergeres et du brocat liseré de ponceau, avec un frangeon double or et argent au tour.

La courtepointe dont le dessus est du brocat ponceau, et les soubassemens du brocat a bergeres, doublée de taffetas blanc, et garnie de moyenne et petite campanne, avec un galon de broderie sur le quarré.

Les deux foureaux de pilliers faits de deux brocats differens de ceux du meuble, l'une a colonnes torses et fleurs or et argent fond de satin couleur de feu, l'autre a bandes d'argent et bandes de satin incarnadin a fleurs or et argent.

Quatre pommes et quatre bouquets de plumes blanches avec leurs aigrettes.

L'entour de vingt quatre lez de taffetas vert, garny par le haut de grande frange, par le bas de moyenne, et par les côtés et le haut de molet or et argent, avec une tringle tournante.

Le bois du lit de six pieds huit pouces de large, sept pieds quatre pouces de long sur onze pieds et demy de haut garny de :

Trois matelas de laine et futaine,

Un traversin de duvet et bazin avec souille de taffetas,

Un lit de duvet et bazin;

Une couverture de ratine rouge,

Une couverture d'ouatte de satin de la Chine blanc;

Les deux fauteuils couverts entièrement du brocat a bergeres garnis de campanne de broderie et galon or et argent, les bois dorés et argentés avec fausses housses de taffetas vert.

Huit des pliants couverts d'un quarré du brocat a bergeres enfermé par une bande du brocat ponceau, dont six sont garnis autour de moyenne campanne de broderie, et les deux autres de frange or et argent, les bras dorés et argentés avec fausses housses de taffetas vert.

Les quatre autre pliants sont couverts d'un quarré de brocat fond d'argent trait à grands rainceaux d'or unés de brun avec deux enfans et fleurs, brodés de soye pour convenir dudit brocat des bergeres, enfermé par une bande de brocat ponceau garnis autour de frange or et argent, les bois et fausses housses comme les precedens.

Les deux carreaux couverts en plein des deux brocats a bergeres et ponceau, garnis autour de galon, avec fausses housses dudit taffetas.

L'ecran a coulisse couvert de chaque côté d'un quarré du brocat fond d'argent trait, ayant un ceps de vigne, d'ou pend un raisin et au milieu une bergere, enfermé par bandes du brocat liseré de ponceau, garny d'un petit galon d'or sur les coutures, le bois sculté doré, avec fausse housse de taffetas verd doublée de serge.

Les quatre portieres composées chacune de trois lés de brocat a bergeres et deux lés de brocat or, argent et ponceau, sur deux aunes trois quarts de haut dont deux garnies au tour de petite campanne, les deux autres garnies de molet or et argent, doublées de taffetas.

Le tapis de table a quatre soubassemens trainans des dits deux brocats, garny de frange, molet et galon or et argent, doublé de taffetas vert, avec sa fausse housse de taffetas vert a quatre soubassemens, garnie de frange et molet or et argent, et un tapis de cuir vert doublé de taffetas vert garny de molet or et argent.

La tapisserie composée de huit lés de brocat a bergeres et sept lez de brocat or et argent lizeré de ponceau, faisant de cours sept aunes un quart sur deux aunes onze douziemes de haut en trois pieces, garnie par le bas et deux montans de petite campanne en broderie doublée de toille aurore.

La frize de ladite tapisserie composée de quinze lés du brocat a bergeres, faisant sept aunes un quart de cours en deux pieces sur vingt pouces de haut, garnie par le bas de grande campanne de broderie or et argent a festons, coquilles et glands d'or attachés sur ladite campanne, et par le haut et les côtés de petite campanne de broderie.

89. — Une table a ecritoire couverte de damas cramoisy broché d'or a cornets d'abondance, ayant trois soubassemens de même, le quatrieme n'étant que de taffetas cramoisy, lesdits soubassemens garnis de frange de molet et galon d'or avec housse de taffetas et un tapis de cuir rouge garny de molet d'or.

115. — Un petit fauteuil de commodité couvert de brocat rayé par bandes fond de satin bleu a fleurs or et argent et soye noire et blanche et d'une raye de brocat maniere de galon d'or, garny d'un petit galon d'or cloué, le bois doré avec housse de taffetas bleu.

Un carreau de même brocat uny pour ledit fauteuil, avec fausse housse de taffetas bleu.

129. — Un meuble de cabinet de damas cramoisy broché d'or a cornets d'abondance, consistant en un fauteuil, douze plians et un tapis de table.

Le fauteuil et les douze plians garnis de frange, molet et galon d'or, les bois scultés dorés, avec fausses housses de taffetas cramoisy.

Le tapis pour le conseil servans sur une table de sept pieds et demy de long sur trente neuf pouces de large et trente pouces de haut, le dessus couvert de velours vert, avec soubassemens a coins arrondis dudit damas, garnis de frange et galon d'or doublés de taffetas cramoisy et une fausse housse de taffetas doublée de serge.

130. — Un autre tapis pour le conseil pareil au précédent et garny de même.

Une fausse housse de taffetas doublée de serge.

Un tapis de cuir garny de grand molet d'or, doublé de taffetas.

131. — Une table de quatre pieds de long sur vingt huit pouces de large et vingt huit pouces de haut, le dessus couvert de velours noir, avec quatre soubassemens de damas cramoisy broché d'or a cornets d'abondance, garnis de frange molet et galon d'or, avec fausse housse de taffetas cramoisy a soubassemens.

145. — Un ameublement de brocart de Lyon fond jonquille a fleurs d'argent dessein de Lallié garni de broderie grande crépine, frange, molet et galon d'argent, consistant en un lit, deux fauteuils, deux carreaux, six plians, un ecran, un paravent a coulisse, une tapisserie, quatre portieres, le tout du brocart et deux rideaux de fenêtres de gros de Tours jonquille.

Le lit a Imperiale composé de trois pentes de dehors et quatre pentes de dedans enrichies haut et bas de feuilles et ornemens de broderie d'argent formant des festons irréguliers et garnis de grande crépine d'argent à brins de différentes bouqueteries, trois soubassemens aussy enrichis haut et bas de feuilles de broderie d'argent par festons de moyenne frange a brins de bouqueterie, deux bonnes graces en dehors, deux bonnes graces en dedans, deux cantonnieres et quatre rideaux dudit brocat, garnis de frange et molet d'argent et doublés d'autre brocart fond de gros de Tours jonquille et argent en mosaïque avec quatre tresses d'argent coquillées par les bouts pour les attacher aux colonnes, le grand dossier garny de riche galon d'argent rebrodé, le dossier chantourné enrichi autour de fleurs, feuilles, plumes de paon et autres ornemens de broderies d'argent relevés. L'Impériale en deux pieces auquel sont attachées les pentes de dedans, le tout enrichi comme le chantourné et les grandes pentes, la courtepointe de même brocart, garnie de galon rebrodé sur le quarré autour des echancrures, et au bout des soubassemens, doublée de taffetas jonquille.

Quatre pommes en forme de vases, couvertes de damas jonquille enrichies d'ornemens de broderie d'argent relevés, garnies par bas de galon rebrodé et supportées par des roulots et feuilles de broderie avec 4 bouquets contenant ensemble 120 plumes et 4 aigrettes.

L'entour de large gros de Tours jonquille, garni de grande moyenne frange et molet d'argent avec tringles tournantes et vases argentés.

Le bois du lit de 5 pieds 1/2 de large, 6 pieds de long et les colonnes de 11 pieds 8 pouces de haut garni de quatre matelas de laine et futaine cousus de soye et piqués de capitons jonquille, un traversin de duvet et bazin avec souille de taffetas blanc, une couverture de ratine d'Hollande ecarlatte, une couverture de Marseille piquée, une couverture de laine blanche Valentin, 5 points bordée de ruban de soye joinquille, une couverture de ouate de 7 lez de satin blanc des deux côtés, piquée.

Les deux fauteuils couverts dudit brocart garnis de frange molet et galon d'argent, les dossiers cintrés, les bras reculés et a manchettes, les devants bombés, les bois sculptés et argentés très riche avec housse de gros de Tours jonquille doublés de serge d'Aumale de même couleur.

Les deux carreaux couverts de même brocart des 2 côtés garnis autour de galon d'argent rebrodé avec glands aux coins de bouqueterie d'argent a frange, et housses comme aux fauteuils.

Les six plians couverts du même brocart garnis de frange d'argent, les bois sculptés et argentés dans le goût des fauteuils avec housses semblables.

L'ecran a coulisse de même brocart garni autour de galon d'argent rebrodé, ayant une tresse aussi d'argent terminée d'un plomb en poire recouvert de bouqueterie de trait, le bois scutpté argenté, avec housse comme aux sieges.

Le paravent de six feuilles a coulisse couvert des deux côtés du même brocart garni de galon d'argent cloué avec 4 tresses d'argent aiant chacune une olive et housse pareille aux precedentes, haut ds 4 pieds.

La tapisserie en 4 pieces contenant 24 lez de même brocart faisant 10 aunes 3/3 de cours sur trois aunes 1/4 de haut, garnie de molet d'argent et doublée de toille.

Les quatre portieres en deux parties chacune, chaque partie de 3 lez du même brocart sur deux aunes 2/3 de haut, garnies de molet d'argent par les côtés et le haut, de frange d'argent par bas, et doublées de taffetas de Tours jonquille.

Et les rideaux de fenêtres en deux parties, chaque partie de 2 lez chacune de large gros de Tours jonquille sur 13 pieds 10 pouces de haut, garnis de molet d'argent par les côtés et le haut et de frange par bas.

148. — Quatorze chaises a la Reine a chassis couvertes de damas cramoizy et or, les bois sculptés dorés.

Un ecran a coulisse, couvert des deux côtés de même damas cramoisy et or, le bois sculpté doré peint rouge et or.

149. — Trois chaises à la Reine couvertes de damas cramoizy broché d'or, cloué de clouds dorés touchants, les bois peints rouge et or.

69. — Un ameublement de cabinet miparty de brocat fond d'argent, a rainceaux d'or profilés de musc et de damas cramoisy garny d'or, consistant en une tapisserie, deux portieres, une niche, deux lits de repos, un fauteuil, douze plians et six petits plians bas.

La tapisserie en quatre pieces dont deux contenant ensemble sept lès du brocat et 7 lès du damas, unies sur trois aunes sept huitiemes de haut, les deux autres contenant ensemble dix lés du brocat et huit lés du damas sur quatre aunes de haut, unies et doublées de toille.

Les deux portieres en quatre parties, chaque partie composée de trois demy lés du brocat et deux lés du damas, sur trois aunes de haut, garnies au tour de grand molet d'or et doublées de taffetas cramoisy.

La niche en forme d'armoire, servant à mettre un lit de repos, garnie en dehors de cinq lés du brocat et trois lés du damas, sur huit pieds sept pouces de haut, avec molet d'or par le haut, le bas et les côtés et en dedans, de cinq demi lés du brocat et quatre lés du damas.

Deux rideaux servant devant la niche, composés chacun de trois demy lés du brocat et deux lés du damas, garnis de frange et molet d'or doublés de taffetas cramoisy, sur huit pieds quatre pouces de haut.

Deux pentes pour la niche, l'une en dehors desdit brocat et damas, l'autre en dedans de damas cramoisy, garnies de frange et molet d'or.

Quatre vases de fleurs de sculture servant de pommes au dessus de la niche.

L'un des lits de repos qui se place dans la niche, composé de son bois de cinq pieds de long sur deux pieds et demy de large, trois soubassemens du brocat garnis de frange et molet d'or, deux matelas, un traversin et deux carreaux, le tout du damas encastré de brocat, garny de molet, galon, houpettes et glands d'or, aux endroits ordinaires avec fausses housses pour le tout de taffetas cramoisy, doublées de serge d'Aumalle.

L'autre lit de repos de sept pieds de long et deux pieds et demy de large, composé comme le précedent et garny de même, excepté qu'il y a un carreau de plus.

Le fauteuil et les dix huit plians dont six petits, couverts d'un quarré du damas encastré de bandes du brocat, garnis de frange, molet et galon d'or, les bois peints de rouge et filets dorés, avec fausses housses de taffetas cramoisy doublées de serge.

INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MEUBLES DE LA COURONNE.

TOME TROISIÈME.

Miroirs.

1. — Un miroir à bordure et chapiteau de cuivre doré, ciselés de feuillages et d'entrelas, sur la bordure sont raportés huit grandes plaques et vingt huit fleurons d'argent bronzé ; Il y a à chaque coin une tête de femme et dans les milieux une syrenne, le tout de cuivre doré ; le chapiteau est recouvert d'argent bronzé à feuilles et rinceaux de relief, et orné d'un aigle éployé entre deux amours de cuivre. La glace de trente huit pouces de haut sur vingt sept de large.

2. — Un grand miroir a bordure de glace, fond violet, chargée de feuilles de refend, aiant aux milieux quatre bustes d'Empereurs dans des cartouches ronds et à chaque coin, une grande fleur de lis ; le tout entre deux autres petites bordures de glace, peintes de rainceaux de grisaille. La glace de quarante huit pouces de haut sur trente de large.

6. — Un grand et beau miroir a bordure et chapiteau de glace fond bleu, les bordures des côtés à pilastres chargés de pampres de vigne, feuilles et raisins de glace blanche ; la bordure d'en haut est une frize avec feuilles et refens aussy de glace blanche, celle d'en bas est chargée de deux cornes d'abondance ; le chapi-

teau chantourné orné de festons de feuilles et fleurs et des chiffres du Roy dans un feston de feuilles de chêne, terminé d'une couronne royalle, le tout de glace blanche. La glace de soixante dix pouces de haut, sur quarante deux pouces de large.

21. — Un miroir à bordure d'écaille de tortue, entre deux moulures de cuivre doré d'or moulu, ornée de vingt camayeux d'agatte, ceux des coins et milieux sont dans des cartouches de cuivre doré, le chapiteau est un camayeu d'agatte représentant l'Abondance dans un cartouche chantourné, soutenu de deux amours de cuivre doré ; la glace de trente un pouces de haut sur vingt deux de large.

24. — Un miroir a bordure et chapiteau de bois doré sculté a jour, le chapiteau représente la devise de Louis XIII, entre deux guirlandes de fleurs et trophées d'armes ; la glace de trente neuf pouces de haut sur vingt huit de large.

25. — Un miroir a bordure de bois doré sculté à jour ; le chapiteau représente Venus dans son char, soutenant de la main droite un écusson aux armes du Dauphin ; la glace encastrée dans des bandes d'argent, haute de trente neuf pouces sur vingt sept a vingt huit pouces de large.

32. — Un miroir a huit pans, dont la glace du milieu a trente pouces de haut sur vingt quatre de large dans une bordure composée de seize glaces. Le miroir haut en tout de cinq pieds sur quatre pieds et demy de large.

56. — Un miroir ou plaque ovale a bordure de glace a douze pans, composée de douze morceaux de glace, séparés par des moulures attachées de rosettes, avec un petit chapiteau bordé d'ornemens. La glace de seize a dix sept pouces de long sur douze a treize pouces de haut.

62. — Un miroir a bordure de noier, ornée de plaques de cuivre doré aux coins et milieux avec moulures d'ébéne ; le chapiteau de bois noircy entièrement recouvert de fleurs et feuilles de cuivre doré ; la glace échancrée aux deux coins d'en haut, aiant vingt pouces en quarré.

120. — Un grand miroir à double bordure de glace, séparés par des tortis de cristal entre deux bandes de cristal gauffré, les bordures aiant aux coins et milieux des ornements de glace taillés, le chapiteau représente les armes de France couronnées entourées des Ordres entre deux grands Dauphins, le tout de cristal ; la glace de quarante deux a quarante trois pouces de haut, sur vingt neuf à trente pouces de large.

277. — Douze miroirs de toilette a bordure de noier et valet derriere ; les glaces de quatorze pouces de haut sur douze de large.

314. — Un miroir de toilette ceintré et chantourné par le haut, garny partout de damas jaune et de deux petits galons d'argent, le valet garny de même ; la glace de quinze pouces et demy de haut sur douze pouces et demy de large.

315. — Dix miroirs de toilette a bordure de bois d'olivier, chantournée par le haut, les glaces de dix huit à dix neuf pouces de haut sur quatorze a quinze pouces de large.

342. — Un miroir de toilette a bordure de noyer et d'ébéne à moulures orné

de huit plaques d'argent à chiffres et palmes couronnées, la glace de neuf pouces de haut sur onze de large, avec un valet derrière dont l'anneau, le crochet et les portans sont d'argent.

Cabinets, Tables et Guéridons.

1er. — Un cabinet de bois de cèdre, orné par devant de huit colonnes de même bois, d'ordre de Corinthe, dont les bazes et chapiteaux sont dorés, au milieu est une niche, dans laquelle est la figure du Roy Henry IV à cheval, foulant aux pieds ses ennemis, et sur l'attique, quatre figures, deux trophées et les armes du Roy, soutenues par deux anges, le tout de bronze doré, porté sur son pied de cèdre. Le cabinet haut de six pieds huit pouces sur quatre pieds et demy de large et dix huit pouces de profondeur.

Nota. — Fort vieux, mangé des vers en plusieurs endroits et il manque plusieurs moulures et ornemens et des serrures aux tiroirs.

2. — Un cabinet de bois de Brésil à compartimens profilés d'yvoire, aiant vingt un tiroirs, enfermés par deux battans, ornés de six pilastres d'ébéne cannelés, de trois fleurs de lis dans trois ronds, aussi d'ébéne, et des chiffres de Louis XIII; porté sur son pied à quatre colonnes godronnées, surmontées de quatre tiroirs fermans à clef, haut de cinq pieds sur trois pieds et demy de large et dix pouces de profondeur.

3. — Un cabinet d'ébéne, aiant deux grands portans de cuivre doré aux côtés, orné par devant de trois portiques entre quatre grandes colonnes de jaspe d'Allemagne, dont les bazes et chapiteaux sont de même jaspe, les portiques accompagnés de huit petites colonnes de jaspe d'Orient, dont les bazes et chapiteaux sont d'or; la face du cabinet couverte de tableaux de pierres de Florence représentans des paysages et enrichis de petits ornemens d'or émaillé, dont il en manque beaucoup. Le cabinet haut de deux pieds deux pouces sur trois a cinq pouces et demy de large et vingt pouces de profondeur porté sur un pied d'ébéne a six colonnes ou guaine, enrichy de quelques ornemens de cuivre doré, haut de deux pieds neuf pouces sur trois pieds onze pouces de large.

Nota. — Il y a beaucoup de déffectuosités et de manquemens.

Veu la lettre de M. le comte de Maurepas du XI Novembre mil sept cent quarante sept et reçeu du Sr Buffon Intendant du Jardin Royal du XXV avril suivant.
Déchargé.

4. Un autre cabinet pareil au precedent a l'exception que la face consiste en deux portes ornées chacune d'un grand portique et de deux petits, avec consolles et petites colonnes de jaspe d'Allemagne verd et blanc en forme de guaine, dont les bazes et chapiteaux sont d'agatte aussi d'Allemagne.

5. — Un très grand cabinet de marqueterie de bois de diverses couleurs, fond d'ébéne, garny de plusieurs tiroirs, et dans le milieu, une porte ornée des deux côtés, de deux pilastres d'ébéne, cannelés, dont les bases et chapiteaux sont de cuivre doré d'or moulu haut de neuf pieds dix pouces sur neuf pieds trois pouces de large et deux pieds de profondeur.

Veu les lettre et reçu énoncés à No 4.
Déchargé.

6. Un cabinet d'ébéne enrichy partout de pierres précieuses, orné de quatre colonnes et quatre pilastres de lapis, a bases et chapiteaux d'argent et de cuivre

doré, d'ordre de Corinthe, posées sur des piédestaux de lapis ; sur la corniche sont quatre thermes et autres ornemens de cuivre doré, et au dessus une gallerie a balustres, avec six petites figures, le tout de cuivre doré; du milieu de la gallerie s'élève un frontispice terminé par un enfant nud aussi de cuivre doré portant deux couronnes ; le cabinet haut de trois pieds deux pouces compris les boules de cuivre doré, sur quatre pieds deux pouces de large et quinze pouces de profondeur, porté sur un pied de bois sculté doré représentant quatre sirennes deux enfans qui portent des faisceaux et un cartouche chargé d'une fleur de lis.

Nota. — Manque une colonne avec baze et chapiteau, manque l'argent des chapiteaux des quatre pilastres, et un petit morceau de lapis a la frize au dessous de la corniche, plus manque les six figures et cinq balustres a la gallerie.

Veu les lettres et receu énoncés à N° 4. Déchargé.

7. — Un grand cabinet d'ébéne profilé d'etain en trois parties ; la premiere ornée de six grandes colonnes de lapis, a bazes et chapiteaux de cuivre doré d'ordre de Corinthe, dans le milieu une porte avec son frontispice orné de deux colonnes de marbre de Sicile, a bazes et chapiteaux de cuivre doré d'ordre de Corinthe ; au dessus de la porte couverte de plusieurs pierres raportées, sont deux enfans et autres ornemens de cuivre doré ; la seconde partie qui fait le second ordre, ornée de quatre consolles de cuivre doré, deux consolles d'ebene, et cinq tableaux de pierre de Florence, la troisieme partie est une balustrade aux coins de laquelle sont deux enfans, le tout de cuivre doré, du milieu s'éleve un grand frontispice dont la corniche est soutenue par quatre figures de cuivre doré en forme de thermes, le tout terminé d'une grande figure representant la Prudence aussi de cuivre doré. Le cabinet haut de cinq pieds deux pouces compris la figure sur quatre pieds huit pouces de large et vingt pouces de profondeur porté sur un pied de bois sculté doré représentant quatre figures d'hommes et un amour portant un faisceau d'armes.

Nota. — Manque les quatre enfans de cuivre, une consolle d'ebene, et sur le tout quelques ornemens de cuivre et d'ebene.

Veu les lettre et receu énoncés à N° 4. Déchargé.

10. — Un cabinet d'ebene avec filets d'etain, fait par Dominico Cuncy, apellé le Cabinet de la Paix, tout couvert de jaspe, lapis et agattes, enrichy sur le devant de quatre figures de héros de bronze doré sur un fond de lapis; au milieu est un portique soutenu de deux colonnes de lapis avec bazes et chapiteaux de bronze doré aiant sur le frontispice les armes de France couronnées sur fond de lapis, suportées par deux anges, le tout de bronze doré ; dans l'enfoncement du portique est la statue de Louis XIIII, assise, tenant de sa main gauche un bouclier ciselé de la devise de Sa Majesté aiant sous ses pieds un tapis et un carreau, le tout de bronze doré; le corps d'en haut est orné d'une petite niche dans laquelle est la figure de la Paix : le cabinet porté sur un pied de bois doré, soutenu par devant de deux pilastres fond d'azur et de quatre figures qui représentent les quatre principaux fleuves du Monde; haut de huit pieds sur cinq pieds trois pouces de large et dix neuf pouces de profondeur.

Veu les lettres receu énoncés à N° 4. Déchargé.

11. — Un autre cabinet pareil au precedent et de mêmes mesures aussi apellé le cabinet de la Paix, tout couvert de jaspe, lapis et agattes en deux parties, celle

d'en bas est ornée d'un grand portique, avec une niche en perspective, dans laquelle est la figure de la feue Reine Marie Therese d'Autriche, habillée en Pallas, au dessus les armes de France et d'Espagne suportées par deux anges et aux côtés quatre figures de vertus en bas relief; porté sur son pied de bois sculté doré, dont les quatre figures représentent les quatre parties du Monde.

14. — Un cabinet en forme de tombeau, couvert d'une feuille d'argent, garny de vingt tiroirs, enrichy et tout couvert par devant, par dessus et par les côtés d'agattes d'Orient et d'Allemagne, jaspe, lapis, cornalines et autres pierres précieuses avec camayeux ; au milieu duquel par devant est une porte d'une seule agatte, entre deux colonnes cannelées et isolées, aussi d'agatte d'Allemagne avec leurs bazes et chapiteaux d'argent doré d'ordre de Corinthe, portées sur deux consolles aussi d'agatte d'Allemagne, au dessus du cabinet est un couvercle qui s'ouvre, enrichy par dedans et par dehors des mêmes pierreries, et au bas du même cabinet une table qui se tire, enrichie comme le reste ; le cabinet haut de deux pieds onze pouces sur trois pieds dix pouces de large et dix huit pouces de profondeur, porté sur quatre boules d'argent.

15. — Une vieille table vernie façon de porphire, servant de pied audit cabinet, portée par trois sirenes dorées; longue de quatre pieds un pouce sur deux pieds trois pouces de large et deux pieds sept pouces de haut.

18. — Une table d'écaille tortue, a compartimens et rainceaux de cuivre et d'étain, au milieu de laquelle est un Cupidon en l'air qui tire une flèche avec son arc; portée sur son pied a quatre colonnes d'ebene profilées d'étain, dont les chapiteaux, bazes et astragalles sont de cuivre doré; longue de trois pieds un pouce sur deux pieds de large et deux pieds quatre pouces de haut avec son tapis de cuir.

Nota. — Fort mauvais.

Deux guéridons pareils a la table.

22. — Une petite table à tiroir de bois de noier, profilée d'ivoire, au milieu de laquelle est un ovale, et aux quatre coins des compartimens d'ebene avec fleurs de marqueterie de bois ; longue de deux pieds sept pouces sur un pied huit pouces de large et deux pieds deux pouces de haut.

23. — Une table d'écaille tortue, peinte de fleurs, rainceaux et papillons; a compartimens semés de nacre de perle, profilés d'ivoire, garnie autour d'un bord de cuivre doré, ciselé de feuilles d'accante, sur son pied a quatre colonnes dont les chapiteaux, bazes et astragalles sont de cuivre doré ; longue de trois pieds un pouce, sur deux pieds de large et deux pieds quatre pouces de haut.

29. — Un cabinet de la Chine a deux portes, sur l'une desquelles sont représentés deux rochers et deux maisons chinoises, et sur l'autre un arbre haut de deux pieds cinq pouces sur deux pieds neuf pouces de large et dix neuf pouces de profondeur avec son pied de bois noircy et doré façon de la Chine.

Nota. — Manque quatre tiroirs employés a faire des boëtes pour feue la Reine.

47. — Une vieille table a tiroir de vernis couleurs de lapis, avec fleurs et feuil-

lages dorés et argentés, portée sur un pied a six colonnes de même vernis, longue de trois pieds et demy, sur deux pieds cinq pouces de large et deux pieds et demy de haut.

48. — Une table a tiroirs d'écaille de tortue a compartimens d'ivoire, bouquets, fleurs, oiseaux et rainceaux de marqueterie aussi d'yvoire et de bois de plusieurs couleurs, portée sur quatre colonnes rondes et a pans, dont les bazes, astragalles et chapiteaux sont de cuivre doré, longue de trois pieds deux pouces, sur deux pieds deux pouces de large, et deux pieds cinq pouces de haut.

49. — Une table de marqueterie a compartimens de bois violet et d'ebene profilés d'yvoire, aiant au milieu une étoile d'yvoire peinte de verd dans une grande rose de divers bois, portée sur son pied de quatre colonnes a pans de bois violet et d'ebene profilés d'yvoire : longue de trois pieds sur deux pieds de large et vingt huit pouces de haut.

91. — Une vieille table peinte en miniature, de masque et festons de fleurs et sur le milieu d'un grand ovale, dans lequel sont représentés Mars et Vénus et plusieurs petits Cupidons nuds; longue de quarante pouces sur vingt cinq de large et vingt sept de haut.

92. — Deux gueridons de même ouvrage que la table au dessus desquels sont deux petits enfans assis sur des aigles, avec leurs housses de maroquin rouge, garnies de molet or et argent.

96. — Une armoire de bois de noier à placages et filets d'ebene, à deux corps l'un sur l'autre aiant chacun deux panneaux et deux tiroirs, haute de six pieds deux pouces sur quatre pieds de large et dix huit pouces de profondeur, portée sur quatre boules de noyer.

113. — Une petite table ronde de marqueterie de bois et d'yvoire a fleurs de plusieurs couleurs sur fond d'écaille avec compartimens d'ebene profilés d'yvoire portée sur son pied d'une seule colonne ronde de même ouvrage, dont la baze et chapiteau sont de cuivre aiant vingt un pouces de diamètre sur vingt sept pouces de haut.

135. — Une table a tiroirs de noyer a placages avec compartimens de marqueterie a fleurs de bois de plusieurs couleurs, fond de bois violet, celuy du milieu remply d'un grand bouquet de fleurs, ceux des coins en forme de cœurs remplis chacun d'un oyseau, les bords de la table marquetés d'yvoire et bois violet, portée sur quatre colonnes rondes profilées de bois violet, le bas de marqueterie, longue de trois pieds deux pouces sur vingt cinqpouces de large et trente pouces de haut.

200. — Une fort belle cage a perroquet, dont le dôme est soutenu par des colonnes d'ebene, a bazes et chapiteaux de cuivre doré d'ordre de Corinthe, le dôme terminé d'une couronne royalle de cuivre doré, les mangeoires sont d'argent ; haute de deux pieds et demy avec sa housse de tapis verd, doublée de serge garnie de frange et molet d'or.

202. — Une petite table de merizier a lozanges profilés de bois violet, aiant un tiroir par devant portée sur quatre pieds de biche de même bois ; longue de vingt quatre pouces sur seize de large et vingt deux de haut.

208. — Une pendule de nuit dans un cabinet d'architecture d'ebene en forme de portique, au milieu duquel est un tableau représentant Jupiter sur des nues, tenant son foudre de la main droite et de la gauche le bras d'une Victoire qui luy présente une couronne de laurier, au dessus une Pallas et au bas Saturne, derriere lequel est une horloge a pendule ; ledit cadre haut de trois pieds quatre pouces sur deux pieds neuf pouces de large et dix pouces de profondeur.

231. — Un grand cabinet d'orgues a ressorts, doré et noircy, porté sur des sphynx de bois sculté doré, haut de neuf pieds et demy sur six pieds de large et deux pieds de profondeur.

232. — Un clavecin a ressorts, aussi noircy et doré haut de quatre pieds quatre pouces, compris le pied de sept thermes de femmes de bois sculté doré sur six pieds dix pouces de long et quatre pieds et demy de large.

233. — Une epinette a ressorts aussi noircie et dorée, scultée d'un soleil, deux amours en renommées, rainceaux et guirlandes avec une frize scultée de Baccanalles, le tout de bois doré ; longue de quatre pieds et demy sur quatre pieds trois pouces de haut et vingt pouces de profondeur.

286. — Un bureau de marqueterie a fleurs et oiseaux de bois de plusieurs couleurs, rainceaux de cuivre et filets d'étain sur fond d'ebene, le milieu du dessus qui s'ouvre représente un vaze de fleurs posé sur une table dans un grand ovale, le devant garny de six tiroirs fermant à clef, dont quatre ornés autour d'une bordure de feuilles de chêne et glands de cuivre, le pied de huit thermes, en consolles de bois sculté doré ; long de quatre pieds et demy sur deux pieds trois pouces de large et deux pieds sept pouces de haut.

287. — Une armoire de bois de noier a deux battans, sur chacun desquels il y a deux panneaux de bois de noier a placages, enfermés dans une petite bordure de marqueterie d'ebene sur fond de bois blanc, aiant par bas quatre tiroirs de même bois de noier a placages et marqueterie ; haute de sept pieds sur quatre pieds dix pouces de large et vingt un pouces de profondeur.

289. — Un bureau de bois de noier a placages et filets d'ebene aiant quatre tiroirs par devant et un par dessus fermant a clef, le milieu brisé s'ouvre et renferme quatre tiroirs, porté sur son pied de huit colonnes torses, long de quatre pieds trois pouces sur deux pieds quatre pouces de large et deux pieds sept pouces de haut.

290. — Une vieille table a tiroir, peinte et vernie facon de porcelaine, longue de trois pieds et demy, sur deux pieds deux pouces de large et trente un pouces de haut, portée sur six pilliers peints de même.

Nota. — Le vernis presque effacé.

293. — Une table de masticq fond noir, représentant des cartes a jouer, une lettre écrite en Italien et deux autres lettres cachetées, encastrées d'une bordure de cuivre, le tout façon de pierres de Florence, longue de quarante quatre pouces de haut, portée sur quatre pilliers en guaine de bois peint façon de la Chine.

302. — Un prie Dieu de bois de palissante a compartimens et filets d'ebene

aiant une croix d'ebene sur le pupitre avec un tiroir ; haut de deux pieds sept pouces sur vingt deux pouces de large. (gaînes)

303. — Quinze escabellons de trois thermes en consolles de bois sculté, doré et argenté avec six festons de bois sculté doré, le plateau suporté par trois petites consolles de bois sculté et argenté ; hauts de deux pieds.

304. — Une grande table de porphire, longue de six pieds sur trois pieds trois pouces de large portée sur un pied de bois sculté doré de quatre pilliers en consolles ornés d'une grosse tête de lion ; le haut garny autour de festons, dont le milieu du soubassement represente un masque, au milieu de la traverse il y a un gros vaze.

305. — Une table de lit d'écaille tortue a compartimens de nacre de perle, au milieu de laquelle sont les chiffres du Roy en cuivre doré liés a un autre chiffre d'étain et a chaque coin une fleur de lis de cuivre.

306. — Une grande table d'yvoire a compartimens sexagones, petits compartimens quarrés fleurs et feuillages de bois bleu, façon de porcelaine, dans une bordure a branchages feuilles et fleurs de même bois bleu sur fond d'yvoire ; longue de sept pieds onze pouces, sur trois pieds de large, portée sur son pied de six colonnes torses de bois peint façon de porcelaine, avec un tapis de cuir garny de frange et molet de soie servant sur ladite table.

307. — Un bureau de marqueterie de cuivre, sur fond d'etain, brisé par dessus en deux endroits, aiant six tiroirs par devant, un grand et cinq petits, orné autour d'une petite moulure a feuillages de bronze doré, le bord du quarré de dessus et bordure des angles sont de nacre de perle sur fond d'ebene, porté sur huit thermes d'enfants en consolles de bois doré et argenté ; long de deux pieds neuf pouces sur vingt un pouces de large et vingt neuf de haut.

309. — Un bureau de marqueterie fond d'ebene a compartimens profilés d'yvoire, au milieu est un vaze rempli de fleurs de plusieurs couleurs avec oiseaux, aiant pardevant six tiroirs fermans a clef, porté sur huit pilliers a guaine de même marqueterie, dont les bazes, chapiteaux et pommes sont dorés ; long de trois pieds quatre pouces, sur vingt cinq pouces de large et trente cinq pouces et demy de haut, compris le gradin qui se pose dessus.

Le gradin a trois corps aussi de marqueterie a compartimens d'ebene profilés d'yvoire, remplis de fleurs, feuilles et rainceaux de plusieurs couleurs, aiant par devant huit petits tiroirs et un guichet de même marqueterie.

404. — Un banc a lit de bois de chêne, long de trois pieds huit pouces, sur deux pieds et demy de large,

405. — Un banc a lit de bois de noier a placages, long de trois pieds sur deux pieds et demy de large, et vingt huit a vingt neuf pouces de haut.

426. — Une petite table ambulante de bois violet à placages travaillée a ramages, portée sur quatre colonnes de même bois, laquelle se met sur la prédédente longue de vingt six pouces et demy sur dix huit de large et vingt cinq de haut.

514. — Une commode de marqueterie de bois, a fleurs de plusieurs couleurs, sur fond d'ebene, avec frizes et compartimens de bois violet, le dessus orné au

milieu d'un grand vaze de fleurs et aux coins de huit dauphins grotesques couronnés, fleurs de lis et autres ornemens de marqueterie, aiant pardevant trois grands tiroirs fermans a clef, dont les entrées des serrures et anneaux sont de bronze doré, portée sur cinq boules de bois noircy recouvertes de cuivre doré; longue de quatre pieds deux pouces sur vingt cinq pouces et demy de large et trente pouces de haut, avec sa housse de cuir rouge doublée de serge.

520. — Deux tables brisées de bois violet et d'olivier, le dessus garny de maroquin, aiant chacune un tiroir par le bout fermant a clef portées sur six colonnes tournées et a pans, longues de deux pieds et demy, sur deux pieds de large et vingt sept pouces de haut.

521. — Deux commodes de marqueterie a fleurs de bois de plusieurs couleurs fond d'ebene representant sur le dessus un vase de fleurs posé sur un bout de campanne avec festons de fleurs, oiseaux, papillons et deux masques grotesques d'hommes, orné de six fleurs de lis aux coins et milieux des côtés, le devant garny de trois grands tiroirs dont les entrées des serrures et anneaux sont de bronze doré, posées sur cinq boules de bois noircy, couvertes de bronze doré; longues chacune de quatre pieds deux pouces, sur deux pieds sept pouces de large et deux pieds huit pouces de haut.

527. — Deux belles commodes de marqueterie de cuivre et d'écaille, dont le dessus est de marbre de griotte, aiant chacune trois grands tiroirs fermans a clef, dont les entrées des serrures et les anneaux sont de bronze doré. Les commodes portées sur quatre griffes de lion aussi de bronze doré; longues de quatre pieds un pouce, sur deux pieds de large et deux pieds neuf pouces de haut.

539. — Deux commodes de marqueterie de bois de diverses couleurs d'ebene, representant sur le dessus un vaze de fleurs posé sur un bout de campanne, avec festons de fleurs, oiseaux et papillons et aux quatre coins les chiffres du Roy couronnés, le tout enfermé d'une frize de même marqueterie entre deux bandes de bois violet et filets blancs, aux coins de laquelle frize est une fleur de lis et au milieu une coquille; sur le devant des commodes dont les coins sont arrondis, il y a trois grands tiroirs dont les entrées des serrures et anneaux sont de bronze doré; les commodes portées sur cinq boules de bois noircy recouvertes d'une coquille de bronze doré, longues chacune de quatre pieds un pouce, sur deux pieds deux pouces de large.

Et un gradin de pareille marqueterie de quatre pieds de long, sur sept pouces de large et huit de haut, aiant quatre tiroirs pour servir sur l'une desdites commodes.

562. — Une commode de bois d'olivier a compartimens, ronds et demy ronds de bois violet et filets de bois blanc, ayant trois grands tiroirs, dont les entrées des serrures et anneaux sont de cuivre doré; longue de quatre pieds sur vingt six pouces de large et vingt neuf de haut, portée sur cinq boules de bois peint.

563. — Une commode de marqueterie de bois de plusieurs couleurs fond d'ebene, ornée au milieu d'un vase rempli de fleurs, posé sur un bout de table et un masque grotesque au dessous, le reste remply de rainceaux, fleurs, oizeaux

et papillons au naturel, le tout enfermé par trois filets de bois blanc; la commode aiant trois grands tiroirs dont les entrées des serrures et anneaux sont de cuivre doré, portée sur quatre boules plattes, dont le dessus est recouvert de cuivre doré; longue de quatre pieds sur vingt cinq pouces et demy de large et trente pouces et demy de haut.

981. — Huit commodes de bois de noyer a dessus de marbre de Flandres dit Serfontaine ayant trois tiroirs de chêne fermans a clef avec entrées de serrures et et mains en couleur d'or, le bois desdites commodes a trois pieds quatre pouces de long sur vingt un pouces de profondeur et vingt neuf de haut.

982. — Une table de nuit de bois de merisier a filets de bois amarante et rebords chantournés par trois côtés, dont le dessus est de marbre dit Serfontaine, ayant une tablette et par un des bouts un tiroir a bouton, portée sur quatre pieds de biche de même bois, longue de dix huit pouces sur douze de large et vingt huit de haut.

1058. — Une table de nuit de bois de merisier a filets de bois amarante et rebords chantournés par trois côtés, dont le dessus est de marbre de Flandre dit Serfontaine, ayant une tablette et par un des bouts un tiroir a bouton, portée sur quatre pieds de biche de même bois, longue de dix huit pouces sur douze de large et vingt huit de haut.

1059. — Deux tables de nuit de bois de noyer plein a rebord chantournés par trois côtés, ayant chacune une tablette et par un des bouts un tiroir a bouton, portées sur quatre pieds de biche de noyer, longues de dix sept pouces sur onze de profondeur et vingt sept de haut.

1065. — Une table de nuit de bois de palissante a rebords chantournez par trois côtez, dont le dessus est de marbre de Flandres, ayant une tablette et par un des bouts un tiroir a bouton portée sur quatre pieds de biche de même bois, garnis par le bas d'un dez de buys, longue de dix neuf pouces et demy sur douze pouces de large et vingt huit pouces et demy de haut.

1380. — Une grande commode de bois violet a placages a dessus de marbre griotte d'Italie, bombée et chantournée ayant par devant 2 grands tiroirs et sur les côtés deux armoires, le tout fermant a clef, enrichie d'ornemens, mains et entrées de serrures de bronze doré d'or moulu, et portée sur 4 pieds a roulots, longue de 5 pieds 10 pouces sur 2 pieds de profondeur et 34 pouces de haut.

1419. — Une commode de bois satiné a mosaïques et frises de bois d'amarante a dessus de marbre de brèche violette bombée et chantournée ornée par devan et sur les côtés de cartouches de bronze ciselé doré d'or moulu ayant 2 tiroirs fermans a clef, longue de 4 pieds 2 pouces sur 22 pouces de profondeur et 30 pouces de haut.

1420. — Une commode de bois de palissante a placages a dessus de marbre de Rance, bombée pardevant ayant trois tiroirs fermans clef, avec entrées des serrures, mains fixes et ornemens de bronze doré, longue de 3 pieds 8 pouces sur 24 pouces de profondeur et 31 pouces de haut.

INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MEUBLES DE LA COURONNE

TOME TROISIÈME.

Meubles de laque, de fantaisie, etc.

82. — Une chaise d'affaires, fond de vernis noir et avanturine du Japon, a païsages et oiseaux de relief dorés et de couleurs, dans des bordures en mosaïques de nacre de perle, ferrée de cuivre a la chinoise ; le dedans du couvercle et la lunette de lac rouge, le bourelet de velours vert, ladite chaise haute de dix neuf pouces sur quinze de large et dix neuf de profondeur.

Différens ouvrages de la Chine autres que ceux compris dans le chapitre des Cabinets, Tables et Gueridons.

1er. — Deux paravens de chacun huit feuilles de gaze de la Chine sur six pieds de haut représentant des personnages, animaux et païsages, la gaze dans des bordures de bois de lac rouge et or, représentant des animaux et païsages. Il y a par bas un petit soubassement de bois peint vert et or.

2. — Un paravent de six feuilles de gaze de la Chine, sur six pieds trois pouces de haut, représentant des fleurs et oiseaux, dans des bordures de bois de lac noir, ornées de vazes, fleurs et animaux de la Chine incrustés.

3. — Un autre paravent de six feuilles de gaze de la Chine sur six pieds trois pouces de haut, représentant des fleurs et oiseaux, les bordures haut et bas sont d'une autre gaze, le tout encastré dans des chassis de bois de lac noir, chargé de rainceaux verts et de fleurs bleu, rouge et or incrustés.

4. — Un paravent de six feuilles de bois de la Chine brun veiné, sur cinq pieds huit pouces de haut, orné de païsages, fleurs, oiseaux et animaux de bois de lac doré, dans des cadres de papier doré ; la bordure d'un petit brocat des Indes fond gros bleu a fleurs vertes, rouge et or. Le paravent doublé de papier bleu et doré en mosaïques.

5. — Un autre paravent de six feuilles pareil au precedent et de meme hauteur.

6. — Un paravent de six feuilles, sur six pieds sept pouces de haut, de bois de lac noir du Japon, représentant des païsages, fleurs, arbres et oiseaux d'or et de couleurs, dans des cadres de papier doré ; la bordure de l'étoffe de soie des Indes couleur abricot et blanc ; le paravent doublé de papier noir a fleurs et ronds de grisaille.

19. — Douze feuilles de paravens, sur sept pieds un pouce de haut, chaque

feuille séparée en cinq panneaux, dont deux grands et trois petits, de bois de sapin peint en rouge avec soubassement par bas de même bois a jour peint de vert; les panneaux, dont vingt quatre grands et trente six petits, sont de gaze de la Chine peinte, recouverte des deux costez de jais de différentes couleurs a compartimens.

104. — Un paravent de six feuilles, sur quatre pieds et demy de haut, façon de la Chine fait aux Gobelins, peint de cartouches, figures, oiseaux et cabannes chinoises, sur fond bleu, doublé de damas cramoizy a cartouches, et garny d'un petit galon d'or cloué.

105. — Deux fauteuils de pareil ouvrage, encastré de bois, sculté d'ornemens et figures, dorés, les pieds finis en pied de biche, et les dossiers terminés d'une coquille, le derriere des dossiers est garny de damas cramoisy.

106. — Un ecran aussi de même ouvrage, représentant d'un côté des figures chinoises, dans un cartouche fond noir, l'autre côté est de damas cramoisy en plein, garny de petit galon d'or, le bois a coulisse, doré, sculté de têtes de dragons, terminé d'un masque, aiant quatre pieds cinq pouces de haut, sur trois pieds de large.

INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MEUBLES DE LA COURONNE

TOME SIXIÈME.

13. — Un meuble de maroquin citron encastré de maroquin rouge par compartimens chantournés liserés de petit galon et cordonnet d'argent consistant en :

1 sopha cloué de clouds argenté, le bois sculté et verny a la capucine long de 7 pieds 8 pouces sur 25 pouces de profondeur et 3 pieds 9 pouces de haut du dossier à terre.

2 formes de 6 pieds 1/2 de long chacune. . } Pareils au sopha.
12 tabourets. . . . . }

Et 1 paravent de 6 feuilles sur 4 pieds de haut.

Le tout avec housses de serge citron doublées de toile blanche.

M. de St-Florentin au Louvre.

Le paravent au gardemeuble à Paris.

20. — Quatre fauteuils et 2 tabourets de bois noyer sculpté couverts de maroquin noir.

A Paris au gardemeuble.

21. — Un fauteuil de commodité couvert de maroquin du Levant bleu avec son carreau et une table en pupitre de bois d'acajou attachée sur une branche d'acier

doré au côté droit du fauteuil couverte d'un quarré dudit maroquin garnie dans trois compartimens d'encrier, poudrier et boëte à éponge et sur les côtés de deux branches mobiles aussy d'acier pour porter 2 bobeches d'argent.

A Versailles.

29. — Un meuble de maroquin rouge avec ornemens découpés de maroquin jaune profilés de petit galon et cordonnet d'or, consistant en :

1 canapé de 6 pieds 4 pouces de long.
2 banquettes de 6 pieds de long.
12 tabourets.
1 paravent de 6 feuilles sur 4 pieds de haut.
} Les bois de siege à moulure vernis.

Et 3 rideaux de fenêtres en 6 parties de deux lés chacune de toile de coton sur 15 pieds de haut.

A la Muette.

Le paravent à Versailles.

Archives nation^le O. 3492.

MÉMOIRE DES MEUBLES FAITS DE NEUF AU GARDE-MEUBLE DE VERSAILLES PENDANT LES SIX PREMIERS MOIS 1751.

Premièrement.

Est portée sur l'inventaire par chapitre.

Une pendule de marqueterie d'écaille noire et cuivre garnie d'ornemens, de bronze en couleur, le haut de laboëte terminée par une figure d'homme, dont les pieds sont de bélier, tenant dans sa main gauche un siflet et assis sur un rocher, au bas de la porte est un dragon ailé, le cadran de cuivre, et les heures, et émaille, la pendule faite par Juhel à Versailles, sonne les heures et demy heures, et va quinze jours, elle est haute de deux pieds sur 11 pouces de large, le pied en consolle de la même écaille et marquetrie, garny d'ornemens de bronze en couleur haut de 9 pouces et demy sur 13 pouces de large pour servir à Mgr. le Duc de Bourgogne.

Est porté au même inventaire.

Deux portieres de 5 lez chacune de damas cramoisy venant de la tapisserie des tribunes de la salle du bal des grands appartemens, sur 7 pieds 1/2 de haut, doublées de taffetas cramoisy et bordées autour d'un petit galon d'or d'un pouce de large, pour servir dans le cabinet du passage pour aller de l'appartement de la Reine à celuy du Roy.

Six chaises de paille fine garnies chacune de deux carreaux dudit damas dont un pour le fond et l'autre pour le dossier, lesdits carreaux piquez de capiton de soye avec une nervure de soye de la même couleur, pour servir au même endroit.

Six plians couverts de velours cramoisy garnis autour d'une frange d'or, les

bois peints en rouge et filetz dorés pour servir à M. le Dauphin et Mesdames au jeu de la Reine.

Inv. id. Deux rideaux de 2 lez 1/2 chacun de taffetas d'Angleterre vert, sur 7 pieds 8 pouces de haut tout unis.

Inv. id. Deux autres de 2 lez chacun du même taffetas sur 3 pieds 1/2 de haut aussy tout unis.

Inv. id. Deux rideaux de 3 lez chacun de taffetas d'Angleterre cramoisy sur 7 pieds 8 pouces de haut, le tout pour servir dans l'appartement de M. le Duc de Penthièvre.

Inv. id. Deux rideaux de 6 lez chacun de damas de Gennes bleu sur 13 pieds 8 pouces de haut, bordez autour d'un petit galon d'or, tissu façonné de six à sept lignes de large pour servir dans l'appartement de Madame la Comtesse de Toulouse.

Inv. id. Un lit en baldaquin de damas de Tours cramoisy composé d'un petit fond, deux petites pentes, une grande, grand dossier, deux rideaux de 6 lez chacun, sur 10 pieds de haut, courtepointe, deux chantournez, trois soubassemens et deux mains.

Inv. id. La couchette de 3 pieds 1/2 de large et 6 de long, garnie d'un sommier de crin et toille, deux matelas de laine et futaine, un lit de plume de coutil de Bruxelles, deux traversins id. et deux couvertures de laine blanche fine de 4 points.

Inv. id. 6 fauteuils et un écran dudit damas, les bois de noyer à roulots et à manchettes, pour servir à M. le duc de Penthyevre.

Inv. id. Un lit en niche de vieux damas jaune reteint composé de deux pièces de tapisserie dont une de 3 pieds 1/2 de cours et l'autre de 6 pieds 7 pouces, un fond, 4 petites pentes, une grande, un grand dossier, une courtepointe et un soubassement, les deux rideaux de 3 lez chacun de serge d'Aumalle jaune sur 6 pieds de haut.

Inv. id Quatre autres rideaux de 2 lez chacun de la même serge sur 6 pieds 2 pouces de haut.

Inv id. La couchette de 3 pieds 1/2 de large sur 6 pieds 2 pouces de long, garnie d'un sommier de crin et toille, deux matelas de laine, dont un couvert de toille et l'autre de futaine, un lit et un traversin de plume et coutil de Bruxelles, et deux couvertures de laine,

Inv. id. Un lit à châssis en l'air de 4 pieds de large sur 9 pieds 8 pouces de haut, composé d'un fond, quatre petites pentes, trois grandes, un grand dossier, une courtepointe et deux soubassemens, le tout d'étoffe de la porte à rayes vertes et blanches.

Les deux grands rideaux et deux bonnes graces faisant ensemble quatorze lez de serge d'Aumalle verte.

La couchette de 4 pieds de large et six de long garnie d'un sommier de crin et toille, deux matelas de laine dont un de toille et l'autre de futaine, un lit et traversin de plume et coutil de Bruxelles et deux couvertures de laine pour servir à l'hôtel du gouvernement.

Inv. id. Un lit en baldaquin d'étoffe de la porte à rayes vertes et blanches, composé d'un

fond, deux petites pentes, une grande et un grand dossier, les deux grands rideaux de 5 lez chacun de serge d'Aumalle verte sur 7 pieds 1/2 de haut, pour servir au sieur Avisse garçon du garde meuble.

Inv. id. Une bergere de paille garnie de deux carreaux de crin couverts d'étoffe de la porte à rayes vertes et blanches dont un pour le dossier et l'autre pour le fond, pour servir à la nourrice de Mgr. le Duc de Bourgogne.

Inv. id. Un lit à châssis en l'air de serge d'Aumalle verte composé d'un fond, quatre petittes pentes, dossier, courtepointe, deux grands rideaux et deux bonnes graces faisant ensemble 14 lez de laditte serge sur 7 pieds de haut, les trois grandes pentes et les trois soubassements d'étoffe de la porte à rayes vertes et blanches.

La couchette de 4 pieds de large sur 6 de long, garnie d'un sommier de crin et toille, deux matelas de laine et futaine, un lit et traversin de plume et coutil, et deux couvertures de laine blanche de 4 points.

Inv. id. Deux fauteuils et quatre chaises à dos, les bois à roulots et à manchettes, couverts d'étoffe de la porte à rayes vertes et blanches et clouez de cloux dorez avec un galon d'or faux pour servir à la concierge du pavillon du Buttard.

Inv. id. Deux pavillons de serge d'Aumalle verte de trois pieds de large, pour servir au même endroit.

Inv. id. Un autre pavillon de serge d'Aumalle verte de trois pieds de large.

E. Une pente de la même serge avec deux rideaux aussy de la même étoffe de 3 lez chacun sur 6 pieds 1/2 de haut.

Inv. id. La couchette de 3 pieds de large, garnie d'un sommier de crin et toille, deux matelas de laine et toille, un lit et traversin de plume et coutil et deux couvertures de laine.

Le tout pour servir dans la garde robbe du linge de Madame Victoire

Inv. id. Un marche-pied de 4 marches avec les deux Ecuyers couvert en plein de panne cramoisye pour servir à Madame Sophie pour monter dans son lit.

E. Un pavillon de serge d'Aumalle cramoisie de 3 pieds de large pour servir à la femme de chambre des premières femmes de chambre de la Reyne qui couche dans le cabinet de Sa Majesté.

E. Un lit en niche de serge d'Aumalle cramoisie composé d'un fond, 4 petites pentes, deux dossiers, 4 rideaux de 3 lez sur 6 pieds de haut, une courtepointe, la pente et le soubassement de vieux damas cramoisy.

E. La couchette de 3 pieds 1/2 de large sur 6 pieds de long, garnie d'un sommier de crin et toille, deux matelas de laine, dont un de futaine et l'autre de toille, un lit et traversin de plume et coutil, et deux couvertures de laine.

E. Une portière de 4 lez de la même serge doublée de toille sur 6 pieds 2 pouces de haut.

E. Un rideau de 3 lez 1/2 de la même serge sur 6 pieds 8 pouces de haut.

E. Un autre de 2 lez 1/2 sur 5 pieds de haut.

E. Un autre de 9 lez en 2 parties sur 6 pieds de haut.

Le tout pour servir dans la garde robbe aux habits de Mesdames.

E. Deux plians couverts de velours cramoisy garnis de franges d'or autour pour servir aux Dames d'honneur de Mesdames à la Chapelle.

Inv. id. Deux portieres de 7 lez chacune de damas de Tours cramoisy sur 3 aunes de haut, garnies de large galon et bordé d'or à festons, et doublées de serge d'Aumalle cramoysie, pour servir par augmentation dans la salle du bal des grands appartemens.

E. Un lit à châssis en l'air de serge d'Aumalle verte composé d'un fond, dossier, deux bonnes graces, deux grands rideaux de 7 lez chacun, sur 8 pieds de haut, trois grandes pentes, quatre petites, courtepointe et trois soubassements.

E. La couchette de 3 pieds 1/2 de large garnye d'un sommier de crin et toille, deux matelas de laine et futaine, un lit et traversin de plume et coutil et deux couvertures de laine.

E. Deux fauteuils et quatre chaises à dos, les bois de noyer à roulots couverts de laditte serge, pour servir au sieur Vienne garçon du garde meuble.

E. Un autre lit à châssis en l'air de serge d'Aumalle verte, composé d'un fond dossier, deux bonnes graces, deux grands rideaux de 8 lez chacun sur 9 pied 1/2 de haut, trois grandes pentes, quatre petites, avec courtepointe et trois soubassements.

E. La couchette de 4 pieds 1/2 de large garnie d'un sommier de crin et toille, deux matelas de laine et futaine, un lit et traversin de plume et coutil, et deux couvertures de laine.

E. Deux fauteuils et quatre chaises à dos, les bois de noyer, à roulots, couverts de ladite serge, pour servir au sieur Blanchet garçon du château.

E. Trois panniers à chien à deux places d'ozier garnis en dedans de toille à carreaux rouges et blancs et couverts par dessus de moquette toutte rouge, garnis chacun de deux petits matelas de laine et toille avec des souilles de toille blanche, pour servir aux chiens de Mesdames.

E. Quatre rideaux de 2 lez chacun de toille de cotton sur 2 aunes 1/4 de haut, pour servir dans l'appartement de M. de Vaudierre, directeur général des bâtiments.

E. Quatre rideaux de vitrage d'un lez 1/2 chacun de toille de cotton sur 2 pieds 1/2 de haut, pour servir à une des premières femmes de chambre de Mesdames.

Six autres de deux lez chacun de toille de cotton sur 6 pieds 11 pouces de haut, pour servir à la première femme de chambre de Madame Adélaïde.

CHATEAU DE VERSAILLES, MEUBLES NEUFS, 6 DERNIERS MOIS.
1751.

Pour Me Infante. Une chancelliere de bois de Hollande chantournée par le haut avec une séparation dans le milieu, le dedans garni d'une peau d'ours et le dehors de velours cramoisy, avec un large galon d'or autour et sur les carnières.

INVENTAIRE PAR CHAPITRE DES MEUBLES DE DIFFÉRENTE NATURE QUI SONT AU CHATEAU DE VERSAILLES.
1752.

Tome premier.

Etat des pendules qui sont au château de Versailles.

Pièce des chiens ou grands apparts. 1. — Une grande et belle pendulle exre qui sonne divers carillons aux heures, le devant est enrichy d'ornemens de bronze, cupidons et cocqs, la pendulle enfermée dans une boëte de marqueterie de cuivre et d'ébène à 3 glaces, portée sur un grand piedestal de mesme marqueterie, orné par devant des armes de France et par les costés des chiffres de Louis XIV, le tout de bronze doré, finy par huit pieds de biche aussy de bronze doré, le tout ensemble ayant 8 pieds 1/2 de haut.

Chambre du Roy. Renvoyé au garde-meuble de la Couronne le 4 7bre 1768 pour servir à Bellevue. Cette pendulle est dans la grande chambre du Roy. 5. — Une pendule sonnant l'heure et la demie ayant dix huit pouces de haut, a cadran d'émail en plein, la boëte aussy d'argent doré, cizelée de feuillages, fleurons et masques, avec ornemens à jour, terminée d'une couronne royalle, aussy à jour portée sur un piédestal quarré aussy d'argent doré, cizelé d'oves, la consolle de bronze cizelée de deux cocqs, et des chiffres de Louis XIV avec les noms de Pelletier et Puion.

Cabinet du Conseil. Petit cabinet de M. le comte de Noailles. 6. — Une belle pendulle d'argent doré de 15 pouces de haut, en forme de cassolette, cizelée d'oves, masques et feuillages, surmontée de trois cupidons, qui tiennent un globe couronné; la consolle de bronze doré cizelée d'oves et gaudrons et formée par deux petits enfans qui soutiennent des guirlandes de fleurs avec les armes de France.

M. de Vaugeoir M. le comte de Noailles chez M. Juel Villebar horloger, sert pour les voyages.

7. — Une pendulle de 28 pouces de haut, marquant les heures, les jours, mois, fêtes et signes du Zodiaque, en bronze et en argent, la boëte d'ebene avec ornemens de marqueterie, de cuivre et d'étain, terminée d'un frontispice enrichy des armes de France.

M. le comte de Noailles, M. de Veaujoye M. Villebar, horloger, en 1777.

9. — Une pendulle de 21 pouces de haut, en cuivre doré et en argent, marquant les heures, les jours, les semaines, les mois et la lune, sur fond de velours noir, la boëte de marqueterie de cuivre sur fond d'écaille ayant pardevant deux pilastres cannelés d'ordre corinthien dont les bazes, astragales et chapiteaux sont de cuivre doré, le chapiteau de la pendule est d'ebene, orné des chiffres de Louis XIV aussy de marqueterie.

Salle de compagnie. M^{e} la comtesse de Noailles, chez M. Villebarre.

12. — Une pendulle de 27 pouces de haut à cadran de cuivre doré, sur velours noir, ayant aux coins des bouquets de fleurs et feuilles aussy de cuivre doré, la boëte d'ebene avec ornemens de cuivre et chapiteau tout couvert d'ornemens.

M. Liard. Bureau Le chev. de Caumont, ch. M. le comte de Noailles mise dans un cartel.

13. — Une pendulle de 18 pouces de haut, dont le cadran est de cuivre doré sur velours noir, la boëte de marqueterie de cuivre et d'étain sur fond d'écaille ayant par devant deux pilastres cannelés d'ordre corinthien a chapiteau de cuivre doré, le chapiteau de la pendulle est aussy d'ebene et de marqueterie.

M^{e} la comtesse de Noailles.

14. — Une pendulle de 15 pouces de haut a cadran de cuivre doré, porté par le tems, sur velours noir, la boëte façon de lapis avec quelqu'ornemens de bronze.

Sacristie de la chapelle M. Villebarre horloger en 1777.
M. le comte de Noailles.
Grand cabinet.

15. — Une pendulle a repetiton de 3 pieds de haut à cadran d'émail, la boëte de marqueterie de cuivre sur fond d'écaille, avec ornemens de bronze aiant aux coins un therme de femme, le chapiteau de mesme marqueterie, la consolle aussy de marqueterie de cuivre sur fond d'écaille, ornée pardevant d'un masque de femme de bronze doré.

M^{r} le Bègue.

16. — Une pendule de 24 pouces de haut, dont le cadran est de cuivre doré sur velour noir, la boëte de marqueterie de cuivre et d'étain sur fond d'écaille ayant pardevant deux colonnes d'ordre Corinthien de mesme marqueterie, dont les bazes, chapiteaux et astragales sont de cuivre doré, le haut est une balustrade de cuivre, la consolle aussy de marqueterie de cuivre et d'étain sur fond d'écaille.

Nouvelle chambre du Roy.
Renvoyé au G^{le} de la Couronne le 8 8re 1763, pour servir à Sr Hubert.

Une pendule a equation, la boëte de marqueterie de cuivre sur fond d'ebene, de forme ronde, ornée de feuilles et des armes du Roy couronnées de bronze doré, portée sur son pied a guaine, semé de fleurs de lys, de cuivre sur fond noir, terminée d'un soc quarré long, aussy de cuivre et d'ébène haut en tout de 6 pieds 8 pouces.

Tours du Roy chez M. Villebarre horloger en 1776.

28. — Une pendulle à equation la boëte de marqueterie de bois avec bronze dorez, portés sur son pied à guaine.

Mgr de Luynes ce 3 X^{re} 1763, le Roy a donné cette pendule à M. le duc de Chevreuse

Une pendulle en forme de lyre de bronze doré d'or moulu, la lyre surmontée d'une teste de soleil et fermée sur les flancs par deux thermes de femme qui se terminent par le bas en volutes et viennent rassembler un écusson de rocaille avec festons de feuillages, le cadran émaillé sur fond de cuivre doré, haute de 2 pieds 10 pouces sur 17 pouces de large.

Nota, la boëte de la dite pendule a esté faite par le s^{r} Martinot, horloger du

Roy qui s'est servy du mouvement d'une ancienne pendule, dont il representera la ditte boëtte.

Reçu le 13 Janvier 1736.

Mr le Dauphin. Antichambre. Resté à Mr de Richelieu à la mort de M. le Dauphin parce qu'elle avait été à Fontainebleau.

Une pendule de 25 pouces de haut, faite par Jean Godde, à Paris, la boëtte de marqueterie de cuivre et d'écaille, le devant orné d'un aigle eployé posé sur une coquille de bronze en couleur d'or, le cadran fond d'émail blanc dont les heures sont d'émail bleu, la pendule ayant aux coins d'en haut quatre thermes de femmes moresques et surmontée d'un chapiteau de mesme marqueterie, terminée d'un enfant tenant un oiseau à la main droite, avec son pied aussy de mesme marqueterie.

Reçu le 18 Février 1745.

Chambre de M. le Dauphin Chambre de Me Louise.

Une belle pendulle de bronze doré d'or moulu faite par Jean-Baptiste Baillon, dont le cadran est d'émail et les eguilles de bronze doré, portée sur deux consolles accompagnées de palmes au milieu desquelles est un masque de femme, sur les costés, sont des ornemens en mosaïque, et deux bouquets de fleurs, le haut est terminé d'un amour tenant de sa main gauche une faulx, le pied aussy de bronze doré, orné de rocailles, fleurs, plumes, 2 dragons et d'une teste de Borée, haute de 4 pieds avec le pied sur 14 pouces de large.

Reçu le 20 Décembre 1749

Gd cabinet de M le Dauphin. Mise au petit Trianon en janvier 1769.

Une pendulle de 17 pouces de large et 3 pieds de haut, dont la boëte est formée par un cartouche entourez de guirlandes de fleurs et terminé d'un enfant, le tout de bronze doré d'or moulu, sur les costés sont des plaques de laque rouge a petits bouquets dorez, le cadran est d'émail blanc et le mouvement d'Etienne Le Noir.

Reçu le 31 Décembre 1746.

Me Henriette.

Une petite pendulle a repetition faite par Jean-Baptiste Baillon de 6 pouces de large sur un pied de haut, le cadran d'email et les deux eguilles d'or, dans sa boëte de bronze doré d'or moulu, ornée sur le devant d'une teste de Lion, et terminée par un petit amour, le pied en consolle, aussy de bronze doré d'or moulu, sculptée a jour de feuilles et ornemens.

Me Henriette. La pendule a été donnée par Me Adélaïde et Me Henriette.

Une pendulle de bronze doré et porcelaine de Saxe haute de 21 pouces, faite par Godin, sur le devant sont un berger avec son chien et un peroquet placé sur un tronc d'arbre d'or d'où pendent quelques bigarots, le tout posé sur un cartouche irrégulier de feuillages en consolles de bronze doré, le cadran dont les heures sont d'email surmonté d'un petit Bachus de porcelaine.

Mr le Duc de Bourgogne. Mise dans le salon du Gd Trianon en 1755.

Une pendule de marqueterie d'écaille noire et cuivre garnie d'ornemens de bronze en couleur, le haut de la boëte terminé par une figure d'homme, dont les pieds sont de bellier tenant dans sa main gauche un sifflet et assis sur un rocher, au bas de la porte est un dragon aislé, le cadran de cuivre et les heures en email, la pendule faite par Juhel, à Versailles, sonne les heures et les demies heures et va quinze jours, elle est haute de 2 pieds sur 11 pouces de large, le pied en consolle de la mesme rocaille et marqueterie garnye d'ornemens de bronze en couleur haut de 9 pouces 1/2 sur 13 pouces de large.

Le 31 May 1763.

Reçu du Gardemeuble de la Couronne pour servir dans la chambre à coucher du Roy.

Le Roy.

2217. — Deux boëtes a pendules de bois violet et roze en mozaïque a placages pour recevoir deux mouvemens de pendules à équation, l'une solaire repetant l'heure à tous les quarts, l'autre lunaire ornées de bronze cizelé et surdoré d'or moulu relatifs au soleil et à la lune avec les attributs d'Apollon et de Diane, les dittes boëttes soutenues de roulettes de cuivre à pivots pour les changer de place ayant en dedans quatre supports de fer montés a vis tarodées et ecroux pour supporter les mouvemens, les dittes boëttes surmontées d'une cassolette ornée de guirlandes dont l'une jette des flammes attributs du soleil et l'autre une etoile a plusieurs pointes attributs de la lune, hautes de 7 pieds 1/2 sur 21 pouces de large.

17 Décembre 1774.

Chambre à coucher de Madame Sophie.

ne pendule du nom de Tolleverk à Paris allant quinze jours, sonnant les neures et demi-heures, le cadran d'email de 4 pouces 1/2 de diamètre, les aiguilles dorées dans une boëte entourée de guirlandes de laurier attachées au haut par un ruban portée sur un double socle d'architecture posé sur 4 pieds, le bas découpé sur fond bleu renferme un carillon qui exécute 13 airs, ayant à droite un globe céleste sur son pied, une figure de femme la tete entourée d'etoiles, tenant de la main droite une trompette, la main gauche appuyée sur la pendule, a gauche un équerre, un compas, un rapporteur, un cadran solaire, divers plans, et 3 volumes dont un intitulé *Guomomde*, le tout de bronze doré moulu de 16 pouces de haut, 16 pouces de long et 17 pouces de profondeur.

INVENTAIRE PAR CHAPITRE DES MEUBLES DE DIFFÉRENTE NATURE QUI SONT AU CHATEAU DE VERSAILLES. 1752.

TOME IIIe.

Etat des devants de cheminée peints qui sont au château de Versailles.

Gardemeuble. 172. — Un devant de cheminée représentant un rideau rouge ayant au bas forme de piedestal feins de marbre, au milieu duquel il y a un vaze, portant une médaille tenue par deux enfans, le tout de peinture rehaussée d'or avec bordure par les costés et le haut de bois sculpté doré, long de 5 pieds sur 3 pieds 8 pouces de haut.

id. 173. — Un autre devant de cheminée représentant un rideau ayant un fond jaspé couleur de feu et or, sur lequel il y a de bas relief un piedestal sur lequel sont assises deux figures de femmes représentant l'abondance et la victoire et aux deux costés deux esclaves, avec bordure comme le precedent et de même mesures.

id. 404. — Un devant de cheminée représentant un rideau ayant un fond d'azur sur lequel il y a de bas relief un piedestal sur lequel sont assises deux figures de femmes représentant l'abondance et la victoire et aux deux costés deux esclaves, le tout étoffé d'or mat et bruny, avec bordures par les costés et le haut de bois sculpté doré, long de 5 pieds sur 3 pieds 8 pouces de haut.

id. 407. — Deux autres devants de cheminée représentant un rideau sous lequel sont deux tourelles, longs de 6 pieds sur 4 de haut.

id. 409. — Deux autres devant de cheminée représentant au milieu les chiffres du Roy couronnés et accompagnés de trois fleurs de lys, longs de 5 pieds 10 pouces sur 3 pieds 11 pouces de large.

id. 411. — Un autre devant de cheminée représentant au milieu un cartouche octogone, fond bleu dans lequel il y a un horloge de sable, long de 4 pieds 11 pouces sur 3 pieds 8 pouces de haut.

MÊME INVENTAIRE.

Chapitre des sieges et ameublements en peluche, panne, tripe.

Dix perroquets de tripe rouge. (Ce qui veut dire : dix chaises à perroquets ou cacquetoires couvertes de tripe rouge sorte de panne en peluche).

INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MEUBLES DE LA COURONNE.

TOME II.

Année 1760.

2540. — Un secrétaire en armoire de bois violet et rose à placcages à dessus de marbre breche d'Alep le devant fermant à clef, s'abat et forme une table à écrire couverte de maroquin noir encastré et renferme six tiroirs à bouton et rosette dont un à droite garni d'encrier et poudrier de cuivre blanchi et poly et quatre séparations de différentes mesures, le bas à deux battans fermans à clef et renferme une grande et deux petites tablettes, le tout avec entrées de serrures, suports, chutes, soupentes et pieds de bronze cizelé et doré d'or moulu ayant deux pieds et demy de long] sur seize pouces de profondeur et quatre pieds de haut.

2541. — Un secrétaire en bureau de divers bois des Indes à placcages et abattant à cylindre fermant tous les tiroirs le dessus en platte forme, orné d'une balustrade à oves de bois d'amarante et filets blancs et noirs dans le milieu de l'entablement sont les attributs de l'Ecriture à droite et à gauche deux bouquets de fleurs sur le cylindre sont trois cartouches; dans celui du milieu sont les attributs de la Royauté, à gauche ceux de la poësie dramatique avec les légendes *Non nisi grandia canto irrideus cuspi de figo,* à droite ceux de la poësie lyrique, *Pastorum carmina ludo brevi complector singula canto*, au dessus du cylindre sont quatre tiroirs dont deux de chaque côté sur le devant desquels est un bouquet de fleurs, le derrière dudit secretaire est orné de deux cartouches, dans celuy à droite sont les attributs de l'Astronomie et dans celuy à gauche ceux des Mathématiques avec un bouquet de fleurs au dessous de chaque cartouche. Dans celuy du côté à gauche sont les attributs de la Marine et dans celuy du côté à droite, les attributs de la Guerre, au-dessous de chacun desquels est le chiffre du Roy orné à gauche de coquilles, de corail et perles, et à droite de bled, raisin et autres fruits, le dedans dudit secretaire est aussy en marqueterie de divers bois des Indes, la table est couverte dans le milieu de velours vert avec une tresse d'or, ledit milieu en bascule formant pupitre et fermant et ouvrant à secret, sous lequel pupitre est une cave garnie de trois tiroirs de bois de rose et de chaque côté du pupitre est un ornement dans le goût arabesque, le devant du dedans à trois compartimens séparés par quatre génies de bronze sur lesquelles sont des têtes d'enfans, celuy du milieu est un serre papier de trois tablettes à coullsses de bois de rose à chaque côté duquel il y a trois tiroirs dont l'un à droite et l'autre à gauche, garnis chacun d'un écritoire de bois de cèdre avec encrier, poudrier et boëte à éponge d'argent numérotés quatre cent vingt quatre,

lesquels deux tiroirs, par le moyen d'un loqueteau à ressort s'ouvrent par les flancs en dehors du secretaire pour nétoyer les écritures, le devant des six tiroirs et les flancs en dedans en mosaïque de bois d'amarante et rosettes jaunes sur le fonds satiné; ledit secretaire orné de quatre vases aux quatre coins de la balustrade d'une pendule entre deux cassolettes, faite par Lepine à cadran d'émail marquant par devant et par derrière les heures, minutes, et secondes, allant quinze jours et terminée par un groupe de deux enfans, au dessous de ladite pendule par derrière est un groupe d'enfans représentant les Arts et les Vertus Cardinales, portant le médaillon de Louis quinze sur les ceintres du cylindre, deux figures représentant, celle à gauche Apollon avec sa lyre, celle à droite Calliope avec les trois livres d'Homère, portans chacune deux tiges à deux branches servant de girandolles. Le secretaire porté sur quatre pieds ornés de peaux de mufles de Lyons, ayant cinq pieds et demy de long sur trois pieds de profondeur et quarante six pouces de haut, compris la balustrade.

2542. — Un secretaire en armoire de bois violet et roze à placcages à dessus de marbre de Flandres, le devant fermant à clef s'abat et forme une table à écrire couverte de maroquin encastré et renferme un grand et six petits tiroirs à boutons et rosettes, dont un à droite garni d'encrier, poudrier et boëte a eponge de cuivre, blanchi et poli et cinq séparations de différentes mesures, le bas à deux battans renferme une grande tablette et deux coffre forts à coulisse, le tout aussi fermant à clef avec entrées de serrures et quatre chutes de cuivre en couleur d'or, ayant trois pieds et demy de long sur seize pouces de profondeur et quatre pieds un pouce de haut.

Une toilette de campagne de bois violet et rose à placcages et forme de cœur portée sur trois pieds ayant à droite un grand tiroir, au dessus deux tiroirs à droite et à gauche fermant à clef garnis de pieces nécessaires dans leurs compartimens et par dessus un miroir qui se lève a bouton et charnières de cuivre poly ayant environ pouces de large sur de profondeur et de haut.

2543. — Un bureau de bois de poirier noirci couvert de maroquin noir encastré ayant par devant trois tiroirs fermans à clef avec entrées de serrure portans devant et derrière carderon au tour, chutes et pieds, le tout de bronze en couleur d'or, ayant six pieds de long trois pieds de large et vingt huit pouces de haut.

2544. — Une commode de bois de noyer plein ayant par devant quatre tiroirs dont deux grands et deux petits, fermans à clef avec entrées de serrures et mains fixes de bronze en couleur d'or, ayant quatre pieds de long sur vingt deux pouces de profondeur et trente deux pouces de haut.

Une écritoire de bois d'acajou massif à quatre séparations dont deux garnies d'encrier et poudrier d'argent gravé des armes du Roy des trois couronnes et du numéro douze de la grande argenterie, une garnie d'une cuvette de cuivre argentée et la quatrième de la longueur de l'encrier pour recevoir les plumes ayant pouces de long sur pouces de large.

2545. — Trois commodes à la Régence de bois violet et rose à placcages à dessus de marbre de Flandres ayant par devant trois tiroirs dont un grand et deux petits fermans à clef avec entrées de serrures portans fixes, chutes, soupentes, et pieds de bronze en couleur d'or, dont deux longues de quatre pieds et une de trois pieds et demy sur environ vingt-deux pouces de profondeur et trente quatre pouces de haut.

2546. — Deux tables à écrire de bois violet et rose à placcages à rebords par trois côtés et sur le côté à droite un tiroir fermant à clef garni d'encrier, poudrier et boëte à éponge de cuivre blanchi et poli, l'une ayant par devant une tablette à coulisse de maroquin noir encastré et des pieds de bronze en couleur d'or de deux pieds et demy de long seulement toutes deux sur dix huit à vingt pouces de large et vingt-six pouces de haut.

INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MEUBLES DE LA COURONNE.

TOME TROISIÈME.

Année 1760.

1331. — Un grand bas d'armoire en forme de bibliothèque, de bois violet à placages en mosaïques, de sept pieds et demi de long sur vingt six pouces de profondeur et quatre pieds de haut, le dedans séparé en trois compartimens et une tablette de longueur couverte de tabis cramoisi, sur le devant sont trois portes fermans à clef, celle du milieu enrichie d'un grand médaillon fond de lapis peint, représentant une Minerve tenant dans sa main droite un compas, avec lequel elle mesure un globe, le tout de bronze doré d'or moulu, les portes des côtés chargées des trophées représentans des instrumens de mathématiques, aux bouts sont des cartouches de diférentes plantes chinoises aussi de bronze doré d'or moulu, la bibliothèque est ornée d'agrafes et moulures aussy de bronze doré, portée sur six pieds, dont les quatre de devant sont quarrés et ceux de derrière ronds.

à Paris.

1441. — Une commode de vernis petit vert, de Martin, a dessus de marbre de brèche d'Alep, ayant des camayeux dans des cartouches fond jaune et par devant deux tiroirs fermans à clef et ornée de chutes, de festons, rainceaux, boutons et pieds de biche de bronze doré d'or moulu, longue de quatre pieds sur vingt pouces de profondeur et trente pouces de haut.

1442. — Un secretaire de vernis vert, de Martin, bombé et chantourné sur tous les sens, orné de cartouches fond jaune, peints de divers fruits, fleurs et

oiseaux des Indes, le dedans de bois satiné à placages, le devant fermant à clef s'abat pour former une table couverte de velours jaune encastré et renferme deux tiroirs doublés de satin jaune, celui à droite garni d'encrier, poudrier et boëte à éponge de cuivre blanchi et trois secrets à coulisse, le secretaire porté sur quatre pieds de biche de bronze doré d'or moulu long de trois pieds sur dix sept pouces de large et vingt quatre pouces de haut.
à Fontainebleau.

1443. — Deux encoignures, aussi de vernis petit vert, peintes et ornées comme la commode, à dessus de marbre de breche d'Alep, ayant par devant un batant fermant à clef, longues de trente pouces sur quatorze de large avec leurs gradins à jour de même vernis, a quatre tablettes de vingt neuf pouces de haut sur dix pouces et demi de large.

1444. — Une table de même vernis de Martin, sans tiroir, chantournée et couverte de velours jaune encastré et enrichie de chutes et festons, rainceaux et pieds de biche de bronze doré d'or moulu, longue de trente-deux pouces sur dix neuf de profondeur et vingt sept pouces de haut.

1445. — Une petite table à ecran et a tiroir fermant à clef, de même vernis, à filets dorés, le milieu qui se lève pour former un pupitre, couvert de velours jaune, le chassis et l'écran couvert des deux côtés de soye peinte d'un peroquet et de fleurs des Indes, avec sa tresse de soye terminée d'un plomb en poire et deux bobeches et binets de cuivre argenté ; la table portée par quatre pieds de biche de bronze doré, longue de vingt cinq pouces sur seize de large et vingt cinq de haut.
à Fontainebleau.

INVENTAIRE DES MEUBLES DU CHATEAU DE SAINT-HUBERT.

1762.

Près Rambouillet.

NOTE. — Le château de St-Hubert portait le titre de Rendez-vous de chasse et servait au besoin de petite maison.

La chambre détaillée ci-dessous est la chambre habitée par la marquise de Pompadour.

Dans les inventaires suivants de 1765 à 1788, le château de St-Hubert, parait avoir repris la destination de son titre, c'est-à-dire un rendez-vous de chasse. Le mobilier est remplacé par un plus simple en perse, en siamoise ou en fleuret.

La marquise de Pompadour devait être frileuse, si l'on se rappelle la quantité de portes battantes, de paravents, de paillassons (sourdines) destinés aux croisées et aux portes tant désignés ici, que dans d'autres inventaires du Garde-Meuble.

O1 3439.

INVENTAIRE DES MEUBLES DU CHATEAU DE SAINT-HUBERT.

1762.

Près Rambouillet.

Renvoyé à Paris le 18 May 1765.

3857. — Un meuble de damas des Indes rayé vert et blanc garny de crête de soye assortissante consistant en :

1 lit à 4 colonnes, 2 dossiers et imperialle en voute composé de son imperialle, petit fond, 4 pentes de dehors et 4 pentes de dedans, 4 rideaux en cantonnières contenant ensemble 20 lés avec 4 tresses de soie pour les attacher, 2 dossiers chantournez, courtepointe, 3 soubassemens, 4 foureaux de piliers et 4 pommes garnies de frange de soie.

Le bois du lit à fond sanglé et roulettes dessous de 4 pieds 1/2 de large, 6 pieds 3 pouces de long et 8 pieds de haut, garny de trois matelas de laine et futaine profilez de soie et piquez de capiton cramoisy, 1 lit de duvet et bazin aussy profilé de soie, deux traversins de duvet et bazin avec souilles de taffetas blanc, 1e couverture de ratine blanche bordée de rubans de soie, 1e ouatte de 6 lez de satin blanc sur 2 aunes 2/3 de long, 1 couvre pied de satin blanc, des deux cotez piqué, 1e Marseille piquée de deux aunes 1/2 de long sur 2 aunes 1/4 de large et une couverture de 2 lez de toile grise bordée de rubans de soie sur 2 aunes 1/4 de long.

2 fauteuils et 6 chaises à dos couverts de même damas garnis de ladite crête. Les bois sculptez et à moulures rechampis vert et blanc avec housses de siamoise a mosaïques vert et blanc.

Un fauteuil en confessionnal avec son carreau et..... le tout couvert du même damas, le bois sculpté et rechampy comme dessus avec housse semblable.

1 fauteuil de toilette de hêtre et canne avec carreau et dossier du dit damas garny d'un galon de nervure de soie assortissante, le bois comme dessus et housse semblable.

1 petit tabouret couvert du même damas, le bois comme dessus.

1 ecran a coulisse couvert des 2 cotez de même damas avec sa tresse de soie erminée d'un gland, le bois comme dessus et housse semblable.

1 portière de 3 lez du dit damas sur 2 aunes de haut bordée de crête et doublée de taffetas blanc.

A été employé à faire une portière

1 tapis de toilette de 3 lez dudit damas sur 7 pieds 4 pouces de long, garnis de 4 glands de soie vert et blanc doublé de taffetas blanc.

1 marchepied couvert dudit damas, le bois peint vert et blanc et housse comme dessus.

1e niche en tabouret pour 2 chiens, couverte dudit damas, le bois comme dessus, ayant en dedans 2 matelas de toile blanche avec leurs souilles de même toile et sur le tout une housse de siamoise comme les précédentes.

2 rideaux de fenetres en 4 parties, chaque partie de 2 lez de gros de Tours blanc sur 2 aunes 1/2 de haut bordez d'une crète de soye vert et blanc.

Renvoyé à Paris le 18 May 1765. Un meuble de cabinet dudit damas garny de crète de soye assortissante, consistant en :

1 siege en encoignure avec un carreau dans le fond et un autre petit carreau avec glands aux quatre coins, le bois comme ceux de la chambre avec housses de ladite siamoise.

1° chaise avec son carreau dudit damas et housse semblable.

2175. — 2 commodes en bois de rose et satiné avec mosaïque à placages et dessus de marbre brèche violette ayant 2 tiroirs par devant, fermans à clef avec entrées de serrures, mains fixes, chûtes, fleurons et *chaussons* de bronze doré d'or moulu, longues de 3 pieds 1/2 sur 20 pouces de large et 32 pouces de haut.

2188. — Une table à écrire en bois de rose et fleurs de bois de violette à placage ayant par devant une tablette à coulisse couverte de maroquin noir et à droite un tiroir fermant à clef garny d'encrier, poudrier et boëte à éponge, de cuivre blanchy, ornée de deux entrées de serrure dont une est feinte, rebords, chutes et chaussons de bronze doré longue de 23 pouces sur 15 pouces de large et 26 pouces de haut.

2203. — Une table de nuit de bois de violet et rose à placages ayant une tablette de marbre brèche d'Alep, ornée de portants et chaussons de bronze doré d'or moulu, longueur 20 pouces sur 13 pouces de large et 32 pouces de haut.

801. — Une chaise d'affaire en bois de chêne, couverte de deux housses de bazin à poil, garnies de mousseline.

803. — Un bidet à seringue de bois de noyer avec couvercle et dossier de maroquin rouge cloué de cloux dorés, ayant dans le dossier deux flacons de cristal, garny de sa cuvette de fayence long de 18 pouces sur 10 pouces de large, 30 pouces de haut du dossier à terre.

. . . .

. . . .

Une grille dito représentant de chaque côté un enfant assis tenant un bouquet de 22 pouces de profondeur avec pelle, pincettes et tenailles à bouton doré et foureaux de fer blanc.

. . . .

Un paillasson de toile écrue remply de laine, de 3 pieds de large et 7 pieds de haut pour boucher la porte.

Deux autres de 9 pieds sur 6 pieds de large pour les deux croisées.

Deux rondins de même toile de six pieds de long.

Page 257. Art. 636.

Six fauteuils couverts de damas cramoisi, piqués de houpettes d'or, les bois sculptés dorés avec housses de serge cramoisi.

Livrés à Fontainebleau en 1765.

(C'est bien la dénomination d'une garniture capitonnée.)

INVENTAIRE GÉNÉRAL DES TENTES, PAVILLONS, MARQUISES, MANSARDES ET CANONIÈRES DU ROY, MAISONS DE BOIS ET AMEUBLEMENT D'ICELLES.

Le 31 Décembre 1765.

Tentes, Pavillons, Marquises, Mansardes et Canonières du Roy, Maisons de bois et ameublement d'icelles, sçavoir:

La Chapelle.

Une légere réparation à faire. Renouveler les cordages. Vérifié fin de mars 1768.

1. — Une tente à deux culs de lampe de coutil fin à petites rayes doublée d'indienne fond blanc à gros bouquets rouges, de 29 p. de long sur 14 p. de large, la faîtière en deux parties a vingt-neuf pieds de long; il y a deux séparations à l'endroit des culs de lampes, les murailles ont sept pieds de hauteur, trois mâts de seize pieds, les mantelets autour en toile bleue peinte en jaune et rehaussée en or, trois croix de bois bronzé, qui se posent sur la faîtière, il y a deux sacs un pour la tente et l'autre pour les murailles.

Une légère réparation à faire.

Le Colonel des Gardes Francoises

2. — Une tente de coutil doublée d'indienne fond brun à colonnes rouges de 15 pieds quarrés avec sa marquise de toile dans son sac.

Réparations à la tente et à la marquise. Renouveler les toilles à pourrir et les cordages. Vérifié fin de mars 1768.

Réparation à la tente et à la marquise, mettre des toilles à pourrir et des cordages

Salle des Gardes.

3. — Une tente en pavillon quarré long de coutil de Bruxelles doublée d'indienne fond sablé à colonnes rouges, la faitière en deux parties de vingt-quatre pieds de long, seize de large, trois mâts de vingt pieds de haut, les murailles en quatre parties, ladite tente porte trente neuf pieds de long par bas, ornée de deux soleils de chaque côté et un sur chaque bout ainsi que la faitière et mantelet ornés de sceptres, mains de justice et fleurs de lis peinte sur un fond de toile bleue rehaussée en or, dans deux sacs, un pour la tente, l'autre pour les murailles.

Réparations à la tente et aux murailles. Vérifié fin de mars 1768.

Réparation à la tente et aux murailles.

Deuxième salle des Gardes servant d'antichambre du Roy.

4. — Une tente en pavillon quarrée long de coutil de Bruxelles doublée d'in-

dienne fond blanc à colonnes rouges, la faitière en deux parties de vingt-quatre pieds de long, seize de large, trois mâts de vingt pieds de haut. La tente porte trente-neuf pieds de long par bas les murailles en quatre parties, elle est ornée de deux soleils de chaque côté et sur les bouts un de chaque côté, les mantelets et la faitière peints sur une toile bleue et rehaussée en or, il y a deux sacs, un pour la tente et l'autre pour les murailles.

Légère réparation à faire. Vérifié fin de mars 1768.

Réparation à faire au corps de la tente.

Salle à manger du Roy.

5. — Une tente de coutil de Bruxelles, doublée d'une angloise fine bleue et blanche de vingt deux pieds de faitière, trente-quatre de long par bas sur vingt de large et vingt pieds de haut, les mantelets peints en bleu et rehaussés en or, d'un pied de haut, la marquise de même coutil que la tente et même façon pour l'ornement, deux faitières, deux mâts, lesdittes tente et marquise dans trois sacs.

point de marquise 4 murailles.

Renouveler la toille anglaise bleue et blanche pour les doublures, réparation à la tente et grande réparation à la marquise.

Réparation à l'indienne de la tente et grande réparation à la marquise.

6. — Une tente en pavillon quarré long de coutil de Bruxelles doublée d'indienne fond sablé à colonnes rouges, la faitière en deux parties de vingt-quatre pieds de long, seize de large, trois mâts de vingt pieds de haut, la tente porte trente-neuf pieds de long par bas, les murailles en quatre parties, elle est ornée de deux soleils de chaque côté et un sur chaque bout de la faitière et les mantelets peints sur une toile bleue et rehaussée en or, le tout dans deux sacs.

En médiocre état. Réparation à faire en indienne et coutil. Vérifié fin de mars 1768.

Réparation à la tente et des cordages en entier.

7. — Une tente de coutil doublée de toile à carreaux bleue et blanche avec sa marquise de toile de dix pieds en quarrés dans un sac.

Renouveler les cuirs. Réparation à faire à la marquise et renouveler les cordages en entier. Vérifié fin de mars 1768.

Réparation à la marquise et des cordages en entier.

8. — Une tente idem que la précédente.

La marquise ne peut plus servir.

9. — Une tente de coutil de douze pieds doublée de toile à carreaux bleue et blanche avec sa marquise dans son sac.

La marquise ne peut plus servir. Vérifié fin de mars 1768.

10. — Une tente de douze pieds en quarré de coutil doublée d'indienne bleue et blanche avec sa marquise de toile dans un sac.

La marquise ne peut plus servir.

Réparer la tente avec des cordages, la marquise ne peut plus servir. Vérifié fin de mars 1768.

11. — Une tente de coutil doublée de toile d'Alençon écrue de vingt-quatre pieds de faitière sur treize de large faite en pinache dans son sac.

éparation à la nte et renouve- r les cordages. érifié fin de ars 1768.

Réparation de cordages en entier.

Une légère ré- ration à la ten- e et renouveler ne partie des rdages. Vérifié n de mars 1768.

12. — Une tente de coutil à pinache sans doublure de quatorze pieds six pouces de faitière sur douze pieds de large dans son sac, 12 pieds de haut.

aire une neuve. éparer la tente t des cordages n entier Vérifié n de mars 1768.

13. — Une tente de coutil doublée de toile à carreaux bleue et blanche de dix pieds en quarré avec sa marquise dans son sac.

En médiocre état n ne peut sça- oir au juste ce u'il y a à y faire ant à Compiè- ne.

14. — Une tente de coutil doublée d'indienne fond sablé à bouquets rouges de dix-neuf pieds sur quinze de large avec sa marquise de toile à deux parasols fermée par les bouts dans deux sacs.

Réparation à faire à la tente et à la marquise et des cordages en entier.

Une légère ré- ration à faire une partie des rdages à re- uveler. Vérifié de mars 1768.

15. — Une tente de coutil doublée de taffetas rayé de douze pieds de faitière sur dix pieds de large avec sa marquise de toile dans son sac.

rande répara- n à faire à la nte et à la mar- ise et renouve- les cordages. érifié fin de rs 1768.

16. — Une tente de coutil doublée d'indienne bleue et blanche de douze pieds en quarré avec sa marquise de toile dans son sac.

Réparation à la marquise et des cordages en entier.

enouveler les irs, réparation la tente et des rdages en en- er, la marquise peut plus ser- r. Vérifié fin de ars 1768.

17. — Une tente de coutil doublée d'indienne fond rouge et fleurs rouges et jaunes à grands ramages de dix neuf pieds de long sur quinze de large avec sa marquise de toile dans son sac.

éparation à la te et des cor- es en entier, marquise ne plus servir. ifié fin de s 1768.

Réparation à la tente et des cordages en entier, la marquise ne peut plus servir.

18. — Une tente de coutil doublée de toile à carreaux bleue et blanche de dix pieds en quarré avec sa marquise de toile dans son sac.

e légère ré- tion à faire a tente, La quise ne peut s servir. Véri- fin de mars 8.

19. — Une tente de coutil doublée d'indienne bleue et blanche de douze pieds en quarré avec sa marquise de toile dans son sac.

Réparation à la marquise et des cordages.

INVENTAIRES DES MEUBLES DU CHATEAU DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Année 1771.

Appartement du Roy pour Madame la Princesse de Talmont.

3007. — Un ameublement de satin blanc de la Chine à figures, fleurs et animaux de broderie de soie, consistant en un lit, deux canapés, huit fauteuils, deux banquettes, un paravent, un ecran, une tapisserie et deux portières.

Le lit à impériale et à la duchesse, composé de 3 pentes de dehors garnies d'une grande dentelle d'or à festons sur taffetas verd, 4 pentes de dedans garnies d'une plus petite dentelle d'or aussi à festons, fond, grand dossier, dossier chantourné, bonnes graces en dedans et en dehors, courtepointe, 3 soubassements de même satin brodé, le tout garni de dentelle d'or *(Nª point de pommes)* 2 rideaux de taffetas blanc doublés de serge, avec entour de taffetas blanc et tringles tournantes de fer couleur d'eau à vase doré.

Le bois du lit à chassis sanglé de 5 pieds 4 pouces de large, 6 pieds 1/2 de long, pour servir à 12 pieds 1/2 de haut, garni de trois matelas de laine et futaine, un lit et traversin de plumes et coutil, une Marseille piquée, une Castres, et une couverture de laine.

Les deux canapés de 6 pieds de long chantournés et bombés couverts de même satin et cloués de cloux argentés, avec chacun un matelas et deux carreaux, les bras reculés et à manchettes, avec housses de taffetas blanc doublées de toille, les bois sculptés et vernis.

Les huit fauteuils
Les deux banquettes
L'écran } couverts de même étoffe avec housse comme ci-devant.

Le paravent de 6 feuilles sur quatre pieds de haut à cadres sculptés et vernis, couvert des deux côtés dn même satin, avec housse comme aux siéges.

Les deux portieres en 4 parties garnies d'une crête de soie de plusieurs couleurs de taffetas blanc, sur 10 pieds 9 pouces de haut.

2545. — Trois commodes à la Régence de bois violet et rose à placages, à dessus de marbre de Flandres, ayant par devant trois tiroirs, dont un grand et deux petits fermant à clef, avec entrées de serrures, portans, frises, chutes, soupentes et pieds de bronze en couleur d'or, dont deux larges de 4 pieds et une de 3 pieds 1/2 sur environ 22 pouces de profondeur, et 34 pouces de haut.

2546. — Deux tables à écrire de bois violet et rose à placages et rebords, et

sur le côté à droite un tiroir fermant à clef garni d'encrier, poudrier, et boéte à éponge de cuivre blanchi et poli. L'une ayant par devant une tablette à coulisse couverte de maroquin noir encastré et des pieds de bronze en couleur d'or, de 2 pieds 1/2 de large, l'autre plaquée par dessus de fleurs, ayant 2 pieds de long, toutes deux sur 18 et 20 pouces de large et 26 pouces de haut.

2547. — Deux tables à écrire de bois de noyer plein, de 2 pieds de long, 15 pouces de large, sur 26 pouces de haut.

2548. Une table de nuit de bois de merisier, à filets de bois d'amarante, à dessus de marbre de Flandres, de 17 pouces de long, 11 pouces de profondeur et 27 pouces de haut.

924. — Un bidet de bois de mérisier à filets de bois d'amarante, à dessus en tabouret couvert de maroquin rouge, cloué de cloux dorés, de 18 pouces de long, 13 pouces de large, et 18 pouces de haut.

925. — Trois chaises d'affaires de bois de noyer plein, ayant 18 pouces de long, 15 pouces de large et 10 pouces de haut.

2648. — Deux encoignures de différents bois des Indes à placages, à dessus de de marbre de Flandres, ayant par devant deux battants fermant à clef avec entréesde serrures, chutes et pieds de bronze ciselé en couleur d'or de 20pouces d'équerre sur30 pouces de haut.

2648. — Deux gradins de bois des Indes à placages aux encoignures ci-dessus, à 4 tablettes, de 11 pouces d'équerre sur 28 pouces de haut.

293. — Un miroir à bordure sculptée de feuilles et dorée, la glace de 28 pouces de haut sur 21 pouces de large.

326. — Deux miroirs à bordure de bois doré de 4 pouces de large, les glaces de 26 pouces de haut sur 20 pouces de large.

Extrait du vol. O' 3345 (Archives.)

INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MEUBLES DE LA COURONNE, 1775

(VERSAILLES.)

Page 164. Art. 431.

Quatre tables à jeux en velours vert les bois de merisier à filets d'amarante, dont :

Une de Brelan de 26 pouces de pan.

Une de Piquet de 44 pouces de long, et deux de Quadrille de 31 pouces en quarré.

INVENTAIRE DONNANT DES DETAILS SUR D'ANCIENS DAIZ OU BALDAQUINS HISTORIQUES.

5. — Un dais de tapisserie de haute lice très fine de soye rehaussée d'or, appellé le Dais de la Charité, composé du fond, queue et quatre pentes garnies de crepines à lozanges et boutons, or, argent et soye. Au milieu du fond est représenté un pélican dans un octogone, et sur la queue, une grande femme debout, qui porte un enfant et donne à téter à un vieillard. Le dais long de neuf pieds sur huit pieds de large et dix pieds de haut, doublé de toile.
à Paris.

19. — Un dais de riche broderie, fond d'or à grain d'orge, pareil au meuble du sacre composé du fond et sept pantes, le fond de broderie de soye plate, représentant la création de l'homme, dans une bordure fond d'or, ayant, à chaque coin, un tableau ovale, avec festons et mascarons, les pentes ornées de tableaux ovales représentant différents sujets de l'Histoire sainte, garnies de campannes de broderie avec boutons et boutonnières à celles de dehors. Le dais long de huit pieds sur sept pieds et demi de large.

Même N° 19. — Une piece de tapisserie de riche broderie, assortissante au dais ci-dessus et qui pourrait y servir de queue ; ladite piece représentant dans sept cartouches des sujets de l'histoire de Moyse, environnées de festons et chutes de festons de fruits ; la bordure ornée de sept tableaux représentants les vertus théologales et cardinales, avec chutes de festons de fruits, par les cotés ; des attributs et instruments d'artillerie par le bas et des trophées d'armes a l'écusson du Cardinal de Richelieu par en haut, ayant treize pieds de cours, sur douze pieds deux pouces de haut.

Nota. Que le tout fait partie d'un meuble inventorié au N° 24 du Chapitre des Meubles de broderie à Paris.

22. — Un autre dais de velours violet, semé, en plein, de fleurs de lys d or, composé du fond, queue et six pentes, le fond ayant, au milieu, les armes de France et de Navarre, couronnées, les chiffres de Henry IV, et ceux de Marie de Médicis, en toile de cordonnet d'or, aussi couronnées ; la queue ayant, au milieu, un grand écusson des armes de France et de Navarre ; les ceux pentes ayant sur chacune deux chiffres du Roi et un de la Reine, sont garnies de crepines et molet d'or suporté de soye. Le dais long de huit pieds un pouce sur huit pieds trois pouces de large et dix pieds de haut.

Nota. Ce dais fait partie d'un meuble inventorié au N° 26 au chapitre des Meubles de broderie à Paris.

Même N° 22. — Un tapis de pied, de même velours violet, semé, en plein, de

fleurs de lys de broderie de lames d'or, et des chiffres de Henry IV et de Marie de Médicis, pour servir sous le dais ci-dessus, long de six pieds sur huit pieds et demi de large.

Même nota que pour le dais.

26. — Un dais de tapisserie très-fine, laine et soye rehaussée d'or, (dessein de Julle Romain) fabrique de Bruxelles, entourée de bandes de velours cramoisi, brodé des chiffres de Guise de drap d'or couronnés, composé du fond, queue et trois pentes ; le fond représente deux bergeres et un berger, et la queue représente le jugement de Paris, les trois pentes garnies de crépines d'or à la Milannoise suportée de frange de soye cramoisi et doublée de brocard d'or ; le dais long de sept pieds et demi sur six pieds neuf pouces de large, et neuf pieds huit pouces de haut.

a Paris.

Nota. Manque de bois.

27. — Un autre dais de tapisserie très fine laine et soye rehaussée d'or, dessein de Julle Romain, fabrique de Bruxelles, entourée de bandes de velours cramoisi, brodé aussi des chiffres de Guise, de toile d'or couronnés ; composé du fond représentant Jupiter assis sur un aigle tenant la pomme d'or, et accompagné de plusieurs Divinités, Nymphes et Faunes, et de trois pentes, représentant l'enlèvement d'Helene, etautres sujets de la Fable ; lesdites pentes garnies de franches d'or a la Milanoise, suportée de soye et doublée de toile d'or ; le dais long de neuf pieds huit pouces, sur huit pieds huit pouces delarge

à Paris.

Nota. Manque le bois.

29. — Un riche dais de velours vert et brodé de rainceaux, fleurs et feuilles or et argent de trait, composé du fond, queue et sept pentes, doublées de tabis vert, garnies de campannes de ladite broderie ; dans le milieu de la queue sont les chiffres de Marie Thérèse d'Autriche couronnés, le dais long de neuf pieds trois pouces sur huit pieds de large et onze pieds et demi de haut. Le chassis du dais de bois de hêtre.

Nota. Ce dais fait partie d'un meuble inventorié au N° 34 du chapitre des meubles de broderie.

a Paris.

VERSAILLES.

Pour servir à la Reine pendant ses couches à Versailles.

Façon d'un lit à quatre colonnes de 11 pieds de haut, 5 pieds de large, 6 pieds 4 pouces de long à un chevet, l'impérial en voussure, la couchette à fond sanglé,

les étoffes en damas vert, composé d'un fond d'impérial, un grand dossier, quatre bonnes graces, de deux lés chaque, deux grands rideaux de chacun huit lés formant cantonnière à trois lés aux pieds, une courtepointe, trois grandes pentes, quatre petites, trois soubassemens, un chantourné, quatre mains, le tout orné de grand et petit galon d'or, frange et broderie sur les pantes, soubassement, chantourné monté sur le métier et broderie au fond de l'impérial garni de bande à œuillets doublé de toile et gros Tours vert, garni d'agraffe et porte, deux foureaux de colonnes.

Avoir retourné le galon d'or à border de l'ancienne entour de grostour vert composé de deux bonnes graces de deux lés chaque, deux grands rideaux de cinq lés chaque et remonté les têtes.

Façon d'avoir sanglé le fond du lit de 5 pieds de large.

Pour le couché dudit lit.

Façon et fil, d'avoir coupé et fait coudre, mis des morceaux aux piqûres et fait coudre des œuillets à huit parties de futaine pour quatre matelas lavés.

Façon et fil, d'avoir coupé, fait coudre et cirer un traversin de bazin et duvet.

Façon et fil, d'avoir coupé et fait la souille dudit traversin en taffetas Florence blanc.

Avoir décousu les grandes et petites galon des rideaux et bonnes graces de l'ancien lit pour servir sur les nouveaux.

Façon de deux bergeres, les bois peints en blanc, les dossiers garnis en plein, les bourlets de plateforme piqué à l'angloise avec leurs carreaux en coutil et plume couverts dudit damas vert, ornés de galon d'or à clouer, cloux dorés sur les moulures des bois galon de nervure en soye verte aux carreaux.

Façon de douze fauteuils à carreaux les bois peints en blanc, les dossiers garnis en plein, les bourlets de plate forme piqués à l'anglaise avec leurs carreaux en coutil et plume, couverts dudit damas vert orné de galon d'or à clouer et cloux dorés sur les moulures des bois, galon de nervure en soye verte sur les carreaux.

Façon d'avoir garni en toile et crin, fait les carreaux en coutil et plumes pour servir de modele aux dits sieges ci-dessus a une bergere et un fauteuil à carreaux en bois sans être peints.

Pour servir à la Layette, pour l'accouchement de la Reine.

Avoir fait un meuble. Détail ci-après.

Anti-Chambre.

Façon de quatre paravant de 7 pieds 6 pouces de haut de chacun six feuilles, les bois peints d'un côté en rouge et couvert en drap de Berry rouge de l'autre côté de galon de soye à clouer et cloux dorés par panneau.

Chambre de l'Enfant.

Façon d'un lit à quatre colonnes en fer de 8 pieds 6 pouces de haut, 4 pieds de large, 6 pieds de long, garni de son chassis en fer, tringle en dessus dorée, celle en dessous en couleurs d'eau fond de planche porté sur des étrillers de fer. Les étoffes en damas vert composé d'un fond, un grand dossier, quatre bonnes graces, d'un lé chaque, deux rideaux de côté de quatre lés chaque, deux rideaux du pied de deux lés chaque, deux cantonnieres, d'un lé chaque ornée de molet d'or et frange dito, trois grandes pantes garni de cartizanne pour la tête de la frange, quatre petites pantes, trois soubassements, quatre mains ornées de molet d'or,

L'entour en serge de Londre verte, composé de deux grands rideaux de six lés chaque, deux bonnes graces d'un lé et demi chaque, lesdits rideaux formant cantonniere aux pieds à deux lés, un faux dossier, le tout orné de molet et frange d'or, un faux fond en serge, tout ledit lit ci-dessus doublé de toile taffetas garni de bandes à œuillet attache de rubans de fil, porte, agraffes et anneaux.

Avoir garni les trois balustres dont un pour le pied et les deux autres de côté, matelassé les chassis du bas en laine et les barres du haut tenue avec les petits paillassons de laine sur lesdits chassis, le tout couvert en damas vert orné de galon d'or à clouer et cloux dorés par panneau, garni de platine et goupille.

Avoir garni le berceau de 4 pieds 8 pouces de long sur 28 pouces de large, le dedans matelassé de laine, l'arche et le dossier matelassé idem, couvert de damas vert orné de galon d'or à clouer et cloux dorés.

Avoir fait la petite courtepointe ornée d'un large galon d'or rebordé sur le quarré molet frange dite sur les soubassements doublé de toile et taffetas vert.

Avoir fait un paillasson en toile et crin, couvert de taffetas vert piqué en losange sur trois pieds 8 pouces de large, 5 pieds 8 pouces de long pour mettre sous le berceau.

Avoir fait une petite couverture de satin blanc piqué, ornée d'une bordure et carreaux de piqure sur quatre pieds quarrés pour le berceau.

Avoir coupé fait coudre et cirer un oreiller en bazin de 30 pouces sur 22 pouces.

Avoir fait coudre les douze parties de futaine pour les six petits matelas.

Avoir fait une grande couverture de six lés de damas sur 3 aunes 5/12 de long ornée de frange d'or, au pourtour doublé de toile et contredoublé de taffetas.

Avoir garni la remuette, le dessus de la table et les rebords matelassés de laine couvert de toile et damas, garni de quatre soubassements de damas doublé de taffetas ornée de molet d'or et frange dite galon d'or à clouer et cloux dorés au rebord.

La housse en serge de Londre verte à quatre soubassements orné de molet et frange d'or doublé de taffetas vert.

Avoir coupé deux oreillers de bazin, les avoir fait coudre et cirer, de 3 pieds de long sur 2 pieds 6 pouces de large

Façon, fil et soye d'avoir fait pour le bas de buffet de 3 pieds 7 pouces de tablette, 25 pouces de profondeur, 33 pouces de haut, un tapis en damas à quatre soubassements, orné d'un large galon d'or rebordé sur la tablette molets et frange dite sur les soubassements doublé de toile et taffetas, un second en serge de Londres verte ornée de molets et frange d'or sur les soubassements et doublé de taffetas, un troisième en maroquin vert doublé de taffetas dit garni d'une plate bande de 3 pouces bordé d'un galon d'or de nervure et molet dit au bas.

Façon et soye de deux portieres en une partie de six lés de damas chaque sur 10 pieds 2 pouces de haut orné d'un molet d'or de 18 lignes au pourtour doublé de serge verte plissée sur 7 pieds de large.

Façon de deux rideaux de fenêtre en quatre parties de deux lés de gros Tours vert, chaque partie bordée d'un galon d'or à crête sur 10 pieds 8 pouces de haut plissé par croisée sur 8 pieds de large.

Façon de deux fauteuils, les dossiers fond garnis en plein, les bois recouverts en toile et damas ainsi que les fonds et dossiers orné de molet d'or, frange, galon dit à clouer et cloux dorés.

Façon fil et soye d'avoir coupé et fait les deux housses en serge de Londres verte.

Façon d'avoir garni douze ployans, les avoir couverts dudit damas ornée de frange d'or.

Façon fil et soye des douze housses en serge de Londres verte.

Façon de deux paravants de chacun six feuilles de 4 pieds de haut à bois recouvert et charnière en velin couvert en toile et damas ornée d'un simple galon d'or à clouer et cloux dorés.

Façon, fil et soye, d'avoir coupé et fait les deux housses en serge de Londres verte.

Façon de trois ecrans couverts en toile et damas vert ornée d'un large galon d'or et garnis de leurs tresses et gland d'or dit.

Façon, fil et soye des trois housses et fait en serge de Londres verte.

Pour la nourrice.

Façon d'une chaise à bois recouvert, le dossier et le fond garni en plein, couverts de damas vert ornée de molets d'or frange galon dit à clouer et cloux dorés.

Façon et soye d'avoir coupé, fait la housse en serge de Londres verte.

Pour Madame la Remueuse.

Façon d'avoir garni un tabouret couvert en toile et damas vert ornée de frange d'or.

Façon et fil d'avoir coupé et fait la housse en serge de Londres verte.

Pour la Gouvernante.

Façon d'un lit en fer à quatre colonnes de 8 pieds 6 pouces de haut 5 pieds de large, 6 pieds de long, tringle en dessus dorée et celle en dessous couleur d'eau, les étoffes dudit lit en damas vert, composé d'un fond, un grand dossier, quatre bonnes graces d'un lé chaque, deux grands rideaux de côté de quatre lés chaque, deux rideaux du pied de trois lés chaque, deux cantonnieres d'un lé chaque, trois grandes pantes, quatre petites pantes, trois soubassements, une courtepointe, quatre mains, le tout orné de molets et frange d'or.

L'entour en serge de Londres verte doublé de taffetas composé de deux bonnes graces d'un lé et demi chaque, deux grands rideaux de six lés et demi chaque formant cantonniere au pied à deux lés et demi, un faux dossier, le tout orné de molet et frange d'or, un faux fond en serge, tout ledit lit ci-dessus doublé de toile et taffetas garni de bande à œuillet attache de rubans de fil, porte, agraffes et anneaux au besoin.

Avoir fait pour ledit lit un fond en coutil barré de sangle cousu à trois fois et contredoublé de coutil garni de 23 contre-sanglons et 23 boucles en châpes de cuir d'Angleterre.

23 contre-sanglons et les 23 boucles.

Façon fil d'avoir coupé, fait coudre et cirer le traversin en bazin de 5 pieds.

Façon fil, d'avoir coupé, fait coudre et cirer le lit en bazin bordé sur l'épaisseur d'un galon, chainette en soye.

Façon et d'avoir coupé et fait coudre la souille en taffetas Florence blanc.

Façon et fil, d'avoir coupé et fait coudre les huit parties de futaine pour les quatre matelas.

Façon d'avoir garni la chaise d'affaire, le dessus du couvert en tabouret, les côtés des panneaux fermez la lunette garnie de laine, le tout couvert de damas vert orné de galon d'or à clouer et cloux dorés au bezoin.

Façon, fil et soye d'avoir coupé et fait coudre la housse en serge de Londres verte.

Pour la Nourrice.

Façon d'un lit en fer à quatre colonnes de 8 pieds 6 pouces de haut, 4 pieds de large, 6 pieds de long, tringle en dessus doré et tringle en dessous couleur d'eau. Les étoffes dudit lit en damas vert composé d'un fond, un grand dossier, quatre bonnes graces d'un lé chaque, deux rideaux de côté de quatre lés chaque, deux rideaux de pied de deux lés chaque, deux cantonnieres de chacun un lé, trois grandes pantes, quatre petites, trois soubassements, une courtepointe, quatre mains, le tout orné de molet et frange d'or.

L'entour en serge de Londres verte doublé de taffetas composé de deux bonnes graces d'un lé et demi chaque, deux grands rideaux de six lés chaque formant cantonnieres au pied à deux lés, un faux dossier, le tout orné de molets frange

d'or et un faux fond de serge, tout ledit lit doublé de toile et taffetas garni de bande ę œuillets, attache de rubans de fil, porte agraffes et anneaux.

Avoir fait pour ledit lit un fond en coutil barré de sangle croisé cousu à trois fois et contre-doublé de coutil garni de 21 contre-sanglons et 21 boucles en châpe de cuir d'Angleterre.

21 contre-sanglons et les 21 boucles.

Façon fil, d'avoir coupé fait coudre et cirer le traversin en bazin.

Façon et soye, d'avoir coupé, fait coudre la souille en taffetas Florence blanc.

Façon, fil, d'avoir coupé, fait coudre et cirer le lit de plume en coutil.

Façon fil, d'avoir coupé, fait coudre et cirer un oreiller de bazin de 24 pouces sur 20 pouces.

Façon et fil d'avoir coupé, fait coudre les six parties de futaine pour les trois matelas.

Pour le service de la Chambre.

Façon d'avoir garni les rebords et les pieds d'une table de quadrille en laine et toile couvert de drap de Sedan vert.

Façon, fil et soye, d'avoir fait pour la ditte table un tapis en maroquin doublé de taffetas garni d'une plate bande ornée d'un galon de nervure d'or et molet dit au bas.

Pour remuer l'Enfant.

Façon et fil d'avoir coupé fait coudre et cirer un oreiller en bazin de 30 pouces sur 23 pouces.

Pour mettre l'enfant dans le berceau.

Façon et fil d'avoir coupé, fait coudre et cirer un oreiller en bazin de 26 pouces sur 22 pouces.

Pour donner a teter.

Façon et fil d'avoir coupé, fait coudre et cirer un oreiller en bazin de 20 pouces sur 18 pouces.

Pour la remueuse.

Façon d'un lit en fer à quatre colonnes de 6 pieds 6 pouces de haut, 3 pieds 6 pouces de large, 6 pieds de long, les étoffes en serge de Londres cramoisi, composé d'un fond grand dossier, deux bonnes graces d'un lé et demi chaque, deux grands rideaux de 5 lés chaque, trois grandes pantes, quatre petites, quatre mains, le tout doublé de toile et taffetas Florence cramoisi ornée de molets frange

de soye ditte garni de bandes à œuillets attache de rubans de fil, porte, agraffe et anneau au besoin.

Avoir pour le lit un fond en coutil barré de sangle cousu à trois fois garni de 21 contre-sanglons et de 21 boucles en châpes de cuir d'Angleterre.

21 contre-sanglons et les 21 boucles.

Façon et fil d'avoir coupé fait coudre et cirer le traversin et le lit de plume en coutil de 3 pieds 6 pouces.

Façon et fil d'avoir coupé fait coudre quatre parties de futaine pour les deux matelas.

Façon et fil d'avoir coupé fait coudre deux parties de toile de Flandre pour le sommier.

Pour la Veilleuse.

Façon d'un lit de fer à quatre colonnes de 6 pieds 6 pouces de haut, 3 pieds 6 pouces de large, 6 pouces de long, les étoffes en serge d'Aumale cramoisi, composé d'un fond, un grand dossier, deux bonnes graces d'un lé et demi chaque, deux grands rideaux de cinq lés chaque, trois grandes pantes, quatre petites, quatre mains le tout bordé de galon de soye cramoisi doublé de toile garni de bande à œuillet attache de rubans de fil, porte, agraffes au besoin.

Avoir fait pour ledit lit un fond en coutil barré de sangle cousu à trois fois garni de 21 contre-sanglons et 21 boucles en châpes de cuir d'Angleterre.

21 contre-sanglons et les 21 boucles.

Façon et fil d'avoir coupé fait coudre et cirer le traversin et le lit de plume de coutil de 3 pieds 6 pouces.

Pour les deux garçons de la chambre, un porte-faix, une femme de chambre de Madame la Gouvernante.

Chacun un lit composé savoir :

Façon d'un lit en bois à quatre colonnes de 6 pieds 6 pouces de haut, 3 pieds de large, 6 pieds de long, à fond sanglé et chassis carré, les étoffes en serge de Monis rouge composé d'un fond, un grand dossier, deux bonnes graces, d'un lé et demi chaque, petites et grandes pantes, le tout bordé d'un galon de soye et garni d'anneaux et doublé de toile au besoin avec 4 mains.

Pour le couché des quatre lits

Avoir coupé et fait coudre les 16 parties de futaine pour les huit matelas.

Avoir coupé et fait coudre 8 parties de toile de Flandre pour les 4 sommiers de crin.

Avoir coupé, fait coudre et cirer les 4 traversins de coutil de 3 pieds de large.

Pour la femme de Chambre de la Remueuse.

Avoir sanglé un lit de sangle de 3 pieds de large garni de bandelette.

Avoir fait un pavillon en serge d'Aumalle cramoisi bordé de galon de soye dite de 6 pieds de haut par le chevet et du côté du pied 4 pieds de haut.

Avoir garni d'un fond sanglé, croisé ainsi que le dossier barré de sangle, doublé de toile rouge,

Avoir coupé et fait coudre 4 parties de futaine pour les deux matelas de trois pieds.

Avoir coupé, fait coudre et cirer un traversin de coutil rempli de plume.

Pour envelopper les étoffes.

Avoir coupé et fait coudre onze enveloppes de chacun trois lés de toile Mamers de 3 aunes 1/4 de long.

Avoir fait une Barcelonnette en gros de Naples vert pomme bordé en or sur la manne garni de quatre baleines à la calèche couvert d'un voile de gros de Naples ornée de falbalas de dentelle d'or à chaque baleine et au pourtour de la barcelonnette, avec sa tresse de soye assorti garni d'une forte boucle d'acier.

Avoir fait une barcelonnette en taffetas vert garni de falbalas découpé de taffetas dito garni autour de la calèche et les baleines et tout au pourtour de la Barcelonnette garni de sa tresse de soye assortie avec une boucle d'acier.

Avoir fait une autre Barcelonnette en taffetas vert garni de falbalas découpé de taffetas dit garni de quatre mains de cuivre doré.

Avoir fait six paillassons de Barcelonnette en bazin.

Avotr fait trois oreillers de bazin et duvet.

Avoir fait le fond de coutil barré de sangle, contredoublé de coutil garni de contre-sanglon et boucle pour servir au lit de l'enfant au renouvellement de l'âge de trois ans.

Pour le Roy à Versailles.

Chambre de Louis quatorze.

Façon fil et soye d'avoir fait un lit à la Duchesse de 6 pieds de large, 7 pieds 6 pouces de long, de 13 pieds de haut en brocard fond cramoisi à fleurs d'or profilé de vert complet de ses étoffes composé d'un fond d'impérial avec calotte en dessus, quatre petites pantes, trois grandes, le dossier, quatre bonnes graces doublé de toile, et gros de Tours avec deux rideaux de gros de Tours cramoisi, la courtepointe, le chantourné et trois soubassemens séparés les pantes ornées d'une frange et les rideaux d'un molet d'or.

Façon et broquette d'avoir sanglé le fond de la couchette de 6 pieds de large, 7 pieds 6 pouces de long.

Façon fil et soye d'avoir les deux pièces de tapisserie de même étoffe de 12

pieds 4 pouces 3 lignes de haut sur 25 pieds 8 pouces 3 lignes de cours avec pillastes sur les montants et doublé de toile orné de molet.

Façon fil et soye d'avoir fait quatre portieres en 8 parties de 10 pieds 1 pouce de haut sur 2 aunes de large chaque partie dudit brocard doublé de toile et contre doublé de satin cramoisi ornée d'un molet d'or.

Façon fil et soye de six cantonnieres de pareil brocard sur 14 pieds 9 pouces de haut sur 8 pieds plissées doublées de toile et contredoublées de gros de Tours ornées d'un molet d'or.

Façon et soye de six parties de rideaux de gros de Tours cramoisi de deux lés chaque même hauteur que les portieres ornées d'un molet d'or.

Façon de deux fauteuils à bois doré couvert dudit brocard garni en plein ornés d'un galon d'or sous les cloux dorés.

Façon de douze ployans garni et couvert dudit brocard orné de frange d'or.

Façon d'avoir fait deux écrans couverts dudit brocard.

VERSAILLES

Du 14 novembre
N° 9.

Mèmoire par suplement aux derniers six mois de 1785.

Pour servir dans la salle de l'Œil-de-Bœuf ditte grande antichambre du Roi.

Avoir démonté les têtes de huit parties de rideaux en gros de Tours 15/16 cramoisy de deux lets chaque, galonnés d'un galon à crête d'or et avoir défait deux autres parties pour ralonger les huit cy-dessus à la mesure de 16 pieds 3 pouces de haut, les avoir regalonnés et plissés sur 7 pieds 4 pouces par croisées.

Pour servir dans le cabinet du Conseil du Roi.

Avoir garni un écran couvert d'étoffe vert et or, pareil au meuble du dit cabinet.

Pour servir dans la nouvelle salle de spectacle.

Avoir coupé et fait coudre des toiles Mamer de 20 pieds de long sur 16 pieds 4 pouces de large pour la coupole, faisant en tout 100 pieds de surget serré.

Avoir coupé et fait coudre 24 morceaux de même toile pour le tour de la dite coupole, savoir :

8 de deux aunes de long ;

8 de deux aunes un quart.

4 morceaux idem de deux aunes un tiers.

4 de deux aunes et demie.

le tout sur 5 pieds 6 pouces de large par le bas et 3 pieds 6 pouces par le haut formant ensemble 53 aunes de couture à petit surget.

Avoir coupé et fait coudre deux lez de toile Mamer de 30 pieds de long pour la face de l'avant-scène faisant 60 pieds de surget.

Avoir coupé deux autres lez de 22 pieds de haut pour figurer séparément sur les montans de l'avant-scène.

Le tout posé dans l'atelier de peinture de M. Deleuze.

Pour les deux côtés tenans à la loge du Roy.

Avoir fait une tapisserie en moire bleue en deux pièces doublées de toile et bordées de ruban de fil faisant en tout 17 pieds 6 pouces de cours sur 7 pieds 3 pouces de haut.

Pour la loge du Roy.

Avoir fait une tapisserie de moire bleue en deux pièces contenant ensemble 8 pieds 11 pouces de cours sur 4 pieds 4 pouces 6 lignes de haut doublées en toile et bordées de ruban de fil.

Pour le petit foyer de la loge.

Avoir fait une tapisserie de moire bleue en six pièces doublées de toile et bordées de ruban de fil contenant ensemble 16 pieds 3 pouces de cours sur 5 pieds 5 pouces de haut.

Pour le haut de la loge du Roy.

Avoir fait une pante drapée en moire bleue de 8 pieds de long sur 7 pouces de haut en quatre festons devant servir au baldaquin de la ditte loge.

Avoir démonté totalement laditte pante pour la réformer du baldaquin et en avoir fait une en trois festons de 6 pieds 8 pouces de long sur la même hauteur doublée de toile et revêche contredoublée de taffetas, ornée de frange et molet or et soye.

Pour l'appui de la loge du Roy.

Avoir fait un tapis en draperie d'un seul feston de 7 pieds 6 pouces de long sur 23 pouces de haut, doublé de toile, revêche, contredoublé de taffetas fleuret bleu, orné de frange.

Avoir démonté totalement ledit tapis le changement fait à la loge et refait un autre sur la mesure de 6 pieds de long sur 28 pouces de haut.

Pour l'intérieur de la loge.

Avoir fait pour la séparation de la loge aux deux côtés deux pantes de 5 pieds 6 pouces de long sur 30 pouces de haut, doublées d'une toile entre les deux moires et ornées d'une double frange or et soie, et les avoir défaites étant réformées.

Avoir fait deux bonnes graces d'un lez et demi chaque, coupées en queue d'écharpe, doublées de toile et contredoublées en taffetas ornées de frange et molet or et soie, les avoir défaites, étant réformées.

Avoir fait deux draperies de 5 pieds 8 pouces de long sur 28 pouces de haut pour les appuis de séparation interieure doublées de toile revêche et contredoublées en taffetas fleuret bleu orné de frange or et soie, a été réformé.

Pour l'extérieur de la loge de la Reine.

Avoir fait une pante drapée en trois festons avec deux écharpes en moire bleue sur 7 pieds 4 pouces de long et 7 pouces de haut doublée en toile revêche et contredoublée en taffetas, ornée d'une frange soie et or, ayant été réformée.

Pour l'appui de la loge de la Reine.

Avoir fait un tapis drapé avec ses écharpes de 8 pieds de long sur 32 pouces de haut doublé de toile revêche et contredoublé en taffetas fleuret garni d'une frange or et soie, l'avoir défait étant réformé.

Pour le dedans des appuis de la loge du Roy et de la Reine.

Avoir disposé deux tapis d'un lez et demi chaque faisant 29 pieds de couture et y avoir cousu une frange aux bas sans les avoir doublés, vu qu'ils ont été réformés.

Pour les huit loges depuis celle du Roy jusqu'à l'avant-scène.

Avoir fait huit pantes drapées en trois festons chaque de 7 pieds 4 pouces de long sur 7 pouces de haut, doublées de toile revêche et contredoublées en taffetas.

Pour les tapis d'appui des dittes loges.

Avoir fait huit tapis en draperies de la susditte moire bleue de 5 pieds 10 pouces de long sur 28 pouces de haut chaque doublé en toile revêche et contredoublés en taffetas fleuret orné d'une frange or et soie.

Pour le second rang de loges.

Avoir fait neuf parties de pantes drapées en trois festons chaque de 7 pieds 6

pouces de long sur 7 pouces de haut en moire bleue doublées de toile revêche et contredoublées en taffetas orné de frange soie et or.

Pour les quatre premières loges des second et troisième du côté de l'avant-scène.

Avoir fait quatre écharpes de 15 pouces de haut pour terminer les bouts des pantes doublées de même en toile contre doublées en taffetas et ornées de frange de soie bleue et or.

Pour les deux premières loges du côté de l'avant-scène.

Avoir fait deux écharpes de 24 pouces de haut pour la terminaison des deux tapis drapés de l'appui des dites loges doublées en toile et contredoublées en taffetas fleuret orné de frange or et soie.

Avoir fait huit petits festons drapés en moire bleue de 13 pouces de large sur 16 pouces de haut pour mettre entre les tapis d'appui des loges, doublés de toile revêche et contredoublés en taffetas fleuret orné de frange de soie et or.

Pour le grand foyer du publique.

Avoir fait une tapisserie en toile cirée fond paille peint en fleurs, composé de treize lets sur une aune trois quarts de haut, avoir dressé les lisières pour en faire huit pieces, contenant ensemble 29 pieds 4 pouces de cours, faisant 11 aunes de couture.

Pour le petit foyer.

Avoir coupé une tapisserie en toile cirée idem composée de 10 lez sur une aune trois quarts de haut, avoir dressé les lisières pour en faire cinq pièces contenant ensemble 19 pieds 9 pouces de cours faisant 9 aunes de couture.

O 1. 3462. INVENTAIRE GENERAL DES MEUBLES DU CHATEAU ET DEHORS DE VERSAILLES, 1785.

DEUXIÈME VOLUME

Madame la Princesse de Lamballe.

Antichambre.

1785. Douze chaises de forme quarrée, couvertes de bazanne jaune, les bois peints en blanc.

1 paravent de 6 feuilles, couvert de drap rouge d'un côté, peint en rouge de l'autre sur 6 pieds de haut.

Un lit de sangle composé de :

2 matelas de 3 pieds
1 traversin de plume et coutil
1 couverture de laine
} le tout serré dans un coffre.

Pièce à côté.

Un lit de sangle garni de
2 matelas de laine et toile
1 traversin de plume et coutil
1 couverture de laine
} de 3 pieds.
1 pavillon de serge cramoisie.

Salle à manger.

4 parties de rideaux gros de Tours cramoisi bordés autour d'un galon d'or de 18 lignes de large sur 14 pieds 6 pouces de haut.

3958. — 20 chaises couvertes de panne cramoisie clouée de cloux dorés sur galon d'or faux, les bois à moulures peints en jaune.

Un paravent de 6 feuilles de 6 pieds de haut, couvert de velours de soie gauffré cramoisi, cloué de cloux dorés sur galon d'or faux figuré.

Un paravent de 6 feuilles de 6 pieds de haut, sur 2 pieds de large, couvert des deux côtés de panne cramoisie, cloué de cloux dorés sur galon d'or faux.

Un écran, le bois sculpté et doré, le chassis couvert de damas cramoisi.

1633. — Une commode à la Régence de bois de placage et dessus de marbre de 4 pieds de large, à 2 grands tiroirs avec entrées de serrures, boutons à rosaces, chutes et sabots de cuivre doré en couleur.

Un lustre de cristal de Bohème a 8 lumières, à branches dorées, de 2 pieds 7 pouces de haut sur deux pieds de large.

Une paire de bras à 3 branches à rocailles de 22 pouces de haut sur 15 pouces de large.

Une grille à 4 branches de fer poli, de 2 pieds de profondeur, avec pelle, pincette et tenaille.

Sallon de Compagnie.

Un meuble de lampas verd et blanc bordé de crête partie à bois sculpté et doré et partie à bois peint en blanc, consistant en :

2 grands fauteuils à carreaux à bois doré,		le tout couvert de lampas verd et blanc, bordé de crête.
18 chaises à carreaux, 4 voyeuses 2 petites chaises d'un autre dessein.	les bois en blanc et sculptés.	

4 parties de rideaux de gros de Tours verd, bordés d'un galon de soie de 9 pieds 8 pouces sur 2 lez chaque.

4 cordons de soie verte.

24 chaises en lyre de bois d'acajou, les fonds couverts en maroquin verd cloué de cloux dorés touchants.

Un tapis de Savonnerie avec écussons au milieu représentant le bâton Royal et la main de justice, aiant au dessus une couronne, de 16 pieds 4 pouces sur 27 pouces, aux deux bouts est un soleil couronné et entouré de cornets d'abondance.

Un lustre à 6 branches argenté de cristal de Bohême de 3 pieds 4 pouces sur 2 pieds 1 pouce de diamètre.

Un cordon de soie bleue.

2 paires de bras à 2 branches, la tige cannelée avec une tête de bélier, ornée d'une guirlande de laurier entrelassée dans les branches, surmontée d'un vase orné de guirlande avec pommes de pin de 1 pied 10 pouces de haut sur 13 pouces de large,

Une autre paire idem de 1 pied 6 pouces sur 1 pied.

4 cordons de soie usée pour sonnettes.

Un feu à recouvrement et à vases porté sur une embase de colonne orné de guirlande nouée par un ruban, le vase orné aussi de guirlande surmontée d'une pomme de pin, de 14 pouces de haut, sur 14 pouces de large, le tout de cuivre doré d'or moulu, avec pelle, pincette et tenaille à boutons dorés.

Salle de billard.

Une tenture en 3 pièces de damas verd, de 22 lez sur 6 pieds 10 pouces de hault.

4 parties de rideaux de gros de Tours verd, de 2 lez chaque sur 9 pieds 8 pouces de haut.

12 chaises 4 voyeuses Une banquette de velours d'Utrecht verd, le marchepied couvert de maroquin verd, de 6 pieds 1/2 de long sur 20 pouces de profondeur.	cloué de cloux dorés et touchan ts, les bois peints en blanc

Une autre banquette de 6 pieds 1/2 de long sur 21 pouces de profondeur, avec carreaux garni en crin, couvert de gros de Tours verd uni, cloué de cloux dorés touchants, avec marchepied couvert en maroquin verd, le bois peint en blanc.

Chambre à coucher

Un tapis de moquette fond blanc de 14 pieds 6 pouces sur 25 pieds à rosaces fond verd et mosaïques de fleurs nouées avec des rubans.

Une grille à 4 branches de fer poli de 25 pouces de profondeur et 16 pouces 1/2 de haut avec ornement de cuivre doré d'or moulu, représentant un vase orné de guirlande de feuilles de chêne terminé d'une pomme de pin, le recouvrement quarré à piedestal, ceintré, orné de tête de mascaron, avec pelle, pincette et tenaille à boutons dorés.

Une paire de bras à 2 branches, la tige cannelée avec une tête de bélier, orne d'une guirlande de laurier entrelassée dans les branches, surmontée d'un vase orné de guirlande terminée par une pomme de pin de 1 pied 6 pouces sur 1 pied, le tout de cuivre doré d'or moulu.

Boudoir.

Un meuble de gros de Tours broché, fond blanc, dessein à lozange et bouquets de rose à mosaïques liés avec des rubans bleux, encadré de bordure à treillage, orné de crête assortie, consistant en

1 canapé avec son carreau 2 oreillers et deux rondins 6 fauteuils à carreaux 1 bergere avec carreau 1 ecran.	A bois sculptés et dorés.

Une draperie au pourtour d'une niche de 6 pieds de large sur 9 pieds 9 pouces de haut consistant en :

2 retroussis 2 écharpes 2 bonnes graces	ornés de franges, glands et molet assorti, le tout doublé de gros de Tours blanc, avec.

4 cordons de sonnettes.

2 parties de rideaux de croisées de gros de Tours blanc, encadré d'une bordure de gros de Tours broché, bordé de crête assortie.

Un lustre en grenaille à 8 branches de cuivre doré de 22 pouces de diamètre 2 pieds 1/2 de haut, avec cordon de soie bleue et glands bleux et or.

Pièce de retraite des femmes.

2 parties de rideaux de gros de Tours cramoisi de 2 lez chaque sur 8 pieds de haut.

1 grille à 4 branches de fer poli, avec pelle et pincette de fer poli.

Entresol.

Chambre de la dame d'honneur.

Un écran de damas cramoisi, le chassis de bois de haitre.

Un ottomane en gondole avec son carreau en crin, 2 oreillers en plumes avec glands, le tout couvert de damas cramoisi, cloué de cloux dorés touchants, le bois peint en blanc.

Chambre de femme de chambre.

21. — 6 fauteuils en damas cramoisi, les bois à moulures, vernis.
15. — 1 table à écrire de bois de noyer avec tiroir sur le côté.

Chambre de Valet de pied.

Un lit de sangle composé de :
3 matelas de laine et toile
1 traversin de plume et coutil
1 couverture de laine.

Bibliothèque.

5 parties de rideaux de bibliothèques de taffetas verd de un lez sur 3 pieds 9 pouces de haut, vieux.

Pièce de garderobe.

3120. — Un fauteuil couvert de damas cramoisi, cloué de cloux dorés, sur galon d'or fin, le bois sculdté et doré.

Un rideau de croisée de toile de cotton de 2 lez 1/2 remployé sur 7 pieds 1/2 de haut.

1786. Pièce publiée dans l'intéressant ouvrage de M. Campardon, sur les comédiens de la Troupe française.

ÉTAT DES MEUBLES DE LA MAISON DE M[lle] GUIMARD.

Ladite maison ornée de glaces.

Antichambre du rez-de-chaussée.

12 chaises couverte en moquette verte.
Une table et son dessus de marbre.

Deux buffets.
Une fontaine à filtrer.
Un poële.
Un coffre à bois.
Les figures des niches. — Le tout estimé. 400

Salle à manger.

18 siéges couverts en velours d'Utrecht vert et blanc. 600
3 tables à manger de 30, 15 et 10 couverts.

Serre chaude.

5 banquettes couvertes en velours d'Utrecht vert.
3 girandoles portées par des figures en stuc, montées sur leurs piédestaux de marbre blanc. 1,800

Passage du Boudoir.

Une banquette couverte en Pékin. 72

Boudoir.

2 parties de rideaux de croisé de taffetas vert.
2 canapés.
2 bergères.
2 chaises, lesdits siéges couverts en tapisserie de petit point.
1 tapis de pied.
Un secrétaire dans une porte feinte, avec les cartons qui en dépendent.
Un feu doré d'or moulu, pelle et pincettes. 1,800

Chambre à coucher.

2 grands tableaux servant de tenture
Un lit à niche excepté le coucher, savoir: la tenture de la niche, l'impériale, courtepointe et rideaux d'alcôve.
4 parties de rideaux de croisée.
2 Tête-à-tête.
6 fauteuils à carreaux.
Un écran à deux feuilles, le tout couvert en damas de Gênes, cramoisi et blanc.
2 banquettes couvertes en lampas de même couleur.

4 cabriolets couverts d'étoffe brochée
Un écran en tapisserie.
Un tapis de pied.
2 girandoles en lys de cuivre doré d'or moulu.
Un feu également doré.
Les meubles de ladite chambre avec les tableaux. 13,600

Passage de la garde-robe.

Une portière de moquette. 24

Bains.

La baignoire.
Le meuble de la niche en perse.
2 rideaux de croisée en blanc encadrés de bordure.
4 cabriolets.
Un canapé. 960

Cabinet à côté des bains.

Un canapé.
4 cabriolets.
2 rideaux de croisée, le tout en pékin peint.
Un feu doré d'or moulu. 760

Cabinet de toilette.

La tenture de papiers lampas.
6 cabriolets couverts en velours cramoisi et blanc. 200

PREMIER ÉTAGE.

Antichambre.

6 chaises de canne.
1 fontaine de fayence. 20

Salle à manger.

6 chaises.
2 fauteuils couverts en velours bleu et blanc. 200

Salon.

Les quatre tables des encoignures et celle entre les croisées.

Un canapé.

6 fauteuils à carreaux.

4 chaises, le tout couvert en damas vert et blanc avec leurs housses de toile blanche.

Un tabouret couvert de tapisserie.

La tenture en moire et quatre parties de rideaux de taffetas vert. . . 3,600

Cabinet de toilette.

2 rideaux de croisée de taffetas bleu.

4 fauteuils.

4 chaises couvertes en lampas bleu et blanc

Un fauteuil de toilette couvert de maroquin.

Une cheminée à la prussienne.

Un feu doré d'or moulu. 860

Chambre à coucher.

Le lit en niche excepté le coucher, savoir; la tenture de la niche, les draperies, courtepointe, rideaux d'alcôve et draperie de la croisée, le le tout en basin des Indes.

Les deux rideaux de croisée de taffetas vert.

4 fauteuils.

4 chaises couvertes en toile de Jouy.

Un feu doré d'or moulu. 2,400

Cabinet à écrire.

2 rideaux de croisée de taffetas vert

Un carreau sur l'appui de la croisée.

Un fauteuil de bureau en velours vert. 200

Garde-robe

2 encoignures, une à dessin de marbre et l'autre en bois découpé. . 36

27,532

O 1 3356. 1792

INVENTAIRE DU MOBILIER DE LA COURONNE.

QUATRIÈME VOLUME.

Ce volume contient les objets d'art et de fantaisie en porcelaine pour le plus grand nombre, puis les meubles et bijoux particuliers au Roi Louis XVI.

Page 5. Partie concernant les porcelaines, on remarque :

Petit salon du Roi dite Pièce à la Pendule, située à la suite de la Chambre du Roi;

Sur la première console :

2 vases en porcelaine dorée de Sèvres fond bleu clair doré. . . . . 1.200 fr.

2 autres vases fond blanc de Sèvres, etc. . . . . 960 fr.

1 biscuit de Sèvres représentant le Roi Frédéric de Prusse, etc. . . 340 fr.

Sur la cheminée :

Deux vases en porcelaine à médaillons. . . . . 1.440 fr.

Deux biscuits de Sèvres représentant l'un Vauban, l'autre Turenne. 960 fr.

Deux bustes représentant, l'un le Roi Louis XVI, l'autre la Reine. 600 fr.

Deux biscuits en porcelaine de Sèvres l'un représentant Sully, l'autre Lhospital. . . . . 960 fr.

Sur la console du milieu :

Deux biscuits en porcelaine de Sèvres représentant l'un Catinat, l'autre Descartes. . . . . 960 fr.

Sur la troisième console :

Deux vases de Sèvres, etc. 1.800 fr.

Deux biscuits de Sèvres représentant l'un Bossuet, l'autre Fénelon. 960 fr.

Dans ce même volume, au chapitre des meubles et bijoux (1792);

On remarque et comme valeur et comme prix de façons ces quelques articles ci-dessous :

Un moutardier et sa cuiller, etc. . . . . 1.114 fr. 16 s. 4 d.

Une grande corbeille en or servant à bol de punch, etc. . . 34.906 fr. 5 s.

Valeur argent. . . . . 14.906 fr. 5 s.

Valeur de façon. . . . . 20.000 fr.

34.906 fr. 5 s.

Une autre vase servant à faire du punch, le fond émaillé en bleu, etc. . . . . 12.292 fr. 19 s. 4 d.

Valeur argent. . . . . 6.292 fr. 19 s. 4 d.

Valeur façon. . . . . 6.000 fr.

12.292 fr. 19 s. 4 d.

Un déjeuner composé d'un plateau et d'un goblet en cristal de roche. 8.000 fr.

Valeur argent.	3.000 fr.
Valeur façon.	5.000 fr.
	8.000 fr.

C'est à la fin de ce même volume que l'on trouve le détail de :
L'atelier de serrurerie du roi XVI ;
Du cabinet de menuiserie du Roi ;
Dans ces ateliers sont inventoriés les outils, établis, etc.

O 1 3354 179 INVENTAIRE GENÉRAL DES MEUBLES DE LA FAMILLE ROYALLE.

PREMIER VOLUME.

1792.

Grande chambre du Roi.

Un grand et riche meuble de brocard fabriqué en largeur d'une aune, dessein à cartouches, or frisé et or filé, liseré broché verd sur fond cramoisi, orné de riches franges en cartizannes et torsades, or brilland et mollet idem avec tête à paillette, le tout en or fin, composé

Sçavoir :

D'un lit à la Duchesse a un chevet de 7 pieds 6 pouces de long, 6 pieds 6 pouces de large et de 13 pieds de hauteur de colonnes au chevet; l'imperiale en voussure, ornée d'une corniche en dedans, sculptée et dorée, le dehors de l'imperiale orné d'une riche corniche taillée de divers ornemens surmontée de casques têtes et dépouilles de lions, les autres de lauriers et attributs militaires et enfans tenant des couronnes, ladite imperiale surmontée d'une voussure en dôme, terminée par une couronne royale posée sur un carreau, le tout sculpté et doré.

La couchette ornée de soubassements en frise taillés d'ornemens et têtes de lions, les pieds de devant ornés de haches, d'armes, de couronnes de laurier et griffes de lion, ceux du chevet à faisceaux de piques, le chantourné orné de boucliers et corne d'abondance, fruits et fleurs qui en font l'ornement, le tout sculpté et doré.

Le lit garni de deux fortes tringles, 4 tirans et autres ferrures nécessaires, le fond sanglé en 2 parties.

Les étoffes composées du fond d'imperiale, un grand dossier, 4 bonnes graces, 3 grandes et 4 petites pentes, un chantourné, une courtepointe et 3 soubassements, la frange des grandes pentes de 6 pouces, celle des petites de 5 pouces et

celle des soubassements de 3 pouces, avec tête de cartisanne d'or, doublés de toile, contredoublés de satin et gros de Tours cramoisi; au besoin un dessin d'Imperiale en satin cramoisi uni.

L'entour en gros de Tours 15/16 cramoisi en 2 parties de 5 lés chacune, sur 13 pieds de haut orné d'un frangeon d'or à tête de cartisanne.

Deux embrasses rideaux de cordon d'or double tresse, ornés de chacun 2 glands et un soleil en cartisanne d'or.

Un chassis pour porter le quarré de la courtepointe, composé de 7 traverses et 2 barres de longueur, en bois ferré par les bouts, garnis de toile et gros de Tours cramoisi, le tout à 82.744

Le coucher dudit lit composé de :

4 matelas de laine et futaine blanche, à 200 fr. 800

1 traversin de duvet et basin avec souille de taffetas blanc 100

Une garniture de plumes sur l'Imperiale composé de..... plumes blanches et 4 aigrettes 2.198

Une tapisserie en 2 pièces de même brocard ornée chacune de deux pilastres, attributs de guerre, ledit brocard garni au pourtour de frangeon d'or, le tout doublé de toile, bordé de petit surfait, les deux pièces faisant ensemble 18 pieds 10 pouces de cours, sur 12 pieds 4 pouces, 3 lignes de haut 32.400

Quatre portières en 8 parties de 2 lez dudit brocard, chaque partie ornée de frangeon d'or, doublées de toile et gros de Tours cramoisi, sur 10 pieds de haut plissés par partie sur 7 pieds 4 pouces de large . . . 32.800

Trois rideaux de fenêtres en 6 parties de 2 lés de gros de Tours cramoisi sur 14 pieds 11 pouces de haut, ornés d'un frangeon d'or vert, plissés sur 8 pieds chaque, à 840 fr. pièce. 5.040

Les cantonnières d'un lé chacune dudit brocard pour servir aux trois fenêtres de 15 pieds de haut, plissées sur 22 pouces de large, ornées d'un frangeon d'or, doublées de toile et gros de Tours cramoisi, à 3.750 fr. chaque 21.400

Deux lés de satin cramoisi de 12 pieds 4 pouces de haut, doublés de toile, bordés de ruban de fil, (pour mettre derrière le lit après la tapisserie. 120

Deux fauteuils garnis en plein couverts dudit brocard, ornés de galon d'or, cloués de cloux dorés, les bois seulptés et dorés, à 1,560 fr. pièce 3.120

Un carreau de brocard avec galon d'or et 4 glands 960

Douze ployants, couverts de brocard, les bois sculptés et dorés, les pieds à griffes de lyon, à *1,000* fr. pièce 12.000

Deux ecrans, les chassis couverts dudit brocard, les bois sculptés et dorés, de 4 pieds 2 pouces de haut sur 2 pieds 8 pouces de large, à 1,050 fr. pièce. 2.100

Un cordon de lustre et 2 glands en or faux surdoré avec frange analogue au meuble. 2.117

Un très-grand et beau lustre de cristal de roche, à 12 bassins, bobeches et douze piramides idem, et en feuillage en cristal, la monture en bronze argenté en forme de palmier d'ornemens antiques, les pièces de cristal du calibre de 6 à 9 pouces, la boule de cristal de roche en poire de 6 pouces de diamètre et 9 pouces de haut en dessous du lustre. Une seconde boule ronde en dedans du lustre de 6 pouces environ, ledit lustre de 5 pieds 6 pouces de haut sur 3 pieds 4 pouces de diamettre 40.000

Un feu doré d'or moulu, à pieds quarrés surmonté d'un vase orné de feuilles d'eau avec guirlandes de laurier et tête de bélier avec recouvrement à balustre et pommes de pin de 23 de haut, 21 pouces de large, 30 pouces de profondeur, avec pelle et pincette à boutons dorés. . . 440

Trois stores de 2 lés chacun de gros de Tours blanc, bordés de galon de soye, avec leurs boetes et mouvemens sur 1 aune 1/6 de haut, pour servir aux 3 croisées au dessus de l'entablement, à 80 fr. pièce . . . 240

Pour servir sur le balcon.

Trois rideaux de 3 lés chacun de treillis, bordés de sangle de 2 pouces avec anneaux de fer, portant 16 pieds 8 pouces de haut, à 120 f. chacun 360

1 traverse de 12 pieds 2 pouces 1 idem de 11 pieds 2 pouces 1 idem de 10 pieds 2 pouces	de bois de 19 lignes de diamètre, pour servir à arrêter les rideaux de treillis sur le balcon.	96

Chambre à coucher de la Reine en hiver.

Un grand meuble d'hiver complet en brocard or et argent sur fond cramoisi dessein à grandes cartouches largeur d'une aune, avec pilastres à colonnes torses ornées ainsi que le meuble de broderie enrichi de paillettes, bouillons bombés or et argent, dans toutes les parties du dessein, orné de franges d'or et de bouillonnades aux endroits ci-après, les sculptures dorées, ledit meuble composé, savoir ;

Un lit à grande Impériale en voussure de 6 pieds 1/2 de large sur 7 pieds 1/2 de long et 14 pieds 7 pouces de hauteur de colonnes du chevet, surmonté d'un couronnement richement sculpté orné d'une corniche à contours, fleurons et guirlandes surmontés d'enfants en divers attitudes, tenant des branches de lys et couronnés de fleurs, le tout doré, le chantourné orné id. sculpté et doré, les ferrures et tringles dorées en couleur d'eau.

Les étoffes composées de la courtepointe et soubassements ornés de frange et galon brodé, un chantourné, grand dossier, quatre bonnes graces d'un lé, bordées de molet à tête de cartisanne et doublées de satin, l'Impériale voussée, quatre pentes intérieures ornées de frange, de 5 pouces avec tête de cartisanne d'or, trois grandes pentes de 6 pouces avec tête idem.

Les rideaux du lit en gros de Tours brocard, bordés de mollet de 13 lignes et de 2 pouces comme ci-dessus, le tout à 130.220

2 embrasses du lit en guirlandes de fleurs de cartisanne en or, avec cordons et glands 1.600

Le coucher composé de :

4 matelas de laine et futaine.

Un traversin de duvet et bazin avec souille de taffetas. 900

Les plumes et aigrettes du lit, à 2.000

La tapisserie en 4 pièces dudit brocard, ornées de pilastres à colonnes torses et bordures haut et bas en broderie, les 4 pièces de 40 pieds de cours sur 13 pieds 1 pouce de haut, doublé de toile. 49.500

4 parties de portieres de deux lés dudit brocard de 11 pouces 1/2 de haut bordées de mollet à tête idem, doublées de gros de Tours, à 6150 f. 24.600

Quatre cantonnières d'un lé dudit brocard, doublées de gros de Tours, bordées de mollet à tête idem de 17 pieds 8 pouces de haut pour les croisées, à 4,600 fr. chaque 18.400

Quatre parties de rideaux de croisées de deux lés de gros de Tours sur 17 pieds 8 pouces de haut, bordés de mollet d'or uni, à 820 f. 3.280

Quatre parties de doubles rideaux en taffetas blanc de 3 lés chacun sur la même hauteur, à 185 fr. 740

8 embrasses rideaux et portieres à cordons et coulans avec riches glands en or. 1.900

2 colonnes pour le pied du lit à 75 fr. 150

Un marchepied à deux marches couvert en satin 150

Un grand canapé avec son matelas, 2 rondins et 2 carreaux couverts dudit brocard, galons et broderies, huit aux carreaux et 4 aux rondins, avec cordons en or, le bois sculpté et doré de 7 pieds de long, à . . . 10.600

2 grands fauteuils à bois sculpté et doré, garnis en plein couvert dudit brocard avec erête en or, à 2,130 fr. 4.260

12 ployans sculptés et dorés idem couverts dudit brocard, ornés de frange de 3 pouces à tête et guirlandes id. à 1,500 fr. 18.000

2 carreaux pour lesdits fauteuils dudit brocard avec 4 glands à chacun à 1,050 fr. 2.100

Un paravent de 6 feuilles sculptées et dorées à charnières de cuivre de 4 pieds de haut, couvert dudit brocard avec erêtes en cartisanne d'or 9.200

Un écran à bois sculpté et doré la feuille à coulisse couverte id. . . 1.400

6 glands et cordons de sonnettes idem, à 120 fr. 720

2 glands et cordons de lustres et deux rosaces en or faux, seulement surdoré. 3.000

Bronze.

Une pendule à ornemens de rocailles et frize a mosaïques à jour têtes d'Apollon

et autres ornemens terminé par le tems caractérisé par un enfant tenant une faux lesdits ornemens ajustés sur une boete de fond en bois de palixandre et dorée d'or moulu, ladite pendule accrochée et posée sur un pied en console de bronze dorée idem et massif, ornée d'une tête d'élément placée à revers sur le devant et surmontée de deux dauphins, ladite pendule allant 15 jours et sonnant l'heure et la demie, portant 44 pouces tout compris sur 15 pouces de large (par Baillon) 1.200

Un feu doré d'or moulu à sphinx monté sur un socle posé sur des pieds douches de 21 pouces de long de plateau sur 6 pouces la frise en ornemens arabesques à jour rapportée sur un fond lice doré or bruni, ledit feu de 18 pouces de hauteur totale, la grille de 30 pouces de profondeur avec pelle, pincette et tenaille à boutons dorés 2.578

2 paires de bras à 3 branches de cuivre doré d'or moulu ornées de guirlandes de laurier surmonté d'un vase à anses avec guirlandes.

Meuble d'été.

Un meuble en gros de Tours broché fond blanc, dessein de fleurs, plumes de paon et rubans unés, encadré de bordures fond violet broché dessein de fleurs roses et lilas bordé de crête et enrichi de frange de soye, les bois sculptés et dorés partie du meuble en broderie suivant le détail ci-après composé, savoir:

Un lit à la Duchesse avec Impériale en voussure et couronnement composé d'une corniche, guirlandes en festons, cocqs et aigles, le tout en sculpture doré, de 6 pieds 8 pouces de large sur 7 pieds 10 pouces de long et 14 pieds 7 pouces de haut.

Les ferrures apparentes dorées et les autres en couleur d'eau.

Les étoffes composées d'un fond de l'Impériale, un grand dossier, un chantourné, une courtepointe à soubassement avec broderies dépassée en soye orné de frange de 3 pouces.

3 grandes } pente
4 petites }

1 entrepente en gros de Tours vert pomme avec frange de soye unée.

3 soubassemens.

4 bonnes graces de 2 lés chaque.

Le tout orné de crête et frange.

2 rideaux de chacun 10 lés de gros de Naples vert pomme avec une large bordure et crête de soye.

2 embrasses rideaux en cartisanne glands et cordons en soye, le tout à 77.377

2 colonnes pour le pied couvertes en taffetas blanc 180

4 batons pour la courtepointe couverts en taffetas blanc 24

Le coucher est de même que celui d'hiver. 900

Il reste en magasin pour rechange:

2 matelas en futaine, à 200 fr. 400

2 lits de duvets et bazin (ne servent pas) 700

2 traversins idem avec souille de taffetas blanc, à 95 fr.	190
Plumes et aigrettes	2.406
Un marchepied à 2 marches couvert en taffetas blanc	240
Une tenture de tapisserie en 4 pièces contenant ensemble 39 pieds 10 pouces de cours sur 13 pieds 1 pouce de haut	11.400
Quatre parties de portières de 2 lés chaque dudit gros de Tours, encadrées de grande bordure et bordées de crête, doublées de gros de Tours, à 1,490 fr. chaque	5.960
Quatre cantonnières d'un lé chaque dudit gros de Tours encadrées de bordure, à 1,700 fr. chaque	6.800
Quatre parties de rideaux de croisées de gros de Tours 15/16 vert pomme de 2 lés 1/2 chaque sur 17 pieds 8 pouces de haut encadrées de bordure, à 1,070 fr. chaque	4.280
8 embrasses rideaux et portieres avec cordons et glands en soye unée	272
Un canapé de 7 pieds de long avec son matelas, 2 rondins et 2 oreillers avec leurs glands de soye idem, l'étoffe brodée en passé de soye .	6.500
2 fauteuils garnis en plein de ladite étoffe, à 1,475 fr.	2.950
2 carreaux couverts de ladite étoffe avec glands en soye unée aux 4 coins	880
12 ployans couverts idem, ornés de frange de 3 pouces, à 370 fr. chacun	4.440
1 paravent de 6 feuilles à bois sculpté et doré, couvert de ladite étoffe avec charnières dorées, de 4 pieds de haut.	5.280
1 écran à coulisse à bois doré, la feuille couverte de ladite étoffe. . .	730
Le tout à bois sculpté et doré.	
Six cordons et glands de sonnettes en soie unée	108

Appartement de M. le Dauphin.

Chambre à coucher du Prince

Un meuble de damas vert dessin à palmes ornés de galon, frange, molet et broderie en or au lit du Prince, savoir:

Une tenture en 3 pièces contenant ensemble 46 pieds 6 pouces de cours sur 10 pieds 11 pouces 6 lignes de haut, ornée d'un large galon d'or de 21 lignes de large de. 1.572

Un lit de fer à 4 colonnes à un chevet de 4 pieds de large sur 6 pieds de long et et 9 pieds de haut.

Les étoffes composées d'un fond d'Impériale.

3 grandes } pentes.
4 petites }

Les grandes pentes ornée de frange de 6 pouces avec tête en cartisanne. Les pentes du dedans du lit avec frange simple de 4 pouces environ.

1 grand dossier.

4 bonnes graces d'un lé chaque.

4 grands rideaux, dont 2 de 2 lés chaque et les autres de 4 lés chaque.

2 cantonnieres d'un lé chaque.

4 mains.

Le tout orné d'un molet.

1 courtepointe de 4 pieds de large, dont le quarré orné d'une crête de 4 pouces 1/2 de large, les pentes et les 3 soubassemens ornés de frange simple de 2 pouces 1/2 de haut.

4 pommes en bois tournés, couvertes de pareille étoffe, ornées de crête et houppes de frange en or fin.

L'entour en serge de Londres verte composé de :

2 bonnes graces d'un lé 1/2 chacune.

2 grands rideaux de 6 lés chaque formant chacun cantonnière au pied du lit.

Le tout doublé de taffetas verd et orné de molet et frange d'or simple de 2 pouces 1/2.

Un faux fond au-dessus de l'Impériale de soye id. doublé en toile.

Un faux dossier de serge idem, doublé de taffetas et orné de 2 montants et un travers d'un molet en or.

3 balustres matelassées de laine dans les dedans et garnies de petits matelas piqués, le tout couvert dudit damas, orné d'un galon d'or à clouer et cloux dorés par panneaux.

Le coucher composé de :

3 matelas de laine et futaine.

1 traversin de duvet et bazin.

1 couverture de bazin brodé de 5 lés doublée de toile de coton.

Un autre matelas mince en laine couvert de toile d'Alençon verte, garni de ruban de fil, pour mettre derrière le dossier.

Une cousiniere de six lés de gaze d'Italie sur 3 aunes 1/4 de haut, bordée de galon de soye blanc et bandelette, garnie de sept glands de soye et plomb, petit cordon de soie, annelets et agraffes.

